This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

R. iii. 3

303274922W

SÉANCES GÉNÉRALES

TENUES

A PAMIERS, FOIX ET S^T-GIRONS

EN 1884

CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE DE FRANCE

LIe SESSION

SÉANCES GÉNÉRALES

TENUES

A PAMIERS, FOIX & St-GIRONS

EN 1884

PAR LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE

POUR LA CONSERVATION ET LA DESCRIPTION DES MONUMENTS

PARIS
CHAMPION, LIBRAIRE

TOURS
PAUL BOUSREZ, IMPRIMEUR

1885

EXCURSION

DE

LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE

DANS LE DÉPARTEMENT DU TARN

Le lundi 19 mai 1884, le bureau de la Société française d'Archéologie s'est transporté à Gaillac pour en visiter les curiosités. A M. Palustre, directeur, s'étaient joints MM. Paul de Fontenilles, Cabié, Élie Rossignol et baron de Rivières.

En entrant dans la partie ancienne de la ville par la promenade du Barri, les membres de l'excursion ont d'abord jeté les yeux sur une très intéressante maison dite maison de Pierre. Cet édifice, jadis fief et possession de la famille de Pierre de Brens est bâti en briques et date de la fin du XVe siècle. Ses gargouilles, ses fenêtres à meneaux et ses créneaux supportés par de faux mâchicoulis lui donnent un aspect pittoresque. On remarque aussi la spirale formant le départ de l'encorbellement et des tourelles d'angle.

A quelques pas plus loin, une fenêtre géminée avec colonnettes en marbre et chapiteaux de pierre présente un débris de construction civile du XIVe siècle. Puis, au centre de la place au blé, une jolie fontaine avec sta-

tuettes en bronze du XVIe ou du XVIIe siècle et vasque en marbre de la fin du XVIIIe, attirent les regards des excursionnistes.

Sur la berge du Tarn, s'élève l'église jadis abbatiale de Saint-Michel, majestueux édifice à une large nef ogivale avec chapelles absidales et déambulatoire. Les chapiteaux historiés, les nervures énergiques et les griffes des bases des colonnes dénotent un art puissant et une main exercée. Il y a environ trente-cinq ans, les bases des colonnes de la nef ont été refaites de la façon la plus fantaisiste. Même dans la restauration du déambulatoire, opérée il y a dix ans à peine, on s'est bien gardé de copier les profils des anciennes bases, et des moulures uniformes exécutées par des ouvriers du Nord seront pour les archéologues de l'avenir un problème indéchiffrable.

A l'entrée de l'église, du côté nord, une chapelle formée de deux travées avec voûte à nervures très élancées attire les regards par ses heureuses proportions. C'est un charmant spécimen de l'art ogival à la fin du XIVe siècle; on y voit reléguée dans une crédence une Vierge mère, remarquable statue en bois des commencements du même siècle.

Puis, dans la sacristie, sont divers objets dignes de fixer l'attention : un bénitier en marbre, qui a été déplacé lors de la restauration de l'abside, une demi-douzaine de plats à quêter, en dinanderie, avec sujets estampés au centre, une belle chasuble brodée en soie rouge de l'époque Louis XIV. Un précieux souvenir historique s'attache à l'église Saint-Michel. C'est sous ses voûtes que fut, en mai 1685, baptisé Joseph Vaissète, qui devint ensuite religieux bénédictin et écrivit l'histoire de Languedoc.

A quelques pas plus loin est une tour nommée Palmata, intéressante par son architecture de transition et décorée de peintures civiles de la fin du XIIIe siècle, chose très rare dans notre Midi.

Puis l'église Saint-Pierre, qui montre une large nef et un beau portail de style ogival fleuri, répétition de celui de la magnifique église aujourd'hui démolie des Cordeliers de Toulouse ; sur un des côtés est encastré, à une assez grande hauteur, un petit bas-relief qui paraît dater de la période romane. Le clocher contient une remarquable cloche avec le millésime 1499.

Parmi les maisons anciennes de la ville, les membres de l'excursion ont remarqué, à celle de la famille d'Yversen, une porte avec boiserie de l'époque Louis XIII. Une autre maison, aux mêmes propriétaires, offre un joli écusson du XVIe siècle et une très belle cheminée en bois de la Renaissance, où sont représentées en bas-relief diverses scènes du voyage à Constantinople de Jean Yversen, chargé d'affaires du roi de France à Raguse.

Après deux heures trop vite écoulées, les membres de l'excursion quittent Gaillac, et, traversant le Tarn, arrivent en peu de minutes au village de Montans, célèbre dans l'archéologie par un important atelier de poterie ancienne. Là on s'arrête pour visiter la très remarquable collection de vases à couverte rouge ornés d'élégants dessins en relief, des moules, des débris romains de toute sorte que notre confrère M. Rossignol, qui en est l'heureux possesseur, nous montre avec une parfaite obligeance. Cette collection, formée exclusivement de poteries gallo-romaines trouvées sur les lieux mêmes, est unique dans le midi de la France et peut rivaliser avec celles que l'on admire en Italie.

Chose digne d'être notée, il n'y a presque pas de vases provenant des nombreux moules trouvés à Montans. Sans doute, les moulages étaient transportés et vendus au loin. M. Rossignol possède quelques autres objets anciens, notamment un beau chandelier du XIIIe siècle, enrichi d'émaux champlevés et probablement de fabrique limousine.

Une route solitaire traversant de petits coteaux parsemés de bois et de vignes nous conduit en une heure et demie dans la riche plaine où est située la ville de Lavaur. Nous entrons dans cette ancienne cité épiscopale, où les fossés des remparts démolis ont fait place à de riantes promenades. Là, nous attendaient nos confrères de la Société française : M. le comte de Toulouse-Lautrec et M. Charles de Carbonnières. Après un repas très gai, nous visitons les restes de l'enceinte fortifiée de cette ville fameuse entre toutes dans l'histoire de la guerre des Albigeois. Il fallut sept mois d'efforts aux croisés pour s'emparer de cette place de guerre ; les vainqueurs souillèrent leur triomphe par l'horrible supplice qu'ils infligèrent à la vaillante dame de Lavaur. Naguère encore, à l'angle de la promenade du Plo, on voyait les restes du puits dans lequel fut précipitée l'héroïque Guiraude. Et sur la berge adjacente croissent de nombreuses touffes d'absinthe sauvage, protestation muette de la nature contre cette scène de barbarie.

Mais bien d'autres monuments dignes d'intérêt attiraient nos regards. L'ancienne cathédrale, imposant édifice à une nef, offre une pittoresque abside ogivale du XIIIe siècle bâtie sur des bases romanes. Le style roman se retrouve aussi dans un portail latéral. L'intérieur de l'édifice, défiguré par d'affreuses peintures

murales se fait remarquer par ses belles proportions. Une des chapelles méridionales a une voûte et un retable flamboyants. Dans cette même chapelle, on admire un beau triptyque peint sur bois de l'école flamande, et, dans le sanctuaire, un tombeau arqué avec la statue funéraire de Simon de Beausoleil, évêque de Lavaur au XVIe siècle. A l'entrée de l'église, une porte flamboyante rappelle par le fini et le profil de ses sculptures celles du porche de la cathédrale d'Albi ; elle a évidemment été exécutée par les mêmes artistes. La sacristie est décorée d'une très intéressante série des armoiries des évêques de Lavaur et de plusieurs épisodes du siège de 1211. Ces peintures, qui datent du siècle dernier, sont dans un état de détérioration regrettable. Il serait désireux que la fabrique de Saint-Alain les fît restaurer, sans cela elles périront dans un court délai.

La tour massive du clocher reproduit le type des clochers toulousains à pans coupés en brique ; les heures sont sonnées à l'horloge par un Jacquemart.

L'autre église paroissiale, sous le vocable de Saint-François, est un édifice franciscain d'un style ogival très pur, mais d'une longueur peu commune, car le nombre de ses travées est de huit. Celles qui sont à l'entrée de l'église ont été ajoutées après coup. De là, les membres de l'excursion se sont dirigés vers l'hospice pour y admirer, dans une salle basse, un sarcophage en marbre blanc orné de sculptures d'un assez léger relief. On y voit au centre le Christ accompagné de l'A et de l'Ω, puis des enroulements de branches de vigne et de branches de lierre. Ce précieux tombeau chrétien est d'une conservation parfaite, bien qu'il ait servi pendant de longues années de saloir pour les

viandes. Il est privé de son couvercle et paraît dater du ve siècle de notre ère.

Les membres de l'excursion émettent le vœu que ce reste des temps passés soit placé dans un lieu plus digne de lui et dans un musée, si c'est possible, afin d'être un objet d'études et de vénération pour les générations futures.

Les monuments du moyen âge ne sont pas les seuls qu'aient étudié les membres de l'excursion. Le beau pont du siècle dernier, qui relie les deux rives de l'Agoût, celui en construction sur le chemin de fer de Saint-Sulpice à Castres et le magnifique jardin public occupant l'assiette du palais épiscopal ont attiré l'attention de tous. Mais les heures s'écoulaient : remontés en voiture, nous nous dirigeons vers Rabastens, en passant non loin de l'emplacement du gigantesque château d'Ambres, qui n'est connu maintenant que par les plans qui en ont été conservés, car il a été rasé jusqu'aux fondements, *etiam periere ruinæ*. Gravissant les coteaux qui séparent le bassin du Tarn de celui de l'Agoût, nous admirons la belle vue de la plaine de Lavaur. Un peu plus loin, sur un plateau élevé, se dresse le joli village de Giroussens. Ce lieu, où l'on a découvert des mosaïques romaines et les restes d'une villa, possédait aux XVIIe et XVIIIe siècles d'importantes fabriques de poteries grossières dont les produits sont aujourd'hui recherchés par les collectionneurs. L'église, dédiée à saint Salvy, est un édifice ogival du XVe siècle. Le soleil sur son déclin éclaire notre arrivée à Rabastens.

Le lendemain matin, les excursionnistes ont visité l'église de Notre-Dame-du-Bourg, dont la large nef du XIIIe siècle fut terminée par un abside au XIVe. Il y a vingt-cinq ans environ, on a retrouvé dans toute l'église un

ensemble de peintures de la même époque que le chevet; elles ont été restaurées par le peintre Engalière, de Toulouse. L'extérieur de Notre-Dame du Bourg présente un beau portail roman, qui a malheureusement subi d'inintelligentes restaurations. L'autre église de Rabastens, dédiée à Saint-Pierre, n'offre d'intéressant qu'un grand rétable en marbre de style classique et la magnifique pierre tombale du chevalier de Cun avec la date 1383. La chapelle Saint-Michel, lieu de sépulture de la famille de Chastenet-Puységur, a quelques jolis fragments de vitraux de la Renaissance. Un pont en ogive reliant les deux rives d'un profond ravin, l'hôtel de la Castagne, l'hôtel de ville avec sa jolie tourelle du XVIe siècle, à pans coupés, sont aussi dignes de remarque.

Un de nos confrères de la Société française, M. le comte de Combettes du Luc, nous a fait visiter sa vieille demeure du XVIe siècle récemment agrandie, restaurée et peuplée d'objets d'art par son aimable possesseur. Mais il faut songer à quitter cette charmante petite ville de Rabastens. La voie ferrée transporte en quelques minutes les membres de l'excursion à Saint-Sulpice-la-Pointe, ancienne bastide qui fut une des nombreuses possessions de la puissante maison d'Alaman. L'église à une nef est un joli monument ogival remarquable surtout par sa massive façade, qui lui donne l'aspect d'une forteresse. Elle ressemble à plusieurs églises de l'Ariège décrites dans le *Bulletin monumental* par notre confrère, J. de Lahondès. Mais les contreforts lézardés font craindre pour l'avenir de l'édifice, et il serait bien préférable de les consolider que de reconstruire, comme on le fait en ce moment, les chapelles méridionales. Les excursionnistes ont admiré dans la sacristie le beau trip-

tyque d'ivoire représentant diverses scènes de la vie du Sauveur. M. le directeur de la Société française d'Archéologie a offert à M. le curé de Saint-Sulpice de mettre ce précieux travail du moyen âge à une place d'honneur dans un cadre dont la Société française ferait les frais.

Non loin de l'église, sur la berge escarpée de l'Agout, se trouvent les pittoresques ruines de la chapelle du Fort, seul vestige de l'ancien château de Saint-Sulpice ; les voûtes ont disparu, mais les murs épais de briques dénotent l'art du XIIIe siècle. Un souterrain refuge étale les méandres de ses galeries dans les profondeurs de la terre sous ces ruines.

Ici s'est terminée cette rapide excursion, et les divers membres se sont séparés pour aller à Toulouse, et se retrouver, quelques jours plus tard, au Congrès de Pamiers (1).

P. S. — Quelques semaines après la visite des excursionnistes, le 6 juillet, l'église de Saint-Sulpice s'est écroulée à la suite de la malencontreuse démolition et

(1) Voir, pour plus amples détails historiques :

Monographies communales, par Elie Rossignol, cantons de Gaillac et de Rabastens, in-8° ;

Congrès archéologique de France, 38e session à Albi, en 1863, in-8° ;

Divers articles publiés par M. Élie Rossignol dans le *Bulletin monumental* ;

Saint-Sulpice-de-la-Pointe, par M. Antoine du Bourg, publié dans les *Mémoires de la Société archéol. du Midi*, t. IX, in-4° ; *Répertoire archéologique du département du Tarn*, par M. Crozes, in-4°.

reconstruction des chapelles. Ainsi se sont vérifiées les prévisions du rapporteur. La façade, le mur nord et la sacristie ont seuls échappé au désastre.

Le rapporteur :

BARON DE RIVIÈRES.

SÉANCES GÉNÉRALES

TENUES

A PAMIERS, FOIX ET SAINT-GIRONS

EN 1884

CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE

DE FRANCE

LIE SESSION

TENUE A PAMIERS, FOIX ET SAINT-GIRONS

EN JUILLET 1884

Programme

I

1. — Du mouvement des études archéologiques dans la région centrale des Pyrénées, et particulièrement dans l'Ariège. — Donner une vue d'ensemble des principaux travaux accomplis soit par les Sociétés, soit par les particuliers. — Découvertes les plus récentes.

II

2. — Archéologie dite préhistorique. — De l'importance des études dites préhistoriques dans le département de l'Ariège. — Quelles sont les grottes fouillées avec le plus de succès? — Faire connaître les découvertes qui y ont été faites en indiquant : 1° la nature des terrains fouillés ; 2° les conditions dans lesquelles se trouvaient les gisements.

3. — Monuments mégalithiques (dolmens, cromlechs, etc.). — Donner la nomenclature de ces monuments, et décrire la nature des objets que les fouilles ont fait découvrir.

4. — Abris sous roche, sépultures et autres traces de l'époque préhistorique existant en dehors des grottes et des monuments mégalithiques.

5. — Quelle est celle des époques de la période préhistorique qui semble dominer dans l'Ariège ? Toutes les époques y sont-elles également représentées ?

6. — Existe-t-il dans l'Ariège une lacune dans l'habitation des cavernes entre l'âge du renne et celui de la pierre polie?

7. — Y a-t-il ressemblance ou dissemblance entre les objets trouvés dans les grottes et ceux recueillis dans les monuments mégalithiques et autres monuments ?

8. — Déterminer si les objets de la période préhistorique trouvés dans les grottes ou ailleurs se réfèrent à un genre déjà connu ou constituent une nouvelle catégorie pouvant donner naissance à des groupes et sous-groupes distincts ?

9. — Au moyen des données précédentes, dresser la carte préhistorique de l'Ariège ou d'une vallée du département.

III

10. — Période gallo-romaine. — Quels peuples, avant l'invasion romaine, habitaient le territoire compris dans les limites de l'Ariège ?

11. — Faire connaître les points où l'on peut constater des traces de l'occupation romaine. (Inscriptions,

ruines, substructions, sépultures, endroits où ont eu lieu des découvertes de monnaies ou objets divers.) — Topographie du pays à l'époque gallo-romaine.

12. — Dresser un plan de Saint-Lizier à l'époque gallo-romaine.

13. — Découvertes faites à Saint-Jean-de-Verges.

14. — Y a-t-il des traces de voies romaines dans l'Ariège, et peut-on indiquer leur direction ?

15. — Les Romains ont-ils connu et exploité les eaux minérales, les mines et carrières du pays ?

16. — Quelle était la destination des monuments appelés PILES, telles que celle de Luzenac-sur-Lez, près Moulis, sur la route de Castillon à Saint-Girons ? — Destination de ses monuments, leur distribution géographique.

17. — A-t-on trouvé dans le département de l'Ariège des monuments d'antiquité chrétienne ?

IV

18. — MOYEN AGE ET RENAISSANCE. ARCHITECTURE RELIGIEUSE. — Quels sont les caractères généraux et particuliers des édifices religieux dans l'Ariège aux époques romane, gothique et renaissance ?

19. — Les édifices qui se trouvent dans les trois vallées du département (Ariège, Hers et Salat) constituent-ils une école spéciale, ou se rattachent-ils aux écoles voisines et forment-ils une section d'une de ces écoles ?

20. — Donner la nomenclature des monuments de chaque époque et décrire ceux qui peuvent servir de type.

21. — Que peut-il y avoir de vrai dans la tradition

attribuant à Charlemagne, à Louis le Débonnaire, ou du moins faisant remonter à leur époque la construction de plusieurs monuments du pays ?

22. — Le roman a-t-il été employé postérieurement au XIIe siècle ? — Le gothique n'a-t-il pas persisté jusqu'au XVIIe ?

23. — Églises à une nef. — Églises fortifiées.

24. — Signaler et décrire les cuves baptismales en plomb qui existent dans le Toulousain et les pays environnants. — Déterminer autant que possible le lieu et l'époque de leur fabrication.

V

25. — Architecture civile. — Les localités ayant joui des franchises municipales sont-elles distribuées et bâties d'après un plan spécial? — Topographie et plan d'anciennes villes. — Maisons curieuses. (Reproduction et description.)

VI

26. — Architecture militaire. — Dresser par époque la liste des principaux monuments militaires de l'Ariège. — Ressemblent-ils à ceux des contrées voisines ou en diffèrent-ils ?

27. — Quelles ont été, dans les monuments de l'Ariège, les modifications apportées du XIe au XVIe siècle dans les moyens de défense, notamment dans le plan des édifices, l'emploi des appareils et le crénelage ?

28. — La tour ronde du château de Foix a-t-elle été construite, comme le prétend la tradition, au XIVe siècle, sous le règne de Gaston Phœbus?

29. — Quelle était, dans la région pyrénéenne, la destination des tours isolées? A quelle époque ont-elles été construites?

30. — Au commencement du XIIIe siècle, l'établissement des Croisés dans le Midi, après la défaite des Albigeois, n'amena-t-il pas quelques modifications dans la construction de diverses forteresses?

VII

31. — GÉNÉRALITÉS S'APPLIQUANT A TOUTE LA PÉRIODE DU MOYEN AGE ET DE LA RENAISSANCE. — Faire connaître les artistes qui, dans le pays, ont laissé trace de leurs œuvres et les personnes qui ont contribué au développement des arts.

32. — Arts se rattachant à l'architecture (sépultures, œuvres de sculpture, orfèvrerie, serrurerie, meubles, peintures murales, tableaux, cloches, ornements et livres d'église, inscriptions, manuscrits enluminés, vitraux, émaux, sceaux, médailles, poids, armes, etc.).

33. — Des restaurations dans les édifices et des observations auxquelles elles peuvent donner lieu.

VIII

34. — PHILOLOGIE. — Étymologie des noms de lieux.

35. — Particularités qu'offrent certains noms de villages, notamment dans le Castillonais.

36. — Études sur les patois usités dans les différentes vallées du département. — Ressemblances et différences.

37. — Documents en patois : chartes, contes, proverbes, légendes, chants, noëls.

IX

38. — Variétés. — Usages locaux, traditions, mœurs.

39. — Costumes.

40. — Pèlerinages anciens. Pratiques religieuses particulières à une contrée déterminée du pays.

41. — Géographie politique, féodale, ecclésiastique, administrative, judiciaire des pays formant le département de l'Ariège. — Travail d'ensemble ou études restreintes à une époque ou à une partie spéciale.

X

42. — Cartes archéologiques. — Faire connaître les cartes archéologiques, soit partielles, soit générales, qui peuvent exister en France et dans les autres pays. — Les comparer entre elles au point de vue des signes employés. — Présenter un projet de signes conventionnels pouvant s'adapter dans tous les pays à la représentation des monuments du même genre et des mêmes périodes, de manière à donner, pour les époques historiques, des cartes internationales, de même qu'il en existe déjà pour les époques dites préhistoriques.

LISTE DES ADHÉRENTS (1)

MM.

Barbier (l'abbé), directeur du petit séminaire de Pamiers.
Bardies (le baron Louis de), docteur en droit, à Soulan.
Barrau (Paul), maire de Foix.
Bellissen (Cyprien de), propriétaire, à Foix.
Bordes-Pagès, docteur-médecin, conseiller général, à Seix.
Broche, principal du collège, à Saint-Girons.
Cabibel (l'abbé), à Montardit.
Cabié (Edmond), à Roqueserière, par Montastruc (Haute-Garonne).
Cambon (Crescent), négociant, à Pamiers.
Carbonnières (Carles de), à Lavaur (Tarn).
Castéras (de), président du tribunal de Saint-Girons.
Cau-Durban (l'abbé David), curé aux Bordes-sur-Lez.
Chalonge (Auguste du), propriétaire, à Pamiers.
Choit (T.), officier de l'Université, à Pamiers.
Claverie, rue Mercadier, à Tarbes.
Dallet (Alex.), propriétaire à Saint-Aubin-de-Bonneval, par le Sap (Orne).
Delhom, curé des Allemans, près Pamiers.
Descola (Ed.), directeur de l'*Ariège hebdomadaire*, à La Bastide-de-Sézou.

(1) Dans cette liste ne sont pas compris les membres de la Société française d'Archéologie, au nombre de douze cents environ, qui font de droit partie de tous les Congrès.

Debenesse (Auguste-Henri), propriétaire à la Mésangerie, par Tours (Indre-et-Loire).

Dion (M. de), rue de Babylone, 68, à Paris.

Dion (Mme de), rue de Babylone, 68, à Paris.

Doumenjou (l'abbé), curé à Saurat (Ariège).

Doumenjou (Paul), avoué, à Foix.

Duclos (l'abbé), curé de la paroisse Saint-Eugène, rue du Faubourg-Poissonnière, 52, à Paris.

Dufour (Alban), juge de paix, à Saint-Girons.

Durrieu (Paul), rue des Jacobins, à Pamiers.

Féraud (Hippolyte), percepteur des finances en retraite, à Orange (Vaucluse).

Foch (Ch.), à Lédar, près Saint-Girons (Ariège).

Francart (Ad.), avocat, rue de la Grande-Triperie, 34, à Mons (Belgique).

Frossard, pasteur, à Paris.

Gabaldo (l'abbé), au château de Léran (Ariège).

Gadrat, imprimeur, à Foix.

Garaud (Louis), censeur des études au lycée d'Amiens (Somme).

Garrigou (Adolphe), homme de lettres, à Tarascon.

Garrigou (Dr Félix), rue Valade, 38, à Toulouse.

Gaston, curé-doyen, à Mirepoix.

Godfray (Henry-Nicolle), avocat et maire, à Saint-Sauveur, Jersey (îles de la Manche).

Grave (Jules de), propriétaire à Pamiers.

Hamard (l'abbé), rue des Dames, 12, à Rennes.

Henri (Paul), préfet de l'Ariège, à Foix.

Houdetot (comte de), trésorier-payeur général de l'Ariège.

Jalabert (l'abbé), vicaire à la cathédrale de Pamiers.

Lasbaysses (Jules), député, boulevard Saint-Germain, 224, Paris.

Lafage (B.), curé à Ganac (Ariège).

Lafont de Santenac (Louis), à Foix.

Laperche (Mme), à Tours.

Lartet (Louis), professeur à la Faculté des sciences de Toulouse, rue du Pont-de-Tounis, 14, à Toulouse.

Lartigan, curé-doyen, à Sauveterre-de-Béarn (Basses-Pyrénées).

L'Association artistique-archéologique barcelonnaise, rue Pins, 5, à Barcelonne (Espagne).

Ledain (B.), à Poitiers.

Malvesin (Alfred), architecte de l'arrondissement de Saint-Girons.

Mazard, avenue de Neuilly, à Paris.

Moulenq (François), président du tribunal de Pamiers.

Moura (D^r), 37, chaussée d'Antin, à Paris.

Pasquier (Félix), archiviste du département de l'Ariège.

Pauly, juge, à Pamiers.

Pescaire (Aristide), boulevard Malesherbes, 145, à Paris.

Pouech (le chanoine), à Pamiers.

Powell (Osborne), docteur en médecine, à Fontenelles-Saint-Laurent (île de Jersey).

Préponnier, architecte départemental, à Angoulême.

Quévillon, capitaine d'infanterie, breveté de l'état-major général du 17e corps d'armée, à Toulouse.

Raury (l'abbé), curé de Montaulieu (Ariège).

Rev. Wentworth-Webster, à Bechenia-Sare (Basses-Pyrénées).

Roche de Marchiennes (Em. de La), propriétaire à Harvengt, près Mons (Belgique).

Rougerie (Mgr), évêque de Pamiers.

Sacaze (Julien), à Saint-Gaudens (Haute-Garonne).

Sentenac (l'abbé P.), directeur au grand séminaire de Pamiers.

Silva (le chevalier J. da), membre de l'Institut de France, architecte du roi, à Lisbonne.

Société académique franco-hispano-portugaise, à Toulouse.

Tarry (Harold), inspecteur des finances, à Bellevue (Seine-et-Oise).

Vaschalde (Henry), homme de lettres, à Vals-les-Bains (Ardèche).

Vasilières (Louis-Paulin), propriétaire à Pamiers.

Vayron, membre du Conseil général de l'Ariège, à Saint-Girons.

Vizarosy, sénateur, rue de Tournon, 33, à Paris.

Wiéner (Lucien), conservateur du Musée lorrain, rue de Ravinelli, 28.

Wilson (le colonel Silvestre), à Floriana-Beaumont, à Jersey (îles de la Manche).

Wouters (le chanoine Jules de), à Braine-le-Comte (Belgique).

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

SÉANCE D'OUVERTURE DU VENDREDI 23 MAI 1884

PRÉSIDENCE DE M. LÉON PALUSTRE

Siègent au bureau : Mgr Rougerie, évêque de Pamiers ; MM. le docteur Garrigou ; le colonel Wilson, délégué de la Société archéologique de l'île de Jersey ; Sipière, président de la Société franco-hispano-portugaise ; comte de Marsy, inspecteur-général de la Société française d'Archéologie.

Une nombreuse assistance remplit la grande salle de l'évêché, gracieusement mise à la disposition du Congrès par Mgr de Pamiers. On y remarque MM. le chanoine Puech, le savant paléontologiste et géologue ariégeois ; Godfray, de la Société archéologique de Jersey ; Francart, délégué du cercle archéologique de Mons (Belgique) ; Pasquier, archiviste du département ; de Dion, de Lahondès, baron de Rivières, abbé Hamard, de l'Oratoire de Rennes ; Paul de Fontenilles, etc., Plusieurs dames aussi parmi lesquelles Mme L. Palustre, Mme la comtesse de Dion, Mme La Perche, honorent la séance de leur présence.

Après avoir déclaré la séance ouverte, M. Palustre, dans un brillant discours, esquisse rapidement quel doit être actuellement le rôle de l'archéologie. Trop

longtemps on s'est contenté d'étudier les monuments isolément, de caractériser sommairement leur style, de fixer à peu près la date de leur construction. On ne s'inquiétait pas de savoir qui avait fait çà et là œuvre de génie, ou plutôt on déclarait, pour s'éviter toute recherche, que nos vieux architectes avaient volontairement dérobé leur nom à la postérité. La comparaison n'allait pas au delà de certains traits généraux, et jamais on ne rattachait les uns aux autres les édifices qui, bien que séparés souvent par une distance assez grande, sortaient évidemment de la même main.

Heureusement cette manière d'envisager l'histoire de l'art a complètement changé. Les archives qui tenaient en réserve tant de surprises ont été fouillées avec une ardeur persévérante, et comme récompense de tant d'efforts nous savons aujourd'hui à quoi nous en tenir sur l'origine de la plupart de nos monuments. D'abord ce sont les architectes, les sculpteurs, les peintres du XVIe siècle, qui rentrent en possession de leurs droits, puis ceux du moyen âge, à leur tour, commencent à sortir de l'obscurité où notre négligence et notre oubli les avaient trop longtemps maintenus. Aussi le moment est-il proche où la France n'aura rien à envier à l'Italie, où, pour ne pas avoir eu son Vasari, elle n'en possèdera pas moins sur chacun de ses artistes les documents les plus certains.

M. Palustre entre ensuite dans des détails et indique par des exemples comment les recherches doivent être poursuivies. Le lieu d'origine de celui qui commande la construction doit être considéré tout d'abord, parce qu'il est assez dans la nature humaine, lorsqu'on a été élevé subitement à une haute dignité, comme c'est le cas des papes, des évêques et de quelques abbés, de

s'adresser aux hommes que l'on a connus autrefois. Aussi la découverte récente de l'architecte du palais d'Avignon n'a-t-elle pas lieu d'étonner. Benoît XII, qui était de Saverdun, dans l'Ariège, s'est adressé tout naturellement à l'un de ses compatriotes, Pierre Poisson, natif de Mirepoix. Les autres papes ont fait de même, et, suivant qu'ils étaient Limousins ou Languedociens, ils faisaient venir des artistes de ces différents pays.

Nous n'analyserons pas tout le discours de M. Palustre, qui cite un grand nombre de faits et termine en remerciant Mgr l'évêque de Pamiers, qui a bien voulu offrir au Congrès la plus splendide hospitalité.

A la suite de cette allocution vivement applaudie, la parole est donnée à M. l'abbé Gabaldo, qui lit un mémoire sur la cathédrale de Mirepoix. Grâce aux archives du château de Léran, dont il a la surveillance, il donne des détails très intéressants sur la construction de l'édifice et les goûts artistiques de son évêque, Philippe de Levis.

M. de Laurière communique ensuite une note envoyée au Congrès par M. le colonel Gazan et M. le docteur Mougins de Roquefort, sur une sépulture découverte dans un mur de la chapelle du Rosaire, à Antibes. Cette sépulture consistait en ossements d'un corps humain parmi lesquels se trouvait une arme en forme de poignard et un anneau en or, mais le tout dépourvu d'inscription ou autre signe distinctif. Les auteurs de la note, se basant sur la tradition qui dit que saint Valère, premier évêque d'Antibes, a été martyrisé par le glaive, voient dans l'anneau l'emblème du pouvoir épiscopal, et dans l'arme le souvenir du meurtre de saint Valère. Ils

croient, pour ces raisons, que la sépulture en question était celle de cet évêque. Mais ces conclusions ne paraissent pas appuyées sur des raisons assez probantes pour être adoptées par le Congrès.

M. le président exprime ses remerciements pour les auteurs de cette communication, qui ont voulu, comme les années précédentes, s'associer aux travaux du Congrès, et il espère que M. le colonnel Gazan, le doyen d'âge des membres de la Société française d'Archéologie, voudra bien donner de nouvelles marques de sa sympathie à plusieurs autres Congrès.

M. le Cte de Marsy exprime les regrets de M. le chevalier da Silva, l'éminent archéologue portugais, de ne pouvoir assister au Congrès, dont il n'a cessé, depuis de longues années, de suivre les travaux avec intérêt. Mais le savant portugais fait présenter par M. de Marsy le dessin, de grandeur naturelle, du célèbre anneau ou plutôt *torques* d'or, découvert récemment à Penella, dans l'Estramadure portugaise, découverte qui, grâce à M. de Silva, a obtenu un grand retentissement dans le monde savant.

Ce torques est remarquable par ses dimensions, qui ne sont pas partout parfaitement égales ; tantôt il mesure 21 millimètres d'épaisseur, tantôt 19 seulement. Son diamètre intérieur est de 11 centimètres et 2 millimètres. Son poids atteint 2,011 grammes : soit un peu plus de 2 kilos. De plus, il est orné de dessins géométriques divisés en groupes, les uns de losanges allongés et les autres de sortes de chevrons héraldiques. Ces groupes sont serrés à leurs extrémités par six raies fines, qui forment comme un faisceau de liens. Cette ornementation est accusée par des hachures quadrillées, analogues au *sablé* des pièces d'armoiries.

Dans la partie la moins épaisse du torques, une section peut se détacher pour laisser libre une ouverture d'environ 7 centimètres. A ses deux extrémités, cette section est munie de deux tenons qui la tiennent fixe lorsqu'elle est remise en place.

Mais quelle pouvait être la destination d'un ornement d'une si grande valeur et d'un poids si considérable? On hésite à voir en lui une torques à l'usage d'un guerrier ou de tout autre personnage. Était-ce un anneau votif?

Un membre du Congrès dit qu'il est regrettable que l'on ne soit pas mieux renseigné sur les conditions dans lesquelles ce curieux objet a été trouvé. Était-il parmi les débris d'une sépulture ou dans les ruines d'un édifice à caractère religieux, temple ou *sacrarium*? Il serait toutefois difficile de voir dans ce cercle un torques destiné au cou d'un guerrier, vu la dimension de son diamètre, qui n'a que onze centimètres.

M. le président prie M. de Marsy de vouloir bien transmettre à M. da Silva les remerciements du Congrès pour son intéressante communication et engage les assistants à prendre note du torques portugais, afin de pouvoir le comparer à des analogue dont la destination serait mieux déterminée.

A la suite de cette communication, M. le président accorde la parole à M. l'abbé Douais, professeur à l'Université catholique de Toulouse, pour la lecture d'un mémoire sur le couvent des Frères prêcheurs de Pamiers.

Après cette lecture, M. l'abbé Barbier, directeur du petit séminaire de Pamiers, lit aussi une notice sur l'ancien monastère des Bénédictins de cette ville.

Ces deux mémoires, écoutés avec un vif intérêt, seront insérés au compte rendu général du Congrès.

M. le président donne la parole à M. Bernard, de Luchon, qui présente au Congrès trois tableaux exposés dans la salle et dont il est l'auteur. Le premier de ces tableaux est le relevé en couleur d'une peinture murale que M. Bernard a retrouvée, sous le badigeon, dans l'abside de l'église de Saint-Aventin (Haute-Garonne). Le second donne le dessin, avec plan, coupe et reliefs extérieurs, du bénitier de la même église, et le troisième également le dessin à la plume d'une *Annonciation* du XVIe siècle, que M. Bernard a découverte dans l'église de Saint-Blancard (Gers).

La peinture provenant de l'abside de Saint-Aventin faisait partie d'une décoration qui couvrait tout le reste de cette abside. Elle représente saint Saturnin, évêque de Toulouse, l'apôtre du midi de la Gaule et saint Aventin, patron de l'église. Son style accuse le XIIe siècle. Saint Saturnin est figuré debout, sous une sorte de niche ou de portique cintré soutenu par de longues colonnettes. Il est vêtu de sa chasuble, dont la bordure est couverte d'une série de petites croix. Il bénit de la main droite et tient sous le bras gauche un livre appuyé sur sa poitrine. Le saint est sans barbe, nimbé et tête nue. Il est accompagné des mots SC. SATVRNINVS, écrits horizontalement et coupés en deux parties par la tête du personnage.

Saint Aventin, placé à la droite de saint Saturnin, dont il est séparé par une fenêtre, est représenté debout, tête nue et nimbé. Son menton porte une touffe de barbe ovale. Le saint tient un livre ouvert de la main gauche et le bénit de la droite. Malheureusement la partie inférieure du corps a disparu. Les embrasures des fenêtres et les autres surfaces débadigeonnées sont couvertes de rinceaux et d'autres motifs d'orne-

mentation, parmi lesquels on aperçoit des oiseaux.

« Cette décoration, ajoute M. Bernard, est faite à la détrempe. Plusieurs couches de craie ont été passées d'abord distinctement sur le mortier ; puis elles ont été couvertes d'un enduit couleur de chair, sur lequel a été exécutée toute la décoration. Les personnages sont dessinés, à la pointe du pinceau, par des traits rouges ; les chairs et les draperies sont à teintes plates retaillées de filets bleus et noirs et quelquefois rehaussées de filets blancs. »

M. le président remercie M. Bernard de sa communication et le félicite du soin avec lequel il s'attache, dans son pays, à protéger tout ce qui touche aux intérêts de l'art et de l'archéologie.

M. de Laurière demande à présenter quelques observations sur les tableaux dont il vient d'être question. Il rappelle que la découverte des peintures de Saint-Aventin fut annoncée à la Société française d'Archéologie par une note insérée dans le *Bulletin monumental* en 1877. Elles ont un intérêt considérable comme témoignage d'un art qui semble, à toutes les époques, avoir été un très grand honneur dans certaines régions des Pyrénées, où un grand nombre de petites églises ont conservé des traces de leur ancienne décoration. Grâce au zèle et au dévouement de M. Bernard, d'autres peintures murales ont été mises en lumière, comme à l'église de Cazaux, voisine de celle de Saint-Aventin. Il en existe aussi du XVe siècle, fort endommagées, à l'église de Benqué-Dessus, dans le même voisinage. Il serait fort à désirer que des mesures sérieuses soient prises pour effectuer le dégagement des peintures de Saint-Aventin et en assurer la conservation, ainsi que de celles de Benqué.

Quant au bénitier de Saint-Aventin, comme on le voit sur le dessin, les reliefs qui couvrent sa panse sont d'une exécution des plus grossières. Mais le monument présente un intérêt réel. Il est actuellement adossé, dans l'église, au pied du premier des pilliers carrés qui séparent la nef centrale de la nef méridionale. Le vase est de marbre presque noir et repose sur un pied cylindrique. Le diamètre de l'ouverture mesure 0m40 ; la profondeur du vase, 0m14. Sur le bord plat et horizontal sont figurés en creux six poissons disposés en cercle. Le fond est muni d'une bordure découpée en six lobes formant un relief de 2 centimètres, et le milieu de ce fond est occupé par l'agneau portant la croix, sculpté en faible relief.

La vue du dessin donnera mieux que toute description l'idée de la façon barbare dont sont traitées les figures extérieures, personnages, oiseaux, quadrupède, disque orné d'une sorte de rosace.

On trouve dans cette ornementation des réminiscences de symboles qui étaient souvent figurés dans les anciens baptistères. Tels sont les poissons pris tantôt pour le Christ lui même et tantôt pour les chrétiens régénérés par l'eau du baptême. Les colombes affrontées, buvant au calice, et ici répétées deux fois, symbolisent aussi l'aspiration du chrétien qui s'abreuve à la source de la Vie éternelle. L'agneau portant la croix est également l'emblème de Jésus-Christ.

Ce serait probablement trop s'aventurer que de chercher des symboles dans les autres figures, comme, par exemple, les quatre évangélistes dans les quatre personnages informes qui accompagnent les colombes, ou un saint Pierre dans celui que le sculpteur a eu l'intention de représenter la tête en bas. Si on entrait dans

Bord supérieur et fond du vase.

Coupe.

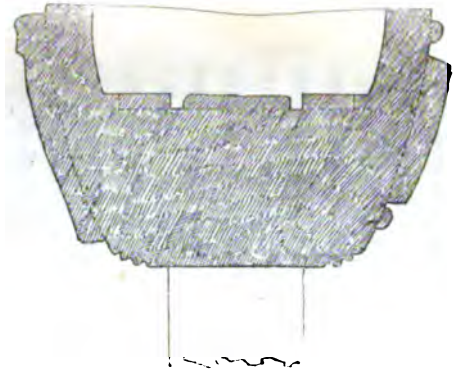

Décoration Extérieure.

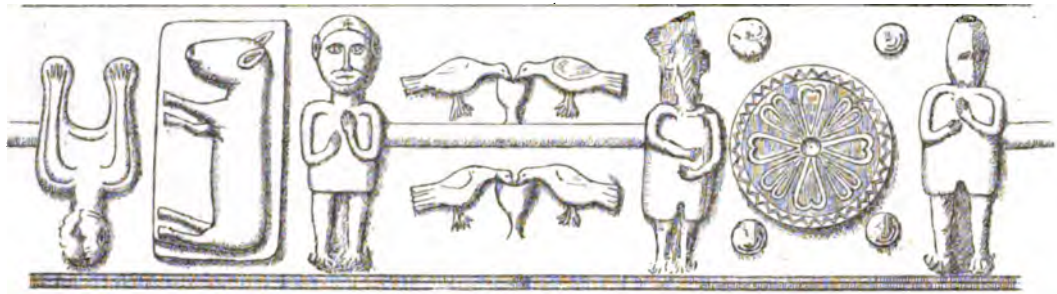

Bénitier de Saint-Aventin.

cette voie facile, on pourrait aussi voir dans l'animal placé vers la gauche certain ours qui joue un rôle miraculeux dans une légende de la vie de saint Aventin.

Contentons-nous de dégager de quelques-unes de ces représentations le symbole de la régénération du chrétien par l'eau du baptême, et demandons-nous si le bénitier actuel de Saint-Aventin n'aurait pas été, à son origine, un diminutif d'une cuve baptismale, encore en usage, ou un vase de simplès fonts baptismaux?

Malgré son style barbare, le monument ne nous parait pas antérieur au XIe siècle. Il existe dans les Pyrénées plusieurs bénitiers ou cuves baptismales qui offrent avec celui-ci des analogies prononcées dans le faire de la décoration. De ce nombre est la cuve baptismale d'Orgibet (Ariège), décrite dans le *Bull. monum.* de 1874, par M. Richard, archiviste du Pas-de-Calais, qui l'attribue au XIIe siècle. Le bénitier de Saint-Martory, dessiné dans le *Bull. monum.* de 1866, et attribué au XIe siècle par l'abbé Barrault, offre une dentelure analogue à celle qui se voit sur le disque du bénitier de Saint-Aventin. L'abbé Barrault a également signalé ce dernier et il le rapporte au XIIe siècle. Parmi les monuments du genre de celui dont nous nous occupons, nous devons également citer le bénitier de l'église de Canejan mentionné par M. Gourdon dans son intéressant volume *A travers l'Aran,* mais sans indication d'époque, et qui a, lui aussi, un fond orné de lobes, au centre desquels l'agneau portant la croix.

Quoi qu'il en soit, le bénitier de Saint-Aventin est d'un intérêt considérable pour l'étude des monuments de ce genre. Notre but est plutôt de le désigner à l'attention des archéologues que d'en donner l'explication, et nous espérons que le dessin, d'une exactitude par-

faite, exécuté par M. Bernard, facilitera désormais l'interprétation de ce curieux monument.

A la suite de ces communications, la parole est donnée à M. l'abbé Domenjou, qui, en réponse à la quarantième question du programme, commence la lecture d'un mémoire sur le *Pèlerinage de N.-D. du Val d'Amour*. — Cette intéressante lecture, sur la demande de M. le président, en raison de l'heure avancée, est interrompue, sauf à être continuée à une séance suivante, afin de permettre à M. de Lahondès de donner un aperçu verbal des monuments de Pamiers qui doivent être visités à la suite de la séance.

M. le président remercie Mgr l'évêque de la gracieuse hospitalité que S. G. a bien voulu offrir au Congrès, en mettant à sa disposition la belle salle du palais épiscopal où se tient la séance.

Mgr l'évêque, après avoir adressé au Congrès des paroles de bienveillante courtoisie, engage tous les membres à se réunir le soir dans une autre salle de l'évêché, pour entendre les explications, suivies d'expériences, que Sa Grandeur se propose de donner sur son *Anémogène*, appareil en forme de sphère terrestre, dont il est l'inventeur et qui est destiné à l'étude de divers phénomènes atmosphériques.

M. le président se rend auprès de Mgr l'évêque l'interprète de la gratitude avec laquelle les membres du Congrès accueillent cette attrayante invitation.

La séance est levée à 4 heures 15 minutes.

PREMIÈRE SÉANCE DE FOIX, 25 MAI 1884

PRÉSIDENCE DE M. LE DOCTEUR GARRIGOU

Siègent au bureau : MM. Henri Paul, préfet de l'Ariège; Léon Palustre, Francard, Ledain, comte de Toulouse-Lautrec et Rossignol.

M. Palustre décrit les monuments visités la veille : l'ancienne cathédrale de Mirepoix, dont le chœur et les quatre premières chapelles furent construits au commencement du XVe siècle, et dont les autres chapelles, le clocher et le porche furent élevés un siècle après par Philippe de Lévis ; le château de Lagarde, qui montre dans ses amples dispositions les bases de ses tours carrées en grand appareil construites au XIVe siècle, les parties supérieures de ces tours reprises au XVe, les corps de logis doublés dans l'intérieur de la cour au commencement du XVIe par Jean de Lévis, frère de l'évêque de Mirepoix, mais dont il ne reste malheureusement que la tour élégante de l'escalier avec les voûtes de la galerie adjacente, les transformations du XVIIe siècle, la surélévation des courtines du nord, les fossés comblés, les terrasses voûtées, les tours surmontées de niches, enfin les balustrades posées et les fenêtres agrandies dans le dernier siècle.

M. Palustre a examiné avec soin les belles miniatures de l'antiphonaire de Mirepoix dispersées aujourd'hui dans plusieurs collections. Il dit que Philippe de Lévis dut employer plusieurs calligraphes et plusieurs miniaturistes, car les belles majuscules d'un si grand

style conservées à la Société archéologique de Toulouse et datées de 1535 diffèrent sensiblement des miniatures des registres déposés à la bibliothèque de Foix et de celles que l'on voit au presbytère de Mirepoix. M. le curé Gaston a montré, en effet, aux membres du Congrès quatre belles compositions qui représentent les quatre grandes fêtes de l'année. M. Palustre les regarde comme des tableaux plutôt que comme des miniatures destinées à être insérées, comme les autres, dans un livre de chant.

On n'a malheureusement conservé qu'une seule indication sur les auteurs de ces superbes miniatures; elle concerne le prêtre A. Niort, chargé, en 1529, de peindre quelques-unes d'entre elles.

M. de Toulouse-Lautrec demande si l'on ne devrait pas classer le château de Lagarde au rang des monuments historiques. M. Palustre répond que le classement ne peut être ordonné, puisque le château est une propriété privée.

M. le président remercie, au nom du Congrès, M. le sénateur Vigarosy, propriétaire des ruines de Lagarde, qui a bien voulu retarder son départ pour Paris afin de pouvoir montrer lui-même à ses visiteurs ces débris, si grandioses encore dans leur délabrement.

M. de Laurière rappelle l'intérêt avec lequel les membres du Congrès ont visité la singulière église de Vals, en se rendant à Mirepoix. Elle rentre dans la catégorie des rares églises à plusieurs étages. Établie sur une masse rocheuse à laquelle elle se trouve aussi en partie adossée, elle offre cette particularité, sinon architecturale, du moins géologique, qu'elle est accessible au rez-de-chaussée par une faille naturelle en forme de galerie, rétrécie par le haut, ouverte dans une roche de

poudingue. Ce passage aboutit à une sorte de nef carrée, précédée, vers l'est, d'un sanctuaire roman décoré d'arcatures. Un étage plus élevé que cette première enf, accessible à l'intérieur par des escaliers, s'étend au niveau du sol extérieur et communique par une porte avec lui. Enfin et en arrière, une tribune, munie, sur le côté sud, d'une abside ronde, complète cet étrange édifice, qui a conservé de notables parties du XIIIe siècle. De plus, une belle tour, donjon aujourd'hui découronné, se dresse sur le côté nord de l'église et communique avec elle par son premier étage.

On peut rapprocher de l'église de Vals celle de Myans, en Savoie, qui a deux étages superposés et faisant face au portail d'entrée.

M. de Laurière appelle aussi l'attention du Congrès sur le plan régulier de la ville de Mirepoix, qui est celui d'une *ville bastide* avec rues droites et place rectangulaire au centre. Cette ville existait au XIIIe siècle sur la rive droite du Lhers. Entièrement détruite en 1286 par une terrible inondation de cette rivière, elle fut reconstruite sur la rive gauche où nous la voyons aujourd'hui. Son accroissement fut rapide et, en 1318, le pape Jean XXII y créa le siège d'un évêché. La place centrale est entourée, de trois côtés, de *couverts* ou promenoirs sur lesquels s'avancent les étages des maisons de bois. L'une de ces maisons offre le plus grand intérêt. Les poutres horizontales qui portent l'étage se terminent, du côté de la place, par des têtes d'hommes et de femmes à physionomies diverses, d'une exécution fine et vigoureuse. Une série de têtes analogues règne également sous les couverts, au-dessus de la porte principale de la maison. Ces sculptures, type éminemment remarquable de ce genre de décoration appliquée à

l'architecture domestique, ne paraissent pas antérieures à la seconde moitié du XVe siècle. Quelques-unes même semblent déjà se ressentir d'un premier souffle de la Renaissance. Ces sculptures mériteraient d'être dessinées avec le plus grand soin.

M. de Laurière demande aussi à signaler la largeur de la nef de l'ancienne cathédrale de Mirepoix, qui présente un type des plus remarquables de ces églises à nef large et unique, que l'on trouve dans le midi de la France, au sud de la Garonne, en plus grand nombre que partout ailleurs. La nef, sans transsept, d'une largeur de 21m50, produit un effet saisissant. C'est, en étendue, l'effet de grandeur obtenu en hauteur par l'élévation des grands monuments gothiques des XIIIe et XIVe siècles. Ici tout l'espace est libre, le regard peut saisir tous les détails de la cérémonie; aucun point n'est perdu au détriment de la place destinée à l'assistance.

Cette nef est, très vraisemblablement, la plus large qui existe en France. Elle ne le cède pas à la célèbre nef de la cathédrale de Girone, en Catalogne, sa contemporaine, qui mesure extérieurement, à la façade, 23m20. La construction de cette dernière donna lieu à la convocation d'une *junte* d'architectes appelés d'Espagne et de France pour délibérer sur la question de savoir si l'édifice, avec sa largeur et une nef unique, était susceptible d'être recouvert par une seule voûte, question résolue par l'affirmative. On ne sait pas ce qui se passa pour Mirepoix. Toujours est-il que l'église, restée sans voûtes, était couverte par une charpente avant la restauration moderne qui a construit la voûte actuelle et surélevé le mur orné de rosaces au-dessus des chapelles latérales.

M. Pasquier dit que les membres du Congrès ont examiné, en s'acheminant vers Foix, l'élégante église de Saint-Jean-de-Verges, construite d'un seul jet, dont les chapiteaux et surtout les contreforts absidaux rappellent si visiblement ceux des chapelles de Saint-Sernin de Toulouse ; une particularité de cet édifice, c'est qu'à l'intérieur, deux chapelles sont ouvertes sur la nef par une arcade, de manière à former une sorte de transsept, et comprennent aussi une absidiole tournée vers l'est. Ensuite plusieurs membres du Congrès sont montés sur l'arête calcaire, dont la brèche était défendue par la tour carrée d'*Opio*. Des médailles d'empereurs, d'Antonin à Théodose, ont été trouvées au pied de cette tour ; mais si cette position importante, dominant l'unique passage par lequel les envahisseurs pouvaient pénétrer dans la haute vallée, a dû être occupée par tous les maîtres du pays, les assises de pierre que l'on voit encore ne remontent pas au delà du moyen âge. Elles ne montrent, d'ailleurs, aucun caractère qui permette de leur assigner une date précise.

M. l'abbé Cau-Durban lit un mémoire sur l'âge de bronze dans l'Ariège.

Les archéologues, et notamment M. Chantre, dans sa carte de l'âge du bronze, ne signalent que quelques rares stations qui aient fourni des échantillons de cette période archéologique. M. Cau-Durban en énumère plus de trente, décrivant sommairement les divers objets trouvés, haches, épées, pointes de flèche, bracelets, épingles, fibules, torques, pendeloques, spirales, etc., et montre que son pays n'est pas plus qu'un autre demeuré fermé à la civilisation de ces temps antiques.

Ces diverses découvertes ont été faites dans les

grottes, les stations en plein air, les cachettes. Notre collègue a soin d'indiquer exactement les lieux de provenance de ces objets, les inventeurs et les collections qui aujourd'hui les possèdent. Ce travail sur la région ariégeoise est complet jusqu'à ce jour, et M. Cau-Durban promet de le tenir au courant des découvertes ultérieures.

M. Ledain rapproche les spirales munies d'une pointe à leur centre, trouvées par M. l'abbé Cau-Durban, des umbo des boucliers ; mais M. Cau-Durban fait observer que les six qu'il a recueillies sont pareilles par paires et qu'elles étaient placées peut-être sur les épaules à la naissance du bras, de même que la pièce d'armure analogue du moyen âge. M. Ledain ajoute que l'on a trouvé en Poitou des anneaux de mailles semblables à ceux qu'a recueillis aussi M. l'abbé Cau-Durban.

M. de Fontenilles demande si M. Cau-Durban a trouvé le fer uni au bronze, comme dans un poignard du Lot, dont la lame est en fer, et la poignée partie en fer, partie en bronze. M. Cau-Durban répond qu'il n'a jamais reconnu l'emploi simultané du bronze et du fer. M. Garrigou dit qu'il montrera au musée un poignard, dont la lame est en fer et la poignée en bronze.

M. Cau-Durban termine en signalant la découverte dans un jardin de Bordes d'une clochette carrée en bronze, munie d'un anneau de suspension. M. Ledain dit que ces clochettes sont romaines, et M. de Marsy rappelle que M. l'abbé Morellet a trouvé dans la Côte-d'Or plus de cent clochettes, quelques-unes rondes, la plupart carrées, ornées quelquefois de têtes de taureaux ou d'autres animaux.

M. de Lahondès analyse un ouvrage de M. Garaud, censeur au lycée d'Amiens, sur le dialecte de Pamiers.

M. de Fontenilles demande quels sont les plus anciens monuments de la langue romane dans la contrée. M. Pasquier signale l'acte de délimitation du comté de Foix, daté de 1034, dans lequel quelques mots romans sont mélangés aux mots latins; la charte de coutume du Fossat, de 1272; le leudaire de Saverdun, de 1327; M. de Lahondès, les actes de 1242, de 1268 et de 1272, conservés dans les cartons de Salau et de Saint-Girons aux archives de Malte, et les registres des délibérations et de comptes de l'hôtel de ville de Pamiers conservés depuis la fin du XIVe siècle.

M. Francard appelle l'attention sur les lieux « dits », dont les anciens noms résistent au cours des siècles et se conservent quelquefois sans altération.

M. Lafon de Sentenac lit un mémoire sur les noëls en dialecte local.

M. de Marsy exprime le vœu que M. Lafon de Sentenac ajoute la notation des noëls à sa publication.

M. de Fontenilles demande quelles sont les différences entre le dialecte gascon et le dialecte ariégeois.

M. de Lahondès dit que le dialecte ariégeois n'est autre que le dialecte languedocien ou toulousain avec de très légères nuances; que le dialecte gascon, élevé à la dignité d'une langue par des maîtres en linguistique comme M. Chabaneau, plus aspiré, plus heurté, plus contracté que les dialectes languedociens, présente en somme le même vocabulaire et la même syntaxe. Toutefois la prononciation diffère assez sensiblement pour que des paysans de la vallée du Salat et de la vallée de l'Ariège aient de la peine à se comprendre. Les caractères qui spécifient le gascon sont, surtout : l'absence du *v*, la répugnance pour l'*f*, la transformation de *al* et de *el* à la fin des mots en *au* et en *eu*, l'*l* finale changée

en *t*, l'*l* médiane changée en *r*, l'*n* supprimée entre deux voyelles (1).

M. Garrigou entretient les membres du Congrès de la course du lendemain à la grotte de Lombrives ; il prévient qu'on n'y trouvera aucun objet, car la grotte a été dévastée et mutilée. Il explique l'origine géologique de la grotte et les restes de l'homme et de son industrie qui y ont été découverts. Il montre la belle carte au centième qu'en a dressée M. l'abbé Pouech, et, le remerciant d'avoir bien voulu la mettre à la disposition du Congrès, il salue en lui l'un des premiers géologues de France au point de vue de la géologie appliquée, rappelle que ses observations sagaces et précises continuées avec fruit depuis un demi-siècle, lui ont permis de dresser une carte géologique du département à l'échelle du cadastre, travail unique et des plus précieux, puisqu'il s'applique à une contrée où se montrent presque tous les terrains ; il demande qu'un vœu général soit adressé à M. l'abbé Pouech pour qu'il publie cette carte.

M. Garrigou décrit ensuite la série des grottes de la vallée de l'Ariège, depuis la grotte de Lherm habitée par les grands ours, et les trois cavernes superposées du rocher de Soudours, jusqu'aux grottes de Bouan, refuge de l'homme aux temps préhistoriques, fortifiées plus tard à l'époque des guerres de religion, et à la grotte de Fontanet, où il a trouvé des objets remarquables de la pierre polie.

(1) *Betet de vitellus, biu de vivus* (le *v* a disparu aussi du languedocien), *henno, hoc pour fenno foc, de femina focum, ceu oustau pour cel, oustal, de celum hospitale, castet pour castel de castellum, caperan pour capela, de capellanus, pleo luo pour pleno luno, plena luna.*

M. Garrigou adresse ses remerciements à M. et Mme de Bertrand d'Artiguère, qui ont permis aux savants, avec une si généreuse complaisance, l'accès et l'étude de la grotte de Lherm ouverte sur leur domaine. Il termine en remerciant M. le préfet des faveurs qu'il a accordées à la science depuis son arrivée dans l'Ariège. M. le préfet, qui a donné des marques de son goût éclairé pour les arts, aussi bien que de son exquise courtoisie envers les membres du Congrès, répond en disant qu'il a été heureux de seconder les efforts qu'il voyait se produire autour de lui, et particulièrement le zèle généreux de M. Garrigou, qui a donné ses belles collections à sa ville natale.

La séance est levée à 10 heures.

DEUXIÈME SÉANCE DE FOIX, 27 MAI 1884

PRÉSIDENCE DE M. LÉON PALUSTRE

Siègent au bureau : M. le préfet de l'Ariège, M. le maire de Foix, MM. Noguier, Moulencq, de Bonnefoy et de Fontenilles.

M. Palustre, après avoir demandé si quelqu'un avait des observations à faire sur les monuments visités dans la journée, prend la parole et fait d'abord connaître par quelles transformations a passé l'église de Saint-Volusien. Cet édifice avait d'abord trois nefs, et c'est seulement dans les dernières années du XIVe siècle qu'il a reçu sa physionomie actuelle. Quant à la reconstruc-

tion du XVIIe siècle, elle n'a atteint que les voûtes et quelques parties du mur méridional.

M. le président rappelle ensuite les discussions qui ont eu lieu sur place au sujet de l'ancienneté prétendue de la tour ronde du château dont on veut faire un monument du XIVe siècle. Suivant lui, tous les donjons élevés dans les régions pyrénéennes par Gaston Phœbus ont la forme carrée ; puis il suffit d'examiner les voûtes, l'appareil, les moulures des portes et des fenêtres pour voir qu'on est en face d'une construction élevée dans les premières années du XVIe siècle. La tradition sur ce point est donc complètement erronée, et il est nécessaire de ne pas la laisser subsister plus longtemps. La tour bâtie par Gaston Phœbus, si tant est que ce puissant seigneur ait travaillé au château de Foix, est celle du centre, qui a, en effet, tous les caractères du XIVe siècle. Malheureusement, en ce moment même, un architecte est en train de la dénaturer par des restaurations on ne peut plus malheureuses.

M. le préfet demande la parole et dit que les restaurations dont on se plaint ne seront pas continuées.

A propos de la question du programme relative aux antiquités chrétiennes, M. de Laurière présente quelques observations sur un sarcophage chrétien qui provient de Foix et se trouve à Paris, au musée du Louvre. Déjà M. de Laurière avait signalé ce sarcophage dans le *Bulletin monumental* de 1882, et cru voir figurée, au milieu de la face du monument, la Résurrection de Lazare traitée d'une façon nouvelle. Le sujet se compose, en effet, d'un personnage debout, un peu penché en avant, et touchant avec une baguette un petit mort emmailloté étendu sur une sorte de coffre dont le couvercle se relève. La face de ce coffre est ornée de bandes

de stries droites en forme de chevrons brisés, genre d'ornementation très fréquent en Aquitaine. Des rideaux suspendus à une tringle et relevés sur les côtés encadrent cette scène. Mais elle s'éloigne du type consacré de la Résurrection de Lazare, figurée sur un grand nombre de sarcophages de Rome, d'Arles et autres localités, tant en Italie qu'en France, sous forme d'une momie debout au fond d'un édicule à fronton et touchée par le Christ, qui se tient au-devant. Sur d'autres sarcophages des mêmes lieux, on retrouve aussi la résurrection d'un mort de petite taille, enveloppé d'un suaire, soit étendu par terre en présence

Fragment du sarcophage de Foix.

du Christ, soit couché sur un coffre quadrangulaire. Il existe même un sarcophage au musée de Latran, à

Rome, où l'on voit tout à la fois ces deux résurrections, celle de Lazare dans son édicule et celle d'un mort étendu par terre. Dans cette dernière représentation M. Ed. Le Blant et d'autres archéologues reconnaissent la résurrection du fils de la veuve de Naïm. A la suite d'observations présentées dans une correspondance particulière par M. Julien Durand, M. de Laurière verrait aussi, avec ce savant archéologue, le même sujet sur le sarcophage de Foix, mais avec une variante tout à fait identique, du reste, à une scène d'un sarcophage du musée de Toulouse, dans laquelle le père Garucci a reconnu également la résurrection du fils de la veuve de Naïm.

M. Pasquier entretient la réunion des découvertes de peintures murales faites par M. Léon Giron au Puy et autres localités du département de la Haute-Loire. Le Congrès apprécie l'importance de ces découvertes par l'examen d'un magnifique album, où elles sont reproduites par la photographie.

M. de Fontenilles, à ce sujet, rappelle l'importance des peintures murales du XIVe siècle du chœur de la cathédrale de Cahors qu'il a étudiées et décrites, après leur découverte et avant leur restauration par M. Calmon, l'habile peintre de Cahors. M. de Fontenilles ajoute que les coupoles de la même église ont été également ornées de peintures, et il en présente un intéressant spécimem. Il demande que le Congrès émette le vœu que l'État prenne les mesures nécessaires pour exécuter l'entier débadigeonnage de ces peintures. Le Congrès s'empresse d'adopter ce vœu.

La séance se prolonge jusqu'à 10 heures 15 minutes et clôt les travaux du Congrès relatifs aux arrondissesements de Pamiers et de Foix.

P. S. — Cependant, malgré l'heure avancée, la soirée devait se prolonger encore par une séance d'un autre ordre d'idées, grâce à la courtoisie de la Société ariégeoise des sciences, lettres et arts, qui avait invité les membres du Congrès à se réunir autour d'un punch confraternel, dont elle leur faisait les gracieux honneurs. Cette réunion était présidée par M. Doumenjou, vice-président de cette Société. M. le Préfet de l'Ariège et M. le maire de Foix avaient bien voulu y assister. Là tous les membres se trouvaient confondus dans un même sentiment de cordiale sympathie. M. Palustre s'est fait l'interprète de la gratitude du Congrès pour cette aimable hospitalité en portant un toast à la prospérité de la Société ariégeoise. Plusieurs autres toasts en langue française et en langue romane, se succédant avec entrain, ont donné à cette petite fête intime un charme et un intérêt dont chacun gardera le meilleur souvenir (1)

(1) Notre confrère M. L. Noguier, de Béziers, a bien voulu nous communiquer les vers en langue romane qu'il a improvisés, sous forme de toast, en l'honneur de la langue des troubadours. Nous en extrayons les passages suivants :

BRINDE

Brindem al parla galejaire
Que m'aprenie ma paure maire
En canten la cansou del som :
Sum vèni vèni d'endacou.
Es lenguo galhustro qu'aboundo,
Del roze cap a la giroundo
Ha coungriat sous bels enfants
Coumo Dieus las flous dins lous camps
Azalais de Porcairagno,
Frédéric Mistral de Malhano,
Matfre del breviari d'amor,
Cabestain per sa damo mort,

Jaussemi qu'Agen rend jouiouso,
Goudouli l'ourgulh de Toulouso
(L'ingrato refuzo lous rams
De Clemens'as verses roumans),
Pamens la muzo felibrenco,
Ambé soun tufet d'Arlatenco,
Per aco baisso pas lou nas,
Soun uel negre ne plouro pas,
Sera sempre jouve poulido,
Tourigo jamai de la vido,
Lou soulel, las flous e l'amour
Mancario'u peleu al miejour,
Crezes né la voits proufetico
Del vielhum arquéologico,
Atamben porti sa santat
Al miech del coungrès assemblat
A Fouis civtat houspitaliero
Que miralho dins la rebieiro
Las tourrès de soun castelas
Bastit al cimet d'un roucas
Ount sen mountats per escalado,
Mais pas sans prene uno suzado.
D'en amount lous comtes ancians
Partissou contro la crouzado
De Montfort...
A l'oumbro d'aquelos muralhos
Espelissiou d'autros batalhos,
Aqui Phœbus al gran renoun
Cantabo sa dousso cansoun :
Alas mountagnos regalados,...
E lous pastours dins las vespadros
D'hiber, quand la lou marrit temps,
Las pastourelos al printemps
Quand tout revieu l'amour, l'erbeto,
Sabou pas d'autro cansonneto.

L. N.

SÉANCE DE CLOTURE

TENUE A SAINT-GIRONS, LE 30 MAI 1884

Présidence de M. le comte de Marsy.

Siègent au bureau : MM. Palustre, de Castéras, président du tribunal, de Marchiennes, de Dion, l'abbé de Carsalade, Henry Godfray, membre de la Société jersiaise, et de Laurière.

M. de Rivières remplit les fonctions de secrétaire.

M. de Castéras l'un des secrétaires généraux adresse tant en son nom qu'au nom de la ville de Saint-Girons, des paroles de bienveillance et d'adieu aux membres du Congrès dont le séjour a été trop court dans cette partie de l'Ariège. M. de Marsy remercie M. de Castéras, et ajoute qu'arrivés ici étrangers les uns aux autres, nous nous séparons amis.

M. l'abbé Doumenjou, pour répondre à la question XLe du programme, lit une intéressante notice sur le pèlerinage de Notre-Dame du Val d'Amour. M. le président remercie l'auteur de cette communication, qui prendra place dans le volume du Congrès.

M. Pasquier, secrétaire général, fait une communication sur des fouilles exécutées pendant l'hiver 1880-81, en Algérie, par M. Tarry, inspecteur des finances, délégué de son ministère à la commission du chemin de fer transsaharien, et compagnon du colonel Flatters dans sa première mission.

Les recherches de M. Tarry, dans la vallée de l'Oued-Mya, dant le Mzab, près de Ouargla, lui ont fait découvrir des ruines de cités berbères. Ces villes s'appe-

laient Sedrata et Krimis. Elles ont été dévastées, d'après des traditions confirmées par des manuscrits arabes, vers 1274, par des tribus arabes.

La population, au moment de l'invasion, était déjà musulmane. Obligée de quitter le pays, elle se retira à Ouargla et dans les autres parties du Mzab. Les villes abandonnées furent peu à peu envahies par les sables. Les canaux qui amenaient les eaux furent obstrués.

Sur de simples données, M. Tarry a mis à jour des sources, une mosquée, des maisons. Cette découverte est intéressante, non seulement au point de vue archéologique, mais encore à celui de la colonisation. C'est la preuve que le Mzab, pays d'un aspect désolé, a été jadis le centre d'une civilisation qui pourrait en partie renaître, si des travaux hydrauliques régularisaient le cours des sources s'infiltrant dans les sables, et à ce sujet M. Pasquier fait ressortir de quel secours, dans un pays comme l'Algérie, l'archéologue peut être au colon. « Là où sont les ruines, dit-il, là était la civilisation; et si l'effet a disparu, la cause peut subsister, et il faut examiner si l'on n'aurait pas chance, en marchant sur les traces des Romains ou de tout autre peuple, de ramener la prospérité dans des régions qui, à première vue, semblent désertes et incultes. »

Au point de vue de l'art, M. Tarry n'a rien trouvé de bien saillant, quelques moulures, des poteries, des chapiteaux, des traces d'ornementation murale; le tout dans le goût arabe. Ces débris cependant permettent de constater plus d'aisance, plus de luxe que dans les villes du Mzab qui existent aujourd'hui. Des fragments de sculpture ou des moulages ont été donnés aux musées de l'Algérie et à celui du Trocadéro.

M. Pasquier ajoute que M. Tarry est un savant dés-

intéressé qui a fait ces travaux à ses frais étant plutôt gêné qu'aidé par l'administration.

Les applaudissements de l'assistance accueillent cette intéressante communication.

M. de Laurière, sur l'invitation de M. le président, rappelle quelques souvenirs d'un voyage en Algérie et en Tunisie, pendant lequel il a pu examiner des ruines et des monuments analogues à ceux dont a parlé. M. Pasquier. Il cite particulièrement les travaux exécutés par les Romains à Zaghouan et à Djoukar pour capter les eaux dans de vastes réservoirs entourés de colonnades et destinés à alimenter les aqueducs de Carthage, aqueducs dont des parties ont été avantageusement utilisées par l'industrie moderne pour amener les eaux à Tunis.

Et puisque M. Pasquier a parlé de l'union de l'archéologie à la colonisation sur la terre d'Algérie, M. de Laurière rappelle le plaisir qu'il a eu à visiter les propriétés d'un de nos confrères, M. Trémeaux, à Tipaza, aux environs de Cherchell. M. Trémeaux possède sur ses vastes terrains tout l'emplacement de l'ancienne ville de Tipaza. On y voit des ruines considérables, les traces de l'enceinte de la ville, les restes d'un théâtre, de thermes, d'un nymphæum, de divers aqueducs, une nécropole et tout un musée d'antiquités établi dans le jardin du propriétaire. Le voyageur qui visite l'Algérie est heureux de trouver en M. Trémeaux un colon aussi dévoué à la conservation des antiquités qu'aux intérêts de l'agriculture.

M. Palustre communique au Congrès le troisième numéro du *Bulletin monumental*, année 1884, qui vient de paraître.

M. l'abbé Cabibel présente deux mémoires manus-

crits sur les anciennes populations du Couserans avant l'invasion romaine et sur l'emplacement de la capitale des *Sotiates*.

M. l'abbé Cau-Durban offre au Congrès diverses brochures archéologiques dont il est l'auteur. Il donne ensuite des détails sur une série de découvertes qu'il a faites à la station d'Ayer, au confluent de Lez et du Riverol. Elles consistent en trois sépultures, en foyers et en une enceinte murée. Les sépultures, étaient sous d'énormes blocs de granit et sous un dolmen. Elles ont donné de nombreux débris de squelettes, des pointes de silex, des disques en ophite, des poteries archaïques à dessins géométriques semblables à celles des palafittes de la Suisse. Les foyers renfermaient des haches en pierre polie, des tessons de poteries, des percuteurs en pierre à aiguiser et des polissoirs. La plupart de tous ces objets sont déposés dans la collection de M. l'abbé Cau-Durban, à son presbytère, et ont été examinés par le Congrès au retour de l'excursion faite la veille à Sentein.

Quant à l'enceinte murée découverte près des sépultures, elle a la forme d'un ovale mesurant 42 mètres sur son grand axe et 12 sur le petit. Elle se compose d'une énorme muraille d'une épaisseur moyenne de $0^{m}60$, formée de gros blocs entassés assez régulièrement, bruts, ne portant aucune trace de travail. M. Cau-Durban estime que cette étrange enceinte devait être une sorte de camp fortifié servant de refuge à la tribu établie dans ces contrées.

M. le docteur Garrigou ajoute quelques renseignemenis complémentaires à la communication qui vient d'être faite et rend hommage au zèle intelligent avec lequel M. Cau-Durban exécute ses fouilles destinées à

rendre les plus grands services aux études archéologiques de la région.

Des applaudissements sympathiques et répétés accueillent les communications de M. Cau-Durban et de M. Garrigou.

M. le président entretient le Congrès d'une question d'un intérêt général pour l'étude de l'archéologie; celle de la confection des *cartes archéologiques internationales* qu'il serait utile de dresser, pour les époques historiques, comme on l'a déjà fait pour les époques dites préhistoriques. Ces cartes doivent avoir pour but de représenter, par un système de signes conventionnels, les monuments du même genre et des mêmes époques dans tous les pays. Une commission avait été nommée au Congrès de Caen pour élaborer ce travail. Elle s'en occupe et espère au prochain Congrès présenter un projet de signes qui s'efforcera de réunir la simplicité à la clarté. Un archéologue portugais, M. Estacio da Veiga qui est, dans son pays, un zélé promoteur de l'idée de ces cartes, a fait parvenir au Congrès de l'Ariège, pour leur réalisation, un système de signes qui seront aussi étudiés par la commission. M. le président engage les membres du Congrès à s'occuper également de cette question.

En réponse à la seizième question du programme relative aux *Piles* gallo-romaines, M. Lavergne décrit celle de Luzenac, qui a été visitée la veille par le Congrès. Il cite les piles qui existent dans le département du Gers, plus ou moins dégradées, à Saint-Larry, à Artigues, à Lamazère, à Biran, à La Roque et à Lasserre. De plus, on conserve, dit-il, le souvenir de quatre autres qui n'existent plus, une seconde à Artigues, une à Pontic, une seconde à ou près de Biran, et celle qui est devenue le

moulin de La Tourrette, près d'Auch. La pile de Luzenac, qui a une niche sur l'une de ses faces, ressemble beaucoup à celles de Saint-Larry et de Biran, qui en ont aussi. M. Lavergne passe également en revue des piles signalées dans le Lot-et-Garonne par M. Tholin (*Congrès archéologique d'Agen*, 1873), celles de La Barthe près de Saint-Gaudens, de Pirelonge et d'Ébéon dans la Charente-Inférieure, quelques autres dans le sud-ouest de la France, où ces monuments paraissent particulièrement avoir été concentrés. La plus septentrionale est la célèbre pile de Cinq-Mars, en Touraine, qui a 27 mètres de haut et pas de niche.

Ces monuments paraissent avoir été établis le long des voies ou des chemins. Mais quelle était leur destination? Avaient-ils un caractère religieux? Portaient-ils, comme quelques archéologues l'ont supposé, des statues de divinités protectrices des voyageurs? Était-ce des tombeaux ou des monuments commémoratifs? Cette question ne paraît pas avoir encore trouvé une solution complètement satisfaisante. Il faudrait comparer ces monuments à ceux qui pourraient avoir quelque analogie avec eux, et dont la destination serait mieux déterminée. Cependant, en Italie, on ne trouve pas de constructions du même genre. L'Afrique romaine pouvait plutôt en présenter.

A l'appui de l'opinion qui voit dans les piles des monuments à caractère religieux, M. Lavergne rappelle un passage de Sulpice-Sévère, cité par M. Barry dans sa *Monographie du dieu Leherenn d'Ariège*, p. 45, et dans lequel cet auteur croit reconnaître la description d'un monument de ce genre: *In vico Ambatiensi* (Amboise sur la Loire, tout près de la pile encore subsistante de Cinq-Mars) *politissimis saxis moles turrita surrexerat, quæ in conum sublime procedens...*

Il s'agit d'une sorte de tour qui existait à Amboise, portait des images d'idoles, et fut miraculeusement détruite par l'intervention de saint Martin.

Quant à la proximité établie dans la citation précédente entre Amboise et Cinq-Mars, il faut faire observer que la distance qui sépare ces deux localités est trop grande, environ trente-cinq kilomètres, pour qu'on puisse les considérer comme étant dans le voisinage l'une de l'autre.

M. Lavergne cite aussi les deux vers suivants de saint Paulin qui semblent également faire allusion à des monuments analogues aux piles et à caractère religieux :

Idolicæ effigiem celsissima fulcra columnæ
Tollebant junctis procul ad sublimia saxis.

(Saint Paulin, *Op.*, p. 317.)

M. Lavergne ajoute qu'il se propose de revenir avec plus de détails sur la question des piles dans une notice qu'il destine au compte rendu général du Congrès.

A propos de la position géographique de la pile de Cinq-Mars, qui serait la plus septentrionale, M. de Laurière signale, d'après l'ouvrage de M. Alf. Léger, *les Travaux publics au temps des Romains,* une pile que cet auteur indique à Naix, entre Joinville et Saint-Dizier, et sur laquelle il serait intéressant d'avoir des renseignement plus précis.

M. Noguier dit qu'il existait à Caux, près de Béziers, quatre piles ou tours rondes dont une subsiste encore. M. de Laurière émet un vœu pour la conservation de la pile de Luzenac. De même que le département du

Gers a acheté la pile de Biran pour en assurer la conservation, il serait à désirer que le département de l'Ariège achetât dans le même but la pile de Luzenac. M. de Lahondès raconte l'excursion que le Congrès a faite, la veille, dans la vallée du Lez. Le récit de cette course devant être publié séparément, M. de Lahondès en rappelle seulement les principaux détails, d'abord la halte qui a eu lieu à Luzenac pour examiner la pile et l'église dont la partie la plus intéressante est son clocher dodécagone situé en avant de l'abside. C'est une construction du XIIe siècle, comme la nef centrale à laquelle on a ajouté deux bas-côtés au XVe siècle.

Plus loin, le Congrès a visité l'église d'Audressein, plus connue dans le pays sous le nom de Notre-Dame de Tramesaygues, en raison d'un ancien pèlerinage qu'attirait dans ce sanctuaire une madonne en grande vénération. Mais tout l'intérêt qui s'attache aujourd'hui à cette église réside dans les restes considérables des peintures murales qui décorent le porche. Elles consistent en tableaux divisés en deux scènes superposées, représentant, dans la scène d'en bas, l'accomplissement d'un ex-voto auprès de la Madone de Tramesaygues, et dans la scène supérieure l'événement qui a motivé l'ex-voto. Elles sont accompagnées aussi de quatre grands anges musiciens et de deux grandes figures en pied, un saint Jean Baptiste et un saint Jacques.

Ces peintures paraissent dater de la fin du XVe siècle. En raison de leur intérêt, M. le directeur de la Société française d'Archéologie a chargé M. Bernard d'en faire le relevé pour conserver leur souvenir.

Après Audressein, le Congrès s'arrête à Castillon, où il visite l'ancienne église qui était autrefois la chappelle du château des comtes de Comminges; édifice qui re-

monte au XIIe siècle. L'abside a reçu une surélévation crénelée. Le clocher est un campanile à trois étages d'arcades qui s'élève au-dessus de l'abside et correspond intérieurement à l'arc triomphal du chœur. Son effet est aussi original que pittoresque.

La statue de saint Pierre du XIIe siècle, qui est placée près de la porte de l'église, a excité la curiosité des membres du Congrès par l'inscription gravée sur le livre ou la tablette que tient le saint. C'est une inscription moitié latine, moitié romane. Elle a déjà été publiée par différents auteurs, mais d'une manière non satisfaisante pour l'ensemble. Elle commence par *P. Pceps*, le premier P étant barré et le second surmonté d'un I, pour *Petrus Princeps*... A la seconde et à la troisième ligne, M. de Castéras dit qu'on a lu *Regni celorum oannes*... L'N de *regni*, étant fait comme un H moderne, forme, du reste, usitée aux XIIe et XIIIe siècles. Sur un estampage pris et présenté par M. de Laurière M. de Bonnefoy lit à la cinquième ligne *fo maestre*... et pour l'ensemble, en tenant compte des abréviations:

PETRVS PRINCEPS
REGNI CE
LORVM IOANNES
DE LA CASA
FO MAESTRE
DE LA OBRA

C'est-à-dire *Pierre, Prince du royaume des cieux. Jean de La Casa fut maître de l'œuvre.* Il s'agit donc tout simplement d'une statue de saint Pierre, qualifié de Prince du royaume des cieux, exécutée par Jean de La Casa.

De Castillon, le Congrès s'est rendu à Seintein, où il

a examiné l'église. C'est un type curieux d'église entourée d'une enceinte fortifiée. Cette enceinte est encore munie de trois tours carrées, surmontées de leurs toitures pyramidales, et date de la fin du XIIIe siècle. L'église fut construite d'abord au XIIIe siècle, avec trois nefs. Mais de cette époque, il ne reste aujourd'hui que la partie inférieure du clocher. Ce clocher, avec ses surélévations successives, sa flèche élancée en charpente, est le plus monumental de tous ceux de l'Ariège. Au-dessus du premier étage qui est carré, il passe à l'octogone. Cette nouvelle construction appartient au XIVe siècle. A la fin du XVIIe siècle, on le suréleva encore de deux étages. Tous ces étages sont en retrait les uns sur les autres et sont percés, sur chaque face, d'une baie cintrée, ornée de colonnettes.

Tout cet ensemble, église et enceinte, donne au village de Seintein un haut caractère d'originalité que l'on chercherait en vain dans le reste du département de l'Ariège.

Sentein est le point extrême de l'excursion. Au retour, le Congrès s'arrête à Bordes, où il reçoit chez M. l'abbé Cau-Durban, au presbytère, une gracieuse hospitalité. Il visite aussi avec un vif intérêt la riche collection de M. Cau-Durban, composée des objets en silex, ossements, bronze, qu'il a trouvés dans ses fouilles et dont il a entretenu le Congrès aux séances.

A une faible distance de Bordes, le Congrès s'arrête à Ourjoux et examine l'église dont M. Cau-Durban lui fait les honneurs. C'est un charmant petit édifice de l'époque romane avec une jolie abside, un campanile à deux étages d'arcades géminées. A l'intérieur, on remarque de curieux chapiteaux largement taillés et des bases de colonnes caractéristiques du XIIe siècle. Tou-

tefois la travée vers l'ouest paraît avoir été reconstruite au XVIe siècle. Après la halte d'Ourjoux, le Congrès a repris la route de Saint-Girons, où il est arrivé à sept heures et demie.

M. de Castéras fait la description de l'église de Saint-Vallier, que plusieurs membres du Congrès ont visitée le matin même. Elle a conservé du XIIe siècle son portail latéral et la partie inférieure du mur du nord. Au-dessus du portail s'élève un campanile percé d'arcades, dont la partie inférieure peut bien être, elle aussi, du XIIe siècle, pendant que la partie supérieure qui, lui ressemble beaucoup, ne paraît pas antérieure au XVIe siècle. L'abside polygonale a été reconstruite au XVe siècle. A l'intérieur, l'église n'a qu'une nef, sur laquelle au sud s'étendent des chapelles.

M. le comte Lair et M. l'abbé de Carsalade signalent un tombeau d'aspect très simple, en forme de sarcophage, en pierre, qui est encastré dans le mur de l'abside, derrière l'autel. Ils le recommandent à l'attention des hommes d'étude du pays.

M. Palustre regrette que l'heure avancée de la séance ne permette pas de détailler la visite qui a été faite dans la journée à Saint-Lizier, la localité la plus authentiquement ancienne du département de l'Ariège et qui a conservé les monuments les plus importants de son antiquité. Mais il espère qu'un rapport sur cette visite sera inséré au compte rendu du Congrès.

L'ancienne cathédrale, dédiée à Saint-Lizier, dans la ville basse, est un monument d'un grand intérêt en raison des irrégularités qu'il présente dans son plan et dans ses divers modes de constructions. L'abside centrale, à l'extérieur, paraît entièrement bâtie en matériaux provenant d'édifices antiques. Les autres parties

du monument sont construites en matériaux beaucoup moins soignés. A première vue, à la suite d'une visite rapide, on reconnaît deux phases principales dans cette construction, le XIe et le XIIe siècles dans les absides, le transsept et la partie inférieure des murs de la nef, et le XIVe siècle dans la surélévation de ces murs, la voûte de la nef, les piliers qui la portent et la tour centrale. Mais, pour étudier plus complètement cette église, il faudrait en avoir un bon plan, et M. Palustre exprime le désir que ce plan soit exactement relevé.

L'église est accompagnée au sud d'un cloître à deux étages. Le rez-de-chaussée se trouve dans un état de conservation à peu près complet. La décoration des chapiteaux est toute romane et très variée ; personnages, animaux, oiseaux, têtes humaines, réseaux de nattes, feuillages à crochets en sont les principaux éléments. Cette construction se rapporte au XIIe siècle; cependant les arcs et les bases des colonnettes des côtés sud et ouest ont quelques caractères du XIIIe siècle. L'étage supérieur, soutenu par des piliers en briques et des poteaux de bois, aurait été ajouté au XVIe siècle. Il faut savoir gré à M. le chanoine Astrié, curé doyen de Saint-Lizier, du soin avec lequel il a fait exécuter à ce second étage des travaux qui en ont donné une suffisante restitution. On peut regretter toutefois qu'au rez-de-chaussée des enduits blancs aient fait disparaître l'aspect primitif des murs. M. Palustre constate avec plaisir que ce cloître est un des rares de France qui soient bien tenus, et il félicite M. le curé de Saint-Lizier de cet heureux état de choses.

La ville haute, l'ancienne cité de la *Civitas Consoranorum* a conservé son enceinte romaine sur presque toute l'étendue de son pourtour. Cette enceinte est l'une

des plus intéressantes qui soient en France et l'une des moins connues. Elle était flanquée de douze tours encore reconnaissables, dont six semi-circulaires au sud et six carrées au nord. Le revêtement du rempart est formé de petits appareils réguliers avec chaînes de briques. Grâce à l'obligeance de M. Favre, directeur de l'hospice d'aliénés qui occupe aujourd'hui la partie orientale de l'anciene cité, le Congrès a pu visiter l'enceinte romaine. Il a visité aussi l'église de Notre-Dame, comprise dans l'enceinte et presque appuyée sur le rempart. Cette église, à une seule nef, a partagé avec l'église de Saint-Lizier de la ville inférieure le titre de cathédrale, car Saint-Lizier a eu cette particularité de posséder deux églises *concatédrales* avec un seul évêque. Près de l'église de Notre-Dame s'élève l'ancien palais épiscopal, bâti par l'évêque de Marmiesse, au XVIIe siècle, sur l'ancien mur romain.

M. Palustre termine son résumé en remerciant M. et Mme Favre pour le gracieux accueil que le Congrès a trouvé auprès d'eux, dans l'ancien palais épiscopal. Il remercie aussi M. Barrat, agent-voyer, pour l'obligeance avec laquelle il a communiqué au Congrès le plan de la cité entourée de son enceinte.

M. le président rappelle l'examen que le Congrès a fait des objets qui proviennent de l'ancien trésor de la cathédrale : la crosse en ivoire, dite de Saint-Lizier et dont la volute se termine par une tête de serpent empalée par la croix, symbole de la défaite du démon par le signe de la rédemption. Cette crosse, dont il existe des analogues doit être attribuée au XIIe siècle. — Une mitre en soie blanche, en très mauvais état, du XIIe ou XIIIe siècle.— Une petite croix en argent avec une intaille antique. Un grand coffret en bois

revêtu d'une toile peinte et décoré de curieux médaillons.

M. le comte Lair cite aussi les objets suivants, qui proviennent également du trésor de la cathédrale :

1° Différents morceaux de tissus et spécialement un spécimen d'une étoffe ayant tous les caractères du XIIe siècle (peut-être même antérieure). On y voit figurés deux animaux affrontés que séparent une tige de la fleur qui correspond, en Perse à ce qu'était le lotus en Égypte. Le tout dans un cartouche rappelant la forme d'un fer à cheval. La teinte générale est violacée, les ornements sont de diverses couleurs, le vert et le bleu y dominent.

2° Une cassette de bois rectangulaire, ornée sur toutes ses faces de bouquets de fleurs peints en couleurs.

3° Une petite boîte de bois ovale, recouverte de papier imprimé de diverses couleurs, représentant des personnages et des paysages dans les rinceaux, sans aucun caractère religieux, de la fin du XVIe siècle.

M. Lair rend compte aussi d'une rapide visite qu'il a faite à l'hospice civil, où il a examiné dans la pharmacie une intéressante série de vases et potiches à décors bleus, quelques-uns polychromes, du XVIIIe siècle, et provenant des fabriques de Montauban et d'Ardus.

M. Palustre parle ensuite du magnifique buste de saint Lizier, qui est conservé au presbytère et qui est la pièce la plus remarquable de l'ancien trésor de la cathédrale. Grâce à l'obligeance de M. le curé, on a pu l'examiner. Ce buste-reliquaire est en vermeil et représente la tête de saint Lizier de grandeur naturelle. C'est une œuvre merveilleuse de la Renaissance, du milieu du XVIe siècle, à laquelle cependant il faut regretter de

voir la coloration mate qu'elle a subie sur la figure en imitation de la chair. Mais la mitre qui couvre le chef et l'amict qui enveloppe les épaules sont ornés de rinceaux, d'arabesques filigranées du plus élégant dessin et rehaussées de pierres précieuses. Un émail sous cristal de roche sert de fermail à l'amict. Il est regrettable que l'on ne puisse découvrir le nom de l'auteur de cette belle pièce d'orfèvrerie. M. Lair émet l'opinion que c'est probablement l'œuvre d'un artiste espagnol.

L'ordre du jour étant épuisé, avant de faire proclamer par M. le secrétaire de la séance les récompenses accordées par la Société française d'Archéologie, M. le Cte de Marsy adresse, au nom de la Société, les remerciements les plus chaleureux à MM. les secrétaires généraux pour la bonne organisation du Congrès et à toutes les personnes qui ont pris part aux travaux, notamment aux membres du clergé ariégeois, si zélé pour l'étude des antiquités locales. M. de Marsy n'a garde d'oublier aussi les dames qui ont bravé la fatigue pour suivre toutes les excursions. Il remercie également la population de Saint-Girons, qui s'est montrée si empressée à assister à cette dernière séance du Congrès. Enfin il se rend l'interprète de la gratitude des membres qui ont trouvé dans toutes leurs explorations, sur le sol ariégeois, en outre des intéressants sujets d'études tout nouveaux pour un grand nombre d'entre eux, un accueil sympathique et courtois dont ils emporteront le meilleur souvenir.

M. Godfray, membre de la Société jersiaise remercie les membres du Congrès du gracieux accueil qui lui a été fait, ainsi qu'à son collègue, le colonel Wilson, et il espère que ces bons rapports entre la Société jersiaise et la Société française d'Archéologie se maintiendront

et se fortifieront, car les Jersiais n'oublient pas leur origine commune avec la Normandie, berceau de la Société française d'Archéologie.

M. Palustre, directeur de la Société, remercie aussi MM. les secrétaires généraux et les autres membres du Congrès, qui, par leur concours, ont assuré le succès de cette LIe session. Il la déclare close, puis il annonce que le Congrès de 1885 aura lieu dans une ville de l'est de la France, qui n'est pas encore définitivement fixée (1).

La séance est levée à dix heures trente minutes.

(1) Depuis il a été décidé que le Congrès de 1885 aurait lieu à Montbrison à la fin du mois de juin.

VISITES ET EXCURSIONS

I

VISITE DE PAMIERS, VALS, MIREPOIX ET LA GARDE

Après la séance d'ouverture, les membres du Congrès ont examiné les monuments de Pamiers.

Si peu nombreux que soient demeurés debout les édifices anciens de Pamiers, ils conservent la trace des diverses périodes de sa vie communale si agitée. Ce petit nombre lui-même n'en est-il pas le trait le plus frappant, et le témoignage des luttes dévastatrices qui ont si souvent déchiré la ville? Les deux clochers solitaires des Augustins et des Cordeliers, seuls débris des quatre églises conventuelles qui furent renversées par les Réformés, ne semblent-ils pas se renvoyer aux deux extrémités de la ville la plainte mélancolique des choses qui ne sont plus? Les deux églises paroissiales qui virent si souvent s'agiter dans leurs murs les scènes dramatiques de la vie religieuse et communale n'ont conservé que leurs portails du XIIe siècle et leurs clochers du XIVe.

Cette vie avait été active et féconde et avait déployé, dans un si petit espace, une énergie surprenante. Le

peuple de Pamiers ne cessa de manifester à travers la diversité des événements et des temps, son indépendance native, ses tendances profondément démocratiques, son éloignement pour l'étranger, sa difficulté de se plier à toute volonté qui n'est pas la sienne. Si des chroniqueurs locaux trop complaisamment patriotes, ont exagéré les privilèges de Pamiers, parce qu'ils n'ont pas assez vu que, loin d'être uniques, ils étaient le partage de la plupart des villes du moyen âge, il est juste de retenir quelques caractères qui lui donnent une physionomie spéciale. Dans la plupart des villes méridionales, dès les dernières années du XIIIe siècle, les consuls sont choisis par le seigneur sur une liste de noms présentés par les consuls ou par le peuple. A Pamiers tous les chefs de famille élisent directement les consuls jusqu'aux transformations municipales opérées par Louis XIV. Dans presque toutes les villes aussi, les consuls sont pris dans des classes déterminées, nobles, bourgeois, marchands. Aucune de ces distinctions n'apparaît dans la ville démocratique de Pamiers, et tous les habitants peuvent représenter également leurs concitoyens. Enfin la ville unie, développée, maintenue dans son indépendance, sous la protection de l'abbaye de Saint-Antonin, ne fait point partie du pays de Foix et sa constitution comme sa vie propre se rapproche singulièrement de celle des républiques italiennes contemporaines.

On s'attendrait à trouver dans une ville qui ne perdit jamais une occasion de s'enorgueillir de ses franchises un hôtel de ville monumental. Mais, modeste comme la plupart de celles du midi de la Fance, la maison de ville de Pamiers, le vieux Trentat, demeura humblement abritée derrière l'église du Marcadal, l'église de

la place du marché, d'abord simple prieuré de l'abbaye à laquelle la ville devait son existence.

Mais la vraie maison de ville, celle où tous les habitants se trouvèrent chez eux, c'était l'église elle-même où ils se réunissaient les jours fréquents des grandes assemblés populaires, où ils échangeaint les serments avec les seigneurs, où ils se savaient si bien les maîtres, qu'après une émeute ils y enfermaient, comme dans une prison, le comte de Foix, Roger-Bernard. De cette antique église des temps héroïques de Pamiers, il ne reste que le portail, et l'on a peine à reconnaître sous le badigeon qui recouvre les chapiteaux, Adam et Ève, le meurtre d'Abel, Samson vainqueur du lion et vaincu ensuite par Dalila, et sur les deux premiers de chaque côté, le martyre de saint Jean-Baptiste et celui de saint Jean l'Évangéliste. L'église, en effet, comme l'église primitive d'Auch, bien qu'elle fût placée sous l'invocation de la Vierge, était dédiée d'abord aux deux saints Jean (1).

Le portail est abrité, comme sous un dais, par un élégant petit porche du XIVe siècle, pris dans l'épaisseur de la muraille du clocher de briques construit à cette époque, et dont un grand porche carré, ouvert au nord et au sud par deux grandes arcades ogivales, forme le rez-de-chaussée. Après un étage carré, voûté, crénelé et muni de mâchicoulis, il passe à l'octogone, suivant le modèle si fréquemment usité dans la contrée

(1) ...*In parrochiali ecclesia beatorum Johannis Baptiste et evangeliste vulgariter beate Marie de Mercatali nuncupata*.. Charte de franchises du 20 mai 1428. Archives de Pamiers, case 1, n° 27. Pour les détails des monuments de Pamiers, voir *Bulletin monumental*, 1875, p. 677 ; *Mémoires de la Société archéologique du midi de la France*, XI, 352 ; *Annales de Pamiers*.

du clocher des Jacobins de Toulouse. Deux fenêtres ogivales, ouvertes dans le mur de façade en retrait sur le clocher semblent indiquer l'intention de remplacer l'église romane par une église plus vaste et plus conforme au goût nouveau, mais le manque de ressources arrêta sans doute ce projet.

L'antique prieuré, devenu cathédrale au commencement du XVIe siècle, paraissait si insuffisant qu'on conçut le dessein, en 1554, de bâtir une église nouvelle sur un point plus central de la ville. Mais il fut bientôt attaqué lui-même et définitivement renversé en 1577, par les guerres de la Réforme, qui se déchaînèrent dans le pays de Foix avec une rage de destruction plus violente que dans aucune autre contrée.

La cathédrale ne se releva que plus d'un siècle après. Une tradition, qu'aucun texte ne justifie, en attribue le plan à Mansard. L'ampleur sereine de la nef et des voûtes, l'unité des masses, la sobriété sévère des surfaces, le faible ressaut des pilastres sans ornements et sans sculptures ne contredisent pas la tradition, puisqu'ils reproduisent les principaux caractères des créations du célèbre architecte qui demeura toujours sobre et contenu, plus raisonneur qu'artiste. François de Caulet, qui habitait Paris au moment où il fut élevé à l'épiscopat, avait bien pu demander le plan de la cathédrale qu'il voulait reconstruire à l'architecte le plus en renom à cette époque. Il semble d'ailleurs que ce plan fut tracé par un homme qui ne connaissait pas l'emplacement de l'édifice et qui ne put en surveiller l'exécution. Le chœur fut raccourci pour laisser une longueur suffisante à la place précédant le présidial dont la première construction fut contemporaine. Il n'a pas, en effet, l'ampleur correspondante à l'ensem-

ble de l'édifice, et l'angle rentrant entre les sacristies et le chevet produit une ligne malheureuse en désaccord avec la régularité du dessin général.

Mais l'église n'était pas commencée et le plan même n'en était pas tracé définitivement en 1657, c'est-à-dire trois ans avant la mort de Mansard, puisqu'un arrêt du conseil de cette année ordonnait la reconstruction de la cathédrale sur les fondements de l'ancienne, s'ils étaient jugés bons et suffisants.

Echelle de 0^m001 p^r mètre

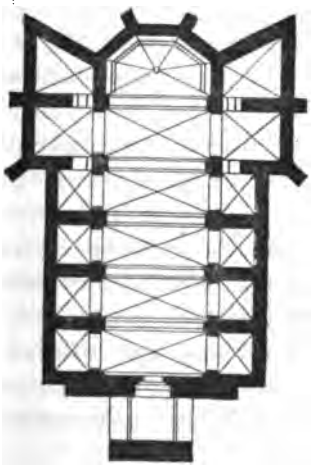

Plan de la cathédrale de Pamiers.

La construction fut cependant commencée peu de temps après, puis longuement interrompue par les luttes de la régale et la persécution qui accabla l'indomptable évêque, reprise enfin en 1685 par l'abbé de Camps, évêque nommé, et terminée en quatre ans. L'église fut bénite, en effet, le 9 janvier 1689, par l'évê-

que de Couserans, Gabriel de Saint-Estèphe. La même année, une élégante porte dorique fut percée dans la muraille du nord pour l'usage du chapitre, peut-être pour résoudre une rivalité de préséance, si l'on en croit une tradition qui rappelle certains épisodes du Lutrin.

L'évêque de Verthamon (1693-1735) avait décoré sa cathédrale de tapisseries, d'ornements et de pièces d'orfèvrerie. Il ne reste de ces libéralités, que les trois tableaux d'un *Te igitur* dans un cadre d'argent à ses armes, conservés à la sacristie.

Les mêmes vicissitudes amenèrent des phases analogues dans la construction de l'église du Camp. Le portail montre, dans une reproduction fidèle comme un moulage, une ornementation plus élégante et plus fine que celle du portail de la cathédrale. Mais le Congrès a regretté que quelques pierres de l'ancien portail n'aient pas été conservées. Elles lui auraient permis de s'assurer si, comme l'a cru l'habile architecte chargé de la restauration, M. Layrix, plus familier avec l'art antique qu'avec celui du moyen âge, les chapiteaux n'étaient que de simples culots, suspendus aux tailloirs, sans colonnes pour les supporter. Ce serait un exemple unique, et il est probable que l'usure de la pierre a seule causé cette illusion.

Vers le milieu du XIVe siècle, au moment où les guerres locales et la terreur inspirée par les invasions anglaises obligèrent la ville de Pamiers déjà défendue par ses canaux, à s'entourer de murailles dont on aperçoit encore quelques assises de cailloux roulés, maintenues par des chaînages de briques, lorsque l'église du Marcadal éleva son robuste clocher occidental, le portail de Notre-Dame-du-Camp fut enveloppé

et surmonté aussi par l'imposante façade fortifiée qui défiait l'arbalète et l'échelle d'assaut. A l'abri de cette défense qui rappelle les constructions castillanes, les habitants de ce quartier, déjà le plus riche de la ville, construisirent une église qui passa pour une des plus belles de la province, mais dont il ne reste que l'ogive de la voûte tracée sur le revers du mur pignon, et quelques chapiteaux à deux rangs de feuilles, perdus aujourd'hui sous les combles de la nouvelle charpente. Elle fut démolie, en effet, comme sa voisine, après la prise définitive de la ville par les réformés, en 1577, fut rétablie péniblement et sans art en même temps que la cathédrale et ne put être voûtée que près de deux siècles après, en 1769. Les ruines faites en un jour sont lentes à réparer.

Le clocher des Cordeliers, construit seulement en 1512 sur le modèle du clocher de l'église du même ordre, à Toulouse, élève son octogone pittoresque au-dessus des murailles en ruine de l'ancienne église. Il offre, comme le clocher de la cathédrale, une occasion de remarquer combien la simple combinaison des assises de briques, sans taille, sans moulures, peut produire des oppositions piquantes de lignes et des effets très accusés de lumière et d'ombre.

La brique jouait aussi un rôle important dans l'ornementation de l'église du collège des jésuites, construite vers 1720 ; elle était apparente dans les piliers, les consoles et les arcs, et montrait ainsi l'appareil de la construction selon les bonnes règles de l'art. C'était une imitation de ce qui avait été pratiqué à la cathédrale, et, en vérité, jusqu'à ce que les surfaces intérieures des deux monuments soient couvertes de peintures, la décoration naturelle et logique des vives couleurs de la

brique était préférable au badigeon monotone et froid qui les fait paraître si nues.

La forme ogivale des fenêtres avait été conservée, comme à la cathédrale, dans cette église construite au commencement du XVIIIe siècle, de même qu'à l'église des Carmes, bâtie en 1708.

Mais la chapelle des Carmélites élevée peu d'années après, présente dans les emmarchements qui précèdent l'autel, dans son ornementation et surtout dans les deux retables du maître-autel et de la chapelle du Sacré-Cœur, le style tourmenté, mais décoratif, qui s'introduisait jusque dans les églises des couvents les plus austères.

Enfin, quelques rares maisons anciennes, dont les dernières disparaissent tous les jours, jalonnent encore l'histoire de l'architecture civile à Pamiers.

La ville s'accrut rapidement sous son nouveau nom, dès la seconde moitié du XIIe siècle. La plus ancienne construction encore debout date de cette époque. C'est le mur de briques; percé de trois fenêtres géminées, de la maison que possédait à Pamiers, l'abbaye cistercienne de Boulbonne.

Pendant les deux siècles suivants, la prospérité de la ville grandit. Pamiers devient le centre le plus important de la province et tire sa richesse de deux sources principales, la production des vins et la fabrication des draps. Une maison de briques du XIVe siècle permet d'apercevoir encore, dans l'ancienne rue Villeneuve (1), habitée autrefois par les marchands de drap, une façade largement ouverte par de belles fenêtres géminées et supportée par une série d'arcades qui formaient

(1) Aujourd'hui rue des Nobles.

au rez-de-chaussée une galerie couverte, sur laquelle s'ouvrirent les boutiques.

Les guerres locales, les épidémies et les disettes amoindrirent ensuite la richesse de la ville. Ce n'est guère qu'au commencement du XVIe siècle que l'on vit s'élever un grand nombre de maisons en pans de bois, généralement très élégantes par la justesse de leurs proportions et la finesse de leurs sculptures. Le bois se prêtait aux nécessités du temps, par l'emploi des matériaux les plus simples, utilisés avec habileté et avec goût, la rapidité de la construction, d'ailleurs extrêmement solide, la facilité de superposer les étages en saillie dans les villes fermées qui ne pouvaient s'étendre. Quelques-unes de ces maisons en bois attirent encore les regards dans les rues de Pamiers, mais on les démolit pour les remplacer par de vulgaires façades, et il faut les démonter comme une œuvre de menuiserie.

La bonne pierre de taille ne se trouve qu'à une assez longue distance de Pamiers, à Lagarde ou au Mas-d'Azil, et on ne se décidait pas au moyen âge à la prendre aussi loin. On voit au fond d'une petite cour, la porte en pierre d'une tourelle du temps de Louis XII, fort délitée par l'humidité. Elle présente une si grande analogie avec celle de l'hôtel de Bernuy à Toulouse, qu'il est impossible de ne pas voir en elle un produit de la même école et peut-être un travail des mêmes ouvriers. La fenêtre qui la surmonte est entourée par des branches d'arbre aux rameaux écotés, ornement que l'on rencontre dans quelques châteaux du Lot, ainsi que le remarque l'érudit inspecteur de ce département, M. de Fontenilles.

La cour du collège conserve aussi dans ce quartier du Marcadal, habité à cette époque par les prin-

cipales familles de la ville, deux portes et quelques fenêtres dans le style du milieu du XVIe siècle, des diverses maisons que les jésuites achetèrent lorsqu'ils furent rentrés à Pamiers, en 1630, pour agrandir leur collège.

Enfin le XVIIe siècle est representé par une belle maison inachevée du temps de Louis XIII, précisément en face de la vieille maison de Boulbonne, sur la façade de laquelle les simples combinaisons de la brique en sailllie sur le nu du mur, alternée avec la pierre de taille, forment une élégante et riche ornementation. Une cheminée en pierre, sur laquelle gambadent des amours grassouillets, décore le grand salon du premier étage, et elle a conservé ses chenets en bronze d'un excellent style.

Le palais épiscopal dans lequel le Congrès a reçu une si aimable hospitalité, à peine commencé par Caulet, repris par l'abbé de Camps, terminé par l'évêque de Verthamon, qui vint l'habiter aux fêtes de Noël 1702, présente dans ses larges développements et ses profils tranquilles le modèle d'un bel hôtel Louis XIV. Les provinces les plus indépendantes et les villes les plus tumultueuses s'étaient assouplies sous la main des intendants du grand roi, et les évêques contribuaient avec eux à rétablir la règle et la discipline. De même qu'elles reçurent désormais de haut lieu leurs règlements d'administration, leurs lois et l'emploi de leurs finances, elles cessèrent d'avoir un art personnel et local; elles le recevaient de Paris, et c'est encore à Mansard que la tradition attribue, sans plus de preuves que celui de la cathédrale, le plan de l'évêché. Ce serait dans ce cas, comme pour la cathédrale peut-être, de Jules-Hardouin Mansart qu'il s'agirait.

Ce n'est pas seulement parce que les plus beaux monuments historiques sont naturellement placés sous la protection des évêques, que le Congrès se trouvait à sa vraie place chez Mgr Rougerie. Les églises de son diocèse lui sont chères à bien des titres, et s'il voulut les visiter presque toutes dès les premiers mois de son arrivée, il nous est permis de penser que la curiosité de l'archéologue avait une part dans le zèle de l'apôtre. Aucune branche de la science ne lui est, en effet, indifférente ni étrangère, et il nous l'a montré le soir dans la réunion à laquelle il nous avait conviés.

Monseigneur, frappé des contradictions et des obscurités qui attardent encore la connaissance du régime des vents, en cherche l'origine dans le mouvement propre de la terre. L'ingénieux appareil qu'il a construit semble le prouver. Sur une grande sphère, divisée en carrés correspondant à ceux des cartes marines, sont fixées des girouettes mobiles sur un axe de verre. Lorsque la sphère a tourné pendant quelques secondes, les girouettes prennent la direction de la dominante des vents indiqués dans chaque carré par des milliers d'observations.

L'appareil anémogène et les questions neuves qu'il soulève seront examinés avec un haut intérêt au prochain Congrès géographique de Toulouse. La Société archéologique ne peut ici qu'exprimer sa reconnaissance à l'éminent prélat pour la bonne grâce aimable avec laquelle il a bien voulu exposer les résultats de ses études, dont la sûreté scientifique a vivement frappé ses auditeurs.

Le lendemain matin, les membres du Congrès se dirigèrent vers Mirepoix.

Vers la moitié du chemin, entre les deux villes épis-

copales, les excursionnistes se détournèrent vers la gauche pour visiter la curieuse chapelle de pèlerinage de Vals. Les voitures passèrent le gué de l'Hers, non sans quelques péripéties amenées par les frayeurs et les impatiences des ardents chevaux ariégeois, qui amusèrent les touristes, pendant qu'ils traversaient la rivière torrentueuse sur une passerelle branlante et pittoresque en charpente fort effilée. Bientôt apparaissent à travers les ombrages, sur un monticule dominé lui-même par les coteaux moutonnés de la rive droite, les pierres rongées et roussies de la tour de Vals. On entre, comme dans une grotte, dans une fente de rocher produite par une faille du poudingue de Palassou. Le couloir monte en serpentant et conduit dans une petite nef étroite et obscure qui s'élargit après quelques pas, et s'éclaire par la partie supérieure, pour se rétrécir encore dans l'abside carrée, enfermée comme elle dans la roche. Cependant deux petits murs, percés de deux arcades, dressés contre le rocher, supportent une voûte en berceau. Le bandeau qui forme l'imposte sur laquelle repose l'arceau des arcades ne fait pas retour sur la face du pilastre, particularité qui ne se rencontre pas dans les provinces du Nord au delà du xe siècle. Mais nous aurons souvent l'occasion d'observer que les styles architectoniques sont fort en retard dans les contrées méridionales et surtout dans les vallées pyrénéennes.

Au-dessus de la petite nef voûtée naturellement par la roche, se développe une nef bâtie, remaniée récemment, plus spacieuse et plus éclairée, à laquelle on arrive par un escalier de quelques marches. Un nouvel escalier permet d'atteindre le troisième ressaut du rocher sur lequel la tour est construite. C'est le donjon d'un ancien château dont il est le seul débris, formé

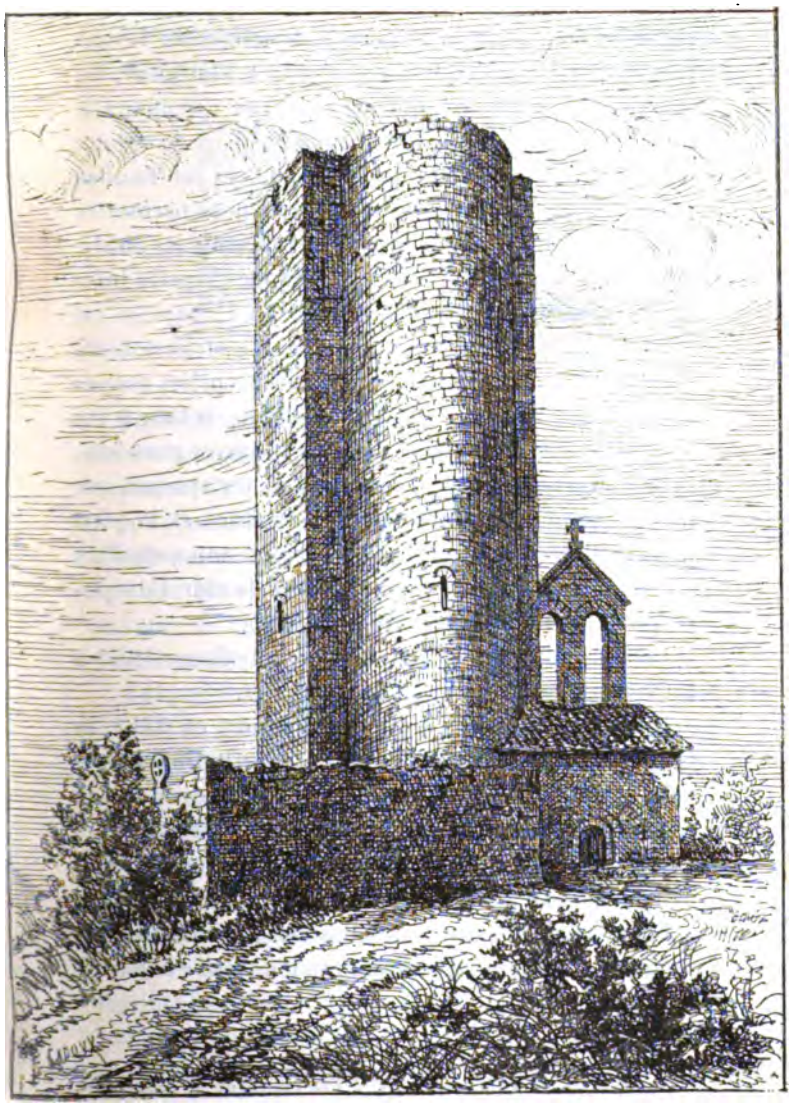

Tour de Vals.

par deux étages de salles carrées, terminées au levant par un demi-cylindre formant abside à l'intérieur. Le premier étage est occupé, en effet, par une chapelle orientée, munie d'une abside voûtée en quart de sphère et couverte d'une voûte en berceau, qui fut bandée perpendiculairement à celle de l'abside, pour permettre l'ouverture d'une grande arcade par laquelle les châtelains pouvaient apercevoir l'autel de la chapelle inférieure et assister aux offices divins. La chapelle est éclairée par une fenêtre en forme de meurtrière. Cette construction du XIIe siècle est élevée en belles assises appareillées, mais la partie supérieure de la tour a été remaniée, surajoutée peut-être, en blocages grossiers, dans les derniers temps du moyen âge. On aperçoit sur le mur méridional le rampant d'une toiture et le pied droit mouluré d'une porte. Une croix entourée d'un nimbe, percée dans une dalle, décore le mur d'un petit préau au midi de la tour.

On ne connaît pas l'origine de ce pèlerinage dédié à la Vierge, l'un des plus anciens du pays.

Après l'érection de l'évêché de Mirepoix, en 1317, la chapelle se trouva comprise dans le territoire du nouveau diocèse, dont les limites étaient tracées sur ce point par le cours de l'Hers. Mais une bulle d'Eugène IV, en date du 2 avril 1435 la rattacha à la mense de la cathédrale de Pamiers (1).

Comme tant d'autres chapelles de pèlerinages consacrées à la Vierge, elle célèbre sa fête votive le 8 septembre.

(1) Archives de Pamiers. Registre des mariages de la paroisse de Camps.

Deux pierres tombales sont encore conservées dans la nef inférieure :

DAME GER	CI GIT
MAINE DECA	DAME FRAN
SES COMTES	COISE DE SE
SE DE LAS	RRES VEUVE
CARIS VINTI	DE MRE JEAN
MILLE DE CE	DE CASES
DEE LE 5 7bre	CONSer DECÉ
1760	DÉE LE 17
	9bre 1760

Germaine de Cases, fille du conseillier au présidial de Pamiers Jean de Cases, qui précéda de quelques semaines dans le tombeau sa mère Françoise de Serres, avait épousé le 3 mars 1729 Paul de Lascaris, capitaine d'infanterie dans le régiment du Blésois, originaire de Peyriac-Minervois (1). Une branche de la famille provençale de Vintimille avait pris, au XIIIe siècle, le nom de Lascaris.

Le temps trop rapide ne permit pas de s'arrêter devant l'église de Teillet, dont le beau portrait présente, comme celui de Castillon en Couserans, les caractères mélangés du XIIe et du XIIIe siècle. Le cortège de voitures, après avoir traversé l'Hers une seconde fois sur le beau pont construit par les états du Languedoc, entra dans les rues alignées au cordeau de la cité de Mirepoix.

Elle fut construite entièrement, en effet, sur le sol nouveau qui lui fut donné sur la rive gauche après une terrible inondation, aggravée par la rupture du lac de Puyvert survenue le jour de saint Cyr et sainte Julitte de l'an 1279. L'ancienne ville détruite par les eaux

(1) *Hist. du Languedoc,* nouv. éd., t. V, col. 1638.

s'élevait sur la rive droite entre la rivière et le château donné en 1209 à Guy de Lévis par Simon de Montfort.

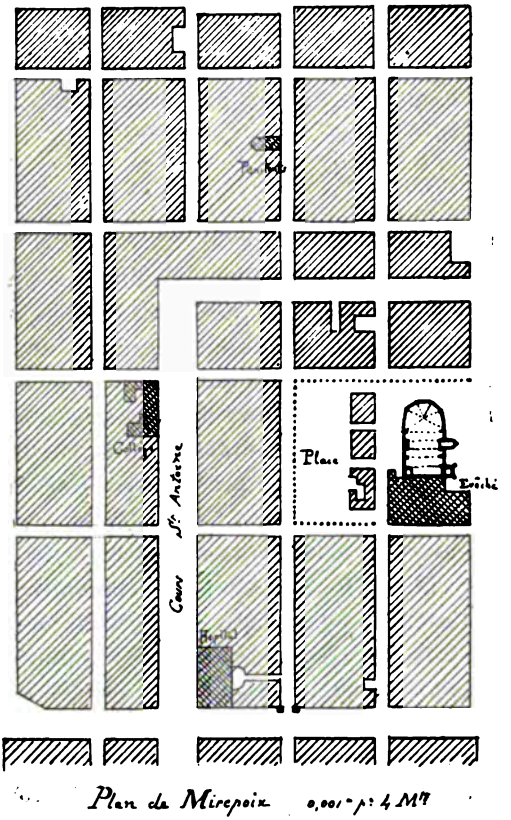

Plan de Mirepoix.

La nouvelle ville présente, comme les nombreuses bastides construites à la même époque, des rues en damier avec une place centrale entourée de couverts de

charpente, sur lesquels s'ouvrent les boutiques des marchands. C'est vers leurs boiseries pittoresques que se dirigent d'abord les regards des visiteurs et les objectifs des photographes. Les bouts de solives sur lesquels se profilent des têtes d'animaux ou des figures grotesques, les piliers robustes terminés par une tête d'ours

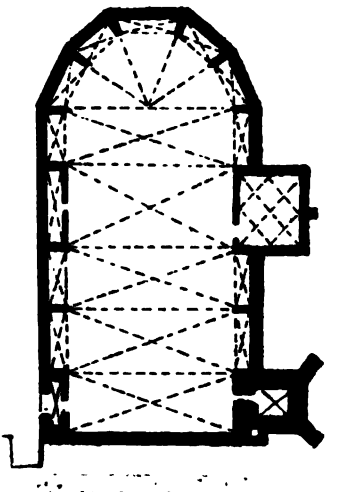

Échelle à 1 mill par mètre.

Plan de la cathédrale de Mirepoix.

comme par un chapiteau, les longues enfilades animées par les acheteurs ou les oisifs qui s'y promènent en toute saison à l'ombre ou à l'abri, sont bientôt fixés sur les plaques. La plupart de ces sculptures ne remontent qu'au XVe siècle, quelques-unes mêmes au XVIe, ainsi que l'indique la date de 1575 inscrite à un angle de la place.

La ville, prise et incendiée par les routiers en 1363,

fut reconstruite et agrandie après la destruction de la partie méridionale. Le plan indique, en effet, une première ville comme enveloppée au nord et à l'est par une ville plus grande. C'est à cette époque que furent élevées les murailles enfermant les maisons dans leur parallélogramme allongé. Il en reste une porte ouverte à l'ouest portant sur son ogive le blason martelé qui montrait autrefois sans doute le poisson de la ville ou les trois chevrons des Lévis.

L'ancienne cathédrale absorbe bientôt l'attention des membres du Congrès. Son histoire est donnée dans le volume par l'étude magistrale, de M. l'abbé Gabaldo, et nous n'avons qu'à lui appliquer les divers détails de la construction.

Jean Ier de Lévis et sa femme Constance de Foix posèrent la première pierre de l'église, le 6 mai 1297, en commençant, selon l'usage, par le chœur qui fut terminé l'année suivante. Mais il ne reste aucune trace de ce précieux édifice. Jean II de Lévis continua les libéralités de ses parents envers l'église, devenue en 1317 la cathédrale du nouveau diocèse de Mirepoix. Le monument fut repris entièrement par l'évêque Guillaume du Puy (1405-1433), qui construisit à nouveau le chœur, les deux transsepts, disposés en deux étages de salles, une troisième chapelle voûtée au sud et qui posa les bases des autres piliers de l'église. Philippe de Lévis, évêque de 1497 à 1537, ordonna, dès son avènement, la continuation des travaux absolument interrompus ; il éleva les autres chapelles, le beau porche avec la tribune épiscopale au-dessus et le clocher dont la dernière pierre fut posée en 1506.

Philippe de Lévis ne put pas compléter son œuvre en construisant la voûte. L'église était demeurée jus-

qu'à ces derniers temps couverte par une charpente, et comme on avait reculé sans doute devant l'énorme largeur de la nef, un mur avait été dressé pour la recevoir, environ aux deux tiers de la nef du côté du midi. Les murs supérieurs du chœur et de la nef avec leurs ouvertures, ainsi que les voûtes, ont été construites de 1858 à 1865, d'abord sous la direction de M. de Coma, puis sous celle de M. Cals, qui avait fait exécuter la restauration de l'église analogue de Saint-Michel de Carcassonne, d'après les plans de Viollet-Le-Duc. Ces compléments ont été conçus avec goût, et les yeux les plus exercés croiraient reconnaître une construction du moyen âge. Toutefois les toitures compliquées et les nombreuses noues des chapelles du chœur n'ont certainement pas trouvé leur modèle dans la province, et elles présentent d'ailleurs de nombreux inconvénients avec les pluies et les neiges d'une contrée qui touche aux montagnes.

L'église est construite avec une seule nef, selon le plan des églises toulousaines, le plus commode pour le culte, puisque tous les assistants peuvent voir l'autel et entendre la parole sainte, le plus favorable aux nombreuses réunions populaires et le mieux entendu pour couvrir le plus d'espace avec les moindres frais. Elle est la plus large de toutes les églises méridionales remarquables par leur largeur. Saint-Étienne de Toulouse, la plus connue, a passé longtemps pour la première avec ses 19 mètres. Saint-Vincent de Carcassonne atteint cependant 20^m26, mais l'ancienne cathédrale de Mirepoix lui enlève la primauté avec 21^m60. Aucune autre église ogivale, moins encore aucune église romane, ne présente des voûtes d'une pareille étendue.

Elle est, du reste, excessive, car cette nef devrait être beaucoup plus élevée et beaucoup plus longue pour conserver l'harmonie des proportions. Mais les murs de ces églises sans bas côtés ne peuvent pas s'élever à une grande hauteur, et le développement en longueur était arrêté par les bâtiments de l'évêché.

La façade du porche était décorée par des statues dont il ne reste que les niches, par l'écusson armorié des Lévis, du chapitre et de la ville, porté par des anges, et par deux fenêtres à meneaux flamboyants éclairant la tribune épiscopale, attenante à l'évêché. Le porche abrite une porte élégante, dont les chapiteaux ont conservé leur fines sculptures végétales. Sur les rampants de l'archivolte supérieure se courbent des crosses formées par des feuilles découpées et tomenteuses des chardons. Un christ dans un quatrilobe orné décore la clef de voûte.

Rien n'annonce la Renaissance dans cette construction que l'on pourrait croire antérieure de cinquante ans.

Les constructions intérieures ne le font pas pressentir davantage, à l'exception d'une porte ouvrant sur le clocher, qui est d'un bon style François Ier.

L'église est composée de cinq travées. L'emplacement des chapelles des deux premières est occupé par le porche, qui s'ouvre au nord vers la ville et par le rez-de-chaussée du clocher. Les deux chapelles suivantes sont éclairées par des fenêtres étroites et longues, et l'appareil plus grand ainsi que l'ensemble plus économique de la construction indiquent les reprises de Philippe de Lévis. Les chapelles de la troisième travée sont éclairées, au contraire, par deux grandes fenêtres flamboyantes. Celles de la quatrième travée, destinées originairement peut-être à former un

transsept, sont remplacées par deux étages de salles, dont les supérieures seules s'ouvrent sur la nef, et le mur aveugle qui ferme celles du rez-de-chaussée produit un effet désagréable dans ce vaisseau spacieux et ajouré. Les salles inférieures servaient d'abord de sacristie. Celle du nord, abandonnée aujourd'hui, montre encore à sa clef de voûte les armes parlantes de Guillaume du Puy, un mont surmonté d'une étoile (1). Celle du nord fut convertie en salle capitulaire par Philippe de Lévis ; elle est couverte par deux travées de voûte en arcs d'ogive, dont l'une des clefs porte l'agneau de Toulouse avec la croix. Les boiseries furent posées par Philippe de Lévis. Un christ en bois du XIVe siècle, contourné et décharné, est appendu sur une croix dont les bras sont ornés de quatrilobes aux extrémités. On voit, dans la salle supérieure du nord, une base de lutrin en bois dont les six panneaux, contemporains aussi du généreux évêque, montrent des branches de fleurs et des oiseaux becquetant des fruits.

Le vaste chœur plein de lumière comprend une travée et cinq chapelles rayonnantes.

Les figures des clefs de voûte indiquent les anciens vocables des chapelles : saint Maurice, patron de l'église, saint Martin, saint Pierre, la Vierge, saint Dominique, saint Gauderic, un évêque.

L'église a perdu ses anciens vitraux, dont le plus regrettable est celui qui montrait Guillaume de Puy offrant sa cathédrale à la Vierge et à saint Maurice, les pierres tombales des évêques Arnaud de La Trémouille et Pierre de Donaud (2), le grand autel qu'avait donné ce

(1) *Podium.*

(2) *Gallia christiana.* XIII, *Ecclesia Miropiscensis.*

dernier prélat, fondateur de tant d'œuvres d'édification et de charité, ainsi que l'orgue qui lui avait coûté 4,000 livres, et que la fabrique remplace à l'heure même par celui du monastère dépouillé de Frigolet, pour lequel on perce dans le mur du fond de l'église, une immense ogive d'une courbe fort bâtarde.

Elle n'en est pas moins un des édifices les plus remarquables des provinces pyrénéennes.

C'est surtout à la flèche aiguë du clocher de Philippe de Lévis qu'elle doit sa renommée dans le pays.

Le clocher est composé de deux étages carrés maintenus aux angles par des contreforts, au-dessus desquels s'élèvent deux étages octogones éclairés sur chaque face par des fenêtres à meneaux. L'un des contreforts est remplacé par la tourelle de l'escalier. Une flèche à huit pans s'élance au-dessus de l'octogone et porte la croix terminale à soixante mètres de hauteur. Ses arêtes sont ornées de crochets qui adoucissent la sécheresse des lignes.

Si la flèche produit, d'une certaine distance, un admirable effet en ménageant la transition entre le plein de la maçonnerie et le vide de l'espace, si ses divers détails sont sculptés avec une extrême élégance, il faut reconnaître qu'elle n'a pas été construite avec l'art ingénieux des flèches de la Normandie et de l'Ile-de-France. D'ailleurs on en élevait très peu, surtout dans le midi, dès le XVe siècle, et celle de Mirepoix est probablement la dernière.

Il convient cependant de remarquer les combinaisons heureuses des contreforts et de leurs pinacles ornés de fleurons, qui ménagent la transition entre la base carrée et l'octogone, auquel les unit un arc en accolade. Mais l'encorbellement fort lourd qui supporte la

galerie au-dessus des étages carrés, arrête l'élan ascensionnel, et la flèche, n'étant pas supportée par un tambour, n'atteint une élévation convenable que par une acuité excessive.

Philippe de Lévis construisit encore le palais épiscopal qui continue l'église au couchant. Il n'en reste qu'une façade à fenêtres carrées, une salle basse voûtée et un petit escalier à rampes droites séparées par un mur, qui montre sur les chapiteaux des pilastres et sur les culots de charmantes et fines sculptures dans le goût de celles qu'à tort ou à raison, on attribue à Toulouse, à Bachelier ou à ses élèves. Si l'art de la Renaissance hésitait à pénétrer dans les monuments religieux, il s'établissait en maître dès ses premiers pas dans les édifices civils.

Le grand évêque, qui dota aussi son église d'ornements de haute valeur, fit exécuter les neuf volumes du merveilleux antiphonaire dont un seul est conservé dans son intégrité au château de Léran, et dont les autres, fort mutilés, ont été recueillis au musée de Foix après avoir vu leurs miniatures se disperser dans diverses collections méridionales. Les membres du Congrès ont pu admirer au presbytère de Mirepoix, généreusement ouvert par M. le curé Gaston, qui les avait accompagnés aussi dans leur excursion à l'ancienne cathédrale, quatre miniatures fort belles représentant les principales fêtes de l'année. Faisaient-elles partie d'un livre de chant ou furent-elles peintes séparément comme des tableaux? Le Congrès a examiné cette question, comme toutes celles qui se rattachent aux miniatures de Mirepoix, quand il a eu examiné celles de la bibliothèque de Foix, et pu établir des comparaisons, en se rappelant encore celles qui décorent la salle de réunion de

la Société archéologique de Toulouse, bien connues de la plupart des membres et particulièrement de M. Pa-

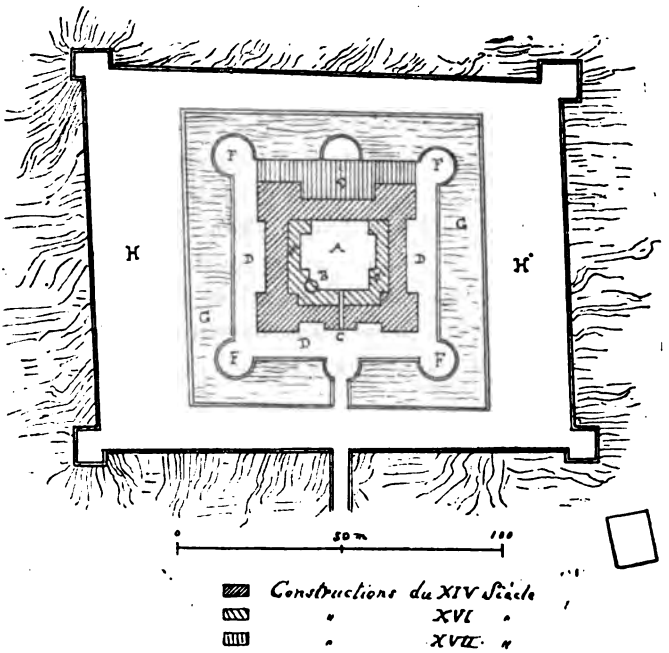

Plan du château de Lagarde.

A Cour intérieure.
B Escalier.
C Porte avec herses.
D Écuries voûtées formant terrasses.
D' Étage construit au XVIIe siècle.
E Bâtiments intérieurs du XVIe siècle.
F Bastions avec statues.
G Fossés.
H Terre-pleins avec bastions d'angle.

lustre, qui les a photographiées avant de se rendre dans l'Ariège.

Château de Lagarde. — État actuel. (Dessin de M. de Labondès.)

La journée se termine par la visite du château de Lagarde.

Ses ruines superbes se dressent sur un monticule qui domine la rive gauche de l'Hers.

Il montrait, à la fois, les dispositions militaires des temps féodaux, les élégances délicates de la Renaissance et les somptuosités du grand siècle.

Donné par Simon de Montfort à Guy de Lévis, en 1215, il devint l'apanage, au commencement du siècle suivant, de François de Lévis, le huitième et le plus jeune fils de Guy III de Lévis et d'Isabelle de Marly, qui le fit reconstruire.

Une pierre trouvée dans les fondations de Lagarde et conservée au château de Léran, porte l'inscription :

(Mossen) Françès de levis
Senher de Monsegur : E. Madona
Elis de Lautrec molher Sua :
Han edeficat aquest Castel.
(De 1310 à 1320.)

Les tours carrées construites en grand appareil jusqu'aux créneaux, et une partie des bâtiments qui les joignent datent de cette première construction. Mais les tours furent surélevées au xve siècle en briques et en blocages. Le château était rentré en 1343 en la possession des seigneurs de Mirepoix par le mariage d'Elips de Lévis, dame de Lagarde et de Montségur avec son cousin Roger Bernard de Lévis.

(1) *Molher sua* est latin. La forme romane devrait être *sa molher*. L'inscription fut rédigée peut-être par un scribe du nord qui n'était pas familier avec la langue du pays.

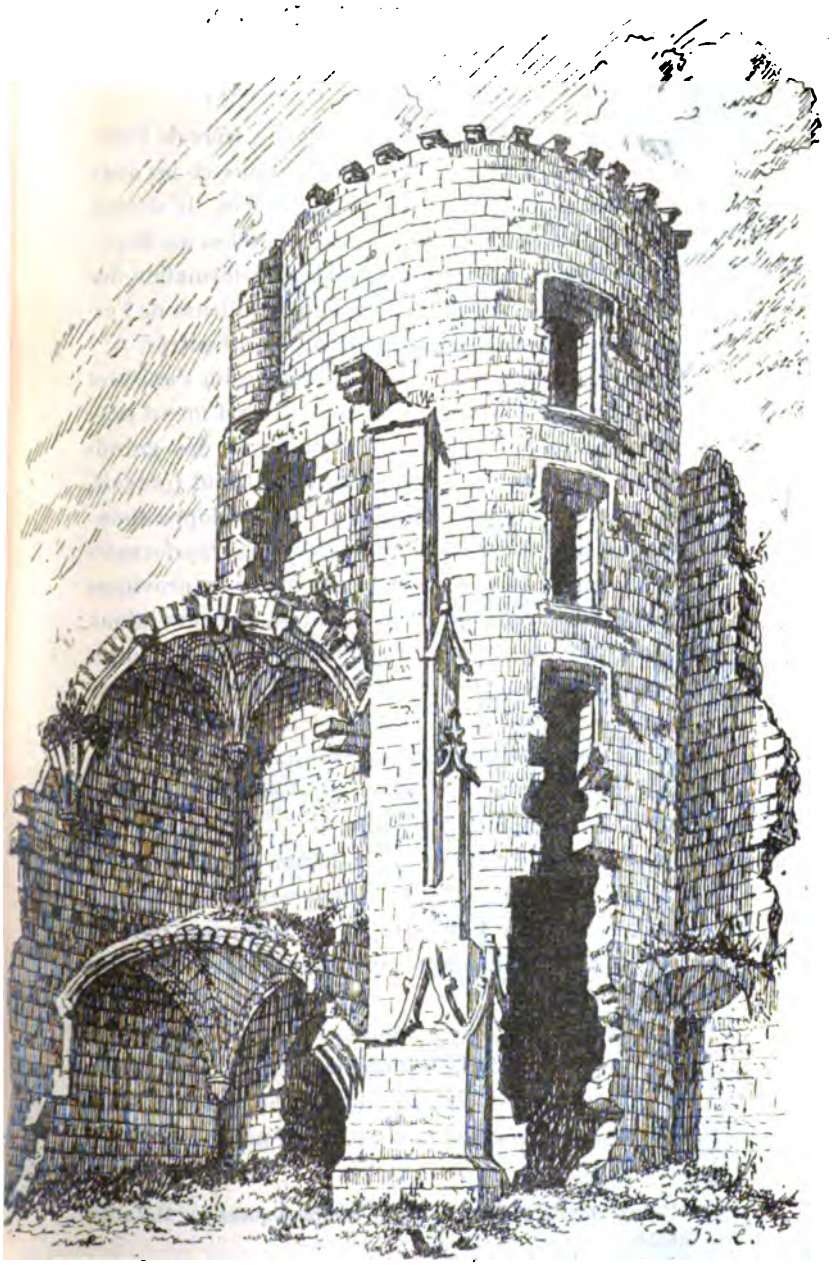

Château de Lagarde. — Tour de l'escalier.

Jean de Lévis, sénéchal de Carcassonne, frère de l'évêque de Mirepoix, reprit les constructions et les augmenta au commencement du XVIe siècle. Il doubla le corps de logis sur la cour intérieure, selon les dispositions et le goût que commandait la transformation des mœurs, ainsi que le montre la tour merveilleuse de l'escalier et la galerie qui la joint à la porte d'entrée.

Les élégances de l'art ogival à son déclin s'unissent à celles de la Renaissance, qui se lève. C'est un art nouveau qui construit désormais les châteaux des grands seigneurs de France, mais c'est un art tout français, qui n'emprunte rien à l'Italie et qui se développe spontanément sur les vieilles murailles féodales transformées mais toujours reconnaissables. Dans toutes les provinces du royaume se rencontrent des grands seigneurs jaloux de doter leur contrée de l'une de ces belles demeures ouvertes à la vie sociale et aux arts, et l'on vit Jean de Lévis unir ses efforts à ceux de son frère qui reconstruisait son prieuré de Camon et restaurait son abbaye de Lagrasse, en même temps qu'il élevait l'église et l'évêché de Mirepoix.

Les archives du château de Léran ont conservé le nom de Jehan-Moyen, qui commencça à construire l'escalier en avril 1526, et ceux des serruriers Gabriel Blanc et Martin Chalandre, qui fabriquèrent la rampe en 1529 (1).

Louise de Roquelaure, veuve d'Alexandre de Lévis, tué à Leucate en 1633, compléta l'aspect somptueux que présentait le château aux deux derniers siècles. Elle fit surélever d'un étage la courtine du nord, construire

(1) Archives du château de Léran, communiquées par M. l'abbé Gabaldo.

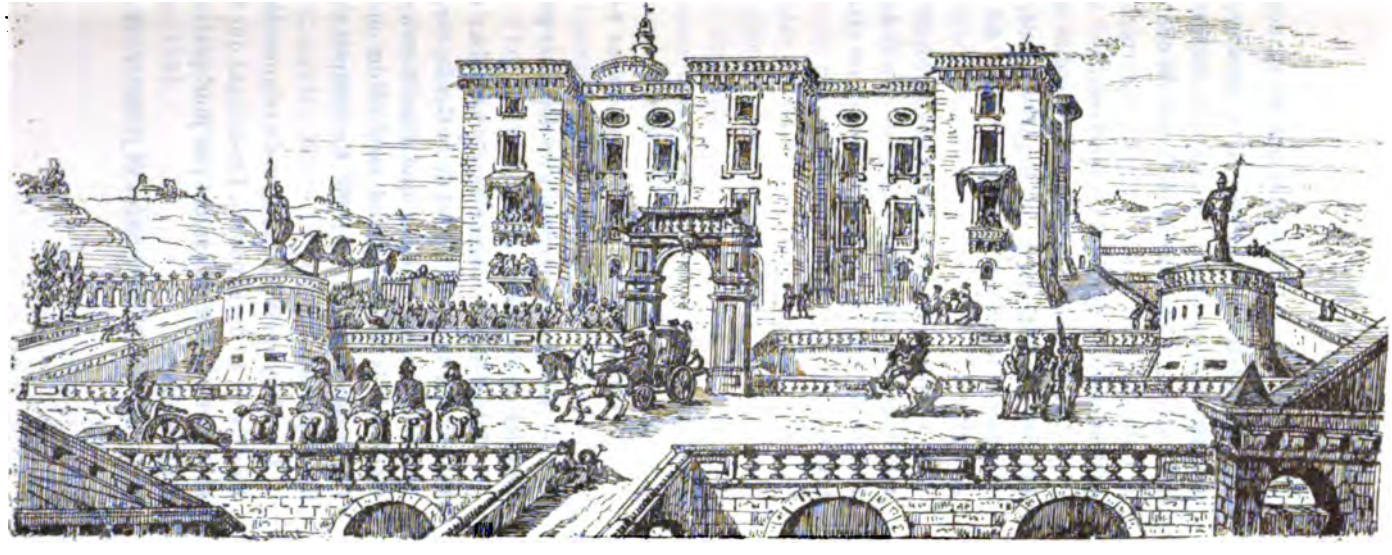

Château de Lagarde. — Son état au milieu du XVIIIe siècle.

les larges terrasses voûtées, élever les tours rondes des quatre angles surmontés de statues, dessiner et planter les parterres et les jardins à l'ouest du château.

Enfin, au XVIIIe siècle, on posa la corniche et les balustrades et on agrandit les fenêtres.

Gaston de Lévis Léran, héritier du duc de Mirepoix, dernier descendant de la branche aînée, émigra et mourut à Rome en 1800. Le château fut démantelé en 1795.

M. Vigarosy, sénateur de l'Ariège, propriétaire du domaine actuel, a guidé les membres du Congrès dans le dédale de ces belles ruines, avec une extrême courtoisie.

APPENDICE

DOCUMENTS SUR LE CHATEAU DE LA GARDE

1. — Résumé d'un compte de dépenses pour le grand escalier de La Garde, 1526.

« Johan Moyen comenssa de besonhar à la vit que monsenhor fa fer al Castel de la Garda, etc. »

Il résulte de ce compte que Jean Moyen entreprit le travail de la Vis, ou grand escalier du château de la Garde, au mois d'avril 1526. Ce compte s'arrête à la fin de janvier 1527.

Jean Moyen était aux gages du seigneur de Mirepoix, au prix de 40 livres par an. Les maçons qui besognaient sous sa direction recevaient par jour quatre sous deux deniers chacun.

La dépense totale, gages et journées, en y joignant

le prix des pointes nécessaires, monte, pour les dix mois, à la somme de :

436 livres 9 sous et 2 deniers tournois.

2. — Prix fait pour le gardefol de la vis du château de la Garde. 15 juin 1529.

« L'an mil cinq cent XXIX et le XVe jour de jung, au chasteau de la Garde, Gabriel Blanc, bayle de la Garde, et maistre Martin Chalandre, serrurier de Mirepoix, tous deux ensemble, ont prins à faire le gardefol de la vys dudit chasteau, de fer, ainsi qu'il appartiendra juxte leur art, savoir est : les piliers à soubassement à mortiz (*sic*) de gorgonnes, et s'il n'y a gorgonnes, feront larmier dabas (*sic*) d'anticque aux sobassemens des pilliers, et par hault à pommes avec ung resseau fait alentique (*sic*) posé sus la corbie, et avecques les montans et garnymens nécessaires, comme de barraulx entrelassez. Et pour le fer, façon et tout ouvraige que seront tenuz faire lesdits Blanc et Chalendre audit gardefol, leur a esté promis de bailler, du commandement de Monseigneur, par Mons. des Rives, son maistre d'hostel, la somme de cent dix solz tournois pour quintal, à leurs propres costz et despens. Lesquelz seront tenus rendre faict ledit gardefol d'icy à Nostre Dame de septembre prochaine, etc. — Es présences de vénérable homme Mre Tristand Champellays, chanoyne en l'esglise cathédralle de Mirepoix, Mre Mathelin Cappela, prestre, maistre Henry de Mirepoix, fondeur. — (S). Bertrand. »

3. — Prix fait du retable de la chapelle de la Garde, 30 novembre 1534.

Marché conclu entre Mre Tristand de Champelays,

pour le seigneur de Mirepoix, et Me Jehan Le Clerc, menuisier (le même qui fit la quaiche et le taüt de l'Évêque en 1537), de faire le restable, « ainsi qu'il a baillé le portraict en parchemin, » — sans autre indication, pour le prix de 160 livres tournois. — Par faulte de notaire, Champelays et Le Clerc ont signé, ainsi que deux témoins, François de Lanapla (qui signe Francès), et Jehan de Mirandol.

Le prix fait des livres de chant (1529. Antoine Nyort) est reproduit dans le mémoire sur l'église de Mirepoix. Pièces justificatives n° 2.

Le prix de la tapisserie (1531. Jean Bodet) est résumé dans le même mémoire. Note 47.

A. GABALDO.

(*Archives du château de Leran.*)

DE PAMIERS A FOIX

Dimanche 25 mai

Le dimanche, dans l'après-midi, le Congrès est parti de Pamiers pour Foix, avec les voitures qui, la veille, l'avaient conduit à Mirepoix. La route suit la vallée de l'Ariège à travers de beaux paysages dominés par les Pyrénées, dont les sommets grandissent à chaque pas. Près de Varilhes, on s'arrête un instant pour examiner le modeste monument commémoratif du meurtre de saint Volusien, septième évêque de Tours, massacré en cet endroit, vers 497, par son escorte, après avoir été exilé à Toulouse par les Goths ariens, qui le soupçonnaient de connivence avec les Francs.

Quelques minutes après, halte à Saint-Jean-de-Verges, situé sur la rive droite de l'Ariège, vis-à-vis le bourg de Verges. Ce village prétend faire remonter son origine à l'époque romaine, et il est vrai que quelques antiquités ont été trouvées sur son territoire. Nous examinons son église romane, décrite en 1875 dans le *Bulletin monumental* par M. de Lahondès, qui, sur place, fait ressortir les particularités de l'édifice en ce qui concerne deux chapelles, ouvertes par une arcade sur la nef, de manière à former une sorte de transsept.

Sur une hauteur, à droite du village, les restes d'une tour carrée établie sur des rochers sont, paraît-il, considérés comme les débris d'un temple romain et reçoi-

vent en conséquence la visite d'un certain nombre de membres du Congrès. Mais, après examen, on ne voit plus dans les débris de cette construction, d'ailleurs de petite dimension, que la simple base d'une de ces

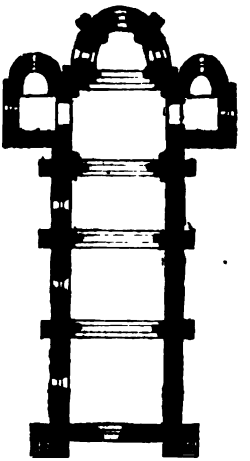

Plan de Saint-Jean-de-Verges.

tours d'observation si fréquentes, au moyen âge, dans les Pyrénées. De là, la vue s'étend sur le sud de la vallée et l'on découvre sur leur rocher les tours du château de Foix, avec lesquelles la tour de Saint-Jean-de-Verges devait correspondre, à son origine, par des signaux.

A cinq heures et demie, les membres du Congrès arrivaient à Foix, et à huit heures tenaient la séance annoncée au programme, dans la grande salle du palais de justice, obligeamment mise à notre disposition par M. le président du tribunal.

EXCURSION
DANS LA VALLÉE HAUTE DE L'ARIEGE

Lundi 26 *mai*

Vu la longueur de la course et la nature toute spéciale de certaines curiosités à visiter, le Congrès, ce jour-là, se divise en deux groupes, dont le premier avait fixé son départ à cinq heures du matin et le second à neuf. Le point de réunion devait être à Ussat, en face des grottes de Lombrives.

Le premier groupe, sous la direction de M. Garrigou, arrivait à sept heures à Tarascon, où il s'empressait d'aller saluer M. Garrigou père, que son grand âge tenait éloigné des séances. Ce savant Ariégeois est connu, on le sait, par de nombreux ouvrages historiques sur la région. Il possède, en outre, chez lui quelques objets de paléontologie et d'archéologie préhistoriques séparés, pour quelque temps encore, des riches collections qu'il a généreusement données au musée de Foix.

La visite de la ville de Tarascon n'est pas sans intérêt. D'abord M. Garrigou nous conduit sur l'emplacement où furent trouvées des sépultures d'un caractère indéterminé, mais qui n'en doivent pas moins être signalées aux archéologues. Cet emplacement est situé près de celui d'une église qui a disparu et dont le clocher, resté seul, peut dater du XIVe siècle. Ces sépultures consistaient en dalles de schiste qui entouraient et recou-

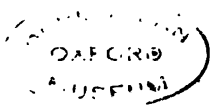

vraient les cadavres. Ces sortes de tombes formaient une couche de sépultures posées les unes contre les autres, quelques-unes superposées, de sorte que le couvercle de l'une servait de base à celle de dessus. Quelques têtes reposaient dans l'échancrure d'une pierre. Du reste, pas d'objets significatifs ; quelques fragments de bois et de charbon, une coquille percée de deux trous et un vase d'un grain très grossier. M. Pasquier nous rappelle que des sépultures semblables ont été trouvées sur plusieurs points du département, à Unac, à Sabart, à Gudas, à Sabarat, etc. Mais il serait difficile de les attribuer à une époque précise. Cependant l'idée d'une haute antiquité ne saurait être acceptée. Les temps carlovingiens ou simplement une période plus rapprochée de nous dans l'époque romane semblent plus probables. C'est par la comparaison avec les sépultures analogues des autres pays qu'on pourra parvenir à une appréciation plus précise.

L'église paroissiale de La Daurade a conservé une porte du XIIIe siècle. Le reste de l'édifice remonte au temps de Henri IV ou de Louis XIII. A l'intérieur, une nef unique, flanquée de chapelles latérales. Le chevet à cinq pans coupés est orné de tableaux non sans mérite, qui peuvent être attribués à l'école de Toulouse. Signalons aussi, comme œuvre de sculpture sur bois d'un assez bon dessin, de chaque côté de l'autel, deux bancs à dossier en chêne ornés de reliefs représentant des fleurs entrelacées.

Quelques maisons du XVIe siècle, avec inscriptions au-dessus des portes, attirent aussi l'attention des visiteurs. Elles seraient dignes d'être dessinées. Avis aux explorateurs munis de leurs crayons qui passeront par là.

En sortant de Tarascon, à une faible distance du quartier de Sainte-Quitterie et à droite de la route d'Ussat, on trouve l'antique sanctuaire de Notre-Dame de Sabart. Cette église, l'une des plus importantes du

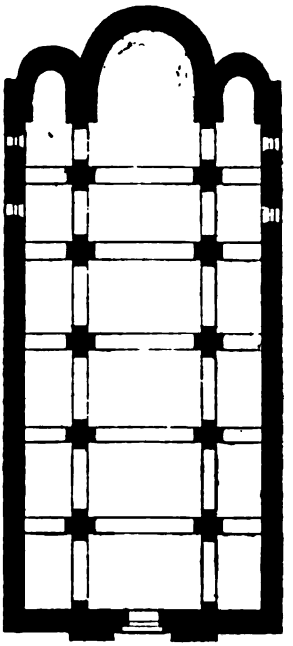

Plan de l'église de Sabart.

pays, dès son origine, était le but d'un célèbre pèlerinage qu'elle attire encore tous les ans. A peine avons-nous besoin de dire que, d'après d'anciennes traditions, elle aurait été fondée, comme beaucoup d'autres, par Charlemagne, sous le nom de Notre-Dame de la Victoire, à la suite d'une bataille remportée sur les Sarra-

sins. Elle aurait aussi dépendu de ces établissements militaires et religieux que le grand empereur instituait dans ces vallées, dans le but de protéger, instruire et moraliser les populations.

Le développement et les vicissitudes de l'église de Sabart ont été racontés par M. Garrigou dans son ouvrage *le Sabartès,* par M. Morel dans une notice spéciale, et par M. de Lahondès dans le *Bulletin monumental* de 1877, p. 528.

En son état actuel, le monument, par suite de diverses restaurations, a perdu sa physionomie originale. Cependant l'ensemble de la construction peut être attribué au XIIe siècle. Son plus grand intérêt consiste dans son plan basilical, qui n'a pas été altéré : trois nefs, séparées par de lourds piliers carrés et terminées par une abside. Des voûtes en berceau reposent sur des arcs doubleaux qui retombent directement sur des pilastres appliqués aux piliers. D'étroites et rares fenêtres, évasées à l'intérieur, sont percées dans les murs des collatéraux. Quant à l'aspect caractéristique des surfaces, il a disparu sous un enduit couleur d'ocre, sur lequel on a simulé des bandes de briques rouges.

Deux fenêtres ont conservé des fragments de vitraux du XIIIe siècle, spécimens très rares, dans le pays, de ce genre de décoration à cette époque. Ils représentent deux scènes où figure un évêque entouré de deux ou trois personnages, et qui sont, sans doute, relatives à quelque fait de l'histoire ecclésiastique de la province.

A l'extérieur, à l'est, les trois absides, de construction ancienne et en grossier blocage, se détachent simplement sur le mur de fond qui forme pignon triangulaire. Dans la partie inférieure de la façade, on retrouve un fragment de construction d'apparence primitive, des

appareils irréguliers à peu près quadrangulaires, mal joints, employés aussi pour former les chambranles de la porte, dont le linteau se compose d'un bloc irrégulier, très rustique, mais uni en dessous.

L'église n'avait pas de tour pour clocher, mais sans doute un campanile en arcade, placé au sommet de la façade, et rappelé par celui qui surmonte cette façade restaurée dans ces dernières années. — Cette église aujourd'hui est affectée à une maison de secours pour les prêtres infirmes et à un petit séminaire.

Trois kilomètres séparent l'église de Sabart des bains d'Ussat, où nous nous arrêtons pour monter à la grotte de Lombrives, dont l'entrée est située sur le flanc de la montagne, à la rive gauche de l'Ariège.

Rien de plus saisissant que l'aspect de cette entrée, dont les voûtes, sous mille formes bizarres, se perdent dans les sombres profondeurs de la caverne. Nous ne saurions avoir pour cette promenade ténébreuse un meilleur guide que M. le docteur Garrigou, qui a exploré et fouillé la grotte dans tous ses plis et replis. Là son obligeance s'exerce à chaque instant, soit pour donner des explications, soit pour aider les visiteurs à sortir des passages les plus scabreux. Mais bientôt l'obscurité fait place à la lumière des torches et des bougies, et l'immense couloir se développe, en tous sens et à différents niveaux, sur une longeur totale de quatre kilomètres. Des chambres étroites succèdent à de vastes salles dont les contours affectent les sinuosités les plus fantastiques. Tantôt des dômes, tantôt des voûtes ou des arcades laissent pendre des faisceaux de stalactites ou reposent sur des piliers tortueux. Çà et là apparaisent des flaques d'eau limpide; plus loin, c'est un véritable lac dont le fond est tout hérissé de stries ro-

cheuses. Vers le milieu de l'une des plus larges galeries de ce labyrinthe inextricable se présente une série de cinq ressauts d'une élévation totale d'environ trente mètres. C'était, jusqu'à ces derniers temps, l'effroi des visiteurs. On l'escaladait au moyen d'échelles de bois parfois vacillantes. Mais, grâce à la louable prévoyance de l'administration départementale, les échelles légendaires sont aujourd'hui remplacées par des escaliers aménagés dans les rochers et munis d'une rampe en fer, si bien qu'il ne faut pas désespérer de voir un jour ces escaliers eux-mêmes remplacés par un solide ascenseur.

La grotte de Lombrives, comme les grottes de l'Herm et du Mas-d'Azil, a été l'une des plus riches au point de vue paléontologique et préhistorique. M. le docteur Garrigou nous explique que, « vers le milieu de la caverne, le sol présente un véritable ossuaire ; là les débris de l'homme et de son industrie naissante sont mélangés à ceux de l'ours, d'un chien très distinct du renard et du chacal, du cheval, du bison, d'un bœuf à petite taille, d'un cerf gigantesque. Dans tous ces gisements, il a trouvé les débris de l'industrie humaine consistant en dents canines, percées pour servir d'amulettes et en poteries grossières. Les ossements humains ayant appartenu à des individus des deux sexes et de tout âge sont brisés et mélangés pêle-mêle à ceux des carnassiers et des herbivores. Tout indique qu'ils ont été charriés par une eau tumultueuse. » Il a été trouvé aussi, plus près de l'entrée, des témoignages d'une époque moins obscure, se rapportant à une période plus historique. Des ossements humains étaient mêlés à des armes et à des ustensiles de pierre, de bronze et de fer. M. Garrigou émet l'opinion que l'on était là en présence

des traces d'une population refoulée ou réfugiée dans ces cavernes devant un peuple envahisseur et conquérant. C'était peut-être même la fin de l'époque gauloise...

Vers midi, les membres du Congrès se trouvaient tous réunis dans une vaste salle de l'un des hôtels d'Ussat, et, après avoir pris, suivant l'usage des excursions, un

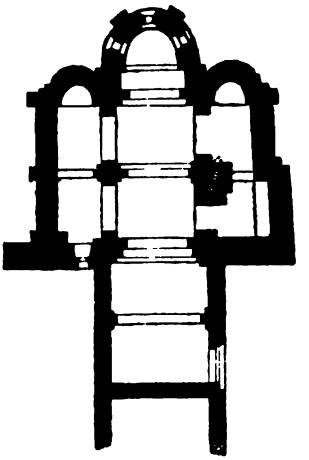

Plan de l'église d'Unac.

repos réconfortant, ils continuaient leur course dans la vallée haute de l'Ariège. Les sites grandioses se succèdent le long de la vallée. Les escarpements abrupts des montagnes sont percés çà et là d'entrées de grottes bien connues des archéologues ariégeois. Avant d'atteindre le bourg des Cabanes, les excursionnistes mettent pied à terre, et, par un léger détour, gagnent, sous les ombrages de parcs touffus, le château de Gu-

dane, précédé d'une belle terrasse et bâti en face d'un site merveilleux. C'est un bon spécimen d'une construction du XVIIIe siècle qui unit une correcte simplicité à un certain air de grandeur de bon aloi.

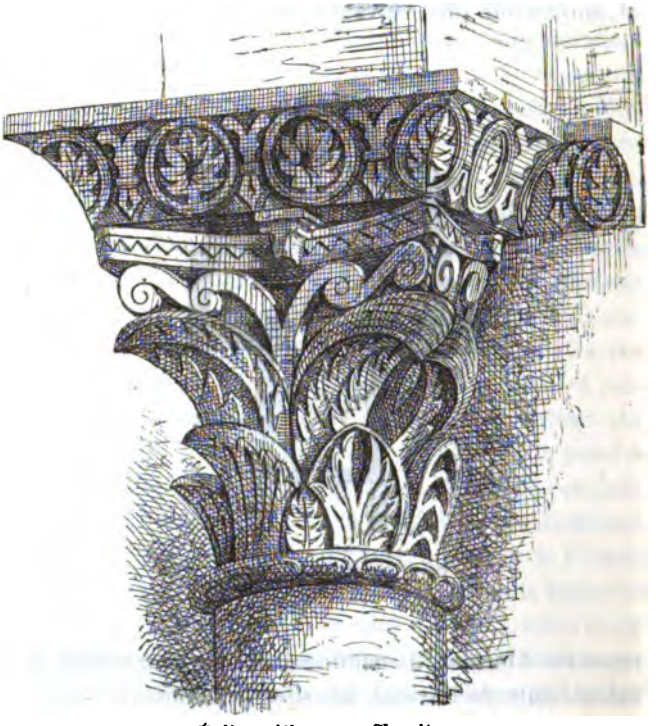

Église d'Unac. — Chapiteau.

Après les Cabanes, on aperçoit, sur un sommet élevé, les ruines pittoresques de l'antique château de Lordat. Enfin, à l'entrée d'une vallée qui conduit au mont Saint-Barthélemy, on arrive à Unac, dont le haut clocher

carré apparaît comme terme de notre excursion. M. le curé d'Unac veut bien faire au Congrès, dans l'église, l'accueil le plus empressé et le plus gracieux. M. le maire et plusieurs membres de la municipalité de cette

Église d'Unac. — Chapiteaux.

commune de trois cents habitants se joignent aussi au Congrès pour prendre part à la visite de leur intéressant édifice.

L'église d'Unac ouvre la série des églises romanes que M. de Lahondès a étudiées dans le *Bulletin monu-*

mental de 1877, p. 515. Son origine, elle aussi, remonterait à l'époque de Charlemagne. Elle était primitivement l'église d'un monastère hospitalier. Ce n'est qu'au XVIe siècle qu'elle est devenue paroissiale, après la destruction de l'ancienne église par les réformés.

L'abside, munie de contreforts, flanquée de deux absidioles, percée de deux fenêtres cintrées dont les

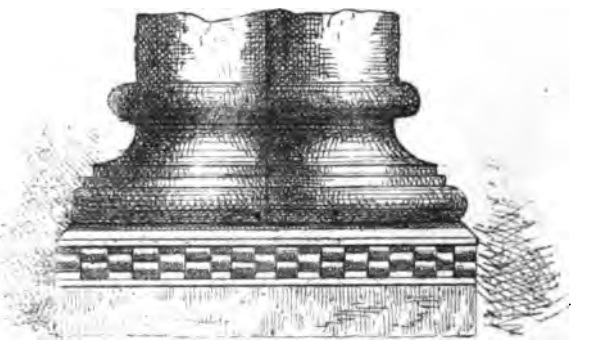

Église d'Unac. — Bases de colonnes.

archivoltes retombent sur des colonnettes, a grande tournure et a conservé son caractère du XIIe siècle. L'église, qui était entourée de bâtiments claustraux, n'a pas de façade. On y pénètre par une porte latérale au sud. Le plan, vers l'est, donne trois nefs terminées par une abside. Elles ne comprennent que deux travées; mais la nef centrale se prolonge seule vers l'ouest sur deux travées, sans collatéraux. Sa largeur est même plus grande dans cette seconde partie que dans la première. La voûte de la nef centrale est en berceau et contrebutée par des demi-berceaux.

Les grands chapiteaux qui décorent l'entrée du

Église d'Unac.

chœur sont très largement taillés, remarquables par la verve et la fermeté de leur composition. A l'un, des feuilles à larges courbures, hardiment creusées, s'élèvent sur deux rangs et donnent à l'ensemble une forme qui se rapproche du corinthien. D'un autre côté, un lion, à fière allure, apparaît à travers des tiges élancées qui s'épanouissent en feuilles palmées. Dans tous ces détails et dans les bandeaux qui relient les tailloirs des chapiteaux aux cintres des fenêtres absidales, on reconnaît une puissante inspiration artistique.

Le clocher extérieurement présente une grande importance, avec deux étages de fenêtres cintrées divisées par des colonettes géminées. Il est difficile d'admettre que sa partie inférieure au moins ne soit pas antérieure au reste de la construction. Il correspond à une place anormale dans les églises romanes; il s'élève au-dessus de la première travée de droite du collatéral sud et il ne porte pas d'angle avec les murs de l'église. Il se trouve faire une légère saillie oblique sur le mur du sud. On a là très probablement la base d'un ancien clocher conservé dans la construction du XIIe siècle. Quant à la tour, son appareil est plus négligé que celui de l'abside et des murs latéraux et sa construction a dû suivre de très près celle de l'église.

L'heure avancée de la journée rappelait le Congrès à Ussat, où il devait faire une nouvelle halte réparatrice des fatigues du jour, et, à onze heures du soir, il rentrait à Foix.

VISITE DE LA VILLE DE FOIX

Mardi 27 mai

La journée du mardi a été consacrée à la visite de la ville de Foix. D'abord le Congrès a examiné l'église de Saint-Volusien, ancienne abbatiale, aujourd'hui paroissiale. A l'abbaye de Saint-Volusien se rattache l'origine de Foix. Cette église, primitivement bâtie par Charlemagne, après l'expédition contre les Sarrasins, était d'abord dédiée à saint Nazaire. Plus tard, les reliques de saint Volusien, évêque de Tours, massacré par les Visigoths ariens, y furent transportées ; l'église devint abbaye et prit le nom de Saint-Volusien. Autour d'elle se bâtit et se développa une petite ville dont les abbés furent les premiers seigneurs, et qui tira son nom de *Fouach, Foix,* de la montagne voisine.

L'église actuelle date du XIIe siècle ; elle fut consacrée en 1125. La partie antérieure du mur de la nef est de cette époque. On y voit les ouvertures des fenêtres cintrées qui ont été bouchées à l'intérieur. La porte latérale est aussi romane ; près du tympan, on aperçoit un monogramme du Christ en relief qui peut-être provient d'un édifice antérieur. Mais ces sortes de signes sont, au XIIe siècle, fréquents dans plusieurs églises de la région pyrénéenne. Les contreforts primitifs se trouvent englobés dans des constructions de soutènement modernes. C'est encore une église à une seule nef d'un grand effet. Cette nef est accompagnée d'un transsept datant aussi du XIIe siècle et d'un chœur du

XIVe, garni, sur son pourtour, de chapelles de la même époque. Les voûtes de la nef sont aussi du XIVe. Toutefois il est intéressant de constater qu'après les dévastations des guerres de religion du XVIe siècle, ces voûtes furent, en partie, refaites au commencement du XVIIe siècle dans le style ogival. C'est un exemple de plus à ajouter à plusieurs autres de l'emploi de ces formes architecturales, à une époque où elles étaient abandonnées depuis longtemps.

L'intérieur de l'église, dans ces dernières années, a reçu une décoration où la crudité des couleurs produit, au détriment du bon goût, un effet trop tapageur. D'autres restaurations, qui ont aussi attaqué les chapiteaux à personnages portant les retombées des voûtes ou les arcs des chapelles, ont amené dans leurs formes de regrettables perturbations. L'église n'a pas de façade et se trouve précédée d'une tour servant de clocher qui est restée inachevée.

Les anciens bâtiments de l'abbaye de Saint-Volusien sont occupés par l'hôtel de la Préfecture. La Bibliothèque municipale de Foix est installée dans une salle au premier étage de ces bâtiments. Le Congrès, auquel a bien voulu se joindre M. Paul, préfet de l'Ariège, s'y rend ensuite, conduit par l'archiviste, M. Pasquier. L'attention des visiteurs se porte tout d'abord sur les merveilleux livres manuscrits à miniatures, anciens livres d'office de la cathédrale de Mirepoix, composés par les soins et aux frais de l'évêque Philippe de Lévis, qui occupa ce siège épiscopal de 1497 à 1537

Plusieurs de ces volumes, reliés en cuir gauffré, avec coins en cuivre, portent les armes du prélat (d'or à trois chevrons de sable timbré de la crosse et de la mitre), sur les garnitures de la couverture et sur un

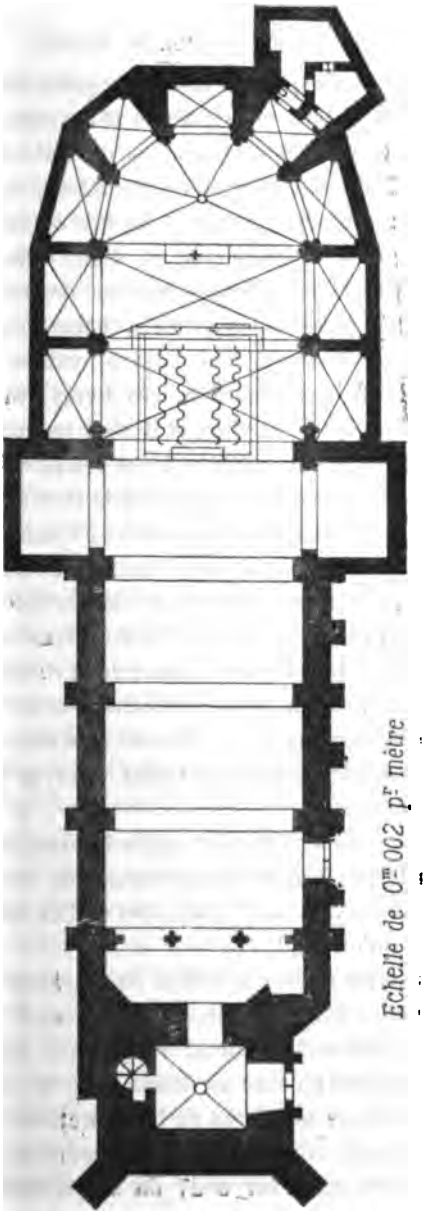

Plan de l'église Saint-Volusien, à Foix.

certain nombre de pages. Les principaux sujets des miniatures consistent en vignettes et grandes lettres enluminées. Ces lettres sont traitées de trois manières différentes. D'abord, lettres en or et couleur, accompagnées de scènes à personnages et de divers ornements, le tout d'une délicatesse exquise et d'une conservation admirable. Ces lettres, hautes environ de 0m10, sont toujours en tête des chapitres. Mais, hélas! ces ravissantes images ont donné lieu à d'incroyables mutilations. Pendant la Révolution, ces livres avaient été déposés à l'hospice de la ville, et il s'est trouvé que la maîtresse d'une école annexée à cet hospice imagina de découper un grand nombre de ces lettres à personnages pour les donner en récompense aux enfants. Une série de ces miniatures, ainsi enlevées, est venue aujourd'hui en la possession de la Société archéologique du Midi de la France, et on peut les voir dans un cadre, à Toulouse, dans la salle des séances de la Société.

Le second genre comprend des lettres sur un fond de rinceaux, de feuillages, de fleurettes d'une extrême finesse, brillant des couleurs les plus vives et les plus habilement fondues.

Le troisième genre, d'un effet moins éclatant, consiste en grandes lettres ornées d'arabesques, de teintes un peu ternes très savamment combinées et d'un effet aussi harmonieux qu'original.

Ces trois sortes d'ornementation ne sauraient être de la même main. Les premières, les lettres à figures, dénotent une habileté vraiment magistrale, qui savait unir la plus intime entente du dessin et de la composition au plus exquis sentiment de la coloration.

Ces livres comprennent: deux antiphonaires, grands in-folio, 0m82 de haut sur 0m57 de large. Reliure en

veau; coins, fermoirs et supports ornementés de cuivre. Une vignette, à l'intérieur de l'un des volumes, porte la date de 1535.

Deux autres antiphonaires, in-folio, 0m63 de haut sur 0m42 de large en vélin. Reliure en cuir noir; supports et coins en fer.

Petit antiphonaire, 0m18 de haut sur 0m13 de large. Vélin, reliure en cuir noir, etc. Deux psautiers de même dimension, etc.

De la Bibliothèque, le Congrès est passé dans la salle des archives, dont les honneurs lui sont faits aussi par M. Pasquier. M. l'archiviste veut bien montrer quelques-unes des chartes du précieux dépôt qui lui doit le parfait classement pour lequel le Congrès se plaît à le féliciter.

Depuis bientôt deux ans, la ville de Foix possède deux musées, dont la réunion constitue le *Musée départemental de l'Ariège*. L'un est consacré à la paléontologie, à la minéralogie, à la botanique et à l'archéologie préhistorique. L'autre comprend des collections d'art et d'archéologie. Ces collections ne contiennent que des objets provenant du sol de l'Ariège. C'est donc, par excellence, un musée d'enseignement scientifique tout spécial et local. Sa création est intimement liée à celle de *la Société ariégeoise des sciences, lettres et arts*. Mais, par suite de son initiative toute dévouée, M. le docteur Garrigou peut être considéré comme le véritable auteur de cette fondation.

Grâce aux dons généreux de MM. Garrigou père et fils, qui ont offert, comme nous l'avons déjà dit, leurs riches collections, et aux libéralités de M. et de Mme de Bertrand d'Artigues, propriétaires de la magnifique grotte de Lherm, grâce aussi au concours de M. l'abbé

Cabibel, de MM. Grégoire, de Lacvivier, Huet, Alzieu, Debrieu, Piquemal, Fauré, etc., le musée de l'Ariège rapidement organisé, a été inauguré, au mois d'avril 1883, par une brillante conférence de M. le docteur Garrigou. Dans l'après-midi, le savant docteur, avec la bonne grâce qui lui est familière, veut bien aussi faire au Congrès les honneurs de la visite de ce musée. Là les domaines de la paléontologie et de l'archéologie préhistorique ne sauraient être séparés. M. Garrigou exquisse à grands traits l'histoire des fouilles exécutées dans les plus anciennes cavernes de l'Ariège, telles que les grottes de la Fontaine-Sainte, à l'entrée de la vallée d'Ustou, de Massat, du Mas d'Azil, de Loubens, de Lherm, de Bouicheta. Ces grottes ont produit des débris d'animaux d'espèces aujourd'hui éteintes pour la plupart et parmi lesquelles on a constaté le grand ours des cavernes, dont le crâne bombé sur le front atteignait jusqu'à 0m52 et même 0m54 d'avant en arrière; deux autres espèces d'ours plus petits, un grand tigre, deux autres félins plus petits, le loup, la hyène, le bouquetin, l'aurochs, l'urus, le rhinocéros, l'éléphant, etc.

C'est l'époque de l'*Ursus spœleus*, ours des cavernes, ainsi désignée en raison de l'abondance des débris de cet animal qui la caractérise.

Dans d'autres grottes apparaît une époque moins ancienne; le renne, accompagné d'autres mammifères ses contemporains, le cerf d'Irlande, l'aurochs, le cheval (deux espèces), l'âne, un ours plus petit que le *spœleus*, l'hyène, le loup, le renard, des poissons divers, des rongeurs, le chevreuil, etc.

Parallèlement à la nomenclature de ces anciennes faunes, M. Garrigou fait ressortir, avec pièces à l'appui, la progression de l'industrie primitive de l'homme, à

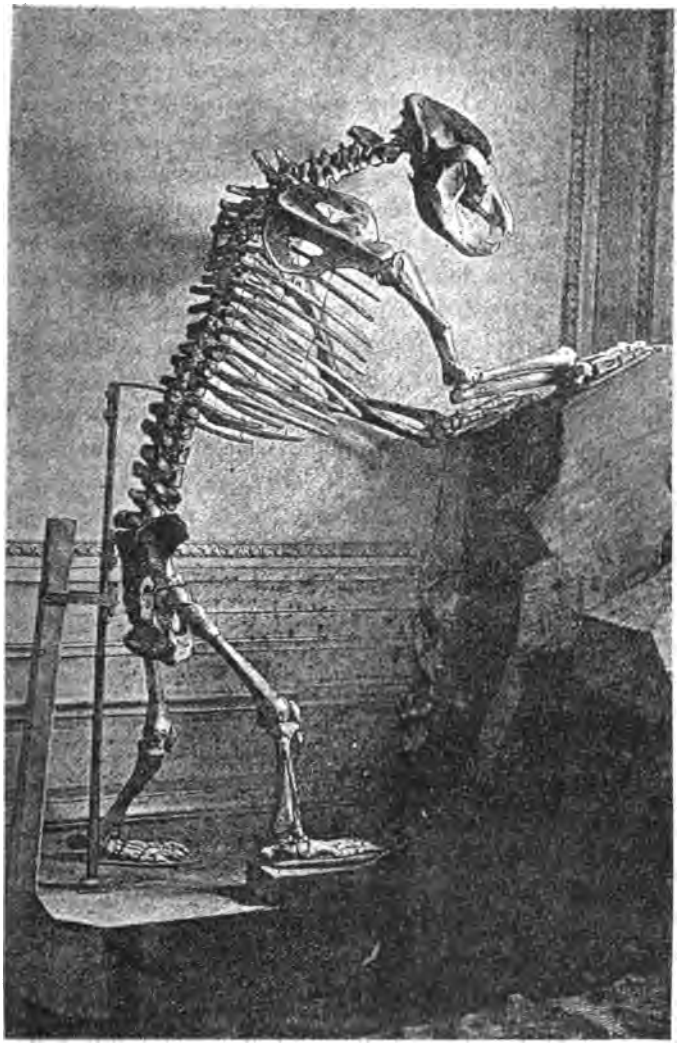

Ours des cavernes, au musée de Luchon.

travers les âges de la pierre éclatée et taillée, du renne et de la pierre polie, jusqu'à l'emploi des métaux. La série des ustensiles en bois et en os de renne est très variée et atteste le progrès que l'industrie de l'homme a atteint à cette époque. Ils consistent en harpons, flèches, polissoirs, grattoirs, poinçons et variété d'aiguilles avec chas d'une finesse extrême. On y voit aussi quelques-uns de ces ustensiles désignés, faute de mieux, sous le nom de bâtons de commandement. Tous ces objets ont été trouvés dans des foyers ou dans leur voisinage.

Parmi les pièces à figures gravées de l'âge du renne et qui dénotent un sentiment de l'art très avancé chez les peuples de cette période, le Congrès admire le dessin du grand ours à front bombé, buriné sur un schiste quartzeux et retrouvé par M. Garrigou dans la grotte inférieure de Massat. C'est une pièce unique en son genre et du plus grand prix pour la science.

Pendant près de deux heures, le Congrès est tenu sous le charme des explications de M. Garrigou, et, après avoir témoigné sa gratitude au savant Ariégeois, passe à l'examen du musée archéologique situé dans une salle voisine.

La conservation de ce musée a la bonne fortune d'être confiée aux soins de M. Pasquier, dont le dévouement à cette œuvre nouvelle la fait prospérer chaque jour. M. Pasquier, avec sa complaisance habituelle, a bien voulu guider le Congrès dans la visite de ces collections.

L'époque romaine s'y trouve représentée par plusieurs objets, parmi lesquels il faut signaler un chapiteau antique, en marbre blanc, de style composite, de $0^{m}36$ de hauteur, d'un assez bon style et découvert, il y a une cinquantaine d'années, à Auli, commune de Saint-Jean-de-Verges. (Au Puget, non loin de là, on conserve

encore cinq autres chapiteaux de la même provenance.) — Une tête de femme, grandeur naturelle, provenant d'une statue antique en marbre blanc, trouvée dans le département de l'Ariège.

Un autel votif, en marbre blanc, dédié à Jupiter, *auteur des bonnes saisons,* d'après son inscription qui est entourée d'un encadrement de moulures. Sur le côté droit est figurée une patère, sur le côté gauche un *guttus* de forme élégante. Il a été trouvé dans les ruines de la chapelle de Saint-Ygnan et servit pendant longtemps de bénitier dans l'église de Lescure, près de Saint-Girons.

Voici l'inscription, dont les lettres ont 0,08 de hauteur et accusent une bonne époque :

I. O· M.
AVCTORI
BONARVM
TEMPES
TATIVM
VAL· IVSTVS

A Jupiter très bon, très grand, auteur des bonnes saisons : Valerius Justus. — M. Sacaze qui, en dernier lieu, a publié ce texte, déjà signalé dans différents recueils, fait observer que *Tempestatium* pour *Tempestatum* peut n'être point une faute, car on trouve chez les bons écrivains *parentium* pour *parentum; hereditatium* pour *hereditatum*. Nous ajouterons qu'une inscription du musée de Lyon, n° 473, contient deux fois le mot HEREDITATIVM.

Autre autel votif en marbre dédié à la déesse Ande, trouvé sur le monticule du Plech, près du village de Caumont (à six kilomètres nord-ouest de Saint-Lizier),

au milieu des ruines d'un ancien castellum. Hauteur 0,51, largeur 0,14. Sur les côtés sont figurés les vases du sacrifice. Inscription :

DEAE ANDEI
LAETINVS
LAETI·F
V. S. L. M.

A la déesse Ande. Lætinus, fils de Lætus, accomplit son œuvre avec empressement.

M. Sacaze accompagne ce texte des observations suivantes :

« La toponymie et l'épigraphie des Pyrénées fournissent plusieurs exemples de noms commençant par *And;* mais ce n'est pas une raison suffisante pour donner à ce radical une origine ibérique. L'onomastique gauloise possède, en effet, un grand nombre de noms commençant par *And.* Il me suffira donc d'observer que ce radical se retrouve dans les noms accolés à ceux de certaines divinités: *Herculi Andosso* et *Bassei Andosso,* dans les Pyrénées, *Jovi Andero* (Inscript. hispan. 2598), et *Mercurio Andesco* (*Inscript. Brit.* 87). On a quelques raisons de supposer que le sens de ce radical est « grand, fort, invincible ».

Autre autel votif découvert à Caumont, portant un fragment d'inscription très fruste dont on ne distingue que le mot SERGIVS.

Le musée possède aussi l'inscription chrétienne sur marbre blanc dont nous donnons ci-contre le fac-similé :

Hic requiescit Arricho ep(iscopu)s Bonememorius. Rogo n(o)n me inquietis.

Nous regrettons de ne pouvoir en indiquer la prove-

nance exacte. Quoi qu'il en soit, l'inscription est complète.

L'évêque de Toulouse Arricius ou Arricho, dont il s'agit dans cette épitaphe, signa comme évêque à l'acte de fondation de l'abbaye de Charroux en 785; il prit part en 791 au concile de Narbonne, et fut au nombre des évêques auxquels Charlemagne adressa une lettre

Inscription chrétienne du musée de Foix.

de *gratia septiformis spiritus* (1). Il mourut en 791; de sorte que nous avons la date de ce petit marbre. Ce texte présente deux particularités intéressantes.

Le qualificatif BONEMEMORIVS n'est autre chose que la formule BONNE MEMORIAE passée à l'état de lo-

(1) *Inscript. antiq. des Pyrénées françaises*, p. 112.

cution adjective ne formant qu'un seul mot, comme la remarque en a été faite pour la première fois par M. Ed. Leblant. BONAE reste invariable et MEMORIAE devient un adjectif qui s'accorde pour le genre, sinon toujours pour le cas, avec le sujet. Cette locution est particulière aux tombes gauloises et espagnoles. On trouve à Vienne BONEMEMORIVS FLVRINVS, à Toulouse BONEMEMORIA, à Lyon BONEMEMORIVS CESARIVS..., etc...

La formule de prière : ROGO NON ME INQVIETIS est inattendue à cette époque, tant elle a conservé le caractère de son origine païenne. M. le Blant, à propos des formules de prières sur les tombes chrétiennes, cite comme exemples de formules païennes : ROGO TE MI VIATOR NOLI MI NOCERE... NEMO VOS INQVIETET... PETIMVS NE QVIS NOS INQVIETET. Il est intéressant de rapprocher ces divers textes de celui d'une épitaphe chrétienne, qui n'est pas antérieure à 791. Cette prière ROGO NON ME INQVIETIS est une sorte de variante du REQVIESCAT IN PACE.

Cette inscription n'est point inédite. Elle a été publiée dans les *Mém. de la Soc. arch. du midi de la France*, t. IV, p. 266, par M. de Castellanne, qui a cru que le texte n'était pas complet et a proposé de sous-entendre *æterno loco recipiant* en supposant que les deux NN désignaient les noms des patrons d'Arricho.

Parmi les objets de l'époque romane, il faut signaler trois chapiteaux, géminés, ayant un abaque commun. Sur trois faces de l'un de ces chapiteaux, on reconnaît la visitation de la Vierge et de sainte Élisabeth. — Un autre chapiteau que M. Pasquier décrit de la manière suivante : « D'un côté, on voit un personnage, la tête coiffée d'une mitre, le corps couvert d'un long vêtement, les mains liées, la corde au cou; deux gardes

semblent vouloir l'entraîner. Sur la face opposée, le sculpteur a représenté l'attaque d'une place forte; les défenseurs, sur la muraille, repoussent les assaillants, dont les uns lancent des flèches pendant que les autres procèdent à la sape. Ces chapiteaux ont été découverts à Foix, sur la place Saint-Volusien. »

Mentionnons une curieuse pièce du XVe siècle, une plaque fermail ovale de 0^m16 de diamètre avec agrafe provenant d'un vêtement ecclésiastique; les ornements sont découpés à jour; le sujet représente les trois Mages accompagnés de la légende : *Gaspar fert myrrham; Melchior thus, Baltazar aurum;* trouvé au château de Moulis en 1822. Nous remarquons aussi deux émaux de la fin du XVIe siècle, une plaque représentant le Christ en croix avec la Vierge et d'autres personnages, 0^m18 de hauteur sur 0^m12 de large; une autre plaque représentant l'*Annonciation;* six petits médaillons ovales du commencement du XVIIe siècle figurant des bustes d'empereurs romains.

Parmi les pièces de la sigillographie du comté de Foix, il faut surtout citer le sceau en argent de Jeanne d'Artois, comtesse de Foix, femme de Gaston Ier, qui régna de 1302 à 1315, et mère de Gaston II. Il est dit dans l'inscription en exergue du blason : *S. Iohane de Artesio uxor. G. filii nobil. Comilis Fuxi;* ce qui donne pour ce sceau une date antérieure à 1302, puisque Gaston, époux de Jeanne d'Artois, ne succéda à son père, le comte Roger Bernard III, mentionné sur le sceau, qu'en 1302. (Pasquier, *Inventaire des richesses d'art,* etc., *du département de l'Ariège.*)

La stathmétique est représentée par plusieurs poids en bronze, du moyen âge, les uns de Foix, les autres de Toulouse, et aux armes de ces villes, et la numismatique,

par un médailler de plus de cinq cents pièces de toutes époques, en or, argent, bronze et cuivre.

En sortant du musée, le Congrès est monté au château de Foix :

> ...Bastid al cimet d'un roucas
> Ount sent moutats per escalado
> Mais pas sans prene uno suzado...

comme devait le dire, quelques instants après, notre confrère M. L. Noguier, dans une chaleureuse improvisation poétique en langue romane.

L'accroissement de la ville de Foix, bâtie auprès de l'abbaye de Saint-Volusien, nécessita un château fort pour la défendre, et ce premier château fut établi sur un rocher aux flancs escarpés situé au nord de la ville actuelle et à 58 mètres de hauteur au-dessus de la vallée. Vers 1036, Roger, fils de Bernard, héritier du territoire et du château de Foix, qui dépendaient des domaines de son aïeul, Roger, comte de Carcassonne, prit le premier le titre de comte de Foix et constitua le comté. Il fixa sa résidence au château que ses premiers successeurs agrandirent et fortifièrent.

Le château actuel ne se compose que de trois tours, dont deux carrées et l'une ronde, reliées entre elles par des constructions modernes insignifiantes. La tour carrée du milieu, peu élevée, peut dater du XIVe siècle. Malheureusement elle avait subi un commencement de prétendue restauration, œuvre de banale et inconsciente maçonnerie, qui déshonorait le monument et a soulevé les protestations du Congrès. Mais nous devons ajouter que ces travaux ont été arrêtés par l'autorité compétente. La seconde tour carrée est crénelée et

s'élève avec hardiesse et fierté. Les caractères manquent pour établir sa date dans une visite forcément aussi rapide. La tour ronde, située à l'extrémité du rocher, est la moins ancienne et la plus belle. C'était le dernier donjon. Ronde à l'extérieur, elle est hexagone à l'intérieur et divisée en six étages, plus une plate-forme. Toutefois l'étage en sous-sol est carré. Un escalier est construit dans l'épaisseur du mur. Les salles des étages ont des voûtes ogivales sur nervures prismatiques. Cette tour est généralement attribuée à Gaston Phœbus, vers le milieu du XIVe siècle. En ne considérant que son caractère architectonique, plusieurs membres du Congrès la rajeunissent et l'attribuent à la fin du XVe siècle, sinon même plus tard encore. Il est regrettable que les écussons des clefs de voûte soient indéchiffrables. Espérons cependant qu'un observateur qui en aura le loisir et pourra examiner de près ces armoiries, au moyen d'échafaudages, trouvera la vraie date de cette intéressante construction et la fera connaître bientôt.

DE FOIX A SAINT-GIRONS

Mercredi 28 *mai*

Le mercredi matin 28 mai, le Congrès partait en voiture de Foix pour Saint-Girons. Après la halte réglementaire dans la petite ville de la Bastide-de-Serou, on s'est un moment détourné de la route directe pour atteindre le bourg de Durban et monter de là, à pied, aux ruines de son château, sur la montagne, à l'extrémité occidentale du pays de Foix et aux confins du Conserans. L'effet de ces constructions est des plus imposants. Murs debout, murs ruinés, arbres et rochers sont tellement confondus qu'ils est difficile de débrouiller leur enchevêtrement. Mais M. de Lahondès, qui a étudié tout particulièrement les principaux châteaux du pays de Foix, veut bien nous expliquer les dispositions de cette ancienne demeure féodale. Nous ne pouvons mieux faire que de lui donner la parole en cette occasion.

« ...Trois enceintes successives, dit-il, s'étagent sur les ressauts du rocher, et, dans un parallélogramme allongé de l'est à l'ouest, comprennent l'ensemble des constructions. Dans la première enceinte, on rencontre encore une chapelle romane, à ciel ouvert, plus grande que les chapelles ordinaires des châteaux. Elle servait d'église paroissiale aux habitants du village assis plus bas sur les rives de l'Arize. Elle était, à l'origine, une chapelle de pèlerinage dédiée à saint Barthélemy. Mais une chapelle ouverte dans l'intérieur du château, à l'extrémité d'une galerie, était réservée aux châtelains.

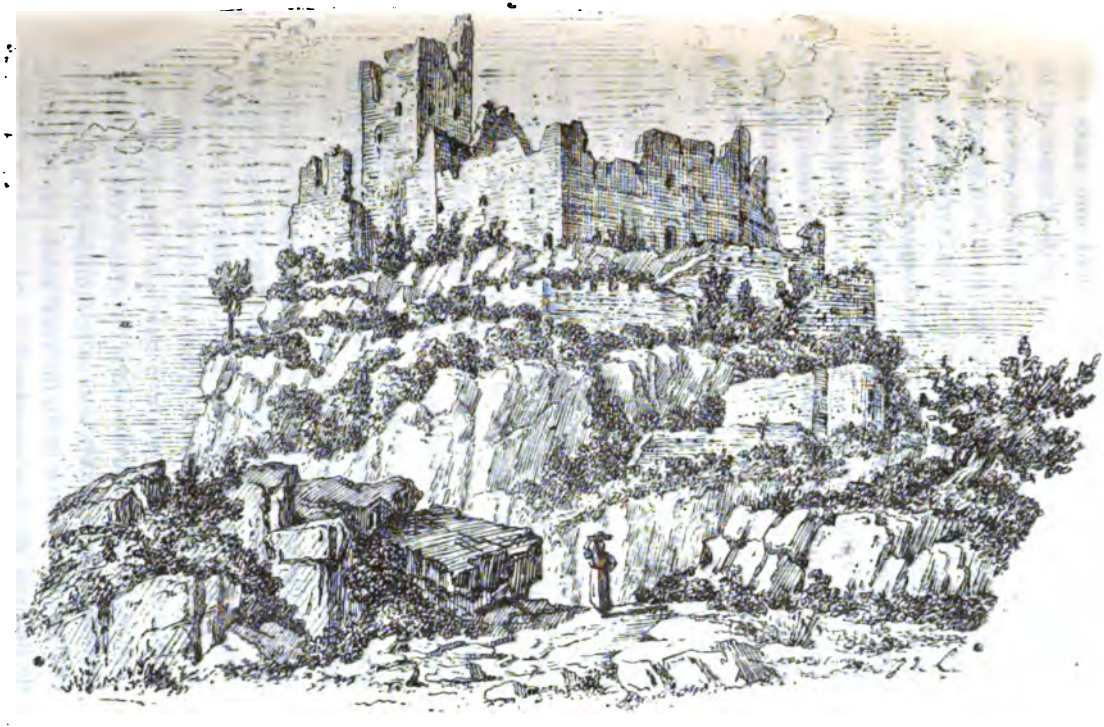

Château de Durban.

« Après la seconde muraille vient une vaste cour entourée par les logements des gens d'armes et les services. A l'angle sud-ouest, la citerne cimentée a conservé sa voûte percée d'un œil au milieu, pour puiser de l'eau. Elle devint une prison au XVIe siècle... Le donjon carré, plus grand que les donjons ordinaires du pays, s'élève au point culminant, à l'extrémité occidentale et se reliait au logis. Il est entouré d'une chemise. Les constructions en blocage ont été reprises presque entièrement aussi au XIVe siècle. Il faut remarquer comme une singularité d'appareillage que les assises de la courtine occidentale s'inclinent pour suivre la pente du rocher et portent des créneaux rampants. Au XVIe siècle, on éleva au sud-est un robuste bastion avec des meurtrières pour les armes à feu.

« L'époque de la première construction du château est donnée par un acte de Bernard de Durban en faveur de l'abbaye du Mas-d'Azil et daté de 1067. On peut vraisemblablement en conclure que le château aurait été bâti vers le milieu du XIe siècle; mais la grossièreté de la construction, l'absence de caractère dans l'appareillage ne permettent guère de distinguer les parties primitives des postérieures.

« Le château appartint successivement aux familles de Fertanier et de Mauléon. En 1742, il passa par le second mariage de la veuve du dernier des Mauléon, au vicomte de Robart. L'inventaire de la même année constate que si le château n'était pas démoli, à cette époque, il était au moins dans un grand état de délabrement. Après l'extinction de la famille de Robart, le château fut acquis à la fin du XVIIIe siècle par la famille de Bellisen, dont un membre le possède encore... »

De Durban à Saint-Girons, le trajet s'accomplit tout

d'une traite, sans autre particularité à signaler, si ce n'est qu'à quelques kilomètres en deçà de cette dernière ville, on franchit la limite qui séparait l'ancien pays de Foix de celui du Couserans, le Languedoc de la Gascogne et même la Narbonnaise de l'Aquitaine. Cette limite se manifeste encore aujourd'hui par des différences dans le langage populaire. D'un côté, vers Foix, c'est le dialecte languedocien, et, de l'autre, vers Saint-Girons, c'est le dialecte gascon. Les ethnographes constatent aussi des différences tranchées dans les mœurs et les races des habitants.

EXCURSION DANS LA VALLÉE DU LEZ

Jeudi 28 *mai*

A sept heures du matin, les membres du Congrès, avec leur exactitude habituelle, partent pour l'excursion de la vallée du Lez, sans se laisser influencer par l'absence du soleil et l'étatdu ciel, qui menace d'envelopper monts et vallées de nuages et de brouillards.

A dix kilomètres de Saint-Girons, on s'arrête pour examiner un monument romain d'une authenticité incontestable, la *Pile* de Luzenac, située dans un champ, à une trentaine de pas et à gauche de la route. Les piles romaines, particulières au sud-ouest de la France, sont encore des monuments à destination mal déterminée. A vrai dire, les archéologues semblent avoir été assez indifférents à leur histoire. Étaient-ce des monu-

ments triomphaux, funéraires, ou à caractère religieux? La question n'est pas encore suffisamment éclaircie.

Quoi qu'il en soit, ces monuments sont carrés, en forme de tours pleines, et on peut les classer en deux catégories principales : ceux qui ont, sur l'une de leurs faces, une niche dans laquelle on aurait pu placer une statue et ceux qui n'en ont pas.

La pile de Luzenac avait une niche. Elle est construite en blocage revêtu de petit appareil à peu près carré, dont l'épaisseur, formant assise, varie de 10 à 11 et 12 centimètres. Les faces nord et sud mesurent 2m70 de large à leurs bases. Au-dessus de la onzième assise commence un second étage déterminé seulement par un léger retrait dans l'aplomb de la verticale. Ce second étage comprend vingt-neuf assises, soit environ 4m19 d'élévation. Un troisième étage, séparé du second par une sorte de corniche formée de trois assises, s'élève également en retrait sur le précédent et compte dix-sept assises. Dans l'état actuel, le monument est décapité à cette hauteur. Son élévation totale est donc d'environ 7m36.

Les faces de l'est et de l'ouest sont un peu plus larges que les précédentes ; elles mesurent 2m76 au premier étage. C'est sur la face de l'est que la niche est établie, au troisième étage. Le fond est arrondi et se trouve coupé à la naissance du cintre.

Outre l'absence de son sommet, la pile présente de notables dégradations. Ainsi toute la face ouest a perdu son parement. Au nord, le parement a également disparu sur la moitié de l'étage supérieur, suivant une surface triangulaire qui descend aussi sur le second étage. Une forte échancrure d'environ deux mètres de hauteur a gravement miné l'angle nord-ouest à sa base. Sur la

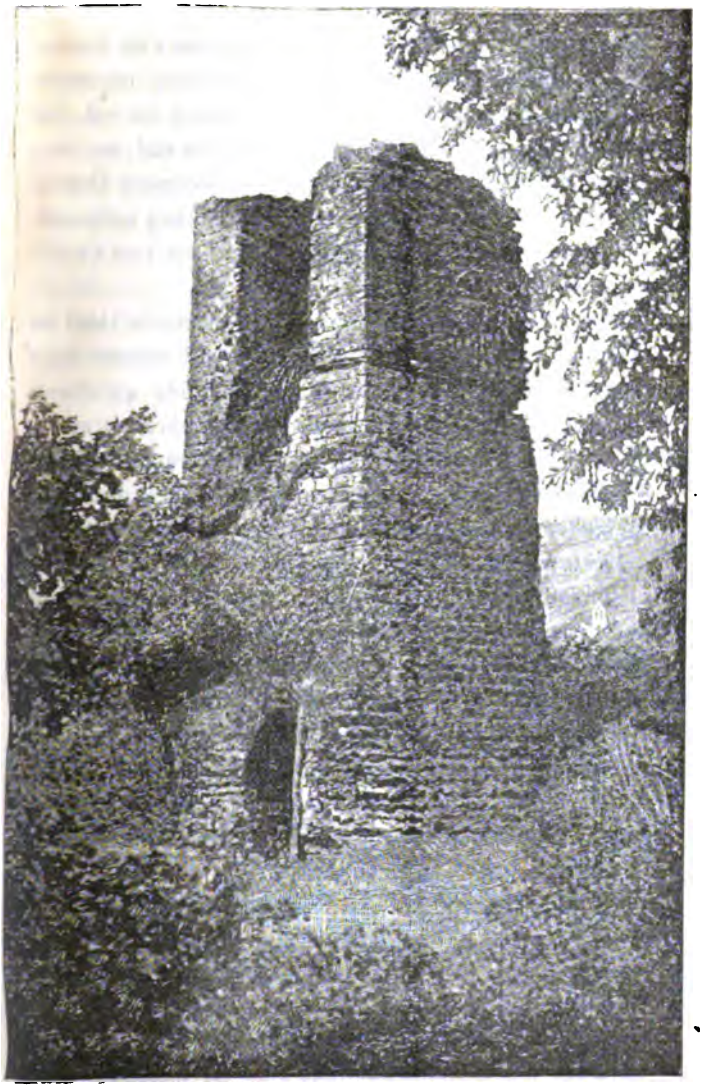

Pile romaine de Luzenac.

face de l'est, une brèche assez profonde s'est formée au-dessous de la niche, et sur la même face, une cavité profonde et carrée a été creusée au niveau du sol, sur une élévation de près de deux mètres. Au sud, au troisième étage, le parement a presque entièrement disparu ainsi que sur une bande de quatre ou cinq assises au soubassement qui est aussi fort ébréché sur tout l'angle sud-est.

Malgré toutes ces avaries, la pile de Luzenac tient un rang honorable parmi celles qui subsitent encore dans le sud-ouest de la France. Il est probable qu'elle se terminait par un cône comme la pile de Labarthe, située près de Saint-Gaudens. Elle a aussi une grande ressemblance avec les piles à niches de Saint-Lary et de Biran, toutes les deux dans le Gers.

Les types les plus connus des piles qui n'ont pas de niche sont celle de Pire-Longe, dans l'arrondissement de Saintes (Charente-Inférieure), et celle de Cinq-Mars (Indre-et-Loire). Cette dernière est entièrement revêtue de briques, haute de vingt-huit mètres, d'après La Sauvagère, qui en a donné une description dans ses *Antiquités*. La pile d'Ebéon, dans la Charente-Inférieure, ou du moins le monument circulaire connu sous ce nom, n'a pas également de niche. L'*Abécédaire* de M. de Caumont en a donné un dessin.

Les sondages qui ont été pratiqués dans plusieurs de ces piles ont démontré qu'elles ne contenaient pas de chambres ou de cavités, ce qui doit en faire exclure l'idée de tombeaux.

Quelques archéologues ont cru voir dans les piles romaines une certaine analogie avec les menhirs. Mais cette assimilation n'est guère de nature à expliquer la destination de ces monuments, car celle des menhirs

est encore restée inconnue. Quoi qu'il en soit, il faut constater que les piles, œuvres de la civilisation romaine, sont particulières à la Gaule, ou du moins n'ont pas leurs similaires en Italie. L'intervention du génie gaulois pourrait bien, par conséquent, n'avoir pas été étrangère à leur édification.

Il serait important de constater, ce qui n'a pas encore été fait, si les piles se trouvent réellement sur le tracé de voies romaines (1). Dans ce cas, cette position s'accorderait avec l'opinion, qui nous paraît la plus vraisemblable, et qui voit dans ces sortes de constructions des monuments d'un caractère religieux, ayant porté des statues de Mercure ou des divinités protectrices des grands chemins, des *Lares viales,* qu'invoquaient les voyageurs comme le fait un personnage de Plaute :

.....Invoco vos,
Lares viales, ut me bene juvetis (2).

(1) Depuis que ces lignes ont été données à l'impression, M. l'abbé Cau-Durban a bien voulu nous informer qu'il venait d'exécuter avec M. Pasquier des fouilles près de la pile de Luzenac, devant la face qui porte la niche, et qu'à 0m40 au-dessous du niveau actuel ils avaient découvert un tronçon de voie romaine large de 4 mètres. Le pavé de cette voie, formé de gros cailloux non cimentés, repose sur un lit de galets de rivière, dans lesquels on constate des traces de chaux.

D'un autre côté, MM. Cau-Durban et Pasquier nous signalent aussi l'existence d'une nouvelle pile, ou du moins la base de l'un de ces monuments, restée encore inaperçue et qu'ils ont reconnue à mi-côte de la colline dite de Marsan, entre Saint-Girons et Saint-Lizier, non loin de la route établie sur la rive droite du Salat. Ce tronçon parementé en petit appareil mesure 4 mètres de largeur sur chaque face et 3 mètres 50, en moyenne, de hauteur.

(2) Spon, *Recherches d'antiquités,* p. 233. Plaute, *Mercator,* art. V, 562. — *Congrès archéologique de France,* 1874, p. 252.

Un peu plus loin, le Congrès visite l'église de Luzenac, ombragée de grands arbres, près de la route. Le monument est d'aspect fort simple et manque de proportions avec sa large toiture à deux pans. Mais, en l'examinant à l'intérieur, on voit que l'on a affaire à une église romane élargie, au xve siècle, par l'adjonction de deux bas côtés. La porte de l'ouest, sans tympan plein, est ornée de deux archivoltes à nervures rondes et date de la première époque. Les bases des colonnettes, en forme de chapiteaux renversés, sont ornées de palmes et d'ailes de fougères. Aux chapiteaux on voit des palmettes et des têtes humaines ovales, dont l'une est mordue par un lézard. Mais ces décorations sont d'un faible relief et accusent un ciseau timide et peu expert. A l'opposé, vers l'est, une abside fait saillie sur le mur du fond.

Mais tout l'intérêt du monument, et un intérêt réel, consiste dans le clocher, qui s'élance tout d'une venue à travers le faîtage de la toiture, un peu en avant du chœur, presque à l'extrémité de la nef. C'est une tour dodécagonale percée de deux étages de baies cintrées et séparées par des colonnettes géminées. Elle est surmontée d'un sommet conique en pierres posées par assises. Il y a là une imitation du sommet que nous supposons avoir existé à la pile romaine et que celui de la pile de Labarthe nous autorise à admettre. La forme et la position de ce clocher font exception à celles des autres clochers de la région. Il faut signaler cette position tout à fait conforme aux données liturgiques des meilleures époques. Il est là, comme insigne d'honneur au-devant du sanctuaire indiquant au dehors la présence de l'autel auquel il sert de couronnement. Il rappelle les tours centrales des églises du xiie siècle élevées à la croisée des transsepts.

La cloche est de 1687 et porte l'inscription :

SANCTA MARIA ORA PRO NOBIS 1687
MIACQVES DESPAIGNE CVRÉ

Malgré les nuages qui cachent les sommets des montagnes, la vallée étale encore les beautés de ces sites dans sa plaine fertile et sur les versants de ses coteaux, les uns rocheux, les autres couverts de forêts et de cultures. On arrive bientôt à Audressein, situé sur les bords du Lez, à un demi-kilomètre de la grande route.

Audressein attire l'attention des voyageurs par la silhouette de son campanile à fronton percé de trois étages d'arcades. C'est un des beaux types de ces sortes de clochers si fréquents dans toute cette région. L'église est plus connue dans le pays sous le nom de Notre-Dame de Tramesaygues, en raison d'un ancien et célèbre pèlerinage qu'attirait dans ce sanctuaire une Madone en grande vénération. A cette église était attachée une confrérie dite du Saint-Nom-de-Marie et dont l'institution remontait au XIIIe siècle. Le pape Paul V la dota de nombreuses indulgences et confirma ses statuts par une bulle en date du 9 juillet 1553.

L'église est précédée d'une cour dans laquelle on pénètre par un portail ogival surmonté d'un écusson entièrement mutilé. L'intérieur, à trois nefs, sans caractère bien accusé, mais de forme ogivale, est le produit de diverses reconstructions. Le campanile s'élève sur la façade, qui est précédée d'un porche sous lequel s'ouvre la porte de l'église. Cette porte accuse le XIIIe siècle et paraît avoir été conservée pendant la reconstruction des nefs. Elle n'a pas de tympan plein. Signa-

lons une particularité qui concerne les chapiteaux des colonnettes. Ces chapiteaux, au lieu de ne couvrir que les colonnettes, font retour en côté et couvrent aussi les angles saillants de leurs pieds-droits.

Le campanile peut se rapporter au XIVe siècle, ainsi que le porche. Mais l'intérêt dominant de l'édifice est concentré dans les restes des peintures à fresques qui décoraient ce porche et dont M. Bernard, plus loin, donne une longue description, dans un mémoire étudié. Aussi n'en parlerons-nous pas à cette place.

Ces peintures sont de celles que l'on ne saurait songer à restaurer; mais leur intérêt exige q'on en conserve le souvenir par des calques et des dessins. C'est dans ce but que la Société a confié à M. Bernard le soin d'en faire le relevé. Nous savons que M. le curé d'Audressein veillera avec zèle et intelligence à la conservation de celles qui existent encore. Espérons que l'administration municipale de la commune saura également les prendre sous sa protection.

Une ancienne statue en bois de la Vierge, en forme de *Pietà* existe, comme nous l'avons dit, dans l'église, et rappelle celle qui est figurée dans les *ex-voto* du porche. Son type accuse aussi la même époque que les peintures, quoique cependant plus grossier. La Vierge, assise, est vue de face; sa figure un peu pleine, sous des traits empruntés à la vie réelle, respire la douceur. Son regard contemple avec calme et résignation le Christ étendu mort sur ses genoux et dont la physionomie, passablement barbare, présente, dans la contraction des traits, un excès de réalisme.

Un voile posé sur la tête de la Madone se retourne de chaque côté du front en deux plis onduleux, horizontaux et symétriques, pour retomber en s'élargissant

sur les épaules qu'ils enveloppent. La poitrine est prise dans un corsage collant, et les pieds sont cachés sous les larges plis de la robe.

Chapelle de Castillon.

A défaut d'un vrai mérite artistique, cette statue a celui de la consécration qu'elle a reçue de la piété de plusieurs générations. Elle était, dans ces derniers temps, reléguée dans une ancienne sacristie comme un

meuble inutile. Mais nous savons qu'aujourd'hui cette ancienne image vient d'être rétablie dans l'église à une place d'honneur, où elle devient encore l'objet de sa vénération traditionnelle.

Une distance de moins de deux kilomètres sépare Audressein de Castillon, important chef-lieu de canton, situé à l'un des points les plus agréables de la vallée. C'est là que le Congrès fait sa grande halte. Mais l'attraction archéologique du lieu se trouve dans l'ancienne église, qui était autrefois la chapelle du château des comtes de Comminges. Elle est située à l'est de la ville, sur un tertre converti en calvaire et en charmante promenade, avec de beaux ombrages.

L'édifice tire tout son intérêt architectural de son abside romane et de son clocher à fronton percé d'arcades.

L'abside se présente, à l'est, sur trois faces munies de contreforts aux angles, avec un appareil régulièrement taillé. Une fenêtre, sans colonnettes à l'embrasure, était primitivement ouverte dans l'axe de la face centrale. Mais elle est aujourd'hui bouchée. Au-dessus, trois modillons formés de personnages grotesques soutiennent la corniche, sur laquelle a été établie une surélévation postérieure et crénelée en grossiers matériaux. Le clocher, ou pour mieux dire, le campanile, s'élève au-dessus de l'abside et correspond intérieurement à l'arc triomphal du chœur, à sa vraie place liturgique, comme celui de Luzenac, mais sous une autre forme. Ce campanile, curieux type des clochers languedociens à frontons, peut être donné comme exemple de l'heureux parti qu'on a su tirer de ce genre de construction. Au point de vue de l'élégance et de la gravité des formes, l'effet est aussi original que pittoresque.

C'est d'abord un mur épais en appareil taillé, orné de colonnettes aux angles prises dans la construction. Il contient un premier étage percé de trois arcades à plein cintre. Au-dessus de ces trois arcades règne, du côté de la façade, un encorbellement porté sur une seule ligne de petites arcatures cintrées. Les faces latérales de ce premier étage se prolongent au sud et au nord, au-dessous du niveau de cette ligne et sont découpées, à leur faîte, en deux créneaux coiffés de deux rampants. Au-dessus de cet étage s'élance, en retrait, un pignon percé de deux arcades et rompu par une large échancrure verticale, de laquelle surgit un second pignon terminal percé aussi d'une arcade. Les arcades, au nombre de cinq, destinées au clocher, sont donc disposées 3, 2 et 1. Toutefois, les trois premières se trouvent aujourd'hui en partie cachées par un auvent.

Sur le côté sud de la nef s'ouvre une petite porte abritée par un porche en charpente d'un effet plus pittoresque qu'architectural, d'autant plus que, de ce côté, l'abside n'est séparée d'un énorme rocher que par un étroit passage.

La porte est à plein cintre, sans tympan, est décorée de trois archivoltes qui retombent sur des colonnettes de marbre. Sur deux chapiteaux, on reconnaît le sacrifice d'Abraham et deux personnages debout, dont un saint Pierre, en costume d'évêque mitré, accosté d'une clef et d'une crosse. Aux autres chapiteaux des crochets, et à leurs tailloirs des palmettes. Le tout d'un style très médiocre. Les bases portent des moulures qui annoncent l'approche du XIIIe siècle. A l'intérieur, la voûte est en berceau aigu ; à sa naissance règne une petite corniche en biseau chargée de palmettes et d'animaux effilés à têtes grotesques. En tenant compte de

la persistance des formes romanes dans cette région, on doit rapporter l'édifice à la fin du XIIe siècle ou au commencement du XIIIe. Toutefois, l'église fut allongée vers l'ouest, au XVIe siècle, d'une travée munie sur la façade d'une porte sans intérêt.

Statue de saint Pierre.

A droite et près de la porte du midi, dans une niche pratiquée sur un pilastre du mur, on remarque une statue de saint Pierre. Elle est en pierre, haute de 0^m75, et a conservé des traces de peinture. Le saint, assis de face, bénit de la main droite. Comme au chapiteau de la porte, il est coiffé d'une mitre triangulaire ; une clef est figurée au-dessus de la main droite, et près de lui, à gauche, on voit aussi une crosse debout. De la main gauche, il tient un livre fermé appuyé sur

son genou. Sur le plat du livre est gravée une inscription de 6 lignes, dont voici le fac-similé reproduit en photogravure, d'après un estampage que nous avons pris.

Inscription de Castillon.

Cette inscription a déjà exercé la sagacité de plusieurs observateurs, qui en ont donné différentes lectures, sans arriver pour l'ensemble à une interprétation satisfaisante.

Constatons d'abord qu'il y a là un mélange de langue latine et de langue romane, de même qu'il y a un mélange de lettres majuscules et de lettres cursives gravées par une main peu sûre et malhabile. En combinant les lectures déjà données, et en y introduisant

quelques éléments nouveaux, nous proposons l'interprétation suivante :

P (*etrus*) P(*r*)I(*n*) CEPS
REGNI CE
LORV(m) IOA(nnes)
DE LA CASA
FO MAES(tre)
DE LA OBRA

Première ligne. *Petrus* est abrégé par le trait qui traverse le pied du P. — Deuxième mot. Le petit I placé au-dessus du P équivaut à *ri* : Pri(n)ceps.

Deuxième ligne. La quatrième lettre est un N majuscule fait comme l'H moderne avec une traverse légèrement inclinée. Cette forme est fréquente. (Voyez Chassant, *Dict des abréviat.*, p., 49. *Paléog. des chartes*, pl. IX.) Elle est bien antérieure aussi au XIIe siècle dans l'épigraphie. Nous la trouvons, par exemple, presque identique, dans les mots IN OBACIONIBVS de l'inscription du sarcophage dit de saint Ladre, provenant de l'abbaye de Saint-Denis et déposé actuellement au musée du Louvre.

Troisième ligne. La quatrième lettre est un V surmonté du trait remplaçant l'M ; puis IOA avec l'abréviation sur l'A pour IOANNES.

Quatrième ligne. La dernière lettre est un A plus petit que l'S précédent et placé au-dessous du doigt inférieur de la main qui tient le livre : *De La Casa*. On sait que ces noms propres, dans lesquels entre *casa* comme finale, sont encore très répandus dans les Pyrénées.

Cinquième ligne. La troisième lettre est un M formé

de deux boucles inégales, reliées par un point et commençant le mot *maes* (tre). Après l'S, il y a un petit éclat dans la pierre qui laisse voir la trace de la tige verticale d'un T surmonté d'un trait abréviatif très apparent et qui complète le mot *maestre*.

Sixième ligne. *De la obra.*

En définitive : *Pierre, prince du royaume des cieux. Jean de la Casa fut maistre de l'œuvre.*

Il s'agit donc tout simplement d'une statue de saint Pierre portant les noms du personnage représenté et celui de l'artiste auteur de l'œuvre.

La formule *princeps regni cœlorum* est inusitée : c'est une anomalie intéressante ; elle rappelle, du reste, les derniers mots de ce texte de l'Évangile : *Dabo tibi claves cœlorum.* Assurément Jean de La Casa, en gravant son inscription, embrouillait dans son esprit le *Princeps Apostolorum* et les *claves regni cœlorum.* Peut-être voulait-il mettre : *Petrus claviger regni cœlorum ?* Espérons que l'on trouvera dans la région d'autres œuvres de ce *tailleur d'ymages.*

Une église neuve a remplacé, comme église paroissiale, l'anciene chapelle que nous venons d'examiner. Mais nous n'en parlons que pour signaler une belle croix processionnelle en argent du XVIe siècle, qu'elle possède, et dont M. Sipière a fait une photographie pour en propager le souvenir.

Le Congrès, en quittant Castillon, continue sa course vers Sentein. Mais bientôt, halte au village d'Ourjoux. L'église mérite une visite. Sa position éminemment pittoresque, au bord du Lez, près d'un vieux pont à une seule arche, rehausse encore l'intérêt de son abside romane, appuyée sur des contreforts peu saillants et couronnée d'un cordon de petites arcatures cintrées.

Le clocher est ici, comme à Audressein et à Castillon, en forme de campanile à fronton triangulaire. Il contient deux étages de deux arcades géminées par une colonnette. Épaulé au nord et au sud sur deux rampants, il s'élève avec une certaine élégance au-devant de l'abside. L'église d'Ourjoux comprend à l'intérieur l'abside et une travée qui la précède. Ces deux parties sont du

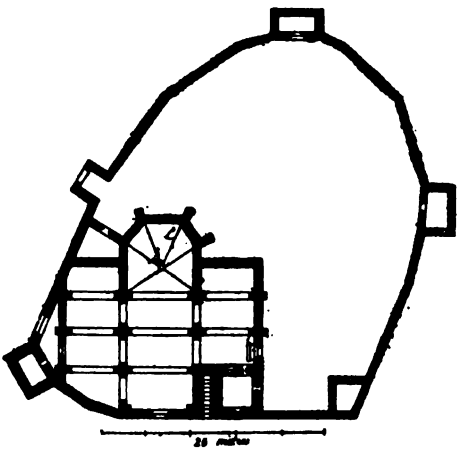

Plan de l'église de Sentein et de son enceinte.

XIIe siècle. Une travée vers l'ouest, qui contient la porte au nord, paraît avoir été reconstruite au XVIe siècle. Deux forts pilliers carrés munis de colonnes séparent cette dernière travée de la précédente. Les deux colonnes portent l'arc auquel correspond le campanile. Comme détails caractéristiques, signalons aux colonnes des boules qui ornent la gorge des bases et des griffes effilées aux angles des plinthes. Les chapiteaux, largement taillés, présentent deux rangs de palmes droites et sans

plis. Celui du sud porte des boules aux extrémités des palmes. Ajoutons que deux chapelles latérales, relativement modernes, tiennent lieu de transsept aux deux côtés de la travée centrale.

M. l'abbé Cau-Durban veut bien nous faire, avec sa

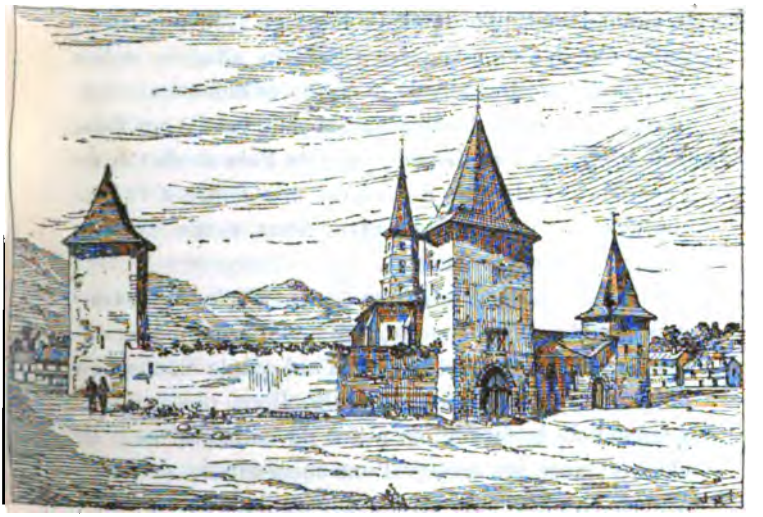

Vue de l'église de Sentein.

bonne grâce habituelle, les honneurs de l'église d'Ourjoux, qui est une annexe de sa paroisse de Bordes.

A vingt minutes d'ascension au-dessus d'Ourjoux vers l'ouest, se trouve une chapelle d'ancienne origine. C'est le sanctuaire d'Aulignac. Le Congrès regrette, faute de temps, de ne pouvoir le visiter sur l'invitation de M. l'abbé Cau-Durban, qui, dans ces dernières années, en a effectué une intelligente restauration. Remis en honneur par ses soins, ce sanctuaire voit revivre aujourd'hui un ancien pèlerinage auprès d'une madone

vénérée dans la contrée comme celle d'Audressein. La chapelle, isolée sur la montagne, surmontée elle aussi d'un campanile à pignon sur son arc triomphal, a conservé son caractère du XIIe siècle.

A partir d'Ourjoux, l'altitude de la vallée aidant, les menaces de mauvais temps essayent de se réaliser et n'y réussissent qu'à demi. Ce n'est qu'avec une légère pluie que le Congrès arrive à Sentein, situé au milieu de la vallée de Biros, vers la crête des monts qui séparent le Couserans du Comminges et du val d'Aran. Dans son étude sur les églises du pays de Foix et du Couserans, M. de Lahondès a consacré une notice à l'église de Sentein, avec vue et plan. Nous sommes là en présence d'un type curieux.

Elle fut d'abord construite au XIIe siècle, avec trois nefs; mais de cette époque, par suite de nombreux remaniements, il ne reste aujourd'hui que le clocher, ou du moins que sa partie inférieure. Il est placé en alignement de la façade, en avant du collatéral sud. Ce clocher, avec ses surélévations successives, sa flèche élancée en charpente et son appareillage fort soigné, est le plus monumental de tous ceux de l'Ariège. Au-dessus du premier étage, qui est carré, il passe à l'octogone. Cette nouvelle construction appartient au XIVe siècle. Vers la fin du XVIIe siècle, on le suréleva encore de deux étages. Tous ces étages, légèrement en retrait les uns sur les autres, sont percés, sur chaque face, d'une baie cintrée, ornée de colonnettes. Au rez-de-chaussée, une salle qui sert de baptistère s'ouvre dans l'église par une porte formée de deux archivoltes.

«...L'escalier s'ouvre au dehors, dit M. de Lahondès; il est étroit, facile à défendre et même à boucher au

besoin. Si les assaillants parvenaient à s'emparer de l'église, ils ne pouvaient de sitôt se rendre maîtres du clocher, qui était comme le donjon de cette petite forteresse. »

Vers la fin du XIII° siècle, l'église fut entourée d'une enceinte fortifiée. Cette enceinte affecte la forme d'un demi-ovale sur 40 mètres de long et 36 de large, et comprend l'église dans sa partie nord-ouest. Elle était munie de quatre tours saillantes et carrées, dont trois existent encore avec leurs toitures pyramidales. La tour du nord a conservé la porte ogivale qui seule ouvrait dans l'enceinte.

Tout cet ensemble, objet d'une heureuse surprise pour le voyageur, donne au village de Sentein un haut caractère d'originalité, que l'on chercherait en vain dans le reste du département de l'Ariège. Il remet en mémoire l'enceinte, quoique moins imposante, de l'église de Luz, dans les Hautes-Pyrénées, et mieux encore, l'aspect saisissant de quelques-unes de ces villes de la vieille Suisse, si jalouses de conserver à leurs anciens murs la physionomie que leur ont léguée les siècles dont ils font revivre les souvenirs historiques.

Sentein a été le point extrême de l'excursion. Le Congrès s'en éloigne avec l'espoir que ce chef-lieu de commune saura veiller avec soin à la conservation du monument dont il a le droit d'être fier et que bien des villes importantes lui envieraient.

Revenant par la même route, nous nous arrêtons au presbytère de notre fidèle compagnon, M. l'abbé Cau-Durban. Nous le remercions ici, au nom de tous, de l'hospitalité qu'il a si gracieusement offerte au Congrès, pendant quelques instants, pour le préparer à la visite de ses collections formées des objets recueillis dans ses

fouilles et qui témoignent de l'heureuse activité qui préside à ses travaux.

D'abord, la paléontologie s'y trouve représentée par des têtes de l'*ursus spelæus* de la grotte d'Aubert (Ariège). L'une d'elles mesure 0m54 et passe pour la plus belle pièce fournie par le riche ossuaire d'Aubert. Viennent ensuite des ossements de bœuf, de renne, de bouquetin, d'aurochs, etc., extraits des grottes du Marsoulet, du Mas-d'Azil, de Montesquieu-Avantès.

Parmi les objets de l'industrie primitive provenant de ces dernières grottes, nous remarquons des pointes de flèches, des grattoirs en silex, des coquilles percées, des rondelles d'os pour amulettes, des pointes de *sagaie*, des haches taillées, des poignards, des mortiers, des os d'animaux ornés de gravures représentant des dessins géométriques et des figures d'animaux. Des flèches barbelées, des pointes de *sagaie* proviennent aussi de la grotte de Massat. Des crânes humains de l'âge de la pierre polie ont été trouvés dans une sépulture à Dul, commune de Bordes-sur-Lez, et douze haches polies ont été recueillies sur divers points du Castillonnais.

M. l'abbé Cau-Durban a fait aussi une série de découvertes du plus haut intérêt à la station d'Ayer, au confluent du Lez et du Riverol. Elles consistent en trois sépultures, en foyers et en une enceinte murée. Les sépultures étaient sous d'énormes blocs de granit et sous un dolmen. Elles ont donné de nombreux débris de squelettes, des pointes de silex, des disques en ophite, des poteries archaïques à dessins géométriques semblables à celles des palafittes de la Suisse. Les foyers renfermaient des haches en pierre polie, des tessons de poterie, des percuteurs en pierre à aiguiser et des po-

lissoirs. La plupart de tous ces objets sont mis sous les yeux des membres du Congrès.

Quant à l'enceinte murée découverte près de ces sépultures, elle a la forme d'un ovale mesurant 42 mètres sur son grand axe et 12 sur le petit. Elle se compose d'une énorme muraille, d'une épaisseur moyenne de 0m,60, formée de gros blocs entassés assez régulièrement, bruts, ne portant aucune trace de travail. M. Cau-Durban estime que cette étrange enceinte devait être une sorte de camp fortifié servant de refuge à la tribu établie dans ces contrées.

L'âge du bronze nous montre des bracelets, des torques, des épingles à cheveux, des fragments de tissus de mailles, des pendeloques et de très remarquables disques formés de spirales concentriques, munis, d'un côté, à leur centre, d'une pointe en torsade, et ayant servi vraisemblablement d'ornements pour chars ou harnais, le tout provenant d'une cachette située aux Arz, canton de Castillon. Ces objets ont été décrits et gravés dans la revue *les Matériaux,* de M. Cartailhac, XVIIIe année, p. 212. Des haches plates, à rebord, à douille, des bracelets et des fibules représentent les produits de la grotte du Bascher et autres localités du canton de Castillon.

Puis nous arrivons, avec l'âge du fer, à une époque plus historique, qui nous montre des épées, des pointes de flèches, des têtes de lances de divers points de la région, des médailles romaines des premiers empereurs, trouvées à Aulignac et ailleurs. Citons aussi un petit fragment d'autel votif en marbre, que M. Cau-Durban a retrouvé dans la maçonnerie de l'autel de sa chapelle d'Aulignac et qui ne porte plus, au-dessous des traces d'une ligne de lettres, que les sigles V.S.L.M.

Mentionnons également une inscription romaine, complète, mais à l'état d'estampage, dont l'original existe dans le mur d'une maison au village voisin de Betmale. Elle était inédite avant que M. Cau-Durban ait pu en relever le texte ci-dessous publié par M. J. Sacaze dans le *Bulletin épigraphique de la Gaule,* tome II, p. 182.

VIV
FVSCVS · TOTTONIS · F (N et I liés)
SIBI · ET · VXORI
NEVRESINI · SENDI · ꟻ
Θ · LVCILIO · FILIO
LVCILIAE · FILIAE

Différents objets du moyen âge augmentent encore l'intérêt de cette importante collection, destinée, grâce aux intelligentes recherches de son laborieux possesseur, à s'accroître chaque jour et à former un musée du plus haut prix pour l'histoire des anciennes populations de cette région.

Mais l'heure du départ obligeait le Congrès à abréger sa visite, et, à sept heures et demie, il rentrait à Saint-Girons.

EXCURSION A SAINT-LIZIER

30 *mai* 1884

I

La ville de Saint-Girons est admirablement située aux trois confluents du Salat, du Baup et du Lez. La beauté de son site est pour le voyageur une compensation à la rareté de ses monuments. Toutefois la matinée du vendredi est employée à visiter ce qu'elle peut offrir à l'examen des membres du Congrès. Et d'abord l'église de Saint-Vallier : sa porte romane, sans tympan, est la partie la plus ancienne et la plus intéressante de l'édifice. Les colonnettes qui portent les archivoltes sont de marbre ; leurs chapiteaux sont ornés d'entrelacs, de nattes, d'animaux bizarres et de têtes humaines. Sur leurs tailloirs, des palmettes, des serpents, des feuillages ; aux bases, des tores aux grosses saillies. Tout cela indique le XIIe siècle, qui paraît être l'époque de la fondation du monument. Encore ici un campanile percé d'arcades. Il s'élève au-dessus de la porte, sur le mur du nord. Sa partie inférieure peut bien appartenir au XIIe siècle, mais toute la partie supérieure ne nous paraît pas antérieure au XVIe. L'église n'a qu'une nef, sur laquelle, au sud, s'ouvrent des chapelles. L'édifice a subi, au XVe et au XVIe siècle, les transformations qui ont amené l'état actuel. Au fond de l'abside, derrière l'autel, un tombeau d'aspect fort simple et tout aussi énigmatique se recommande à l'attention des hommes d'étude du pays.

L'église principale de Saint-Girons, *Sanctus Geron-*

tius, reconstruite il y a quelques années, n'a conservé d'ancien que son clocher surmonté d'une assez belle flèche en briques du XVe siècle. A sa base, il abrite un porche au-devant de la porte occidentale.

Quelques membres du Congrès pénètrent dans le jardin de Mme L. de Séguin, qui leur en fait gracieusement ouvrir les portes, pour examiner un petit autel votif antique, en très bon état de conservation, sur lequel on lit l'inscription :

FORTV
NAE AVG
M. VAL
IVSTVS
EX
VOTO

Hauteur totale, 0m80 ; largeur, 0m29.

Ce petit monument, trouvé à Saint-Girons au siècle dernier, a été publié récemment, avec un dessin, par M. J. Sacaze, qui en a donné aussi la bibliographie dans ses *Inscriptions antiques des Pyrénées françaises,* p. 100.

L'autel dédié par Valerius Justus à la Fortune-Auguste remplit aujourd'hui une utile fonction. Il sert de support à un cadran solaire en ardoise, de la fin du XVIIIe siècle, sur lequel les collecteurs d'inscriptions horaires s'empressent de copier la sentence du Psalmiste, qu'ils ont souvent rencontrée ailleurs : « *L'homme n'est que vanité, et ses jours passent comme l'ombre ;* » puis l'avertissement, qui n'est pas moins connu : « *Craignes la dernière !* »

Mais l'heure, quoique cachée, avance rapidement et

nous rappelle que le programme de la journée est considérablement chargé.

Si le Congrès avait pu suivre dans ses explorations l'ordre chronologique des monuments qu'il a examinés, il aurait dû commencer ses excursions par où il les a terminées, c'est-à-dire par la visite de Saint-Lizier. — Saint-Lizier est, en effet, de tous les points historiques du département de l'Ariège, le plus authentiquement ancien, et celui qui a conservé les restes les plus importants de son antiquité. La ville actuelle a remplacé l'ancienne *Civitas Consoranorum*, le chef-lieu de ce petit peuple désigné par les auteurs anciens sous le nom de *Consorani*. Que les *Consorani* aient été, dès l'arrivée de César en Gaule, placés entièrement dans l'Aquitaine, comme le dit Pline, d'un côté (1), ou qu'ils aient été divisés entre l'Aquitaine et la Narbonnaise, comme il semble l'établir, d'autre part (2), toujours est-il qu'ils se trouvaient réellement compris dans la Novempopulanie et l'Aquitaine après la réforme opérée par Auguste (en l'an 27 avant notre ère) dans l'organisation des « Trois Provinces » ou des « Trois Gaules ».

Ce n'est pas, du reste, ici le lieu d'entrer dans de plus longs détails sur cette question de géographie historique si souvent débattue (3). Elle sera le sujet d'un mémoire spécial dû à la compétence de M. Julien Sacaze, l'érudit auteur de l'*Épigraphie des Pyrénées*, et

(1) Pline, lib. IV, c. XIX.

(2) Id., lib. III, c. IV.

(3) D'Anville, *Notice de l'ancienne Gaule;* De Marca, *Hist. du Béarn;* Ernest Desjardins, *Géogr. de la Gaule romaine;* Longnon, *Atlas hist. de la France...* texte explicatif des planches, 1re livraison ; E. Taillebois, *Recherches sur la numismatique de la Novempopulanie.*

destiné au compte rendu général du Congrès. Rappelons seulement qu'à l'origine, la *Civitas Consoranorum* paraît avoir été désignée sous le nom d'*Austria*, qui s'appliquait plus particulièrement à la cité ou citadelle de la ville. Grégoire de Tours la désigne aussi sous le nom de *Conseranis*. En 507, la *Civitas Consoranorum*, après avoir appartenu aux Visigoths, passa sous la domination des Francs, et, en 587, elle fut acquise par le traité d'Andelot au royaume d'Austrasie sous Childebert II.

Quant à son nom de Saint-Lizier, il lui vient d'un de ses évêques qui serait mort vers le milieu du VIIIe siècle. Le diocèse de Conserans, le seul d'origine ancienne des trois qui ont occupé le territoire du département de l'Ariège, correspondait à l'étendue de la *civitas* des *Consorani*, et plus tard à celle du comté et de la vicomté de Conserans.

Saint-Lizier n'est séparé de Saint-Girons que par une distance d'environ deux kilomètres. Deux belles routes y conduisent, l'une sur la rive gauche, l'autre sur la rive droite du Salat. Les membres du Congrès suivent la route de la rive gauche. Là, le Salat, aux eaux limpides, coule au milieu de charmants paysages dominés, au fond du tableau, par la ville de Saint-Lizier, qui s'élève sur son pittoresque amphithéâtre. Après vingt minutes de marche, on arrive à la tête du vieux pont, qu'il faut franchir pour atteindre la ville.

Ce pont est établi sur une longueur de quarante mètres, comptés sur le développement de son tablier formé de deux plans inclinés, et large de 3m40 entre les parapets. Aujourd'hui quatre arches donnent passage aux eaux et sont portées par trois piles munies, tant en aval qu'en amont, d'avant-becs aigus qui s'élè-

vent jusqu'à la hauteur du parapet, où ils forment des refuges de trois mètres d'ouverture.

Autrefois, comme nous l'apprend M. Anthyme Saint-Paul (1), le pont avait cinq arches. La cinquième, du côté de la ville, a disparu sous la construction d'une nouvelle route. La troisième pile se trouve interrompue un peu au-dessous du parapet, ce qui provient de la démolition d'une tour placée autrefois sur le pont et sous laquelle se trouvait un passage voûté armé d'une herse.

Les trois piles reposent sur des rochers, que les eaux torrentueuses du Salat viennent frapper avec violence, mais qui restent à découvert à leur bas niveau. La première arche mesure 4^m75 d'ouverture et la seconde 8^m25. La troisième, jetée sur le lit principal du Salat, profondément encaissé à cet endroit entre les rochers, mesure 16 mètres. C'est au point correspondant à son sommet qu'aboutissent les deux pentes du tablier. La quatrième arche et la pile qui la sépare de la précédente comprennent environ 10 mètres.

Ce pont est encore construit d'après les données du moyen âge, avec tablier très étroit, deux plans inclinés et avant-becs, répétés en aval, comme au pont de Cahors. Nous ne le croyons cependant point antérieur au XVe siècle. Toutefois les voûtes des arches, en plein cintre, sont plus récentes que les piles. La plus grande, légèrement surbaissée, porte la date de 1690, avec un écusson fort compliqué, placé du côté d'aval, sur la

(1) *Bulletin monumental* XXIX, p. 658. M. A. Saint-Paul a publié dans le *Bulletin* deux érudites notices qu'on lira avec intérêt et profit, tant pour la partie historique que pour la partie monumentale (XXIX, p. 560 et 658).

face de l'arche, au claveau central, et chargé de plusieurs armoiries, parmi lesquelles figurent celles de l'évêque Saint-Esteven (1680-1707). Une mitre est aussi sculptée sur le claveau central de la même arche, du côté d'amont.

En vain l'on cherche dans les bases des piles les vestiges d'un pont romain; mais l'époque romaine se trouve rappelée par la présence d'un marbre antique placé à la quatrième assise de la seconde pile, sur sa face gauche, du côté d'amont. C'est un fragment d'autel votif, à fronton accosté de deux acrotères. On y lit l'inscription suivante, qui a été maintes fois publiée, avec des variantes toutes fautives avant la copie exacte qu'en donna M. Anthyme Saint-Paul dans le *Bulletin monumental* (1863, p. 660) :

MINERVAE
BELISAMAE
SACRVM
QVALERIV*s*
MONTAN*us*
eVp

M. l'abbé Thédenat, qui a relevé ce texte sur place, l'a publié, accompagné d'un érudit commentaire, dans le *Bulletin des Antiquaires de France*, 1883, en faisant observer qu'il existe, sur le bord de la cassure inférieure, les traces d'une lettre qui devait être un V et qu'il interprète (*ex*) *V* (*oto posuit*).

« Le nom de Belisama, dit-il, est celui d'une divinité topique identifiée avec Minerve après la conquête. » Il rapproche aussi ce texte d'une inscription gauloise trouvée à Vaison, et qui fait connaître la déesse avant cette identification.

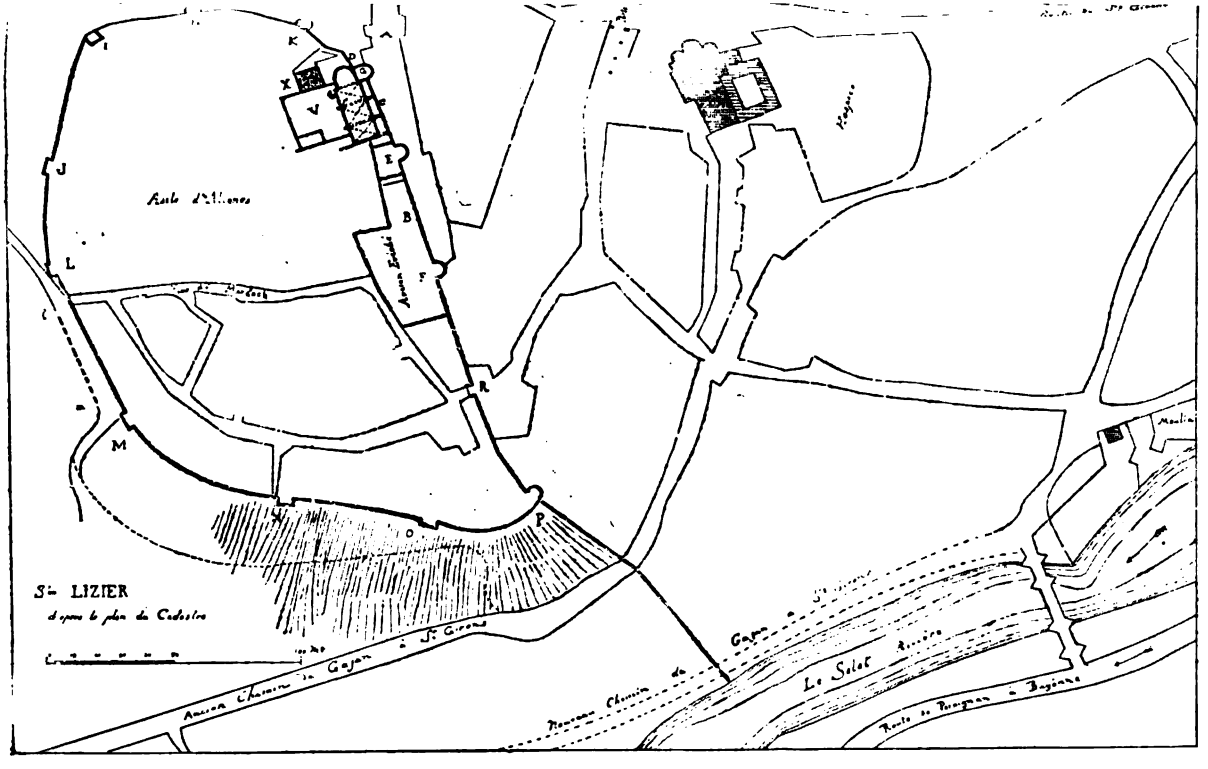

Plan de Saint-Lizier.

M. J. Sacaze, dans son premier fascicule des *Inscriptions antiques des Pyrénées,* vient aussi de publier cette inscription. Il reproduit avant les traces du V, sur la cassure inférieure, celle d'une autre lettre, presque imperceptible, mais qui existe réellement.

Le pont aboutit sur la rive droite à l'une des entrées de la ville, divisée en deux parties distinctes, la ville proprement dite, située sur la pente du coteau, et l'ancienne *Cité*, qui a conservé une partie très notable de son enceinte romaine et occupe le sommet de la colline. Cette dernière se signale au loin par l'imposante façade flanquée de deux tours circulaires, d'un vaste bâtiment qui est l'ancien palais épiscopal construit en 1665 par l'évêque Bernard de Marmiesse.

Dans le bas de la ville, à droite de la tête du pont, on voit encore une tour carrée qui dépendait d'un moulin fortifié et dont on fait remonter l'origine à 1120.

Les membres du Congrès traversent la ville par ses rues escarpées et se rendent directement à l'ancienne cité.

Depuis la suppression de son évêché, à l'époque de la Révolution, la ville de Saint-Lizier, complètement déchue de son ancienne importance, n'est plus qu'un simple chef-lieu de canton. La partie orientale de l'emplacement de la Cité se trouve aujourd'hui transformée en un asile d'aliénés.— On l'aborde par une avenue moderne A, à l'est, qui conduit aux logements et aux bureaux de l'administration installés dans l'ancien palais épiscopal. Dans tout le soubassement du mur de façade B et des tours E F, aux pieds desquels on passe, on reconnaît la construction du rempart romain, très franchement caractérisé par ses assises de petit appareil régulier.

M. le docteur Favre, directeur de l'établissement, et Mme Favre veulent bien faire au Congrès le plus courtois accueil, et lui offrir, dans leurs salons, quelques moments d'une gracieuse hospitalité, pour laquelle nous leur exprimons ici toute notre gratitude.

On visite ensuite l'église, qui sert aujourd'hui de chapelle à l'hospice.

Cette église, comme celle de la ville inférieure, que le Congrès visitera à son retour, a été elle aussi, pendant longtemps église cathédrale, et même concurremment avec l'autre; car la ville de Saint-Lizier est une de ces rares villes qui ont eu cette particularité de posséder deux églises concathédrales (1). Mais malheureusement l'histoire de leur origine n'en est pas plus claire, tant au point de vue purement historique qu'au point de vue monumental.

Les historiens sont d'accord pour reconnaître saint Valère, comme premier évêque du Conserans, au cours du ve siècle. Son successeur fut Glycerius, qui prit part au concile d'Agde, en 506. Après lui vint Théodore, mort en 549. Cet évêque, au rapport de Grégoire de Tours, fit transformer en basilique un oratoire établi sur l'endroit où avait été découvert miraculeusement le corps de saint Vallier, c'est-à-dire saint Valère... *Adveniens autem Theodorus episcopus oratorio ipso in majori spatio ampliato, magnam efficit basilicam.* A Théodore aurait succédé Quintianius et à celui-ci Lycerius,

(1) Parmi les villes qui ont eu des concathédrales on peut citer Forcalquier et Sisteron. — A Besançon, les deux églises de Saint-Étienne, dans la cité, et de Saint-Jean, dans la ville basse, en possession l'une et l'autre d'un chapitre particulier, ont aussi pendant un temps présenté un état de choses analogue à celui qui a existé à Saint-Lizier.

saint Lizier, mort en 747. C'est à lui que la ville de *Conseranis* doit son nouveau nom, en reconnaissance des signalés services que le saint prélat avait rendus en défendant sa cité contre les Goths, et plus tard, après les dévastations des Sarrasins, en contribuant puissamment, avec le secours de Charles Martel, à relever ses ruines. Après cette époque, le Conserans, érigé en comté par Charlemagne, appartint à ses évêques, concurremment avec le comte de Comminges.

Toutefois certains auteurs confondent en un même personnage Glycerius et Lycerius, et le mettent au ve siècle. De ce nombre sont les auteurs des *Acta Sanctorum*. Mais il est un fait qui paraît incontestable, c'est la présence de Glycère au concile d'Agde en 506. Il n'est nullement fait mention d'un acte de cette importance dans la vie de saint Lycère. Cette vie, écrite par Guidon, évêque de Lodève, recueillie par Labbe, rapportée dans les *Acta Sanctorum*, qui ne lui en opposent pas d'autre, fait vivre Lycère au VIIIe siècle. C'est aussi le système adopté par le *Gallia Christiana*, qui place Lycère au temps d'une invasion des Goths, sous leur chef Ricosinde, et plus tard, au temps des Sarrasins, sous Charles Martel.

Quoi qu'il en soit de l'identité des premiers évêques du Conserans et de l'origine de leurs églises, l'existence des deux cathédrales est confirmée par les auteurs du *Gallia Christiana*... « In urbe hac duæ fuerunt concathedrales, una S. Licerii, B. Mariæ altera, usque ad tempora Bernardi de Marmiesse episcopi qui obiit tantum anno 1680. Tunc in utroque templo celebrabatur officium a capitulo bipartito. In S. Licerii fano erant unus operarius, sex canonici, duodecim præbendarii et presbyter sub titulo vicarii perpetui. Totidem erant in

ecclesia Deiparæ Virginis. Pro utroque insuper erant unus archidiaconus et unus elemosynarius. »

Nous voyons donc que dans ces deux églises l'office était célébré par un double chapitre composé, pour l'une et pour l'autre, d'un préchantre, d'un sacristain, d'un fabricien, de six chanoines, de douze prébendiers et d'un prêtre avec le titre de vicaire perpétuel. De plus, chaque église avait un archidiacre et un aumônier.

Cet état de choses se maintint jusqu'à l'épiscopat de Bernard de Marmiesse, qui réunit les deux chapitres en un seul, vers 1655. Ce chapitre célébra les offices dans l'église de la sainte Vierge, dite N.-D.-du-Siège, située dans la partie supérieure de la ville et qui touche au palais épiscopal, comme le dit textuellement le *Gallia Christiana*.

A partir de cette époque, l'église inférieure, celle de Saint-Lizier, est abandonnée comme cathédrale, et l'église Notre-Dame est seule en possession de ce titre (1).

Mais à quelle époque eut lieu l'institution des deux églises concathédrales? Les historiens semblent n'en rien dire. Le *Gallia Christiana* n'en fait pas mention.

(1) Cependant cette assertion paraît être en désaccord avec l'état du diocèse de Conserans que donne la *France ecclésiastique* pour l'année 1784. Nous y voyons, en effet, qu'à ladite année, le chapitre de la cathédrale (Notre-Dame et Saint-Lizier) était formé d'un archidiacre, de deux sacristains, de deux *ouvriers*, de deux préchantres et d'un aumônier et qu'il y avait aussi deux curés chanoines honoraires et vingt-quatre prébendiers. « Ce chapitre, est-il dit, a des églises concathédrales, l'une sous l'invocation de Notre-Dame, et l'autre sous celle de Saint-Lizier, dont la ville porte le nom. Aussi l'on a pu remarquer que trois dignités sont doubles. »

Quoi qu'il en soit, examinons l'édifice tel qu'il existe aujourd'hui. En somme, il est fort modeste. L'église, suivant l'ancien usage, est orientée. La porte est établie sur le côté nord, à la première travée, vers l'ouest. Cette porte, sans tympan, s'ouvre, par un arc aigu, sous un massif de voussures garnies de tores en briques, le tout appliqué sur le mur. Les chapiteaux des colonnettes qui portent les voussures sont ornés d'un double rang de feuillages caractéristiques du XIVe siècle, et mélangés de têtes humaines ovales. Sur les tailloirs des chapiteaux, on retrouve aussi des rinceaux qui rappellent l'époque romane. Le plan intérieur est très simple : un chœur terminé par une abside semi-circulaire et, au-devant, une nef à trois travées. La longueur de la nef mesure 20m50; celle du cœur, 10m50 : soit 31 mètres en longueur totale et 9 mètres de largeur pour la nef.

Au sud s'étendent, sur la longueur de l'église, trois chapelles postérieures à la nef; elles ont 2m50 de largeur et leur mur de fond, parallèle à celui de la nef, est établi sous le soubassement de l'ancien rempart romain C, que le Congrès a déjà remarqué à l'extérieur des bâtiments. Toutefois la première de ces chapelles, vers le chœur, est convertie en sacristie.

Par suite des restaurations, ou simplement des travaux exécutés à l'église pour l'affecter à sa nouvelle destination, l'intérieur modernisé offre peu de caractère. Les voûtes de la nef, divisées en trois travées par des arcs aigus, sont portées sur des nervures qui retombent, ainsi que les arcs doubleaux, sur des colonnes appliquées, quatre aux angles et quatre aux flancs des murs. Leurs chapiteaux seuls sont significatifs. Ils affectent une forme cylindrique et sont couverts de figures humaines, d'animaux posés debout, d'un relief presque

d'un style fort négligé. Sur le premier, près du chœur, à gauche, on voit l'ange symbolique de saint Mathieu avec une banderole portant une inscription en lettres gothiques; sur le second, l'aigle de saint Jean, accompagné d'une banderole où on lit : *Ioannes;* de plus, un écusson chargé d'un aigle : sur le premier chapiteau, au sud, le bœuf de saint Luc; sur le second, du même côté, le lion de saint Marc et l'écusson chargé de l'aigle. Les troisièmes chapiteaux, au sud et au nord, portent aussi le même écusson, et, de plus, l'un une syrène et l'autre des animaux debout. Dans ces six chapiteaux, nous avons donc, outre les symboles des quatre évangélistes, un écusson chargé d'un aigle répété quatre fois, et on le retrouve aussi à une clef de la voûte.

Ces armoiries sont celles de l'évêque Jean III (Jean d'Aule), qui siégea de 1480 à 1515. On voit qu'elles ont un rapport évident avec le nom de cet évêque, qui prit celui de l'évangéliste symbolisé par l'aigle. Elles nous donnent la date approximative de la construction, sinon de la nef, du moins des voûtes, comprise entre 1498 et 1515. Le *Gallia Christiana* nous apprend, en effet, qu'à cet évêque, surnommé le *bon évêque, bonus episcopus vulgo nuncupatus,* issu d'une noble famille, le roi Louis XII, dont l'avènement eut lieu en 1498, octroya pour armes une aigle à la place de l'écu de la maison d'Incamps qu'il portait antérieurement. De plus, le *Gallia,* après avoir rappelé l'esprit cultivé et le goût de ce prélat pour les lettres, ajoute qu'il fit orner de peintures la basilique de Sainte-Marie, qu'il en construisit les voûtes et édifia un péristyle à l'usage des processions qui se rendaient à l'église. Les nervures des voûtes et les bases des colonnes accuseraient peut-être une

époque antérieure à la date qui vient de nous être révélée; mais ce désaccord apparent est chose fréquente dans ces régions du midi. N'avons-nous pas vu récemment, au porche de la cathédrale de Mirepoix, des formes du XIVe siècle imitées au XVIe? Toutefois constatons que les trois chapelles latérales que nous avons signalées plus haut accusent une époque postérieure, le plein XVIe siècle. Quant aux peintures exécutées par les soins de l'évêque Jean III, il n'en existe aujourd'hui nulle trace. Peut-être, plus tard, en retrouvera-t-on les vestiges sous les enduits modernes des murailles? Le péristyle dont il vient d'être question a disparu lui aussi dans les constructions postérieures contiguës à l'église.

Le chœur est garni d'assez belles boiseries. Il a conservé deux rangs de stalles du XVIIIe siècle ou de la fin du XVIIe, en noyer clair, d'un travail simple, qui donne un bon spécimen des œuvres de ce genre à cette époque. Les panneaux qui garnissent le mur, au-dessus des stalles semblent être d'une autre main, d'un travail un peu plus ancien. Leurs faces unies et plates sont séparées par des pilastres ornés, dans le bas, de légers reliefs, d'enroulements, de feuillages, le tout d'un ton calme et très harmonieux.

La stalle du fond, l'ancien siège épiscopal, a été recouverte d'un dais soutenu en avant par deux sortes de cariatides d'un style moins pur affectant les formes contournées et exagérées du XVIIIe siècle.

Les murs de la première travée, vers le chœur, sont aussi munis de panneaux de bois à personnages du XVIIIe siècle non sans mérite. Au nord, des deux côtés d'une grande niche carrée qui contenait un siège épiscopal, on voit deux panneaux représentant la Nativité de la Vierge et la Présentation au Temple; au-dessus

des panneaux, deux médaillons, dont l'un contient saint Mathieu et l'autre saint Luc; au-dessus de la niche, un médaillon représentant saint Pierre. — Au côté sud, deux autres panneaux, à droite et à gauche de la porte de la sacristie; dans l'un, l'Annonciation, et dans l'autre, l'Assomption de la Vierge; au-dessus de la porte de la sacristie, un médaillon où la Vierge est figurée assise, tenant l'enfant Jésus et plus haut saint Paul dans un autre médaillon.

On remarque dans le dallage du chœur deux plaques funéraires qui indiquent des sépultures d'évêques. — L'une, au milieu et à l'entrée du chœur, en marbre gris, porte l'inscription suivante précédée d'un écusson dont les pièces sont effacées :

D · O · M ·
HIC IACET
ILLVSTRIVS · AC REVERENDVS
D · D ·
GABRIEL DE ST
ESTEBAN EPVS
CONZERANENSIS
OBIIT AN· DNI
M · DCCVII DIE
XXIIII DECEMBRIS
R · I . . . .
R(*equiescat*) I(*n pace*)

L'autre plaque est placée du côté de l'Évangile, un peu en avant de l'autel. Elle est en marbre blanc et porte un encadrement formé d'une bande ondulée incrustée en marbre noir veiné. L'écusson, le chapeau et les glands qui précèdent l'inscription ont été arrachés et sont restés en creux. La longueur de la

plaque est de 1m96 sur 0m97 de large. Voici l'inscription :

HIC IACET
ILLVSTRISSIMVS AC REVERENDISS
IOANNES FRANCISCVS
DE MACHECO DE PRÉMEAUX
EPISCOPVS CONSERANENSIS
SVI GREGIS EXEMPLAR,
ET PASTOR OPTIMVS
QVAM SEMPER NOVIT PACEM
IN SVA DIOECESI
RETRIBVAT ILLI DEVS
IN SVA ÆTERNITATE
OBIIT DIE XXIX APRILIS
AN M. DCCLII

L'écusson doit être restitué : *D'azur au chevron d'or, accompagné de trois têtes de perdrix du même, arrachées, becquées et allumées de gueules.*

Ce sont du moins les armes de la famille Macheco de Prémeaux, que nous retrouvons dans le *Dict.* de La Chenaye-Desbois.

Dans la chapelle qui sert de sacristie, il existe aussi, dans le dallage, une plaque de marbre de 1m50 de long sur 0m78 de large. Elle porte un encadrement formé d'un filet creux, rempli d'une matière noire qui exhale au toucher une odeur de goudron. En tête, un écu timbré de la crosse et de la mitre, *bandé d'argent et de gueules de six pièces, à un chef d'azur chargé d'un renard soutenu d'une burelle d'argent.* Au-dessous, l'inscription :

M'
HIC IACET DNS HIERO
NIMVS DE LINGVA EPVS
CONSERAN QVI CAL-
CVLO . OPPRESS' MIRA
TOTI' VITÆ · PIETATE
AIAM DEO REDDIDIT
DIE . 13 NOVEMB.
A · D · 1612 ·

Le chœur et l'abside présentent une légère inclinaison vers le nord par rapport à la nef. Mais cette première partie de l'église ne paraît pas être de la même époque que la nef. Elle serait plus ancienne, du moins dans sa région inférieure jusqu'à la hauteur de sa voûte. Il est à observer aussi que le chœur suit vers le nord la même inclinaison que le rempart romain D. Il est relié à ce rempart par une construction en forme de demi-tour, établie sur les soubassements de la tour romaine G du même rempart. Un escalier a été installé, vers le XVe siècle, dans une tourelle polygonale en saillie à l'extrémité du mur du nord de la nef. Il était destiné à conduire au clocher.

Ce clocher, ou plutôt la construction qui en tient lieu, a été exécuté à une époque beaucoup plus récente. Sa disposition doit être signalée. Il renferme une sorte de salle de forme légèrement ovale, qui se trouve établie au-dessus des voûtes du chœur et de l'abside, par suite de la surélévation de leurs murs. Mais elle présente cette curieuse particularité que la courbe de l'ouest, sans porter sur un mur ou des piliers de fond, repose sur l'arc doubleau inférieur de l'entrée du chœur. Cet étage était éclairé par de larges fenêtres à plein cintre; il est resté inachevé et se trouve aujourd'hui surmonté, du côté de la nef, d'un petit campanile qui tient lieu de clocher.

Cet étage semble avoir eu une grande importance dans l'esprit des constructeurs et avoir été en désaccord de proportions avec l'église elle-même, comme simple étage destiné à ne recevoir que les cloches. Il est des exemples de clochers qui se terminent par une terrasse couverte d'une galerie voûtée, comme à la belle église de Larroumieu, dans le Gers, et qui servaient de bel-

védère. Il pouvait en être de même à Saint-Lizier, d'autant mieux que nous sommes tenté d'attribuer l'édification de cet étage à l'évêque B. de Marmiesse, de 1650 à 1680, qui semble avoir eu le goût des grandes constructions et a attaché son nom à celle du palais épiscopal, qui existe encore.

Un cloître s'élevait au nord de l'église. Outre quelques fragments de colonnes, conservés dans la cour qui occupe l'emplacement figuré en V sur le plan, il n'en reste plus qu'une dépendance d'un intérêt considérable : l'ancienne salle capitulaire. Elle est située vers le nord de l'abside, en X. A l'intérieur, deux colonnes la divisent en deux nefs dans le sens de la largeur et en trois dans le sens de la profondeur, ce qui donne six travées à la voûte, séparées par des arcs doubleaux et portées sur des nervures croisées. Mais nous devons dire que ces nervures ont été refaites à une époque indéterminée. Les bases des colonnes, ornées de moulures et les chapiteaux garnis de palmes et de feuilles ovales ont les caractères du XIIe siècle. Les deux fenêtres sont situées des deux côtés de la porte. Leur construction est très soignée avec appareils finement taillés. Leur cintre, renforcé d'une archivolte, repose sur deux colonnettes juxtaposées et trappues, placées près des montants, parallèlement à l'axe de la baie. Elles sont reliées par des chapiteaux géminés ornés de palmes unies et de feuilles de fougères. On retrouve aussi sur leurs tailloirs ces ornements en boules, qui sont si fréquents dans la décoration des monuments de cette région.

Cette salle capitulaire, qui ne saurait être postérieure au commencement du XIIIe siècle, en faisant la part de la persistance du style roman dans le pays, témoigne par sa présence de l'existence d'un chapitre près de l'é-

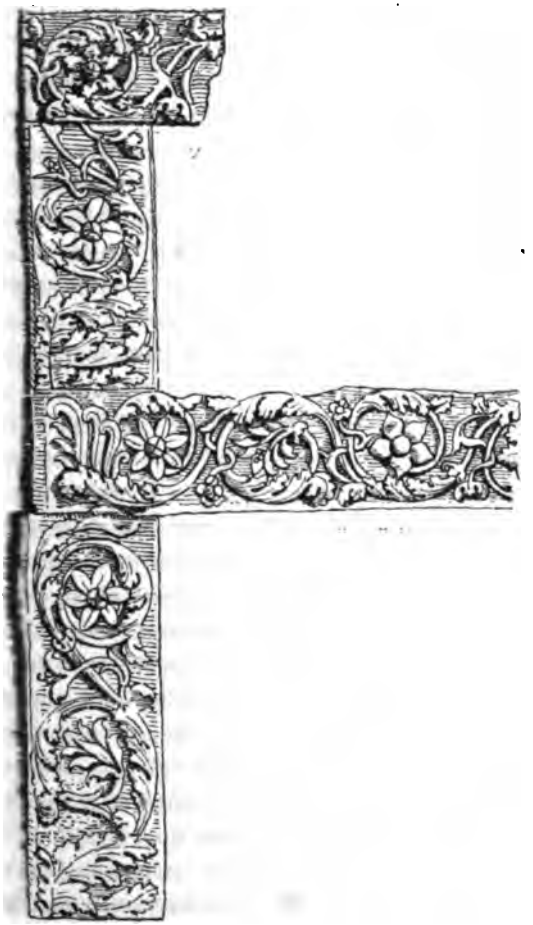

Frise romaine à Saint-Lizier.

glise de Notre-Dame, et donne la preuve qu'à cette époque cette église était en possession de son titre de cathédrale.

Dans le mur du chœur de l'église, près de la salle capitulaire et à gauche de la tour de l'escalier, se trouve encastré un débris antique en marbre blanc orné de rinceaux et de rosaces d'un excellent style et provenant d'une frise ou d'un pilastre de l'un des édifices de la ville romaine. Nous en donnons ici le dessin exécuté par M. Nodet, d'après une photographie. Disons déjà qu'un autre débris de la même ornementation, accusant la même provenance, se retrouve à l'abside de l'église de la ville inférieure (1).

Le mur nord de l'église est appuyé sur deux contreforts, mais postérieurement on lui a appliqué un second mur moins élevé qui les englobe. Un élégant tombeau en forme d'enfeu a été établi au XIVe siècle sur ce mur à l'intérieur. Il se compose d'une arcature fleuronnée, supportée par des piliers prismatiques et surmontée d'un fronton triangulaire percé d'une rose à quatre lobes. Cet élégant édicule subsiste encore, mais la partie inférieure qui devait contenir le sarcophage est actuellement vide. On voit aussi au fond de cet enfeu un petit bas-relief intéressant. Le Christ debout, portant le nimbe crucifère, les mains liées, apparaît à mi-corps derrière un sarcophage bas et long, dont la face est ornée d'une série de quatre lobes et porte à l'une de ses extrémités un soldat endormi et à l'autre un personnage

(1) Il est fort vraisemblable que ces deux débris auront été arrachés au même monument vers la même époque, et il y aurait là une certaine présomption pour attribuer cette partie de l'église Notre-Dame à une période voisine du XIIe siècle, comme la construction de l'église de l'abside inférieure.

dans l'attitude de la prière. A côté du Christ sont figurés des instruments de la passion suspendus ou placés debout : la lance, le roseau et l'éponge, les foucts et la colonne.

Après l'examen de l'église Notre-Dame, le Congrès visite l'enceinte romaine de la cité. Malgré les dégâts et les transformations qu'ont subis ces murailles, l'enceinte est visible sur presque tout son pourtour, qui mesure environ 740 mètres de développement. Elle est flanquée de douze tours encore reconnaissables, dont six semi-circulaires au sud et six carrées au nord.

Nous avons déjà vu, en abordant la Cité, que les soubassements des murs R C et des tours F E G K, sur une hauteur assez considérable, sont revêtus d'un petit appareil romain régulier. — Continuons l'examen de l'enceinte par la partie orientale. Le mur formant courtine entre les deux tours K et H est muni lui aussi d'un parement semblable, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, avec chaînes de trois rangs de briques. Observons que la tour K est remplie d'un massif de maçonnerie romaine et qu'elle porte un surhaussement plus moderne d'environ trois mètres, qui forme un vide intérieur. La tour H est entièrement romaine et pleine jusqu'au sommet. Ces tours pleines n'ont rien d'inusité. Telles étaient, par exemple, celles de l'enceinte gallo-romaine de Senlis, décrites par Batissier dans son *Histoire de l'Art monumental,* p. 245. A la hauteur du mur, elles contenaient une chambre accessible par le chemin de ronde qui régnait sur le rempart.

La tour I est carrée et placée à l'intérieur du rempart. Le soubassement seul est de construction romaine. Au moyen âge, on en fit la base d'un donjon

qui existe encore en partie. Le grand mur I J montre son parement romain bien conservé, avec cette particularité que les assises du petit appareil suivent l'inclinaison très prononcée du sol, qui va s'abaissant vers le nord. Le parement extérieur est très dégradé, mais cependant reconnaissable. Le mur romain a disparu sur la ligne J L. Il se trouve également interrompu du point L au point M, mais un énorme fragment détaché de l'enceinte se voit au bas du chemin recouvert d'une haie. Après le point M, il faut pénétrer dans la propriété de M. Lombeau pour retrouver la continuation du mur, qui reparaît formant soutènement vertical, sur une longueur d'environ 225 mètres, M N O P. Le parement, il est vrai, est presque partout délabré. Dans la masse du blocage, on aperçoit çà et là quelques chaînes de deux briques. Il y a, sur tout ce pourtour, des particularités intéressantes à signaler, telles que des tours carrées légèrement saillantes à l'extérieur, et des séries de petits contreforts en petit appareil. On voit aussi dans le mur deux bouches d'égouts en forme de canaux carrés, garnis de plaques de marbre de différentes couleurs et provenant d'édifices antiques. Dans l'un, on reconnaît une face d'architrave; dans l'autre, une plaque portant des ornements d'une époque de décadence, peut-être mérovingiens, imitant des fers de lance allongés, accostés de deux rinceaux en forme d'S.

Au-dessus de l'un de ces égouts était encastré un fragment de marbre blanc portant une inscription incomplète acquise par M. Barry, qui la transporta à Toulouse; mais elle a disparu depuis. Elle était intéressante en raison de la mention d'un duumvir qu'elle contenait. M. J. Sacaze l'a publiée d'après un ancien estampage :

.....MANIB	*(Diis) Manib(us)*
.....NGINI	*(Lo)ngini?*
....NI·ΠVIR	*ni.duumvir(i)*
....ALERIA	*(V)aleria*
..... \·VXOR	*a uxor*
I··OPTIMI	*marit(i) optimi*

M. Lombeau, propriétaire de la maison située au-dessus du mur romain vers l'extrémité P et qui a l'obligeance de nous accompagner, veut bien nous expliquer qu'il existait dans le mur, vers cette extrémité P, une porte de l'époque romaine; mais, bien qu'elle soit murée, il a pu constater qu'elle communiquait avec un passage incliné appareillé en larges dalles, qui se dirigeait en dessous de la maison, comme pour monter à la cité.

De cet endroit, les visiteurs, par une simple porte moderne, montent à la terrasse de M. Lombeau, qui les introduit gracieusement dans son habitation, construction de très bon style du XVIIIe siècle. Il y a réuni plusieurs tableaux, non sans mérite, de diverses écoles, des objets de curiosité et des collections de médailles antiques, que le Congrès examine avec intérêt, tout en admirant le splendide panorama qui s'étend de là sur les montagnes et les vallées.

A partir de ce point, l'ancien rempart disparaît sous des constructions modernes; mais on peut facilement reconnaître sa direction. Après s'être arrondi pour former un tour d'angle, il retournait vers l'est pour aller rejoindre en ligne droite le mur qui forme la façade de l'ancien évêché. Sur cet alignement se trouve aujourd'hui une porte R, sous une tour carrée du moyen âge, dite tour de l'Horloge, et qui fait encore communiquer, au sud, la ville haute avec la ville basse.

Et ici se place une observation à propos de l'ancien évêché. Nous ne connaissons aucun document qui indique si l'ancien palais épiscopal occupait la même place que celui de Bernard de Marmiesse. Quoi qu'il en soit, nous devons constater que cette réunion ou cette proximité de la cathédrale et de l'évêché, appuyés l'un et l'autre sur l'enceinte romaine, se trouve conforme à l'état de choses qui a existé dans plusieurs villes gallo-romaines, où le palais du gouverneur de la *Civitas* devint la résidence de l'évêque, contiguë à la cathédrale.

La colline qui porte la cité s'élève, du côté de l'ouest, sur des pentes rapides et des rochers qui deviennent presque abrupts au-dessous du point P. Au bas de ces rochers, un mur romain était établi pour barrer le passage entre la rivière et leurs escarpements. On en voit encore des débris sur les deux bords de la route nouvellement construite le long du Salat et à une centaine de mètres de la tête du vieux pont.

Mais à quelle époque attribuer l'édification de l'enceinte de la cité? A la considérer dans l'ensemble de ses parties anciennes, l'aspect de son appareil et le soin apporté à sa construction lui donnent une grande ressemblance avec les murs de Fréjus, d'Autun et de Senlis, et nous sommes tenté de la rapporter au IIIe siècle ou à la première moitié du IVe. Quoi qu'il en soit, malgré ses lacunes tant en étendue qu'en hauteur, après les murs des deux premières villes que nous venons de nommer, elle est assurément l'une des plus intéressantes qui, en France, se recommandent à l'étude des archéologues.

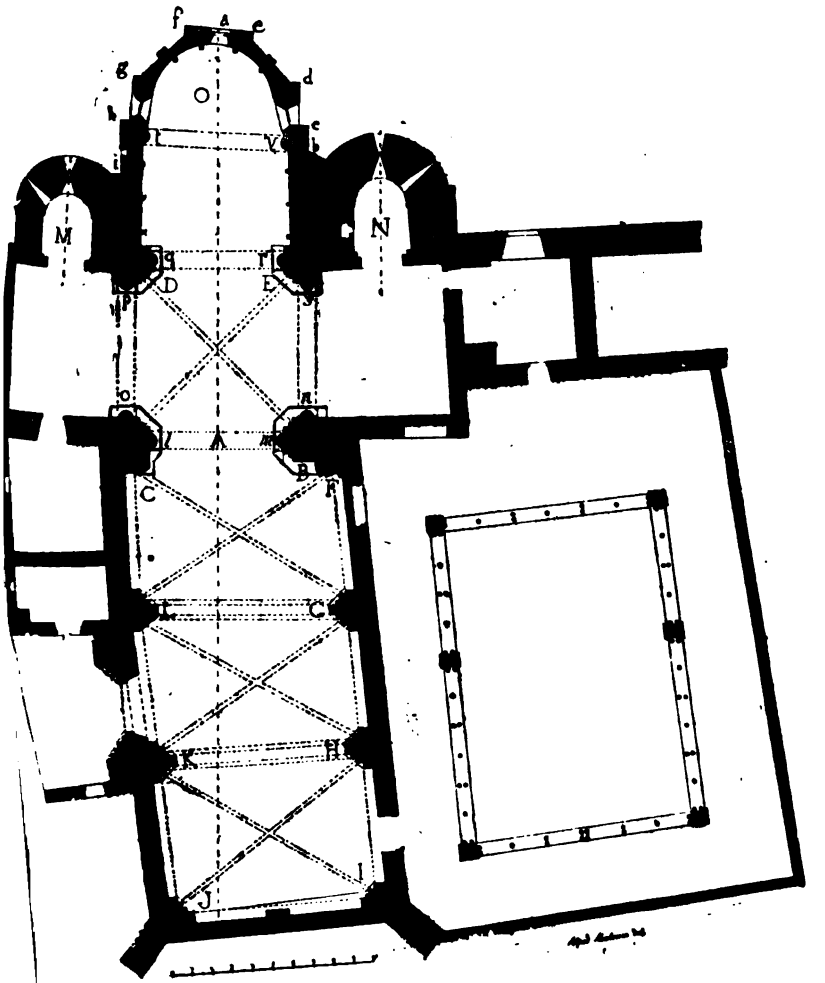

Plan de l'église de Saint-Lizier.

II

Après avoir visité la ville haute, le Congrès passe à l'examen de l'ancienne cathédrale dédiée à Saint-Lizier et située à l'est de la ville inférieure.

Nous donnons ci-jointe la réduction du plan de cette église, relevé avec le plus grand soin, sur la demande du Congrès, par M. Malvesin, architecte de l'arrondissement de Saint-Girons. — Nous l'accompagnons aussi d'une photogravure des absides de l'église.

Examinons d'abord l'extérieur. L'abside centrale est la partie qui, à juste titre, attire le plus d'attention. Elle est presque entièrement revêtue de grands appareils romains finement taillés et provenant d'anciens monuments. Outre les pierres à surface unie, il en est qui portent des cannelures, des bandes d'architraves, des rinceaux, etc. L'abside s'avance sur un plan à sept faces, entre deux autres absides semi-circulaires plus petites et d'une construction très grossière. Une particularité qui lui donne une physionomie étrange, c'est qu'établie sur un plan polygonal, elle est surmontée d'un élégant couronnement qui, à partir du haut du mur *c d*, devient parfaitement circulaire jusqu'au sommet du mur *h*, de sorte qu'il déborde en saillie au-dessus des faces *d e*, *f g*, et se trouve légèrement en retrait sur la face centrale *e f*. Cette face *e f*, entièrement revêtue de grandes pierres taillées antiques, est percée d'une fenêtre cintrée, *a*, conservée intacte. Deux colonnettes cannelées à chapiteaux, placées dans l'angle de ses piédroits, portent son cintre formé de claveaux ap-

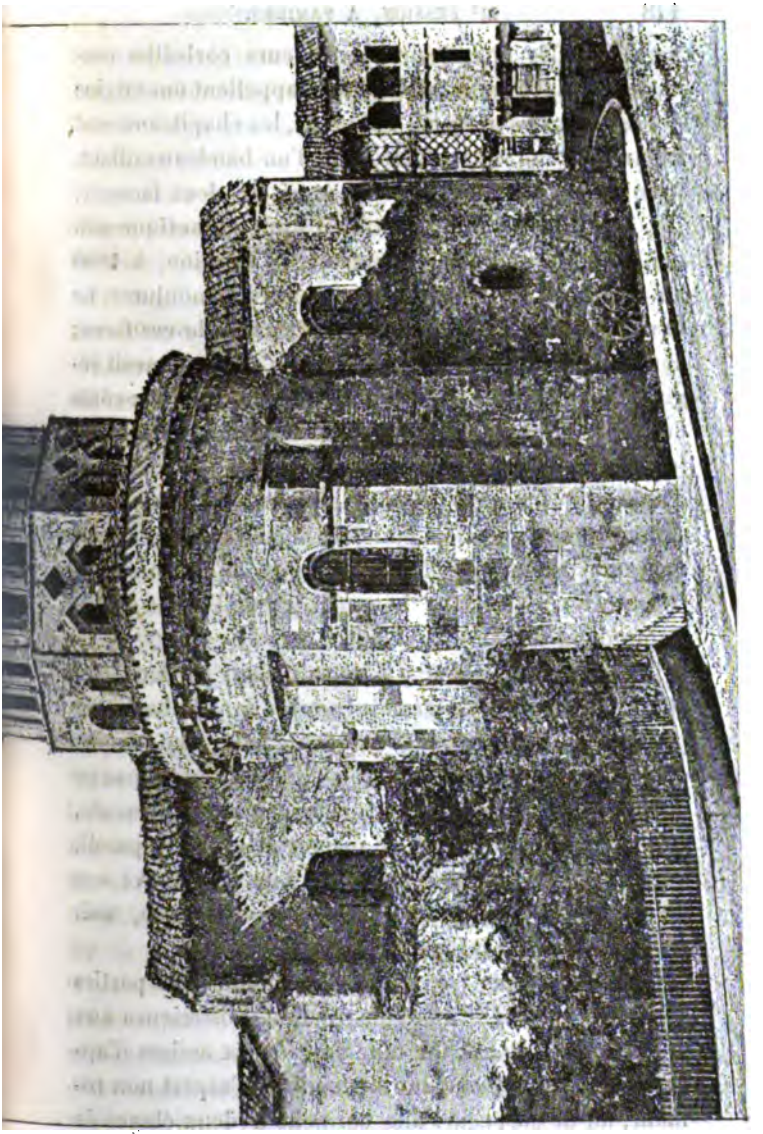

Absides de l'église de Saint-Lizier.

pareillés. Ces chapiteaux, avec leurs corbeilles couvertes de rinceaux à faible relief, rappellent une origine des temps mérovingiens. Toutefois, les chapiteaux sont séparés du cintre par l'extrémité d'un bandeau saillant, posé horizontalement sur la face *e f*. Les deux faces *d e*, *f g*, sont munies d'un pilastre en appareil antique qui, dans l'état actuel du monument, se termine, à 1^m50 au-dessus du sol, par un amortissement à moulures. Le grand appareil forme la partie inférieure de ces faces; dans le haut, c'est un remplissage en petit appareil régulier, dans lequel on remarque près et des deux côtés de la face *e f*, au niveau de la naissance du cintre de la fenêtre, un fragment de frise antique orné de rosaces et d'élégants rinceaux. Il est identiquement semblable, comme nous avons déjà eu l'occasion de le dire, à celui dont nous avons précédemment donné le dessin, et qui se trouve encastré dans le mur nord de l'église Notre-Dame-de-la-Cité.

Les deux faces *c d* et *g h* en saillie sur les deux *b c*, et *h i*, appareillées en grandes pierres dans le bas et en petites, de diverses grandeurs, dans le haut, sont percées de deux fenêtres cintrées, aujourd'hui défigurées par un vulgaire élargissement. La face *h i*, au nord, présente, elle aussi, un revêtement de pierres de grand appareil, dont quelques-unes à cannelures. Elle a conservé une fenêtre fort étroite, sans embrasure extérieure, mais maçonnée vers le milieu de sa profondeur.

Le couronnement circulaire comprend trois parties distinctes et révèle une construction postérieure aux précédents; d'abord, un mur droit de six assises d'appareils taillés de grandeur moyenne et d'aspect non romain; au-dessus, court une corniche à deux étages de modillons séparés par une arête carrée, munie à son

angle d'une moulure creuse et d'une série de boules. Les médaillons de l'étage inférieur sont formés de têtes ou de corps grotesques d'hommes et d'animaux, de boules et de figures à damiers. Un sujet bizarre occupe le centre de la corniche sur l'arête qui sépare les deux étages de modillons ; ce sont deux corps à courtes jambes, à grosses têtes et à ventre bouffi, posés horizontalement pieds à pieds, mais séparés par une tête humaine vue de face.

Les modillons de l'étage supérieur sont plus simples que les précédents, et consistent en corbeaux carrés unis aux moulures. Une construction verticale, sans caractère, couronne elle-même les corniches et porte la toiture de l'abside. Observons toutefois que l'étage inférieur de la corniche existe seul au-dessus des faces *ih cb* et qu'il est remplacé par le couronnement supérieur dont nous venons de parler.

Les deux absides latérales, par la grossièreté de leurs matériaux, simples moellons d'un caractère barbare, produisent un contraste frappant avec les beaux matériaux et la correction de lignes de l'abside centrale. Il faut constater aussi que leurs murs, sur leurs flancs latéraux, s'élevaient beaucoup plus haut que l'extrados des voûtes actuelles. Leurs prolongements sont visibles sur une élévation assez considérable. Elles sont percées de quatre fenêtres, dont deux très étroites et les deux autres plus larges, mais toutes cintrées.

Au simple examen du plan, on reconnaît une différence considérable entre les épaisseurs des murs des absides latérales et celle de l'abside centrale, qui est d'une construction beaucoup plus légère. Les deux absides latérales offrent aussi entre leurs épaisseurs de murs une différence très notable.

En somme, tous les éléments caractéristiques des parties que nous venons d'examiner jusqu'ici indiquent pour leur construction la période romane.

Les murs du transsept qui regardent l'est apparaissent au-dessus des deux absides latérales. Le mur nord, du transsept présente lui aussi plusieurs anomalies. Il repose sur une assise de grandes pierres antiques, dont deux cannelées. Cependant cette assise s'arrête au point x, et, à partir de ce point, le mur incline un peu vers le sud. Un petit appareil d'aspect romain fait les frais de la plus grande partie de la construction de ce mur, dont l'axe médian ne correspond pas à celui de son pignon.

Sur l'alignement du transsept et sur l'axe de l'abside s'élève une tour octogone dont chaque face est percée de deux fenêtres à sommet triangulaire. Entre leurs sommets, au premier étage, est aussi pratiquée une ouverture à quatre côtés, mais posée en losange. La tour porte un couronnement de créneaux. Presque entièrement construite en briques, elle fournit un type intéressant de ces sortes de clochers particuliers au Languedoc, et dont nous avons vu précédemment un analogue à la cathédrale de Pamiers. Cette construction est postérieure aux précédentes et doit être attribuée au XVIe siècle.

Cependant, comme on peut le constater sur la photogravure qui accompagne ces notes, on voit que l'une des deux fenêtres de la face sud-est, au premier étage, est de style roman; d'où nous pouvons induire que la tour aurait pu avoir été commencée et resté inachevée bien avant le XIVe siècle. Peut-être aussi aurait-elle été démolie après une première construction dont on aurait conservé la partie qui contient la fenêtre en question?

La partie supérieure du mur de la nef seule est visible, à l'extérieur, du côté du nord. Elle forme une surélévation en appareils taillés établie en retrait au-dessus des deux tiers de la hauteur totale du mur. Au côté sud, où se trouve le cloître, on reconnaît, dans la partie inférieure du mur de la nef, des traces de fenêtres étroites et à pleine cintre, qui indiquent une construction de l'époque romane. Comme celle du nord, elle est construite en grossiers moellons, et, vers les deux tiers de sa hauteur, elle porte également une surélévation en moyen appareil taillé semblable à celle du mur du nord. Ce dernier, si on l'examine en pénétrant sous la toiture qui règne au-dessus du portail, montre aussi des traces de fenêtres à plein cintre. Les surélévations, munies de contreforts au nord et au sud, sont percées de fenêtres ogivales divisées en deux baies par un meneau et destinées à éclairer la nef.

Pénétrons dans l'intérieur de l'église par le portail placé au nord, à la seconde travée. Son ouverture aiguë, sans tympan, s'ouvre sous des voussures à nervures toriques, le tout en briques. Les colonnettes sont en marbre ; les bases et les chapiteaux en pierre, ces derniers à deux rangs de feuilles, avec les caractères du XIVe siècle.

Au premier abord, à l'intérieur, le regard est singulièrement choqué par la brisure de l'axe de la nef, vers le sud, et par d'autres irrégularités que la vue du plan rend sensibles.

La nef a trois travées séparées par de larges piliers C, H, I, J, K, L, formés de faisceaux de colonnettes qui portent les nervures et les arcs-doubleaux des voûtes. Leurs bases et leurs chapiteaux sont décorés de figures humaines vues de face, d'animaux allongés d'un relief

plat et très négligé. Ces piliers et les voûtes appartiennent à la même époque que la surélévation des murs, c'est-à-dire au XIVe siècle.

La nef est séparée du transsept par un arc A à plein cintre porté sur deux colonnes *l*, *m*, appliqué aux piliers C, B, mais avec cette particularité que le pilier B, du côté sud, plus avancé vers l'axe de l'arc A, fait une saillie de 2 m. 50 en avant du mur sud, FI, de la nef, pendant que la saillie du pilier opposé C, au nord, n'est que de 0 m. 75. Le mur formant tympan au-dessus de cet arc A, s'élève jusqu'à la hauteur, et un peu en arrière du grand arc brisé de la voûte et rend visible la reprise mal rajustée des constructions des deux époques.

La travée centrale comprise entre les deux bras du transsept est voûtée sur larges nervures croisées, pendant que les voûtes du transsept sont en berceau.

Comme on le voit sur le plan, les deux absides M, N, sont inégales en profondeur comme en largeur. Toutes les deux sont voûtées en cul de four, et nous remarquons à l'intérieur de l'abside M, aux angles de la porte, deux colonnes dont les chapiteaux ornés de rinceaux et de fers de lances présentent un caractère mérovingien analogue à celui des petits chapiteaux des colonnettes placés à la fenêtre *a* de l'abside centrale. Notons aussi des vestiges de peintures à la voûte de l'absidiole M, du XIIIe ou du XIVe siècle qui, malgré leur regrettable dégradation, laissent voir un ange et la tête de la Vierge. Nous avons là, sans nul doute, les restes de ces peintures décoratives dues, suivant le *Gallia Christiana*, à la munificence de l'évêque Auger II de Montfaucon, mort en 1303, et qui fit placer des stalles dans le chœur.

Ce chœur comprend une travée carrée voûtée en berceau, plus l'abside arrondie O, éclairée par les trois fenêtres cintrées que nous avons déjà examinées à l'extérieur. Une décoration en arcatures appliquées et portées sur colonnettes garnit les murs du chœur et de l'abside; mais il ne faut pas chercher une ordonnance régulière dans leurs entre colonnements ni dans l'ajustement des chapiteaux avec les arcatures. Tout révèle des reprises faites avec peu de soin, sans parler des malheureux replâtrages, des impitoyables et faux marbres dus aux pinceaux de prétendus décorateurs, qui, il y a quelques années, ont exercé là leur désastreuse industrie.

Les chapiteaux des huit grandes colonnes *l, m, n, o, p, q, r, s* accusent un art grossier et peu varié. Aux chapiteaux *m, l,* de grandes palmes plissées plus ou moins longues; de plus, en *l,* à la partie inférieure de la corbeille, un cordon de boules et de fleurs. Des rinceaux allongés courent sur les tailloirs. En *s,* la corbeille se divise en deux étages : en haut, au milieu et aux angles, de grosses têtes humaines, et, au-dessous, de larges cannelures droites garnies de grosses boules à l'extrémité supérieure; en *p,* on distingue des crochets aux angles et des cannelures au milieu. Les chapiteaux *q, r,* se rapprochent du corinthien avec deux rangs de feuilles courbes terminées en crochets ou volutes. Ceux de *o, n,* presque unis, mais mutilés, ne laissent voir que deux boules ou des crochets aux angles. Enfin les chapiteaux des colonnes *t, v,* ressemblent à ceux de *q, r;* quant aux chapiteaux des colonnettes du chœur, leur forme dominante est celle d'une corbeille pyramidale tronquée et renversée, soit légèrement renflée, soit à côtés droits, et couverte de palmes

ou de feuillages. Deux tailloirs superposés, ornés d'un simple rinceau courant, viennent encore augmenter leur forme allongée.

En définitive, de la construction du monument, tel que nous le voyons, on peut dégager deux périodes principales, l'une romane pour les deux tiers inférieurs des murs de la nef, les absides et les transsepts, et l'autre ogivale, du XIVe siècle, pour la partie supérieure des murs de la nef, sa voûte, les piliers appliqués qui la supportent et la tour centrale.

Ce que nous venons de dire et surtout un simple coup d'œil jeté sur le plan, suffisent pour constater qu'il serait difficile de trouver un édifice présentant plus d'incohérence de plan, d'irrégularité dans les lignes, de variété dans les modes de construction.

Trois axes différents depuis le fond de l'abside jusqu'au mur de l'ouest, défaut de parallélisme dans les axes des absides et dans les murs opposés des transsepts, de plus brisures dans quelques-uns de ces murs, différence considérable dans les épaisseurs des murs des trois absides, diversité de style dans les éléments décoratifs ; — tout révèle des constructions successives reliées, modifiées, surélevées à des époques différentes.

Cependant, au milieu de toutes ces incohérences, il est facile de reconnaître un élément parfaitement régulier, qui peut donner l'explication d'une des anomalies les plus frappantes, celle de la différence de largeur des piliers C et B F, aux angles sud-est et nord-est de la nef. Cet élément, c'est le tracé idéal d'un carré, dont les quatre angles correspondraient aux centres des quatre piliers B, C, D, E.

Ce carré aurait été conçu, pensons-nous, à la suite

d'un projet de remaniement à opérer sur une église aux formes irrégulières, qui existait déjà, comme on le verra plus loin, avec abside, nef et transsepts. Les murs FI, BK, du moins dans leurs deux tiers inférieurs, appartenaient à cette nef qui devait être couverte par une charpente, ainsi que les transsepts. Cette église pourrait avoir été celle qui fut consacrée, d'après le *Gallia Christiana*, en 1117 par l'évêque Jourdain. Un peu plus tard, vers le milieu du XIIe siècle, peut-être après les dévastations commises à la suite de la prise de Saint-Lizier par Bernard Ier, comte de Comminges, vers 1130, on aurait voulu élever une tour centrale à l'intertranssept et la faire reposer sur un plan carré dont les côtés se trouvaient déterminés par l'ouverture de l'arc *q r*. Les trois premiers angles du carré correspondaient déjà aux centres des trois pilliers C, D, E; mais le quatrième se trouvait porter en dehors et en avant du pilier d'angle F, ce qui amena la nécessité d'avancer jnsqu'en B ce pilier, tout en le renfonçant. La colonne *m* fut aussi avancée pour recevoir le grand arc A, de sorte que l'égalité des quatre arcs portant la tour, fut obtenue au détriment de la régularité des faces des deux piliers qui regardaient la nef. Nous trouvons une preuve de cette transformation dans la présence d'une petite fenêtre cintrée et bouchée, à l'extérieur du mur de la nef, vers le fond de la galerie nord du cloître. Primitivement elle devait donner jour dans la nef, et dans l'état actuel des choses, son ouverture correspondrait à un point pris dans l'affleurement intérieur du pilier F.

Toutefois, il y eut un temps d'arrêt entre ce premier remaniement et la construction de la tour projetée, car la tour actuelle octogonale n'a été édifiée qu'au

XIVe siècle, en même temps, sans doute, que la voûte de la nef, si toutefois elle n'est pas la réédification d'une tour antérieure dont il serait resté, comme nous l'avons déjà dit, une partie à la face sud-est de son premier étage.

Mais quelle était cette première église qui donna lieu aux remaniements dont nous venons de parler? — A ce sujet, notre confrère M. Ad. de Dion, dont la compétence en matière d'analyse monumentale est si connue, veut bien nous faire part de ses observations que nous nous empressons de reproduire ici et qui répondent à la question.

Les absides de Saint-Lizier, lettre à M. de Laurière.

« Monsieur et cher confrère,

« Je vous remercie de m'avoir communiqué le bon plan que vous avez fait lever de l'ancienne cathédrale de Saint-Lizier, et les photographies que vous en avez prises. J'avais visité avec le Congrès, au mois de mai dernier, cette église si irrégulière, si singulière, si énigmatique dans plusieurs de ses parties ; mais, s'il faut l'avouer, *je n'y avais rien compris*. Vos plans et vos remarques ont fait le jour dans mon esprit. C'est une preuve de plus de la nécessité de bons plans, même en face des monuments.

« Ainsi, à Saint-Lizier, tout le monde est frappé de la différence de construction entre les absides latérales grossièrement construites en matériaux de moyenne taille, et l'abside principale, où de grandes pierres provenant d'antiques édifices alternent avec des parties en petit appareil. Mais sans un plan on ne peut se douter de la légèreté des murs de l'abside principale, qui n'ont,

par places, que 0m40 d'épaisseur, non plus que de la masse des absides latérales, dont les murs ont de 2 à 3 mètres. Du premier coup d'œil, on voit alors qu'elles n'ont pas été construites pour des chapelles, mais que

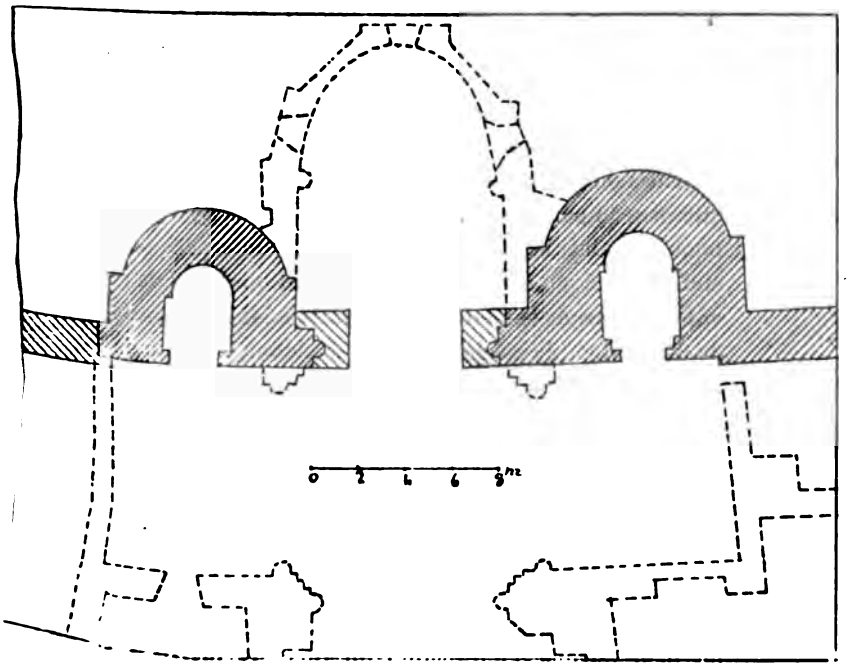

Plan des absides de Saint-Lizier.

ce sont de robustes tours de défense utilisées plus tard pour le culte. Leur appareil et ce qui reste de leur partie supérieure confirment cette opinion. De plus, l'abside centrale et les transsepts, qui sont aussi du XIe siècle et offrent également dans leurs murs des pierres provenant de monuments antiques, s'appuient sur ces absides et leur sont par conséquent postérieurs.

« Saint-Lizier se composait de deux villes juxtapo

sées ayant chacune, jusqu'au XVIIe siècle, sa cathédrale, avec un seul évêque. Celui-ci était seigneur direct d'une des deux moitiés de la ville sous la mouvance du comte de Toulouse, et pour l'autre moitié seigneur dominant du comte de Comminges, auquel elle appartenait.

« Un rempart romain, qui a conservé plusieurs de ses tours, forme au haut de la colline une enceinte de 264 mètres sur 150. C'était sans doute là avant les Romains, l'appidum gaulois d'*Austria*. Un établissement d'aliénés en occupe aujourd'hui toute la partie orientale. Sur la pente, du côté de Saint-Girons et vers le pont du Salat, la ville actuelle occupe un espace plus étendu, quoique beaucoup moins grand que celui de la ville romaine de la *Civitas Consoranorum*. Il serait facile de déterminer le périmètre de l'ancienne enceinte de cette ville, reconstruite après un grand désastre, soit par les Visigoths, soit par Charles Martel, soit, au Xe siècle, par les comtes de Comminges. Il est indiqué par une ligne continue de constructions et de terrasses, qui, à partir de la tête du vieux pont, se dirige vers le chevet de l'église. Un gros mur appartenant à l'hôpital vient butter à la naissance de l'abside latérale du midi, la laissant saillir en demi-cercle. Au delà de l'église, on peut deviner la direction du rempart jusqu'à sa rencontre avec celui de la ville haute.

« Mais on ne rapproche deux tours à 8 mètres l'une de l'autre que pour défendre une porte. Une des entrées principales de la ville se trouvait donc à la place du chœur, et les deux absides latérales sont les restes des tours qui l'accompagnaient. A l'extérieur, ce point facilement accessible était protégé par les remparts de la ville haute ; à l'intérieur il avoisine la place publique qui alors comme aujourd'hui était le centre d'activité

de la cité. La rue si raide qui traverse la ville se détourne à la rencontre de l'église; en la prolongeant au travers de l'édifice, elle passerait entre les deux tours. Au XIe siècle, une entrée dans la courtine voisine ayant rendu cette porte inutile, on songea à utiliser sa masse pour y appuyer la nouvelle église projetée. Les tours offraient deux absides toutes prêtes pour accompagner le chœur. On trouva les matériaux de celui-ci dans un édifice voisin, peut-être aussi dans la destruction de l'arcade de la porte. On peut citer comme exemple semblable la Porte Noire, à Trèves, convertie en église au XIIe siècle.

« Voici une restitution du plan de la porte de Saint-Lizier, à l'échelle de 4 millimètres pour mètre. Les hachures de droite à gauche indiquent les constructions primitives qui subsistent encore, les hachures de gauche à droite les restitutions, et la ligne ponctuée le plan de l'église. Une restitution en élévation serait plus difficile. Les pilastres cannelés qui se trouvent dans la maçonnerie du chœur offrent peut-être les éléments de cette restitution.

« Les axes de ces deux tours ne sont pas parallèles. Ce défaut, choquant dans un plan d'église, n'avait pas d'importance dans une porte fortifiée et s'explique par la rencontre de deux courtines faisant entre elles un angle peu sensible. On peut aussi s'expliquer que la tour méridionale, du côté de la vallée, soit plus forte et plus saillante que celle du nord, que le voisinage de la ville haute protégeait contre une attaque en règle. M. de Rochas d'Aiglun, dans ses *Principes de fortification antique*, donne, page 80, plusieurs entrées de l'antique enceinte de Mantinée, où la tour, à gauche en entrant, est plus avancée que sa voisine, pour forcer

l'assaillant à présenter au rempart son flanc droit, que ne protégeait pas le bouclier.

« Toute porte de ville doit satisfaire à deux données peu faciles à concilier : donner un accès facile au commerce et être inabordable aux ennemis. On est toujours forcé de sacrifier une de ces données à l'autre. En temps de paix, les entrées ne sont jamais assez larges ; survient la guerre, on les obstrue par des obstacles multipliés, fossés, palissades et ponts-levis ; la paix revient, on dégage les abords, on agrandit et on multiplie les issues. On pourrait établir une gradation entre les portes plus ou moins fortifiées. A une des extrémités de la série seraient les arcs de triomphe, qui ne sont qu'une splendide décoration ; à l'autre, les portes des châteaux du moyen âge, encombrées d'obstacles et d'embûches. Assez près des arcs de triomphe se placeraient la Porte Noire, à Trèves, et d'autres encore, s'ouvrant par trois ou quatre arcades entre des tours élégantes éloignées de 16 à 20 mètres.

« Mais ces monuments sont des exceptions. Même à Rome, les portes de l'enceinte sont conformes à un type général que l'on retrouve un peu partout. C'est une arcade de 3^m60 à 4^m20 d'ouverture (12 à 14 pieds) entre deux tours rondes ou carrées éloignées l'une de l'autre de 7 à 8 mètres (1). On peut citer certaines de ces portes qui, par la richesse de leur architecture et la faiblesse de leurs tours, se rapprochent des arcs de triomphe. Ainsi la porte de Périgueux, donnée dans le *Bulletin monumental* de 1869, page 433, n'aurait pu résister à une attaque sérieuse. Celle de Saint-Lizier était beaucoup plus massive et moins ornée. Cette res-

(1) Voir les planches de M. de Rochas d'Aiglun.

titution paraîtra peut-être un peu hardie et aurait besoin d'être confirmée par une étude attentive sur place...

« A. DE DION. »

Nous remercions M. de Dion de sa bienveillante communication. Grâce à son heureuse digression sur le domaine de l'architecture militaire, qui lui est si familier, nous avons l'explication aussi vraisemblable que judicieuse de l'énigme qu'offraient les étranges dispositions de ces trois absides. Nous voyons qu'existant déjà au XIe siècle avec une autre destination, elles devinrent le point de départ de la construction d'une église avec nef et transsept, qui aura dû être bâtie à la hâte sur un terrain où les constructeurs, gênés dans l'établissement de leurs fondations par des édifices dont ils ont dû respecter le voisinage, ont sacrifié à ces obligations la régularité de différentes parties de leurs édifices.

L'église de Saint-Lizier peut donc se décomposer en quatre époques principales:

1° Tours flanquantes d'une porte de ville, que nous attribuerons à la fin de l'époque romaine ou plutôt à l'époque visigothique;

2° Transformation de ces tours en absidioles et de la porte en abside et chœur, édification de la nef et des transsepts, au XIe siècle;

3° Remaniement de la partie centrale, au XIIe siècle;

4° Voûtes de la nef et tour octogonale au centre, au XIVe siècle.

Une histoire complète des monuments religieux de Saint-Lizier aurait à rechercher quelle a été la première

église dédiée au saint prélat, restaurateur et protecteur de sa ville ; car si l'église actuelle apparait pour la première fois au XIe siècle, il faut admettre qu'il en en existait une autre sous le même vocable, bien antérieure, soit dans la ville haute, soit dans la ville basse, et dont on aura perdu le souvenir. De même, rien ne peut mettre sur la trace de l'ancienne basilique construite par l'évêque Théodore. Il n'y aurait cependant rien d'étonnant à ce que les chapiteaux de l'abside de gauche, à l'église actuelle, provinssent de l'une des deux églises disparues. Quant à la présence traditionnelle de la sépulture de saint Vallier, constatée au XVIIe siècle dans l'église de Saint-Lizier, le transport de ces reliques dans cette dernière église peut tout naturellement avoir été effectué soit à l'époque de sa fondation, soit à une époque postérieure.

Puissent ces sujets d'études, d'un intérêt si attachant pour l'histoire de l'ancien évêché du Conserans, trouver leurs éclaircissements sous la plume des érudits dont les travaux ont déjà jeté de précieuses lumières sur les monuments religieux et féodaux de l'ancien comté de Foix !

Le trésor de l'ancienne cathédrale de saint Lizier contenait des objets de grande valeur, réduits aujourd'hui à un très petit nombre. Grâce à l'obligeance de M. le curé doyen de Saint-Lizier, qui les conserve sous clef, nous les visitons avant de sortir de l'église. Le premier de ces objets est la crosse dite de saint Lizier. Elle a déjà été publiée dans le *Bulletin monumental* de 1865, p. 84, par M. Siadoux, qui en a donné aussi un dessin très exact. Le bâton de la crosse, uni, est en bois dur, et mesure environ 1^m30. Dans le haut, il est muni de trois anneaux d'argent, plats et cylindriques.

Celui du milieu est mobile autour du bâton et porte la devise :

CUM IRATVS FVERIS MISERICORDIA RECORDABERIS.

Les deux autres anneaux sont fixes et dorés. Ils portent des ornements ciselés, en relief, imitant des séries d'S alternativement liés par en haut et par en bas. « Ces dessins ciselés en relief, dit M. Siadoux, sont formés par des torsades si bien dégagées qu'elles paraissent plutôt appliquées que travaillées sur les anneaux eux-mêmes. » Vient ensuite la volute, qui est en ivoire. Elle s'adapte à l'extrémité du bâton dont elle est séparée par un renflement ou nœud. Le bas de sa tige, au-dessus du nœud, est enserré dans une gaine d'argent octogone, à faces plates et denticulées. On lit au bas de cette gaine la devise ONOR HONUS pour *honor, onus*. La tige est octogone, signe d'ancienneté, et la volute n'a qu'une spire ; ses facettes portent aussi des ornements en creux formés de groupes de petits cercles. Elle se termine par une tête de serpent, dans laquelle s'enfonce la croix, et non par une tête de chien, emblême de la fidélité, comme l'a cru M. Siadoux. Elle est donc classée dans la série des crosses à serpents empalés par la croix, symbole de la défaite du démon par le signe de la Rédemption.

Cette crosse est aussi dessinée avec une exactitude imparfaite, dans les *Mélanges d'archéologie*, t. IV, p. 191, du P. Cahier, qui l'a rapprochée de plusieurs autres monuments analogues, entre autres d'une crosse en cuivre du Musée d'Angers, d'une autre aussi en cuivre du Musée archiépiscopal de Lyon, et de la crosse en ivoire qui se trouve à Hildesheim, attribuée à Saint-Go-

dehart, évêque du XIe siècle. Toutes ces crosses et d'autres encore se terminent par le serpent vaincu par la croix (1).

La crosse de Saint-Lizier est attribuée par des traditions locales au saint évêque de ce nom et remonterait au VIIe ou au VIIIe siècle, de même qu'à saint Bertrand de Comminges une belle chape du XIVe siècle est dite chape de saint Bertrand. Mais, suivant les appréciations des archéologues, la crosse de Saint-Lizier, comme ses analogues, que nous venons de citer, ne saurait être antérieure au XIe siècle.

Malheureusement la volute a été brisée et rajustée au moyen de trois lames d'argent, fixées sur l'ivoire, et l'une de ces plaques a disparu.

On conserve aussi une ancienne mitre qui passe également pour avoir été celle de Saint-Lizier et que nous attribuons au XIIe siècle. Nous en empruntons la description à M. Siadoux, qui l'a également signalée dans le *Bulletin monumental,* à la suite de la crosse. « La mitre est en soie blanche; elle a environ sept pouces de haut. Les fanons ont disparu et une partie du bord inférieur en a été enlevée pour prendre place dans des médaillons et des reliquaires. Les galons sont en drap d'or. Le champ, de chaque côté du galon, qui descend du haut jusqu'au bord intérieur, est orné d'un rinceau remarquable, brodé après la confection de la mitre en or. La broderie traverse la doublure ; l'étoffe du haut de la coiffe est parsemée de petits croissants, également brodés après coup. »

(1) Pour le symbolisme du serpent dans les crosses épiscopales ou abbatiales, on lira avec intérêt la savante dissertation de Mgr Barbier de Montault: *la Crosse d'un abbé d'Airvault* (XII-XIIIe *siècle*). *Bullet. de la Soc. des Antiq de l'ouest,* 1880, p. 71.

Nous examinons aussi une petite croix en argent, avec intaille antique, un grand coffret revêtu d'une toile peinte et orné de médaillons, plus les objets suivants sur lesquels M. le comte Lair veut bien nous fournir une note.

« 1° Différents morceaux de tissus et spécialement un spécimen d'une étoffe ayant tous les caractères du XIIe siècle. (Peut-être est-elle antérieure ?) On y voit figurés deux animaux affrontés que sépare une tige de la fleur qui correspond, en Perse, à ce qu'était le lotus en Égypte. Le tout dans un cartouche rappelant la forme d'un fer à cheval. La teinte générale est violacée, les ornements sont de diverses couleurs, le vert et le blanc y dominent.

« 2° Une cassette de bois rectangulaire, ornée sur toutes ses faces de bouquets de fleurs peints en couleur.

« 3° Une petite boîte ovale recouverte de papier imprimé de diverses couleurs, représentant des personnages et des paysages dans des rinceaux ; sans aucun caractère religieux, de la seconde moitié du XVIe siècle. »

Nous devons mentionner aussi les stalles qui ne sont que du XVIIe siècle et, qui, malgré leur mérite relatif, font regretter celles dont l'évêque Auger II de Montfaucon enrichit le chœur, à ses frais, à la fin du XIIIe siècle. Signalons également quelques restes de vitraux du XVe siècle, aux fenêtres de la nef, et passons dans le cloître, dont la présence vient encore augmenter l'intérêt que présente l'église.

Il est situé sur le côté sud de la nef. Viollet-Le-Duc l'a décrit pour clore son article sur les cloîtres romans (1). Il l'attribue à la fin du XIIe siècle. « Sa con-

(1). *Dict. rais. d'archit.*, t. II.

struction, dit-il, est d'une extrême simplicité. Il se compose de deux étages de galeries; l'une au rez-de-chaussée en maçonnerie, l'autre au premier en charpente. On ne saurait bâtir deux étages de portiques avec plus d'économie. Les colonnettes et leurs bases

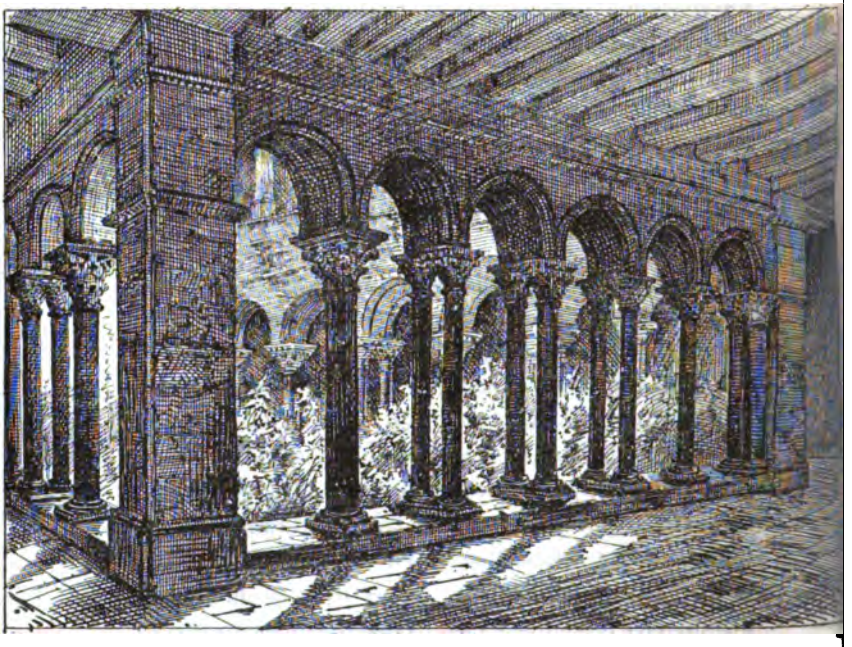

Cloître de Saint-Lizier.

sont en marbre, et n'ont que 0m11 de diamètre; elles posent sur une seule assise continue et si basse qu'on ne peut guère la considérer comme un bahut. Les chapiteaux très évasés sont en pierre, ainsi que les archivoltes; les murs au-dessus en maçonnerie. Un plancher couvre cette galerie. Au-dessus, le mur forme un appui

sur lequel sont posées des piles en briques, dans les angles et sur les milieux de deux des côtés du cloître ; puis des poteaux à huit pans en bois avec bases et chapiteaux pris dans la masse, portant de longs poitrails posés de champ, sur lesquels sont fixés les chevrons dont la saillie abrite toute la construction. »

Le rez-de-chaussée de ce cloître nous est parvenu dans un précieux état de conservation, sauf cependant la disparition de deux colonnes, et il faut savoir gré à M. l'abbé Astrié, curé actuel de Saint-Lizier, du soin et du zèle avec lesquels il a fait exécuter, au second étage, des travaux qui en ont donné une suffisante restitution. On peut regretter toutefois qu'au rez-de-chaussée des enduits blancs aient fait disparaître l'aspect primitif des murs. Mais cet aspect se trouve plus heureusement conservé à l'étage supérieur, au mur de l'église, construit en moellons irréguliers où l'on aperçoit encore quelques restes de peintures, ainsi que les traces des fenêtres romanes qui éclairaient primitivement la nef.

Comme on peut le voir sur le plan que nous donnons plus haut, aux côtés sud et nord, dix arcs reposent sur une alternance d'une colonne seule et de deux colonnes géminées, alternance interrompue entre la quatrième et la cinquième arcade, vers l'est, par un pilier carré semblable à ceux des angles. Le côté de l'est comprend six arcs avec alternance d'une colonnette simple et de deux colonnettes géminées ; à l'ouest, même nombre d'arcs, avee cette différence dans la disposition des supports, qu'au centre se trouve un faisceau de quatre colonnettes cantonnées.

La décoration des chapiteaux est toute romane et très variée ; personnages, animaux, oiseaux, têtes humaines réseaux de nattes, feuillages à crochets en sont

les principaux éléments, et se prêtent parfois aux plus bizarres agencements. Signalons au hasard un chapiteau où l'on voit, sur l'une de ses faces, un personnage debout entre deux animaux étranges dont il tient une patte levée de chaque côté et qui forment les angles de cette face, pendant que, sur la face opposée, deux autres animaux placés aux angles encadrent une tête humaine de leurs queues relevées.

La plupart des bases des colonnettes ont des griffes avec ou sans boules. Aux côtés est et nord, les angles des archivoltes, vers la cour, sont unis et taillés à fine arête ; mais, au sud et à l'ouest, ces mêmes angles sont décorés d'un tore découpé dans une moulure creuse. La plupart des bases des colonnettes de ces derniers côtés sont aussi garnies de gorges profondes, caractéristiques du XIIIe siècle. Elles doivent faire attribuer ces deux galeries à une époque un peu postérieure à celle des deux autres, qui appartiennent plus franchement au XIIe siècle.

Quant à l'étage supérieur, dont la présence rappelle beaucoup certains cloîtres d'Espagne, où ces sortes de superpositions sont fréquentes, c'est une addition du XVIe siècle.

A l'extrémité de la galerie du nord, vers l'est, existe encore dans le mur une belle arcade gothique, géminée, du XIVe siècle, qui contenait un tombeau aujourd'hui disparu, et près de là, dans le mur de l'est, est conservée sous une arcade moderne la pierre tombale de l'évêque Auger II de Montfaucon portant la statue couchée du prélat en habits pontificaux. Sur le devant de la pierre tombale, on lit l'épitaphe suivante, en mauvais caractères gothiques, que nous donnons d'après estampage :

† HIC. . . IACET. . . REVERENDVS. . . I. XPO
PATER · DNS. . . AVGERIVS · DE · MO
TE · FALCONE · DEI · G—A · COSERANESIS · EPS · QI
HOBIIT. . KAL. . . IVNII. . SVB · ANNO. . DON. M. CCCIII
CVI' · ANI REQIESCAT. IN · PACE. . AMEN

Il s'agit ici de la famille de Montfaucon, illustrée par le savant bénédictin de ce nom.

Après la visite du cloître, le Congrès se dispose à revenir à Saint-Girons. Cependant les épigraphistes de la compagnie ne veulent pas quitter la *Civitas Consoranorum* sans monter dans les combles d'une maison accolée au mur ouest de l'église, pour examiner un marbre antique encastré dans ce mur et qui porte l'inscription suivante publiée par M. Barry (*Inscript. inéd. des Pyrén.*, 1863, p. 6) et récemment par M. Sacaze (*Inscrip. ant. des Pyrén. fr.*, p. 102)

//ONIAE EVANT
HIDI CONIVGI . I//
COMPARABILI//
XIT ANN · XXVII
MENS · V · D · XXVII//
//R · MARCELLVS · MIL

Haut. du champ, 0m35 ; hauteur de la partie visible du marbre, 0m58 ; largeur, 0m44.

Le premier R de la dernière ligne est précédé d'un vide qui pouvait contenir une lettre et même deux, dit M. Sacaze. M. Barry a lu R(ufus) ou R(ufinus). M. Sacaze propose (Te) R(entius) et traduit : *A Nonia ? Evanthis, son épouse incomparable. Elle vécut vingt-huit ans, cinq mois et vingt-sept jours ; Terentius Marcellus soldat.*

ASHM. OXFORD MUSEUM

Rufus est inadmissible parce qu'il y aurait deux *cognomens,* Rufus et Marcellus, sans *gentilice*. De plus, raison suffisante, ces *cognomens* ne s'abrègent pas. Terentius est possible, mais à la condition de lier le T et l'E en une seule lettre avant l'R, l'espace vide, en réalité, n'étant pas assez large pour deux lettres séparées. Du reste, l'examen de notre estampage semble confirmer cette restitution. Nous croyons voir aussi sur l'estampage, à la fin de l'avant-dernière ligne les traces d'un T qui nous donnerait alors T(itus), le prænomen de Terentius Marcellus.

Quelques instants après, tous les membres du Congrès se trouvent réunis au presbytère, dans un même sentiment d'admiration, en présence de la pièce la plus artistique, sinon la plus ancienne du trésor de la cathédrale, et qui, en raison de sa haute valeur, est conservée, sous la garde de M. le curé, dans sa maison même. C'est le buste tout en vermeil, de grandeur naturelle, de saint Lizier, patron de la ville, devant lequel, aux processions de Notre-Dame de Marsan, le lundi de la Pentecôte, et de Saint-Lizier, le 7 août, on portait solennellement la crosse et la mître que nous avons déjà examinées à l'église. Ce buste est une œuvre merveilleuse de la Renaissance, du milieu du XVIe siècle, à laquelle cependant il faut regretter de voir la malheureuse coloration mate qu'elle a subie, sur la figure, en imitation de la chair. Mais la mître qui couvre le chef, et les vêtements des épaules sont ornés de rinceaux filigranés du plus élégant dessin.

CLICHÉ DE R. BERNARD — IMP. ALBERT DUJARDIN

BUSTE RELIQUAIRE DE SAINT-LIZIER

L'AGE DU BRONZE

DANS L'ARIÈGE

MESSIEURS,

Mon dessein, en venant vous entretenir de l'âge du bronze dans l'Ariège, n'est pas de vous faire connaître les diverses périodes de cette phase de la civilisation parmi nous.

Je n'ai pas non plus la prétention de déterminer ni l'époque de son introduction ni sa durée.

Ce sont là des questions trop complexes, entourées encore d'obscurités et sujettes par conséquent à trop de controverses.

Les éléments d'un semblable travail sont-ils d'ailleurs entre nos mains ? Cet âge, qui, chez nous comme ailleurs, a immédiatement succédé à la période néolithique, n'a pas encore fourni aux antiquaires de notre région assez de documents pour établir, sur des preuves positives et nombreuses, des conclusions certaines.

Nous devons donc, pour le moment, nous borner à énumérer, à classer et à décrire les divers types que nous avons pu examiner, dans les musées et les collections particulières.

En jetant un coup d'œil sur la carte de l'âge du bronze de M. Chantre, on est étonné de la pauvreté relative du bassin de la Garonne et de ses affluents. Tandis que les bassins de la Loire, de la Seine et surtout du Rhône contiennent de nombreuses stations, grottes, dolmens, camps, ateliers, fonderies, cachettes, qui ont livré aux investigateurs d'abondantes récoltes ; il n'est signalé, pour notre département, qu'une seule grotte naturelle, celle d'*Alliat*, comme renfermant des débris de la plus ancienne des industries métallurgiques. Il y a là une lacune à combler, et sans prétendre assurément que le versant septentrional des Pyrénées centrales soit aussi riche en bronzes que les tumuli de la Bretagne ou les stations lacustres de la Suisse, je dis qu'il n'en est pas aussi dépourvu que des constatations officielles ont voulu l'établir. Chaque jour amène sa découverte. De vrais amis des choses du passé ont surgi qui garderont, comme de précieuses reliques, ce que d'ignorants industriels allaient jeter à la fonderie ; et bientôt, si la persévérance accompagne nos premiers efforts, nous prouverons, avec une variante dans le dicton populaire, que si « l'Ariège, renferme des hommes et du fer », elle a aussi du bronze.

En attendant, Messieurs, je vais successivement faire passer sous vos yeux les principaux types qu'il m'a été donné d'étudier : haches, poignards et épées, pointes de lance et de flèche, épingles, fibules et boutons, bracelets, torques, spirales et objets indéterminés.

HACHES

Haches plates. — Nous allons nous occuper d'abord des objets qui nous rapprochent le plus de la période

néolithique et qui continuent, dans l'âge du bronze, les formes de la pierre polie.

Au premier rang se présentent les celts plats qui, à la différence de la matière, reproduisent assez fidèlement le type scandinave de la hache en silex.

Nous en connaissons six de provenance ariégeoise.

La première, celle dont la forme est la plus élémentaire, mesure 0m11 de long, sur 0m06 de largeur, au tranchant. Elle va se rétrécissant vers le sommet en forme triangulaire. Elle est ornée de petite bandes composées de traits en diagonale, faites au poinçon. Elle provient de la vallée du *Riverot* (Bordes-sur-Lez) et fait partie de ma collection.

Un second exemplaire de forme et volume plus considérables, recueilli à *Montségur* (Lavelanet) appartient au musée de Foix.

Une autre hache de belle forme, au tranchant évasé et dessinant, vue de côté, un ovale allongé, est en ma possession. Elle a été trouvée dans les bruyères du *Peyren*. Le musée de l'Ariège en possède un exemplaire analogue, de provenance inconnue.

Le hameau de *Saint-Martin*, à Roquefixade, en a fourni une autre, évasée au tranchant, riche en cuivre, sinon cuivre pur, à M. le chanoine Pouech.

Enfin, dans les vitrines du musée de Toulouse, j'ai remarqué un petit celt de 0m05 de long. Il est absolument semblable au type trouvé à Baltinamallard et que M. Ewans a reproduit dans son *Age de bronze*, fig. 27.

C'était évidemment, un ex-voto ou hache d'honneur. Je regrette de ne pouvoir en déterminer la provenance exacte.

HACHES A REBORD. — Je passe aux haches à rebords,

qui indiquent dans la métallurgie un progrès notable. Le mode d'emmanchement devait être modifié, et, l'instrument, dont les bords étaient repliés sur la lame, pouvait plus commodément être tenu à la main.

Nous en connaissons quatre, dont l'une, trouvée au cimetière du *Peyrat*, de tranchant très évasé, est déposée au musée de Foix.

Une seconde appartient à la collection Saybert; nous ne saurions en déterminer le lieu d'origine.

Le musée de Toulouse en possède une, venue de la haute Ariège; à rebords très prononcés, resserrant l'instrument au milieu, et pouvant aisément être tenue à la main. La haute Ariège a encore fourni au même musée un type réduit du précédent.

HACHES A TALON.—La hache à rebords se transforme. Entre les bords droits, pour arrêter les lèvres du manche, apparaît un talon rudimentaire. Puis, la véritable hache à talon entrant définitivement dans l'usage, remplace les deux formes précédentes. Bientôt, elle disparaîtra elle-même devant un type plus perfectionné. M. le docteur Noulet, dans ses fructueuses fouilles à la grotte de *Lombrives* (petite) a trouvé avec d'autres spécimens de bronze, que nous aurons occasion de mentionner, une hache à talon ouvert. Il en a fait don au musée de Toulouse.

HACHES A AILERON. — Les divers types que nous venons d'énumérer appartiendraient, si l'on embrassait la classification de M. de Mortillet, à l'époque Morgienne. Nous entrons, avec la hache à aileron, dans l'ère du grand développement du bronze, que le conservateur du musée de Saint-Germain appelle Larnaudienne. La hache qui caractérise cette nouvelle période est assez fréquente chez nous. Nous en mentionnerons sept spé-

cimens à ailerons presque toujours placés au sommet, lame à double déclivité. Nous remarquons dans tous ces objets l'absence de l'anneau latéral.

Le musée de l'Ariège en possède deux, provenant, l'une de *Causson*, et l'autre de *Serre-longue*. Le musée de Toulouse en a reçu deux de la haute Ariège. M. Félix Regnault en possède une, provenant des environs de Mirepoix, et, dans ma collection, j'en conserve un beau type, admirablement patiné, qui a été trouvé dans un abri sous roche de la vallée de *Bethmale*.

Au musée de Foix, que M. Garrigou a si généreusement enrichi de ses belles collections, nous en avons remarqué une autre à ailerons, provenant de la grotte de la *Vache*. L'instrument s'étant brisé entre les mains de l'ouvrier, on l'a utilisé comme marteau, ainsi que l'atteste l'usure de la pièce.

POIGNARDS ET ÉPÉES

Les armes offensives et défensives, qui, dans la vie de l'homme, tiennent un rang si important, n'ont pas laissé de nombreux spécimens dans les collections de notre pays. Je ne connais qu'une lame de poignard, longue de 14 centimètres, percée de trois trous de rivet destinés à fixer cette lame dans un manche. Elle est plate, sans nervure ni dessin, et appartiendrait, selon la classification de Thurnam, au type le plus ancien. Elle a été recueillie dans une anfractuosité de rocher sur les montagnes du *Riverot*, et fait partie de ma collection.

M. l'abbé Pouech possède une lame d'épée de 36 centimètres de long sur 6 centimètres de large, à la poignée, avec soie sans trous de rivet. Les tranchants, accom-

pagnés d'une bande en creux, décrivent deux courbes qui, d'abord légèrement concaves en dehors, se modifient en lignes convexes vers la pointe. Trouvée au *Vernet d'Ariège* sous une grosse pierre.

Au Muséum d'histoire naturelle de Toulouse, on peut voir un fragment d'épée ovalaire avec nervure médiane et rainures tracées au burin. Il a été recueilli dans la vallée d'*Ussat*. Au même musée, une longue lame de 54 centimètres de long, brut de fonte, sans retouches, à bords presque parallèles, à courte languette en trèfle, sans trous de rivet. Elle n'a probablement pas été utilisée. Son lieu de provenance est *Venerque*, dans l'extrémité de la vallée de l'Ariège.

POINTES DE LANCE

L'une des premières armes défensives dont l'homme se soit servi est assurément la pointe de lance, car l'idée d'aiguiser le bout de son bâton, pour se mieux défendre ou attaquer, vient naturellement à l'esprit, et de là, à remplacer la pointe de bois en pointe de pierre ou de métal, il n'y a qu'un progrès élémentaire que l'homme a dû réaliser dès qu'il a connu l'usage du bronze. Deux échantillons de pointes de lance sont parvenus jusqu'à nous : l'un, qui vient des environs de l'église de *Rouze*, est conservé au musée de l'Ariège. Il mesure 13 centimètres. Muni d'une douille à type ordinaire, il rappelle absolument, comme forme et comme dimension, celui qui a été trouvé à Réallon (Haute-Alpes) par M. Chantre, et qui est reproduit dans le *Musée préhistorique* (fig. 938).

Un autre fragment de lame a été recueilli à *Lombrives* (petite) par M. le docteur Noulet, et par lui offerte au musée de Toulouse.

POINTES DE FLÈCHE

La pointe de flèche ne se distingue souvent de la lame que par la réduction de ses proportions. Le musée de Foix en possède venant de la haute Ariège. Elle est en feuille à long pédoncule, d'aspect tout à fait rudimentaire, et rappelant la pointe en silex. Type assez commun des dolmens et des palafittes. *Lombrive* (grande) en fournit une autre, à douille, à Noulet. On la voit aujourd'hui au musée de Toulouse.

HAMEÇONS

Après les armes de guerre et de chasse, viennent se classer les engins de pêche, qui se résument, pour notre région, à deux hameçons, provenant, l'un de la grotte de *Lombrive* (grande), l'autre de la grotte de *la Vache*. Le premier a été donné au musée de Toulouse par M. Noulet, le second au musée de Foix par M. A. Garrigou.

ÉPINGLES — FIBULES — BOUTONS — AIGUILLES

Si nous passons aux objets utilisés à la toilette, nous aurons à examiner tout d'abord les épingles, les fibules et les boutons et les aiguilles.

Les épingles pour attacher les vêtements ou la chevelure et de types divers se retrouvent un peu partout.

La grotte de *Lombrive* en a fourni une fort longue à M. Noulet (musée de Toulouse). Le même musée en possède une de 0m 15 de long avec dessins gravés.

M. Garrigou en a trouvé une à tête sphérique dans la grotte de *la Vache*.

Le Musée de l'Ariège en possède une à chaînettes, malheureusement de provenance inconnue.

Enfin dans mes collections, j'en ai trois dont deux provenant de la *cachette des Arz*. L'une, à tige mince et cylindrique, à sommet enroulé; l'autre, à tête ajourée, à cercle concentrique et deux rayons. Cette forme, d'après M. Chantre, se retrouve sur les bords du Rhin et en Allemagne, mais rarement en France. La troisième, à entennes terminés par deux petits cercles réunis par un tenon, vient de la vallée du *Riverot*, où elle a été trouvée par un laboureur.

Une fibule intacte provenant de la grotte de *Bacher*, où je l'ai trouvée sur un foyer avec des ossements humains, est dans mes collections. Elle est circulaire, à bouts annelés et repliés pour enserrer deux boutons destinés à retenir l'épingle transversale. Les grottes de *la Vache* et de *Massat* ont aussi fourni plusieurs fragments de fibules; ceux de *la Vache* semblent appartenir à une fibule en arc de cercle.

Je ne puis signaler qu'un spécimen de bouton; il est discoïdal, bombé avec bélière, martelé, entouré d'une couronne de pointillé gravé sur le revers. Je l'ai trouvé dans la cachette des *Arz*.

M. le chanoine Pouech possède une aiguille en vrai bronze provenant de la grotte d'*Alliat* (canton de Tarascon).

BRACELETS

L'objet favori de la parure des anciens peuples était le bracelet. Nous en avons plusieurs spécimens à décrire appartenant au musée de Foix ou à ma collection personnelle.

Ceux du Musée de Foix sont généralement de provenance inconnue, quoique régionale. C'est d'autant plus regrettable qu'ils révèlent, dans l'artiste qui les a ornés, un goût de ciselure vraiment artistique.

On y trouve un bracelet plat avec entrelacs et chevrons opposés, un gros bracelet rond, surtout remarquable par ses ornements en creux : quarts de cercle inscrits de hachures obliques s'appuyant sur les bouts externes et séparés par une ligne médiane et un faisceau de lignes perpendiculaires. Je me permettrai de vous en signaler un autre, formé de deux demi-cercles réunis par des tubes en fils de bronze roulés en spirale.

Ceux que je possède sont moins précieux pour leur forme, mais je suis à même d'indiquer leurs lieux d'origine. Sous une pierre, dans un pâturage de la vallée d'Orle, nous en avons trouvé neuf, tous ouverts, les uns rectangulaires, les autres ronds ; l'un est muni de germes d'oreillettes, forme assez rare dans nos contrées, mais fréquente dans le nord et l'est.

La cachette des *Arz* m'en a fourni neuf spécimens ouverts, ruban bourrelet orné de dessins ; l'un est à tige plate, se rapportant à ceux de la fonderie de Larnaud (Jura).

Dans un jardin de *Bordes-sur-Lez*, il en a été découvert un autre, à tige fine, embellie de gravures.

Je ne dois pas passer sous silence que les grottes sépulcrales de *Bacher*, de la *Vache* et de *Montesquieu* ont aussi fourni leur contingent de fragments de bracelets. Celui de Montesquieu, dont M. l'abbé Cabibel a fait don au Musée de l'Ariège, doit être signalé pour son genre d'ornements en mamelons repoussés. Un échantillon absolument similaire a été retrouvé, dit Ewans, dans les Iles Britanniques, au comté de Sommerset.

TORQUES

J'arrive du bracelet aux colliers de parure ou d'honneur, les torques. Je n'en connais que neuf, tous provenant de la cachette des *Arz,* que j'ai si souvent l'occasion de mentionner. Ce sont des baguettes de bronze torses à fermoirs divers ; les unes ont leurs extrémités carrées et retournées sur elles-mêmes ; les autres forment des crochets ouverts ; un seul est à bout pointu. La plupart de ces extrémités avaient été reliées par des anneaux ou des chaînettes et étaient peut-être destinées à suspendre des phalères.

SPIRALES

L'Ariège a fourni un curieux et intéressant échantillon de l'industrie de ces temps anciens ; ce sont des spirales de dimension et de poids divers. La plus grande mesure 0m15 de diamètre et la plus petite 0m10. Ce sont des petites baguettes tournées en spire, à plis réguliers, élégants et serrés et se terminant au centre en ombilic. L'épaisseur de ces plis va diminuant de la circonférence au centre et laissant un certain jeu d'élasticité à la pièce, lui permettant de repousser les coups de l'adversaire. Je ne veux rien préjuger de l'emploi de ces objets, quoique l'on puisse, je pense, sans témérité, se ranger à l'opinion de M. Chantre, qui croit qu'elles appartenaient à des brassards et qu'elles en formaient les extrémités. Quoi qu'il en soit de cet avis, que M. Alexandre Bertrand ne partage pas, je suis heureux de constater une fois de plus que les siècles passés ont laissé, dans l'ancien Couserans, de beaux, peut-être d'uniques vestiges. Je dois ajouter que M. Pouech a

trouvé sur une colline située au sommet de *Sabarat*, à 600 mètres environ d'un dolmen, sous un tas de pierres, une autre spire de 0m102 de diamètre, dans le genre de celles que je viens de décrire; l'hélice qui terminait l'ombilic a disparu, comme l'atteste la cassure. Les premières spirales, au nombre de cinq, sont ma propriété et faisaient partie du trésor de la cachette des *Arz*. Cette découverte a été signalée en son temps dans les *Matériaux de l'histoire primitive de l'homme*, 18e année.

Je termine cette revue, déjà trop longue, par la mention succincte des objets divers auxquels on ne peut attribuer une destination certaine, et de ce nombre sont les anneaux provenant des grottes de *Lombrives, Massat*, la *Vache, Monstesquieu*, la cachette des *Arz* surtout, qui a fourni une rouelle à cercles concentriques et quatre rayons, une sorte de pendeloque de grande dimension, un tissu de mailles assez semblable à un débris de cotte d'armes portée par nos chevaliers du moyen âge, et qui, de l'avis d'un savant archéologue, devait faire partie d'un ceinturon.

Dans l'intéressante collection de M. Pouech, nous trouvons encore : deux rondelles à pédoncule central percé et d'environ 0m065 chacun, portant : l'une une étoile à cinq branches tracée par des lignes de points en repoussé, entourée aussi sur le bord d'une ligne pointée; la deuxième est ornée tout autour d'une double ligne de points irrégulièrement tracés; une série d'anneaux ovales non fermés, à vive arête, gravés de traits obliques, formant parfois des dentelures, au nombre de trente-six, nombre primitif, cependant incomplet, ces anneaux, dont le plus grand mesure 0m11 sur l'axe principal, vont en dimensions décroissantes. C'était là, de l'avis de M. l'abbé Pouech, la garniture

extérieure d'un fourreau dont la pièce suivante formait sans doute la pointe.

Cette pièce est triangulaire : 0m050 de haut sur 0m033 à la base. Elle est formée d'une double feuille de bronze soudée par des points bien faits.

Je vous prie, Messieurs, d'excuser l'aridité fatigante de cette nomenclature. Ce n'était pas sur de simples affirmations que je pouvais établir l'authenticité d'un âge de bronze dans nos régions ariégeoises, dont vous êtes venus interroger tous les témoins et tous les souvenirs de son passé. Il importait de l'asseoir sur des preuves multiples. Je faisais ainsi une œuvre consciencieuse et peut-être utile, car la description des objets que j'ai passés en revue pourra fournir des éléments locaux d'une étude comparative entre les types des divers pays.

Nous ne pouvons faire aujourd'hui cet examen comparatif, parce que les spécimens que nous avons à analyser ne sont pas encore assez nombreux. Au pied de ces montagnes, où le souffle du désintéressement scientifique ne s'est fait que tard sentir, les collections ne sont nées que d'hier ; mais elles sont en pleine prospérité et promettent pour l'avenir d'abondantes récoltes. Les ouvriers se lèvent chaque jour plus nombreux et plus dévoués. De sorte, Messieurs, que ce qui paraît aujourd'hui difficile sera, dans quelques années, réalisable, grâce au concours de toutes les ardeurs que votre présence éveille et à l'impulsion que vous aurez communiquée à des études et à des recherches qui intéressent à un si haut degré l'esprit de patriotisme et les progrès de la science.

D. CAU-DURBAN.

TABLEAU SYNOPTIQUE

DES OBJETS DE L'AGE DU BRONZE, DÉCOUVERTS DANS L'ARIÈGE

NATURE des OBJETS	LIEUX D'ORIGINE	NOMBRE	COLLECTIONS
Haches plates, sans bords.	Bordes-sur-Lez.	1	Collection Cau-Durban.
Id.	Villeneuve.	1	Id.
Id.	Montségur.	1	Musée de l'Ariège.
Id.	X.	1	Id.
Haches à bords droits.	Le Peyrat.	1	Id.
Id.	X.	1	Collection Saybert.
Id.	Vénerque.	1	Musée de Toulouse.
Id.	Haute Ariège.	2	Id.
Haches à ailerons.	Caoussou.	1	Musée de l'Ariège.
Id.	Mas-d'Azil.	1	Id.
Id.	Mirepoix.	1	Collection Regnault.
Id.	Haute Ariège.	2	Musée de Toulouse.
Id.	Bethmale.	1	Collection Cau-Durban.
Haches à douilles.	Haute Ariège.	1	Musée de Toulouse.
Id.	Lombrives (grotte)	1	Id.
Hache votive (petite).	X.	1	Musée de l'Ariège.
Marteaux à ailerons.	Grotte de la Vache	1	Id.
Epées.	Pamiers.	1	Collection Pouech.
Id.	Ussat.	1	Musée de Toulouse.
Id.	Vénerque.	1	Id.
Poignard.	Bordes-sur-Lez.	1	Collection Cau-Durban.
Pointes de lance.	Rouze.	1	Musée de l'Ariège.
Id.	Lombrives (grotte)	1	Musée de Toulouse.
Pointes de flèche.	Haute Ariège.	1	Id.
Id.	Lombrives (grotte)	1	Id.
Id.	Id.	1	Musée de l'Ariège.
Bracelets.	Grotte de la Vache	1	Id.
Id.	X.	8	Id.
Id.	Les Arz.	9	Collection Cau-Durban.
Id.	Vallée d'Orle.	7	Id.
Id.	Bordes-sur-Lez.	1	Id.
Epingles.	Lombrives (grotte)	1	Musée de Toulouse.
Id.	Vic-Dessos.	1	Id.
Id.	Les Arz.	2	Collection Cau-Durban.
Id.	X.	1	Musée de l'Ariège.
Id.	Grotte de la Vache	1	Id.
Fibules.	Massat (grotte).	2	Id.
Id.	Grotte de la Vache	4	Id.
Id.	Bacher (grotte).	1	Collection Cau-Durban.
Hameçon.	Lombrives (grotte)	1	Musée de Toulouse.
Id.	La Vache (grotte)	1	Musée de l'Ariège.
Anneaux.	Id.	1	Id.
Id.	Massat (grotte).	1	Id.
Id.	Montesquieu (G.)	1	Id.
Id.	Les Arz.	2	Collection Cau-Durban.
Id.	X.	1	Musée de l'Ariège.
Torques.	Les Arz.	9	Collection Cau-Durban.
Spirales.	Id.	5	Id.
Id.	Mas d'Azil.	1	Collection Pouech.
Boutons.	Les Arz.	1	Collection Cau-Durban.
Disques.	Id.	2	Id.
Tissu de mailles.	Id.	1	Id.
Pendeloques.	Id.	1	Id.

STATION NÉOLITHIQUE D'AYER

La communication que je vais avoir l'honneur de vous faire, Messieurs, nous rejette de plusieurs siècles en arrière. Je vais vous transporter un instant vers ces temps reculés où nos montagnes du Castillonnais recevaient, peut-être pour la première fois, l'empreinte du pas humain. L'Orient versait le trop-plein de ses populations dans les bassins de l'Occident, et l'homme, poussé par l'homme, venait dans nos contrées chercher un asile qui lui était refusé ailleurs.

Messieurs, je ne vous convie pas à une découverte retentissante. Tandis que d'autres ont la bonne fortune, guidés par leur génie, d'exhumer les ruines d'anciennes cités ou de riches monuments dont chaque pierre réveille un souvenir ou donne la solution d'un problème historique, nous, nous sommes réduits à disputer aux anfractuosités des rochers, aux limons stratifiés des fleuves, à un caillou plus ou moins bien façonné, à un débris de poterie ou d'ossement ouvré, les secrets des premiers âges d'un peuple dont l'histoire est tout à faire. Et nos progrès ne sont pas rapides. Mais nous apportons à cette œuvre, de tous côtés, le concours d'une activité désintéressée, et nous avons le droit d'espérer que de tant d'efforts persévérants jaillira un jour la lumière qui éclairera bien des points obscurs dans le passé de nos ancêtres.

C'est dans ce but, Messieurs, que je viens étudier avec vous une des stations les plus anciennes et les plus complètes de l'homme dans nos contrées, la station d'Ayer, qui appartient, je puis l'avancer déjà sans témérité, à la période néolithique ou de la pierre polie.

Cette station se compose de sépultures, de foyers et d'une enceinte murée que je vais rapidement vous décrire. Je garde cette division, Messieurs, parce qu'elle est dans l'ordre chronologique de mes découvertes successives.

I. D'abord *les sépultures*. — Il y a quelques années, un bon paysan de la vallée du Riverot, à l'ouverture de laquelle est sise la station dont je veux vous entretenir, découvrit, sous une large dalle, les ossements d'un corps humain, accompagnés d'une petite urne, de tout point semblable à celle que j'ai moi-même retirée des sépultures que j'ai fouillées. Les ossements furent dispersés et l'urne brisée comme une céramique sans valeur, je n'ai pu en recueillir que la description faite fidèlement de mémoire par l'auteur de la découverte inappréciée et j'ai reconnu là l'urne funéraire des anciens tombeaux.

La connaissance de cette trouvaille ayant éveillé mon attention, j'estimai que cette sépulture pouvait bien n'être pas isolée à l'entrée d'une gorge qui, par sa situation topographique, était destinée à servir de lieu de passage aux grandes migrations de la Gaule et de la péninsule ibérique par le port de *Girette*. Je ne fus pas déçu dans mes prévisions, et je mis, dès mes premières recherches, la main sur deux sépultures que j'ai immédiatement étudiées.

La première, située dans la partie inférieure du bas-

sin d'Ayer, sur la rive gauche du ruisseau, est actuellement environnée de broussailles qui la dérobent aux yeux des voyageurs. Elle est formée d'un bloc de granit de surface plane, mesurant 5m60 de longueur sur 4m10 de largeur. L'entrée principale de la chambre funéraire s'ouvre sur le midi ; elle est large, relativement à la hauteur, qui n'est que de trois pieds. Après une première couche de cailloux roulés, nous avons mis à découvert des ossements humains, tibias, péronés, fragments de crâne et bon nombre de dents molaires et canines. L'examen de ces diverses pièces annonce la présence de deux sujets, dont l'un, comme l'indique l'usure de la couronne dentaire, avait passé l'âge adulte, et l'autre jeune encore. Parmi ces ossements, presque tous brisés, quelques tessons indéterminés de poterie noire, ayant sans doute appartenu à l'urne cinéraire. Notons encore un petit silex, taillé en pointe de flèche le tout mêlé de petits cailloux de rivière. Tout à côté du silex, deux pierres à aiguiser ayant longtemps servi, comme l'atteste le polissage de l'une de leurs faces.

La découverte et l'examen de cette sépulture ayant encouragé mes recherches, je les poursuivis avec ardeur, en février 1882. Sur la crête du *Sarrat de Guilaire,* qui est une sorte de promontoire rocheux qui sépare la vallée du *Riverot* du hameau de *Cex,* je distinguai un énorme bloc qui domine les deux versants de la colline de sa lourde silhouette. Dans sa partie inférieure s'ouvre une excavation profonde, qui ne me parut pas avoir dû être dédaignée par l'homme dans ces temps où il demandait aux accidents naturels un abri pour lui et pour ses chers défunts.

Après nous être péniblement glissés, avec mes ouvriers habituels, sous le rocher par une ouverture étroite et

basse située vers le sud-ouest, nous écartâmes le gravier qui recouvrait le sol. Nous étions sous un bloc colossal de forme pyramidale, ayant 14 mètres de pourtour sur 3m50 d'élévation. Toutes les issues étaient fermées intentionnellement par les pierres placées autour de la pyramide sépulcrale, qui affecte, à l'intérieur, une forme concave et repose sur plusieurs autres rochers qui la soulèvent : sépulcre étonnant, que la nature seule a pu édifier dans ces jours de révolution primitive qui ont précédé l'ordre géologique actuel. L'homme l'a rencontré et l'a habilement utilisé.

La première couche pierreuse enlevée, nous trouvons a terre friable, noire, mêlée de noyaux de cerises et de noisettes, que les frugivores des bois voisins y avaient déposés. Bientôt apparaissent les ossements humains, métatarsiens, côtes, fragments de tibias, d'humérus brisés, etc. Tout près de ces restes humains, un plat de forme ronde, orné de chevrons rayés intérieurement et s'appuyant sur des cordons circulaires. J'en recueillis avec soin les débris et je l'ai reconstitué aux trois quarts.

Cette coupe est pétrie d'une argile relativement fine, car, bientôt après, la pioche amena des tessons d'une poterie grossière, composée de terre rougeâtre encaissant de nombreux grains de quartz; nous remarquons aussi deux ou trois bords supérieurs, d'urne ainsi qu'une oreille. Toutes ces poteries, aussi bien que celles dont nous aurons à vous parler dans la suite, sont faites à a main, sans l'aide du tour.

Continuant nos fouilles avec l'espoir que fait naitre un premier succès, je dégage un maxillaire inférieur en très bon état de conservation et muni de presque toutes ses dents. Trois autres maxillaires paraissent ensuite. Ceux-ci semblent plus anciens. L'un, en partie

détruit, n'a conservé qu'une molaire et deux canines ; l'autre montre ses alvéoles complètement vides. Puis arrivent des ossements plus complets et mieux conservés à mesure que nous descendons dans les couches inférieures.

Après un déblai de 0m50, nous mettons à jour de nombreux débris d'ossements calcinés, et, dans un coin de la sépulture, une urne à deux oreilles, assez renflée à la panse, et de tous points semblable à l'urne des dolmens.

Au milieu des ossements calcinés, gît un silex taillé de 2 pouces de long, ayant une extrémité cunéiforme et l'autre courbe et évasée.

Laissez-moi vous faire remarquer, Messieurs, avant d'aller plus loin, que, dans le caveau funéraire que je venais de fouiller, nous devons constater deux modes de sépulture : l'inhumation et l'incinération.

Dans les gisements inférieurs, nous avons observé qu'un maxillaire et les débris du crâne s'étaient affaissés en ligne perpendiculaire sur les fémurs et les tibias.

Ce genre d'inhumation a été remarqué dans la sépulture de Bruniquel, où les membres étaient repliés sur eux-mêmes et annonçaient une attitude accroupie du défunt. Il était d'ailleurs, au témoignage des historiens, fréquent dans l'antiquité.

Sur le sol primitif étaient de nombreux débris d'ossements noirs comme du jayet et portant l'empreinte indéniable de l'action du feu.

L'analogie de ces sépultures avec les dolmens m'avaient frappé dès le premier jour, et, dans une note communiquée à la réunion des Sociétés savantes en Sorbonne (avril 1882), j'avais signalé cette ressemblance et conclu à leur contemporanéité.

Je ne supposais pas alors, Messieurs, qu'une nouvelle

découverte viendrait si vite et si heureusememt confirmer mon opinion. Car, la moisson ayant été enlevée des champs qui s'étendent au pied du massif de Guilaire, je trouvai, à 200 mètres environ de la première tombe, un dolmen de conservation parfaite, intact, et que j'eus la bonne chance d'ouvrir le premier. Un gros bloc de granit, mesurant 1m40 de longueur, forme sa table supérieure, élevée à 0m10 environ au-dessus du sol. Cette table repose sur deux pieds-droits, hauts de 0m60, enfoncés dans le sol. Une autre dalle l'appuie sur le fond, et, sur le devant, deux dalles en calcaire gris bien ajustées, en guise de porte. Ce caveau funéraire a dû à son enfoncement dans l'intérieur du sol d'échapper à la destruction qui a malheureusement atteint tant de monuments de ce genre dans les propriétés privées. Il mesure, dans œuvre: longueur, 0m56; au seuil, 1m25 de largeur, et va se rétrécissant, pour ne plus mesurer au fond que 0m98. Son orientation est de l'ouest à l'est.

Nous dégageons l'entrée et nous commençons le déblai. Sous une couche de gravier et de terre jaunâtre friable, nous mettons à découvert, sur l'angle gauche de la porte, une tête humaine appuyée sur un chevet de granit. Nous soulevons la pierre formant coussin et nous portons la tête, à l'extérieur ; mais, au contact de l'air, elle s'effrite rapidement et ne forme, en un instant, qu'un amas de poussière. Nous conservons cependant à peu près intacte la mâchoire inférieure et deux débris de la mâchoire supérieure ; elles sont garnies encore de toutes leurs dents, qui annoncent un sujet adulte. Les autres débris du squelette sont retrouvés dans la même couche horizontale, étendus en diagonale dans la direction du sud-est au nord-ouest.

Nous recueillons les fragments qui ne s'émiettent pas sous la pression des doigts, et nous continuons nos fouilles dans la couche inférieure. Sous ce premier squelette, nous remarquons un dallage de cailloux plats de granit, qui séparait cette première sépulture, d'une sépulture inférieure qui nous a fourni quelques débris d'ossements absolument détériorés ; des tessons de poteries grossières, sans ornements, mais si ténus, qu'il nous a été impossible de déterminer le genre de vase auquel ils ont appartenu ; trois petits échantillons de peroxyde de fer, et enfin deux pointes de flèche, l'une en silex jaunâtre avec arête médiane mesurant 0m03 de long ; l'autre en silex noir, à pédoncule retouchée, à tranchant vif, mesurant 0m016 de long. C'est là tout le mobilier funéraire que le criblage des terres nous a donné. Nous n'avons pas été surpris de cette pauvreté ayant suivi les fouilles des dolmens du Mas-d'Azil par M. le chanoine Pouech ; nous savions par expérience que les dolmens de l'Ariège, jusqu'ici n'avaient pas fourni de riches récoltes archéologiques.

Les quatre tombes que je viens de vous signaler, Messieurs, sont placées aux angles d'un quadrilatère dont j'estime la superficie, à vol d'oiseau, à 100,000 mètres carrés. Puisque les tombes étaient ainsi groupées dans un espace relativement restreint, ne pouvais-je pas espérer de retrouver dans le voisinage les foyers, c'est-à-dire le lieu où avaient été etablies les huttes ou les tentes? J'avisai, au centre du quadrilatère, une enceinte ovalaire dont j'aurai à vous parler bientôt. Mais les nombreux sondages que j'y fis pratiquer ne donnèrent pas de résultat et ne servirent qu'à prouver que j'étais là sur un terrain non remanié, qui offrait, à la surface, toute la dureté d'un sol vierge.

II. *Les foyers.* — Je poursuivis mes investigations sur un petit plateau situé au milieu d'un bosquet qui s'étend immédiatement à l'est de la précédente enceinte. J'étais là sur un champ laissé en friche depuis quelque temps seulement; il avait été, durant de longues années, livré à l'agriculture : c'était donc un terrain d'exploration qui ne pouvait guère m'être fructueux. La pioche et la herse avaient dû disperser les vestiges des vieux âges. Heureusement que le sol de ce plateau est parsemé de blocs de granit qui ont protégé quelques-uns de ces vestiges et m'ont permis de constater enfin la présence des foyers présumés. A la vérité, nous n'avons pas retrouvé les indices caractéristiques des foyers primitifs : cendres, charbons, ossements brisés ou calcinés, rejets de cuisine. Mais n'oubliez pas, Messieurs, que c'est là tout autant de choses fragiles. La pioche du laboureur, les arrachant à leurs gisements naturels, les aura ramenés à la surface du sol, d'où elles auront bientôt disparu, sous l'action dissolvante des agents atmosphériques. Ce qui a pu résister à la longue injure des temps, ce sont les objets en pierre et les poteries. Les fouilles entreprises en cet endroit nous ont fait retrouver, à 0m30 de profondeur, le sol primitif composé d'un lit de cailloux et de sable fin, ancien dépôt des eaux fluviales qui devaient occuper le bas de la vallée, avant que le *Riverot* eût creusé son lit actuel. Abrités sous les roches dispersées çà et là, les débris de poteries diverses étaient innombrables. Et ces poteries de pâte rouge ou noire, consolidées par de nombreux et gros grains de quartz, portent bien les caractères des poteries de la période néolithique. Quelques-unes sont ornées de cordons circulaires décorés à l'ongle ; d'autres sont formées d'impres-

sions faites avec l'extrémité du doigt appuyé tantôt obliquement, tantôt perpendiculairement à la paroi ; quelques-unes enfin annonçaient des cercles mamelonnés. Généralement ces tessons avaient appartenu à des vases de grandes dimensions, quoique nous en ayons aussi recueilli de petite forme.

Ces anciens foyers nous ont aussi fourni trois haches plates, en quarzite, taillées à petits éclats, qui sembleraient comme des instruments de transition entre les deux types classiques : la hache taillée et la hache polie ; deux disques en amphibolite, dont l'un est retouché avec le plus grand soin ; un galet de rivière effilé en pointe de flèche ; plusieurs petits polissoirs en grès fin, dont l'un porte une rainure transversale ayant servi à affûter ou à polir de petits outils ; un percuteur et une meule en granit ; un galet taillé en triangle isocèle, dont les côtés, mesurant 0m11 de long, affectent la ligne convexe.

Tel est l'inventaire des trouvailles faites sur ce plateau d'environ 400 mètres carrés. Il était admirablement choisi pour l'établissement des foyers, au confluent de deux rivières, à l'entrée d'une vallée riche en pâturages, en gibier, en poissons, abritée par des montagnes environnantes contre la violence des vents, réunissant enfin toutes les agréables ressources d'un climat tempéré et d'un site riant.

III. *Enceinte.* — Reste l'enceinte que je vous signalais tout à l'heure. C'est un vaste ovale, assez irrégulièrement tracé, mesurant 43 mètres sur son grand axe et 10 mètres sur le petit axe. Les murs, bâtis d'énormes blocs de granit intacts, n'ont jamais été ébréchés par le marteau. Leur construction annonce une force assez rare ou une connaissance incontestable de la puissance

du levier. Ces murs, aujourd'hui bien réduits par la chute des assises supérieures, mesurent encore, en certains points, plus de 2 mètres de hauteur. Leur épaisseur remarquable varie de 1m30 à 2m20. Quelle était la destination de cette enceinte fortifiée?

D'aucuns ont supputé que ce pouvait être un parc aux troupeaux. Messieurs, nous connaissons trop l'indolence des pâtres et leur soin d'éviter toute œuvre qui n'a pas un caractère de nécessité absolue pour admettre qu'ils se seraient donné la peine de remuer et d'assembler de gros blocs et de construire ces énormes remparts, alors qu'une simple clôture de dalles juxtaposées leur a paru suffisante partout ailleurs. Témoins ces parcs nombreux disséminés dans les pâturages des Pyrénées. Examinez-les et comparez, Messieurs, et il ne vous en coûtera pas d'avouer que nos bergers ont dégénéré et qu'ils ont perdu la notion des procédés mécaniques, si vous ne voyez ici qu'un enclos réservé au bétail.

Pour moi, j'aime mieux, et cela me paraît plus rationnel, y reconnaître une sorte de camp retranché où la tribu indigène se mettait à l'abri des attaques soudaines de l'ennemi et des incursions des fauves, qui ont toujours abondé dans ces hautes montagnes. Peut-être sera-t-il agréable à d'autres esprits plus aventureux d'y reconnaître une sorte de forum où se traitaient les affaires publiques, ou un temple à ciel ouvert, comme l'aimaient les Gaulois, dans lequel la tribu rendait à la divinité l'hommage que tout peuple, depuis l'origine des choses, lui a rendu, dans un culte varié. Je n'impose aucune de ces hypothèses; j'appelle seulement l'attention éclairée de nos savants collègues sur cette partie de la station, dont elle me semble un complément assez mystérieux.

Il resterait à déterminer l'âge de cette station. Comme je l'ai déjà insinué, Messieurs, elle me semble appartenir, sans conteste, à la période néolithique. Le mobilier funéraire trois haches en pierre polie recueillies à côté du caveau sous bloc, au Sarrat de Guilaire, les diverses poteries des foyers et du dolmen, surtout le plat orné, dont un échantillon analogue a été recueilli dans les habitations lacustres des Alpes, sont tout autant de preuves de la légitimité de mon induction, et si je ne me trompe, la corroborent suffisamment.

Quant à la détermination de la race, toute affirmation me paraîtrait prématurée et téméraire.

L'examen de quelques ossements seulement, et tous incomplets, ne permet aucune conclusion solide, basée sur des preuves d'une indiscutable valeur. Une prudente réserve nous est ici forcément imposée.

J'ai fini, Messieurs, et vous voudrez bien excuser la complaisance avec laquelle je me suis attardé à la description minutieuse de ma découverte. Elle m'a paru digne de quelque intérêt, parce qu'elle nous révèle dans nos contrées quelques œuvres d'ancêtres inconnus, et parce qu'elle nous découvre en un seul point, si vous me pardonnez cette expression peut-être trop solennelle, les trois principaux théâtres de la vie humaine et sociale : le foyer, le camp et la tombe.

D. Cau-Durban.

NOTES

SUR

L'ANCIENNE ÉGLISE CATHÉDRALE DE MIREPOIX

ÉPISCOPAT DE PHILIPPE DE LEVIS

(1493-1537)

Philippe de Levis, troisième fils de Jean IV de Levis, maréchal de la Foi, seigneur de Mirepoix, et de Charlotte de Levis-Cousans (1), — l'aîné, François, sire de Lavelanet, avait été tué à Pamiers en 1485 (2), pendant

(1) Les archives de Leran possèdent le testament de Charlotte de Levis du 1er septembre 1498, écrit et signé de sa main. En voici le dernier article, avec son orthographe originale : « Ausi vous prie et requyer et ancharge que tout jours voux antretenyés comme II (*sic*) bons frères doivent faire ant toute bonne amour lun ant vers l'autre, et que ne fête rien lun sans la vis (*sic*) et conseyl de l'autre. Et si ausi le fête, mes enfans, dieux (*sic*) vous aidera et adressera an tout vous afères. » Les deux frères suivirent religieusement le conseil, et c'est peut-être ce qui explique leur influence et leur action (Archives Bb 154.)

(2) Oihagaray (*Hist. de Foix et de Béarn*, 1609, aux p. 417-418) semble mettre en l'année 1486 la mort du sieur de Lavelanet,

la guerre du comté de Foix, — naquit en 1466. J'en ai la preuve dans les lettres apostoliques du pape Sixte IV, données à Rome le IIIe des ides de juin (11 juin 1479), qui confèrent la dignité de protonotaire du saint-siège à Philippe de Levis, clerc du diocèse de Mirepoix, alors dans la treizième année de son âge (1).

Destiné à l'Église, il quitta de bonne heure le château de La Garde, qu'il appelle souvent plus tard « Castrum originis nostre », pour aller étudier dans plusieurs universités fameuses, notamment à Toulouse et à Paris (2).

Le XIIe des calendes de juin (21 mai) 1490, Philippe de Levis, protonotaire, déjà chanoine et prévôt de l'église cathédrale de Mirepoix, fut institué, par Innocent VIII, abbé commendataire du monastère de la Sainte-Trinité de Morigny, près Étampes, vacant par la mort de Jean Bureau, évêque de Béziers (3).

Par ses bulles du VIIIe des ides de juin (6 juin) 1491, Innocent VIII pourvut Philippe de Levis de l'évêché de Bayonne, vacant par la mort du cardinal de Foix (4).

« qui voloit de haulte aisle, grand capitaine et meilleur soldat. » Cependant nous avons un document original (Bb 213) avec la mention suivante sous la date de l'année 1485 : « laquel an fassia guera mon Senhor le viscomte de Narbona al contat de Foys et contre madama la princessa de Foys, sa cunada, et lo senor de Myrepis fassia la guera et contrella ausibe. Et foc tuat le fil del senor de Myrepis dedins la siutat da Pamies, que sapellava le senor del lavallanet : dont la terra de Mirepis era en grant trebellasion. »

(1) Archives Bb 1229.

(2) Ibid. Bb 1261 et *alibi passim*.

(3) Ibid. Bb 1232.

(4) Archives Bb 1238. — Les auteurs de *Gallia* mentionnent à peine Pierre, cardinal de Foix, dans la nomenclature des évêques

Philippe de Levis fut ordonné prêtre par Mre Jean (Lhuillier), évêque de Meaux, célébrant dans la chapelle de sa maison épiscopale, le samedi, veille de Pâques 1492. — (v. st. 1493) (1).

La même année, le siège épiscopal de Mirepoix étant devenu vacant par la translation de Jean d'Epinay à l'évêché de Nantes, le chapitre se réunit dans la sacristie de l'église cathédrale de Mirepoix, qui servait de salle capitulaire, afin de procéder à l'élection d'un nouvel évêque, selon les décrets du saint concile de Bâle et pragmatique sanction, le jeudi 19 décembre 1493. L'unanimité des suffrages se porta sur Philippe de Levis, « né d'une race illustre, protectrice de l'Église, digne fils des maréchaux de la Foy, » lequel, sur le refus du métropolitain, fut confirmé et mis en possession à Mirepoix et à Maserètes, les 21, 22 et 23 juin 1494, par Mre Bernard, évêque d'Hyppone, commissaire apostolique spécialement député (2). Tou-

de Bayonne, disant qu'il n'y a rien de certain au sujet de son administration, *de eoque silet Oihenartus*. Ils ne nomment pas non plus Philippe de Levis, qui, d'ailleurs, n'a jamais possédé l'évêché de Bayonne, à raison duquel il était en procès au parlement de Toulouse lorsqu'il devint évêque de Mirepoix.

(1) Archives Bb 1264. Il avait obtenu des lettres dimissoriales de Jean d'Épinay, son évêque, données à Paris le 8 avril avant Pâques 1491 (1492). Le même Jean d'Épinay lui conféra les ordres mineurs et le sous-diaconat, dans la chapelle de la Sainte-Vierge du prieuré de Saint-Martin-des-Champs à Paris, le samedi des quatre temps de carême, 2 mars 1492 (1493). L'évêque de Meaux l'ordonna diacre le samedi après *Lætare*, le 23 mars de la même année.

(2) Les archives possèdent au sujet de notre élection quatre pièces originales importantes, que je crois devoir signaler, en attendant leur publication :

1° Le procès-verbal de l'élection (cahier parchemin in-f° 15 ff.),

tefois, il n'eut ses bulles que le XIe des calendes de

sacristie de la cathédrale de Mirepoix le 19 décembre 1493, avec tous les détails de la cérémonie. Quatre chanoines étaient absents du diocèse : Philippe de Levis, prévôt; Pierre de La Bonne, archidiacre; Philippe Pyon et Étienne Guillaume ; huit étaient présents à Mirepoix : Guillaume de Bellemère, sacriste ; Jean Ser, Arnauld de Trésiers, Jean Nyort, Marc de Peyrota et Guillaume Fagat, assistants au Chapitre ; Jean de La Borde, précenteur, et Jean de Bellemère retenus en ville par la maladie. Mais ils avaient délégué leurs pouvoirs à deux de leurs confrères, en sorte que l'évêque fut élu par les huit chanoines. Il est à noter qu'à la fin de la cérémonie, les portes de l'église furent ouvertes, et après le chant du *Te Deum*, le président du chapitre annonça l'élection au clergé et au peuple en langue patoise, « *in romancio publicavit.* »

2° L'acte de l'élection grand parchemin), où se trouvent les votes écrits, signés et scellés de la main et du scel de chacun des chanoines votants : rédigé en bonne et due forme le 17 janvier 1494 (n. st.), tel qu'il doit être envoyé et présenté à la confirmation du métropolitain.

3° L'instrument de la requête de confirmation (deux pièces de parchemin cousues à la suite), du 12 mars 1494, à Toulouse, maison de l'Inquisition, faite par Jean de Bellemère, chanoine de Mirepoix et prieur de Laroque d'Olmes, syndic du chapitre, assisté de Pierre du Pont, prêtre, procureur de l'élu, à Mre Jean (Vigier), évêque de Lavaur, vicaire général de Mre Hector de Bourbon, archevêque de Toulouse. On y voit que le 3 janvier précédent, Pierre du Pont, au nom du chapitre, avait obtenu l'acquiescement de Philippe de Levis, qui était alors à Tours. Le vicaire général refusa de confirmer, alléguant qu'il ne constait pas de la vacance; sur quoi le chapitre et l'élu en appelèrent à l'archevêque de Bourges, primat, et au saint-siège.

4° Le procès authentique, signé par Mre Bernard, évêque d'Hyppone, commissaire apostolique spécialement délégué en la cause d'appel. Cahier parchemin, gr. in-f° de 62 ff. dont les douze premiers seulement nous manquent.) Le commissaire juge en faveur de l'élu, le confirme et le met en possession à Mirepoix et à Maserètes, les 21, 22 et 23 juin 1494. Pièces cotées de B 1271 à Bb 1264.

juin (22 mai) 1497 (1). Et c'est le dimanche 17 septembre suivant qu'il reçut la consécration épiscopale dans l'église Saint-Benoît de Castres, des mains de Mre Charles (de Marigny), évêque de Castres, assistants Mre Antoine-Pierre de Narbonne, évêque de Vabres, et Mre Denis de Bar, évêque de Saint-Papoul (2).

Le 3 novembre 1498, Alexandre VI donna à Philippe de Levis le prieuré de Camon, diocèse de Mirepoix (3), et l'abbaye de Lagrasse, diocèse de Carcassonne, le VIe des calendes de janvier (27 décembre) 1500 (4).

En acceptant l'élection du chapitre de Mirepoix, Philippe de Levis avait stipulé qu'il renoncerait aux droits qu'il pouvait prétendre sur l'évêché de Bayonne; il résigna de même l'abbaye de Morigny. D'autres documents nous apprennent qu'il était aumônier du roi, et qu'il se démit de cet office « tant honorable » pour se dévouer tout entier aux devoirs de sa nouvelle charge (5). Et de fait, désormais il partage son temps entre Mirepoix, Camon et Lagrasse, sauf quelques rares et très courtes absences pour paraître à la cour ou s'occuper à Toulouse des intérêts de son collège (6). La page suivante d'un intendit baillé au parlement de

(1) Archives Bb 1241.
(2) Ibid. Bb 1266.
(3) Ibid. Bb 1250.
(4) Ibid. Bb 1252.
(5) Ibid. Bb 1430, et *alibi passim*.
(6) Le collège Saint-Nicolas ou de Mirepoix avait été fondé à Toulouse par Guillaume du Puy, évêque de Mirepoix de 1401 à 1431. Mais il était tombé en une si complète décadence qu'on peut presque dire que notre évêque en fut le second fondateur. Il est à noter que Philippe de Levis reprit les deux principales œuvres de son prédécesseur, si tristement abandonnées après lui, la cathédrale et le collège.

Toulouse, en 1529, dans un conflit de juridiction entre le suffragant et le métropolitain, résume bien son épiscopat.

« Prélat notable : quoique son évêché soit de modique valeur, il en distribue les revenus selon la forme des sainctes constitutions : car il a construit ou fait construire son église qu'il avoit trouvée quasi détruite.

« Il a aussi construit les cloîtres de ladite église, et fait à neuf une maison épiscopale dans la ville de Mirepoix, où ses prédécesseurs n'avoient aucune habitation.

« Il a réparé le chasteau épiscopal de Maserètes.

« Il a fait venir l'eau, à ses frais, dans la ville de Mirepoix par des conduits et canaux. »

(Voir, en effet, pièces justificatives, n° 1, les réclamations d'un talieur de ymaiges (*sic*) de Toulouse, qui avait été au service de l'Évêque par l'espace de neuf ans, et dit avoir taillé le vas (*sic*) d'une fontaine de marbre qu'icelui évêque lui avait commandé faire pour la ville de Mirepoix.)

« Et il a comblé lesdits église, ville et diocèse de plusieurs grands biens qu'on omet d'écrire, tant ils sont notoires, et *luce clariora videntur.*

« *Item, considerans quod per scienciam mundus illuminatur, et ad obediendum Deo et ejus mandatis vita hominum confirmatur et res publica gubernatur,* il a institué à Toulouse et fondé à ses frais (voir note précédente) un collège de clercs, où sont des étudiants en l'un et l'autre droit ; et il a acquis pour eux des revenus et certains bénéfices qu'il a unis audit collège, et il a obtenu, à ses frais, du souverain pontife la confirmation de ladite union.

« *Item, in dicto collegio instituit unam librariam, quam ditavit pluribus et diversis voluminibus librorum,*

tam juris canonici quam civilis, quam theologie et philosophie moralis et naturalis (1). »

Au surplus, Philippe de Levis se peint lui-même dans ce passage d'une lettre à son frère. Informé que Jean de Levis, maréchal de la Foi, seigneur de Mirepoix, sénéchal de Carcassonne et de Béziers, lieutenant général du Roi en Languedoc, ordonne et dirige les nouvelles fortifications de Narbonne (2), il s'empresse de lui écrire, de Mirepoix, le dimanche 21 juin (1506) :

« Nosseigneurs de chapitre de Narbonne me bont escriptes les lètres de créanse que vous anvoye, et la créanse est de vous prier et suplier que vostre pleisir soit que sette belle esglise de Narbonne soit seinte (*sic*) de ses bons murs que fètes fayre pour la tuicion de la ville. Et semble estre bien raisonnable que ladite esglise, qui est tant belle, saincte, antique et dévote, soit conservée comme estant le membre principal, le miroier (*sic*) et le solèle (*sic*) de toutes les esglises de Langue-

(1) Archives Bb 1051.

(2) Le mandement royal (Bb 1081) qui charge Jean de Levis de diriger et surveiller certaines repparations et fortiffications ès ville, bourg et cité de Narbonne, Carcassonne, Saint-Papoul et autres villes et places estans sur la lizière du pays de Languedoc et faisans frontière au pas de Roussillon, est daté de Lyon, le 28 décembre 1503. Jean de Levis a joué un rôle très mportant pendant les règnes de Charles VIII, Louis XII et François Ier, et l'on peut dire qu'il fut l'agent principal de la politique royale du côté des Pyrénées. Louis XII l'envoya en ambassade vers Ferdinand le Catholique, et nous avons l'original des instructions dictées et signées par le roi, Lyon, 20 février 1504. (Bb 1047). Dans une de ses lettres à son frère, le sénéchal lui annonce qu'il écrit au roi chaque jour, car il a les postes et deux chevaucheurs à son commandement (Bb 792).

doc. Et seroit grant dommaige si ladite esglise n'estoit mise en seureté comme le restant de la ville, qui, comme savès, seroit peu de chouse se n'estoyt ladite esglise : laquelle, se vous pleit, aurès pour recommandée, et vous serès participant de tant de biens qui se font et feront par s'y après. Et aussi considéré que ladite esglise paye bien sa bonne part des réparations, à quoy aurès regart. Et tant que je puys la vous recommande, combien que je suis sertain que vous y avès bon voloyr que les chouses alent (*sic*) à bien pour la raison et au proufit de ladite esglise et de toute la chouse publique. Et sera mémoyre que avès fait si gros bien à ladite esglise ; et de ma part, vous en suplye tant que je puys, se vous semble que faire se doye (1). »

Tout commentaire serait superflu : on voit assez dans les lignes qui précèdent l'homme de goût, l'artiste, épris des belles œuvres, le patriote jaloux des gloires de sa province et l'évêque passionné pour les choses de Dieu.

Un jour peut-être, il me sera donné de mettre en pleine lumière cette noble figure et de raconter, d'après nos archives, ce qu'il a fait pour son diocèse, son abbaye et son prieuré. Je me borne aujourd'hui à communiquer au Congrès archéologique les documents qui se rapportent à l'ancienne cathédrale de Mirepoix.

L'église de Mirepoix a eu pour fondateurs les seigneurs de Levis.

(1) La date de cette lettre (Bb 833) doit être 1506. Jean de Levis très probablement fit travailler aux fortifications des places frontières dès son retour d'Espagne, 1504, et l'année 1506 est l'année la plus rapprochée qui ait pour lettre dominicale D, ce qui est nécessaire pour que le 21 juin soit un dimanche.

Une note (1) de la main de Marie-Thérèse Camelle de Levis-Mirepoix, marquise de Leran, vers 1703, décrit une pierre « attachée et faisant partie du mur du clocher de l'église cathédrale de Mirepoix, du côté du couchant, regardant dans le jardin du palais épiscopal, élevée sur terre de trois ou quatre toises ». On y avait gravé dans le haut les armes Levis d'un côté, les armes Foix et Béarn de l'autre ; dans le bas, les armes Levis, surmontées de la crosse, et, au milieu, cette inscription « en lettres gothiques ou semblables caractères » :

« *Anno Domini millesimo ducentesimo nonagesimo octavo, die sancti Johannis ante Portam Latinam, dominus Johannes de Levis fundavit ecclesiam istam vivente domina Constancia de Fuxo, uxore dicti de Levis : ad laudem Dei.* »

C'est donc le 6 mai 1298, neuf ans à peine après la terrible inondation du Lers (18 juin 1289), qui avait détruit l'ancienne ville de Mirepoix, que la nouvelle église fut inaugurée.

Les chevrons Levis surmontés de la crosse montrent que cette pierre fut mise par l'ordre de notre évêque, peut-être pour remplacer une autre pierre que cachait la construction du clocher nouveau et, en tout cas, pour renouveler et perpétuer le souvenir de la première fondation.

Plus tard, l'influence des seigneurs de Mirepoix contribua puissamment à obtenir l'érection de leur église, simple prieuré dépendant de l'abbaye Saint-Victor de Marseille, en église cathédrale. Dans un acte passé à Mirepoix le 21 décembre 1321, Jean II de Levis, fils et héritier du premier fondateur, donnant et amortissant

(1) Archives B^{b} 1718.

à l'évêque et au chapitre les terrains nécessaires pour la construction de la maison épiscopale, du tribunal de l'officialité, des prisons, des cloîtres et des maisons des chanoines, affirme, en la présence de messires Raymond Athon, premier évêque, Jehan de Combres, archidiacre, Sicart de Miremont, Arnauld de Verdola, Hugues de Helito et Guillaume Othon, premiers chanoines de Mirepoix, que le pape a élevé l'église Saint-Maurice de Mirepoix à la dignité d'église cathédrale, en considération de feu Jean de Levis, son père, et pour l'honneur de sa maison, « *ob honorem domus nostre.* » Cet acte fut homologué et confirmé par le roi Charles IV, Paris, mai 1322, et par le pape Jean XXII, Avignon, 1325 (1).

Plus tard encore, les Levis ne restèrent pas étrangers aux premières réparations sérieuses ordonnées par Guillaume du Puy, évêque de Mirepoix de 1401 à 1431, lequel fit construire la sacristie, le chœur et trois arcades de la nef. Par un acte passé dans la sacristie la cathédrale, le 15 mai 1413, devant les chanoines en chapitre, Roger Bernard de Levis concéda à icelui chapitre la faculté d'employer aux réparations de l'église « *que de novo laudabili structura refficitur, aptatur et rehedifficatur* », les pierres, tuiles et tous autres matériaux, « *et alia sementa omnia,* » d'une chapelle ancienne de Notre-Dame de Beaulieu, laissée en dehors des fortifications et remparts de la cité lamentablement diminuée et réduite par le malheur des temps, les pestes et les ravages des ennemis, et d'une tour, appelée de Maldèse, sise près du couvent de la Sainte-Trinité, « *volentes structuram laudabiliter inceptam ecclesie Mirapicis juvare, ut ad perfectionem deducatur* (2). »

(1) Archives Bb 1769.
(2) Ibid. Bb 1772.

Le chapitre de Mirepoix était donc bien inspiré lorsqu'en élisant Philippe de Levis il exprimait l'espoir que le nouvel évêque restaurerait son église tombée dans une ruine complète, « *que in suis hedifficiis penitus destructa est et funditus venit in ruinam* (1). »

Et vraiment, « elle estoit en si très mauvais ordre qu'elle estoit toute descouverte ; les murailles gastées, horsmis le cueur et quelques chapelles à l'entour ; et estoit en si grande ruyne ladite esglise qu'elle estoit pleine d'arbres et d'herbe, et vennoyent les pourceaulx et autres bestes manger jusques à l'entrée du cueur (2). »

A la vue de tant de misères, Philippe de Levis ne pouvait hésiter. Dévoré du zèle de la maison de Dieu, pour l'honneur même de sa propre maison, qui atteignait à ce moment l'apogée de sa grandeur et de sa fortune (3), il entreprit sans retard (4) l'œuvre qui

(1) Archives B^b 1264.

(2) Ibid. B^b 1007. Article 21.

(3) Nous avons vu quels rapports existaient entre le roi et le sénéchal. Quant à l'évêque, Louis XIII lui écrivait affectueusement pour lui recommander les affaires de son neveu de Nemours, et nous conservons deux lettres, avec souscription et signature autographes, adressées par le héros de Ravenne à Philippe de Levis. Étroitement unis l'un à l'autre, les deux frères avaient acquis une telle prépondérance en Languedoc, que le procureur général du roi, concluant toujours contre Jean de Levis, soit que ce dernier poursuivît l'abolition du paréage de Mirepoix, soit qu'il réclamât l'héritage d'Armagnac, du chef de Jeanne d'Armagnac, dame de Mirepoix, son aïeule, remonstrait à la cour, en manière d'argument péremptoire, que juger en faveur du seigneur de Mirepoix serait créer un grave péril et constituer une puissance redoutable, assez forte pour tenir l'autorité royale en échec. Un avocat du roi près le parlement de Toulouse appelait les deux frères : l'aspic et le basilic. (Procès du paréage et procès d'Armagnac, *passim*.)

(4) On lit dans un livre de cèdes originales un acte du

devait être l'œuvre capitale de sa vie et que la mort seule fut capable d'interrompre (1). Non content de relever, il voulut embellir sa chère cathédrale, et pour cela il fit appel à toutes les ressources d'un art gracieux entre tous, comme l'attestent depuis trois siècles la riche beauté de son porche et la flèche élégante de son clocher aux admirables proportions.

J'ajoute que les travaux intérieurs furent menés avec une activité remarquable, puisque l'église fut consacrée le 11 octobre 1506 (2), et je laisse la parole aux documents (3).

28 novembre 1503, par lequel l'évêque promet de faire faire pour son chapitre quatre bourdons d'argent du prix de deux cens francs tournois, si le chapitre l'autorise à retirer une certaine somme déposée au parlement de Toulouse, laquelle somme sera consacrée à la toiture et autres réparations de l'église. (Bb 1321, 1.)

(1) « Quelques jours auparavant son décès ledit évesque avoit achapté six cens pieds d'arbres, pour estre emploiez ès réparations de ladite église. (Bb 1007, article 25.)

(2) Dans les constitutions diocésaines publiées au synode général du 16 avril 1521 (mardi après le dimanche du Bon Pasteur, date fixe du synode annuel à Mirepoix), se trouve reproduit un statut du synode de 1507, par lequel l'évêque annonçait qu'il avait consacré son église cathédrale le 11 octobre 1506, et instituait audit jour une fête annuelle d'obligation et *colibile festum*, avec octaves solennelles. (Bb 1316, belle pièce.).

(3) La pièce (Bb 1007) qui fournit les détails que nous avons groupés contient les défenses par articles présentées au grand conseil en 1541 dans un procès que les officiers du cardinal David Beton, successeur de Philippe de Levis, avaient intenté au seigneur de Mirepoix, son neveu et son héritier. Il est à noter que ses adversaires ne niaient en rien les réparations de l'église; seulement, dit l'article 4 : « pour detrahere (*sic*) aux claires et sincères œuvres du bon feu évesque, par grande envye, auroyent volu advancer que ladite église auroit

Donc, « ledit evesque, voyant la grand perte et escandalle en ladite église, auroit édiffié et accreu de pierre de taille toute ladite église de quatre arcz boulans, et soubz chascun desdits arcz y fit faire une chapelle et faict paver de pierre de tailhe toute ladite église; et pour ce que la muraille du fons de ladite église estoit fendue, auroit ledit évesque fait refaire ladite muraille de neuf, de fons en comble, grosse et espoisse, de pierre de tailhe, qui est le pignon de l'église (1).

« Aussi ledit evesque auroit environné et orné de muraille bien sumptueusement le tour du cueur; faict faire le grand autel tout à neuf, à personnaiges enlevez bien sumptueusement, et ung autre autel derrière celluy pour dire les obiitz et anniversaires; et on fond du cueur, une menuserie bien belle, et au-dessoubz d'icelle édiffier deux beaulx autels, l'ung de la paroisse et l'autre de sainct Jacques. Et a faict tout à neuf les personnaiges des sainctz et sainctes de tous les autels de ladite église, et peindre les retables.

« Et ledit evesque a faict eslever le portal et entrée de ladite église fort magnifiquement, à personnaiges de

esté creue (*sic*) augmentée et réparée de certain trésor trouvé à quelque fundement vieux de ladite église. » La défense ne nie pas non plus l'existence et la découverte de ce trésor, mais elle soutient qu'il « n'estoit fort grand, et davantaige en fut beaucoup dérobé lorsque fut trouvé, et n'eust esté suffisant à faire ung seul arc boutant. »

(1) Archives Bb 1303, Mirepoix, 26 octobre 1532, quittance de Jeronimi (*sic*) Despaigne, qui confesse avoir reçu de l'évêque de Mirepoix la somme de 25 liv., et ce pour dix quintaux de fer, desquels neuf quintaux et demi ont été employés à faire les rièges de la fenêtre de la muraille neuve du fond de l'église.

sainctz, fimbries (?) et autres entalheures, le tout a pierre de tailhe. Et dessus ledit portal, a faict construire et édiffier une très belle chapelle, voultée à crosilhons, au service des evesques; et par le dedans de l'église, a garny ladite chapelle d'une sumptueuse menuserie à histoires et personnaiges de sainctz et sainctes : onquel ouvraige ont demeuré les menusiers plus de deux ans.

« Et les habitans de Mirepoix avoient fait des chambres sur les chapelles de ladite église, et muraillé les victres de ladite église presque jusques à la moytié. Et ledit evesque les a faict démolir, et y faire les victres entières à figures et personnaiges, comme ses armasies le peuvent tesmoigner.

« Et aussi ledit evesque auroit faict faire ung beau clocher en ladite église cathédrale, de pierre de tailhe, lequel auroit cousté, auparavant l'entière perfection d'icelluy, vingt mil livres et plus : et soubz icelluy clocher, faict une belle chapelle pour luy (1).

« Et ledit evesque auroit faict faire plusieurs cloches, et, entre autres, une du poix (*sic*) de six vingtz quintaulx, qui est autant belle et grande qu'en ayt guières en Languedoc; laquelle fist refondre et refaire quatre fois, car les ouvriers et maistres de fonte ne y

(1) Nous n'avons rien autre sur le clocher, sinon l'article suivant d'un livre de raison (Bb 1282), à la date du 29 décembre 1516 : « Nous, Philippe de Levis, évesque de Mirepoix, avons receu de nostre trésorier Me Antoine Rivelli, la somme de treize cens livres tournois, assavoir : neuf cens l. t. en or et monnoie, et quatre cens livres lesquelles il a payées, pour et au nom de nous, à maistre Georges Terret, peyrier, en déduction de ce que luy pourra estre deu du marché du cloché (*sic*) de nostre église de Mirepoix. » — Le même Georges Terret se chargea de plusieurs travaux à faire pour la maison épiscopale au commencement de 1520. Voir pièces détachées. — S. 2. No 2.

avoient peu advenir de trois fois : et est si grande que, pour la sonner à branle, il y fault bien seize hommes. Et a cousté toute seulle, avant que fust au clocher, plus de six mil livres, et les autres, autant que sont, douze mil livres.

« Et ledit evesque, non content des dessusdites réparations et édiffices, auroit donné et enrichi à ladite église de reliquières, ornemens et joyaulx qu'est chose merveilleuse de la valleur. Car il a faict faire une grande fierte, châsse d'argent, où repose le corps de Mons. saint Gauderic (1) ; ensemble, ung beau grand reliquière, où sont les reliques de Mons. sainct Maurice, chef dudit évesché. Six grans et gros bourdons d'argens (2) ; une grande croix d'argent, de mesme grandeur et grosseur que les bourdons ; deux grans chandeliers d'argent que pourtent les petiz enfans de cueur ; ensensyer (*sic*) et la navette d'argent ; une autre belle croix d'argent doré ; deux grands bassins d'argent, ensemble les beurettes ; deux beaulx grans calices, s'il en a en Languedoc, et deux autres petitz ; deux grandes paix, que l'on donne à l'*Agnus Dei*, d'argent doré ; enrichi et reffaict la crosse et la mistre de plus de cinq cens escuz soleil. » Plusieurs autres pièces spécifient une chapelle d'argent doré, valant trois milles escuz (3).

(1) Saint Gaudéric est un saint laboureur particulièrement vénéré à Mirepoix, où sa fête se célébrait le 16 octobre. Le village de Saint-Gaudéric (Aude, canton de Fanjeaux), où l'on croit qu'il est né, était du diocèse de Mirepoix. Il y a dans l'ancienne cathédrale une chapelle dédiée à saint Gaudéric, récemment restaurée.

(2) Bâtons longs et ornementés que portent les chantres aux offices solennels.

(3) Archive. B^b 1004. — *Alibi passim*.

« Et aussi a donné à ladite église deux ou trois ornemens d'église, comme chappes, chaseubles, diacres et soubz-diacres, de drap d'or frizé ou toille d'or frizée (1). Aussi a donné à ladite église des ornemens semblables de damas et satin cramoysi rouges, à grans figures d'or, ensemble de satin damas blancz, aussi figuré ; et trois ou quatre paremens d'autel, faictz ou en broderie ou d'or traict ; ensemble les ridaulx pour mectre à l'entour de l'autel, de taffetas de mesmes couleurs que sont ornemens ; et en y a donné si bonne et grosse quantité, qu'il n'y a feste en l'an pour laquelle il n'ayt faict faire ses ornemens, ou de soye ou saye (2).

« Oultre plus, a faict faire quatre grans pilliers en cuivre à l'entour du grand autel ; ensemble, une grand et grosse crosse (3), où est pendue la custode où Nostre Seigneur reppouse, laquelle custode est d'or, que ledit evesque avoit faict faire.

« Et a donné en oultre audit chapitre plusieurs pièces de tapisserie où sont les douze cibilles (*sic*) ; et en oultre

(1) Archives Bb 1277. — Paris, 6 mars 1522. (*n. st.*) Quittance autographe de Mre Noël du Val, chanoine et primicier de la Sainte-Chapelle royale, à Paris, lequel a reçu 500 l. t. pour le prix du drap d'or qu'il avait envoyé au seigneur évêque. Il était son grand ami et admirateur ; l'évêque allait chez lui à Paris à chacun de ses voyages.

(2) Archives Bb 1282. — Article du *Livre de raison* déjà cité. — Le 8 janvier 1517, soixante écus soleil envoyés à Paris, *pro emendis pannis sive tapis* (*sic*), pour parer le grand autel de l'église cathédrale de Mirepoix, qui valent 120 l. t. Et la dépense du traginier (*le muletier*), 40 livres.

(3) Sans doute, une colonne ayant au sommet une manière de crosse destinée à porter le custode qui, dans les églises cathédrales et collégiales, *desuper altare majus pendere solebat* (du Cange au mot Pyxis).

plusieurs autres grans belles pièces de tapisserie, à ouvraige de Flandres, le tout pour le circuyt du cueur.

« Et davantaige a donné à icelle église et chapitre plusieurs beaulx et grans livres de cueur, tant pour dire les messes que pour chanter et faire les autres offices ; illuminez (*sic*) d'or et d'azur et histoires, tous les commencemens des messes et offices d'or et d'azur : qui luyg ont cousté ung merveilleux argent pour la prolexité des ornemens : car, seullement pour les faire escripre, a tenu un homme expressément l'espace de seize ans, à ses propres coustz et despens, en sa maison et son prieuré de Camon. »

On sait que huit de ces livres merveilleux ont été déposés à la bibliothèque de Foix, dans leur reliure originale, mais tous plus ou moins dégradés : toutes les miniatures ont disparu. Les archives du château de Leran possèdent 144 ff. d'un graduel noté, sans reliure, mais en bon état de conservation. A part les lettres initiales, si curieuses et si variées, les pages des deux fêtes de la Pentecôte et du Saint-Sacrement ont encore leurs encadrements aux armes des Levis, avec la devise épiscopale : « *Spes mea Deus.* » La miniature de la Pentecôte est découpée, mais nous avons la miniature de la Cène dans le C du *Cibavit.* Il y a aussi à Leran un splendide évangéliaire sur vélin, où l'on peut admirer, outre les lettres initiales, grandes et petites, richement dorées et enluminées, dix-huit encadrements différents ; une miniature frontispice à toute page, représentant en haut, comme dans un ciel ouvert, au milieu de rayons d'or, Dieu le Père, assis sur un trône, couronné du nimbe crucifère, la main gauche appuyée sur un globe et bénissant de la main droite ; le trône couronné des attributs des quatre évangélistes ; en bas, dans le coin

d'un paysage, l'évêque à genoux, les mains jointes, ayant devant lui une table recouverte d'un tapis bleu broché d'or, sur laquelle sont placés une mitre blanche et un livre ouvert : les armes des Levis, presque entièrement effacées, sur le pan du tapis qui fait face au regard. Quatorze grandes miniatures et deux petites, toutes d'une finesse ravissante, complètent l'ornementation. On distingue les chevrons des Levis sur la tombe du Christ, à la miniature de Pâques, et sur la miniature de l'Évangile de Saint-Maurice. C'est sans doute l'évangéliaire que Mre Marc de Peyrota, chanoine, offrait au chapitre de Mirepoix, au nom et de la part de l'évêque, le 25 novembre 1527, ainsi qu'en témoigne une cède originale que j'ai retrouvée récemment (1). L'acte de présentation nous apprend que le livre était alors couvert d'argent doré, portant sur l'un des plats l'image de Jésus crucifié, et, sur l'autre, l'image de saint Maurice. L'ancienne couverture a malheureusement disparu, et malheureusement aussi elle a été remplacée par une méchante reliure en veau, exécutée si mal et

(1) — Bb 1773. *Cedes originales.* Cahier de 81 ff. — Acte 165. « *Eodem die, venerabilis vir Marcus de Peyrota, canonicus, dedit pro Reverendo in Xpo patre et domino domino Philippo, Dei et Sancte sedis apostolice gracia Mirapiscensi episcopo, canonicis, et capitulo unum Evangelistarium, sive librum Evangeliorum cupertatum* (sic) *de argento super deaurato, et ab una parte in cupertorio est ymago crucifixi, in alia parta Sancti Mauricii. Quem librum* (sic) *serviet solum et dumtaxat dum ipse Reverendus faciet officium et domini canocici in diebus sollempnibus et magnis festivitatibus solum et dumtaxat. Actum in sacristia, in loco capitulari, die XXVto novembris anno Domini millesimo quingentesimo vicesimo septimo. Archerii, not. dict capituli.* »

avec si peu de précautions qu'il en est résulté des dégradations déplorables. Tel qu'il est cependant, ce livre est un monument précieux et l'un des trésors des archives de M. le duc de Mirepoix, très innocent d'ailleurs de cette profanation : le livre était ainsi lorsqu'il fut vendu à Toulouse, provenant de la célèbre collection Mac-Carthy. Un autre document signale un « pontiffical et ung grand bréviaire escript en parchemin, contenant six volumes », lesquels le seigneur de Mirepoix, neveu et héritier de notre évêque, fut obligé de restituer à Mre Claude de La Guiche, évêque de Mirepoix après le cardinal Beton, par une transaction accordée et passée au château de la Garde le 22 janvier 1549 (1).

Maintenant, que faut-il penser de la fameuse légende du cordelier manchot, rapportée par M. Léon Ducos dans sa très intéressante notice sur les anciens livres de Mirepoix? (Société archéologique du Midi de la France, t. II, p. 271.) J'ai examiné, article par article, tous les livres de raison qui sont aux archives, et je n'ai rien trouvé, sinon divers achats de parchemin, à Toulouse, pour la somme totale de 275 l. 12 s. 6 d. Mais, dans un gros registre contenant plusieurs actes relatifs à La Garde, il y a, sous la date du 20 mai 1529 (deux ans après l'évangéliaire), un marché conclu entre Mre Tristan de Champelays, chanoine, procureur du seigneur de Mirepoix, et Mre Antoine Nyort, prêtre, habitant de Mirepoix, pour la confection de livres de chant destinés à la chapelle du château de La Garde. (Pièces justificatives n° 2.) Il serait presque permis de croire que le seigneur de Mirepoix, désirant avoir pour sa chapelle des livres

(1) Archives B b 1033.

comme ceux de la cathédrale, choisit de préférence l'artiste qui avait déjà si habilement réussi.

Quoi qu'il en soit, il est hors de doute que si notre évêque aimait la science, l'architecture, la sculpture et la peinture, il aimait aussi beaucoup la musique et le chant religieux. Dans une enquête provoquée par le procès dont il est question plus haut, maistre Pons Bourgeois, prêtre, prébendier en l'église cathédrale de Mirepoix, dit et dépose que : « Despuys l'an 1513, il a demouré la majeure partie du temps maistre des enfans de cueur en la église cathédrale, estant évesque et président en icelle messire Phelipes de Levis : lequiel alla de vie à trespas l'an 1537, le vingt neufviesme jour du moys de aoust, en lequiel se solempnise la festivité de la décolation (*sic*) de mons. sainct Jehan Baptiste. Et luy qui deppouse, la veille de icelle feste, il, ainsi que maistre des enfans de cueur de icelle église, par les médicins et aultres serviteurs dudit de Levis, évesque, feust mandé mener les enfans de cueur de icelle église pour chanter au devant de la chambre de icelluy évesque, les toutz (*sic*) pour luy donner régoyssance (*sic*) en sa dicte maladie : se que ilz firent. Et après avoir chanté, luy qui deppouse entra dans la chambre de icelluy évesque, estant pour lors dans son lict, bien fasché et bas de contenense (*sic*), toutesfoix en vie. Et povoit estre environ heure de vespres deudit jour (1). »

L'évêque de Mirepoix, à qui ses adversaires eux-mêmes rendaient un éclatant hommage, en le reconnaissant pour « un homme merveilleusement vertueux, notable et vénérable prélat, ainsi qu'est notoire à la cour

(1) Archives Bb 1001. Enquête originale.

en laquelle il estoit conseiller (1) », mourut, en effet, dans la nuit du 28 au 29 août 1537. Ses funérailles furent célébrées le 31, et il fut enterré dans sa chère église, au coin de l'Épître près le grand autel (2).

Nous avons la quittance de Me Girard Mathieu, peyrier de Mirepoix, qui reçut XVII s. VI d. (soit dix sous pour lui et le reste à ses compagnons), pour avoir ouvert la sépulture de R. P. en Dieu Mgr l'évêque de Mirepoix et l'avoir refermée (3). Nous avons aussi la quittance du menuisier Le Clerc, qui fournit le bois « pour faire la quaiche (*sic*) et le taüt (*sic*) du défunt evesque (4), ci XXII sous; plus, ung cen et demy (*sic*) de clavel, ci IV s. VIII d. et pour le chassi (*sic*) du taut et pour la fasson de ladite besoigne : 11 livres V sous » (5). Cent trente-trois prêtres, étrangers à la ville, et vingt-deux cordeliers assistèrent aux obsèques, pour lesquelles le seigneur de Mirepoix, neveu et héritier universel (6), fit déployer une vraie magnificence, à en juger par « le rolle de la despence » exposé par messire Tristan de Champelays, chanoine, procureur dudit seigneur, qui

(1) Archives Bb 989. Parlement de Toulouse.

(2) Ibid. Bb 1557.

(3) Ibid. Bb 1567.

(4) Tahut. Catafalque. (Du Cange.)

(5) Archives Bb 1588.

(6) L'évêque ne laissa pas de testament écrit ; seulement, le 28 août, deux notaires de Mirepoix, Mondini et Meruli, entrèrent dans la chambre rouge de la maison épiscopale, où était l'évêque très malade, et, venus près du lit, devant nombreux témoins, ils lui demandèrent s'il voulait instituer son neveu, le seigneur de Mirepoix, héritier universel : « Lequel seigneur évesque respondit en commun language que hoc. » Et environ six heures après midi, Mondini ayant réitéré sa question, l'évêque répondit de réchef : « Ouy, ne le vous ay-je pas assez dit. » (Bb 1555.)

monte à mil troys cens quarante-une livres, sept solz et troys deniers tournois (1).

Pour achever d'indiquer dans leur ensemble les travaux accomplis à Mirepoix (laissant de côté Camon et Grasse), sous l'impulsion féconde et généreuse de Philippe de Levis, je donne ici les quelques documents qui concernent le château de Mazarètes, où l'évêque eut l'honneur de recevoir un jour la reine de Navarre, l'illustre sœur de François Ier, et la maison épiscopale de Mirepoix. J'ajoute, comme pièces justificatives, la requête du tailleur d'images de Toulouse et le marché des livres de chant du château de La Garde, dont il est question ci-dessus.

L'abbé GABALDO,
Archiviste du château de Leran.

(1) Archives Bb 1537.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

§ I. — Château épiscopal de Maserètes, près Mirepoix.

1° Réparations à Maserètes.

Dans la même pièce (Bb 1007) qui a fourni tous les détails au sujet de l'église, on lit ce qui suit :

« On commensement que ledit de Levis fut evesque de Mirepoix, à Mazerettes n'avait que une vieilhe tour, appellée la tour Madame, en laquelle n'avait que deux chambres et une vielhe salle, et l'on ne pouvait louger ailleurs. Et n'y avoit aucun meuble audit chasteau, par quoy fut contraincte Madame de Mirepoix, sa mère, luy envoyer de son chasteau de la Garde vivres, meubles et utencilles, tant pour coucher que pour manger et boire.

Et ledit evesque a édifflé si très bien et sumptueusement ladite maison tout à neuf, que ung peu auparavant son trespas, messeigneurs les enfans de France et les Roy et Reyne de Navarre y logeaient, ensemble tout leur train (1). Qu'est pour démonstrer que ledit seul bastiment et édiffice a cousté plus de trente mil livres, tellement que une forest, dicte Belleyme, appartenant au seigneur temporel de Mirepoix, a esté toute destruitte et abbattue pour ladite con-

(1) Plusieurs de nos documents mentionnent cette visite, et l'un d'eux en fixe la date au mois de novembre 1533. Les rois et reines de Navarre étaient Henri II d'Albret et Marguerite de Valois, sœur du roi François Ier, laquelle écrivit plus tard une si jolie lettre à l'évêque pour le féliciter du mariage de son neveu le seigneur de Mirepoix avec Loise de La Trémoille. (Bb 1089.) Les enfants de France étaient Henri de France, qui fut Henri II, et Marguerite, qui fut duchesse de Savoie.

struction dudit chasteau, faict à boullevars, creneaulx, canonières et barbacanes. »

Dans une enquête (Bb 958), faite en 1538 à la suite de monitoires, un témoin dépose qu'après la mort de l'évêque, il vit enlever du château de Maserètes deux pièces d'artillerie avec leurs chariots.

« Et ondit chasteau de Mazerettes, oultre une chapelle basse, ledit evesque en avoit faict faire une autre au bout d'une gallerie, qui cousta, ou la peinture et autres choses, environ six cens escus soleil, en ce comprinses les galeries lambruchées (*sic*) et voultées de menuseries, garnies de grande multitude de verrières et histoires de l'Incarnation et Passion de Nostre Seigneur, de saint Maurice et autres sainctz : le tout à la louange de Dieu. »

2° Verrières de Maserètes. Article d'un livre de raison. (Bb 1282.)

Nous, Phelippes de Levis, evesque de Mirepoix, avons receu de Mre Anthoine Rivelli, nostre trésorier audit Mirepoix, la somme de troys cens quarante livres, sept solz, IX deniers tournois, laquelle il a baillée tant pour les fournitures de noz provisions de vins et avoynes pour nos maisons de Mirepoix et de Maserettes, que aussi trois escus soleil qu'il bailla à maistre Françoys Thomas et pour payer ung mulet de poil bayard acheptéà Chalabre d'ung nommé Cappon, avec cinquante-six livres qu'il a baillé à maistre Olivier, le verrier de Tholose, pour intègre solution qui lui estoit deue des verrines qu'il avoit faictes en notre maison de Maserettes jusques aujourduy, et despuis, dix livres à maistre Michaud, menisier (*sic*). Faict le 18 novembre 1510 à Maserettes.

§ II. — Maison épiscopale de Mirepoix.

1° Réparations et constructions. Bb 1007.

Quant ledit de Levis fut evesque, ny l'evesché ny le chapitre n'avoyent en toute la cité de Mirepoix aucune maison pour louger l'evesque et faire sa demourance.

Ce voyant, et affin qu'il peult vacquer et aller aux heures

canonicalles, ainsi que avoit de bonne coustume toute sa vie, ledit evesque auroit uny et incorporé ondit chapitre le béneffice de Besset, vallant cent cinquante livres de ferme, afin d'avoir certaine petite ancienne et ruynée maison, appelée la sacrestennarie (*sic*), près ladite église, laquelle il fist bastir et faire toute neufve.

Et depuis, à cause que ladite maison n'estoit assez bien bastie ne lougeable pour ung evesque, il auroit faict abattre partie de ladite maison et l'auroit autres fois rebastie tout à neuf de pierre de tailhe, assez sumptueusement. Et avoit encommancé de abattre et rebastir l'autre corps de ladite maison, ce qu'il eust parfaict de sumptuosité pareilhe, *si non fuisset morte preventus*. Et disoit qu'il faisoit reffaire ledit ediffice assez somptueusement, affin de par ce moyen donner couraige et induyre ses successeurs se tenir en ladite cité, pour le prouffit qu'on scait le pouvre peuple tirer de la présence de son pasteur, mesmes pour rendre les chanoynes et autres serviteurs de l'Église plus attentifs au service divin, et éviter les dommaiges et scandalles qui adviennent de leur absence.

2° Prix fait de certains travaux. B^b 1279.

Marché conclu avec Me Georges Terrer, masson de Mirepoix, par Mre Pierre de Mirepoix, chanoine, chancelier du seigneur évêque. 10 janvier 1519. (V. st.)

Articles à relever :

Hausser la muraille qui est entre la chambre de monseigneur et l'église de la hauteur que tiendra jusques aux chevrons de ladité chambre.

Faire en ladite muraille une chemynée dite chauffepance (cheminée basse), et deux basses croysées respondans en la galerie que mondit seigneur entend faire faire.

Au coing de ladite muraille joignant à l'église, faire ung cabinet à queu (*sic*) de lampe, de la haulteur neccessaire, tout en voulte à crosier et sera ledit cabinet de pierre de tailhe bien fort, et y fera une fenestre ainsi que sera neccessaire, et une porte de bonne tailhe.

Haulser la muraille sur le portal qui va à l'église, se partant de ladite maison jusques aux gargoules basses qui sont au portal de ladite église, et y faire des crénaulx de pierre, les coings de rassier briché.

Faire une porte entre la grande porte de l'église et la porte de les claustres (*sic*) pour entrer dans la chambre de mondit seigneur en la église, etc.

Le tout pour le prix ou somme de 300 liv. et 40 septiers de blé.

3° Prix fait de la tapisserie de la chambre de Mgr.

Sans date. Sensuit la tapisserie que fault pour la chambre de monseigneur à Mirepoix.

Et primo, une piesse haulte à la cheminée, de 15 pans de largeur et cinq pans de casade.

Plus, une aultre pièce pour ladite cheminée pour l'esté, de quinze pans de largeur et une canne de casade.

Plus, après la cheminée tirant à la couchette, de six pans de largeur et XI de casade.

Plus, une aultre pièce du coing de la chambre jusques à la croisée de la basse court, de neuf pans de large et XI casade.

Plus, la croisée d'une pièce de sept pans et demy large et XI casade.

Plus, de la croisée jusques au coing du paravant et de la porte, de dix pans de large et XI de casade,

Plus, une aultre pièce dudit paravant jusques au piedz (*sic*), du lit, XI pans de large et XI casade.

Plus, une autre pièce du quartier du lit, XI pans large et XI pans casade.

Plus, une aultre pièce pour le chevet du lit, de neuf pans de large et sept casade.

Plus, la demye croisée d'auprès du lit, quatre pans large et XI casade

Plus, le dressoir, sept pans large et VI casade.

Plus, la pièce de dessus le buffet, neuf pans et demy de long à deux et demy large.

L'aultre demye croisée, quatre pans large et XI casade.

Item, le coing d'auprès de ladite demye croisée, huit pans large et IX casade.

Item, ung tapis de table, large V pans et demy et longueur deux cannes.

Item, ung banquier, vingt p. long et troys larges.

Item, pour le banc à triancle (*sic*), XVI p. long et deux large.

Item, pour le ciel du lit, sept p. large et neuf long.

Item, la couverte, XII long et X large.

Item, le pendans (*sic*), deux pièces pour les goutières chascune de seize pans long et ung et demy large.

Item, toute la dessus dicte tapisserie sera verdure, tirant fort sur le verd d'herbe.

Item, sera la couverture de ladicte chambre pour la couchete, de XI p. long et IX large.

Item, fera six coussins rons.

Item, fera tout ce-dessus à ses despens et freys, et fournira tout ce qu'il y fauldra, pour le prix et somme de cent livres tournois et promect avoir faict dans Karesme pre

Marché acepté par Jehat Bodet (1).

Il a compte, le jour même, sans date ; 2e le 17 novembre ; 3e le 17 décembre ; 4e le 5 mars ; 5e et dernier, « *per fi de paga,* » sans date.

(1) Le 13 juillet 1531, le même Jehan Bodet accepta le marché de faire la tapisserie de la chapelle du château de La Garde, au prix de neuf vingts livres tournois et ung mullet. Le seigneur de Mirepoix devait fournir toute la laine nécessaire lavée et nette, et Bodet était tenu de la faire pegner, filler et teindre de couleurs que a esté advisé blanc, bleu, vert et rouge. Et fera ladite tapisserie toute damassée. Il y eut treize pièces, où entrèrent quatre quintaux et trois livres de laine. Commencé en 1531, l'ouvrage fut terminé le 25 avril 1536. (Archives. Registre des arrentements et affaires de La Garde.)

Il y eut pour deux livres de franges.

Mentionnons encore deux belles et grandes cheminées de la maison épiscopale, que M. le duc de Mirepoix a fait enlever pierre par pierre, et qui sont actuellement rétablies et restaurées au château de Leran.

1° Requête du tailleur d'images au sénéchal de Toulouse, 1543, 20 juin. (Bb. 1457.)

Supplie humblement Jehan Ramy, talieur de ymaiges (*sic*) de Tholose, que, du vivant de feu Mre Philippes de Levis, evesque de Mirepoix, le suppliant a demeuré à son service par l'espace de neuf ans ou environ, en plusieurs besoignes et affaires, tant de talhie (*sic*) de pierreries, auquel aussi fist et talhar le vas d'une fontaine de marbre qu'il y fist faire audit Mirepoix, aussi pour aller avec luy et en sa compaignie et hors de pays envoyé du mandement de celluy feu evesque; tellement que, à tous ses affaires, comme serviteur tel que fault que obéyt à son maistre, a ledit suppliant faict entièrement et comply tous ses volontés et mandemens; sans ce que durant ledit temps icelluy suppliant fist aucun marché avec ledit feu évesque, s'atendant à la promesse qne journellement luy faisoit de bien le contenter, ce qe croy que eusse faict si la mort ne fust survenue si promptement, que fust cause que, estant absent le suppliant dudit lieu de Mirepoix, et demeurant en la présente ville pour ses propres affaires et de son mandement, icelluy feu evesque alla de vie à trespas sans laysser récompencé icelluy suppliant de ses vacations, services, temps et despens exposez et consumés au service d'icelluy feu évesque, lequel extime à mille livres tournois, sauf estimation de gens expertz, etc.

Par appointement du Sénéchal, la requête fut signifiée le jour même au seignenr de Mirepoix trouvé en personne à Toulouse.

2° Prix fait pour les livres de chant de la chapelle du château de La Garde, 28 mai 1529.

L'an mil v et xxix et le xviiie jour de may, fut faict marché,

du commandement de Monseigneur, par Tristan de Champelais, prestre, avec Mre Anthoine Nyort, aussi prestre et habitant de Mirepoix, pour faire les livres de chant de la chapelle du chasteau de La Garde, scavoir est : le dominical, le sanctoral, le commun et le vespéral : qui doibvent estre en grand volume et gros traits, à six bourdons, alias lignes, pour chascune page; et luy a promis ledit seigneur VI sous VIII deniers tournois pour chascun cahier desdits volumes, lequel cahier contiendra VIII grantz feuilletz, et sera réglé, pathé, escript et noté par ledit Nyort pour ledit pris de VI s. VIII d., sauf que ledit Nyort ne sera tenu de faire de vermillon ny d'azur, ny florir les aultres grosses lettres, comme cadeaulx et reprinses. En oultre mondit seigneur luy a promis faire la despense, luy fournir le parchemin, le vermillon, le vernis, alias glace, et les drogues pour faire l'ancre (*sic*), ainsi qu'il sera nécessaire, et luy bailler l'argent comme il fera la besoigne. Et ne pourra ledit Nyort contracter ny faire aultre marché de faire livres, ny prendre besoigne autre part, jusques à ce qu'il aura parachevé les quatre volumes dessusdits, en ensuyvant et jointe la forme et exemple que ledit Nyort a baillé à Monseigneur. Et ainsi l'a promis et juré, etc. Faict au chasteau de La Garde, en présence de vénérables et discrètes personnes, Mre Mathelin Capelain, et Mre Huges Fabri, prestres, habitants de La Garde, et de moy, Tristan de Champelays, aussi prestre, qui, par le commandement de monseigneur et à la requeste dudit Nyort, ay escript et prins ledit marché, comme dessus est dict.

T. DE CHAMPELAYS.

LES

FRÈRES PRÊCHEURS

A PAMIERS

AUX XIIIe ET XIVe SIÈCLES (1269-1333)

Tout le monde sait que les premières années du XIIIe siècle furent, pour le midi de la France, remplies d'agitations religieuses. Je ne rappellerais pas ici l'hérésie albigeoise qui, un instant, mit en question l'existence même du christianisme dans nos contrées, si je ne tenais à faire remarquer de suite que toutes les forces vives de la société s'employèrent avec zèle et ténacité à arrêter ce mouvement séparatiste, à relever la foi et à rétablir l'unité brisée des esprits : ceci est généralement plus ignoré ; ou plutôt on le dit moins volontiers. L'Église chercha et réussit à multiplier ses moyens d'action, autant ceux que les mœurs et le droit public lui mettaient en main que ceux dont elle disposait directement. Ainsi, on la vit successivement fonder, d'accord avec le pouvoir royal, l'université de Toulouse ; démembrer l'immense diocèse de cette ville ; établir de nouveaux évêchés, comme à Pamiers à la fin du XIIIe siè-

cle (1), pour rendre plus facile le ministère évangélique ; favoriser de tout son pouvoir le développement des ordres religieux mendiants. C'est à cette pensée que Pamiers dut d'avoir à la fin du siècle un tribunal inquisitorial, comme Toulouse et Carcassonne, alors que l'hérésie chercha et trouva un refuge dans les plis de ses montagnes (2). Le mouvement de restauration religieuse qui porta nos contrées au niveau perdu des autres pays chrétiens, amena jusqu'ici les soldats des deux milices évangéliques alors récentes, les Frères mineurs et les Frères prêcheurs. Quand B. Saisset, le premier évêque, par les soins duquel la *villa Appamiensis* devint la *civitas Appamiensis*, prit possession de son siège, il les y trouva fortement établis ; et les amis de l'abbé du monastère de Saint-Antonin de Frézelas furent désormais ses auxiliaires.

Je me propose de donner ici la notice abrégée du

(1) Bulle de Boniface VIII pour l'érection de l'évêché de Pamiers. *Romanus pontifex. Gall. Christ.* XIII, *Instrum.* 98.

(2) « Notandum quod hoc anno (1296) vel parum post, de villa Appamiensi que nondum erat civitas, dominus Bonifacius octavus Papa fecit civitatem novam, procurante et promovente viro venerabili ac memorie recolende domino Bertrando Sayssecti, abbate tunc monasterii canonicorum regularium sancti Anthonini Episcopi et Martiris Mansi Appanarum (*sic*); et instruit ibi inquisitorem heretice pravitatis novum, fr. Ar^m Johannis, Tholosanum, ordinis nostri, et divisit episcopatum Tholosanum per limitatores istos, scilicet per Archiepiscopun Narbonensem, per dominum Jordanum Ferolli Carcassonensem. Episcopus vero primus factus fuit per ipsum papam civitatis predicte dominus B. Sayssecti. »

Ce *nota* transcrit à la marge des actes du chapitre provincial des Frères prêcheurs tenu à Narbonne, en 1296 (Bibliothèque publique de la ville de Toulouse, Ms. 490 (I. 273), f° 369 A) peut bien être de B. Gui lui-même.

couvent des Frères prêcheurs, sous ces divers titres, le Couvent et sa fondation, les Prieurs, les Visiteurs, les Études, les Chapitres.

I

LE COUVENT. — SA FONDATION.

Ce fut à la fois convenance et justice que les Frères prêcheurs vinssent s'établir de bonne heure à Pamiers. Dès l'origine de la croisade contre les Albigeois, en septembre 1209, un mois à peine après le siège et la prise de Carcassonne (1), Vidal, abbé de Saint-Antonin de Frézelas, avait inféodé à Simon de Montfort, successeur du comte de Foix, le château de Pamiers, et avait partagé avec lui ses droits et possessions dans la ville (2). C'est à Pamiers que, le 1er décembre 1212, après la défaite des seigneurs de la vicomté de Carcassonne coalisés (3), Simon de Montfort avait promulgué avec le conseil de ses barons les coutumes à suivre dans les pays conquis sur les hérétiques (4). Pamiers lui apparut donc comme un lieu ami de l'Église et sûr pour lui-même. Mais surtout, Pamiers avait donné au célèbre évêque d'Osma, Didacus, un ami fidèle, alors que cet évêque

(1) Douais, *un Épisode des croisades contre les Albigeois : le Siège de Carcassonne*, 1er-15 *août* 1209, dans *Revue des Questions historiques*, janvier 1882.

(2) Aug. Molinier, *Catalogue des actes de Simon et d'Amaury de Montfort*, nº 30.

(3) Douais, *Soumission de la vicomté de Carcassonne par Simon de Montfort et la Croisade contre Raymond VI, comte de Toulouse*. Août 1209-avril 1211.

(4) Aug. Molinier, *Catalogue des actes de Simon de Montfort*, nº 60, nº 61.

prêchait à Toulouse, et à saint Dominique un des quinze premiers compagnons qui adoptèrent avec lui la règle de saint Augustin, frère Guillaume Claret, plus tard prieur du monastère de Prouilles, mort religieux de l'abbaye cistercienne de Boulbonne (1). Enfin, Foulques, évêque de Toulouse pendant la Croisade, ami particulier de saint Dominique, bienfaiteur insigne de l'Ordre naissant qu'il avait appelé de tous ses vœux, lui avait donné trois églises, l'une à Toulouse, la seconde à Pamiers, la troisième située entre Sorèze et Puylaurens, l'église de Sainte-Marie-de-Lescure (2).

(1) « Frater Guillermus Clareti Appamiensis. Hic, sicut videtur ex multis que circa hoc legi, fuit de domo et familia felicis recordationis domini Didaci, Episcopi Oxomensis, tempore quo manebat in partibus Tholosanis... Hic Guillermus Clareti a principio fuit unus de sequacibus et sociis primitivis qui beato Dominico in predicationis officio adheserunt. » — B. Gui, *Fratres qui cum beato Dominico regulam elegerunt.* Bibliothèque publique de la ville de Toulouse, ms. 490 (I, 273), f. 41 A-B. — « Frater Guillermus Clareti, Appamiensis, erat prior Pruliani, anno Domini M°CC° XVIII°, item M° CC° XIX°, item M° CC° XXII°, item M° CC° XXIIII°, item M° CC° X[X]IX°, sicut patet in quibusdam litteris ipsius monasterii, in quibus nominatur et inscribitur prior. Hic transtulit seipsum ad monachos albos Cisterciensis Ordinis in abbacia de Borbona Appamiensis dyocesis, ut audivi dici; et ad eos transferre monasterium voluit; set, nolente Deo, minime valuit. Audivi dici quod una causa discessus istius fuit quia egre tulit quod ordo abrenunciavit possessionibus et redditibus prius habitis; nec ipse voluit consentire, set abiit. » B. Gui, *Priores monasterii Pruliani.* Bibliothèque publique de Toulouse, ms. 490 (I. 273), f° 106 A. — La pierre de fondation de la première abbaye de Boulbonne, avec inscription, vient d'être découverte et déposée par M. Grinda au Musée archéologique de la Société archéologique du Midi de la France.

(2) B. Gui, *Fundacio conventus Tholosani.* Bibliothèque publique de Toulouse, ms. 490 (I. 273), f° 116 A.

Or, les Frères prêcheurs n'avaient pris possession que de Saint-Romain, situé à Toulouse. Ils eurent à cœur de s'établir dans un lieu que Foulques leur avait désigné. Ils l'aimaient déjà ; et, du reste, il avait quelque importance ; il devait leur fournir un centre d'action dans la vallée de l'Ariège et dans le Sabartès. Effectivement, tandis qu'il leur arriva souvent de ne s'établir dans une ville que sur la demande et avec les dons d'un riche bourgeois, d'un seigneur ou d'un évêque, comme à Saint-Girons, la fondation du couvent de Pamiers fut due à leur initiative. B. Gui, l'historien de cette fondation, en attribue la pensée au chapitre provincial qui se réunit à Béziers, le dimanche 21 juillet de l'année 1269 (1270) ; ou plutôt, c'est à ce chapitre que l'on se décida et que l'on prit les premières mesures pour réaliser une pensée chère. Quand il s'agissait de fonder un couvent, les Frères Prêcheurs procédaient avec lenteur ; d'ordinaire, deux religieux étaient d'abord envoyés pour examiner et étudier la position ; puis, si l'endroit paraissait propice, non seulement au ministère évangélique, mais surtout pour l'accomplissement des devoirs de la vie religieuse, on commençait à s'établir, mais uniquement à titre provisoire. Dans le langage dominicain, la nouvelle maison s'appelait *un lieu*, « *locus* »; elle était gouvernée par un *vicaire*. Ce n'est qu'après avoir été définitivement reçue qu'elle prenait la dénomination de *couvent*, « *conventus* » : le couvent était gouverné par un *prieur*. Le chapitre provincial de 1269 désigna donc frère Péregrin et frère Guillaume Blanc pour préparer la fondation définitive du couvent de Pamiers. Ils durent s'inspirer des conseils de frère Régis de Fanjeaux, alors prieur du couvent de Toulouse, religieux considérable dans son ordre :

ils ne purent rien décider qu'avec son consentement.

Probablement, ou plutôt certainement, les deux religieux délégués par le chapitre provincial trouvèrent à Pamiers un excellent accueil. Une maison à peu près appropriée dut être mise à leur disposition : des derniers jours de juillet, époque où fr. Péregrin et fr. Guillaume Blanc purent au plus tôt se rendre à Pamiers, au 1er novembre suivant, jour où le *lieu*, pour parler le langage dominicain, fut inauguré, il n'y avait pas le temps nécessaire pour bâtir de vastes locaux ; il n'y avait que le temps de mettre en état, en se pressant beaucoup, une maison déjà construite. Plus tard, quand la fondation fut assurée et florissante, elle reçut les agrandissements nécessaires. B. Gui, qui, dans son *Histoire des Couvents*, n'oublie jamais de noter les agrandissements successifs, n'en a cependant rien dit. Comme il composa l'histoire des couvents en 1311, on pourrait, en se fondant sur cet unique document, induire que ces agrandissements furent postérieurs à cette date.

Le petit séminaire occupe aujourd'hui le couvent qui fut rétabli à la fin du XVIIe siècle sur les ruines de l'ancien, détruit par les calvinistes (1).

Ce fut une fête solennelle et populaire pour Pamiers que l'inauguration de la nouvelle maison. Au milieu d'un immense concours de peuple et en présence d'un nombreux clergé, l'évêque diocésain, — Pamiers appartenait encore au diocèse de Toulouse, — Raymond du Fauga, dominicain avant d'être élevé à

(1) M. J. de Lahondès, *Annales de Pamiers*, I, 88. — *Cf. Catalogue des actes relatifs à l'église de Pamiers*, LXXXVI, dans *Hist. gén. de Languedoc*, Ed. Privat, tom. V.

l'épiscopat, successeur de Foulques, vieillard vénérable et respecté, gouvernant depuis trente-huit ans déjà ce diocèse de Toulouse assez étendu pour fournir au XIVe siècle la majeure partie des paroisses de cinq autres diocèses, tout en restant grand lui-même, Raymond du Fauga célébra solennellement la messe, bénit le cimetière des Frères et prêcha au clergé et au peuple. C'était le jour même de la Toussaint, 1269 (1270).

La maison, le *lieu* inauguré si solennellement eut pour vicaire fr. Bernard Gautier, qui avait fait sa profession au couvent de Toulouse. Ainsi, ce furent les frères du couvent de Toulouse, comme étant le plus rapproché, qui s'occupèrent le plus activement de la fondation de Pamiers : l'un des deux délégués, fr. Péregrin, était sous-prieur du couvent de Toulouse en 1266 (1267) (1) ; c'est le prieur du couvent de Toulouse, frère Pierre Régis, qui les soutint de ses conseils ; et le vicaire fut un frère prêcheur toulousain.

Mais le *lieu* ne tarda pas à être institué en couvent. Tandis qu'en beaucoup d'autres endroits, cette installation se faisait attendre, ici elle ne rencontra aucune difficulté. Après onze mois de séjour, Pamiers était déjà une patrie pour les Frères prêcheurs. Le chapitre provincial de l'année 1270 (1271), tenu à Sisteron (Basses-Alpes), le 29 juin, y institua le *couvent;* il en nomma le prieur, qui fut fr. Guillaume Garin, originaire de Fanjeaux (Aude), et le lecteur ou professeur de théologie, qui fut fr. Pierre Durand (2). Douze frères furent dési-

(1) *Act. des Chap. prov.*, Bibl. publique de la ville de Toulouse, ms. 490 (I, 273), f° 301 B.

(2) Ponimus conventum in loco Appamiarum, et instituimus

gnés pour le nouveau couvent (1), avec quatre convers : ainsi dès le premier jour, le couvent compta dix-huit religieux.

Leurs obligations et leur vie se résumaient en ces mots : se mortifier, prier, étudier et prêcher. Le chapitre de 1270 (1271) prit donc soin lui-même de délimiter la sphère de l'action évangélique du couvent de Pamiers. Chaque couvent formait une *Prédication;* c'était le mot consacré. Il embrassait une certaine étendue de pays, dans les limites de laquelle ses religieux prêchaient; il formait une circonscription pour le ministère extérieur, comme la paroisse, comme le diocèse, avec cette différence essentielle cependant que la circonscription des couvents ne conférait aucun droit, aucune juridiction, était établie simplement pour le bon ordre, et résultait d'une simple entente entre les couvents approuvée par le chapitre. Rarement, le chapitre s'occupait d'en fixer lui-même les limites : il confiait ce soin à des *delimitatores;* ce cas était le plus fréquent. Je ne connais qu'un seul couvent du Midi et du Sud-Ouest de la France dont le chapitre ait lui-même circonscrit la *prédication* : c'est le couvent de Pamiers. Ainsi, ce couvent est le seul dont les limites nous soient parvenues. Les actes du chapitre provincial de 1270 (1271) nous les ont conservées en ces termes : « Assignamus predicationem conventui Apamiensi Savartesium, Dunesium et episcopatum Cosoranensem,

priorem fratrem Wum Garini, et damus lectorem fratrem P. Durandi. — *Act. des Chap. prov.*, Bibl. publique de la ville de Toulouse, ms. 490 (I, 273), f° 310 A.

(1) B. Gui a donné leurs noms. Pièces justificatives, I. *Fondation du couvent de Pamiers.*

et per alias partes circumquaque III. leucas, excepto quod Sancta Gavella remaneat Tholose (1). » Les limites de la *prédication* de Pamiers s'étendaient donc plus loin, surtout vers l'ouest, que les limites du diocèse actuel.

Ces limites ne furent pas longtemps maintenues; elles durent se rétrécir, quand Rieux, en 1272 (2) (1273), Saint-Gaudens, en 1290 (3) (1291), Saint-Girons, en 1306 (4) (1307), trois petites villes bien rapprochées, eurent chacune un couvent. A ma connaissance, elles furent modifiées à deux reprises, d'abord en 1310 (1311), par les soins de trois religieux, fr. Arnauld Payan, fr. Gérauld de Blumac, et fr. Athon de Morères (*de Moreriis*) (5); ensuite en 1312 (1313),—ce qui laisse entendre que des réclamations se produisirent, — par les soins de deux religieux, fr. Bernard du Ramet (?) (*de Rameto*) et fr. Jean Julien (6).

Le couvent était donc fondé; ses religieux étaient déjà en nombre; les limites de cette nouvelle *prédication* étaient fixées. Les moyens de subsistance n'avaient pas manqué dès le premier jour. Le 21 juillet 1269, (1270), le chapitre provincial avait délégué frère Pérégrin et frère Guillaume Blanc : le 1er novembre suivant, Raymond du Fauga, évêque de Toulouse, avait solennellement inauguré le nouveau *lieu;* et c'est le 16 décembre de cette même année que saint Louis cor-

(1) Biblioth. publique de la ville de Toulouse, ms. 490 (I, 273), f° 310 A-B.

(2) B. Gui, *Fund. Conv. Rivensis*, Ib. f° 210 A.

(3) B. Gui, *Fund. conv. Sancti Gaudencii*, Ib. f° 231 A.

(4) B. Gui, *Fund. Conv. Sancti Geroncii*, Ib. f° 239 A.

(5) Pièces justificatives, VII. *Chap. prov. de* 1310.

(6) *Chap. prov. tenu à Carcassonne, en* 1312. Biblioth. publ. de la ville de Toulouse, ms. 490 (I, 273) f° 416 B.

donnait au sénéchal de Carcassonne de payer exactement aux Frères prêcheurs de Pamiers dix sous tournois par semaine pour leur subsistance et quinze livres par an pour leur vestiaire (1). » Apparemment, les Frères prêcheurs de Pamiers disposèrent de ressources plus grandes pour se nourrir et se vêtir : autrement, ils se se seraient imposés des sacrifices que la règle ne prévoyait point. Mais ces ressources les aidèrent heureusement durant les premiers jours.

Le couvent de Pamiers fut le trente-troisième des couvents fondés par les Frères prêcheurs dans le Midi de la France et le dix-septième dans le sud-ouest (2). Jusqu'en 1303 (1304), il appartint à la province dominicaine appelée par B. Gui : « *Provincia Provincie antiqua.* » Après 1303 (1304), année où se fit le démembrement de la première province de Provence, il entra dans la « province de Toulouse ».

En 1275, la province fut divisée par le chapitre en six vicairies : la vicairie de Marseille, la vicairie d'Avignon, la vicairie de Montpellier, la vicairie de Toulouse, la vicairie de Limoges et la vicairie de Bordeaux (3). Le couvent de Pamiers fut compris dans la vicairie de Toulouse. Cette division de la province disparut en 1292.

Chaque couvent était représenté au chapitre provincial annuel par son propre prieur. Le rang que celui-ci y occupait se réglait sur la date même de la fondation

(1) *Catalogue des actes relatifs à l'Église de Pamiers*, LIII, dans *Histoire génér. de Languedoc*, édit. Privat, V.

(2) B. Gui, *Catalo, conv.*, Biblioth. publ. de la ville de Toulouse, ms. 490 (I, 273), f° 76 A-B, 77 A-B.

(3) *Act. des chap. prov.*, Biblioth. publ. de la ville de Toulouse, ms. 490 (I, 273), f° 319 A-B.

de son couvent : le plus ancien avait le pas sur le plus récent. C'est d'après ce principe qu'au chapitre provincial, le prieur du couvent de Pamiers était placé le neuvième, « *in dextro choro,* » à droite du président. Disons donc un mot de ses prieurs les plus distingués au XIIIe et au XIVe siècle.

II

LES PRIEURS LES PLUS REMARQUABLES DU COUVENT DE PAMIERS.

Devenu, le 29 juin 1270 (1271), un centre de vie religieuse, d'étude et de prédication, le couvent de Pamiers fut désormais gouverné par un prieur. D'après la règle, le prieur devait être élu et l'élection approuvée par le provincial ; ce n'est qu'exceptionnellement que celui-ci le désignait directement et de lui-même. Le prieur était soumis au Provincial, au Maître et aux Constitutions. Il avait sous lui un vicaire ; les trois religieux les plus recommandables du couvent formaient son conseil. Il avait toute autorité sur les étudiants pendant leur séjour dans le couvent : mais le lecteur et le maître des étudiants étaient comme les intermédiaires naturels entre le prieur et eux.

De 1270 (1271) à 1333 (1334), année à laquelle le document que j'ai consulté s'arrête, trente et un prieurs se succédèrent au couvent de Pamiers. Parmi ces trente et un prieurs, quatre furent réélus : ainsi, dans l'espace de soixante-trois ans, le nombre des renouvellements des prieurs s'éleva à trente-cinq. Je ne les

énumère pas ici : on trouvera leurs noms dans le document qui me les fournit et que je publie (1) ; seulement, il me sera permis de distinguer et de détacher ceux qui, parmi eux, furent les plus remarquables, soit par les fonctions qu'ils remplirent, soit par leurs mérites personnels.

Fr. Raymond Sicred, le second prieur (1272-1273), originaire du *bourg* de Carcassonne (*de Burgo Carcassonensi*), remplit la charge estimée et parfois délicate de visiteur à plusieurs reprises.

Il visita en 1266 (1267) les couvents de Toulouse et de Castres, et le monastère de Prouilles (2) ;

En 1270 (1271), les couvents de Perpignan, de Narbonne, de Béziers et de Montpellier (3) ;

En 1273 (1274), les quatre mêmes couvents (4);

En 1275 (1276), les couvents de Toulouse, de Pamiers, de Rieux, de Castres, le *lieu* d'Albi et le monastère de Prouilles (5) ;

En 1279 (1280), les mêmes couvents, et de plus celui de Montauban (6).

Fr. Guillaume Garin, originaire de Fanjeaux (Aude), fut le premier prieur de Pamiers (1270-1271). Réélu prieur en 1273, il gouverna le couvent jusqu'en 1274, année de sa mort. Il était l'oncle du fr. Pierre Régis (7), le prieur

(1) Pièces justificatives, I. *Fundacio Conventus Appamiensis.*

(2) Act. des chap. prov. Biblioth. publ. de la ville de Toulouse, ms. 490 (I, 273) f° 301 B.

(3) *Ibid.*, f° 310 A.

(4) *Ibid.*, f° 315 B.

(5) *Ibid.*, f° 320 A.

(6) *Ibid.*, f° 327 B.

(7) B. Gui, *Priores in conventu Carcassonensi.* Bibloth. publ. de la ville de Toulouse, ms. 490 (I, 273), f° 156 B.

du couvent de Toulouse, par les conseils duquel la fondation de Pamiers avait été conduite. C'était un religieux de renom ; en 1269, il avait été nommé prédicateur général (1), titre fort estimé qui lui permettait de prêcher dans les grandes villes et lui conférait le droit d'avoir un sceau particulier. Auparavant il s'était fait connaître comme prieur des couvents de Montauban (après 1259) (2), de Carcassonne (1264-1266) (3) et de Castres (1266-1268) (4).

Fr. Jean de Genestet, de Montpellier, fut avec fr. Raymond Hunaud, dont je parlerai tout à l'heure, le plus distingué des prieurs du couvent de Pamiers. (Sixième prieur, 1281-1283.) Les charges qu'il remplit pendant cinquante années de vie religieuse permettent de le compter au nombre des religieux les plus considérés et les plus influents de la première province de Provence. Ce n'est pas seulement à Pamiers qu'il remplit la charge de prieur, mais encore dans quatre autres couvents plus considérables, celui de Béziers (1275-1276) (5), celui de Castres (1286-1287) (6), celui de Narbonne deux fois, d'abord de 1287 à 1288, puis de 1290 à 1292 (7), enfin celui de Montpellier deux fois également, de 1274 à 1278, de 1296 à 1297 (8). Le couvent de Montpellier qu'il gouverna avait le *Studium generale,* c'est-à-dire les cours

(1) Act. des chap. prov. *Ibid.*, f° 307 B.

(2) B. Gui, *Priores in conventu Montis Albani. Ibid.*, f° 169 A.

(3) B. Gui, *Priores in conventu Carcassonensi. Ib.*, f° 156 B.

(4) B. Gui, *Priores in conventu Castrensi. Ib.*, f° 184 A.

(5) B. Gui, *Priores in conventu Bitterrensi.* Biblioth. publ. de la ville de Toulouse, ms. 490, f° 259 B.

(6) B. Gui, *Priores in conventu Castrensi. Ib.*, f° 185 A.

(7) B. Gui, *Priores in conventu Narbonensi. Ib.*, f° 256 A.

(8) Gui, *Priores in conventu Montispessulani. Ib.*, f° 253 A, B.

supérieurs de l'enseignement philosophique et théologique; fr. Jean de Genestet devait, ce semble, se recommander, non pas seulement par les qualités de l'administrateur, mais aussi par une aptitude reconnue aux choses de l'enseignement. Du reste, il fut désigné comme prédicateur général en 1277 (1); et ce titre seul, donné à un si petit nombre de frères, consacrant des services considérables dejà rendus et de sérieuses qualités d'esprit et de parole, suffisait à lui faire une place à part. Comme religieux, il jouit d'une grande et universelle estime, en un temps où la ferveur si soutenue dans l'ordre s'éleva souvent jusqu'à l'héroïsme.

Il visita, en 1274, les couvents d'Alais, de Nîmes, de Tarascon et d'Arles (2);

En 1284, les couvents de Nice, de Grasse, de Sisteron, de Valence et de Die (3);

En 1286, ceux de Marseille, Tarascon, Arles, Orange, et Avignon (4);

En 1287, ces mêmes couvents avec celui d'Aix (5);

En 1292, ces mêmes couvents encore (6), ainsi qu'en 1296 (7);

En 1299, les couvents du Puy, de Marvejols, d'Aubenas, d'Alais et de Nîmes (8);

Quand Raymond de Meüillon, autrefois frère prêcheur et délégué en Angleterre à l'occasion de l'opposi-

(1) Act. des chap. prov. *Ibid.*, f° 324 A.
(2) *Ibid.*, f° 318 A.
(3) *Ibid.*, f° 338 B.
(4) *Ibid.*, f° 343 A.
(5) *Ibid.*, f° 345 B.
(6) *Ibid.*, f° 360 A.
(7) *Ibid.*, f° 370 A.
(8) *Ibid.*, f° 378 B.

tion anti-thomiste des frères de ce pays en 1278, devenu archevêque d'Embrun (1), demanda, en 1294, qu'un couvent fût fondé au Buis dans son propre diocèse, c'est frère Jean de Genestet qui y fut envoyé pour tout préparer et assurer cette fondation (2). En 1299, il confirma, à titre d'ancien, l'élection de frère B. de Juzic, nommé provincial par le chapitre qui se tint à Perpignan le dimanche dans l'octave de la fête des apôtres saint Pierre et saint Paul (3). Enfin il s'en vint mourir, dans sa propre ville natale, au couvent de Montpellier, dans les dernier jours de décembre de l'année 1301. Il avait alors cinquante ans de profession religieuse.

Deux ans avant lui était mort fr. Raymond Hunaud, de Toulouse, un de ses successeurs au couvent de Pamiers et l'un des religieux les plus aimés de l'ordre, grand par la naissance, la réputation et la vertu. Voici les renseignements positifs que, soit l'histoire des couvent par B. Gui, soit les actes des chapitres povinciaux, me fournissent à son sujet.

Premier lecteur de théologie au couvent de Rieux en 1275 (4), lecteur de théologie au couvent de Figeac

(1) Voyez sa notice dans mon *Essai sur l'organisation des études dans l'ordre des Frères prêcheurs au* XIIIe *et au* XIVe *siècle*, p. 92.

(2) B. Gui, *Fundat. conv. de Buxo*. Ibid. f° 269 A.

(3) « In isto provinciali capitulo, sabbato precedenti, electus fuit frater B. de Jusico concorditer et in pace, et ibidem confirmatus per tres antiquiores electores, cum ordo Magistro careret, qui fuerunt fr. Jo. de Genesteto, quinquagenarius [in] ordine, fr. R. Severi, quinquagesimum annum agens in ordine, fr. Jo. Vigorosi, prior tunc existens sancti Maximini, XLIX annos quasi habens in ordine. » Ib. f° 377 A.

(4) Ib. f° 210 A.

en 1277 (1), cette même année il fut nommé prédicateur général (2). En 1278, envoyé au *Studium generale* de Paris pour y prendre ses grades (3), il y passa trois ans. A son retour, il enseigna la théologie successivement au couvent de Montauban en 1281 (4), et au couvent de Pamiers en 1282 (5). Après cette date, élu prieur successivement du couvent de Rieux (1282-1285) (6), du couvent de Pamiers (1285) (7), où il ne resta que trois mois (octobre-décembre), et du couvent de Toulouse (1285-1294) (8), il remplit plusieurs fois dans cet intervalle de temps la charge de définiteur au chapitre provincial, qui ne comptait jamais plus de quatre définiteurs : ainsi en 1286 (9), en 1288 (10), en 1292 (11) et en 1294 (12). Il fut désigné en 1295 pour être un des électeurs du Maître de l'ordre (13). Enfin, provincial de la première province de Provence en 1295 et vicaire général de l'ordre, il mourut à Toulouse en 1299, le 10 de mai. Sa mort fut un deuil pour tout l'ordre. Fr. Durand, prieur du couvent de Perpignan, et vicaire de la province, la communiqua par une lettre spéciale à tous les couvents, conçue en ces termes : « Reverendis in Christo

(1) Ibid. f°, 323 B.
(2) Ibid. f° 324 B.
(3) Ibid., f° 325 A.
(4) Ib., f° 322 A.
(5) Ibid., f° 334 B.
(6) B. Gui, Ib., f° 210 B.
(7) Ibid., f° 204 B.
(8) Ibid., f° 120 B.
(9) Ibid., f° 342 A.
(10) Ibid., f° 347 A.
(11) Ibid., f° 359 A.
(12) Ibid., f° 464 B.
(13) Ibid. f° 368 B.

fratribus, prioribus et conventibus ordinis fratrum predicatorum Tholosano et Carcassonensi, et aliis universis prioribus et conventibus, vel eorum vicariis in provincia Provincie constitutis, frater Durandus fratrum ejusdem ordinis in Pirpiniano servus et prioris provincialis lamentabiliter vices gerens, salutem cum reverentia debita et recommendacione devota. — Gravis casus et nobis plurimum dolorosus, quem vos et latere non credo, non sine cordis gemitu vobis scribere me compellit. Quem enim non moveat ad statum suum compassionis affectus, cujus personas insignes, majores et plures tam frequenti jactura tolli de medio et a nostro consorcio separari? Venerabilis siquidem pater ac felicis recordacionis frater R[aymundus], prior condam memorate provincie, non est diu ; cum ad conventum Tholosanum post multarum terrarum circuitum pervenisset, in crastino festi Corone Domini secundo(1), arripuit eum febris continua et multum gravis, de qua laborans, in quarta feria post festum Beati Johannis ante Portam latinam, circa horam sextam, dies suos feliciter consummavit. Feria namque sexta ante, licet esset nimis debilis et infirmus, in altari majori audita missa, devote sacram communionum recepit coram toto conventu ; et ibidem capitulum tenuit et absolutionem generalem fecit pro tota provincia ; et post, sacram unctionem devote recepit, psalmos cum fratribus dicens, et multa alia signa memorie digna ostendens, sicut talem fratrem decebat dies suos finiens et in plena noticia perseverans (2). »

Fr. Raymond Hunaud fut enseveli au couvent de

(1) 4 mai.

(2) Ibid., f° 375 B, f° 376 A. Cette lettre est rédigée d'après le rythme prosaïque du XIIIe siècle.

Toulouse auprès de fr. B. Gérauld. A l'occasion de sa mort, on composa les vers suivants :

O Reymunde, pater terra, set in ordine frater;
Tu lactans mater, sacians nos ubere crater;
O Reymunde, pater, Humaudi nomine frater,
Nos lactans mater, sacians quoque nectare crater;
Fama, genus, mores, sapientia, virtus, honores,
Te magnis dignum reddunt cunctisque benignum.
De via direxit fratres ac se bene rexit;
Nil quoque neglexit vigilans, infirmaque vexit (1).

Fr. Jean de Genestet avait eu pour successeur un religieux de Pamiers, fr. Guillaume de Léflac ; de même, un frère originaire de Pamiers, ou tout au moins profès du couvent, fr. Raymond du Puy, succéda à fr. Raymond Hunaud. Fr. Raymond du Puy gouverna le couvent deux ans, de 1285 à 1287; le chapitre provincial de 1287 tenu à Bordeaux le désigna pour être souprieur du monastère de Prouilles. C'est là qu'il mourut en 1297 ou 1298, dans un âge avancé, « ayant servi, selon l'expression discrète de B. Gui, dans une grande charité. »

Dix ans plus tard, en 1297, nous trouvons encore comme prieur un frère profès du couvent de Pamiers, fr. Arnaud Guillaume de Lordat. C'est le 18 juin 1273, que celui-ci était entré dans l'ordre : ainsi il avait été une des premières recrues du couvent de Pamiers. Il remplit des charges estimées : d'abord professeur de logique au couvent d'Albi, en 1283 (2), il enseigna la

(1) *Ibid.* f° 377 A.
(2) f° 336 B.

théologie successivement dans les couvents de Rieux en 1290 (1), de Collioure en 1291 (2), de Montauban en 1293 (3), et de Perpignan en 1296 (4). Prieur du couvent de Pamiers deux fois, de 1297 à 1299, de 1301 à 1303, il fut nommé prédicateur général en 1302 (5), et c'est lui qui, en 1306, reçut commission de voir s'il était possible d'établir un couvent à Saint-Girons (6). Tout à l'heure je reviendrai sur cette fondation. Il visita en 1299 les couvents de Montauban, Cahors, Figeac, Rodez et Milhau (7); en 1303, et en 1310, les couvents de Condom, Agen, Lectoure, Auvillar et le monastère de Pontvert (8). Il mourut au couvent même de Pamiers, en 1316, dans les premiers jours de mai, ayant quarante ans de vie religieuse.

Après lui, je trouve quelques autres prieurs originaires de Pamiers ou du pays de Pamiers : ainsi fr. Dominique Fontaine (*Dominicus de Fonte Appamiensis*), prieur de 1303 à 1305, qui mourut à Poitiers « in Curia », en 1308; fr. Germain de Mazères, prieur de 1307 à 1309; fr. Galard de Pomiés (*Gualhardus de Pomeriis*), prieur en 1320; fr. Athon Ari de Saverdun (*de Castello Verduno*), prieur de 1321 à 1323; fr. Raymond Barthe, prieur de 1324 à 1327; fr. Germain Pierre, prieur en 1327; fr. Jacques Barthélemy, prieur de 1331 à 1333; et fr. Raymond Bayonne, prieur en 1333.

(1) *Ibid.*, f° 352 A.
(2) *Ibid.*, f° 357 A.
(3) *Ibid.*, f° 363 A.
(4) *Ibid.*, 369 A.
(5) *Ibid.*, f° 386 B.
(6) B. Gui, *Fund. convent. Sancti Geruncii. Ibid.*, f° 239 A.
(7) *Act. des chap. Ibid.*, f° 378 A.
(8) *Ibid.*, f° 388. B., f° 409 B.

Je devais faire spécialement mention de ces prieurs qu'un double lien, celui de la naissance et celui de la religion, rattache à Pamiers. Aussi bien, le couvent des Prêcheurs de Pamiers offre cette particularité exceptionnelle, unique à ma connaissance, d'avoir été gouverné, non pas uniquement, mais le plus longtemps et le plus souvent, par des religieux qui y étaient nés à la vie monastique et y avaient appris les devoirs austères du cloître.

Cherchons à connaître maintenant les visiteurs qui, au nom de l'Ordre et de la province plus spécialement furent chargés de s'assurer par eux-mêmes de la bonne tenue du couvent de Pamiers.

III

LES VISITEURS

C'était là, en effet, le devoir principal des visiteurs. Ils se rendaient à chacun des couvents dont la visite leur était assignée pour tout examiner par eux-mêmes, cloître, cellules, écoles, chapelle, pour veiller à ce que tout fût conforme aux règles et à l'esprit de l'ordre et à ce que la règle fût obéie par chacun des frères, depuis le convers jusqu'au prieur. Le visiteur avait donc une mission importante à remplir. Il était chaque année nommé en chapitre provincial. On choisissait parmi les frères les plus recommandables; car, comme le chapitre provincial de 1326, tenu à Pamiers, le disait : ils étaient nommés « non pour dissiper la *religion*, mais pour la corri-

ger; » dès lors, ils devaient ne point être en défaut avec la règle. Sous prétexte de voyage ou de fatigue, ils ne pouvaient s'accorder aucun adoucissement, si ce n'est dans le cas de nécessité véritable. Ils n'étaient point autorisés à faire un long séjour dans chacun des quatre ou cinq couvents qu'ils avaient à visiter. Ils ne portaient point d'argent avec eux : à quoi bon? Le couvent visité se chargeait du voyage jusqu'au couvent à visiter. Le chapitre provincial de 1310 tenu encore à Pamiers leur faisait un devoir de commencer ces visites dans la semaine de Pâques : elles devaient être terminées dans l'octave de la fête de la Trinité, au plus tard : au XIIIe et au XIVe siècle, la fête de la Trinité avait une octave.

Je donne ici le tableau des visiteurs du couvent de Pamiers de 1272 à 1342, d'après les actes des chapitres provinciaux (1).

1272, fr. de Ponciac, f° 313 A.
1273, fr. P. *de Fabrica,* f° 315 B.
1274, fr. Bernard Garin, f° 317 B.
1275, fr. Raymond Sicred, f° 320 A.
1276, fr. Guillaume de Saint-Astier, f° 323 A.
1277, fr. Jean Poiada, f° 324 A.
1279, fr. Pierre Sicred, f° 327 A.
1280, fr. Bernard de Bociac, f° 330 B.
1281, fr. Bérenger de Saint-Symphorien, f° 332 B.
1282, fr. G. Galin (*Galini*), f° 335 B.
1283, fr. Guillaume Arnaud, f° 336 B.
1284, fr. Bertrand de Castelnau, f° 338 B.
1285, fr. R. Guilabert, f° 340 B.
1286, fr. Étienne de Cahors, f° 343 A.
1287, fr. P. Raymond Baragnon, f° 346 A.

(1) Bibl. publique de la ville de Toulouse Ms. 490 (I, 273).

1288, fr. Pierre *de Tapia,* f° 348.
1289, fr. B. Grandis, f° 351 A.
1290, fr. Guillaume Fabre, f° 353 B.
1291, fr. G. Bermond, f° 358 B.
1292, fr. B. Grandis, f° 360 B.
1293, fr. *Odo de Causenx,* f° 364 A.
1294, fr. Ber. *de Verissano,* f° 366 A.
1295, fr. G. Bermond, f° 368 A.
1296, fr. Pierre Arnaud, f° 370 A.
1297, fr. P. Coppelli, f° 372 A.
1298, fr. Arnaud Jean de Cahors, f° 373 B.
1299, fr. Guillaume Belhomme, f° 378 A.
1300, fr. B. de Barsalona, f° 380 A.
1301, fr. Hélie Arnaud, f° 384 A.
1302, fr. G. Bermond, f° 385 A.
1303, fr. G. de Malartic, f° 388 B.
1304, fr. R. *Extranei,* f° 390 B.
1305, fr. Pierre de Maslac, f° 393 B.
1306, fr. Arnaud Vital, f° 396 B.
1307, fr. Sixte de Cahors, f° 399 A.
1308, fr. Guillaume *Aurelie* (Orléans), f° 402 A.
1309, fr. Raymond Maurel, f° 406 B.
1310, fr. Arnaud de Bosc (*de Bosco*), f° 409 B.
1311, fr. Bertrand de Masaut, f° 412 B.
1312, fr. Guillaume *Aurelie,* f° 415
1313, fr. Hélie du Plan (*de Planis*), f° 418 B.
1314, fr. B. *Ripparie,* de Brives f° 421 A.
1315, fr. Aymeric de Miremont. Ms. 488, f° 73 C.
1316, fr. S. Fulcoy (*Fulcodii*), f° 424 A.
1317, fr. Vital de Bedac, f° 427 B.
1318, fr. Pierre Calvier (*Calverie*), f° 430 A.
1319, fr. G. Boet (*Boethi*), f° 432 B.
1320, fr. Jean Ferrier, f° 435 A.

1321, fr. Guillaume *de Boria,* f° 438 B.
1322, fr. P. *Boerias* (Bories), f° 440 B.
1323, fr. P. *de Castro,* f° 442 B.
1325, fr. Jean de Maison (*de Domo*), f° 447 A.
1326, fr. Guillaume Galaud (*Galaubi*), f° 451 B.
1327, fr. Garsias Barte, f° 453 A.
1328, fr. Pons *de Brezis,* f° 455 B.
1329, fr. Jean de Rieux, f° 458 B.
1330, fr. Fortanier de Pierrelongue, f° 461 A.
1331, fr. P. *de Senseriis,* f° 462 B.
1332, fr. Gui Robert, f° 467 A.
1333, Gui Bosc (*Boscoti*), f° 470 B.
1334, fr. Ber. de Sensac, f° 473 A.
1335, fr. B. Ortholan, f° 475 B.
1336, fr. Pierre *de Gardera,* f° 480 A.
1337, fr. Philippe de Combel (*de Combellis*), f° 483 A.
1338, fr. Garcias Barthe, f° 486 B.
1339, fr. Arnaud Babon (*Babonis*), f° 489 B.
1340, fr. Gui *de Mortuo Mari,* f° 493 A.
1341, fr. Pons de Manignac, f° 498 A.
1342, fr. Bernard de Montanier (*de Monte Anerio*), f° 499 A.

Telle est la liste des visiteurs du couvent de Pamiers. Si on l'examine de près, on remarquera que la visite ne fut jamais confiée deux fois au même frère. Ce n'est qu'exceptionnellement, en effet, qu'un même frère visitait une seconde fois les couvents déjà visités par lui ; l'usage consacrait ce point dans la pratique ; et une sainte prudence inspirait cet usage. On peut voir là une preuve, entre mille autres, que l'ordre avait le désir ardent de corriger tous les abus, même les moindres défauts : une petite misère qu'un visiteur ne remarquait pas ou ne corrigeait qu'imparfaitement était vue,

corrigée et prévenue par un autre. On peut croire que l'intensité de ferveur qui signala l'ordre des Frères prêcheurs au XIIIe siècle (1) fut due en partie à ces visites annuelles et au renouvellement incessant des visiteurs.

IV

LES ÉTUDES

Le recrutement de l'ordre des Frères prêcheurs, dont le nombre, au XIIIe siècle, s'éleva à des chiffres étonnants, se faisait par une voie à peu près régulière, consacrée par l'usage. Chaque couvent formait une *prédication,* dans le sens que j'ai expliqué ; naturellement, les jeunes hommes qui se sentaient de l'attrait pour la règle des Frères prêcheurs allaient frapper à la porte du couvent voisin, dans les limites duquel ils habitaient. Une fois reçus, ces jeunes gens appartenaient à la *prédication* qui les avait admis ; le couvent se chargeait d'abord de les former à la vie religieuse, et puis de les instruire. Pendant le premier siècle de l'ordre, il n'y eut point de noviciats séparés ; les noviciats furent créés seulement en 1336, au nombre de six ; je note que l'un des six fut placé au couvent de Pamiers (2). Le couvent de Pamiers eut donc ses propres novices, qui lui venaient le plus ordinai-

(1) *Disputatio mundi et religionis*, dans *Bibl. de l'École des Chartes*, 1884, première livraison.

(2) Voyez le texte du chap. prov. de 1336, dans mon *Essai sur l'organisation des études dans l'ordre des Frères prêcheurs au* XIIIe *et au* XIVe *siècle*, p. 58, not. 5.

rement, pour ne pas dire toujours, du pays environnant; la vallée de l'Ariège les fournissait en majeure partie. Une fois initiés à la vie religieuse, ils devaient être appliqués à l'étude, qui était, toute la vie durant, un des principaux devoirs des Frères prêcheurs (1). La règle leur faisait une obligation d'étudier en rhétorique et en logique, en philosophie, en théologie, en écriture sainte. S'ils en avaient l'aptitude et le goût, ils pouvaient s'appliquer à l'étude du grec, de l'arabe et de l'hébreu. L'enseignement se donnait à trois degrés, d'abord dans le *Studium* ordinaire de chaque couvent, premier degré; puis dans le *Studium solemne,* placé dans deux ou trois couvents de chaque province, pour y former les professeurs futurs, second degré; enfin dans le *Studium generale,* où l'on prenait les grades, troisième degré. Le *Studium solemne* et le *Studium generale* donnaient sous deux formes l'enseignement supérieur.

Ayant exposé ailleurs l'organisation de l'enseignement chez les Frères prêcheurs, je m'en tiens ici à cet exposé sommaire, et je note de suite les points propres au couvent de Pamiers.

Le couvent de Pamiers n'eut jamais que les *Studia* simples. Les étudiants pour les arts et la philosophie furent toujours non instruits par chaque couvent et dans chaque couvent, mais distribués en groupes ou *combinaisons;* quatre ou cinq couvents étaient associés; chacun d'eux recevait successivement les étudiants des divers couvents formant une *combinaison, combinatio;* et cette année, c'est dans ce couvent que l'enseignement de la logique et celui de la philosophie se donnait.

(1) Ib., p. 4-13.

En 1269, l'année même de la fondation du couvent de Pamiers, les couvents de la province furent distribués, pour l'enseignement des arts, en dix groupes. Celui de Pamiers ne fut pas encore compris dans cette organisation ; il fallait attendre qu'il vînt à la vie. C'est en 1275 seulement que nous le voyons entrer dans un groupe scolaire. Cette année, les couvents ayant été distribués en six vicairies, il fut adjoint à la vicairie de Toulouse. Pendant quelque temps, chaque vicairie eut un *Studium artium* se déplaçant chaque année, couvent par couvent à tour de rôle. En 1275, les étudiants de Pamiers pour les arts furent envoyés au couvent de Castres, qui, d'après ce principe, avait le *Studium artium;* fr. Raymond de Vimac leur enseigna la rhétorique et la *logique nouvelle,* ainsi appelée parce qu'elle comprenait les livres d'Aristote inconnus d'Abélard, les *Priora,* les *Posteriora* et les *Topica;* en 1276, ce fut au couvent de Montauban, dont fr. Guillaume Bonnet était le lecteur ; en 1277 et en 1278, ce fut au couvent de Rieux, avec fr. Guillaume Bonet et fr. Reymond Pellicier pour professeurs ; en 1279, le couvent de Pamiers eut lui-même le *Studium artium,* et, à ce titre, reçut les étudiants des couvents de Toulouse, Rieux, Montauban, Albi et Castres ; fr. Raymond Coluel y donna l'enseignement. Ainsi le couvent de Pamiers, tantôt envoyait ses étudiants dans un autre couvent, tantôt recevait ceux des autres couvents, d'après un roulement à peu près fixe. Je relève ici seulement les années où le *Studium artium* fut au couvent de Pamiers, avec le nom des professeurs, d'après les actes des chapitres provinciaux (1) :

(1) Biblioth. publiq. de la ville de Toulouse, ms. 490 (I, 273).

1282, lecteur, fr. Arnaud-Guillaume; f° 335 A.

1288, lecteur, fr. Andric, de Toulouse; f° 347 B.

1291, lecteur, fr. Pierre *de Edera;* f° 358 A.

1296, lecteur, fr. Armann, de Rieux; f° 369 B.

1297, lecteur, fr. Guillaume-Dominique, f° 371 B.

1298 et 1299, lecteur, fr. Guillaume-Vincent; f°s 373 A et 377 B.

1310, lecteur, fr. Jean, de Rieux; f° 409 A.

1313, lecteur, fr. Jean Ciceron; f° 418 A.

1314, lecteur, fr. Pierre Fournier; f° 420 B.

1315, lecteur, fr. Pierre Gui; ms. 488, f° 73 A.

1317, lecteur, fr. Guillaume Borrel; f° 426 B.

1320, lecteur, fr. Pierre Vital; f° 434 A.

1324, lecteur, fr. B. *de Maris;* f° 444 B.

1326, lecteur, fr. Fabre Sicred; f° 449 B.

1327 et 1328, lecteur, fr. Pierre Guille; f°s 452 B et 455 A.

1333, lecteur, fr. Raymond-Etienne; f° 470 A.

1335, lecteur, fr. Hugues de Sonac; f° 474 B.

1341, lecteur, fr. Michel d'Argayneuf (*de Argaynovi*); f° 495 A.

Parmi ces dix-huit lecteurs des arts au couvent de Pamiers, il en est un qui mérite une mention spéciale; je me reprocherais de ne pas le signaler : c'est le fr. Pierre Gui, neveu de B. Gui, éditeur de son *Sanctoral* dont la Bibliothèque de Toulouse possède un des volumes originaux, longtemps professeur de théologie, provincial et inquisiteur de Toulouse (1).

Les couvents furent de même distribués en groupes

(1) Voyez sa notice complète au mot *Petrus Guidonis,* dans mon ouvrage *les Frères prêcheurs en Gascogne au* XIIIe *et au* XIVe *siècle,* 3e partie, dans *Archives historiques de la Gascogne.*

pour l'étude de la philosophie, qui comprit d'abord deux ans, puis trois. Les couvents avaient à tour de rôle le *Studium naturalium*. De 1275 à 1278, le couvent de Pamiers fut rattaché au groupe des deux vicairies de Toulouse et de Montpellier ; après 1278, il fut associé aux couvents les plus rapprochés. Il eut assez souvent le *Studium naturalium;* comme précédemment pour les arts, je note ces années avec le nom des lecteurs.

1289, lecteur fr. Arnaud de Barrière (*De Barreria*) (1), f° 350 B.

1292, lecteur fr. Germain (2); f° 360 A.

1294, lecteur fr. Guillaume Fabre ; f° 365 B.

1303, lecteur fr. Guillaume Séguier ; f° 388 B.

1305, lecteur fr. Jacques de Conques (3); f° 392 A.

1306, lecteur fr. Pons *de Massabone* (4); f° 395 B.

1308, lecteur fr. Guillaume Dulcini (5); f° 401 A.

1309, lecteur fr. Bérenger Got (6), f° 405 A.

(1) Studentes fratres R. Maurandi, Germanum Appamiensem, Bertrandun de Albate, Guillermun Lauterii, Jo. de Veridario Albiensen, f° 350 B.

(2) Studentes fratres R. Fabri, Sicardun Albiensem, etc., f° 360 A.

(3) Auditores fratres P. Arquerii, Jo. Fabri, R. Barea, Bertrand. Pellicerii, Bertrand. de Manso, Ar. Calhavelli, Ber. Porquerii, Ber. Laurencii, P. de Catano, Garinum, f° 393 A.

(4) Auditores fratres P. de Cellario, Ar. Calhavelli, P. de Frontinaco, Bartholomeum, Michaelem, P. Rigaldi, Bertrandum de Serveto, R. Ademarii, Ar^m de Rivis, Ber. Baudini, Ber. Brosca, Ar^m de Sancto Michaele, P. Brugeria, f° 395 B.

(5) Auditores fratres Ponciun de Mirallis, P. Vasconis, Bartholomeun de Orto, Ber. de Orto, Ber. Lasserra, R. Barcha, Jo. de Rivis, Jacobun de Monte acuto, Jacobun Coia, Guillermun Stephani, Ber. Martini, f° 401 A.

(6) Auditores fratres Jo. de Rivis, B^m Martini, Sicardum de

1311, lecteur fr. Arnaud de Saint-Michel (1); f° 411 B.

1312, lecteur fr. Paul *de Alanhano* (2); f° 415 A.

1316, lecteur fr. Raymond de Durfort (3); f° 423 A.

1319, lecteur fr. Guillaume de Leruns (*de Leruncio*) (4), f° 432 A.

1322 et 1323, lecteur fr. Jean de Solan (*de Solana*) (5); f° 439 B, f° 442 B.

1325, lecteur fr. Jean André (6); f° 446 B.

1329, lecteur fr. Amigon, de Rieux (7); f° 457 A.

1330, lecteur fr. Jean Durand (8); f° 459 B.

1331 et 1332, lecteur fr. Guillaume Bonet (9); f° 462 B.

Albima, Raymundum Andree, Mamandum, Poncium de Mirals, Arnaldum Petri, Poncium Aymerici, Arm Regis, Wm Stephani, Amelium Castrensem, Petrum de Marcello, f° 405 A.

(1) Auditores fratres Arnaldum de Pontosio, Johannem Ciceronis, Arnaldum Gi de Murollo (Murello), Aycredum de Crosaco, Raymundum Arnaldi de Lauro, Arnaldum de Bascanes, Petm Johannis de Bello loco, Raymundum de Rivo, Bm de Podio, Gm Garsie, Bertrandum Galberti, f° 412 A.

(2) Auditores fratres Raymundum Arnaldi, Arnaldum Garssie, Arnaldum de Pontosio, P. Johannis, P. Assaliti, Amaneum Ferrolli, Aycredun, P. Furnerii, Bernardum de Podio, Arnaldum de Clauseto, P. Arnaldi de Lana, Bernardum de Insula, f° 415 A.

(3) Auditores fratres B. Baione, Stephanum Jaculatoris, G. Borrelli, Germanum de Cardone, G. Guayraudi, G. de Podio salvi, G. Baconis, Aymericum de Magriano, Arnaldum Guterii, Rotgerium Carrerie. f° 423 A.

(4) Auditores fratres A. Bartholomei, etc., f° 432 A.

(5) 1322, Auditores fratres Bertrandum de Solano, etc., f° 439 B; 1323, Auditores fr. Fabrum Sicredi, etc., f° 442 A.

(6) Auditores fr. Fabrum Sicredi, etc., f° 446, B.

(7) Auditores fr. G. Bayardi, etc., f° 457 A.

(8) Auditores fr. P. Daunisii, etc., f° 459 B.

(9) Auditores fr. Jo. Carbonelli, etc., f° 462 B.

1340, lecteur fr. Raymond Étienne, f° 491 A.

En comparant les deux tableaux des années où le couvent de Pamiers eut l'un ou l'autre des deux *Studia* des arts et de la philosophie, on voit qu'il les eut à peu près également dans le même espace de temps, vingt fois les arts et vingt et une fois la philosophie.

L'enseignement s'étendit plus loin que la logique et la philosophie : il comprit encore la Bible et la Théologie. L'étude de la Bible fut en grand honneur dans l'ordre dès sa naissance ; un fait le prouve surabondamment : en 1256, l'ordre, âgé seulement de quarante ans, avait déjà donné deux éditions de la Bible. L'explication de l'Écriture était donnée dès lors dans chaque couvent, non seulement pour les étudiants proprement dits, mais encore pour tous les religieux, de même que l'enseignement de la Théologie. A la fin du XIIIe siècle, on créa des cours spéciaux d'Ecriture sainte dans les *Studia solemnia,* où les professeurs futurs allaient étudier. Le principe des cours spéciaux d'Écriture sainte regardés comme nécessaires ne tarda pas à s'étendre : dès les premières années du XIVe siècle, il fut appliqué à d'autres couvents que ceux ayant le *Studiun solemne.* Ces cours spéciaux d'Écriture sainte furent adjoints à des cours spéciaux pour l'explication des *Sentences* de Pierre Lombard, nécessaires à leur tour après que saint Thomas d'Aquin eût été pris comme le maître de la doctrine (1309) ; le nombre des couvents où ces cours spéciaux se firent varia entre quatre et six ; rarement il s'éleva aussi haut.

Le couvent de Pamiers ne fut pas oublié dans cette organisation de l'enseignement de l'Écriture sainte et des Sentences. Difficilement, il l'eût été, puisque Dominique Grenier, un des plus grands évêques de la ville (1325-

1347), fut un des meilleurs commentateurs de la Bible dans l'ordre des Frères prêcheurs.

Je relève ici simplement les années où le couvent de Pamiers eut les cours spéciaux de la Bible et des Sentances, et je retiens en même temps les noms des professeurs, d'après les actes des chapitres.

1312, lecteur de la Bible fr. Guillaume d'Ausan (*De Ausanis*); lecteur des Sentences fr. Fortanier de Pierrelongue, f° 414 A.

1313, lecteur de la Bible fr. Hugues de Montesquieu, f° 417 A.

1314, lecteur de la Bible fr. Guillaume Ripier (*Riparie*), f° 419 A ; lecteur des Sentences fr. Raymond Barthe (*Barta*), f° 419 B.

1316, lecteur de la Bible fr. Guillaume Ripier (*Riparie*), f° 422 A ; lecteur des Sentences, fr. Jean de Rieux, f° 422 A.

1320, lecteur de la Bible fr. Pierre Gascon, f° 433 B ; lecteur de Sentences fr. Jean de Conques, f° 433 B.

1323, lecteur de la Bible fr. Guillaume Ripier (*Riparie*), f° 441 B ; lecteur des Sentences fr. Guillaume Borrel, f° 441 B.

1328, lecteur des Sentences fr. Guillaume Bonet, f° 454 B.

1341, lecteur des Sentences fr. Guillaume de Calvayrac, f° 414 B.

Enfin, de tous ces enseignements, le plus important était celui de la Théologie : la science sacrée nécessaire s'imposait à tous ; nul n'était dispensé de l'acquérir sous aucun prétexte. Je veux dire que non seulement les jeunes gens, mais encore les religieux, de quelque qualité et de quelque âge qu'il fussent, étaient tenus de s'y appliquer. Pour cette raison majeure, chaque cou-

vent avait des cours de Théologie, qui se faisaient chaque jour. Quand le couvent avait acquis une certaine importance, on lui donnait un lecteur et un sous-lecteur. C'est en 1303 que le couvent de Pamiers commença à avoir un sous-lecteur. Le manuel de Théologie, le livre *lu* fut, durant le XIIIe siècle, les quatre livres des Sentences de Pierre Lombard ; au XIVe siècle, ce furent les écrits de saint Thomas d'Aquin, imposés d'office aux lecteurs. Outre les cours de tous les jours, l'enseignement de la Théologie comportait des *disputes,* soit à titre d'exercice scolaire et privées, soit solennelles et publiques. Ainsi, grâce à cet enseignement, chaque religieux était abondamment pourvu pour l'exercice du ministère évangélique. J'ajoute ce détail peu connu : frère Hélie de Ferrière, profès du couvent de Cahors, avait, pendant qu'il était provincial de la province de Toulouse (1324-1336) (1), composé un livre *de Doctrina fratrum :* c'était un résumé de la foi. Ce livre parut si approprié qu'à partir de 1335 chacun des religieux de la *Province,* à moins qu'il n'eût quarante ans de profession ou qu'il ne fût lecteur, dut l'étudier, l'apprendre de mémoire, pour qu'il lui servît de vade-mecum au tribunal de la pénitence et en chaire (2). Ainsi, en relevant ces détails minimes en apparence, nous constatons la préoccupation dans l'ordre des Frères prêcheurs de former et d'avoir toujours des ouvriers dignes, utiles, considérés dans la vigne symbolique du Seigneur.

Je donne ici la liste des lecteurs de Théologie du

(1) B. Gui, *Priores provinciales in provinc. Tholosa.*, Bibliothèque publique de la ville de Toulouse, ms. 490 (I, 273), f° 73 A.

(2) Ms. 490, f° 475 A, f° 482 A.

couvent de Pamiers, d'après les actes des chapitres provinciaux (1).

1270, fr. P. Durand, f° 204 A.

1274, fr. Jean *de Castellione,* f° 317 A.

1276, fr. R. Guillaume, f° 322 B.

1277, fr. Jacques Blanquier, f° 323 B.

1278, fr. Guilhem Arnaud de Mauléon, f° 324 B.

1280, fr. Guillaume de Lefiac, f° 330 A.

1282, fr. Raymond Hunaud, f° 334 B.

1385, fr. P. At, f° 340 A.

1287, fr. Eydemar de Saint-Paul, f° 345 A.

1288, fr. Jacques Olivier, f° 347 A.

1290, fr. P. At, f° 352 A.

1291, fr. Loup, f° 357 A.

1296, fr. Guillaume Pallier (*Pallerii*), f° 369 A.

1299, fr. Gualhard *de Cadrivo,* f° 377 A.

1300, fr. Dominique Fontaine (*de Fonte*), f° 379 A.

1303, fr. Dominique Fontaine (*de Fonte*) f° 387 A; sous-lecteur fr. Aymeric Martin de Limoges, f° 387 B.

1304, sous-lecteur fr. R. Loup, f° 390 A.

1307, sous-lecteur fr. Jean *de Pignerio,* f° 397 B.

1308, fr. Guillaume Seguier, f° 400 A.

1309, fr. Guillaume *de Peralto,* f° 404 B ; sous-lecteur fr. Athon de Château-Verdun, f° 404 B.

1310, fr. Guillaume Dulcini, f° 407 B.

1311, fr. G. Duranda, f° 410 B; sous-lecteur fr. Bertrand *de Manso,* f° 411 A.

1315, sous-lecteur fr. Sicard Gosini, Ms. 488, f° 72 c.

1317, fr. Bérenger Got, f° 425 B.

1318, fr. G. Garric, f° 429 A; sous-lecteur fr. Guillaume Raoul, f° 429 A.

(1) Ms. 490.

1319, fr. Raymond de Durfort, 431 B; sous-lecteur fr. Jean *de Consilio,* f° 431 B.

1321, fr. P. *de Castro,* f° 436 A; sous-lecteur fr. Jean *de Solario,* f° 436 A.

1322, fr. Robert de Salminhac (*de Salminhaco*), f° 439 A; sous-lecteur fr. G. Borrel, f° 489 A.

1324, fr. B. du Puy (*de Podio*), f° 444 A; sous-lecteur fr. Jean André, f° 444 A.

1325, sous-lecteur fr. *P. de Podiosabone,* f° 446 A.

1326, fr. Germain Cardon, f° 449 A.

1327, fr. Jean *de Solano,* f° 452 A.

1330, fr. Bertrand *de Gorano,* f° 459 A.

1331, fr. Aymeric *de Mayricino,* f° 462 A.

1332, sous-lecteur, fr. Arnaud Massat, f° 466 A.

1333, fr. Gualhard *de Rassils,* f° 469 B.

1334, fr. Jean André, f° 471 B; sous-lecteur fr. Arnaud *de Massabone,* f° 472 B.

1335, sous-lecteur, fr. Pierre Raymond Celat, f° 474 A.

1336, fr. A. Babon (*Babonis*), f° 477 A.

1340, fr. Aymeric *de magerano,* f° 490 B.

1341, fr. Jean André, f° 494 B.

V

LES CHAPITRES PROVINCIAUX TENUS AU COUVENT DE PAMIERS

L'ordre des Frères prêcheurs se distingua parmi tous les autres ordres dès l'origine par une organisation propre et particulièrement forte, qui établit entre les couvents un lien de vigoureuse discipline. La tenue annuelle du chapitre général pour tout l'ordre et du chapitre provincial pour chaque province fut un des

points dominants de cette organisation. Le lieu de la tenue, autant du chapitre provincial que du chapitre général, n'était point fixe. Chaque année, on le déterminait à nouveau pour l'année suivante. Chacun comprend quel était l'objet de ces chapitres : on y réglait, dans les uns tout ce qui touchait à l'intérêt général de l'ordre, dans les autres tout ce qui se rapportait au bon gouvernement et au progrès de la province. Depuis l'année 1270, où le couvent de Pamiers fut fondé, à l'année 1342, date à laquelle la compilation des actes des chapitres provinciaux que j'ai consultée s'arrête, c'est-à-dire dans l'espace de soixante-douze ans, le chapitre provincial ne se tint que trois fois au couvent de Pamiers, en 1290, en 1310 et en 1326. C'est relativement peu. Il n'y en eut d'autre cause à cela que l'accès difficile du couvent de Pamiers, si toutefois en 1290 le couvent avait pris les agrandissements que d'autres faits nous ont déjà permis de supposer. Il fallait en effet de vastes locaux pour recevoir le chapitre provincial, qui se composait du prieur provincial, de son vicaire et du prieur de chaque couvent, au moins. Il est vrai qu'il se tenait pendant les vacances des leçons : tout le local des écoles pouvait donc être mis à la disposition du chapitre. Tandis, en effet, que le chapitre général se tenait le jour de la Pentecôte, le chapitre provincial se réunissait soit en juillet, soit en août, soit en septembre, quelquefois même en octobre. Des trois chapitres qui se réunirent au couvent de Pamiers, le premier (1290) se tint le 14 septembre, *in Exaltatione Sancte Crucis,* le second (1310) le 22 juillet, *in festo beate Marie Magdalene,* le troisième (1326), le dimanche avant la fête de saint Jean-Baptiste, *dominica ante festum B. Johannis Baptiste,* c'est-à-dire cette année le

22 juin. Les appendices donnent le texte des actes de ces trois chapitres : j'en dégage les points qui ont un intérêt un peu général.

D'abord je note que deux couvents furent reçus, l'un, celui de Collioure (1), au chapitre de 1290, l'autre, celui de Saint-Girons, au chapitre de 1310. Un mot seulement sur la fondation du couvent de Saint-Girons, des prieurs duquel je publierai ailleurs les notices d'après B. Gui et ses continuateurs (2).

Saint-Girons était compris dans l'ancien diocèse de Conserans. Or, le noble baron Arnaud de Comminges, surnommé d'Espagne, vicomte de Conserans (3), homme de grande foi, demanda, dans les premières années du XIVe siècle, avec force instances et démonstrations de piété, qu'un couvent de Frères prêcheurs fût établi à Saint-Girons, la principale et la plus chrétienne population de ses terres, placée au centre de la vallée riche, ouverte et heureuse du Salat. Le chapitre provincial de 1306, tenu à Figeac, délégua frère Guillaume d'Aignan et frère Arnaud Guillaume de Lordat pour examiner les locaux et terres qu'Arnaud d'Espagne avait mis déjà ou mettrait à leur disposition. Dans le courant du mois d'août 1306, ces deux religieux se rendirent à Saint-Girons. L'installation d'un couvent leur parut possible et même facile. Il ne manquait que les pouvoirs apostoliques ; à partir de 1298, les ordres mendiants ne purent

(1) Voy. Appendice II. *Fundacio conventus caugui liberi.*

(2) *Les Frères prêcheurs en Gascogne aux* XIIIe *et* XIVe *siècles* (1220-1340), dans *Archives historiques de la Gascogne*,.

(3) Il était fils de Roger IV de Comminges et de Grise ou Garcie, fille d'Arnaud d'Espagne, seigneur de Montespan ; il s'était marié avec Philippe, fille de Roger, comte de Foix. Anselme, *Hist. généal. et chron.* Tom. II, 643. 3e édit. Paris. 1726.

plus désormais faire de nouvelle fondation sans l'autorisation préalable du Saint-Siège. Le principal donc manquait. Arnaud d'Espagne, qui désirait vivement la fondation du couvent de Saint-Girons doté par lui, se mit en instance auprès du pape Clément V ; il obtint les pouvoirs apostoliques nécessaires. Le chapitre provincial de 1309, tenu à Périgueux le 11 du mois d'août, décida en conséquence que le prieur provincial se transporterait à Saint-Girons pour y recevoir le couvent. Fr. Guillaume d'Aignan, provincial, s'y rendit en effet sans retard avec frère Arnaud Jean, prieur de Prouilles. La bulle pontificale autorisant la fondation du couvent leur fut présentée ; et le 20 septembre, veille de la fête de saint Mathieu, samedi des quatre-temps, le couvent fut inauguré avec une grande solennité, en présence d'Arnaud d'Espagne et de sa noble épouse, dame Philippe, fille de Roger, comte de Foix. Sa présence à cette cérémonie d'inauguration était certes légitime et naturelle, puisqu'il avait donné aux Frères prêcheurs tout le terrain pour le couvent, situé sur le bord du Salat, du prix de 500 livres tournois, et puisqu'il avait fait choix de ce couvent pour sa sépulture. Il était, du reste, disposé à pratiquer des largesses plus grandes encore, comme l'avenir le montra. La cérémonie d'inauguration fut d'une belle et attachante simplicité. Elle consista en une messe *de beata Maria Virgine*, la première qui fût dite dans le couvent, et que le prieur de Prouilles célébra.

La maison était fondée. Les règles de l'ordre ne permettant pas qu'elle prît le titre de couvent, un vicaire fut donné au nouveau *lieu* : ce fut le fr. Pierre Arnaud de Toulouse, qui eut avec lui trois autres religieux. Deux mois plus tard, le 21 novembre, l'évêque

de Comminges, Boso de Salignac, du consentement des vicaires de l'évêque de Conserans, Bernard de Montaigu, bénit lui-même le cimetière des Frères avec toute la solennité que l'on donnait alors aux cérémonies de ce genre. Enfin, le chapitre provincial de 1310, tenu à Pamiers, reçut définitivement et institua le couvent, auquel il donna un prieur, un lecteur et douze religieux.

Les actes des chapitres provinciaux nous présentent quelques autres faits intéressants aussi, en dehors des dispositions de règle qu'on y trouve sous la rubrique : *Admonitiones*. Ils se terminaient uniformément par des indications de suffrages, soit pour les vivants, soit pour les morts. La faveur du suffrage qui donnait une participation véritable aux prières de l'ordre n'était accordée qu'aux affiliés, aux bienfaiteurs, aux amis. Ainsi, la partie de ces actes, placée sous la rubrique *Suffragia*, nous fait connaître les principales relations d'amitié que l'ordre avait, soit avec des gens du monde, soit avec des gens d'église. Il serait curieux d'en faire le dépouillement complet.

Les trois chapitres provinciaux tenus à Pamiers contiennent quelques indications bonnes à noter à ce point de vue. Les amis de l'ordre qu'ils nous montrent, ce sont le roi de Majorque, Jacme Ier, un comte du nom de Gaston, dame Sibilta épouse d'Amalric de Narbonne (1), les cardinaux d'Ostie, du titre de Sainte-Sabine et du titre de Saint-Eusèbe, le cardinal Raymond de Got, neveu de Clément V, Bernard Saisset, évêque de Pamiers, à la mort duquel chaque couvent doit célébrer un service comme pour un membre de l'ordre (2).

(1) Chap. de 1290.
(2) Chap. de 1310.

La même disposition fut prise pour Arnaud d'Espagne, le patron magnifique du couvent de Saint-Girons, et pour Philippe, son épouse.

Tout à l'heure je rappelais la rubrique *Admonitiones* que l'on trouve dans les actes de chaque chapitre. Ces *admonitions* avaient trait quelquefois aux choses de la vie extérieure des religieux, que la règle pouvait prévoir et régler ou qui pouvaient faire l'objet de conseils directifs. Je ne mentionnerai ici qu'une seule des *admonitions* de ce genre adressées de Pamiers à chacun des couvents de la province, c'est celle où le chapitre défendait aux Frères prêcheurs de s'occuper des affaires séculières. Par affaires séculières, il faut entendre les causes litigieuses et la guerre. Le Frère prêcheur, dont la mission était de prêcher, devait rester étranger à tout ce qui n'intéressait pas ce ministère. Dès lors, il était naturel qu'il ne songeât point à s'entremettre dans les litiges et les guerres. L'ordre ne le lui permettait sous aucun prétexte; il lui défendait de s'en occuper de quelque manière que ce fût, soit directement, soit indirectement, soit dans des conversations ou pourparlers, soit par écrit, soit comme messager, soit comme ambassadeur. S'il contrevenait à cette règle, il s'exposait aux peines les plus sévères : la prison elle-même lui était promise. Chaque couvent avait, en effet, sa prison, que les prieurs devaient toujours tenir en parfait état et munir de bonnes chaînes.

Tels sont les détails principaux qui m'ont paru devoir être relevés dans les actes des chapitres provinciaux et signalés. Je pourrais en mentionner quelques autres encore : mais on comprendra que je ne donne pas une grande étendue à ce mémoire : du reste, on les trouvera dans les actes eux-mêmes dont je publie le texte.

J'ai hâte de relever trois pièces servant d'annexe aux actes du chapitre de 1290 (1).

La première est la réponse à une lettre par laquelle Ysarn de Saint-Paul, chancelier de l'université de Toulouse, le recteur, les docteurs et les maîtres de la même université, demandaient au chapitre de ne pas laisser s'interrompre la tradition si honorable pour eux qui depuis l'origine de l'université attribuait une chaire doctorale aux Prêcheurs. Cette chaire devenue vacante n'était pas encore occupée; ils priaient le chapitre de ne pas tarder plus longtemps à nommer un titulaire. Le chapitre répondit qu'une telle nomination n'était pas de sa compétence ; les docteurs avaient, en effet, dans l'ordre une position unique, honorée et relativement indépendante : le maître général seul disposait d'eux.

Les deux autres pièces que j'ai à signaler sont relatives à une affaire des plus graves qui soumit l'ordre à une dure épreuve. A la suite d'incidents qu'il ne m'appartient pas de raconter, Nicolas IV, auquel des rapports mensongers sur l'état intérieur de l'ordre avaient été faits, l'avait soustrait à l'autorité du Maître que les Constitutions lui permettaient de se donner, et l'avait placé sous le gouvernement de deux cardinaux, le cardinal Latinus, évêque d'Ostie et de Viterbe, et le cardinal Hugues, du titre de Sainte-Sabine. Il me paraît certain que cette mesure avait été le fruit d'une intrigue : et peut-être qu'en cherchant bien on trouverait dans l'intrigue une main franciscaine. Le coup fut porté : et bien qu'il semblât atteindre le général de l'ordre seul, fr. Mugnoz, espagnol d'origine, qui eut à

(1) Pièces justificatives IV, V et VI.

subir beaucoup de traverses, en réalité c'était l'ordre tout entier qui était frappé. La première province de Provence employa à l'écarter tous les moyens en son pouvoir. D'abord elle délégua à Rome frère Bernard Grandis, de Cahors, et frère Raymond Gilabert, prieur de Castres. Mais ceux-ci n'avaient rien obtenu. Les préoccupations n'en devinrent que plus vives, anxieuses : et c'est d'elles que sortirent les deux pièces rédigées au chapitre provincial de 1290. L'une fut un appel en règle de la mesure qui plaçait deux cardinaux à la tête de l'ordre : l'autre fut une lettre adressée au pape lui-même par le prieur provincial et les quatre définiteurs. Attristés, ils exprimaient d'abord leur étonnement, leur douleur. Ils se voyaient contraints d'exposer au Saint-Père les raisons qu'ils pouvaient alléguer contre une mesure si inattendue. Jusque-là, on n'avait pas vu d'ordre religieux placé sous le gouvernement d'un cardinal. Or, c'est à deux cardinaux que les Frères prêcheurs devront obéir : le trouble, l'incertitude, la division s'ensuivront comme inévitablement, et aussi le désordre, car les abus ne pourront pas être corrigés aussi efficacement que par un maître unique. Ainsi la mesure était présentée comme contraire au droit, comme contraire à la raison aussi, car il était probable, certain même, que le gouvernement de l'ordre ne serait pas toujours confié à des réguliers ; il passerait à des séculiers : et alors la tête serait d'une autre condition que le corps. De plus, le pape qui avait embrassé la règle de saint François savait combien les séculiers détestaient les religieux. Il était donc contraire à la raison autant qu'à la piété que les divers points de la vie religieuse fussent traités et réglés par des séculiers. Enfin les Frères prêcheurs avaient pour règle de

n'obéir, en dehors des points prévus par le droit commun, qu'au Maître de l'ordre ou à son vicaire. Leurs constitutions étaient donc changées par la mesure pontificale : et ce changement ne pouvait qu'amener le désordre dans la famille dominicaine et sa fin.

Les signataires de la lettre suppliaient donc le pape de revenir sur une disposition qui leur paraissait si désastreuse. En finissant, ils faisaient l'éloge du Maître, fr. Mugnoz : ce qui laisse entendre que dans la mesure pontificale une question de personne était impliquée. Sa naissance, ses qualités naturelles, ses vertus, sa prudence que les hommes les plus considérables reconnaissaient, tout le rendait recommandable : sous son gouvernement, l'ordre vivait dans la paix et la pratique exacte de la règle. La première province de Provence n'avait ressenti que d'excellents effets de sa douce direction.

A la suite des réclamations et des protestations de tout l'ordre, Nicolas IV revint sur la mesure qu'il avait prise.

Si les pièces que je viens de signaler sont importantes pour l'histoire de l'ordre des Frères prêcheurs, elles ont un intérêt moindre sans doute, mais très appréciable pour l'histoire du couvent de Pamiers, où elles furent rédigées.

CONCLUSION

Mais est-ce bien une histoire du couvent de Pamiers que j'ai voulu faire ? Non. Le mot est ambitieux : et je n'avais pas en main les documents nécessaires pour l'écrire. J'ai imité le touriste, réduit à ne recueillir que

les débris d'un monument ruiné pour en reconstruire les lignes principales. Au XIIIe siècle, Pamiers vit s'élever dans ses murs un monument de religion, de piété, de foi, un sanctuaire où de nombreuses phalanges de soldats du Christ vinrent apprendre le zèle évangélique avec l'amour de Dieu. La plupart de ces ouvriers du Seigneur n'ont point laissé de trace : leurs noms eux-mêmes ne nous sont pas parvenus. Mais cette contrée leur dut en grande partie de conserver la religion et de progresser dans la foi. Il convenait de les saluer comme des bienfaiteurs, et de s'associer à la ville de Pamiers qui, en donnant le nom de *rue des Jacobins* à la rue où l'ancien couvent se trouvait, a voulu conserver la mémoire de ce glorieux passé.

PIÈCES JUSTIFICATIVES (1)

I.

FUNDACIO CONVENTUS APPAMIENSIS

[F° 204 A.]—Anno Domini M°CC°LXIX°, in actis capituli provincialis Bitterris, dominica ante festum beate Marie Magdalene celebrati, fuerunt assignati frater Peregrinus et frater Guillermus Blanchi loco Appamiensi promovendo, qui operarentur et procederent in ipsius loci promocione de prioris Tholosani consilio et assensu; de aliis autem fratribus necessariis prior provincialis provideret vel faceret provideri. Anno Domini pretaxato M°CC°LXIX°, in festo Omnium Sanctorum, Dominus frater Raymundus, episcopus Tholosanus, in prefato loco fratrum Appamiensi missam sollempniter celebravit; et cimiterium fratribus benedixit et predicavit clero et populo convocato; et ex tunc, ceperunt fratres ibidem divinum officium sollempniter peragere, et pariter habitare; frater Bernardus Ganterii, Tholosanus, fuit vicarius institutus.

Anno Domini M°CC°LXX°, in actis capituli provincialis Cistarici in festo apostolorum Petri et Pauli celebrati, fuit in villa Appamiensi, que tunc erat dyocesis Tholosane, conventus fratrum predicatorum regulariter positus et receptus. Et primus prior institutus frater Guillermus Garini de Fano

(1) Bibliothèque publique de la ville de Toulouse, ms. 490 (I, 273).

Jovis (1), et lector assignatus frater P. Durandi. Et fuerunt assignati fratres Peregrinus et Guillermus Blanchi prefati, et Raymundus de Podio, Poncius de Turre, Gozinus Deodatus, Guillermus de Leflaco, Sycardus de Duro forti, Arnaldus de Berga, Bartholomeus de Archanhano Tholosanus, R. Durandi, P. de Caviaco, Arnaldus Talharici; conversi vero Raymundus Fureti, Garssias, Guillermus Auquerii, P. Odini.

Priores in conventu Appamiensi (2).

Primus prior in conventu fratrum predicatorum Appamiensi fuit frater Guillermus Garini de Fano Jovis predictus. Bis fuit prior; prima vice fuit institutus in capitulo provinciali Cistaricensi, anno Domini M°MCC°LXX°, sicut dictum est supra; prior fuit hac vice anno uno; fuit que absolutus in capitulo provinciali Montispessulani, anno Domini M°CC°LXXI° (3).

Secundus prior frater Raymundus Sicredi, de burgo Carcassonensi, successit fratri Guillermo Garini; prior fuit annis duobus, fuitque absolutus in capitulo provinciali Caturcensi, anno Domini M°CC°LXXIII° (4). Hic postmodum prior Castrensis existens obiit in conventu Castrensi, V° non. Julii, anno Domini M°CC°LXXX° (5).

Frater Guillermus Garini predictus, secunda vice, successit fratri Raymundo Sycredi; prior fuit annis duobus et amplius, prior que existens, obiit ibidem ante provinciale capitulum Pirpiniani, in quo fuit ejus obitus recitatus, ut patet in actis illius capituli, anno Domini M°CC°LXXV° (6).

[F° 204 B.] Tercius prior frater Guillermus Blanchi suc-

(1) Cette partie a été publiée par Martène. *Simpl. coll.* VI, 507. Tout le reste manque dans Martène.

(2) Titre courant dans le ms.

(3) F° 311 A.

(4) F° 315 A.

(5) *Jacet hic in cimiterio communi retro sacristiam.* B. Gui, *Pr. in conv. Cast.*, f° 134 B.

(6) F° 321 B.

cessit fratri Guillermo Garini; prior fuit anno quasi uno; fuit autem absolutus per litteram prioris provincialis, fratris Petri de Valetica, sibi missam, anno Domini M°CC°LXXV° vel L°XXVI°. Hic obiit in conventu Appamiensi anno Domini (*manque*).

Quartus prior frater Bernadus Garini Narbonensis, bis; prima vice, successit fratri Guillermo Blanchi; prior fuit annis tribus; fuitque hac vice inde per litteram absolutus, circa Natale Domini, anno Domini M°CC°LXXIX°.

Quintus prior frater Raymundus de Ponte Tholosanus successit fratri Bernardo Garini; prior fuit annis quasi duobus; fuitque absolutus in capitulo provinciali Massilie, anno Domini M°CC°LXXXI° (1). Hic obiit in conventu Tholose, anno Domini (*manque*).

Sextus prior frater Johannes de Genesteto de Montepessulano successit fratri Raymundo de Ponte; prior fuit annis duobus; fuitque absolutus in capitulo provinciali Montispessulani (2), post generale ibidem immediate, anno Domini M°CC°LXXXIII°. Hic fuit prior in pluribus conventibus; et obiit in Montepessulano in senectute bona plus quam quinquagenarius in ordine, anno Domini M°CCCI°, paulo post Natale Domini.

Septimus prior frater Guillermus de Lefiaco Appamiensis successit fratri Johanni de Genesteto; prior fuit annis duobus; fuit autem absolutus in capitulo provinciali Condomiensi, anno Domini M°CCC°LXXXV° (3). Hic obiit in (*manque*).

Octavus prior frater Raymundus Hunaudi Tholosanus successit fratri Guillermo de Lefiaco; modico tempore prefuit, quia inde prior existens paulo post circa Natale Domini factus fuit prior Tholosanus, anno Domini M°CC°LXXXV°. Hic prior provincialis existens et tocius ordinis vicarius generalis, obiit Tholose [°] ydus Ma°ii anno Domini [M°] CC° nonag°

(1) F° 332 A.
(2) F° 336 A.
(3) F° 340 A.

ASH... OXFORD MUSEUM

IX°; sepultus est in medio choro fratrum juxta fratrem Ber. Geraldi.

Nonus prior frater Raymundus de Podio Appamiensis successit fratri Raymundo Hunaudi; prior fuit annis quasi duobus; fuitque absolutus in capitulo generali Burdegalensi, anno Domini M°CC°LXXXVII°. Hic postmodum subprior in monasterio Pruliani, in multa caritate servivit annis multis, ubi in senectute bona obiit anno Domini M°CC° nonag° VII° vel VIII°.

Decimus prior frater Raymundus Aymerici Tholosanus de Manso, bis; prima vice, successit fratri Raymundo de Podio; prior fuit annis duobus, fuitque absolutus in capitulo provinciali Narbonensi, anno Domini M°CC°LXXXIX° (1).

Frater Bernardus Garini predictus secunda vice successit fratri Raymundo Aymerici; prior fuit annis duobus, fuitque absolutus in capitulo provinciali Bitterrensi, anno Domini M°CC° nonag° (2).

[F° 205 A.] Frater Raymundus Aymerici predictus secunda vice successit fratri Bernardo Garini; prior fuit annis tribus; fuit autem absolutus in capitulo generali Montipessulani, anno Domini M°CC° nonago IIII°.

Undecimus prior frater Guillermus de Monte claro de predicacione Montis Albani successit fratri Raymundo Aymerici; prior fuit anno uno; fuitque absolutus in capitulo provinciali Castrensi, anno Domini M° CC° nonag° V° (3).

Frater Geraldus Bermundi Petragoricensis dyocesis fuit electus et confirmatus prior; set venire noluit, unde institit et optinuit ut faceret se absolvi; nec prefuit in conventu; ideo non pónit[ur] in numerum presidencium in hoc loco. Hic obiit Petragoris, anno Domini M°CCC°IX°, circa festum Sancti Martini.

Duodecimus prior frater Arnaldus del Gras Rivensis

(1) F° 350 A.
(2) F° 357 A.
(3) F° 367 B.

tandem successit fratri Guillermo de Monte claro, fratre Geraldo Bermundi intermedio absoluto, qui electus prius fuerat confirmatus; prior fuit annis quasi duobus, fuitque absolutus in capitulo provinciali Tharasconensi, anno Domini M°CC° nonag° VII° (1).

Tercius decimus prior frater Arnaldus Guillermi de Lordato de predicacione Appamiensi (2) bis (3): prima vice successit fratri Arnaldo del Gras, absoluto prius fratre Raymundo Amélii, qui electus et confirmatus fuerat, set noluit venire et optinuit se absolvi. Ideo non ponit[ur] hic in numerum priorum. Prior fuit duobus annis fuitque absolutus in capitulo provinciali Pirpiniani, anno Domini M°CC° nonag° IX° (4).

Quartus decimus prior frater P. Bernardi Brageriacensis successit fratri Arnaldo Guillermi de Lordato; prior fuit annis duobus et amplius; fuitque absolutus per litteram prioris provincialis, quem ipsemet procuravit; et lector Brageriacensis factus, paulo post Natale Domini, anno Domini M°CCCI°. Hic lector Biblicus Tholosanus existens obiit in Agenno, XIIII° kls. Augusti, dominica die, anno Domini M°CCCIIII°.

Frater Arnaldus Guillermi de Lordato predictus secunda vice successit fratri Petro Bernardi, confirmatus Tholose ante Purificacionem beate Marie, anno Domini M°CCCI°; prior fuit hac vice annis fere duobus; fuitque absolutus in capitulo provinciali Montis Albani, anno Domini M°CCCIII° (5). Hic frater Arnaldus Guillermi obiit in conventu Appamiensi, in principio mensis Maii, anno Domini M°CCC°XVI°, ab ingressu vero ordinis anno XL°IIII° (6).

(1) F° 371 A.

(2) F° 377 A.

(3) *Intravit ordinem* [*anno*] *M°CC°LXXIII°, in festo sanctorum Marcelli et Marcelliani.* A la marge.

(4) F° 387 A.

(5) A la marge.

(6) F° 404 A.

Quintus decimus prior frater Dominicus de Ponte Appamiensis successit fratri Arnaldo Guillermi, confirmatus circa festum Omnium Sanctorum; prior fuit annis duobus; fuit autem absolutus per litteram Magistri ordinis, quam ipsemet procuravit, lecta littera in conventu Appamiensi in capitulo fratribus convocatis, in festo Exaltacionis Sancte Crucis, anno Domini M°CCCV°. Hic obiit in Tictavi ubi erat in Curia, anno Domini M°CCCVIII°.

[F° 205 B.] Sextus decimus prior frater Arnaldus de Lardo Caturcensis post fratrem Dominicum electus et confirmatus extitit; set ad conventum non pervenit, quia debilis et infirmus; fuitque propter debilitatem suam a priore provinciali circa principium subsequentis quadragesime absolutus, anno Domini M°CCCV°. Hic obiit Caturci, paulo ante festum Omnium Sanctorum, anno Domini M°CCCVI°.

Decimus septimus prior frater Hugo Mascalli Brivensis successit fratri Arnaldo de Lardo, ex lectore Caturcensi, confirmatus in priorem circa Pascha Domini; in vigilia Ascensionis Domini aplicuit ad conventum, anno Domini M°CCC VI°; prior fuit anno uno et dimidio quasi; priorque existens obiit in conventu Brivensi, in octabis Nativitatis beate Marie Virginis, anno Domini M°CCCVII°.

Decimus octavus prior frater Germanus de Maseriis successit fratri Hugoni Mascalli, secunda die octobris electus et confirmatus ibidem a priore provinciali, qui presens erat in conventu; prior fuit annis fere duobus, fuitque absolutus in capitulo provinciali Petragoricensi (1), in festo beati Barnabe celebrato, anno Domini M°CCCIX°.

Decimus nonus prior frater Andreas de Cellis successit fratri Germano, confirmatus in priorem in crastino Sancti Ludovici in Pruliano; prior (2) fuit annis duobus, fuitque abso-

(1) F° 410 B.

(2) Ici commence la rédaction du continuateur de B. Gui.

lutus in capitulo provinciali Burdegalensi (1), anno Domini M°CCC°XI° (2).

Vicesimus prior frater Raymundus Sancii successit fratri Andree de Cellis, confirmatus in priorem circa finem mensis octobris, anno Domini M°CCC°XI° prior fuit annis fere tribus, fuitque absolutus (3) in capitulo provinciali in alto Villari celebrato in festo beate Marie Magdelene anno Domini M°CCC°XIIII°.

Vicesimus primus prior frater Dominicus, de Monte totino successit fratri Raymundo Sancii, confirmatus Tholose in priorem, XIIII° kls. Augusti, anno Domini M°CCC°XIIII°; prior fuit anno quasi uno, fuitque absolutus in sequenti capitulo provinciali Sancti Emiliani, anno Domini M°CCC°XV°.

Vicesimus secundus prior frater Bertrandus de Manso successit fratri Dominico, confirmatus in priorem, de prioratu Sancti Geruncii translatus mense Augusti anno Domini M°CCC°XV°.

[F° 206 A.] Vicesimus tercius prior frater Guillermus Seguerii Carcassonensis successit fratri Bertrando de Manso, confirmatus in priorem ibidem anno Domini M°CCC°XVIII°; prior fuit annis quasi duobus cum dimidio, absolutus per provincialem, quia factus fuit confessor in monasterio Pruliani.

Vicesimus quartus prior frater Gualhardus de Pomeriis Appamiensis successit fratri Guillermo Seguerii, confirmatus in priorem ibidem, anno Domini M°CCC°XX°; fuit autem prior quasi anno uno, absolutus in capitulo Sancti Geroncii per litteram (4).

Vicesimus quintus prior frater Atho Ar[i] de Castello Verduno Appamiensis successit fratri Gualhardo de Pomeriis,

(1) Ce qui suit n'est probablement plus de B. Gui. On reconnaît très bien les trois mains qui l'ont écrit.

(2) F° 419 A.

(3) Au chap. de 1321.

(4) F° 452 A.

confirmatus in priorem ibidem, anno Domini M°CCC°XXI°; fuit prior annis duobus, a Domino evocatus.

Vicesimus sextus prior frater Raymundus Barthe Appamiensis successit fratri Athoni, confirmatus in priorem ibidem, anno Domini M°CCC°XXIIII°; fuit prior annis tribus per litteram absolutus.

Vicesimus septimus prior frater Germanus Petri Appamiensis successit fratri Raymundo Barthe confirmatus in priorem ibidem, anno Domini M°CCC°XXVII°; fuit prior anno quasi dimidio in capitulo Lemovicensi absolutus (1).

Vicesimus octavus prior frater Bertrandus Frezelli Tholosanus, confirmatus in priorem ibidem, anno Domini M°CCC°XXVIIII°; fuit autem prior anno uno, absolutus a prioratu, quia factus fuit prior Burdegalensis.

Vicesimus nonus prior frater Berengarius Goti Carcassonensis, confirmatus in priorem ibidem, anno Domini M°CCC°XXIX°; fuitque prior annis tribus et fuit absolutus in capitulo Lactorensi.

Tricesimus prior frater Jacobus Bartholomei Appamiensis, confirmatus in priorem ibidem, anno Domini M°CCC°XXXI°; fuit prior annis duobus, fuitque absolutus per provincialem, quia fuit missus Parisius ad studendum.

Tricesimus primus prior frater Raymundus Baione Appamiensis, confirmatus in priorem ibidem, anno Domini M°CCC°XXXIII°.

(1) F° 462 A.

II.

FUNDACIO CONVENTUS CAUQUI LIBERI

[F° 262 A.] Anno Domini M°CC° nonag°, dominus Jacobus, rex Majoricarum, misit fratrem Petrum Misse et fratrem Jacobum de Arulis Cathalanos cum suis litteris regiis ad provinciale capitulum, quod fuit in festo Exaltacionis Sancte Crucis in Appamiis celebratum, petens et instans ut duo conventus nostri ordinis reciperentur in terra sua in Cathalonia, unus apud Cauqum liberum, alter vero apud Cerdanum. Fuit per vicarium prioris provincialis, fratrem Bernardum de Trilia, priore provinciali absente et in Romana Curia tunc agente, et per diffinitores capituli provincialis pro reverencia regia protinus exauditus super recepcione conventus Cauqui liberi, nullo dilacionis obstaculo concurrente. Dominus vero Guillermus Poyt Dorfila, burgensis magnificus et sollempnis in Cauquo libero, patronum loci et fratrum se optulit, et domos suas insignes statim contulit, quas fratres acceperunt et sibi habilitaverunt, domino rege ferente auxilium, et memorato patrono oportunum patrocinium inpendente. Tandem in actis ipsius capituli memorati fuit conventus fratrum predicatorum in villa Cauqui liberi regulariter positus et receptus ; et primus prior institutus prefatus frater P. Misse (1) et lector assignatus predictus frater Jacobus de Arulis et fuerunt assignati fratres Berengarius de Turre rubea, Petrus Blanchi, Arnaldus de Quereto, Johannes Caboti, Bernardus Johannis, Bernardus Guilha, Guillermus de Verneto, Arnaldus Senhorelli, Guillermus Geraldi, Bernardus de Furno Bitterrensis; conversi vero Poncius de Terracio, Arnaldus de Sancto Clemente.

(1) Ce qui suit n'ayant pas été publié par D. Martène, *Amp. Collect.*, t. VI, 531, 532, est inédit.

PRIORES IN CONVENTU CAUQUI LIBERI

Primus prior in conventu fratrum predicatorum Cauqui liberi frater P. Misse predictus de Pirpiniano, bis; prima vice, fuit institutus in capitulo provinciali Appamiensi, anno Domini M°CC° nonag° ; prior fuit annis tribus, fuitque absolutus in capitulo provinciali Carcassonensi, anno Domini M°CC° nonag° III°.

Secundus prior frater Stephanus de Verneto Pirpinianensis successit fratri Petro Misse ; prior fuit annis duobus, fuitque absolutus in capitulo provinciali Castrensi, anno Domini M°CC° nonag° V°.

[F° 262 B.] Tercius prior frater P. Pagesii Pirpinianensis successit fratri Stephano de Verneto; fuitque absolutus in capitulo (*manque*).

Frater Petrus Misse predictus secunda vice successit fratri Petro Pagesii; fuitque absolutus per priorem Pirpiniani fratrem Durandum, vicarium prioris provincialis, paulo post Natale Domini M° CCC°. Erat autem tunc absens cum domino Rege Majoricarum, in Majoricis.

Quartus prior frater Bernardus Marchi de predicacione Cauqui liberi successit fratri Petro Misse; prior fuit duobus annis; fuit autem absolutus in capitulo provinciali Carcassonensi, anno Domini M° CCCII°.

Quintus prior frater P. de Axiacio de predicacione Montispessulani successit fratri Bernardo Marchi; prior fuit annis tribus fuitque absolutus in capitulo provinciali Marologii, anno Domini M° CCC°V°, quem prior provincialis assumpsit in socium.

Sextus prior frater Johannis de Villa Lobenc de Podio Cerdano successit fratri Petro de Aviacio, prior fuit annis tribus; fuitque absolutus in capitulo provinciali Valentino, anno Domini M° CCC° VIII° Septimus prior frater Bernardus de Sancto Justo Narbonensis successit fratri Johanni de

Villa Lobenc, anno quasi uno; fuitque absolutus in sequenti provinciali capitulo Narbonensi, anno Domini M° CCC°IX°.

Octavus prior frater Bernardus Cerdani de Pirpiniano successit fratri Bernardo de Sancto Justo, anno quasi uno; fuitque absolutus in sequenti provinciali capitulo Tarasconensi, anno Domini M° CCC°X°. Hic obiit, anno Domin M° CCC° XI°, tempore paschali.

Nonus prior frater Arnaldus Justi de predicacione Cauqui liberi successit fratri Bernardo Cerdani, de lectore ibidem prior effectus; fuit autem absolutus in capitulo provinciali (*manque*).

Frater Jacobus Morgati successit fratri (*manque*); fuitque absolutus in capitulo provinciali Albenacii, anno Domini M° CCC° XV°.

III.

ACTES DU CHAPITRE PROVINCIAL DE 1290

In nomine Patris, et Filii, et Spiritus Sancti. Amen.

[F° 552.] Acta capituli provincialis in Appamiis celebrati, anno Domini M°CC°XC°, in Exaltatione Sancte Crucis (1).

I. Diffinitores hujus capituli fuerunt :

Fr. Guirannus, Avinionensis ;

Fr. Io. Vigorosi, prior Montispessulani ;

Fr. Guillermus de Sancto Genesio, qui tunc legebat Monachis Grandissilve in Tholosa ;

Fr. R. Humaudi, prior Tholosanus ;

Vicarius provincialis erat fr. Ber. de Trilia, magister in Theologia, fratre Bernardo Geraldi, priore provinciali existente in Curia Romana (2).

II. Absolutio priorum (3) :

Absolvimus priores Orthosiensem, Morlanensem ; Altivillaris, Agennensem, Albiensem, Burdegalensem, Niciensem, Massiliensem, Avinionensem, Arelatensem, Narbonensem, Tharasconensem, Rivensem ; et volumus quod hoc anno in eisdem conventibus ad eadem officia [non] resumantur.

III. Lectores theologie [et sublectores] (4) :

Assignamus lectores fratres ;

(1) Videtur esse mutatum tempus capituli, nam precedentis capituli assignatione dicitur in festo Magdalene. *A la marge.*

(2) *A la marge.*

(3) *A la marge.*

(4) *A la marge.*

Baione fr. P. de Maslaco;
Norlanis, Wm de Podio;
Orthosii, G. de Rama;
Sancti Severi, Ber. de Rameto;
Condomii, Wm P. de Godino;
Agennii, P. de Pinibus;
Burdegalis, Ber. de Visico;
Sancti Emiliani, P. de Labatut;
Petragoris, Wm Aurelie;
Caturci, P. Geraldi;
Montis Albani, Wm de Monte claro;
Appamiis, P. Ati;
Rivis, fr. Arm G. de Lordato;
Carcassone, Wm de Levibus et disputet;
Pirpiniani, G. Ber. Galliacenensem;
Narbone, Hugonen de Creicello;
Bitteris, G. de Malartico;
Castris, Bonum Mancipium;
Ruthene, P. de Casa Dei;
Amiliani, Martinum Pessati;
Podii, Helyam Labessa;
Alesti, Io. Christiani;
Valencie, Io. de Sancto Egydio;
Diensi, Radulphum de Asio;
Avinioni, P. Malirati;
Tharascone, Berengarium Alphandi;
Arelate, Jacobum Christiani;
Aquis, Ber. Dalmacii;
Nicie, Jacobum Geraldi;
Nemansi, R. Juliani;
Sublectores (1).

(1) *A la marge.*

Ad secundam lectionem assignamus fratres;

Conventui Burdegalensi, P. de Castello;

Narbone, G. Pallerii;

Biterris, Poncium (f° 352 B) de Torellis;

Avinioni, Ber. Aycelini;

V. Ad legendum Sententias in Montepessulano assignamus f. P. Tardini;

Ad legendum ibidem Bibliam, f. P. Poieti;

Ad legendum Bibliam biblice in Conventu Tholosano f. Wm de Sancto Genesio (1).

VI. Studentes in Theologia (2);

Assignamus studentes:

1. In conventu Massiliensi fratres Ragnaldum de Cellone, Durandum Bartholomei, et ceteros.

2. In Conventu Avinionensi fratres Poncium Berengarii, et ceteros.

3. In conventu Montispessulani fratres B. de Corsannio, Ber. Guil Domis Lemovicensem, P. de Bomberiis (?), G. de Blumaco, Ber. — Sabbaterii, R. Pharandi, P. de Aniacio. De ceteris autem committimus priori provinciali vel ejus vicario.

4. In conventu Biterrensi fratres Hugonem Donati, Arm Morlanensem, Poncium de Massilia, Bertrandum de Albere;

5. In conventu Narbonensi fratres Bertrandum de Sancto Albano, G. de Falgario, P. Galteri de Albenatio, Arm Martini, P. Mathei, Ber. Raymundi de Lacu, P. Landoni;

(1) Hoc anno primo incepit legi biblice in hiis duobus conventibus.

A la marge.

(2) *A la marge.*

6. In Carcassona fratres Ysarnum de Hulmiis, Ber. de Etho, Rivensem, Ber. Blanchi;

7. In Agenno fratres R. de Fonte, R. Maschoti;

8. In conventu Caturcensi fratres Bernerium Figi acencem, P. Ysarni;

9. Tholose, fratres G. Pagani, R. de Astanova, Ber. R. de Podiolis, Paulum de Terciaco, Bertrandum de Rotavilla, G. de Agnanis, G. de Morreriis, P. de Verzala, Hugonem Pellicerii, P. Helye Jo. de Podio, P. Ati, Ber. de Campo Bernardi, Ber. Sabbaterii Biterrensem, Heychium, Bellum Franciscum, Ber. de Capraria, R. Sulia, Michaelem de Resolenchis;

10. Burdegalis, fratres Ar^m Fabri, G. de Guidonio, Fabrum de Fuxo, Helyam Petri, G. Payrolerii, P. de Carreria, Ar^m de Angelis, R. de Rovino;

11. Lemovicis, fratres G. de Veteri Villa, et ceteros.

Istam autem assignationem facimus asque (*sic*) de rogationem confirmationis confirmatè.

VII. Lectores et studentes naturalium (1).

Assignamus studia naturalium :

Primum ponimus in Cistarico, lectorem fratrem Durandum Baboti, studentes fratres Jacobum de Corvo, et ceteros.

Secundum ponimus in Valencia, lectorem fratrem Dalmacium, studentes fratres Jacobum Raybaldi, et ceteros.

Tercium ponimus in Pirpiniano, lectorem fr. Ber. Cathalani, studentes fratres R. Pastoris, Toretum, Ber. Bartholomei, Poncium veterem, G. Create, R. Brunelli.

Quartum ponimus in Monte Albano, lectorem f. Ar^m de Barreria, studentes (f° 353 A), fratres Jo. de Veri-

(1) *A la marge.*

dario Sixtum, R. de Riparia, Amelium Serrani, R. Maurandi, Aldricum Maurandi, Jo. de Pampiliona, Ar^m de Bissanos.

Quintum ponimus in Condomio, lectorem f. Jo. de Faubeto, studentes fratres P. de Cunolio, Vitalem de Bediato, Dominicum, P. de Monte alto, R. Johannis.

Sextum ponimus in Briva, lectorem f. Berengarium de Landorra, studentes fratres Jo. Ferratoris Jo. Regnaldi, Ber. Lassala, Yterium, Galhardum Figiacensem, Dominicum Grima, et ceteros.

VIII. Lectores arcium (1).

Assignamus studia logycalia :

1. Pro conventibus Niciensi, Grassensi, Cistaricensi, Diensi, Massiliensi, Aquensi, Arelatenensi, Tharasconensi, ponimus studium in Nicia; lectorem f. Ber. Bartholomei.

2. Pro conventibus Avinionensi, Aurasicensi, Valentino, Alestensi, Albenacii, Podiensi, Marologii, ponimus studium in Albenatio ; lectorem fratem P. de Edera.

3. Pro conventibus Nemansensi, Montispessulani, Biterrensi, Amiliani, Narbonensi, Pirpiniani, Carcassonensi ; ponimus [studium] in Carcassona, lectorem f. Ricardum Senhoreti.

4. Pro conventibus Tholosano, Appamiensi, Rivensi, Castrensi, Albiventi, Montis Albani, ponimus studium in Albia; lectorem f. Germanum de Maseriis.

5. Pro conventibus Baionensi, Orthosiensi, Sancti Severi, Condomiensi, ponimus studium in Orthesio, lectorem f. Jacobum Vitalis.

6. Pro conventibus Burdegalensi, Sancti Emiliani,

(1) *A la marge.*

Alti villaris, Lactorensi, Agennensi, ponimus studium in Sancto Emiliano, lectorem Ber. Ademarii.

7. Pro conventibus Lemovicensi, Brivensi, Petragori[censi], Brageriacensi, Caturcensi, Figiacensi, Ruthenensi, ponimus studium in Brageriaco; lectorem f. Marchum Caturcensem.

IX. Visitatores (1).

Isti visitabunt hoc anno:

Conventus Niciensem, Grassensem, Cistaricensem, Valentinum, Diensem visitabit frater Alerius;

Conventus Massiliensem, Aquensem, Arelatensem, Tharasconensem, Avinionensem, f. Hugo de Dei adjutorio.

Conventus Podiensem, Alestensem, Nemassensem, Albenacii, Marologii, fr. Bertrandus de Villa nova;

Conventus Montispessulani, Biterrensem, Narbonensem, Pirpiniani, Carcassonensem, Prulianum extra, f. Radulphus de Fonte;

Conventus (f° 353 B) Tholosanum, Appamiensem, Castrensem, Albiensem, Rivensem, f. W^us Fabri;

Conventus Agenensem, Altivillariis (*sic*), Lactorensem, Condomiensem, Morlanemsem, Orthosiensem, Baionensem, Sancti Severi, f. Ber. Andree;

Conventus Burdegalensem, Sancti Emiliani, Brageriacensem, Petragoricensem, Lemovicensem, Brivensem, f. Ar^us Gracie;

Conventus Montis Albani, Caturcensem, Figiacensem, Ruthene, Amiliani, f. P. de Baulenx.

X. Recepcio conventus Canqui liberi (2).

Recipimus locum apud Cauquum liberum; et ponimus

(1) *A la marge.*
(2) *A la marge.*

ibi conventum, et instituimus ibi priorem f. P. Misse; et assignamus lectorem f. Jacobum de Arullis, fratres Berengarium de Turre Rubea, P. Blanchi, Ar^{m} de Quareto, Io. Caboti, Ar^{m} Johannis, Ber. Guilla, G. de Ierneto, Ar^{m} Senhorelli, G. Geraldi, R. de Furno Biterrensem conversos fratres Poncium de Terracio, Ar^{m} de Sancto Clemente.

XI. Iste sunt admonitiones.

1. Ordinamus quod fratres missi ad studia naturalium et logyce nove ad conventus ad quos missi fuerint pertineant usque ad sequens provinciale capitulum, nisi de ipsis interim aliter fuerit ordinatum.

2. Item, inhibemus districte ne juvenes insolentes mittantur ad studia logice, et si qui tales missi fuerint ad hujusmodi studia, priores illorum conventuum ad quos missi fuerint remitendi eos ad conventus de quorum predicatione fuerint, de trium seniorum consilio liberam habea[n]t potestatem. Idem dicimus de assignatis studiis naturalium.

3. Item, volumus et mandamus quod priores vel eorum vicarii fratres suos extra terminos sue predicationis non mittant absque literis testimonialibus, et absque trium fratrum consilio discretorum, nisi forte fratres licenciandi predicatores generales existant; quod si aliter factum fuerit, tam priores quam predicti vicarii, pro qualibet vice in pane et vino abstineant una die; fratres vero qui ad aliquem conventum declinaverint contra formam predictam in pane et vino similiter abstineant una die.

4. Item, ordinamus et inhibemus districte fratribus universis quod peccuniam, aurum, vel argentum, vel lapides preciosos, nisi de expressa licencia extra commune depositum tenere presumant; quod si contra

fecerint et infra quindenam a sciencia presentis ordinationis se non corexerint, ipsam rem in qua delinquerint ex nunc pro tunc conventibus ad quos ipsi fratres pertinuerint assignamus.

5. Item, monemus priores et eorum vicarios quod compellant fratres ad sedendum in (f° 354 A) terra pro fractione silencii, secundum tenorem constitutionum nostrarum, cum multi fratres noscantur plus solito reprehensibiles in hac parte; et quod similiter frangentes silencium in mensa ad faciendum penitentiam talibus debitam infra certum tempus compelluntur.

XII. Suffragia pro vivis. Summa X. Misse; pro mortuis due misse (1).

Ista (sunt) suffragia pro vivis: pro domino rege Majoricarum, etc., quilibet sacerdos duas missas, etc. Pro quadam persona que misit capitulo. XL libr. et pro recommandatis ab ea quilibet sacerdos II. Missas, aliam pro vivis et aliam pro defunctis.

Ista sunt suffragia pro defunctis pro domino Gastone quilibet sacerdos I. Missam; pro domina Sibilta uxore condam domini Almarici de Narbona in conventu Narbonensi sepulta quilibet sacerdos I. Missam, etc.

XIII. Diffinitor capituli generalis (2).

Diffinitor capituli generalis f. Ber. de Trilia, magister in Theologia, socius ejus fr. R. Humaudi, prior Tholosanus.

XIV. Assignamus studentes Parysius fratres P.Gr. Hugonem Mascalli, Berengarium Alphandi.

XV. Assignatio capituli provincialis (3).

(1) *A la marge.*
(2) *A la marge.*
(3) *A la marge.*

Capitulum sequens assignanus in Biterri in Exaltatione Sancte Crucis(1); et fratres ad capitulum venientes non intrent locum capituli ante diem immediate vigiliam capituli precedentem.

Item, monemus et ordinamus quod fratres ad capitulum non ducant nuncios sine necessitate probabili; et si contingat quod aliqui ducantur, inhibemus prioribus per quorum conventus transierint et in loco capituli ne infra cepta monasterii eos recipiant, nec eis necessaria administrent.

XVI. Iste sunt penitentie.

Visitatoribus assignatis per capitulum qui visitare hoc anno sine necessitate inevitabili obmiserunt, injungimus III dies in pane et vino.

XVII. Sententias judicum approbamus.

(1) Postea fuit mutatum tempus capituli in festo Assumpsionis Beate Marie. *A la marge.*

IV.

LETTRE DU VICAIRE DE LA PROVINCE ET DES QUATRE DÉFINITEURS DU CHAPITRE PROVINCIAL DE 1290 A NICOLAS IV.

[F° 354 A.] Sanctissimo Patri et Domino; Domino Nicholao pape IIII° sui subjecti filii frater Ber. de Trilia prioris provincialis in provincia Provincie ordinis Predicatorum vices gerens, fr. R. prior Tholosanus, fr. Jo. Vigorosi, prior Montispessulani, fr. Guirannus, fr. Guillermus de Sancto Genesio, quatuor diffinitores provincialis capituli in Appamiis congregati seipsos ad pedum oscula beatorum.—Sevi doloris anxietas ex diri vulneris quod patimur proveniens novitate usualem loquendi stilum intercipit, et pene nobis vitalem alitum intercludit, ita ut indefessis et altis precordiorum nostrorum suspiriis prepediti, que paterne Sanctitati declarare cogimur vix possumus. Quanto enim plaga molestior e vicino nos percutit, tanto pertingit profundius [f° 354 B] et gravius nos affligit. Recepimus itaque a nostro capitulo generali Sanctitatem Vestram venerabilibus patribus et dominis reverendis domino fratri Latino Hostiensi ac Veletrensi episcopo et domino fratri Hugoni tytulo Sancte Sabine presbitero cardinali commisisse, ut ipsi domini asserebant, quod super fratres ordinis, correctionis, reformationis, institutionis ac destitutionis prelatorum ordinis quorumcumque officium valeant exercere; quo noster auditus tanta admiratio ne obstupuit, ut ipsa petitio ac petitionis ipsius concessio animos in stuporem adduceret, oculos

in lacrimas solveret, corda in merorem converteret, corpora coge[re]t in tremorem. Cum enim vestre clemencie pietatique nos sua benignitate a jugo subjectionis prelatorum nuper exemerat ad graciarum uberes actiones juxta nostram modicam spiritualium facultatem assurgere pararemus et conaremur, sicut facimus et tenemur. Prefatis rumoribus perturbati pre gravioris oppressionis revelatione, apud Vestram Providenciam studiosis rationibus cogimur allegare, quod prefata petitio et ejusdem concessio quantum advertere possumus, salva semper in omnibus reverentia dominorum, que cum paciencia ferre solet si non fiat aliquociens quod imponit, dummodo causa rationabilis ostendatur. Juri non convenit; rationi obsistit, professionis nostre ordini contradicit. Nullo enim jure, quod novimus, reperimus aliquem religionis statum usque ad ista tempora alicui cardinali, ne duobus dixerimus, sit subjectum nature et quod videtur esse contrarium unum corpus duobus capitibus sic subjectum extitisse, nec posset facile cogitari, quot et quanta inconveniencia, si staret hujus modi ordinatio, sequere[n]tur. Cum enim non sint in hac vita mutabili dominorum cardinalium immutabiles voluntates posset contingere in futurum ut in dispositionibus et ordinationibus ordinis discordarent; et tunc totus ordo confusioni, et turbationi, vel divisioni necessario subjaceret, parendo aut alteri, aut utrique, aut neutri predictorum. Que autem jubet equitas, que pietas persuadet, ut alicujus religionis status tanto paterne sollicitudinis studio, tanto dilectionis affectu in libertatem spiritualem evectus, tanto nutritus benignitatis beneficio ac promotus, sine culpa sua servituti subdatur solito graviori; quod si forsan pro predictis dominis

velit aliquis respondere culpam aliquam ordinis extitisse, clarissime profitemur quod in multidine tanta [f° 355 A] in presenti vita sine offensis aliquibus non potest diu aliquis status esse. Set fidenter asseruimus quod in nostro ordine, quantum scire permittimur, cum deffectus aliqui vel excessus ad noticiam pervenerunt, ceterorum comparatione statuum reliquorum optime corriguntur, nec per predictos dominos, ut videtur, qui multis sunt negociis occupati, melius possent corrigi facta nostra quam per prelatos ordinis qui talibus vigilant et insistunt. Sane, si a dictis dominis aliquorum clandestinis suasionibus in ceterorum derogationem et dispendium sine certo reorum examine creditur ut eorum litteris suadetur, cur testificationibus certis fratrum prelatorum ac subditorum ordinis hominum utique omni exceptione majorum in bonorum verax preconium non credatur?

Rursum predicta concessio obsistit pariter rationi. Poterit enim contingere ut post dictos dominos supradictos eorum titulis succedant homines seculares, qui non libenter, ymo nec aliqualiter sustinerent quod ipsorum cardinalatuum tytulis in aliquo derogaretur, et sic status nostre religionis habere videbitur capita monstruosa, cum alterius conditionis sit corpus totum et alterius capità, sicut nosti. Adhuc novit Vestra Sanctitas reverenda, quam sacre religionis status aluit et nutrivit et usque ad profectum, Christo faciente, provexit, qualiter facta religiosorum pensant et ponderant homines seculares; et utrum conveniat rationi aut congruat pietati quod facta familiaria religiosorum passim tractentur et disponantur per homines seculares.

Amplius autem predicta concessio nostre professionis ordini contradicit. Nos enim soli Magistro ordi-

nis vel vice ejus alteri obedientiam profitemur, nec ultra nostre professionis formam preter communium jurium observanciam, juxta sanctorum patrum sanctiones, est a nobis aliud exigendum, cum ultra id se nostra professio non extendat. Ad verborum autem compendium interim, taceatur quod et si predicta concessio, quod advertat Dominus, stare debet, increscet subditorum irreverentia ad prelatos, delictorum impunitate fiducia, evagationis materia concedetur, dissolutionis ordini occasio tribuetur, et sic, que pie forsan desiderio concepta fuerant, exiciale exitum sortientur. Aperite igitur nobis, Pater Sanctissime, januam pietatis; et paterne affectionis viscera ad afflictos filios dilatate; pateant aures vestre devotorum affectuosis precibus filiorum, et quos ad obtatam [f° 355 B] libertatem per excemptionem sola vestra benignitatis gracia provexistis, in libertate solita conservate ; et concessionem prefatam, que revera multa inconvenientia continet, propensioris providencie gratia revocate. Ut enim Vestre pateat Sanctitati ex quanto cordis affectu porrigimus preces istas cum dolore cordis amarissimo promimus quod plerique nostrum pocius mortem corporalem eligerent, aut quod eis gravius morte foret, ad statum religionis alterius se transferrent, quam vellent predicte se subjici servituti. Reverendum quoque patrem Magistrum ordinis nostri quem ut causa rationabili interim nos cogente ad epistolas commendaticias convertamus, certitudinaliter novimus secundum carnis originem excellenter dotatum, excellenter sensatum, secundum vero ordinem excellenter morigeratum et ab annis ineuntibus in hiis que sunt ordinis excellenter informatum, excellenter in hiis que ad Dominum, quantum novimus, timoratum, et in regimine ordinis

multis clarorum virorum et apud vestram reverenciam testimoniis commendatum, ut remaneat in officio magistratus. Usque enim ad hanc horam sub ipsius regimine fuit status nostri ordinis ordinatus, regulatus, pacificus et tranquillus, sicut in nostra provincia experiencia nos docebat, et in aliis provinciis fidem dabat et hoc idem speramus in posterum obtinere, cum ipse Magister et ordo per benignam vestre pietatis clementiam fueri[n]t in statu solito stabilit. Quapropter Sanctitati Vestre humiliter supplicamus ut remaneat in officio magistratus. Ceterum ne ingrati divine gratie videamur, attenta considerationis acie, sollicitos et attentos redimus nosmetipsos altis preconiis nomen Domini personare gloriam laudi ejus qui nos et nostre devocionis excitationem ad nostre debilitatis et infirmitatis recognitionem tot periculis subjici, tot anxietatibus affici, tot persecutionibus obici, tot nauffragiis concuti, aliquo tempore de occulta sua providencia permissurus tale tempus est dignatus eligere in quo ad vos tanquam ad refugium tutissimum, consolatorem dulcissimum, portum solidissimum, protectorem fortissimum, confugere fiducialiter valeamus. Ad honorem sui nominis et exaltationem et promotionem fidei christiane et tranquillum sue ecclesie statum conservet personam vestram per tempora longiora divine dignationis majestas. Datum et nostris sigillis sigillatum apud Appamias in nostro capitulo memorato, anno Domini M°CC°XC°.

V

APPEL AU SAINT-SIÈGE

[F° 356 A.] In Christi nomine, amen (1). Nos NN. talis et talis specificatis nominibus singulorum et officiis qui erant de corpore capituli, attendentes quod littere commissionis, auctoritatis seu potestatis concesse a sanctissimo patre domino Nicholao Papa IIII° venerabilibus patribus domino Latino, Hostiensi et Veletrensi episcopo, et domino Hugoni, tytuli Sancte Sabine presbitero cardinali, super personas ordinis nostri, ut ipsum ordinem universum corrigendi, ordinandi, disponendi, absolvendi et nonnulla faciendi, fuerint impetrate per suggestionem falsitatis de collapsu ordinis et negligencia discipline, et suppressa veritate de bono statu ordinis et religione, sicut patet per famam publicam et ipsam evidenciam facti, quare predictus ordo noster, scilicet ordo predicatorum, noscitur in bono statu esse et bona et debita observancia regulari; et quod tales littere sic obtente, cum non sint judiciales sed graciose, ipso jure sint effectu nulle, dicimus dictam commissionem nullam esse, et ideo dictos dominos cardinales circa ordinem vel personas ipsius ordinis nullum processum potuisse facere, nec posse, nec debere; et ne procedant ad aliquem processum faciendum circa ipsum ordinem vel personas ipsius ordinis, pro nobis omnibus

(1) Fr. Ber. Grandis Caturcensis et fr. R. Gilaberti tunc prior Castrensis procuratores pro capitulo constituti iverunt ad Curiam Romanam, et sine fructu vacui redierunt. — *A la marge.*

et singulis et tota nostra provincia ad Sedem Apostolicam appellamus et apostolos instanter petimus.

Acta et publicata fuit exceptio et appellatio interposita in ipso provinciali capitulo, presentibus talibus testibus ad hoc vocatis et rogatis, scilicet fatribus aliquibus qui non erant de corpore capituli, inter quos fuit unus frater Martinus Dona Dei, sub anno Domini N°CC°XC°, indictione tali, dietali, in cujus rei testimonium nos fr. Ber. de Trilia, prioris provincialis vices gerens, et N.N. diffinitores capituli provincialis sigilla nostra huic exceptioni et appellationi duximus apponenda; et ego talis notarius, etc., more suo (1).

(1) Ad litteram enim notarius secularis interfuit et recepit. — *A la marge.*

VI

LETTRE DU CHAPITRE PROVINCIAL DE 1290 A L'UNIVERSITÉ DE TOULOUSE

[F° 356 B] Viris venerabilibus ac dominis providis et discretis domino Ysarno de Sancto Paulo, venerabili Cancellario, rectoribus quoque, dominis doctoribus ac magistris, ac universitati studii Tholosani, fr. Ber. [de Trilia] prioris provincialis ordinis predicatorum in provincia Provincie gerens vices, et difinitores capituli provincialis in Appamiis congregati salutem, et celestium plenitudinem graciarum. — Litteris vestre providencie ad nos missis clarius nobis innotuit, quantum ad utilitatem Tholosani studii, ad honorem ordinis nostri, nec non ad multiplex commodum Tholosane civitatis et tocius rei publice vestra feratur intentio, que quanto sibi utiliorem finem prestituit, tanto est sollerciori studio, diligentiori, devotiori et provitiori animo, favoris obsequio, officio prosequenda. Propterea (1) quantum nostre subjacet facilitati, votis vestris libenter annuimus, favemus precibus et rationibus assentimus. Temerarium namque (2) est rationem ratione non flecti, ad devotos devocione non affici, et subjectos dominorum precibus non moveri, presertim cum ea que rogatis sint rationi consona, grata affectui et per omnia communis utilitatis finem intendencia (3) secundum divinas leges

(1) *Quapropter,* dans le ms. 488, f° 51 *a* de la Bibliothèque publique de la ville de Toulouse.

(2) *Enim,* dans le ms. 488.

(3) *Intendencia,* manque dans le ms. 490.

pariter et humanas. Verumptamen discretionem vestram latere non volumus quod apud nos ordinatio nostri studii generalis quantum ad magistros et bacallarios ad reverendum patrem Magistrum nostri ordinis pertinet, secundum statuta nostra ; qui, cum sit in remotis partibus, nec per nos nec per vos ad presens adiri potest, ut super his ejus beneplacitum habeatur. Deest insuper reverendus pater prior provincialis noster quem credimus, quantum de ratione poterit, vestris ac nostris velle favere precibus, votis obsequi et persuasionibus inclinari. Quapropter, ut votis vestris ac nostris, plenius satisfiat, ymo quia, nisi sic fieret, laboraretur in vanum, necesse est dictorum patrum, precipue dicti Magistri, ac prioris provincialis provincie nostre, prestolari consilium et assensum ; ut sic ex influencia capitis nostri, quantum ad nos pertinet, moveantur membra, disponantur officia, et quecumque suis limitibus regulentur, quare ad presens precibus reverencie vestre satisfacere plene non possumus, nisi in tantum quod cum vestra et nostra pariter concurrat intentio, et quod in scolis nostris interim de bonis provideatur doctoribus, quod et fecimus, quantum rationabiliter potuimus, utinam tam utiliter quam libenter. Ceterum, quare plene confidimus preces vestras ex rationis pendere judicio, idcirco securius eas auribus benigvolencie vestre offerimus, supponentes quod in conspectu vestro qui ratione regitur, jure movetur ac amicicia speciali ad nostrum ordinem inclinatur exauditionis effectum sorcientur obtatum, videlicet quod attendat vestra discretio, nos super digne postulatis a vobis non posse amplius facere, nisi ut expectare vobiscum, ut dictum est, superriorum nostrorum beneplacitum et consensum. Quia vera vestra devocio orationum nostrarum postulavit suffragia, noveritis, etc.

VII

ACTES DU CHAPITRE PROVINCIAL DE 1310

[F° 407 A.] In nomine Patris, et Filii, et Spiritus Sancti. Amen.

Acta capituli provincialis in Appamia in festo beate Marie Magdelene celebrati, anno Domini M°CCCX°.

I. Prior provincialis fr. Guillermus de Anhanis, qui fuit absolutus a provincialatus officio penultima die capituli, per litteram Magistri ordinis.

Diffinitores vero fuerunt:

Frater Bertrandus de Rocovilla, prior Tholosanus;

Frater Lupus, prior Baionensis;

Frater Jo. de Faubeto, prior Burdegalensis;

Frater Arnaldus de Barreria, lector Tholosanus (1).

II. Absolutio priorum (2).

Absolvimus priores Montisalbani, Figiacensem, Ruthenensem, Sancti Emiliani, Tholosanum, Rivensem. Et ordinamus quod supradicti priores absoluti non eligantur in eisdem conventibus isto anno; ac eosdem conventibus ad quorum predicationes pertinent, assignamus.

III. Receptio conventus Sancti Geruncii (3).

Ad instantiam nobilis et potentis viri domini Arnaldi de Hyspania, vicecomitis Coseranensis, ponimus conventum in Sancto Geruncio, dyocesis Coseranensis, et

(1) A la marge.
(2) A la marge.
(3) A la marge.

ibidem instituimus priorem fratrem Petrum Arnaldi Tholosanum ; et assignamus lectorem fratrem Guillermum de Pinherio ; et assignamus ibi fratres Guillermum de Sera, Bernardum de Fagia, Arnaldum Barravi, Bernardum de Scalerio, P. de Catavo, Raymundum Gayta, Johannem Deodati, Arnaldum de Caslario, Guillermum Ayroerii, Arnaldum Mancipii de Burgo Sancti Bernardi, Bernardum Decani, R. de Fagia.

IV. Receptio conventus Sancti Juniani (1).

Item, ponimus conventum in Sancto Juniano Lemovicensis dyocesis. Et instituimus ibi priorem fratrem Hugonem de (f° 407 B) Monceran, lectorem vero fratrem Aymericum Martini de Gora. Et assignamus ibidem fratres Bernardum Labessa, Iterium David, Jordanum Orluti, Bernardum Gonela, P. de Viridario, Raymundum de Cambonio, Guillermum Belli, Johannem de Cassanhis, Leodegarium, Raymundum de Martino, Martinum (2) Lemovicensem ; conversos, Aymericum Guidonis, Thomam.

V. Lectores Biblie (3).

Assignamus lectores Biblie :

Tholose, fratrem Bernardum Riparie Rivensem ;

Baione, fratrem Johannem de Matheo ;

Brageriaci, fratrem Aymericum de Miro monte ;

Petragoris, fratrem Bertrandum Fulcodii ;

Figiaci, fratrem Bernardum de Malo duno.

VI. Lectores Sententiarum (4).

Assignamus lectores Sententiarum :

Baione, fratrem Vitalem de Fontibus orbis ;

(1) A la marge.
(2) A la marge.
(3) A la marge.
(4) A la marge.

Petragoris, fratrem Hugonem de Sancto Marciale;
Brageriaci, fratrem Ademarium Arnaldi;
Figiaci, fratrem Geraldum de Ponte.

Et isti cum diligencia legant; et suas de Sententiis continuent lectiones. Lectores autem Biblie solum de Biblia legant, et disputent de quidena in quidenam, et de quolibet, bis in anno.

VII. Lectores Theologie (1) [et sublectores].

1. Assignamus lectores in Theologia :
Lemovicis, fratrem Hugonem de Noalhas;
Brive, fratrem P. de Goderiis;
Ruthene, fratrem Guillermum Riparie;
Condomii, fratrem Bernardum Brictii;
Castris, fratrem Guillermum de Bel Affar;
Appamie, fratrem Guillermum Dulcini;
In Sancto Gaudencio, fratrem Guillermum de Solano;
In Alto villari, fratrem Durandum Honorati;
In Lectora, fratrem P. de Castro;
Orthesii, fratrem P. Ar[l] de Torronda;
In Sancto Emiliano, fratrem Arnaldum de Fabricis:
Albie, fratrem P. Raymundi de Garrico.

2. Sublectores (2).
Ad secundam lectionem assignamus :
Orthesii, fratrem Arnaldum Guillermi de Bedereto;
Condomii, fratrem Bernardum Carrerie;
Agenni, fratrem P. de Podio Maurini;
Burdegalis, fratrem Hugonem Bochardi;
In Castris, fratrem Geraldum de Miromonte;
Carcassone, fratrem Bernardum Pauli.

VIII. Studentes in Theologia (3).

(1) A la marge.
(2) A la marge.
(3) A la marge.

Assignamus studentes in Theologia :

1. Tholose, fratres Arnaldum de Monte deserti, Durandum de Portello, Guillermum Gilaberti, Arnaldum de Roseriis, R. de Rupe, Raymundum Ferraterii, Jordanum de Miromonte, Bertrandum de (f° 408 A) Manso, Audebertum Lemovicensem, P. de Caslario, Johannem de Porcinis, Stephanum Agni, P. de Casellis, P. de Podio, Jacobum Brossonis, Guillermum de Volveriis, Poncium (1) de Foyssaco, Bernardum Baudini, Rotbertum de Solmiaco, Deodatum Angilberti, Galhardum de Poieto, Paulum de Alhanhano, Arnaldum Vigerii, P. de Tholosa, Geraldum de Podancs, Arnaldum de Rivis, Raymundum de Duro forti;

2. Burdegalis, fratres Arnaldum de Bornalesio, P. Fabri Brageriacensem, Vitalem de Reganhaco, Sycardum Matfredi, Vitalem de Monte Aynerio, Arnaldum de Ordelano, Bonefacium, Dominicum de Salinis, P. de Suprova, Johannem de Domo, Geraldum Bareti, Geraldum Maurelli, Jacobum de Monte acuto, Guillermum Garrici, Guidonem de Ventodoro, Aymericum de Morlhone, Johannem Fabri, P. Raymundi Autaldi, Bernardum de Auriaco, R. Ademarii, R. Talafer, R. Barta, Bernardum Martini, Johannem de Monte Saunerio, Geraldum Durandi;

3. Carcassone, fratres Guillermum de Flaciano, Bartholomeum de Orto, Arnaldum Petri, Bernardum Mercerii, Johannem Stephani, Augerium, P. Rigaldi, Sycardum de Albina, Jordanum Sicredi, P. de Symeone, P. Fabri Castrensem, R. de Rupe Albiensem, Ar^{m} Joleni, Guillermum de Salavidiri, Bernardum Porquerii;

4. Lemovicis, fratres Helyam de Ranconio, Johan-

(1) A la marge.

nem de Lachyesa, Rotbertum Manhani, Ber. de Mortua gutta, Ber. Radulphi, P. de Martello ;

5. Caturci, fratres Ber. de Gaurano, Bonum hominem, Raymundum de Sancto Hylario, Hugonem Peregrini ;

6. Agenni, fratres Ar^m Maurini, Raymundum Grima, Bartholomeum Dartigassa, Petrum Vinharerii ;

7. Condomii, fratres Bernardum de Terdus (?), Ber. de Podensano, P. Guillermi de Caresa.

IX. Studentes Biblie (1).

Assignamus studentes in studio Biblie et Sententiarum :

1. Baione, fratres P. Fabri, Aymericum de Rovinhano, Arnaldum de Sancto Felice, Ber. de Bisos, P. de Rama, Dominicum de Priore ;

2. Brageriaci, fratres Jo. La Genesta, P. Bernardi Brageriacensem, Bertrandum Gosini, R. de Serone, Poncium [f° 408 B] de Claromonte, P. Sycardi ;

3. Petragoris, fratres Gaubertum de Roseto, Geraldum Pellicerii, P. de Bureya, Guillermum Jaurelli, R. Rotberti, Helyam Talafer, Bertrandum Freselli ;

4. Figiaci, fratres P. de Medis, P. de Sera, Bartholomeum de Baro.

Ceteros autem studentes in Theologia qui in istis actis non nominantur ad conventus ad quorum predicationem pertinent revocamus, sive per acta, sive per litteras fuerint assignati.

X. Studia naturarum (2).

Assignamus studia naturarum.

1. Primum ponimus in Petragora ; lectorem fratrem

(1) A la marge.
(2) A la marge.

P. Bruni; auditores, fratres Helyam Vigerii, R. de Perusello, Reginaldum Clareti, P. de Exauduno, Jacobum de la Farga, Stephanum Roch, Ber. de Monte alto, Guidonem Boscoti.

2. Secundum ponimus in Burdegalis; lectorem fratrem Fortanerium de Petra longa; auditores, fratres Arnaldum Regis, P. Johannis, Bertrandum de Castanho, R. de Rivo, Augerium de Ferris, Hugonem de Alto villari, R. de Frontinhano, Ger. de Filacio.

3. Tercium ponimus in Baiona, lectorem fratrem P. Bernardi; auditores, fratres Bernardum de Tanayrort, P. de Castro, P. de Monte, Bernardum de Cicerato, Guillermum Ar[i] de Pogeto, Ber. de Vallibus, Vitalem de Pomariis, Arnaldum de Pontosio.

4. Quartum ponimus in Alto villari; lectorem, fratrem Arnaldum de Sancto Michaele; auditores, fratres Bernardum de la Serra, Ber. Ferrandi, P. Vasconis, Poncium Aymerici, Guillermum Stephani, Ar[m] Guill. de Murello, Sicredum Gosini, P. de Bec.

5. Quintum ponimus Carcassone; lectorem fratrem Berengarium Gothi; auditores, fratres R. Andree, Guillermum Radulphi, Poncium Garini, Guillermum Boerii, Philippum Teroeni, Ber. de Podio, Guillermum Garssie, P. de Monte layco.

6. Sextum ponimus in Castris; lectorem fratrem Bertrandum Pellicerii; auditores, fratres Ber. de Perigosio, Arnaldum de Cumba cava, Stephanum Caverii, Ber. de (f° 409 A) Viridario, P. de Trolacon (?), Johannem Ciceronis, Vitalem de Galanciano.

7. Septimum ponimus in Caturco; lectorem, fratrem Helyam de Ferrariis; auditores, fratres Berengarium Raymundi, Guidonem Rotberti, P. de Pireto, Raterium de Stayrach[o], Bertrandum Gualiberti, Amalvinum, Geraldum de Causencs, P. de Verduno.

XI. Studia arcium (1).

Assignamus studia arcium :

1. Pro conventibus Baionensi, Orthesiensi, ponimus studium in Orthesio, lectorem fr. Garssiam Ar[1] de Salinis.

2. Pro conventibus Sancti Severi et Morlanensi, ponimus studium in Sancto Severo ; lectorem fr. Arnaldum de Clauseto.

3. Pro conventibus Lectorensi, Condomiensi, Alti villaris, ponimus studium in Condomio, lectorem fr. Fortanerium de Salis.

4. Pro conventibus Burdegalensi, Agennensi, ponimus studium in Agenno ; lectorem fr. Guillermum de Lagrava.

5. Pro conventibus Sancti Emiliani, Brageriacensi, Petragoricensi, ponimus studium in Brageriaco, lectorem fr. P. de Saumaco.

6. Pro conventibus Lemovicensi, Brivensi, ponimus studium in Briva ; lectorem fr. Bernardum Capreoli.

7. Pro conventibus Caturcensi, Figiacensi, ponimus studium in Figiaco ; lectorem (fr.) Amelium Hugonis.

8. Pro conventibus Ruthenensi, Albiensi, Montisalbani, ponimus studium in Montealbano ; lectorem fr. Maurandum.

9. Pro conventibus Tholosano, Rivensi, Sancti Gaudencii, ponimus studium in Sancto Gaudencio ; lectorem fr. Guillermum de Cortallo.

10. Pro conventibus Appamiensi, Castrensi, Carcassonensi, ponimus studium in Appamia ; lectorem fr. Johannem de Rivis.

Et ordinamus quod quilibet prior vel ejus vicarius, de consilio lectoris, si presens fuerit, et trium vel quatuor discretorum, possit mittere tres fratres et con-

(1) A la marge.

ventus Tholosanus quinque ad conventum sue combinationis; et sic missi ad conventus ad quos mittentur pertineant, cum ad eosdem pervenerint et non ante. Et imponimus conscienciis priorum et vicariorum et aliorum qui super hoc fuerint requisiti, quod mittant in moribus et sciencia fratres (f° 409 B) aptos. Et ne studia naturarum et arcium confundantur, volumus et ordinamus quod nullus prior vel ejus vicarius aliquem de assignatis pro studio naturarum vel arcium possit mittere vel recipere alibi quam ubi sunt in actis capituli assignati, nec auditores arcium extra sue combinationis studium possint mittere vel recipere, sine prioris provincialis vel ejus vicarii licencia speciali. Et ordinamus quod conventus quibus priorum electio imminebit facienda, non teneantur studentes in qualibet facultate noviter assignatos in suis electionibus expectare. De lectoribus naturarum et arcium idem volumus observari.

XII. Visitatores VI (1).

Isti visitabunt hoc anno :

1. Conventus Baionensem, Orthesiensem, Sancti Severi, Morlanensem fr. P. Raymundi de Orto ;

2. Conventus Agennensem, Condomiensem, Altivillaris, Lectorensem, locum Pontis viridis extra, fr. Arnaldus Guillermi de Lordato;

3. Conventus Burdegalensem, Sancti Emiliani, Brageriacensem, Petragoricensem, locum Sancti Pardulphi extra, frater Atho de Moreriis;

4. Conventus Lemovicensem, Brivensem, Figiacensem, Ruthenensem, Sancti Juniani, frater Bernardus de Bono fonte ;

5. Conventus Caturcensem, Montis Albani, Albiensem, Castrensem, frater P. Arnaldi de Arrione ;

(1) A la marge.

6. Conventus Tholosanum, Carcassonensem, Appamiensem, Rivensem, Sancti Gaudencii, Sancti Geruncii, Prulianum extra, frater Arnaldus de Bosco.

XIII. Moniciones et ordinaciones (1).

Iste sunt admoniciones et ordinaciones.

1. Volumus et ordinamus quod quilibet prior fratribus sui conventus qui defectum in vestibus pacientur nec sibi aliunde valent providere, teneantur inter festa Omnium Sanctorum et Dominice Nativitatis ad provisionem hujusmodi faciendam.

2. Item, volumus et ordinamus quod ordinacio facta in precedenti capitulo de sequela scolarum diligenter observetur. Volumus tamen quod studentes nostre provincie Theologie studiis assignati, tempore vacacionum, in sequela chori, in questibus et in aliis officiis, sicut et ceteri fratres, valeant occupari.

3. Item, ordinamus quod fratres studiis naturarum et arcium assignati non promoveantur ad sacerdocium sinepriorum de quorum predicacione existunt licencia speciali.

4. Item, volumus et ordinamus quod visitatores suas visitaciones incipiant vel iter arripiant (f° 410 A) ad easdem infra octabam Pasche, nec in conventibus contrahant longam moram; et teneantur suas visitationes infra octobam Trinitatis integre terminasse.

4. Item, injungimus districte prioribus et vicariis eorumdem quod penam de privacione confessionis in suis monicionibus et ordinacionibus fratribus de facili non imponant; nec etiam penitentiam de privacione vocis imponant sine causa multum cogente et de multorum consilio discretorum.

(1) A la marge.

6. Item, inhibemus in injunctione districta ne fratres missi ad questus pro conventibus faciendis aliquid de questibus ad communitatem pertinentibuss ibi applicare presumant.

XIV. Suffragia pro vivis: summa [missarum] XXI (1).

Ista sunt suffragia pro vivis:

Pro Sanctissimo Patre nostro domino Clemente, Summo Pontifice, et bono statu universalis ecclesie, quilibet sacerdos III. missas;

Pro dominis Cardinalibus Hostiensi, Sancte Sabine, Sancti Eusebii (2) et venerabili collegio Cardinalium, quilibet sacerdos I. missam, etc.;

Item, pro venerabili patre Magistro ordinis, quilibet sacerdos I. missam;

Pro inquisitoribus et negacio Inquisicionis, et monasteriis sororum Pruliani, Pontis Viridis et Sancti Pardulphii, quilibet sacerdos I. missam;

Pro hiis qui benefecerunt capitulo, etc.

XV. Suffragia pro defunctis: summa [missarum] VI (3).

Ista sunt suffragia pro defunctis:

Pro domino Raymundo del Got, quondam dyacono cardinali, quilibet sacerdos I. missam, etc.;

Item, pro fratribus nostris et sororibus, parentibus et benefactoribus, et familiaribus, et pro hiis qui habent litteras de suffragiis ordinis, etc., quilibet sacerdos III. missas, etc.

Pro qualibet missa superius posita quilibet frater non sacerdos VII. psalmos cum letania et quilibet conversus C. *Pater noster* cum totidem *Ave Maria* dicant.

(1) A la marge.

(2) *Isti erant de ordine nostro.* A la marge.

(3) A la marge.

Significamus fratribus universis quod venerabili Patri domino Bernardo Saysseti Dei gratia Episcopo Appamiensi, et nobili viro domino Arnaldo de Hyspania, et domine Philippe consorti sue, per capitulum est concessum quod, post obitus eorum, fiat per totam provinciam sicut pro fratre conventuali.

XVI. Limitatores (1).

Ponimus limitatores inter conventum Lemovicensem, Petragoricensem, Sancti Juniani, fratres Bernardum de Rocha Mauro, Raymundum Maurelli, et Bernardum Riparie Brivensem.

Item, inter conventus Appamiensem, Rivensem, Sancti Gaudencii, Sancti Geruncii, fratres Arnaldum Pagani, Geraldum de Blumato et Athonem de Moreriis.

Et volumus quod antequam (f° 410 B) exeant locum capituli ad predictam limitationem dent operam efficacem.

XVII. Studentes (2).

Assignamus studentes Parisius fratres Guillermum de Peralto et Petrum de Oratorio; in Montepessulano, fratres Deodatum Mogerii, Ar^m Raterii, Guillermum Vitalis, Sancium de Borderiis.

XVIII. Assignacio capituli (3).

Sequens provinciale capitulem assignamus in conventu Burdegalensi, in festo Assumptionis Beate Marie. Et interdicimus quod fratres ad locum capituli non accedant, nec conventus suos exire presumant cum proposito ad capitulum veniendi, sine licencia speciali (4); alioquin, interdictionis hujusmodi trans-

(1) A la marge.
(2) A la marge.
(3) A la marge.
(4) *Modus loquendi novus et improprius et insufficiens.* A la marge.

gressores ad duos annos ex nunc pro tunc voce privamus.

XIX. Diffinitor capituli generalis frater Guillermus de Anhanis, cui socium assignamus fratrem Guillermum de Sebelano, priorem Agennensem.

XX. Sententias judicum aprobamus.

VIII.

ACTES DU CHAPITRE PROVINCIAL DE 1326.

[F° 449 A.] In nomine Patris, et Filii, et Spiritus Sancti. Amen.

Hec sunt acta capituli provincialis in Appamia celebrati, anno Domini M°CCC°XXVI°, dominica ante festum B. Johannis Baptiste (f° 448 B).

I. Absolvimus priores Rivensem, Sancti Gaudentii, Sancti Severi, Brageriacensem, Condomiensem, Agennensem, Bellividere, Orthesiensem, Baionensem et Tholosanum. Et eos conventibus de quorum predicatione sunt assignamus. Et ordinamus quod priores hoc anno per acta vel per litteras ad eadem officia ni eisdem conventibus nullatenus assumantur.

II. Assignamus lectores in Theologia :

Caturci, fratrem Bertrandum Frezelli ;

Petragoris, f. Ber. Sabbaterii ;

Burdegalis, lectorem Sententiarum f. Bertrandum de Albigesio ;

Condomii, f. Poncium de Foyssaco ;

Brageriaci, f. Bernardum Capreoli ;

Appamiis, f. Germanum Cardone ;

Figiaci, f. Guidonem Robberti ;

Lactore, f. Bartholomeum de Serra ;

In Sancto Gaudencio, f. Matheum Coste ;

In Morlanis, f. Dominicum de Momino ;

In Sancto Severo, f. Ar^m^ Pet^i^ de Peyreto ;

In Sancto Emiliano, f. R. Baione ;

In Marciaco, f. Germanum Fabri;
In Rivis, f. Ar^{m} Babonis;
In Sancto Juniano, f. Pet^{m} Vitalis;
III. Assignamus ad legendum Sententias :
In Albia, f. Garinerium;
Petragoris, f. P. Arimarii.
IV. Assignamus ad secundam lectionem:
In Lemovica, f. P. de Pruno;
In Brageriaco, f. R. Regularii;
In Carcassona, f. Galhardum de Recelhs;
In Limoso, f. Guillermum Maurini;
In Sancto Geroncio, f. A. de Manso;
In Figiaco, f. Guidonem de Belloforti;
In Baiona, f. Geraldum de Mauriaco;
In Rivis, f. A. de Sancto Ylario;
In Altovillari, f. B. de Bosco;
In Sancto Severo, f. G. Ar^{i} de Tholosa;
In Monte Albano, f. Gaubertum Legeti;
In Bellovidere, f. Belum hominem;
In Orthesio, f. G. Ar^{i} de Carreria;
In Morlanis, f. P. de Fitano;
In Sanco Gaudentio, f. P. Servati;
In Marciaco, f. G. Vigerii;
In Briva, f. Hugonem Catelli;
In Agenno, f. Begonem;
In Caturco, f. Jacobum Bartholomei;
In Sancto Emiliano, f. Jo. de Crota.
V. Assignamus studentes in Theologia :
Assignamus magistrum studentium in Tholosa, f. Aymericum de Magriano;
Tholose, fratres Jo. de Coione, et ceteros;
In Burdegalis, f. Jo. de Molendino, et ceteros;
Carcassone, f. Stephanum de Malo esse et ceteros;

Caturci, f. Poncium de Arris, et ceteros.

VI. Assignamus studia naturarum.

Primum ponimus in Morlanis, lectorem f. Ar^m de Carressa ; auditores f. P. de Claraco, et ceteros.

Secundum ponimus in Condomio, lectorem f. P. de Martoreto ; auditores f. A. de Raulensis, et ceteros.

Tercium ponimus in Agenno, lectorem f. P. Furnerii ; auditores, f. G. de Brasco, et ceteros.

Quartum ponimus (f° 449 B) in Sancto Gaudencio, lectorem f. Jo. de Scarraco ; auditores, f. R. de Podio, et ceteros.

Quintum ponimus in Lectora, lectorem f. P. Mutonis : auditores f. Michaelem de Biza, et ceteros.

Sextum ponimus in Sancto Geroncio, lectorem f. B. Ortholani ; auditores Michaelem Fabri, et ceteros.

Septimum ponimus in Limoso, lectorem f. B. Rotlandi ; auditores fratres R. de Sonaco, et ceteros.

Octavum ponimus in Ruthena, lectorem f. B. Beruni ; auditores P. de Pessolis, et ceteros.

Nonum ponimus in Albia, lectorem f. Poncium Garsie ; auditores f. P. Bessi, et ceteros.

Decimum ponimus in Caturco, lectorem f. Gaubertum de Orgolio ; auditores f. Galhardum de Montanhagol, et ceteros.

Undecimum ponimus in Lemovica, lectorem f. P. Capelle ; auditores f. Aymericum Blanchardi, et ceteros.

Duodecimum ponimus in Petragora, lectorem f. G. de Novavilla ; auditores f. Aymericum de Brolhio, et ceteros.

Tercium decimum ponimus in Monte Albano, lectorem f. Philippum de Combellis ; auditores f. B. Boneti, et ceteros.

Cum autem, sicut experientia probavimus manifesta,

ex eo quod, secundum ordinationem factam in Sancto Geroncio quod idem magister arcium legeret logicam novam et veterem, sequebatur quod, ad hoc quod unus magister perficere posset integre artem utramque, oportebat quod unus biennio legeret, ex quo multi apti omittebantur, de quo isto anno opertuit perplexitas minus urgens; hinc est quod super hoc ordinandum duximus in hunc modum, videlicet quod quilibet assignatorum ad legendum logicam novam ex integro legere teneatur quolibet anno; et imponimus prioribus in quorum conventibus sunt studia naturarum et arcium et [qui] habent aliquos in logica veteri instruendos, quod per magistrum studentium illius facultatis, de consilio lectoris per priorem institutum, quorum conscienciis imponimus quod instituant meliorem, logicam veterem et tractatus eis legere faciant et horam deputent congruentem.

VII. Assignamus studia arcium.

Primum ponimus in Baiona, lectorem f. R. Barravi;

Secundum in Orthesio, lectorem f. Pausaderio;

Tercium in Sancto Severo, lectorem f. A. de Stigarda;

Quartum in Marciaco, lectorem f. G. Raulini;

Quintum in Rivis, lectorem f. P. R^i de Nogareto;

Sextum in Altovillari, lectorem f. B. Rotlandi;

Septimum in Appamia, lectorem Fabrum Sycredi;

Octavum in Carcassona, lectorem f. P. de Maricalmo.

Nonum in castris, lectorem f. B. de Artisio;

Decimun in Figiaco, lectorem f. A. de Monassuco;

Undecimum in Briva, lectorem f. R. Ebrardi;

Duodecimum in Brageriaco, lectorem f. R. de Badolio;

Tercium decimum in Bellovidere, lectorem f. A. de Villasiscla;

Quartum decimum in Sancto Juniano, lectorem f. Petrum Fabri;

Quintum decimum in Burdegala, lectorem f. Helyam de Grava;

Sextum decimum in Sancto Emiliano, lectorem f. P. de Sala.

[F° 450 A.] Volumus et ordinamus quod omnes lectore cujuscumque facultatis sint in conventibus quibus assignati sunt ad tardius in festi sancti Dyonisii [veniant]. Quicumque autem defuerint ipsos lectione privamus. Omnes autem alios fratres qui in istis actis non nominantur, per reverendum patrem Magistrum ordinis ex causis quibuscunque, vel per priorem provincialem, aut per provinciale capitulum quibuscumque conventibus, sive pro studio infra vel extra provinciam assignatos, prior provincialis ad conventus de quorum terminis sunt revocat, et assignat, ex comissione super hoc per Magistrum ordinis, sibi factam, exceptis illis qui sunt Parisiensi studio vel sororum monasteriis deputati, aut propter culpam aliquam sunt mutati. Et volumus et ordinamus quod fratres superius assignati sive ad audiendum sive ad legendum in quacumque facultate, a conventibus quibus assignati sunt in suis electionibus minime expectentur.

Assignamus studentes in Theologia Parisius f. P. de Alhano et B. de Podio.

VIII. Facimus predicatores generales fratres G^m de Ponte, R. de Duroforti, Peregrinum, G^m Ripparie, Bertrandum Frezelli, Berengarium Goti, Pontium de Brezis, P. de Furco, P. de Insula, Guidonem Roberti, Poncium de Foyssaco, P. de Verduno, P. Sycardi, P. Guidonis, Guidonem de Ventodoro, Robertum de Solminhaco, R. Barte, Garsiam Barte, Ar^m G^l de Bedereto, Paulum

de Alanhano, Odonem de Lascura, Bertrandum Pellicerii, Jo. de Serone, P. Vasconis, Ar^{m} R^{i} de Castro, B. Sabbaterii, P. Assalhiti, Durandum Honorati, Bartholomeum Glanderie, Jo. Fabri, B. de Bizossio, B. de Tarone, Ar^{m} de Fabricis, Maurandum, Geraldum de Podanho.

XI. Iste sunt ordinationes et admonitiones.

1. Qum Christi milites non decet negociis secularibus implicare, maxime talibus que possunt cedere in periculum vel odium cujuscumque, et aliqui proprio sensui innitentes, dimissis hiis que religionis sunt, non modicum detrimentum patientur, precipit prior provincialis in virtute sancte obedientie, de diffinitorum consilio et assensu, ut nullus frater de cetero quocumque modo, nec verbo, nec scripto, se de negociis secularibus ex se odiosis et litigiosis intromittat; nec procuret quod sibi talia committantur; nec assumat quodcumque (f. 450 B) negocium seculare; aut assumptum presumat assequi, nisi a priore suo licentiam habeat specialem, quam dare non valeat absque consilio et assensu quatuor discretorum qui consueverunt ad consilium vocari; et petens licentiam teneatur causam et negocium explicare; nec plus quam expresserit, virtute licencie, si concessa fuerit, persequatur. Quod si faciat, tanquam transgressor precepti acrius puniatur et graciis ordinis sit privatus. Priores etiam conventuales absque prioris provincialis licentia sub eodem precepto talia negocia non assumant aut minime persequantur. Nullus autem cujuscumque auctoritatis existat, sub memorato precepto, de guerris aut guerrarum negociis directe vel indirecte, nec verbo, nec per litteras, aut modo alio, sub pena carceris, ad quam ipso facto reputet se condempnatum, se amodo intro-

mittat; nec sit nuncius talium, nec etiam embayssator; nec mitti pro talibus per quemcumque vel quocumque titulo se procuret.

2. Item, cum causas et negocia, que fratres habent extra provinciam expedire, prior provincialis non debeat ig[n]orare, volumus et ordinamus quod nullus frater terminos provincie exeat absque prioris licentia speciali; nec priores conventuales vel vicarii eorumdem hujusmodi licentiam possint dare.

3. Item, cum visitatores pro reformanda religione et non dissipanda mittantur, nec deffectum debeat in aliis corrigere quem habere dignoscitur in se ipso, prohibemus districte ne visitatores in visitatione sua de cetero carnes comedant, nisi necessitatem habeant notabiliter evidentem, nec pecuniam petant vel recipiant pro expensis; set de uno conventu ad alium et ab ultimo usque ad suum proprium, conventus quos visitaverint ipsos ducere teneantur. Inhibemus autem ne de tractatibus se modo aliquo intromittant, cum per subpriorem et conventum agi debeant que pertineant ad tractatum.

4. Item, cum secundum statuta professionis nostre sit omnis curiositas evitanda ut non vestibus placere set moribus studeamus, volumus et districte imponimus prioribus universis quod, infra mensem ex quo in conventibus presentes extiterint, omnem curiositatem tam in vestibus quam in zonis, gladiis, bursis et sotularibus, juxta judicium duorum antiqorum conventus cujuslibet deponi faciant ad modum debitum et in ordine consueto. Quod si facere (f° 451 A) neglexerint aut distulerint per priorem provincialem per III. menses a suis officiis suspendantur.

5. Item, tricturas carnium in potagiis et in quibuscumque aliis cibis omnino fieri prohibemus, cum talis

esus carnium nostre non congruat honestati, volentes et ordinantes quod priores talem licentiam concedentes in penam in provinciali capitulo absolvantur, subpriores autem per priorem vel per visitatores pena consimili puniantur; vicarii autem priventur per annum officio vicarie.

6. Item, ordinationes preteriti capituli provincialis Ruthene celebrati quod juvenes de mane usque ad prandium locutoria non sequantur, et, magistro audiente, repetant lectiones, et de collatione, presente magistro, post prandium diebus singulis, et examinatione per lectores in adventu et in quadragesima faciendis, et relatione super profectum ipsorum provinciali capitulo exibenda. Et ut illi qui crimen in ordine commiserint pro q[u]o mortem in seculari judicio mererentur, carcerali custodie perpetuo mancipentur, ne cincarcerati judicialiter vocem habeant in electione prioris; et de peccuniis per priores nullatenus pertractandis, et de portis melius solito custodiendis; ac de juvenibus et noviciis cum diligencia instruendis; et quod assignatis sub conditione beneplaciti priores affirmativam vel negativam infra triduum exprimere teneantur, sub modo et forma et penis ibidem appositis, volumus et imponimus firmiter observari. Omnibus prioribus et lectoribus qui juxta ordinationem de profectu juvenum isto anno relationem presenti capitulo non fecerunt, impominus III. dies in pane et aqua, quos infra III. menses a noticia presentium facere teneantur. Illi autem qui relationem facere neglexerint in futurum, in penam a suis [officiis] absolvantur.

7. Item, volumus et ordinamus quod letania dicatur pro pace dominorum regum Francie et Anglie, eo modo quo reverendus Pater Provincialis post Burdegalense capitulum ordinavit.

X. Isti visitabunt hoc anno :

Conventus Baionensem, Orthesiensem, Morlanensem, Sancti Severi, f. P. de Saunaco :

Conventus Agennensem, Condomiensem, Lectorensem, Altivillaris et locum Pontis Viridis extra, f. Dominicus de Bogis;

Conventus Tholosanum, Carcassonensem, Castrensem, Limosi, et monasterium Pruliani extra, f. P. de Podiomaurini;

Conventus Appamiensem, Rivensem, Sancti Gaudentii, Sancti Geroncii, f. G. Galaubi;

Conventus Caturcensem, Montis Albani, Albiensem, Ruthenensem, et Figiacensem, f. G. de Prato veteri;

[F° 451 B.] Conventus Lemovicensem, Brivensem, Sancti Juniani, Bellividere, et locum Sancti Pardulphi extra, f. A. Romani;

Conventus Burdegalensem, Sancti Emiliani, Bragariacensem, et Petragoricensem, f. P. de Casellis.

XI. Volumus autem quod conventus combinati superius cum Baionensi et Orthesiensi, et combinati cum Agennensi et Condomiensi, et combinati cum Carcassonensi et Castrensi, et qui cum Appamiensi et Rivensi et qui cum Caturcensi et Monti Albani, et qui cum Lemovicensi et Brivensi, et qui cum Petragoricensi et Bragariacensi, ad istos nominatos conventus mittere possint suos novicios in religione et moribus instruendos, juxta ordinationem factam isto anno in capitulo generali.

XII. Assignamus studentes in Montepessulano f. B. de Sensaco, Johannem Andree, Appamiensem, Boszonem de Ruppe, R^m de Feno, Guillermum Berengarii.

Assignamus Barchinone f. G. Sabbaterii.

XIII. Summa missarum pro vivis (*Deest*).

Summa missarum pro defunctis (*Deest*).

Pro qualibet missa superius posita quilibet clericus VII. psalmos, cum letania, et quilibet conversus C. *Pater noster* cum totidem *Ave, Maria,* dicant.

XIV. Assignamus studentes Parisius qui supra.

XV. Diffinitor sequentis capituli generalis fr. Hugo de Marciaco magister in Theologia, cui in socium assignamus f. G. Dulcini procuratorem ordinis.

XVI. Sententias judicum approbamus.

XVII. Sequens provinciale capitulum assignamus in conventu Lemovicensi, dominica infra octabam Apostolorum Petri et Pauli. Fratres autem non intrent locum capituli usque ad antepenultimam Vigilie dominice memorate, sine provincialis licentia speciali.

Inhibemus autem ne aliquis frater ad capitulum non pertinens ad ipsum capitulum sine licentia veniat, nec loco capituli appropinquat, nec de conventu suo recedat cum proposito ad capitulum veniendi. Quicumque autem contrarium fecerit ad duos annos voce penitus sit privatus.

Denunciamus a voce privatos et trangressores precepti omnes alios qui sine licentia ad capitulum venerunt, vel loco capituli appropinquaverunt, aut de suis conventibus cum proposito ad capitulum veniendi, antequam haberent licentiam, recesserunt; nec credatur de licentia nisi per litteras alicujus diffinitoris faceret plenam fidem; nec restitutione vocis credatur alicui nisi per litteras prioris provincialis facere possit fidem.

INVENTAIRE

DE

LA CHAPELLE DE PHILIPPE DE LEVIS

ÉVÊQUE DE MIREPOIX

(1536)

S'en suit l'inventaire des choses rendues par M. Germain La Baysse, prestre de Monseigneur et recteur de Faujaulx, le vingt-neuvième jour de janvier, l'an de l'Incarnation nostre Seigneur mil v^c^ trente-six, ès présences de M. le chanoyne La Ruelle, trésorier de Monseigneur, et de M. Claude Bernardot, recteur de Mauléon.

Et premièrement,

Dans l'ung des coffres y a deux bassins d'argent doré, tous deux dans ung estuit couvert de cuyr, fermant avec serrure et clef.

Plus, y a aussi ung aultre grand estuit, garnit de serrure et clef, dans lequel y (a) deux grandz chandeliers d'église, ung benoistier, ung ancencier (*sic*) une navète et cuillière, le tout d'argent doré.

Plus, y a ung aultre estuit, sans serrure et clef, dans lequel y a deux petis flascons d'argent avec leurs chesnes (*sic*), demy dorés.

Plus, y a ung aultre estuit dans lequel y a une coquille d'argent doré.

Plus, y a ung tableau, auquel est paincte Nostre-Dame et saincte Anne, fètes (*sic*) de broderie : ledit tableau enveloppé de tafetas violet, dans un estuit de boys.

Plus, y a une mittre de broderie à frisure, dans ung estuit de boys.

Plus, ung oreiller de velours violet, enveloppé dans une toille noire.

L'autre coffre.

Dans l'aultre coffre y a ung estuit garnit de serrure et clef, dans lequel y a deux canètes, une hostière, ung calice avec sa patène, envelopés de linge blanc, le tout d'argent doré.

Plus, y a ung aultre estuit, garnit de serrure et clef, dans lequel y a ung corporalier avec ses corporaulx, au couvercle duquel pardedans y a ung crucifix, une Nostre-Dame et ung saint Jehan; et aussi y a ung poulpitre, le tout d'argent doré.

Plus, y a ung aultre grand estuit, garnit de serrure et clef, dans lequel y a une grande croix avec son crucifix, d'argent doré.

Plus y a ung aultre estuit, garnit de serrure et clef, dans lequel y a une belle ymage de Nostre-Dame et une aultre ymage de saint Jehan, une crémière, une petite cloche amanchée de velous cramoysy, ung aspergès, le tout d'argent doré.

Plus, y a ung sac de cuyr rouge, dans lequel y a ung corporalier garnit de corporaulx, et ledit corporalier couvert de velours violet, et dessus un Jhesus Maria en perles.

Plus y a ung estuit de boys, dans lequel y a ung corporalier faict à l'esguille, garnit de soye ; et dedans y a corporaulx.

Plus, ung aultre corporalier faict de broderie sur satin cramoysy, dans lequel y a ung dessus à mettre sus le calice, et est enveloppé avec un drap blanc.

Plus, y a un sac de demye ostade, dans lequel y a ung corporalier de satin cramoisy, garnit de corporaulx.

Plus, y a ung aultre estuit de boys blanc, dans lequel y a ung corporalier de drap d'or, garnit de beaulx corporaulx, et d'ung bouton de perles pardessus avec ung dessus de drap d'or à mettre sus le calice.

L'autre coffre.

Dans ung aultre coffre à bahut y a en ung estuit une lanterne d'argent pour servir à l'église.

Plus, y a ung chandelier à longue queue, aussy à servir à l'église, et ledit chandelier est d'argent.

Plus, y a sèze volums (*sic*) de l'Instruction de Gerson, reliés.

Plus, la croce (*sic*) de la consécration de Monseigneur.

Plus, la mittre de taffetas blanc de ladite consécration.

Plus, habillement entier, contenant chasuble, dalmatiques, aulbe et amyt de ladite consécration, playé dans une penne de toile blanche.

Plus, deux petites pièces de satin tant bleu que blanc, bonnes à réparer les chasubles de Monseigneur. La chapelle de Monseigneur qui est sur les voultes de de l'église,

En ladite chapelle, soubz l'autel, y a ung bahut dans lequel y a quatre toualles planières pour l'autel.

Plus, y a trois albes ; plus, y a six amictz.

Plus, une hostière de satin cramoysy.

Plus, ung estuit de cuyr, dans lequel y a deux burettes d'argent doré.

Plus, ung corporallier de toile d'or, garnit de corporaulx, dans ung sac de toile rouge.

Plus, quatre serviettez.

Plus, une chasuble de satin blanc, avec l'estolle et manipul (*sic*), enveloppés dans une penne de toille.

Plus, quatre dalmatiques, les deux de taffetas rouge et les deux autres de taffetas bleu.

Plus, ung estuit de cuyr, dans lequel y a deux mittres l'une de broderie pardessus satin blanc, l'aultre de satin blanc ; et y sont les gans de leyne qui servent au pontifical ; et aussi y a deux bonnetz à mettre soubz les mittres.

Plus, y a un estuit de cuyr garnit de serrure et clef, dans lequel y a ung petit pontifical couvert de velours cramoysy, et garnit de framouers (fermoirs) d'argent.

Dans ung armoyre estant en ladite chapelle y a troys grandes crémyères d'argent, dont l'une est dorée et les deux aultres à demy.

Item, en ung sac de cuyr rouge y a ung pontifical commun, avec ung estolle de tafetas blanc ; ensemble ung estuit de cuyr dans lequel sont les crémyères d'argent doré qu'on porte quand Monseigneur va dehors.

Plus, y a ung sac de cuyr rouge dans lequel y a ung

petit pontifical de parchemin couvert de velours vert, garnit de framouers à cantonnières d'argent doré.

Plus, ung sac de cuyr rouge dans lequel y a ung pontifical *d'impression*, garnit de framouers, cantonnières et meilleur (*sic*, milieu) d'argent doré.

Plus, quatre grans estuitz garnis de serrure et clef, et dans chascuns d'iceux y a ung grand pontifical, garnit de framouers et cantonnières d'argent, couvert de velours vert.

Plus, ung petit livre de parchemin, qui sert le jour du sente (*sic*) (?).

Plus, ung petit baptistère couvert de cuir jaune.

N. B. — L'inventaire signale cinq pontificaux, dont un en quatre grands volumes, soit huit volumes, et sept manuscrits, puisque l'un d'eux seulement est signalé comme étant d'impression. — A la date de 1537, l'Instruction de Gerson avait été imprimée deux fois : à Paris, par Simon Vostre, et à Poitiers par Enguilbert de Marnef, mais en un seul volume in-4°. Les seize volumes de l'Évêque étaient donc aussi manuscrits.

A. GABALDO.

(Archives du château de Leran.)

QUELQUES CHATEAUX DU PAYS DE FOIX

Lorsque les comtes de Foix établirent au XIe siècle leur domination sur la vallée de l'Ariège, ils ne tardèrent pas à s'emparer, non seulement par les liens du vasselage, mais encore quelquefois par une prise de possession directe, des châteaux appartenant aux puissantes familles du pays. Nous les voyons, en effet, disposer en maîtres de ces forteresses, qui commandaient si fortement la contrée, qu'on n'aurait pu la posséder sans les posséder elles-mêmes, dès qu'elles sont mentionnées dans les chroniques.

Plusieurs d'entre elles avaient été construites dans les premiers temps du moyen âge; quelques-unes avaient remplacé peut-être une défense romaine. Mais la plupart furent reprises au XIVe siècle, et la plus ancienne avec une date certaine, comme la plus importante assurément par la pyramide superbe qui lui sert de base, les fiers sommets qui l'entourent, les dramatiques souvenirs qu'elle réveille, ne date que des premières années du XIIIe siècle. C'est le château de Montségur, jeté à plus de 1,200 mètres d'altitude sur une pointe de rocher, dominant de trois côtés des précipices qui plongent d'un bond à quatre ou cinq cents mètres, et difficilement accessible seulement par le sud. Il forme un carré oblong, infléchi vers l'est, pour sui-

vre l'arête du rocher dont il occupe le sommet entier, sauf une petite plate-forme inabordable à l'extrémité orientale. Il est construit en assises régulières de moyen appareil, sans bossages. Les murs ont plus de deux mètres d'épaisseur. Au-dessus de la porte du sud et sur la muraille de l'est, des corbeaux en pierre encore en place recevaient les jambages des hourds. On voit à l'intérieur de nombreux escaliers flanquant les murailles pour le service des chemins de ronde ou des courtines, les trous de boulins pour les planchers, ainsi que les fondements d'un couloir dirigé d'une porte à l'autre, du sud au nord, qui séparait les logis.

L'extrémité occidentale plus étroite, mieux défendue encore par le redressement formidable des pentes du rocher, est occupée par un robuste donjon qui abritait au rez-de-chaussée l'indispensable citerne soigneusement construite, enduite de trois centimètres de ciment et la salle aux provisions voûtée, éclairée par des meurtrières, desservie par un escalier descendant des salles supérieures disparues aujourd'hui.

Les œuvres hautes du château furent, en effet, démolies après le terrible siège de 1244.

Les croisés du Nord, qui envahirent le pays de Foix en 1209, s'étaient déjà emparés, dès l'année suivante, mais sans avoir pu la conserver, d'une première forteresse qui avait peut-être succédé elle-même à quelque castellum romain, dont le nom latin de Montségur semble indiquer l'origine. Dès qu'elle eut été reprise par Pierre Roger de Mirepoix, et Raymond de Perelhe (1), elle fut reconstruite avec promptitude, mais avec beaucoup de soin. Raymond de Pérelhe dirigea la construc-

(1) *Hist. de Languedoc*, éd. Privat, VI, 768.

Château de Montségur.

tion avec le secours des principaux châtelains du pays d'Olmes, dans lequel s'abritèrent les dernières résistances de l'hérésie albigeoise et de l'indépendance locale. Le comte de Foix laissait agir et approuvait évidemment les entreprises de ses familiers (1). Les chefs de l'hérésie, chassés de plusieurs villes, se réfugièrent à Montségur ; ils y maintinrent pendant trente ans leur église et leurs forces, malgré les défaites, malgré même la soumission des comtes de Toulouse et de Foix.

Cependant, en 1243, après la prise d'armes de Trencavel, qui avait soulevé les provinces méridionales, après le massacre des inquisiteurs d'Avignon et dont les meurtriers étaient partis de Montségur, Hugues des Arcis, sénéchal de Carcassonne, reçut l'ordre d'attaquer le château que Blanche de Castille appelait la tête du dragon et Guillaume de Puylaurens la citadelle de Satan. Il arriva en septembre par Lavelanet, pénétra dans la gorge du Touyre et se dirigea vers l'est après Montferrier pour atteindre le col en forme de plateau qui sépare la vallée du Touyre, de celle du Lasset, torrents descendus de la montagne légendaire de Tabe. Il ferma par deux ouvrages avancés l'abord de ces deux vallées et il établit son camp sur le plateau au-dessus duquel s'élance la pyramide de Montségur.

Elle paraissait impossible à gravir. Durand, évêque,

(1) L'abbé de Saint-Thibery accusait ainsi le comte de Foix devant le pape :

Et toz lo seus comtatz nero ples et farzits (d'hérétiques)
El pog de montsegur fo per aital bastits
Que los pogue defendre, els y a consentits.

(Chanson de la croisade, vers 1259-61.)

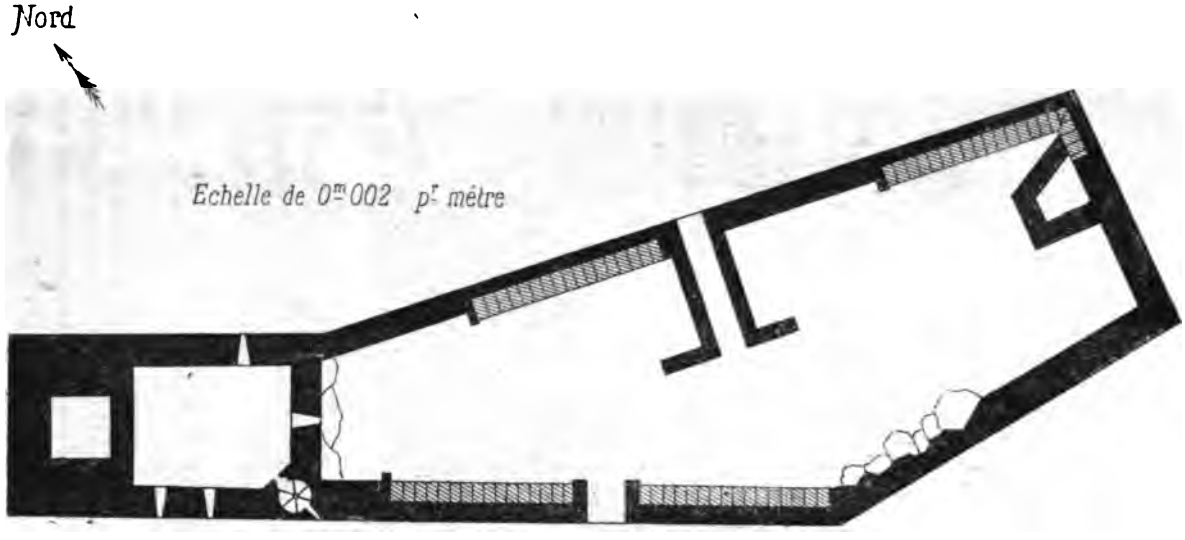

Château de Montségur. — Plan.

d'Albi, qui s'était uni pour cette lutte suprême contre les ennemis de l'Église à l'archevêque de Narbonne, Pierre Amélius, et lui avait amené cinquante hommes d'armes, conseilla la construction d'une gatte (1).

De furieux combats se livrèrent pour en empêcher l'achèvement. Les assiégés ne purent y parvenir et virent même la terrible tour de bois s'attaquer à la barbacane qui défendait les approches, sur les premières pentes du rocher. Le siège dura six mois. Les assiégés, commandés par Pierre de Bellissen, de la première maison de Mirepoix, et par l'évêque Bertrand Martin, se défendirent vaillamment. Les hommes d'armes du sénéchal ne seraient peut-être pas parvenus à escalader les dernières assises de la pyramide, si les montagnards du voisinage, lassés, comme il arrive toujours en pareil cas, de la continuité de la guerre et de la présence des gens d'armes, ne leur eussent facilité les abords. Ils gravirent le rocher pendant la nuit du 14 mars 1244, attaquèrent la tour de l'est, surprirent les gardes endormis, pendant que le sénéchal faisait tenter une attaque par le nord. Pierre de Bellissen vit l'impossibilité d'une plus longue résistance. Il se rendit et dit aux assiégeants de retirer les échelles d'assaut. Le château fut livré au lever du soleil.

Pierre de Bellissen obtint des conditions qui laissent planer un doute étrange sur cette livraison de la place, surtout si on les compare avec la sévérité des châti-

(1) Guillaume de Puylaurens, chap. XLVI. Les détails du *siège* sont donnés par ce chroniqueur et par les interrogatoires des prisonniers à Carcassonne dans le printemps de 1244, transcrits par Doat, XXII...XXVI, reproduits par Napoléon Peyrat, qui les a singulièrement dramatisés et transformés dans le style apocalyptique de son *Histoire des Albigeois*, t. III.

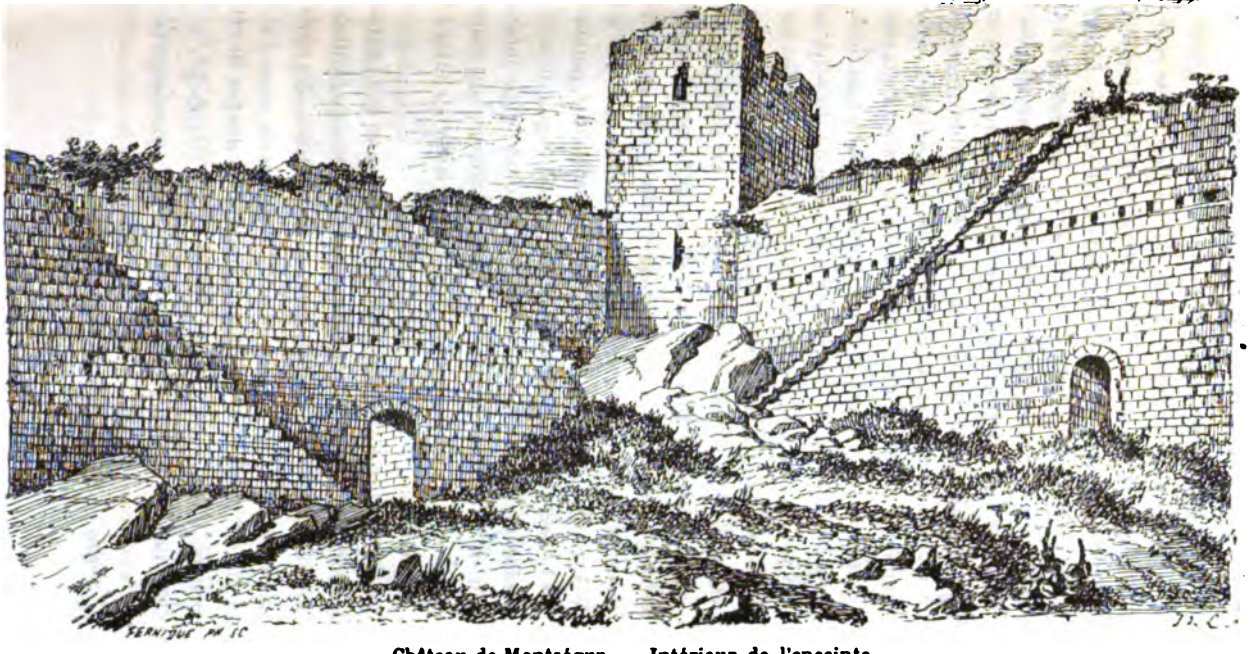

Château de Montségur. — Intérieur de l'enceinte.

ments infligés à ses compagnons. Il sortit avec son or, ses armes, son ingénieur et son chirurgien, et se retira paisiblement au château de Montgaillard. Les hommes d'armes, avec le vieux Raimond de Perelhe, furent livrés au sénéchal, faits prisonniers et amenés à Carcassonne ; l'évêque Bertrand Martin, plusieurs diacres, sous-diacres et parfaits, quelques femmes avec eux, à l'archevêque de Narbonne, qui leur demanda vainement de reconnaître le pape et le roi. Sur deux cent cinq, aucun ne fléchit. Ils furent rassemblés sur le plateau où campaient les assiégeants, entourés de pieux coupés à la hâte et brûlés. Le bûcher flamba jusqu'au soir. Il put être aperçu par les habitants d'une immense étendue de pays sur lequel il dut jeter une terreur profonde.

Le sénéchal fit démolir jusqu'à moitié de leur hauteur les murailles du château et jusqu'aux fondements de la barbacane du sud. Il remit le château à Guy II de Lévis, déjà maître des principales forteresses de la contrée, qui le reçut en augment de fief avec promesse de le rendre quand il en serait requis (1); il établit un châtelain, et le poste d'hommes d'armes qui y fut maintenu jusqu'au XVIe siècle conserva ce qui reste du château.

A l'époque du siège, il était entouré de dépendances considérables, logements d'hommes d'armes, logis habités par les femmes et les familles des chevaliers, dépôts de munitions et d'approvisionnements, que les assiégeants trouvèrent encore en abondance, après les six mois d'attaque. Il peut être considéré comme le donjon de cet ensemble de constructions, de ce camp retranché, qui était lui-même entouré de défenses. Les montagnards

(1) *Hist. de Languedoc*, VI, 768.

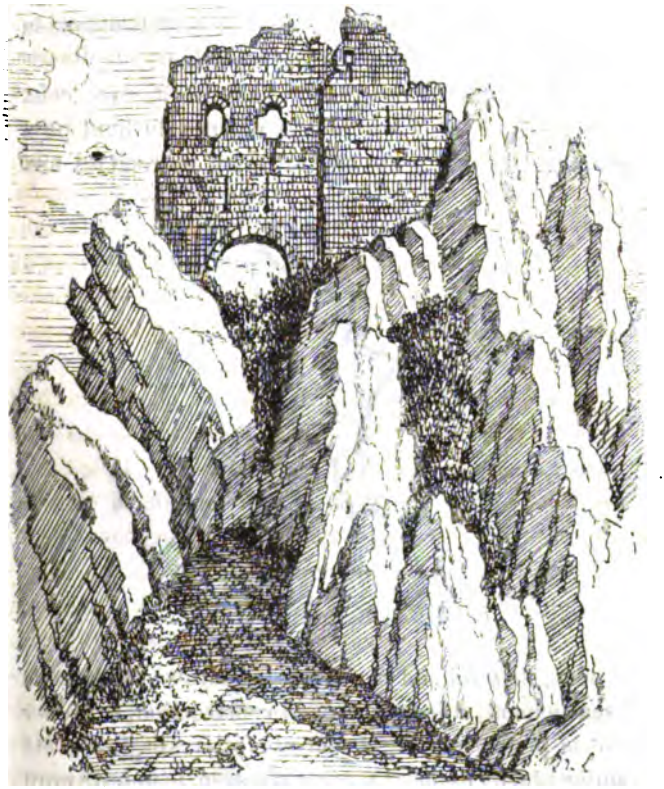

Château de Roquefixade.

du voisinage avaient pu presque toujours pénétrer dans la forteresse et apporter des provisions, car le blocus absolu était impossible. Quelques-uns des fidèles albigeois étaient parvenus aussi à s'échapper vers la fin du siège, emportant le trésor de leur église dans la grotte d'Ornolac et dans les forêts voisines.

Le château de Roquefixade complétait, avec ceux de Pérelhe et de Montségur, la défense du haut pays d'Olmes. Les murs du château sont entremêlés aux

Château de Roquefixade. — Plan.

rochers ; ils semblent prolonger les parois verticales de l'escarpement, et jusque dans la construction, le rocher tient la première place dans cette forteresse. Elle a été reprise plusieurs fois. La porte d'entrée, le mur du nord à cheval sur le ravin, ne datent que du XVIe siècle; la tête de Méduse déposée sur le sol, qui formait la clef de voûte d'une salle intérieure, indique la Renaissance.

La défense naturelle si forte fut habilement utilisée. Le château fut protégé par deux enceintes qui se suivent, car l'arête étroite de la montagne ne permettait

pas d'établir les enceintes concentriques habituelles. On ne pouvait entrer dans le château, après avoir forcé la première enceinte, d'un accès difficile, que par une double porte suivie d'un couloir étroit, défendu à son milieu par une porte voûtée en berceau, munie probablement d'un mâchicoulis. Le donjon carré dont on ne voit

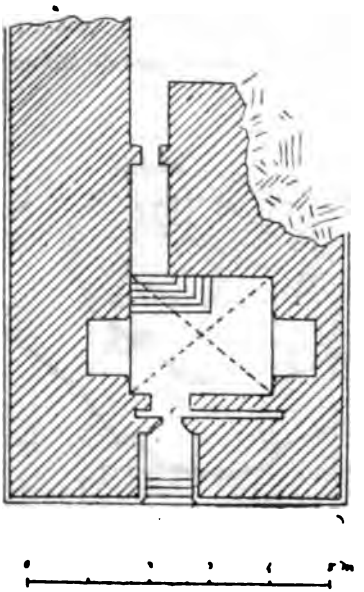

Château de Roquefixade. — Plan de l'entrée.

que la base couverte d'herbes, se dressait sur le point culminant, presque à l'extrémité de cette forteresse allongée.

Le seigneur de Roquefixade, Bernard Amélius, seigneur de Paillès, embrassa chaudement l'hérésie. Sa nièce, Corba, avait épousé Raymond de Pérelhe. L'un de ses descendants, fidèle à l'indépendance méridionale, soutint le comte Roger Bernard de Foix dans sa lutte

téméraire contre Philippe le Hardi, à la suite de laquelle le roi fit saisir le château, qui devint un château royal commandé par un châtelain. A la même époque, en 1288, des coutumes furent accordées aux habitants du village, qui eurent le droit de nommer deux consuls (1).

Le 28 octobre 1632, Louis XIII et Richelieu étaient à Toulouse. Les habitants assistaient avec angoisse aux apprêts du supplice du duc de Montmorency, dont

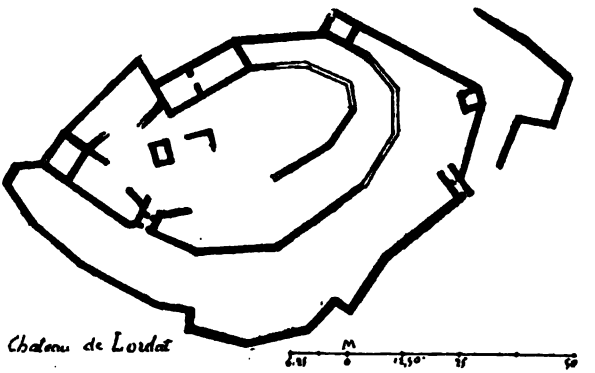

Château de Lordat. — Plan.

la tête devait tomber le surlendemain. Au milieu des supplications qui les entouraient, le ministre et le souverain n'oubliaient pas le secours que le duc de Rohan avait trouvé dans le pays de Foix pour sa dernière prise d'armes, et le roi signa une ordonnance adressée au sieur de la Forest-Toyras, gouverneur du château de Foix, pour lui enjoindre de démolir les

(1) Livre terrier de 1672, à la mairie de Roquefixade.

Château de Lordat. — Porte de la seconde enceinte.

châteaux de Montaut, de Tarascon, de la Bastide, de Sérou et de Roquefixade (1).

Depuis cette époque, les débris du château furent abandonnés, et le rocher qui les porte semble lui-même tomber en ruines (2).

Sur un contrefort méridional de la montagne de Tabe, dans une situation absolument symétrique à celle de Montségur, et sur une pyramide calcaire de même nature, s'élèvent les ruines pittoresques du château de Lordat, le plus formidable de la contrée.

Le plateau, plus large qu'à Roquefixade, permit d'établir les dispositions militaires complètes adoptées dans les châteaux féodaux. Trois enceintes ovales suivent les étages de la roche qui pyramident sur des ressauts successifs. Le donjon carré, petit, sans contreforts, sans voûtes, occupe à peu près le centre et le point culminant. Il se reliait aux logis dressés sur l'arête inaccessible du nord. La citerne voûtée et cimentée est au sud-est.

On ne pouvait atteindre le château que par le sud et le sud-est. La première porte double, munie de herses, percée dans une tour, s'ouvre de ce côté. Les portes des autres enceintes s'ouvraient dans des directions différentes; si l'assaillant parvenait à forcer la première enceinte, il était obligé de défiler pour pénétrer dans la suivante, sous les traits lancés des courtines.

La construction partout en moellons, sans appareil,

(1) Lescases. Mémorial des troubles survenus dans le pays de Foix.

(2) C'est de l'aspect fissuré de cette roche calcaire, criblée d'hippurites, que le lieu et le château prirent le nom de *Roca fissada*.

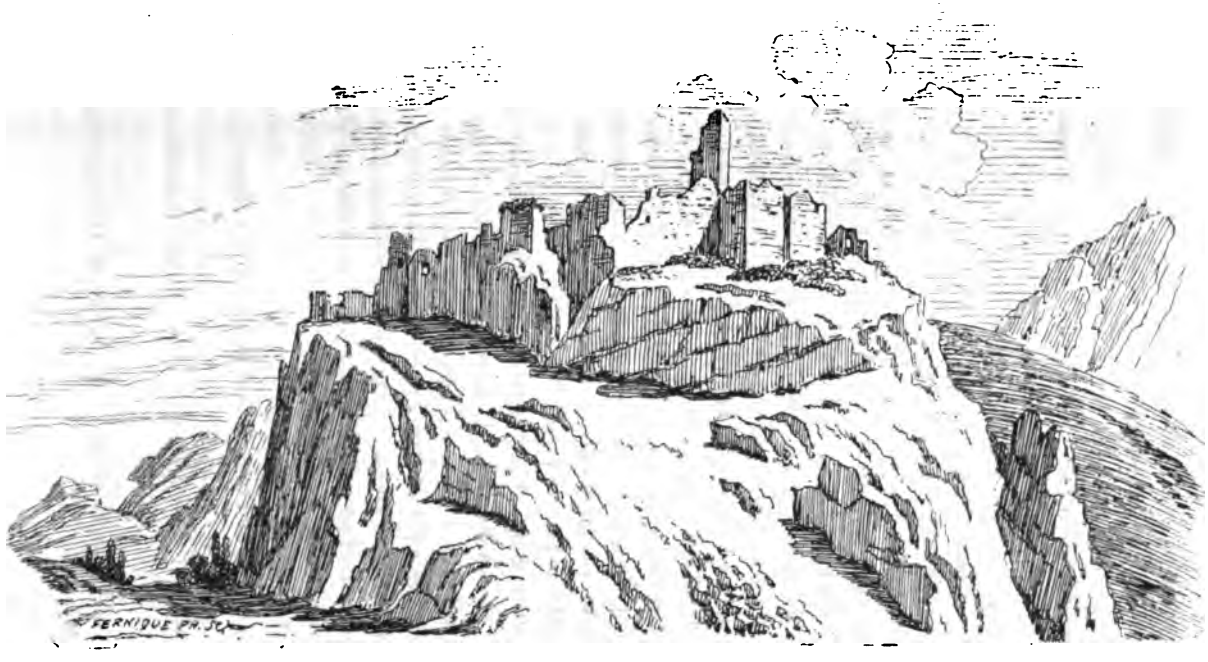

Château de Lordat.

est moins soignée qu'à Montségur. Elle paraît avoir été reprise entièrement au XIVe siècle. Des médailles impériales trouvées sur le plateau semblent indiquer qu'il a été occupé dès l'époque romaine. Il commande, en effet, la vallée de l'Ariège, et qui voulait être maître du pays devait d'abord s'y établir.

Le château de Lordat avait appartenu à l'origine à la puissante famille qui porte encore son nom. Mais les comtes de Foix établirent bientôt leur suzeraineté sur cette forteresse, qui dominait tout le pays jusqu'aux frontières d'Espagne. Dès l'année 1035, elle entre dans le domaine de Roger Ier d'après le partage qu'il fit avec son oncle Pierre, évêque de Girone. En 1074, Roger II la donne à l'abbaye de Cluny, mais la reprend bientôt. En 1202, Raymond Roger en dispose pour former le douaire de sa belle-fille, Ermessinde de Castelbon. Dans le courant du XIIIe siècle, les comtes de Foix profitent des divers partages entre les membres de la nombreuse famille de Lordat pour acquérir la plus grande partie de leur domaine, et la branche principale habite dès lors le château du Fossat, dans la vallée de la Lèze, qu'elle avait acquis par mariage vers 1130, puis le château de la Bastide, près de Pamiers, acheté en 1416 par Hugues II de Lordat à Hugues de Belpech. Une branche conserva cependant sa part de possession sur l'antique domaine féodal de la montagne (1).

La châtellenie de Lordat, l'une des seize châtellenies du comté de Foix, comprenait quinze villages.

Après les guerres de la réforme, le sire d'Audon, sénéchal du comte de Foix, disait, dans le rapport

(1) *Hist. de Languedoc. — Généalogie de la famille de Lordat* Lainé, 1845.

qu'il présenta au roi de Navarre : « Le chasteau de Lourdat est si grand, qu'il ne se peust ruyner ; d'ailleurs les païsans d'alentour font quelque subside à Sa Majesté à cause de la retraicte qu'ils y doibvent avoir en leurs nécessités. Il semble qu'il seroit bon de le laisser en garde aux subjects, lesquels seroient tenus eslire un personnage solvable d'entre eux qui seroit pourvu en titre de capitaine par Sa Majesté, ce qui se renouvelleroit à chasque défaillant. » Le roi ordonna qu'il en serait ainsi (1).

Ces châteaux étaient devenus un obstacle et un danger pour le pouvoir central, et Richelieu en délivra bientôt les rois de France, héritiers des comtes de Foix.

Un dénombrement du 22 décembre 1672 (2) dit que le roi est seul seigneur justicier haut, moyen et bas dans la chatellenie du Lordadais (3), mais qu'il est coseigneur direct avec d'autres coseigneurs, le commandeur de Gabre (4), le sieur de Cazanave, c'est-à-dire le sieur de Lordat (5), le sieur de Luzenac, de Garanou et de Fantillon, « qu'il y a un chasteau situé sur le roch de Lordat, appartenant au Roy, lequel est présentement desmoly, n'y restant que des murailles, auquel chasteau ils ont ouy dire que les seigneurs de Cazanave ont quelque portion..., que le chasteau est presentement inhabité, et que lorsqu'il estoit en estat d'être gardé, le roi et les anciens comtes de Foix y

(1) Bibliothèque nationale, cité par M. Garrigou. *Études sur le pays de Foix*, 1369.

(2) Archives de Foix, registre 75, p. 18.

(3) Comme successeur des comtes de Foix.

(4) Commanderie de Malte.

(5) Plusieurs membres de la famille de Lordat furent appelés Cazanave, de la seigneurie du même nom, près de Tarascon.

tenoient un chastelain, auquel ils donnoient et assignoient des appointements sur leurs trésoriers, et les habitans de ladite chastellenie estoient obligés d'y faire guet et garde par l'ordre dudict chastelain, qui avoit droit de les commander, et de courir sus aux libertins et gens de mauvaise vie et les mettre dans les prisons qui estoient au dict chasteau. »

Le château de Durban, situé à l'extrémité occidentale du pays de Foix, sur les confins du Conserans, présente des constructions aussi importantes que celles du Lordat. Ses trois enceintes s'étagent aussi successivement sur les ressauts du rocher, mais s'étendent en parallélogramme allongé, suivant sa forme de l'est à l'ouest. Une chapelle romane, plus grande que les chapelles ordinaires des châteaux, s'abritait derrière la première enceinte, et, selon l'usage assez fréquent, elle servait d'église paroissiale aux habitants du village assis plus bas sur les rives de l'Arise. Elle était originairement une chapelle de pèlerinage dédiée à saint Barthélemy, saint très invoqué dans les vallées du comté de Foix, parce qu'il passait pour préserver des orages de grêle. Mais une chapelle particulière ouverte dans l'intérieur du château à l'extrémité d'une galerie était réservée aux châtelains (1).

Après la seconde muraille s'ouvre une vaste cour entourée par les logements des gens d'armes et les services. A l'angle sud-ouest, la citerne cimentée a conservé sa voûte percée d'un œil au milieu pour puiser l'eau. Elle devint une prison au XVIe siècle, « n'y ayant point d'eau, » dit le procès verbal de visite de 1647.

(1) Archives de Foix. Procès-verbal de visite du château de Durban, de 1647. Voir la visite du congrès au château de Durban.

Le donjon carré, plus grand que les donjons ordinaires du pays, s'élève au point culminant, à l'extrémité occidentale, et se reliait aux logis, comme à Lordat. Il est entouré d'une chemise.

Ces constructions en blocages ont été reprises presque entièrement aussi au XIVe siècle. Presque toutes les constructions militaires des villes, des églises ou des châteaux datent de cette époque dans le pays. On doit remarquer comme une singularité d'appareillage, que les assises de la courtine occidentale s'inclinent pour suivre la pente du rocher en portant des créneaux rampants.

Au XVIe siècle, on éleva au sud-est un robuste bastion avec des meurtrières pour les armes à feu. Le tout est en ruines, aujourd'hui, et les rochers et les arbres s'enchevêtrent avec les murailles dans une telle confusion, qu'il est fort difficile de ressaisir les dispositions et les divers détails de cette superbe demeure féodale.

L'époque de la première construction du château est donnée par un acte de Bernard de Durban en faveur de l'abbaye du Mas-d'Azil daté de 1067. Le seigneur abandonnait les mauvais usages qu'il avait établis sur l'abbaye, et reconnaissait l'hommage qu'il devait à l'abbé ponr le château de Durban, que son père et son oncle avaient construit dans l'aleu de Saint-Étienne, patron de l'abbaye (1). Le château devait ainsi avoir été bâti vers le milieu du XIe siècle. La grossièreté de l'appareil et l'état de ruine de toutes les ouvertures ne permet guère de reconnaître les pans de mur qui peuvent remonter à cette époque, et il n'est pas probable

(1) *Histoire de Languedoc*, V, 547.

que le plan du XIe siècle fût aussi vaste que celui dont on voit encore l'immense développement.

Le château appartint successivement à diverses maisons seigneuriales, aux d'Astnave, aux Fortanier, aux Mauléon dans le XVe siècle. En 1647, Isabeau de Lévis, veuve du dernier Mauléon, seigneur de Durban, apporta le château au vicomte de Rabat par un second mariage. L'inventaire de cette même année constate que si le château n'était pas démoli à cette époque comme un si grand nombre d'autres, il était tombé du moins dans un grand état de délabrement. Les portes étaient sans serrure ni verrou, les bâtiments du midi à demi ruinés avec leurs toitures à jour sur plusieurs points, les salles sans fenêtres, même la chambre dite de Madame, où l'on ne trouva qu'un coussin avec peu de plume et un vieux matelas avec fort peu de laine. La cuisine, près de la citerne qui servait de prison, n'avait conservé que ses landiers, longs de neuf pans.

Lorsque la famille de Rabat s'eteignit, à la fin du XVIIe siècle, le château fut acquis par la famille de Bellissen, l'une des plus anciennes du pays, dont un des membres le possède encore.

Tous les châteaux n'avaient pas la même importance. Plusieurs étaient de simples fortins défendus surtout par leur situation. Sur un promontoire rocheux, du haut duquel il enfile la vallée de l'Ariège presque entière de Sabart à Vicdessos, le château de Miglos montre son donjon carré, son logis en quadrilatère bâtis en blocages, datant aussi du XIVe siècle. Une petite fenêtre ogivale, ouverte à l'est sur le plus haut étage du donjon, indique cette époque par ses moulures. Un titre du cartulaire de Miglos le donne

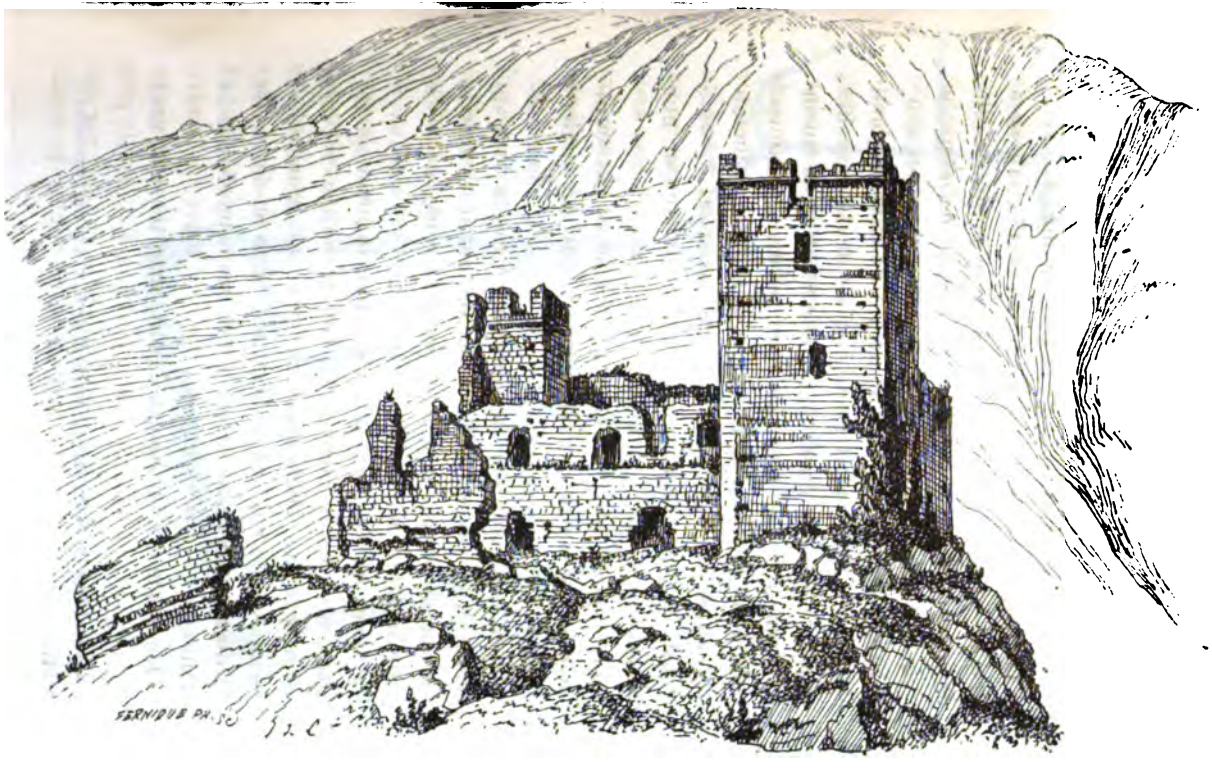

Château de Miglos.

avec certitude. En 1320 et le 10 novembre, le seigneur de Miglos concluait un accord avec les habitants au sujet des amendes qu'ils avaient encourues, pour n'avoir pas voulu travailler aux bâtisses du château (1).

Le donjon n'a point de voûtes ni d'escalier. Comme tous ses pareils dans les Pyrénées, il ne pouvait servir de logement mais seulement de dépôt d'armes, de tour de guette et de défense suprême. Une tour crénelée, à l'angle sud-ouest, contient, au rez-de-chaussée, une salle voûtée. Les meurtrières obliques de la muraille orientale sont percées de façon à permettre de lancer les traits sur les directions diverses du sentier qui conduit au château. Le mur plus mince d'une cheminée, au nord, est renforcé par un contrefort. Le côté sud, le seul qui fût accessible, était défendu par une barbacane.

Les châteaux de montagne ne défendaient pas seulement le domaine propre du seigneur, mais concouraient par leur ensemble à la défense du pays. Il communiquaient entre eux par des signaux. Ainsi la tour de Calamés, au-dessus de Tarascon, surveillait les abords du Conserans, par le col de Port, la route de Foix jusqu'au château de Mercus, envoyait ses signaux à Tarascon, qui les dirigeait, à son tour, au château de Quié, vis-à-vis de Sabart, d'où l'on pouvait apercevoir celui de Miglos. Miglos était encore en communication facile avec le château de Montréal, situé au-dessus de Vicdessos, à l'entrée de la gorge qui conduisait à la frontière.

Les seigneurs du château de Miglos le tenaient sous

(1) Archives de Foix, cartulaire de Miglos, copié au XVIIIe siècle, f° 17.

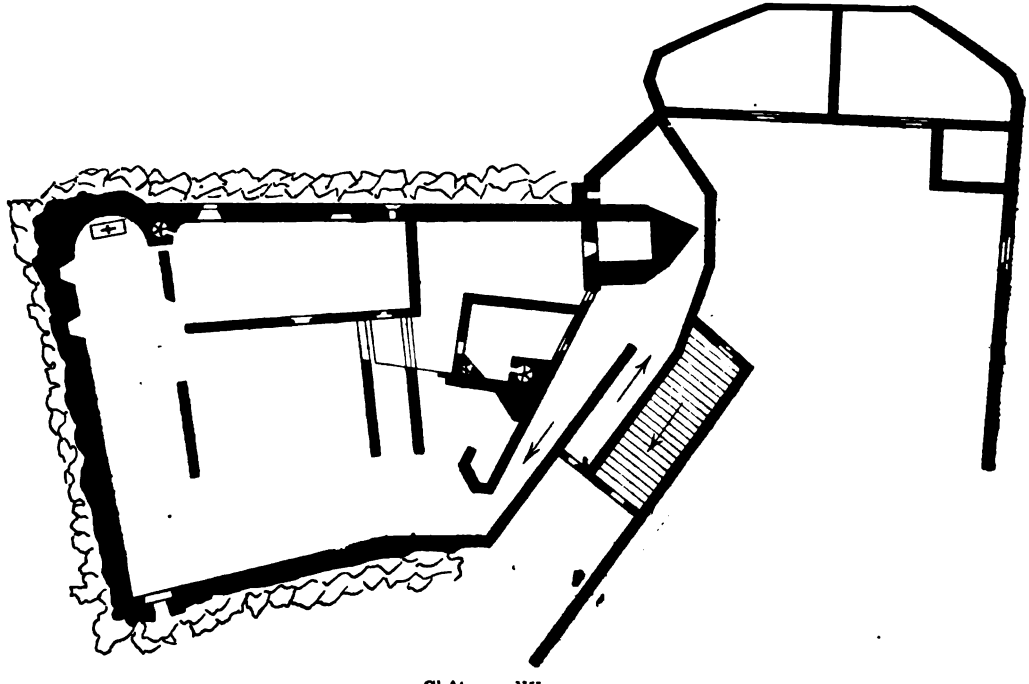

Château d'Usson.

l'hommage dû aux comtes de Foix. Ceux-ci prirent souvent la défense des habitants de la communauté, au sujet surtout de leurs usages dans les forêts qui couvrent encore les montagnes voisines, source intarissable de procès, que l'abolition des droits seigneuriaux n'a pas tarie. L'histoire de Miglos est remplie par ces luttes âpres et tenaces que les habitants soutinrent aussi contre ceux des communes voisines.

Le château de Lagarde couronne dignement ce groupe de châteaux historiques. Il fut habité jusqu'à la révolution et présente à la fois les dispositions militaires du XIVe siècle, les élégances de la Renaissance et les somptuosités du grand siècle (1).

Il fermait, avec ceux de Mirepoix et de Léran, la haute vallée de l'Hers. Tous trois appartenaient, comme bien d'autres depuis la croisade albigeoise, à la puissante famille de Lévis. Après cette prise de possession du pays par les seigneurs du nord, les vallées de l'Hers et de ses affluents furent enlevées aux comtes de Foix et relevèrent directement de la couronne, qui les rattacha à la province du Languedoc.

Enfin la vallée du Donézan montre encore les ruines imposantes et pittoresques du château d'Usson. Cette haute vallée de l'Aude, creusée en entonnoir profond, et dont l'accès était fort abrupt de tous côtés, avait été rattachée au pays de Foix par un simple lien féodal, que la délimitation nouvelle des départements respecta en 1790, dérogeant ainsi aux idées nouvelles qui transformaient le territoire, bien que cette vallée fût séparée de l'Ariège par une crête de 2,000 mètres

(1) Voir la visite du Congrès archéologique de 1884 au château de Lagarde.

d'altitude et qu'elle ne parlât pas le même dialecte. A son extrémité la plus basse, une pyramide rocheuse entourée de forêts, qui se dresse au confluent de l'Aude et de la Bruyante, porte les ruines à son sommet. Le château, mentionné déjà en 1035 lorsqu'il fut donné par Guifred, comte de Cerdagne, à Raymond, son fils aîné (1), appartint pendant plusieurs siècles à la famille d'Alion, sous la suzeraineté des comtes de Barcelone, puis des comtes de Foix, lorsque le roi d'Aragon eut donné le Donézan à sa fille, en la mariant en 1208 au comte Roger Bernard. En 1310, Gaston Ier le fit entrer dans ses possessions directes. Le Donézan fut réuni à la couronne en 1607 avec le comté de Foix, et Louis XIII établit un châtelain au château d'Usson et au château voisin de Quérigut. Lorsque Vauban eut créé la route à travers le Capsir, vers le plateau de Montlouis, sur lequel il venait d'opposer aux Espagnols une citadelle formidable, le château de Quérigut, déjà brûlé par les Catalans en 1589, fut entièrement abandonné, et le château d'Usson, devenant inutile comme lui, cessa d'être une place de guerre. On consacra les revenus à creuser un canal d'irrigation qui fut détruit en 1789. Les nécessités de l'État obligèrent Louis XIV à aliéner une partie du domaine, et, en 1711, il vendit le Donézan au marquis de Bonac, descendant des anciens d'Alion. Le nouveau seigneur s'efforça de rendre la prospérité à ce pauvre pays, que les guerres du commencement du règne avaient ravagé (2). L'un de ses descendants projeta même de restaurer le château, et c'est à cette

(1) *Hist. de Languedoc*, III, 286.

(2) *Histoire de la haute vallée de l'Aude*, par M. l'abbé de Roquelaure, Carcassonne, 1879.

occasion que fut dressé le plan conservé aux archives de Foix.

Ainsi ces châteaux présentent les dispositions diverses adoptées au moyen âge dans la contrée, selon la nécessité des situations. A Montségur, construit dans le dessein spécial d'une résistance acharnée, le bâtiment entier est réservé aux gens de guerre, les murailles sans saillie, sans ouvertures, sont uniquement consacrées à la défense, ainsi que l'indiquent les escaliers qui les flanquent à l'intérieur. A Roquefixade et à Durban, les pentes abruptes du rocher sont mises à profit; les enceintes multiples en suivent les arêtes, et se succèdent au lieu de se développer en courbes concentriques. A Lordat, le plateau plus large permet cette ordonnance oblongue presque en carré long qui fut la plus habituelle. Enfin, sur le vaste plateau horizontal de Lagarde, apparait la forme régulière et monumentale dont l'art majestueux de Louis XIV n'eut qu'à suivre les lignes symétriques pour lui donner l'aspect moderne. Miglos, plus modeste, présente un carré de murailles défendu par une barbacane ; Montaragon, poste de défense élevé au-dessus de l'abbaye de Camon, un hexagone, dont un côté servant de base est beaucoup plus développé que les autres ; le vieux château de Mirepoix, appelé Terride depuis la fin du XVIe siècle, une ellipse coupée au milieu par un large fossé qui remplace la muraille d'une enceinte.

Le donjon, dans les châteaux pyrénéens, n'est pas la tour formidable des châteaux du nord. Il demeure une petite tour carrée, sans voûtes, servant surtout de poste aux guetteurs ; il occupe le point culminant sur un bloc de rochers qui remplace naturellement la motte artificielle sur laquelle on éleva les donjons

dans le pays de plaine. Par une exception unique, le donjon du château d'Usson est armé d'un bec épais vers le front le plus accessible.

Les murailles d'enceinte ne sont pas munies de tours. Les portes seules s'ouvrent dans une tour selon la méthode romaine, et non entre deux tours comme dans la France féodale du nord (1).

Les constructions sont rudimentaires. Le pays est pauvre et la vie dure; la pierre d'ailleurs ne se prête pas à la taille, et sauf à Montségur, à Lagarde et au château de Foix, on ne voit pas de murailles élevées en assises régulières. Encore n'apparaissent-elles au château de Foix que dans la superbe tour ronde à mâchicoulis, attribuée à Gaston Phèbus par le prestige d'un nom célèbre, mais qui date seulement du commencement du XVIe siècle. Nulle part on n'aperçoit de sculptures et à peine quelques moulures. La défense tient plus de place que l'habitation dans ces châteaux, qui sont des forteresses pourvues de logis, tandis que déjà, au XIVe siècle, dans le nord de la France, le château devient un palais fortifié. Les abords difficiles ne se prêtent guère d'ailleurs à une habitation de plaisance. Il est bon de remarquer toutefois que certaines pentes, à l'aspect aujourd'hui si hérissé, étaient mieux ménagées et plus adoucies, quand les châteaux auxquels elles conduisent étaient habités; des traverses en bois facilitaient même quelquefois l'ascension aux chevaux et aux hommes armés. Les déboisements ont amené la désagrégation des rochers,

(1) Les portes de Carcassonne et de Villeneuve-lès-Avignon, ouvertes entre deux tours, furent construites par des architectes du nord, sur les ordres des rois de France.

et des vieillards se rappellent être montés par des sentiers faciles sur des rocs où l'on ne grimpe maintenant qu'avec peine. Les châteaux des plaines ont disparu ou ont été complètement transformés en habitations de plaisance. Un aveu de dénombrement, rendu en 1263 par le comte de Foix, mentionne une quarantaine de ces châteaux du bas pays, dont les comtes devaient l'hommage aux comtes de Toulouse avant le traité de Paris. Les châteaux du haut pays de Foix, au-dessus du pas de Labarre, n'y figurent pas (1).

Des villages s'étaient groupés au-dessous de tous ces châteaux, recherchant leur protection, loin de les redouter.

Dans la dernière moitié du XVIe siècle, ces forteresses furent occupées par les guerroyeurs de l'une et l'autre religion ; ce fut le dernier éclat de leur vie batailleuse, mais il fut assez violent pour décider Richelieu à en faire abattre un grand nombre.

Le petit nombre de ceux qui furent épargnés, désertés par les possesseurs, presque en ruines, devinrent simplement des postes de surveillance contre les pillards et les gens de guerre en maraude. Si quelques pans de murailles sont conservés dans les pays de montagne seulement, où le terrain et les matériaux sont sans valeur, une seule de ces anciennes demeures guerrières est habitée ; c'est le château de Léran, reconstruit plusieurs fois, où l'on peut voir encore les antiques assises du donjon central, et auquel le descendant actuel de Guy de Lévis vient de rendre son aspect féodal par une pittoresque restauration.

Mais les pans de mur démantelés qui hérissent encore

(1) *Hist. de Languedoc*, VIII, 1510.

quelques pointes de rochers, suffisent pour ressusciter la physionomie du vieux pays de Foix, qui fut l'un des plus guerroyeurs du moyen âge et qui conserva le plus longtemps ses mœurs rudes et son altière indépendance.

J. DE LAHONDÈS.

NOS FONDATIONS MONASTIQUES

En se réunissant dans l'Ariège, le Congrès archéologique se propose d'interroger nos monuments et de faire parler nos ruines; mais nos monuments et nos ruines ne parleront que par l'organe des générations dont ils émanent, et dont, encore aujourd'hui, ils expliquent les mœurs, interprètent la foi ou traduisent les espérances. C'est pourquoi l'archéologie historique et l'archéologie monumentale sont comme deux sœurs qui s'éclairent, se soutiennent, se prêtent un mutuel appui.

Lorsque le vieux monde romain eut succombé sous les coups répétés des barbares, une société nouvelle se fonda sur ses ruines. En attendant les savants qui devaient plus tard venir faire fleurir au milieu de nous l'olivier de la paix, parurent les guerriers, fondateurs d'un nouvel ordre de choses. Ils bâtirent nos premiers donjons et burinèrent avec leur épée les premiers fastes de notre histoire de France. A côté d'eux marchaient les moines.

Les moines, dans la première partie du moyen âge, ont été les pionniers de la civilisation. Ils ont abattu les anciennes forêts, défriché les terres, ouvert au commerce ses routes, bâti nos cathédrales, élevé leurs monastères pour y conserver avec soin l'étincelle de la

science. Dans le périmètre de ces fondations religieuses, comme à l'ombre du donjon féodal, les villes semblaient naître d'elles-mêmes ou recevaient de merveilleux accroissements. Ainsi la société se développa, sous l'influence de ce double principe militaire et religieux, jusqu'au jour où, devenue la grande nation française, elle put, à la suite de Clovis et de Charlemagne, inaugurer ses glorieuses destinées.

C'est sous le ciel pur de l'Égypte et dans les solitudes de la Thébaïde que la vie monastique prit naissance. Elle étendit ensuite ses rameaux sur toute la terre des Pharaons. Le vent qui semble vouloir déraciner les grands arbres ne sert le plus souvent qu'à porter au loin leur semence et à les propager. Ce fut le cas de saint Athanase et de l'arianisme. Exilé par Constantin en 336, le patriarche d'Alexandrie vint à Trèves. Il y laissa les premiers germes du monachisme, que saint Martin recueillit, quelques années plus tard, pour les faire fleurir dans les Gaules. Ligugé fut fondé en 360, Marmoutier-lès-Tours en 375.

Le premier législateur de ces communautés naissantes fut saint Benoît de Nursie, venu au VIe siècle. Maur, son disciple, apporta en Anjou, dans notre France, où saint Colomban l'avait déjà précédé, la règle bénédictine, approuvée, en 565, dans le concile de Rome par saint Grégoire le Grand. Mais il ne suffit pas toujours de donner des lois aux hommes : il faut encore parfois les ramener à l'obéissance, assouplir les natures fortes et les volontés énergiques pour qui la soumission est une vertu avant d'être une habitude. Ce fut l'œuvre des réformateurs; l'œuvre de saint Benoît d'Aniane, au VIIIe siècle ; de saint Guillaume, fondateur de Cluny, au Xe siècle ; de saint Robert, patriarche des Cister-

ciens. Au VIIIe siècle (742-766), saint Chrodegand, évêque de Metz, sorti de l'abbaye de Saint-Trond et fondateur de Gorzes, toutes les deux bénédictines, avait organisé en chapitres les enfants de saint Benoît.

Le premier établissement monastique dans le pays de Foix date du VIIIe siècle. Au pied du rocher de Foix et au confluent des rivières l'Ariège et le Larget, s'élevait une modeste basilique, qui, placée d'abord sous le vocable des saints Celse et Nazaire, avait pris le nom de SAINT-VOLUSIEN le jour où les reliques du saint évêque de Tours, martyrisé par les Goths au pied de nos montagnes, lui furent confiées. Une tradition respectable nous apprend que, vers l'an 779 et à l'occasion d'une victoire remportée par les troupes de Charlemagne dans le haut pays, on y fit une fondation monastique. Humble dans ses commencements, elle fut soumise, en 849, par l'Empereur Charles le Chauve, à l'abbaye bénédictine de *Césarion* ou Saint-Tibéry. Bonesinde, abbé de ce dernier monastère, défendit ses droits contre un puissant seigneur nommé Aton dans un plaid tenu à Narbonne aux ides de juin de la XXXe année du roi Charles, indiction XVe, date qui correspond au 13 juin 867. Raymond, comte de Toulouse, y appela des chanoines réguliers de Saint-Ciriac, *e loco Sancti Ciriaci;* nous dit le *Gallia Christiana.* Nous supposons que c'était l'abbaye bénédictine de Simorre, au diocèse d'Auch, qui conservait le corps de saint Cérat.

Lorsque le comté de Foix se fut constitué, *Saint-Volusien* dut s'organiser en abbaye indépendante. Le premier abbé connu est Pierre ou *Petronius.* Le savant abbé de Camps, qui, pendant son long séjour à Pamiers comme *évêque temporel,* avait eu le temps de connaître

les archives du château de Foix, croit retrouver dans ce Pierre le troisième fils de Roger le Vieux, comte de Carcassonne, désigné dans le testament de 1082 comme l'héritier de ses fiefs ecclésiastiques. Il aurait été, en effet, evêque de Carcassonne, abbé de Foix, de Pamiers et de La Grasse. L'abbaye de La Grasse était bénédictine, ainsi que celle de Pamiers, comme nous l'établirons ci-après.

Nous n'avons point la prétention de faire l'histoire complète de chacune de nos abbayes. Nous n'étudions ici que leurs origines. Contentons-nous d'ajouter qu'au commencement du XIIe siècle, en 1104, cette abbaye fut soumise à la règle de Saint-Augustin. Vingt et une paroisses du pays de Foix, érigées en prieurés, furent placées sous sa dépendance. Cette disposition reçut, en décembre 1224, la consécration d'Honorius III. La réforme de sainte Geneviève y fut introduite au XVIIe siècle.

M. Peigné-Delacourt nous a donné en 1875 le *Tableau des abbayes d'hommes en France, à l'époque de l'édit de* 1768. D'après ce tableau, Saint-Volusien de Foix, appartenant à la congrégation de France, province d'Aquitaine, avait alors dix religieux jouissant d'un revenu de 10,761 liv. L'*Almanach royal* de 1789 donne seulement 8,500 de revenu avec une taxe en cours de Rome de 833 florins.

La seconde fondation monastique dans le pays de Foix fut celle du MASD AZIL. Le lieu de *Silva-Agra,* aujourd'hui Sainte-Rustice, dans la Haute-Garonne, lui fut donné en 817. Le Mas d'Azil fut de bonne heure un des boulevards du protestantisme. L'abbaye de *Saint-Étienne,* détruite de fond en comble vers 1570, essaya vainement, en 1620, de se relever de ses ruines. Les bénédictins de la congrégation des Exempts se main-

tinrent cependant dans des habitations provisoires. Condamnés à s'éteindre par le décret sur les religieux, ils étaient encore dix en 1768 avec un revenu de 10,849 liv., qui n'était plus que de 3,300 liv. en 1789. Taxe en cours de Rome de 600 florins.

Il est fait, pour la première fois, mention de SAINT-PIERRE-DE-LÉZAT en 845. Un siècle après sa fondation, l'abbaye bénédictine fut soumise à saint Odon de Cluny, puis, en 1073, à saint Hugues, qui était venu dans le Toulousain en 1068. Elle vit naître et grandir à son ombre la ville de Lézat au xe siècle. La communauté clunisienne, ancienne observance, fut longtemps florissante. Elle fut comprise dans la province de Gascogne. En 1768, elle comptait dix religieux et jouissait d'un revenu de 10,585 liv. En 1789, revenu 12,000 liv., taxe 1,000 flor.

L'origine de SAINT-ANTONIN DE FRÉDÉLAS ou *Pamiers* est plus difficile à établir.

Ourgaud, dans sa *Notice historique sur la ville et le pays de Pamiers,* la fait remonter à saint Antonin lui-même, qu'il dit, je ne sais pourquoi, sans doute pour lui donner une origine royale, avoir été un prince wisigoth de la famille de Théodoric. D'autres donnent pour fondateurs à cette abbaye les comtes de Carcassonne, vers 961.

Créée à cette dernière époque, elle aurait déjà eu besoin d'une réforme avant la fin du siècle, puisque, d'après le cartulaire de Cluny, saint Odilon, abbé, aurait reçu de Roger le Vieux, tige des comtes de Foix, le monastère de Frédélas *ordinandum et disponendum.* Saint Hugues, successeur d'Odilon, fut encore prié par le comte de Foix et Amica, sa femme, en 1060, d'introduire la régularité dans le monastère. Remarquons,

en passant, que la qualité des réformateurs, tous bénédictins, indique suffisamment l'origine bénédictine de cette abbaye. Il n'est guère probable qu'une maison de fondation aussi récente eût déjà besoin d'une pareille réforme : C'est pourquoi, abandonnant l'une et l'autre hypothèse, nous allons établir, sur des données nouvelles, l'époque de saint Antonin.

Il est d'abord un fait constant : c'est que l'abbaye de *Frédélas* eut, dès l'origine, la garde des reliques de saint Antonin, martyr et patron de Pamiers. Sans discuter ici l'origine de ce saint, sans nous prononcer entre son dernier historien, l'abbé Vassière (*Saint-Antonin, prêtre du Rouergue et martyr de Pamiers,* etc., Montauban, 1872), qui, se fondant sur des données assez probables, le fait mourir au IIe siècle, et Ourgaud, qui le fait mourir au VIe, nous disons que, aussi loin que puissent remonter les souvenirs de l'histoire et les traditions du pays, le saint martyr était honoré au *Mas-Vieux-Saint-Antonin,* aujourd'hui *Cailloup*. C'est là que, longtemps après la persécution religieuse dans laquelle il fut couronné, furent retrouvés ses restes précieux et fut élevé un sanctuaire.

Ourgaud veut qu'auprès de ce sanctuaire, ait été la première abbaye dont les crues assez fréquentes de l'Ariège auraient nécessité la reconstruction sur la rive droite de la rivière, au *Nouveau-Mas*. Cela n'est pas probable. La dépression de la vallée dans laquelle l'Ariège coule en cet endroit n'est pas tellement large, qu'il ne soit facile de retrouver les anciens lits de la rivière. Or, sauf quelques piles de pont, on ne trouve point, dans toute cette partie, trace de maçonneries anciennes. Le terrain qui avoisine l'antique chapelle, entamé par les dernières inondations sur une longueur

de quatre-vingts mètres et une profondeur de trente, qui s'augmente tous les jours, n'accuse aucune substruction. On n'y trouve qu'un ancien cimetière, dont le sol profondément modifié et les nombreux débris humains qu'il renferme annoncent que pendant longtemps les générations chrétiennes y trouvent l'éternel repos.

Il se fit — les historiens du pays nous le racontent, et, dans l'ancien *Bréviaire de Pamiers,* une fête en consacrait le souvenir — une Translation solennelle des reliques de saint Antonin. Nous allons essayer d'en préciser la date qui, pour nous, est celle de la fondation de l'abbaye.

L'abbé Vaissière, citant, dans son livre sur saint Antonin, le *Sanctoral* de Bernard de la Guyonne (*Guidonis*), dit qu'il y eut : « L'an de l'Incarnation 887 et le XIIIe jour avant les calendes de juillet, translation du bienheureux martyr Antonin, Charles le Jeune, roi des Francs, régnant. » Il cite les principaux témoins de cette cérémonie : Théodard, archevêque de Narbonne, et avec lui Arnoul, évêque de Carcassonne; Raymond, évêque de Toulouse; Roger, évêque de Conserans; Fulcrand, de Rodez; Flotard, d'Alby, auxquels on ajoute quelquefois Gaillard, abbé de Saint-Antonin de Noble-Val en Rouergue, Roger étant comte de Carcassonne.

Ourgaud retarde d'un siècle cet événement et le place en 987 (19 juin). Il a pour lui les auteurs de l'*Histoire du Languedoc* et la légende du *Bréviaire de Pamiers.* Mais il y a une circonstance qui n'a pas été assez remarquée : *Carolo minore Francorum rege,* est-il dit, et Guillaume de la Croix, qui reproduit ce texte, ajoute aussitôt, par manière de commentaire : *intellige crassum.* Il y a, dans ces deux mots, toute une révélation.

Interprété dans le sens des facultés intellectuelles,

crassum nous désigne Charles le Simple; dans le sens des facultés physiques, Charles le Gros. Or, que se passait-il en juin 887 ? Carloman, en mourant, n'avait laissé pour lui succéder que Charles, troisième fils posthume de Louis le Bègue, né de son union illégitime avec Adélaïde. Son jeune âge, l'irrégularité de sa naissance et le besoin de résister aux Normands lui firent préférer Charles le Gros, déjà roi d'Italie et de Saxe et descendant de Charlemagne ; mais son incapacité, sa lâcheté vis-à-vis des Normands, qui avaient envahi la Lorraine et assiégé Paris et dont il acheta la paix, formèrent contre lui un parti puissant. On songeait déjà à le déposer : ce qui fut fait à la diète de Tribur, en novembre 887. De sorte qu'en juin, le chroniqueur, regardant comme légitime le fils de Louis le Bègue, prêt à être établi, pouvait dire : *Carolo minore Francorum rege*, et le commentateur, désignant le prince qui, de fait, portait encore la couronne, ajoute : *intellige crassum.*

Rapportons ce texte à l'année 987; lorsque les Capétiens succèdent aux descendants de Charlemagne, il devient inintelligible.

On a dit, pour combattre cette date, que les noms des témoins ne correspondent pas tous à ceux des titulaires occupant, en 887, les sièges nommés. Disons qu'ils ne correspondent pas mieux à ceux qui vécurent un siècle plus tard. Ainsi, Théodard de Narbonne, Arnoul de Carcassonne, Roger de Conserans, sont du IXe siècle; mais Alby a pour évêque, en 887, Adolenus; en 987, Frotaire et non Flotard; Rodez a Frotard et non Fulcrand au IXe siècle, Mainfroi au Xe siècle; Raymond ne siège à Toulouse qu'au XIe siècle; Roger fut comte de Carcassonne à la fin du Xe siècle. Disons,

pour expliquer ces anomalies, qu'un premier récit a dû paraître, énonçant seulement la qualité des témoins et que les noms ont été ajoutés plus tard pour le compléter par un copiste ignorant.

L'abbaye de Saint-Antonin se trouve déjà mentionnée, en 960, dans le testament de Hugues, évêque de Toulouse.

Ourgaud nous donne Sulpice, diacre, *Sulpitius, levita,* le premier abbé connu, comme ayant présidé à la translation des reliques de saint Antonin. Or, nous lisons dans un *Estat des documents et tiltres du prieuré (de Camon), dont le double fut remis le 4 février* 1700, *au prieur de cette époque, Villemur de Paillès, qui en a fait quittance,* document conservé encore à Camon, nous lisons, dis-je, page 10, numéro 60 : *Donnation de la terre de Montbel faicte par Sulpitius levita, anno 24°, regnante Carolo, filio Ludovico.* Voilà donc Sulpice, diacre, que nous retrouvons dans l'abbaye bénédictine de Camon dix-sept ans après l'avoir vu à Pamiers, si nous faisons commencer les premières vingt-quatre années de Charles le Simple à la mort de Carloman, trente ans après, si nous les faisons commencer à son intronisation. Un siècle après, nous avons *Petronius,* que nous avons déjà trouvé à la tête des bénédictins de Foix. Dans les premières années du xe siècle était passé à Pamiers, venant de visiter Saint-Volusien de Foix, Gaucelin, moine de Saint-Tibéry. Il en amena un jeune novice auquel Étienne, évêque d'Agde, donna l'habit de Saint-Benoît. L'Église a, depuis, placé sur ses autels Ysarn, mort abbé de Lérins.

Une abbaye en l'honneur de saint Antonin, de Pamiers, avait été fondée de bonne heure dans le Rouergue, à *Noble-Val.* Pépin, roi d'Aquitaine, l'aurait

visitée en 767, s'il faut en croire les traditions anciennes; mais Baluze constate déjà son existence en 817. Bénédictine d'abord, elle embrassa, vers la fin du XIe siècle, la règle de saint Augustin.

Saint-Antonin de Pamiers dut, vers la même époque, imiter sa sœur, puisque, en 1101, saint Raymond de Durban, plus tard évêque de Barbastre, en sortit pour aller exercer la charge de prieur dans l'abbaye de Saint-Sernin, de Toulouse, devenue Augustinienne sous le pontificat de saint Grégoire VII.

De l'abbaye de *Saint-Antonin,* érigée en 1295, il ne subsista que le chapitre régulier du Mercadal et le prieuré conventuel des Grands-Augustins, province d'Aquitaine, de bonne heure établi dans un faubourg de *Loumet,* et dont nous possédons encore les ruines. En 1768, il n'y avait plus que deux religieux, jouissant d'un revenu de 1,907 liv.

L'acte concernant la terre de Montbel, que nous avons visé en parlant de Pamiers, est un des plus anciens qui nous révèlent, dès le Xe siècle, une abbaye bénédictine à *Camon.* Les rapports avec l'abbaye de La Grasse accusés par l'*Estat des documents et tiltres* en montrent assez la filiation. Jean XXI la réduisit à la condition de prieuré conventuel dépendant de La Grasse, le 17 août 1318. Il subsista ainsi jusqu'à la révolution. En 1768, il y avait sept religieux, de la congrégation de Saint-Marc, province de Gascogne, avec un revenu de 5,504 liv.

Dans la deuxième partie du Xe siècle, en 969, Lupon, archidiacre de Saint-Étienne de Toulouse, donna au monastère de Saint-Michel de Cuxa, au diocèse de Perpignan, l'église de TRAMESAYGUES, située à quelque distance du confluent de l'Ariège et de l'Hers, et l'alleu

d'Ampouillac. Un double prieuré de religieux et de religieuses s'éleva à Ampouillac, aujourd'hui Pauliac, sur la rive droite de l'Hers, et, à Tramesaygues, un prieuré bénédictin qui fut réuni à Boulbonne en 1209, comme l'avait été Ampouillac.

Un acte de 1074, faisant cession de l'église de Saint-Pierre d'Escosse à l'abbaye de Saint-Pons de Thomières, mentionne à Escosse une ancienne abbaye dont l'existence ne nous est autrement révélée que par cet acte et un cimetière où, dit-on, on retrouvait les anciens moines enveloppés dans leurs coules. Nous estimons que c'était un prieuré de Lézat. A Lézat avait vécu un saint personnage du nom d'Asnaire, mort en 940, qui pouvait être le même que saint Arnier, longtemps vénéré à Escosse et à Pamiers.

Nous avons déjà nommé Boulbonne. C'était une abbaye de la liation de Morimond, qui fut fondée en 1119 et donna naissance à la ville de Mazères. Elle devint cistercienne en 1150, et, après avoir longtemps prospéré sous la protection des comtes de Foix, fut ruinée par les protestants en 1567. Rebâtie au confluent de l'Ariège et de l'Hers, cette abbaye, dont les ruines subsistent encore, comptait, en 1768, treize religieux jouissant d'un revenu de 17,562 l. En 1789, il y avait encore treize religieux ; son revenu était de 12,000 l. sa taxe de 1,300 florins.

A *Boulbonne* furent réunies de bonne heure, comme prieurés, plusieurs abbayes qui n'étaient point nées dans des conditions de vitalité suffisantes. C'étaient le monastère d'hommes de Vajal, filiation de Tenailles, fondé en 1120 sur le territoire de Garnac, au confluent de la Vixège et de l'Hers ; *Marenc et Valnègre*, maisons cisterciennes de filles. La première, sur un petit affluent

de l'Arize, subsista indépendante de 1159 à 1168; la deuxième, entre Unzent et Saverdun, de 1206 à 1432.

Indépendamment des deux abbayes que nous venons de nommer, les filles de Cîteaux avaient encore fondé, sous le patronage puissant des comtes de Foix, l'*Abondance-Dieu* des SALENQUES, qui subsista de 1353 à 1574, année où elle fut ruinée par les protestants (elle se reconstitua à Toulouse jusqu'à la Révolution, époque à laquelle elle jouissait de 6,000 l. de revenu), et BELLOC, dans le marquisat de Mirepoix, fondée vers 1298, réunie à Boulbonne vers 1375.

Deux prieurés des dames des *Salenques* avaient été établis dans le haut pays. Celui de SAINTE-SOPHIE de Garanou disparut de bonne heure; celui d'AXIAT, ruiné par les guerres, se releva à Foix.

Tandis que les bénédictins s'étendaient ainsi dans le pays, les Prémontrés de Saint-Norbert, ancienne observance, venaient de *la Case-Dieu* fonder en 1139, dans la vallée d'*Avantès*, pays de Sérou, l'abbaye de COMBELONGUE, qui donna naissance à la ville de Rimont. Ruinée par la réforme, elle se releva et fut placée sous la dépendance de l'abbaye de *las Avellanas*, près de Figuières (Espagne). Elle faisait partie, en 1768, de la *Circarie* de Gascogne, comptait cinq religieux et jouissait d'un revenu de 4,973 l., réduit à 2,000 l. en 1789 avec une taxe de 460 florins.

Avec SAINTE-CROIX *de Volvestre*, ordre de *Fontevrault*, nous terminons la série des grandes fondations monastiques. Cette maison dut être établie au XIIIe siècle. Ruinée par la Réforme, elle se releva, comme maison de filles, en 1620, et subsista jusqu'à la Révolution.

Dès le XIIe siècle, les ordres religieux et militaires s'étaient aussi établis dans le pays. Les *Templiers* fon-

dèrent dans le quartier de Pamiers, qui, de leur passage, a retenu le nom de CAVALERIE, une commanderie qui passa aux *Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem*. Ces derniers eurent un hôpital à SAINT-JEAN DEL THOR, sous la butte de Montaut. Il était de la mouvance de Caignac. *De Saint-Jean* dépendaient SAINTE-MARIE *de Saverdun* et SAINT-QUIRC. *Caignac* commandait encore à SAINT-GIRONS, AUDINAC et SALAU. Nous trouvons les hospitaliers de GABRE commandant à CAPOULET. Les membres de SERRES, LAVELANET, SAINT-CYRAC et SEIX dépendaient de *Montsaunés*. (*Histoire du grand prieuré de Toulouse*, A. du Bourg.) Ces religieux ont laissé leur empreinte à quelques-unes de nos églises, qui, comme *Saint-Quirc, Leychert, Unjat*, se distinguent par le croisement multiplié dans les arêtes des voûtes du sanctuaire, rappelant la végétation luxuriante de l'Orient.

Les Albigeois, en introduisant l'hérésie dans le Midi de la France, paralysèrent l'essor des abbayes et rendirent nécessaire la présence de moines plus militants, voués à la prédication et prêts à accourir comme missionnaires sur les points où la vieille foi catholique serait en péril.

A leur tête, nous trouvons les fils de saint François, appelés, en 1220, à Mirepoix par la noble famille de Lévis; les fils de saint Dominique s'établissent à Pamiers, où l'évêque de Toulouse leur a donné une église dès 1247; leur couvent et leur cimetière sont bénits en 1269. Les grand carmes y viennent sous le règne de saint Louis. Les clarisses s'y sont établies dès les premières années du XIVe siècle. Chassées *manu militari* de leur pieuse demeure en 1761, elles emportent avec elles les sympathies et les regrets des habitants de Pamiers. (*Annales de*

Pamiers, J. de Lahondès.) Les ursulines, vouées à l'éducation des jeunes lles, ouvrent leur maison à Pamiers dans la première moitié du XVIIe siècle ; elles sont suivies de près par les carmélites. Les jésuites avaient, en 1560, fondé au milieu de nous le second de leurs collèges. Les humbles fils de saint Vincent de Paul prirent, en 1715, la direction du grand séminaire. Nous ne saurions préciser l'époque de l'arrivée des sœurs grises dans nos hôpitaux de Pamiers, Mazères Rabat, et des dames de Nevers à Foix, Saint-Girons, Saint-Lizier, Mirepoix, la Bastide-de-Sérou, Saverdun.

Au moment où, par le décret de 1768, le pouvoir civil portait sur nos institutions religieuses une main téméraire, les grands carmes avaient à Pamiers quatre religieux avec 1,907 livres de revenu; les dominicains, quatre religieux à Pamiers, 2,111 livres; trois religieux à Saint-Girons, 1,331 livres; les cordeliers, trois religieux à Pamiers, 1,873 livres; un religieux à la Bastide-de-Sérou; quatre à Mirepoix, 858 livres ; Mirepoix avait encore deux trinitaires avec 1,544 livres de revenu. Il y avait six capucins à Foix et trois à Saint-Girons. Les franciscains de Picpus, de Mazères, voués à la suppression, étaient encore au nombre de trois.

Il n'est plus question des capucins de Tarascon; ceux de Foix avaient cédé leur couvent aux dames des *Salenques*.

Les temps étaient proches où la régénération du peuple, réalisée une première fois par les moines, allait être tentée sur des bases nouvelles. Cela n'a pas empêché les moines de revenir sur notre terre de France et d'y faire quelque bien. On a dit que, comme les chênes, ils sont éternels. C'est pourquoi, bien que les cherchant autour de nous, nous ne trouvions que

la solitude et les ruines, nous avons la confiance que, s'ils sont encore nécessaires à la grandeur, morale de notre patrie, Dieu saura nous les ramener car la France que nous aimons tous, cette France ne saurait périr !!!

L'ABBÉ BARBIER,

Membre correspondant de la Société archéologique du Midi de la France, à Pamiers.

GROTTE DES ÉCHELLES

OU

DE LOMBRIVES

Le Congrès ayant exprimé le désir que je lui serve de guide dans la grotte de Lombrives, dite des Échelles, j'ai cru devoir accepter cet honneur, et j'ai considéré comme une obligation de l'entretenir des recherches exécutées par divers savants dans le sol de cet antre aussi grandiose que mystérieux.

Qu'il me soit permis, avant tout, de faire un historique *exact* des recherches opérées dans la caverne.

En 1882 a paru un travail de M. Noulet sur ses découvertes personnelles faites dans le sol de la grotte que nous venons de visiter, et ce travail présente, au point de vue de l'indication des dates et des personnes qui ont fouillé à Lombrives, des inexactitudes et des oublis qu'il faut réparer.

Ce fut avant 1822 que mon père, M. Adolphe Garrigou, dont M. Noulet se plaît, du reste, à citer le nom pour autre chose, trouva dans le sol de la caverne, au lieu dit le cimetière, des crânes humains. Ces objets archéologiques se brisèrent en partie sous ses doigts pendant qu'il les recueillait. M. Adolphe Garrigou déposa les précieux débris à la bibliothèque de Foix, où M. Rambaud, archiviste départemental, les enferma

dans un bocal de verre dans lequel ils se trouvent encore, avec l'étiquette indiquée par M. Noulet, mais brisés et mutilés.

En 1826, M. Noulet visita pour la première fois la grotte de Lombrives et y trouva, dit-il, quelque débris de squelettes humains restés dans ses collections.

En 1861, de concert avec MM. Rames et H. Filhol, nous pratiquâmes de sérieuses fouilles dans le sol de la caverne en question, d'abord à l'entrée, puis au pied du grand escarpement des Échelles, enfin et surtout au lieu dit : *le cimetière*.

Nous décrivîmes nos recherches et nos découvertes dans une brochure avec planches, que l'Académie des sciences de Toulouse (M. Noulet, faisait, croyons-nous, partie de la commission chargée de la juger) crut digne d'une médaille de vermeil, qu'elle nous accorda en 1882.

La même année, M. Noulet s'attacha à poursuivre le travail que nous avions commencé avec mes deux jeunes collègues.

En 1863 et en 1864, après avoir porté les objets provenant de nos fouilles dans cette caverne et d'autres grottes, en Suisse, où je croyais qu'étaient les seuls types convenables de comparaison, nous nous décidâmes à publier, avec M. H. Filhol, deux nouvelles notes sur le sujet. Dans ces notes (1), nous donnons la preuve irrécusable que les objets de l'entrée de la caverne d'Ussat, ainsi que ceux retirés de l'entrée de plusieurs autres grottes de la région, ne pouvaient être que de l'âge de la pierre polie. Nous trouvions leurs semblables dans ceux venant des pfalbauten de la Suisse.

(1) *Comptes rendus de l'Académie des sciences*, 16 novembre 1863. — *Id.*, 3 octobre 1864.

En 1865, M. Noulet continua ses fouilles à Lombrives sans rien publier encore sur les résultats qu'il obtenait.

La même année, je publiai dans le *Bulletin de la Société d'anthropologie* un travail sur les crânes que j'avais retirés du sol de la grotte des Échelles. Dans ce travail, j'émettais déjà l'idée que ces crânes pouvaient bien être postérieurs à l'âge de la pierre polie. Comme il me semblait que l'intérêt de ces pièces paléontologiques était plus grand encore que je ne l'avais supposé tout d'abord, j'offris les deux crânes au Musée de la Société d'anthropologie.

En 1866, je publiais avec M. H. Filhol : *l'Age de la pierre polie des cavernes de l'Ariège,* et nous y mentionnons Lombrives.

En 1867, dans un nouveau travail publié dans le même bulletin qu'en 1865, j'établissais l'existence dans nos grottes des vallées ariégeoises, de l'âge du bronze et du fer, et je rapportais définitivement les objets du cimetière de la grotte de Lombrives à une époque mixte où le bronze et le fer avaient servi à la fabrication des armes et des ornements. Je ne pouvais néanmoins expliquer encore d'une manière suffisamment correcte les causes de la présence de tant d'objets divers dans un point aussi profond et aussi escarpé de la caverne.

En 1868, le docteur Guitard publia sur la grotte des Échelles un travail qui n'offrait qu'un intérêt secondaire. Sans originalité de recherches et de fouilles, mais rempli des fantastiques récits d'une série de légendes plus ou moins vraisemblables, ce travail n'apprenait rien sur les faits dont les traces étaient encore parlantes, et dont les naturalistes avaient su retrouver l'existence.

M. Noulet nous apprend qu'en 1872, 1874, 1878, il a continué ses fouilles.

ASHM. OXFORD MUSEUM

Enfin en 1882, M. Noulet a publié son étude de Lombrives.

Dans ce travail, M. Noulet attribue à MM. de Mortarieu, Arispure et Rambaud la première découverte qui a été faite dans la grotte d'ossements humains, découverte due, pour notre époque, à mon père, M. Adolphe Garrigou, ainsi que je l'ai dit.

De plus, M. Noulet semblerait avoir le premier, d'après son écrit, mis en relief la similitude des objets découverts et décrits par lui (19 ans après nous) avec ceux de l'âge de la pierre polie de la Suisse.

Enfin M. Noulet termine sa publication en faisant, sur l'accumulation des squelettes humains au sommet de l'escarpement de Lombrives, au lieu dit le Cimetière, une théorie que nous pouvons résumer en quatre mots : emplacement choisi pour sépultures.

Depuis la publication du travail de M. Noulet, et depuis même la réunion du Congrès dans l'Ariège, de nouvelles recherches ont été faites dans le sol de la caverne de Lombrives par un *collectionneur*, qui, le jour de notre visite à la grotte, distribua aux membres du Congrès une brochure sur la caverne de Lherm (1). Tel

(1) Les fouilles opérées par l'ardent chercheur que je désigne donnent des résultats qui peuvent être intéressants par les pièces qui sont mises au jour, dans le cas où ce chercheur n'est pas trompé par les ouvriers qu'il emploie. Mais je doute qu'un homme qui fait fouiller par de simples ouvriers non surveillés, sur des masses de points *à la fois*, séparés par des centaines de kilomètres, puisse fournir à la science des résultats utiles au point de vue général, et sans que la *valeur* de la découverte soit mise en suspicion. J'ai acquis par moi-même la certitude que cette manière de procéder à des recherches conduit forcément, soit à perdre des pièces d'un intérêt énorme, et qui ne peuvent qu'échapper à un ignorant ne cherchant que pour

est l'historique exact, fait avec la justice que comporte la véritable science, des travaux de recherche entrepris dans le sol de Lombrives, ainsi que celui des publications écrites à leur sujet.

Nous regrettons que la mémoire de M. Noulet l'ait inexactement servi au sujet des travaux entrepris par des chercheurs qui s'honorent d'être ses élèves et de sincères admirateurs de ses beaux travaux sur la géologie du bassin sous-pyrénéen.

Leremarquable travail de notre Maître sur Lombrives n'en restera pas à une première édition, et nous osons penser que sa justice et sa probité de savant et d'historien lui feront un devoir de rétablir dans une édition nouvelle les faits dans l'ordre qui s'impose. A son âge et au nôtre, on doit, par un respect réciproque pour la vérité, donner aux jeunes savants le sentiment des devoirs qu'inspirent la véritable science doublée d'une éducation des mieux soignées.

J'avais pensé jusqu'à ce jour, avec mon père, M. A. Garrigou, que le nom de Lombrives était le véritable nom de la grotte que nous venons de parcourir, et que ce nom provenait de la consécration de cet antre au dieu Ilhumber adoré dans le pays. M. Noulet pense que le nom d'Ilhumber « n'a d'autre origine qu'une mauvaise lecture épigraphique : C'est *Iluni? Deo* que porte le cippe votif de Bagiey conservé au musée des antiquités de Toulouse (n° 132 du catalogue de 1865, p. 59) ».

Soit, répondrais-je à M. Noulet, mais cette opinion ne détruira pas l'existence d'un Dieu adoré dans le pays, sous

vendre ou pour faire parler de lui, soit à ne pas se rendre compte des superpositions d'objets, ce qui est une double faute des plus regrettables.

le nom de Souloumbrié, dont un autel est encore debout et porte ce nom. Le nom de Souloumbrié ne s'écarte pas tant de celui de Lombrives qu'ils ne puissent se rattacher l'un à l'autre. Il me paraîtrait même plus naturel de voir dans ce nom une preuve de l'existence du Dieu de la région arrivé corrompu, altéré jusqu'à nous, plutôt que d'y retrouver l'indice d'un endroit *ombreux*, traduit en patois : *oumbrious*, d'où le nom de grotte de l'Ombrives, ainsi que le veut M. Noulet. Toutes les cavernes des rives gauches de nos cours d'eaux sont ombreuses comme celles de l'Ombrives, et pourraient à ce titre porter le même nom dans toutes les Pyrénées.

Or, la grotte dite des Échelles est la seule qui porte un nom rappelant celui du dieu Souloumbrié, qui est également le seul de ce genre existant encore dans le pays, je ne saurais quant à moi trouver d'autre origine à cette désignation. Écrivons-le l'Ombrives ou Lombrives peu importe. Mais l'habitation des cavernes étant une antique coutume, et retrouvant, comme nom de la caverne la plus belle du pays, le nom antique d'un dieu dont peut-être on en avait fait le temple dans les temps historiques les plus reculés, acceptons les deux noms comme pouvant être les mêmes arrivés jusqu'à nous un peu défigurés par l'usage.

Ce qui est certain, c'est que, dès 1540, il est question dans un livre écrit par un historien des comtes de Foix, Bertrand Hélie (1), d'une grande caverne du pays de Tarascon cachant, d'après les on dit de l'époque, des faits mystérieux.

D'après M. Noulet, les quatre vers qu'on attribue à

(1) *Historia fuxensium comitum, Bertrandi Helie, appamiensis jurisconsulti. Tolosa,* 1540.

Olhagaray (1) ne sont pas de lui, il les aurait empruntés, en les altérant, à Guillaume de Saluste du Bartas, poète gascon ayant écrit *les Neuf Muses des Pyrénées* Voici ces quatre vers, d'après du Bartas :

Ce roc, cambré par nature ou par l'aage,
Ce roc de Tarascon hébergea quelquefois
Les géants qui voloyent les montagnes de Foix
Dont tant d'os excessifs rendent seur témoignage.

M. Noulet croit que le roc de *Tarascon* que célébrait du Bartas était la montagne de Soudour, plantée au milieu de la plaine.

Si nous nous rapportons au *Tarasconensis foramen* (2) d'*Helias appamiensis,* accessible seulement avec des échelles, et que nous constations que, cent ans plus tard, c'est encore sur le roc de Tarascon qu'Olhagaray, d'après du Bartas, appelle l'attention de ses lecteurs pour dire qu'on y trouve des os de géants ; si, d'autre part, nous voulons bien voir que, de nos jours encore, la grotte de Lombrives, à deux pas de Tarascon, est un *foramen* au fond duquel on aboutit par des échelles, ce qui permet de constater la présence de nombreux ossements, que notre imagination plus froide qu'en 1500 ou 1600 ne nous montre pas *excessifs,* il nous est permis de penser que c'est bien la montagne et la grotte de Lombrives qui, de tout temps, a frappé l'imagination des visiteurs.

Nous sommes d'autant plus autorisé à penser ainsi, que, dans la montagne de Soudour, il n'y a aucune

(1) Histoire des *comptes* de Foix, Béarn et Navarre. — Paris, 1629.

(2) *Tarasconensis foramen augusto admodum aditu quo scalis admotis ascenditur.*

grotte où l'on soit obligé de porter des échelles pour en visiter l'intérieur.

Il est plus que probable que si l'on a fait usage d'échelles à Lombrives pour atteindre l'escarpement que nous avons franchi, c'est parce que de génération en génération on s'était dit que des échelles étaient nécessaires pour franchir cet immense mur à pic, et qu'on avait eu un jour intérêt à atteindre le sommet de ce formidable ressaut.

Ces détails d'intérêt historiques étant donnés, nous devons rappeler en quelques lignes la topographie des lieux que nous avons parcourus.

La caverne de Lombrives a été creusée par des agents naturels (dislocation du sol et passage de cours d'eau surchargé d'acide carbonique dans les calcaires crétacés inférieurs aptien) qui bornent à l'ouest la vallée de l'Ariège. Au pied de la montagne de Lombrives se trouve la station thermale d'Ussat-les-Bains, dont les sources naissent sur le passage de l'une des fractures qui a largement faillé la masse calcaire et a donné en partie sa direction à la grotte.

Il suffit d'une demi-heure de montée dans un sentier que M. le préfet de Mortarieu fit tracer en 1822, au milieu du chaos d'Ussat pour atteindre l'entrée de la caverne. Cet amas imposant de blocs calcaires offre un aspect des plus sauvages. Chaque année, la gelée augmente l'énorme talus d'éboulement qui cache l'entrée de la caverne en détachant de gros blocs des pentes à pic qui surplombent la grotte.

Le vestibule de l'entrée de ce palais des fées et des géants est immense et grandiose. Cette spacieuse salle, dépourvue de suintements, pourrait être aujourd'hui habitée comme elle le fut autrefois.

En pénétrant dans cet antre où, d'après la légende, trônait autrefois la confiante Pyrène, on voit la grotte se diviser bientôt en deux couloirs.

Celui de droite vient s'ouvrir en vue de Tarascon, et se termine par une plate-forme que l'on atteint en quelques minutes. Elle se termine presque à pic au sommet de précipices profonds. D'autres explorateurs, et nous-même, y avons trouvé de nombreux vestiges de l'habitation humaine pendant l'époque dite de la pierre polie.

Dans ce couloir, la nature a prodigué les stalactites les plus bizarres. Ici ce sont *les femmes pendues*, là *les oies grasses*, plus loin *des candélabres* et *un lustre de cathédrale*.

Celui de gauche, le plus grand, se poursuit pendant l'espace d'environ 300 à 400 mètres et se termine brusquement par un étroit passage qu'autrefois on ne franchissait qu'en rampant.

Tout à coup on débouche dans une salle immense. Là plus de stalactites. La lumière des torches éclaire vaguement la voûte qui s'élève comme celle d'une cathédrale. Devant soi, le regard s'arrête sur l'immense mur vertical au sommet duquel on devine la grotte supérieure. On reste muet, interdit à cette vue, et l'on cherche quel intérêt poussait l'homme qui le premier osa gravir ce redoutable passage.

Autrefois, cinq échelles, fixées sur autant de rebords du rocher, permettaient d'atteindre l'ouverture qu'on aborde aujourd'hui tout à l'aise par des escaliers tantôt creusés dans le roc, tantôt suspendus sur l'abîme comme le pont d'abordage d'un bâtiment.

Sur la plateforme où se terminent les marches, s'ouvre un couloir que des roches entassées rendent

dangereux à parcourir. Des blocs roulés de granit s'aperçoivent entre les roches calcaires éboulées ; l'un d'eux est resté comme suspendu à la voûte, où il se trouve pris entre deux parois verticales du massif. Le couloir débouche dans une salle immense, *le cimetière* sur lequel nous reviendrons bientôt.

Le visiteur a franchi par cette pénible ascension une hauteur de 45 à 50 mètres.

En avançant toujours dans la caverne, la voûte fuit au loin régulière et majestueuse. D'énormes concrétions stalactiformes portent encore des noms plus ou moins bien imaginés. Un lac, dont l'étendue varie suivant les saisons, occupe souvent toute la largeur de la caverne sur plus de 100 mètres de longueur, et dans ce cas sa profondeur maximum est de 4 mètres ; il est quelquefois, mais très rarement, à sec. Après avoir franchi ce lac sur des pointes de roche et de stalactites, on continue à marcher l'espace de quelques centaines de mètres, et l'on se trouve en face de deux grandes galeries nouvelles.

Celle de droite se termine d'une manière inattendue par un escarpement ; des cordes sont nécessaires pour en atteindre le sol. Au bas de ce mur est une salle vaste, se terminant elle-même par un second précipice dans lequel personne n'est jamais descendu. C'est là sans doute un point de communication avec la grande grotte de Niaux, qui s'ouvre dans le massif calcaire au-dessus de la rivière de Vicdessos.

Dans la galerie de gauche, le sol est constitué par des blocs granitiques et des cailloux roulés qu'on voit en un point toucher la voûte. Une ouverture supérieure, conduisant probablement dans la petite vallée d'Albies couverte de blocs et de cailloux identiques, a permis le

passage dans la caverne de ces éléments diluviens, qui ont pu ainsi s'étendre dans la caverne.

Depuis l'entrée, on a ainsi parcouru une étendue de plus de 1,600 à 1,700 mètres.

La beauté du spectacle enlève à cette visite souterraine ce qu'une âme pusillanime pourrait y trouver d'impressionnant, en présence de la longueur de la promenade à la lueur rouge des torches, dans un lieu qui semble vous conduire dans le royaume de Pluton.

Voyons maintenant quel intérêt scientifique présente cet antre sauvage et imposant à la fois.

Comme presque toutes les cavernes, celle de Lombrives a offert dans les temps préhistoriques un refuge naturel aux populations primitives qui vivaient dans ce point des Pyrénées nommé aujourd'hui vallée de Tarascon.

Sous l'immense portique qui forme l'entrée de la caverne et qu'une lumière abondante et douce éclaire, sont amoncelées des cendres marquant l'emplacement des foyers autour desquels des familles entières vivaient à l'époque préhistorique, que l'on appelle âge de la pierre polie. Des meules en granit, des fragments de poterie grossières, des os appointis, des haches en pierre et en diorite polies, des ossements cassés de ruminants et l'absence de tout objet en métal, attestent la présence de l'homme à une époque assez primitive. J'ai depuis longtemps assimilé cette époque, ainsi que je l'ai dit plus haut, à celle de l'habitation première des lacs de la Suisse.

A côté se trouvent d'autres foyers, édifiés par des êtres humains à civilisation plus perfectionnée, comme l'attestent la présence d'ornements en verre et de pote-

ries plus fines ; on y découvre aussi des fragments d'objets en bronze et en fer.

Mais c'était surtout dans le lieu que l'on connaît sous le nom de cimetière que gisaient les objets les plus intéressants.

Des squelettes humains réunis comme par groupe et sur certains points très nombreux se trouvaient mélangés à des débris de poterie, à des objets en bronze (bracelets, fibules, épingles, hameçons, ornements de diverses formes) (1), à des objets en fer (fibules, attaches de vêtements, clous, etc.), à des colliers de dents de chien percées, à des ornements en ambre, à des haches en pierre polie (jade et ophite), à des fragments d'ossements d'animaux divers (bœuf, cerf, mouton, ours de petite taille), enfin à du charbon, à des cendres.

L'examen du charbon trouvé en agglomération avec les ossements indique comme provenance des morceaux de bois très fin, probablement des branchages. Je n'ai retrouvé que de très rares fragments annonçant comme provenance du bois un peu gros.

Certains de ces ossements, ainsi que nous l'avons dit avec MM. Rames et H. Filhol dans notre travail de 1862 sur la grotte de Lombrives, présentent une apparence d'usure assez singulière. On dirait qu'un courant les a entraînés et roulés. Il faut cependant avouer, aujourd'hui où les recherches ont été faites sur une grande échelle, que l'immense majorité des ossements est intacte de phénomènes indiquant le transport par l'eau.

(1) Nous avons su que, depuis la visite des membres du Congrès au cimetière de Lombrives, un explorateur a rapporté, comme venant de cette grotte, des moules pour hache, pour fer de lance et pour anneaux de bronze, ayant, par leur construction et leur forme, un grand intérêt.

En outre de la distribution des squelettes humains par groupes, que nous avons signalée plus haut, fait qui se manifeste sur plus de cent mètres de longueur dans le cimetière, on voit que les crânes sont généralement intacts. Ils se cassent ou plutôt se cassaient facilement sous la main des explorateurs cherchant à les détacher. Cela laisse supposer l'existence des squelettes complets. Et cette existence est démontrée également par la présence d'un nombre considérable d'os longs entiers enchevêtrés les uns dans les autres, comme il résulterait de la superposition de cadavres qui se seraient peu à peu dépouillés de leur chair, permettant ainsi aux os de s'entrelacer pour jamais.

Fait des plus singuliers, les dépôts de terre blanche qui enveloppent ces ossements étaient comme gras sur les points où il y avait de l'humidité. J'ai très souvent retrouvé, après avoir laissé pendant quelque temps à l'air libre une tranchée ouverte dans le sol stalagmitique mou du cimetière, les parois de cette tranchée recouverte d'une substance végétante soyeuse, nitratée.

Dire à quel âge historique ou préhistorique pouvait se rattacher un pareil ensemble de squelettes humains et d'objets d'industrie humaine, était longtemps resté pour moi un problème. J'ai toujours pensé que l'explication donnée par mes collaborateurs et par moi en 1862, était une explication provisoire, jusqu'au moment où nous posséderions les éléments d'une meilleure et plus exacte théorie.

Il me semble que nous pouvons aujourd'hui expliquer plus rationnellement que nous ne l'avons fait en 1862, et même plus rationnellement que ne l'a fait M. Noulet dans ces derniers temps, l'accumulation de tous ces ossements humains dans le lieu dit : cimetière.

En étudiant la disposition des lieux, la manière dont les squelettes étaient distribués par groupes, la nature des objets en bronze et en fer (presque tous des ornements, des objets de toilette et quelques armes) en constatant la quantité restreinte de débris d'animaux presque tous domestiqués, en sachant enfin que le plus grand nombre de crânes trouvés appartient à des enfants et à des femmes. En déterminant le type de ces crânes, qui est un type de métissage se rapprochant beaucoup des métis humains actuels de la région, on a les éléments de la première partie de la solution du problème posé.

On peut, en effet, dire :

1° On est en présence d'une époque à laquelle les métaux bronze et fer étaient déjà connus.

2° La disposition des lieux, celle des squelettes ne comporte pas la supposition d'un lieu de sépulture ordinaire de l'époque des métaux. Il y a donc là quelque chose de particulier.

Essayons d'arriver à la seconde partie du problème : Pourquoi cette accumulation d'êtres humains au sommet de ce précipice élevé de 45 à 50 mètres au-dessus du sol de la caverne inférieure?

Rappelons-nous un fait historique signalé par César dans ses *Commentaires,* renouvelés presque d'une manière semblable en Afrique par le général Bugeaud à l'égard des Arabes. César nous dit (et avec lui l'historien Fleurus), qu'il fit périr dans les grottes où ils s'étaient refugiés, les habitants des vallées pyrénéennes qui lui résistaient.

Il ne semble pas trop téméraire de tirer de là une conclusion explicative des observations faites au cimetière et de dire :

Le gisement du cimetière de la grotte de Lombrives, paraîtrait constitué par les restes d'une population historique, préromaine, composée surtout de femmes et d'enfants qui se seraient réfugiés au moyen d'échelles dans ce point de la caverne pour y être en sûreté pendant quelque temps à l'époque de l'invasion romaine. Les Romains, avertis et ayant eu connaissance de cette retraite, auraient enlevé aux réfugiés tout moyen de redescendre les escarpements.

La mort, survenue soit par la famine, soit par la frayeur, aurait été pour tous ces réfugiés la conséquence de la cruauté de César.

Telle est aujourd'hui l'explication qui me semble le plus plausible avec les résultats de fouilles obtenus par les divers explorateurs de la grotte dite de Lombrives, ou L'Ombrives, ou des Échelles.

Dr. F. Garrigou.

FRESQUES

DU PORCHE DE LA CHAPELLE

DE NOTRE-DAME DE TRAMESAYGUES

A AUDRESSEIN (Ariège)

Audressein est un petit village du canton de Castillon en Couserans, distant de ce dernier d'environ deux kilomètres. Il se trouve placé au confluent de deux rivières, la Bouigane et le Lez : sa position topographique lui a fait donner le nom de Tramesaygues (entre deux eaux) (1).

Il est probable qu'antérieurement au XIIIe siècle, le sanctuaire de Tramesaygues, tout modeste qu'il devait être alors, avait déjà ses grands jours de pèlerinage à la sainte Vierge ; mais, au XIIIe siècle s'éleva sur le même emplacement où nous la voyons aujourd'hui

(1) Cette dénomination de Tramesaygues n'est point ici un nom particulier : plusieurs localités de la région sous-pyrénéenne portent ce même nom. Il est à remarquer qu'elles occupent toutes une semblable position topographique (entre deux eaux).

une gracieuse chapelle dont l'élégance est attestée par l'intéressant portail encore en place (1).

Au XIVe siècle fut bâti le campanile ; de cette même époque date aussi le porche central, où sont les peintures qui vont servir de thème à notre relation.

En 1315, le 8 septembre, fut instituée à Tramesaygues une confrérie sous le patronage de Notre-Dame.

En 1613, une bulle du Pape Paul V enrichit cette confrérie de nombreuses indulgences.

La liste des confrères qu'il nous a été donné de lire sur le titre original prouve l'intérêt qu'attachaient à ce sanctuaire toutes les familles du pays, et surtout les plus nobles, dont les noms plus ou moins illustres sont encore aujourd'hui en évidence.

Vers le milieu du XVe siècle, des peintures dues à la munificence de quelques familles reconnaissantes faisant peut-être partie de la confrérie de Notre-Dame de Tramesaygues furent exécutées sous le porche central : les sujets représentent en général des ex-voto se rapportant aux circonstances marquées par des faveurs miraculeuses.

En 1884, ces peintures furent signalées au Congrès archéologique de France, en excursion dans cette contrée. L'intérêt qu'elles présentaient frappa tous les savants visiteurs, et décision fut prise sur-le-champ d'en faire relever les dessins. En même temps, on me fit l'honneur de me confier ce travail.

Pour la plupart, les sujets se voient encore assez bien ; mais quelques-uns sont déjà très effacés.

(1) L'église paroissiale, sous le vocable de Saint-Martin, était située à côté du village actuel sur la route de la vallée de la Bellonge.

J'ai eu la bonne fortune de découvrir, au bas des voussures de l'arceau central A B, au-dessous du saint Jacques et du saint Jean, deux tableaux, ex-voto dont on ignorait complètement l'existence : ils étaient recouverts d'un badigeon très tenace et ont beaucoup souffert.

Le porche est carré, comme l'indique le plan approximatif ci-contre (1). La face du fond est ornée par l'élé

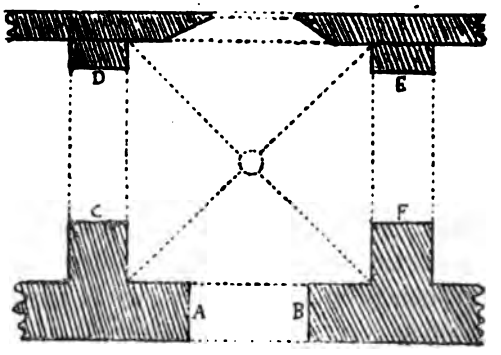

Plan du porche de l'église d'Audressein.

gant portail de la chapelle : chacune des trois autres est percée d'une baie ogivale. Il est recouvert par une voûte à pénétration supportée par des nervures à simple biseau : à la clef de voûte est un agneau gracieusement sculpté ; il est debout, la tête relevée, et tient la croix symbolique.

Voûte, murs et arceaux du porche ont été entièrement décorés de fresques ; malheureusement, celles de la voûte et des murs ont à peu près complètement disparu. Nous avons cru néanmoins reconnaître sur

(1) Plan dû à M. de Laurière.

un des triangles de la voûte un sujet représentant l'éducation de la sainte Vierge ; les trois autres triangles avaient aussi leurs sujets peints, mais dans l'état de détérioration où ils sont actuellement, il nous a été impossible de rien reconnaître.

Sur le mur, au-dessus de la porte de la chapelle, on aperçoit à peine un sujet représentant l'Annonciation de la sainte Vierge. Les trois autres faces des murs étaient couvertes d'une ornementation très simple.

Les nervures avaient aussi leur décoration : le champ vertical portait le même motif qui orne l'encadrement des panneaux de l'intrados des arceaux, c'est-à-dire fond rouge-brun et rosettes quadrilobées noires.

Sur le biseau court un ruban chevronné jaune et brun sur fond noir ; le carré inférieur est uni.

Afin de diminuer l'impression de regret que l'on éprouve à la vue de ces peintures presque entièrement disparues, nous croyons pouvoir affirmer qu'elles étaient loin d'avoir la valeur de celles qui ornent les intrados des trois arceaux du porche : la manière de faire et la finesse des traits, décèlent, dans ces dernières, une main plus habile et un talent supérieur à celui de l'artiste qui a peint celles dont nous regrettons la perte.

Le dessous de chacun des arceaux est divisé en quatre panneaux, dont deux grands dans le haut et deux petits dans le bas, le tout encadré d'une plate-bande ocre rouge, ornée de rosettes quadrilobées noires.

Les deux panneaux du haut ne sont séparés, au sommet de l'ogive, que par une simple ligne et par la différence de valeur du ton du fond.

ARCEAU CENTRAL A B

Côté A. Dans le panneau du haut est représenté saint Jean-Baptiste : son corps est en partie vêtu d'une tunique en poil de chameau, de couleur jaune foncé, relevé de brun-rouge et de noir, qui laisse apercevoir ses bras et ses jambes nus et amaigris. Il est drapé dans un ample manteau gris, qu'il retient sous ses bras; ce ton gris est également relevé de brun et de noir.

De la main gauche, il tient appuyé sur sa poitrine un livre sur lequel repose l'agneau symbolique portant le nimbe crucifère et la croix de résurrection ornée de l'oriflamme.

De l'index de la main droite, il montre le divin agneau. (Voici l'agneau de Dieu qui efface les péchés du monde): Sur un nimbe blanc se détache la tête, dont les cheveux et la barbe sont gris; il est nu-pieds et marche sur un terrain de couleur jaune foncé.

Le fond du tableau est gris assez foncé, semé d'étoiles blanches.

PETIT PANNEAU

Au-dessous de saint Jean.

Un jeune homme seul, étendu sur une espèce de table, semble complètement anéanti par une abondante hémorragie nasale; la scène semble bien se passer dans une salle, car le fond des murs est rouge vermillon; le tout très effacé, au point qu'on ne peut

Saint Jean-Baptiste.

reconnaître la couleur des vêtements du malade ; les traits au pinceau qui ont formé le dessin sont seuls assez visibles.

Sans doute que, dans son triste état, le pauvre malade a dû invoquer la bonne madone et a recouvré la santé, puisque, dans la partie basse de ce même tableau, nous retrouvons le même personnage à genoux, tenant un cierge qu'il offre en actions de grâces à la Vierge de Tramesaygues.

Ici, on distingue de son costume le pourpoint jaune à collet rouge.

Le fond du tableau représente le sanctuaire vénéré se détachant sur un paysage.

Même arceau, côté B.

Dans le panneau du haut est représenté saint Jacques, que l'on reconnaît à sa tournure de pèlerin et particulièrement à la coquille blanche qui orne son chapeau noir, dont le bord est relevé sur le front et rabattu sur la nuque. De sa main droite, il tient un livre et de la gauche un long bourdon : il est recouvert d'une tunique blanche et d'un manteau jaune.

Sa tête est ornée d'un nimbe blanc se dessinant sur le fond du tableau, qui est gris clair, semé d'étoiles blanches.

Le saint a les pieds nus et repose sur un terrain jaune foncé.

Petit panneau au-dessous de saint Jacques.

Le fond du tableau représente un intérieur d'appar-

A.

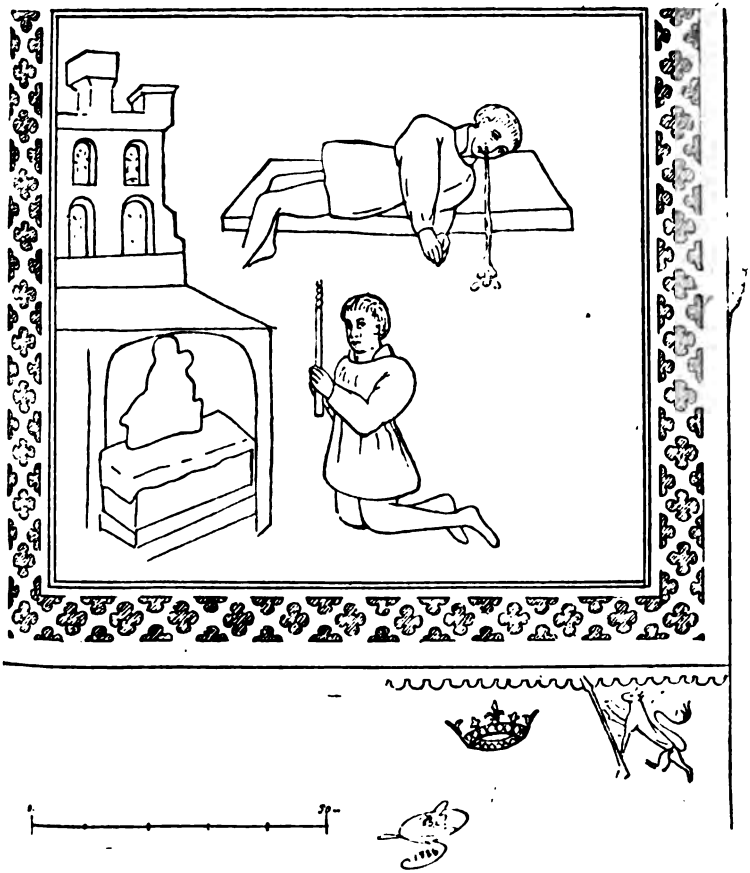

Ex-voto.

B

Saint Jacques.

B.

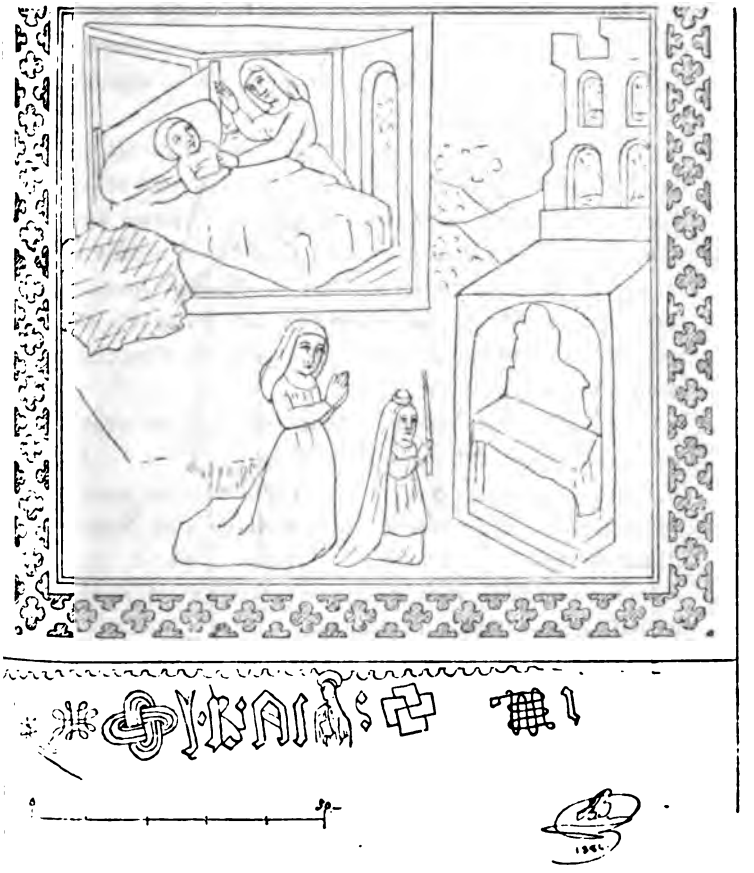

Ex-voto.

tement dont les parois conservent encore quelque trace de décoration jaunâtre.

Une enfant nue, couchée dans un vaste lit à couverture jaune, à côté duquel est une jeune femme de haute condition, vêtue d'une robe rouge et la tête recouverte d'un voile blanc : elle semble, par son attitude, soigner et exhorter la petite malade.

Dans la partie inférieure du tableau, on revoit la dame et l'enfant en costume de fête : celle-ci est vêtue d'une robe jaune, par-dessus laquelle est passé une espèce de surplis blanc : un grand voile blanc recouvre la partie postérieure de la tête et descend jusqu'à terre : par-dessus ce voile et au sommet de la tête est une espèce d'ornement blanc, qui a la forme d'un chapeau microscopique.

La dame porte le même costume que nous lui avons vu quand elle était auprès de la malade.

Toutes les deux, à genoux, l'enfant offrant un cierge en actions de grâces à la Madone figurée en Notre-Dame-de-Pitié.

Le fond de l'édicule où repose la statue est rouge vermillon avec dessins ton sur ton.

Le fond de cette partie du tableau est très effacé, on voit néanmoins le campanile se détachant sur un paysage.

Arceau C., D., côté D.

Dans le grand panneau est représenté un ange aérien, jouant du rubèbe ou rebec. Ses ailes, légèrement éployées, sont blanches; les plumes de dessous sont simplement irisées avec du brun rouge et du noir.

Sa tunique est jaune avec traits et touches brun et

D.

Ange.

noir : le col, espèce d'amict retroussé, est blanc. Ses cheveux sont jaunes, retouchés de noir : le nimbe est blanc : Le tout se dessine sur un fond qui est semé d'étoiles blanches.

Petit panneau au-dessous de l'ange déjà décrit.

L'artiste nous montre à découvert une sombre prison où est assis, les mains jointes, un homme lié par des ceps, rivés à ses jambes nues ; il est nu-tête et a pour tout vêtement un pourpoint gris à collet rouge. Le dessus de la prison est crénelé ; elle est flanquée d'une tour percée d'une porte cintrée. En dehors de cette porte, on voit le même personnage, en liberté, les mains jointes, les yeux fixés au ciel qu'il semble remercier de sa délivrance.

Le tout se détache sur un ciel jaunâtre et sur des montagnes verdoyantes.

Dans le bas du tableau, on aperçoit encore le même personnage, nu-tête, à genoux, tenant dans ses mains les fers dont il était chargé dans sa prison ; il les offre à la bonne Madone, à laquelle il doit sa délivrance.

Il est vêtu du pourpoint gris à collet rouge ; il a des chausses rouges et des souliers noirs.

Dans ce tableau, l'image de l'édicule et la silhouette de la Madone sont le mieux conservées.

Sur la face latérale droite de l'édicule, on distingue parfaitement une fenêtre cintrée garnie de sa verrière, et la silhouette de la madone nous permet, plus que dans les autres tableaux, de reconnaître dans la statue de bois déposée à la sacristie, la vieille madone vénérée, qui soutient sur ses genoux le corps de son divin Fils descendu de la croix : la *Pietà*.

D.

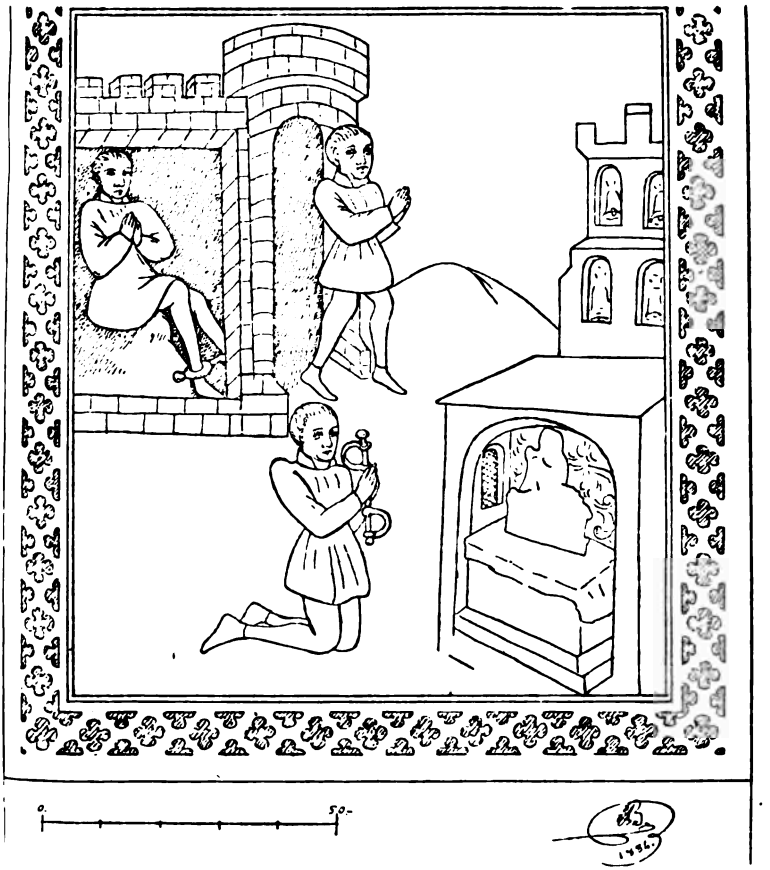

Ex-voto.

Même arceau, côté C.

Dans le grand panneau est peint un ange vêtu d'une tunique flottante, il a les ailes éployées et joue de la harpe.

Ladite tunique est gris clair. Elle est en partie recouverte par une dalmatique de couleur blanc jaunâtre ; un linge blanc entoure son cou ; ses ailes sont blanches et irisées comme au précédent ; son nimbe est blanc ; le tout se détache sur un fond gris semé d'étoiles blanches.

Petit panneau du côté C.

Dans la partie haute du tableau, on voit un paysage verdoyant : des arbres de haute futaie occupent le premier plan ; sur l'un de ces grands arbres était montée une femme. Pourquoi faire? Si c'était pour voler, j'avoue qu'elle s'en est acquittée à merveille, car vainement cherche-t-on trace de fruits au milieu du feuillage ; bref, elle tombe. L'artiste nous la représente au moment de la chute ; elle est en l'air, la tête en bas, et dans telle posture que, seuls les peintres du moyen âge pouvaient nous la montrer.

Dans le bas du tableau, nous retrouvons la bonne âme devant le sanctuaire de Tramesaygues, à genoux, un cierge dans les mains ; cette fois, correctement vêtue d'une robe jaune et recouverte d'une espèce de capulet blanc ; elle vient remercier la madone de l'avoir préservée d'un tel danger ; elle promet sans doute, mais un peu tard, qu'on ne l'y prendra plus.

Auge.

Arceau E, F., côté E.

Dans le grand panneau du haut, un bel ange aux ailes éployées, se soutenant dans l'air ; il joue de la guiterne avec une grâce exquise. Il est vêtu d'une tunique blanche aux plis flottants, sur laquelle est une dalmatique couleur de chair avec bordure jaune relevée de petits dessins blancs.

Les ailes sont blanches; elles sont dessinées et retouchées par des filets et hachures rouge, brun et noir : le nimbe est blanc, et le tout se détache sur le fond gris semé d'étoiles blanches.

Petit panneau, côté E.

Ce tableau est un des plus intéressants de la série des ex-voto : une véritable tragédie, et dont le héros, à première vue, semble avoir un rôle facile.

Dans un lieu désert, notre héros, armé de toutes pièces, rencontre un bonhomme sans défense, une figure en apparence des plus inoffensives; il lui plonge sans efforts, jusqu'à la garde, son épée dans la poitrine.

Tout à côté, la deuxième scène nous montre le meurtrier tenant de la main droite le glaive ensanglanté, la pointe en bas ; il se dirige vers la porte d'un magnifique château féodal, où il serait à l'abri de toute vengeance, s'il n'avait à compter avec les remords.

Nous le voyons, en effet, dans la partie inférieure du tableau, prosterné à genoux, un cierge dans les mains, devant la madone de Tramesaygues vers laquelle son repentir l'a dirigé pour faire amende honorable.

C.

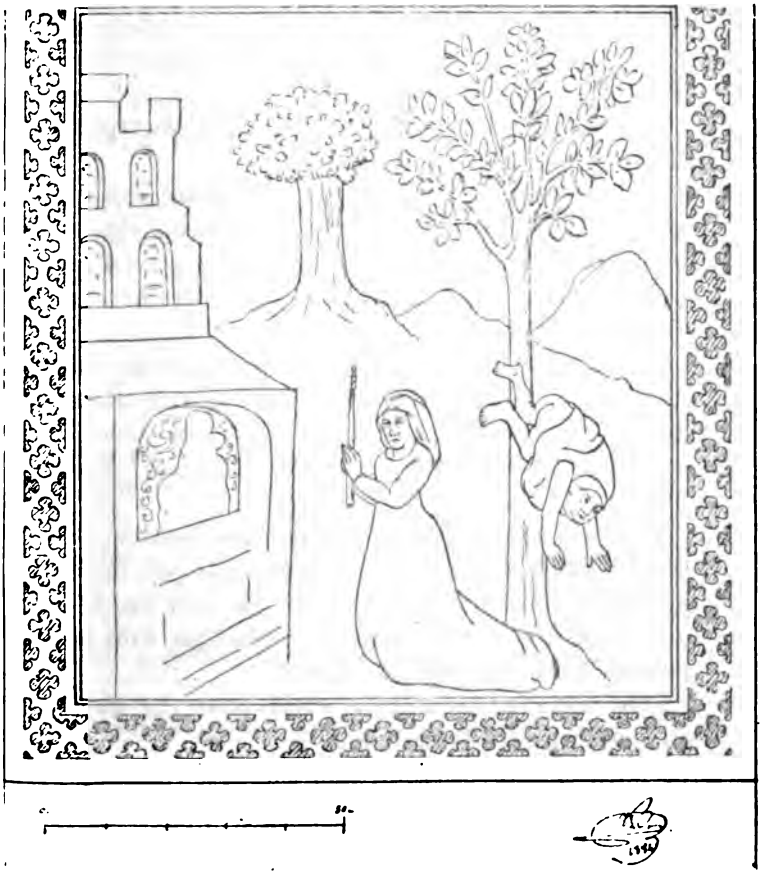

Ex-voto.

Le jeune sire est entièrement cuirassé, à l'exception de la tête qui est recouverte d'une toque noire frisottée, à bords relevés sur la nuque, et sous laquelle on aperçoit l'oreillette d'une première coiffure rouge; il porte également des chaussures à la poulaine, qui sont probablement de cuir noir.

Son armure est en partie recouverte par une espèce de gambeson rouge à collet gris.

La victime est vêtue d'un pourpoint jaune cuir et collet noir; elle porte des chausses rouges et une chaussure noire à bouts arrondis, son chef est couvert d'un petit chapeau noir laissant voir aussi en dessous l'appendice d'une coiffe rouge.

Une seconde interprétation se présente nous lui donnerions volontiers notre préférence, par ce motif que l'idée mise en évidence par les autres *ex-voto* est l'action de grâces après la délivrance d'un danger.

Celui que nous aurions pu prendre pour l'assassin, ne serait-il pas tout simplement un seigneur du pays dont les biens ou la vie se seraient trouvés en péril par les agissements de ce personnage problématique dans la poitrine duquel il plonge son épée.

Personnage problématique, disons-nous, car bien qu'il ne porte pas d'armes dans les mains, l'armure mal dissimulée sous son vêtement n'indique-t-elle pas, ou un ennemi connu ou un espion?

La délivrance de ce danger amène le chevalier reconnaissant auprès de l'autel de Notre-Dame de Tramesaygues qu'il a peut-être invoquée à l'heure du péril et dont il a voulu proclamer publiquement la tutélaire intervention.

Le ciel du tableau est gris et le paysage verdoyant.

E.

Ange.

Même arceau, côté F.

Dans le panneau du haut est encore représenté un ange aux ailes éployées et aux vêtements flottants, il joue de la flûte ou flahutielle ; rien, quant au faire, ne le distingue guère de ceux que nous avons déjà décrits ; sa tunique grise à collet jaune est rehaussée de quelques touches blanches : le linge qui entoure son cou est blanc, ainsi que le nimbe, le tout se détachant sur un fond gris étoilé, comme nous l'avons vu pour les précédents.

Les cheveux de tous ces anges sont faits avec de la terre jaune d'Italie et relevés de filets noirs.

Petit panneau, côté F.

Dans cette scène dramatique et singulière, il sera difficile de dire quel est celui qui a le plus de torts. Ce n'est pas un duel, car les armes ne sont pas égales, il s'agit plutôt de deux adversaires politiques ou religieux et peut être de l'un et l'autre, qui, se rencontrant, tirent le meilleur parti possible des armes dont ils sont munis. Naturellement c'est le personnage armé d'une lance qui l'emporte.

Le pauvre blessé n'a point succombé des suites de son horrible plaie ; on le voit au bas du tableau, prosterné à genoux, un cierge dans les mains, au sanctuaire de Tramesaygues, où il vient remercier la madone qui lui a obtenu la grâce d'échapper à un danger aussi imminent.

Il est représenté, le fer de lance encore plongé dans

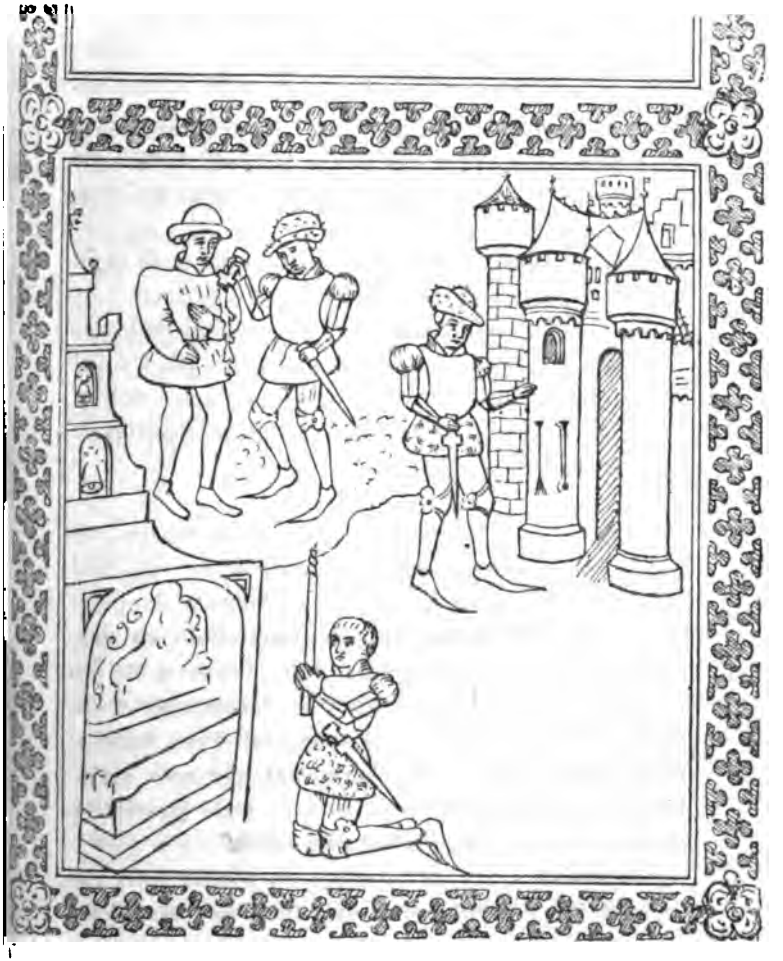

0. 50 c.

Ex-voto.

sa poitrine afin de perpétuer le souvenir de cette circonstance miraculeuse.

Le personnage portant lance est revêtu d'une armure recouverte en partie par une espèce de gambeson de couleur cuir; il est coiffé d'un chapeau rouge, qui semble fait d'étoffe; il porte chausses rouges et poulaines noires.

Le blessé tient maladroitement son épée de la main gauche; il tient la droite pressée sur la poitrine.

Son vêtement consiste en un chapeau noir, sous lequel on aperçoit une coiffe rouge, un pourpoint gris à collet jaune, des chausses grises et des poulaines noires.

Le ciel est gris et les montagnes sont recouvertes de vertes pelouses.

Au-dessous des petits tableaux A et B existent des dessins, *genre rébus,* formés de traits noirs sur fond gris; il existe également sur la face latérale du pilier C, côté intérieur du porche, des inscriptions en graphite tracées sur un fond rouge brun. Il nous a été impossible de leur donner un sens raisonnable : nos dessins offrent la copie fidèle de toutes ces figures: nous désirons qu'un plus clairvoyant que nous arrive bientôt à déchiffrer ces signes et cette inscription devant lesquels plusieurs ont déjà reculé.

Néanmoins, avant de terminer, on voudra bien me permettre de présenter une hypothèse concernant les signes que nous venons de nommer *genre rébus.*

Ne serait-il pas possible de voir dans les divers motifs de dessins qui y sont figurés les signets des artistes qui ont exécuté les fresques, ou bien des personnes qui les ont fait exécuter?

Arrivera-t-on jamais à exhumer des actes portant

F.

Ange.

ces signets analogues de forme et de caractères? Si pareille découverte se réalisait, on serait alors sur la voie pour connaître les auteurs anonymes de cette œuvre si intéressante.

Ces peintures ont été exécutées à base de chaux sur l'enduit frais; le dessin a été tracé à la pointe du pinceau; certaines touches timides pour imiter le modelé indiquent l'approche de la Renaissance; c'est aussi à la

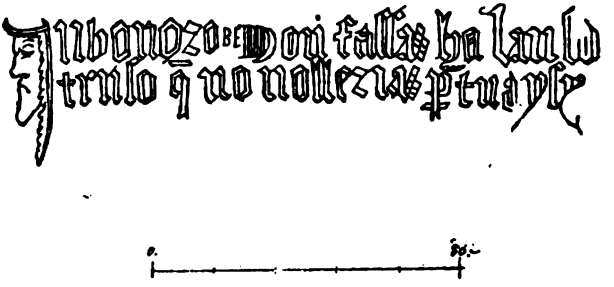

Inscription (voir p. 434).

fin du xve siècle que semblent se rapporter les costumes et les armes.

Ces peintures n'ont point le dessin naïf que l'on retrouve dans celles de la même époque qui ont été faites par des artistes du pays. Elles ont un grand caractère; les anges surtout pourraient nous faire croire à une influence italienne, car, dans bien des détails, ils nous rappellent les belles fresques de fra Angelico au couvent de Saint-Marc, à Florence.

Il est regrettable que nos fresques ne soient point signées, ou du moins que nous n'ayons pas eu le plaisir de découvrir de signature, à moins toutefois que mon hypothèse sur les rébus n'ait quelque valeur.

F.

Peintures d'Audressein. — Ex-voto.

Quoi qu'il en soit, nous avons la satisfaction d'avoir accompli une œuvre de conservation en dessinant avec une sévère fidélité tous ces sujets si intéressants à tant de points de vue.

Nous ne saurions clore cette modeste notice sans dire un mot de la madone conservée à la sacristie, et que les silhouettes plus ou moins apparentes tracées sur les peintures nous font considérer comme étant la même madone de Tramesaygues figurée sur les divers ex-voto.

Elle est en bois et a 0m96 c. de hauteur : on y voit quelques traces de peinture et de dorure ; elle est assise sur une espèce de bahut et soutient sur ses genoux le Christ descendu de la croix.

La madone est vêtue d'une robe à plis de corps, sa tête est recouverte d'un voile qui, s'élargissant, laisse bien voir toute la figure : par-dessus ce voile est placé un manteau, qui, après s'être replié sur les bras, recouvre toute la partie postérieure de la statue.

Ce manteau présente une particularité singulière par le pli en double accolade qu'il forme au sommet de la tête ; il rappelle avec évidence la coiffure si originale que portent encore les femmes dans cette partie du Couserans.

Je crois que sans témérité on peut assigner à cette statue la même époque déjà attribuée aux peintures.

Dans une récente visite que nous avons faite à Audressein, au mois de février dernier, nous avons eu la satisfaction de voir la madone provisoirement installée dans un endroit honorable et exposée à la vénération des fidèles.

M. l'abbé Tap, curé de la paroisse, en prêtre pieux et intelligent, se propose d'orner une chapelle qui sera spécialement consacrée à la madone vénérée.

Puisse ce pieux projet se réaliser. Un sanctuaire illustré par tant de miracles, et où l'art chrétien a laissé des traces précieuses, mérite bien lui-même que celle qui l'habite lui accorde cette faveur.

B. Bernard.

Luchon le 1er avril 1885.

QUARANTIÈME QUESTION DU PROGRAMME :

Pèlerinages anciens. — Pratiques religieuses particulières à une contrée déterminée du pays.

NOTRE-DAME DU VAL-D'AMOUR, A BÉLESTA (ARIÈGE)

I. Pèlerinages. — De tout temps, les pèlerinages ont été en grand honneur dans le monde chrétien.

Autrefois, lorsque les moyens de communication étaient plus rares que de nos jours, les pèlerinages lointains contribuaient activement au progrès de la civilisation; car, comme on en a fait la remarque, « chaque pèlerin revenait dans ses foyers avec quelques préjugés de moins et quelques vérités de plus. »

Les siècles passent, les générations se succèdent, les institutions se modifient; mais, au milieu de l'instabilité des choses humaines, les habitudes religieuses demeurent stables et permanentes.

Le peuple conserve toujours la foi ; et les pèlerinages sont l'expression la plus éclatante de la foi populaire.

« Le peuple, dit l'auteur du *Génie du christianisme*, est bien plus sage que les philosophes. Chaque fontaine, chaque croix dans un chemin, chaque soupir du vent dans la nuit, porte avec lui un prodige. Pour

l'homme de foi, comme pour le savant, la nature est une constante merveille. »

C'est donc dans ces croyances populaires que trouvent leur raison de vivre les pieux sanctuaires de pèlerinage si répandus dans l'Église.

Un des centres de pèlerinage les plus connus et les plus gracieux de l'Ariège est celui de NOTRE-DAME DU VAL-D'AMOUR, à Bélesta, canton de Lavelanet (Ariège).

II. LE SITE. — L'étymologie patoise de BÉLESTA indique un beau site, riant et gracieux.

La petite ville qui porte ce nom — 2,000 habitants — est, en effet, coquettement blottie au fond d'une jolie vallée que dominent de hautes montagnes hérissées d'une noire couronne de sapins.

C'est la ville du bois et des naïades. Sur sa tête, d'immenses forêts, qui font sa fortune, à ses pieds, plusieurs cours d'eau qui animent son industrie ; à droite, la fontaine intermittente de Fontestorbe, un des plus rares phénomènes de la nature ; à gauche, la fontaine du VAL-D'AMOUR, un des plus riches trésors des eaux thermales de la grâce. Le Val-d'Amour, avec son église solitaire et sa fontaine miraculeuse, attire auprès de sa madone vénérée la piété des fidèles et le concours du peuple. Fontestorbe, avec ses bouillonnements successifs de masses d'eau, qui se renouvellent d'heure en heure, en s'échappant des cavités de la montagne, pour faire marcher les usines, appelle, pendant tout l'été, la curiosité des touristes et des savants. La fontaine intermittente de Fontestorbe a été chantée, à la fin du XVIe siècle, par le poète Guillaume de Saluste, sieur de Bartas, dans la première *Sepmaine* de son poème de *la Création :*

Une strophe, en effet, se termine ainsi :

« .....Car son flot escumeux,
« Naissant, tasche égaler les fleuves plus fameux,
« Flot docte à bien compter, qui guide par nature
« Le temps, très seurement, sans horloge ou mesure. »

L'église du Val-d'Amour est bâtie sur un tumulus naturel, à cinq cents mètres de Bélesta, du côté du levant, opposé à Fontestorbe. Elle domine gracieusement la route qui parcourt les Pyrénées sous le n° 117, de Bayonne à Perpignan, et qui servait, avant les chemins de fer, à relier, à travers nos montagnes, l'Océan à la Méditerranée.

Le nom gracieux de VAL-D'AMOUR provient-il, comme on l'a écrit, de l'inscription qui se voit sur la pierre du frontispice : *Diligit Deus?...*

Nous pensons qu'il est plus vraisemblable et plus logique de faire remonter le nom de *Val-d'Amour* au petit ruisseau connu sous le nom de *l'Amourel*, et qui serpente au bas de l'éminence, appelée aussi *la Coste d'Amour*.

III. LA TRADITION. — L'origine de cette dévotion remonte à une époque très reculée, et se perd, comme bien d'autres, dans la nuit des temps.

D'après une tradition populaire, transmise d'âge en âge, la première construction de la chapelle serait due aux libéralités d'une princesse étrangère, dont la fille aveugle fut tout à coup guérie par l'eau de la fontaine.

A partir de cet événement, le pèlerinage fut très fréquenté ; beaucoup de malades y retrouvèrent la santé, surtout parmi ceux qui étaient affligés de maladies des yeux.

Alors aussi s'établit l'usage de suspendre aux murs de l'édifice l'effigie en cire de la partie infirme des corps qui avaient recouvré la santé. C'est ce que Brantôme a appelé, selon l'usage de son temps, « des vœux de cire. »

L'intérieur de la chapelle du Val-d'Amour en était tapissé, et les familles aimaient à y retrouver les souvenirs des bienfaits reçus par quelqu'un de leurs membres, guéri ou soulagé.

Mais, hélas! tous ces précieux *ex-voto* furent brûlés avec l'édifice, à l'époque funeste des déplorables guerres de religion entre catholiques et protestants.

IV. L'HISTOIRE. — Les souvenirs historiques qui se rapportent à la chapelle du VAL-D'AMOUR remontent à la prise de Bélesta par les calvinistes.

En 1567, Jean-Claude de Lévis-Léran, plus connu sous le nom de sire d'Audou, s'empara de la baronnie de Bélesta. Ce terrible chef des calvinistes, qui sema tant de ruines dans le Languedoc et dans le pays de Foix, devint la terreur de toute la contrée, et c'est à ses séides qu'est attribuée la destruction de NOTRE-DAME DU VAL-D'AMOUR.

Aujourd'hui encore, pour effrayer les enfants de Bélesta, on crie après eux : « *Audou! Audou! gare le loup!* »

D'accord, ici, avec les traditions locales, consacrées à travers les âges, l'histoire rapporte que ce terrain fut le théâtre d'une lutte à main armée entre les protestants étrangers et les catholiques du pays, qui voulaient sauver le temple de la ruine. Mais vains et inutiles efforts! L'église du Val-d'Amour périt par le fer et le feu.

Le sanctuaire fut d'abord dévasté, les images de la

vierge brisées, ou mutilées, les ornements et les vases sacrés, maculés et jetés dans un puits, les cloches précipitées par-dessus, et le tout recouvert et comblé avec les pierres qu'on arracha aux murs du temple incendié.

L'inscription suivante, qui est gravée sur une des portes d'entrée, indique la cause de l'incendie et l'époque de la restauration du pieux édifice :

DIRVTA QVI NVPER FLEBAS SACRÆ ISTIVS ÆDIS
MŒNIA, SI QVA VI REPARATA PETIS?
HÆRESIS HOC TEMPLUM MVLTO DESTRUXERAT IGNE
SPONSA DEI PAVCIS REDIFICAVIT AQVIS. 1676.

« *Vous qui pleuriez naguères sur les ruines de ce saint* « *édifice, vous demandez par quelle force ses murs ont* « *été réparés? L'hérésie détruisit ce temple avec beaucoup* « *de feu. L'épouse de Dieu l'a rétabli avec un peu* « *d'eau. 1676.* »

Ces derniers mots : « *Paucis aquis*, » font une allusion évidente à la source bénie, qui attirait les offrandes des pèlerins avec lesquelles on a pu, à la longue, réédifier la chapelle de la vierge.

A partir de l'époque historique de ce rétablissement du pèlerinage,— 1676,— la vénération des fidèles pour NOTRE-DAME DU VAL-D'AMOUR ne s'est jamais affaiblie : le concours du peuple est demeuré comme un miracle permanent autour de la fontaine, et on a pu y constater un très grand nombre de guérisons.

Mais la période révolutionnaire devint, comme partout ailleurs, fatale à cette chapelle de dévotion.

Un grand nombre d'objets précieux furent détruits, brûlés, ou enlevés, entre autres une grande statue de la vierge magistralement sculptée.

Les pertes les plus regrettables, sous le double rapport religieux et archéologique, furent celle de « dix cahiers imprimés, contenant les sommaires et les bulles des indulgences... et celle d'une planche en cuivre, destinée à graver les images de *Notre-Dame du Val-d'Amour* ».

La plupart de ces objets détruits provenaient de la riche collection d'un savant abbé Mazin, recteur de Bélesta, qui vécut vers le milieu du XVIe siècle, et qui était tout à la fois bon prêtre, médecin, chimiste, pharmacien, botaniste, théologien, archéologue, littérateur et même quelque peu poète.

V. COUTUMES RELIGIEUSES. — Dès que le culte fut restauré en France, le pèlerinage de Bélesta reprit son ancienne splendeur. On rétablit avec un zèle ardent toutes les anciennes pratiques religieuses et les processions d'antan au sanctuaire, consacré par les usages des ancêtres et par la confiance du peuple.

C'était surtout le lundi de la Pentecôte que toutes les paroisses des environs de Bélesta se réunissaient, chaque année, pour se rendre solennellement auprès de la madone du Val-d'Amour.

On y amenait souvent les malades ; et puis encore, tous les ans, le 16 août, jour de la fête de saint Roch, on y conduisait les troupeaux pour les faire bénir, suivant un ancien usage décrit dans quelques vers de saint Paulin:

« ... *Videas etiam de rure colonos,*
Non solum gremio sua pignora ferre paterno,
Sed manu pecora sæpe introducere secum
Et loco quasi conspicuo mandare luenter. »

Le vieux poète, en effet, nous montre un grand nom-

bre de cultivateurs qui arrivaient au lieu des pèlerinages, non seulement en portant leurs enfants sur les bras, mais encore en poussant leurs bestiaux devant eux, ou en les conduisant à la main.

Le 23 juin 1802, la moitié de Bélesta fut emportée par une violente inondation ; l'autre partie ne fut sauvée que par l'invocation de Notre-Dame du Val-d'Amour, patrone du pays.

Depuis lors, on célèbre tous les ans, dans la chapelle, la veille de saint Jean-Baptiste, une messe dédiée *auctori bonarum tempestatum*, et qu'on appelle LA MESSE DES GOUFFRES. Elle a pour but de détourner la fureur des eaux renfermées, sur les hauteurs voisines, dans des cavités souterraines qu'on nomme encore LES TROUS DE L'ENFER et LE SAUT DU DIABLE.

Dans la nuit du 18 août 1822, l'église du Val d'Amour fut de nouveau détruite par un incendie qu'on attribua à la malveillance, sans preuves certaines.

La nouvelle restauration ne fut terminée que trois ans après, et la chapelle, telle qu'on la voit aujourd'hui, fut enfin solennellement rendue au culte, le 15 août 1825, jour de la fête de l'Assomption, fête patronale de Bélesta.

VI. L'ÉDIFICE. — S'il est vrai, selon le mot de Napoléon, que « les architectes ont ruiné Louis XIV », il est certain que le Val-d'Amour ne s'est jamais ruiné en architectes.

La chapelle n'offre rien de précieux au point de vue de l'architecture. C'est une masse de constructions établies sur le cimetière paroissial et précédées d'une terrasse où l'on admire quelques magnifiques tilleuls plus que séculaires.

Église assez informe, imitée du roman, mais sans aucun caractère distinctif, elle mesure 30 mètres de longueur sur 12 de largeur, et une hauteur de 10 mètres seulement, avec une seule nef.

Ce n'est donc pas un monument remarquable, et les membres de notre Société archéologique n'auraient rien à glaner à travers ses constructions de diverses époques.

Sept inscriptions lapidaires sont incrustées dans les murs de l'église, entre les fenêtres, ou sur les deux portails. On les attribue au curé poète dont nous avons parlé.

Nous ne les reproduirons pas toutes, parce qu'elles ne sont, en général, que des sentences de morale religieuse qui peuvent se trouver partout ailleurs, comme, par exemple : *Nascendo, vermis; moriendo, vermis.*

Mais l'inscription qui surmonte le portail du couchant renferme un caractère purement local et mérite d'être mentionnée, comme celle que nous avons déjà citée et qui existe sur le portail du sud :

« *Corporis, aut animæ morbis, si fortè gravatus*
Quæris opem, veni et discito amare priùs.
At sit amor cœli. Est hoc templum Vallis-Amoris
Christi : Para! Hic colitur. Dilige! sanus eris. »

« Êtes-vous atteint de maladies du corps ou de l'âme
« dont vous cherchez le remède? Venez! et commencez
« par aimer. Mais aimez de l'amour du ciel.
« Ceci est le temple du Val-d'Amour du Christ :
« Préparez-vous! Ici on prie. Aimez! Et vous serez guéri. »

L'intérieur de la chapelle n'offre que des ornements

et des décorations sans prix, quelques statues et quelques tableaux sans valeur.

On peut remarquer, aux deux côtés de la Vierge, une belle palme et un gros cierge, donnés, en 1858, par le pape Pie IX au commandant Belot de la Digne et offerts par lui au Val-d'Amour de son pays natal.

Mentionnons enfin, dans le campanile, une petite cloche d'une quarantaine de kilogrammes, délicatement moulée, reste précieux de la chapelle de Malmaison, qui a souvent servi à appeler à la prière la malheureuse impératrice Joséphine.

C'est un don patriotique fait à l'église du Val-d'Amour par M. Gaston Gleyzes, un riche Parisien de Bélesta.

VII. — La fontaine du pèlerinage du Val-d'Amour est une source souterraine, renfermée sous le sanctuaire de l'église, dans une ancienne crypte, qui devait être la chapelle primitive, creusée dans les excavations d'une petite grotte. On y descend par un escalier rustique de quinze marches, et on se trouve en face d'un vieil autel grossièrement bâti.

L'eau bienfaisante coule d'un petit réservoir, à gauche, et c'est là qu'on va la puiser pour la guérison de certaines maladies.

On pourrait encore aujourd'hui appliquer à cette salutaire fontaine l'inscription qui se lit dans la célèbre église de Notre-Dame du Puy, derrière l'abside, au-dessus d'une très ancienne citerne :

« *Fons, ope divinâ,*
« *Languentibus est medicina,*
« *Subveniens gratis,*
« *Ubi deficit ars Hippocratis.* »

« C'est ici la fontaine, à la vertu divine,
« Qui nous guérit *gratis*, mieux que la médecine. »

Quoi qu'il en soit, dans tous les temps anciens, on attribua aux eaux de cette petite source la vertu de guérir certaines infirmités, et on y afflua de tous les pays voisins.

De nos jours encore, beaucoup de malades vont en boire pour les douleurs internes; d'autres en baignent leurs yeux, leur figure et les divers membres du corps, suivant la nature de leur mal. La plupart des pèlerins en emportent, en rentrant dans leurs demeures, pour en user selon les besoins.

Mais c'est surtout pour les ophtalmies et pour toutes les maladies des yeux en général que l'eau du Val-d'Amour a la réputation des plus efficaces vertus et des effets les plus salutaires.

On cite encore, dans le pays, beaucoup de malades qui ont trouvé une meilleure vue en usant pieusement des eaux merveilleuses de cette fontaine, précieusement abritée dans la chapelle de Notre-Dame du Val-d'Amour.

. . . . . .

Nous avons dit la tradition locale qui rapporte la fondation de l'édifice religieux à la reconnaissance d'une grande dame dont la jeune enfant avait recouvré la vue au pèlerinage de Bélesta.

Terminons par une curieuse légende, racontée d'âge en âge dans toute la contrée. C'est le témoignage populaire des vertus curatives de NOTRE-DAME DU VAL-D'AMOUR.

VIII. — LA LÉGENDE.

« *Heureux qui, dans un coin, sous une roche humide,*
« *Voit sourdre et bouillonner la fontaine limpide!* »

Au moyen âge, un saint vieillard vivait en ermite auprès de la fontaine du Val-d'Amour. C'est là qu'après avoir, intrépide pèlerin, visité les saints lieux, en Palestine, il était venu fixer sa demeure pour fuir les dangers du monde; là il avait creusé une grotte pour abriter son corps; là aussi il avait bâti de ses mains un petit oratoire qu'il dédia à la Mère de Dieu.

La maison voisine de la chapelle s'appelle encore aujourd'hui « l'Ermitage », et les habitants qui se succèdent dans cette demeure oublient presque leur nom patronymique : ils ne sont connus que sous le titre traditionnel des « Ermites ».

Un jour, le vieux solitaire récitait, comme de coutume, les psaumes de l'Église.

Il aperçut, non loin de l'oratoire, trois jeunes paysans, que leur malheureux père conduisait par la main : « Amis, leur cria-t-il, mes enfants, d'où venez-vous ? Que cherchez-vous ici ? Quels sont donc vos chagrins, car vous me paraissez bien tristes ? »

Le père, avant de répondre, essuya une larme du revers de sa main, et, montrant du doigt les yeux de ses enfants: « Je n'ai qu'eux au monde, dit-il enfin, ils sont tous trois aveugles ! » — « Il y a longtemps, ajouta-t-il, que nous parcourons ces montagnes pour y trouver un remède qu'on nous a dit devoir les guérir. »

Le vieil ermite, touché de ce malheur, croisa les bras sur sa poitrine, leva les yeux au ciel en s'écriant : « Dieu soit loué ! »

Ce qu'il fit ensuite se trouve relaté dans quelques gracieux quatrains patois, que les vieillards du pays ont appris par cœur, et qu'ils récitent encore, en forme de cantique, pour toutes les fêtes, à Notre-Dame du Val-d'Amour.

Les voici tels qu'ils furent écrits dans leur naïve simplicité :

L'ermite dit aux enfants :

TEXTE	TRADUCTION
Prenets le carreirol Qu'es al miey de la prado : Al cap de la mountado, Assiétas bous pel sol.	Prenez le petit sentier Qui est au milieu de la prairie. Au bout de la montée, Asseyez-vous par terre.
Caiflats, nou plourets pas. Souts aquesté feuillatché, Troubarets, sans partatgé, Ço que pertout cercats.	Taisez-vous, ne pleurez pas. Sous ce vert feuillage, Vous trouverez assurément Ce que vous cherchez partout.
Amices, pastoureillous, Paousats bostro houletto; Préguen la miou Dametto De bous rendre es aillous:	Bergers, mes petits amis, Déposez votre houlette; Priez ma bonne dame De vous rendre les yeux.
« D'el sant enfant Jésus « O tant bouno mayretto, « Benasissets l'ayguetto « Que lour jetti dessus! »	« Du saint enfant Jésus, « O vous, si bonne mère, « Bénissez cette eau « Que je leur jette dessus! »
Countemplats, car poudets, Brillant coumo l'esclayre, Sul brassou de sa mayre L'effantot que besets.	Contemplez, car vous le pouvez, Brillant comme un éclair, Sur le bras de sa mère Le petit enfant que vous voyez.
Toumbou à génouillous : « Santo Biergeo Mario, « Per la bisto guarido, « Ténets: qui poutous! »	Ils tombent à genoux: « Sainte Vierge Marie, « Pour notre vue guérie, « Tenez: Voilà des baisers! »

J. DOUMENJOU,

Curé de Saurat (Ariège),
Membre de la Société archéologique de France.

LE LATIN POPULAIRE

SA TRANSFORMATION ET SA DÉGRADATION

ÉTUDIÉES DANS UN DIALECTE DE LA LANGUE D'OC AU POINT DE VUE DE LA PHONÉTIQUE

Nous parlons latin en parlant français, mais si l'on retrouve la langue originelle sous notre vocabulaire, il est plus piquant et plus encore instructif de la rechercher dans un idiome qui en est issu plus directement et qui en a conservé une empreinte plus fidèle. L'auteur du mémoire a poursuivi ce travail sur le dialecte ariégeois, travail considérable et utile, rempli de détails précieux, puisqu'il passe à peu près en revue tous les mots de la langue. Il en étudie l'origine et la phonétique ; il suit la conservation, la chute ou la transformation de chaque lettre et même des divers sons de ces lettres ; il examine les règles générales et particulières qui président à la prononciation des voyelles et des consonnes, dont le son se modifiait d'après la place que ces lettres occupaient dans le corps du mot ; puis les transformations des lettres, les renforcements ou les élisions, les déclinaisons et conjugaisons, les modifications dans la syntaxe, dans les termes, les constructions, dans l'esprit même de la langue, la disparition des mots abstraits,

par exemple, enfin dans les changements d'acception. En un mot, il a fourni sur le dialecte ariégeois une étude analogue à celle qu'un maître, M. Brachet, a donnée sur la langue française.

L'auteur, bien qu'éloigné de sa ville natale, en possède parfaitement l'idiome et n'est devenu étranger à aucun de ses secrets. Son érudition est étendue, et il s'appuie aussi bien sur des grammairiens latins, de Quintilien à Donat, en passant par les observations que lui fournissent des auteurs comme Plaute, Catulle ou Martial, que sur ceux du moyen âge, Hugues Faydet ou Molinier, et aussi sur les linguistes contemporains, depuis Raynouard jusqu'à M. Chabaneau. Le dialecte ariégeois n'avait jamais été étudié avec autant de détail ni surtout avec une observation aussi délicate et une précision aussi savante. Il était temps d'en établir les lois, car il n'est plus écrit depuis trois siècles ; s'il est déjà très amoindri et fort altéré par l'imitation du français, il est probablement à la veille de disparaître par suite de l'universalisation de l'école primaire et des rapports multipliés qui s'établissent désormais avec les étrangers.

Mais l'affection patriotique de l'auteur pour sa langue maternelle ne l'a-t-elle pas entraîné à en exagérer l'importance? Son solide et précieux travail paraît surtout avoir été entrepris, d'après le premier chapitre, pour établir que la prononciation latine s'est conservée dans le dialecte de ce pays reculé, qui n'a guère subi d'infusion de sang nouveau depuis la conquête romaine, et que la littérature n'a pas altéré. Mais, outre qu'on ne voit pas les raisons pour lesquelles cette petite contrée fort éloignée de l'Italie aurait gardé ce privilège, il faudrait, pour l'établir, plus que des suppositions et que

des arguments qui s'appuient sur des termes tels que ceux-ci : cette lettre devait avoir un tel son, il est admissible que nous prononcions, etc. Ils sont insuffisants pour reconstituer un mot latin et sa prononciation d'après un mot patois.

Les événements historiques sont aussi trop complaisamment présentés pour expliquer la permanence de la prononciation de la langue latine dans le pays de Pamiers. Aucun autre n'a été plus déchiré, plus bouleversé par les luttes, intestines il est vrai, amenées par les rivalités des pouvoirs seigneuriaux et communaux, puis par les guerres religieuses du XIIIe et du XVIe siècle. Les privilèges de Pamiers ne lui étaient pas particuliers et uniques, comme on l'a trop dit, et ils n'étaient pas tels qu'ils isolassent la population et la ville des pays voisins. La ville de Pamiers avait beau n'être pas comprise administrativement dans le comté de Foix ; elle n'en était pas moins en communication journalière avec les habitants du pays ; mais l'influence qu'elle a surtout subie est celle de Toulouse ; c'est sa langue qu'elle parle, comme toute la vallée de l'Ariège, la seule des Pyrénées où soit employé le dialecte languedocien ou toulousain. Existe-t-il même un sous-dialecte ariégeois? Les caractères propres signalés par M. Ch. de Tourtalon et admis après lui par M. Luchaire se réduisent à la forme *le la les del, al* de l'article, et à la forme en *egui gui* ou *eri, ec* des parfaits des verbes, et encore ne lui sont-ils pas absolument particuliers.

Mais si ce n'est qu'une hypothèse gratuite, qu'excuse l'amour du sol natal très intense et très exclusif chez les Apaméens, qui les suit même lorsqu'ils écrivent à l'autre extrémité de la France, si l'auteur a trop spécialisé son travail en pensant ne l'appliquer qu'au lan-

gage parlé dans une petite ville, tandis qu'il est celui d'une vaste contrée qui comprend quatre ou cinq de nos départements (1), le fond de son travail, sa partie sérieuse et considérable n'en est pas moins une œuvre linguistique d'une réelle valeur. Les matériaux sont solides les observations justes en général, bien que l'auteur accepte parfois l'hypothèse avec trop de facilité, et ne s'élève pas toujours jusqu'aux vues synthétiques qu'il pourrait déduire des observations de détail, et s'expose ainsi à des longueurs inutiles et à des répétitions. Son ouvrage acquerrait aussi une valeur plus haute s'il ne s'arrêtait pas au patois actuel, et s'il examinait les monuments écrits du dialecte, à l'époque où il avait encore conservé son caractère primitif, dans les trois ou quatre cents volumes des délibérations de l'hôtel de ville de Pamiers, par exemple. Il lui sera facile de perfectionner son travail, et il aura donné un livre utile, curieux à lire, car rien n'est plus attachant que de suivre ces transformations graduelles d'une langue dans une autre, et les Ariégeois surtout, seront heureux de voir, déduites avec méthode et exposées avec clarté, les lois de leur langage sonore, si musical qu'ils semblent chanter en le parlant, et bien digne d'avoir inspiré à un enfant de Pamiers l'illusion de retrouver dans ses syllabes pleines et retentissantes les sons mêmes qui s'échappaient des lèvres romaines sur les ports du Tibre ou dans les comices du Forum.

GARAUD,
Censeur au Lycée d'Amiens.

(1) Vallée de l'Ariège dans le département, Haute-Garonne dans la partie septentrionale et orientale, Aude, Tarn, Tarn-et-Garonne.

NOTICE

SUR

UN OSSUAIRE

DÉCOUVERT

DANS LA CHAPELLE DU ROSAIRE, A ANTIBES

En 1818, un maçon chargé de mettre en place la grille qui entoure l'autel de Notre-Dame du Rosaire, à la paroisse d'Antibes, ayant donné par hasard un coup de marteau sur le mur latéral gauche, en regardant l'autel, obtint un bruit sonore, trahissant en ce point un vide.

Sur l'observation qu'il en fit au vénérable curé de cette époque, M. l'abbé Jean du Rouret, ce chanoine se rendit sur les lieux, accompagné de son digne vicaire, M. l'abbé Muraire. Le crépi, enlevé, mit à découvert une plaque de marbre ronde, ne portant ni ornement ni inscription et fermant une cavité, dans laquelle étaient entassés pêle-mêle des ossements humains, avec des débris de plâtras et des fragments de la plaque, produits par le choc du marteau.

Privé d'indications sur ce mode, païen ou chrétien, d'inhumation, et respectant le silence et le mystère qui l'enveloppaient, M. le curé fit de nouveau murer l'ou-

verture de ce petit ossuaire, et cette découverte n'eut pas, momentanément, d'autre suite.

Cependant, deux jeunes gens, MM. Abeille et Fouques, avaient assisté à cette opération, et ils en gardèrent le souvenir. Entrés plus tard dans les ordres tous les deux, le premier est mort curé du Pont-du-Las, à Toulon ; et M. Fouques, qui vit encore, est au nombre des curés admis à la retraite. C'est de lui que nous avons appris, en 1874, le fait et les détails que nous venons de rapporter, et qui nous parurent devoir servir de matériaux à une notice.

En les coordonnant et en les étudiant, nous n'avions pas, en effet, qu'une curiosité d'archaïsme à satisfaire, mais l'espoir qu'une exploration, attentive et minutieuse de ce petit caveau, nous permettrait d'affirmer si ces mystérieux restes n'appartenaient qu'à un seul personnage et de reconnaître peut-être la date de l'inhumation et l'identité du défunt.

Nos espérances, hâtons-nous de le dire, ne furent pas vaines.

Après en avoir reçu l'autorisation de M. Guès, curé-doyen de notre paroisse, nous fîmes ouvrir l'ossuaire en sa présence et en celle de M. le curé Fouques. L'un de nous, M. le docteur Mougins de Roquefort examina séparément tous les os, et cette première étude l'amena à reconnaître et à nous assurer que ce squelette, dont il avait formé presque la totalité, était celui d'un seul et même sujet, du sexe masculin.

Mais autre chose restait à côté de ce personnage. En continuant ses recherches et fouillant tous les coins, le docteur eut la chance de mettre la main sur :

1° Une bague en or, ornée d'une améthyste cabochon, sertie dans un chaton à quatre griffes.

2° Plusieurs fragments d'un objet que le temps avait rendu méconnaissable, et dont la substance nous révéla, sous les essais auxquels nous la soumîmes, les propriétés de l'ivoire. Ces fragments, rapprochés et collés dans les points où leur assemblage était encore possible, nous servirent à reconstruire presque entier un manche entaillé pour recevoir une lame traversée par des goupilles en fer oxydé et terminée en bec-de-corbin.

A ce manche ainsi organisé devait s'adapter une lame fixe et droite, que la rouille avait dévorée et telle que nous nous la figurions et l'avons dessinée, c'est-à-dire une lame de poignard.

Nos fouilles ne laissant plus rien à désirer, l'ossuaire fut refermé par un massif de maçonnerie, et tous les objets y restèrent en place, à l'exception de la bague et du manche de poignard, qui furent confiés au président du conseil de fabrique.

La bague, qui nous parut épiscopale, nous rappela à tous qu'un des évêques d'Antibes, saint Valère, avait été martyrisé pendant la persécution qu'Euric, roi des Wisigoths, exerça contre les chrétiens orthodoxes de la Provence, à son retour d'Espagne, et tous nous fûmes unanimes à penser que les ossements que nous venions de mettre au jour pourraient bien être ceux de cet évêque, comme le manche de poignard celui de l'instrument de son supplice.

Toutefois, les choses en restèrent là jusqu'à la première visite pastorale de Mgr Terris, notre évêque diocésain actuel, à qui nous fîmes part de la découverte et de notre supposition sur l'exhumation de saint Valère, et qui fut d'avis avec nous que la question d'identité, pour être résolue, réclamait des recher-

ches plus précises et des documents plus authentiques.

Dans ces conditions, le docteur Mougins de Roquefort étudia à nouveau et avec un soin minutieux toutes les pièces osseuses, région par région, et fut conduit, par voie synthétique, à la même affirmation : il n'y a dans cet ossuaire qu'un *seul squelette d'homme* et *d'homme dans la force de l'âge.*

Les ossements ainsi catalogués furent placés dans une caisse en zinc contenant elle-même une petite boîte en fer-blanc, où nous enfermâmes la bague et le manche de poignard avec un plan géométral, quelques dents et une copie textuelle du procès-verbal de toutes nos opérations ; et la boîte en zinc, scellée avec précaution à l'étain, fut remise dans le petit tombeau dont un masque en maçonnerie obstrua l'ouverture.

Examinons maintenant si, à l'aide de ces vérifications réitérées, et des documents que nous avons cherché à puiser à bien des sources, nous pourrons reconnaître le personnage, auquel ont appartenu ces restes.

L'histoire et l'Église ont consacré la mémoire de saint Valère, évêque d'Antibes, qui fut martyrisé pendant la persécution qu'Euric, roi des Wisigoths, fougueux et violent sectateur d'Arius, exerça, comme nous l'avons dit, contre les vrais chrétiens dans toute la Provence, après s'être emparé d'Arles et de Marseille, et à son retour de l'Espagne, qu'il avait presque entièrement conquise. C'est surtout contre les ecclésiastiques que ce roi barbare, implacable ennemi de la doctrine orthodoxe, maintenu sur le trône par l'exaltation de ses idées religieuses, plus que par l'affection de ses sujets, déploya sa fureur. Douze évêques, entre autres, furent mis à mort et dix envoyés en exil. Notre évêque, Valère, fut au nombre des premiers. Il aurait pu,

comme d'autres, se sauver par la fuite. Mais, fidèle à sa mission, il n'abandonna pas ses ouailles, dont il voulut partager les dangers, et il fut victime de son dévouement. Aussi figure-t-il, dans l'*Officia sanctorum pro diocesi Forojuliensi,* parmi les saints dont le diocèse célèbre la fête. On lit, en effet, dans ce recueil :

« *Sanctus Valerius Episcopus Antipolitanus martyrium passus fertur, anno quadringintesimo septuagesimo tertio, sub Evarico, Wisigothorum rege Ariano, fidei catholicae infensissimo, qui suae sectae magis quam suae gentis tenens principatum, ut scribit Sidonius Apollinaris, postquam Hispanam excessit limitem, in Galliis gravem contra Christianos inferens persecutionem et in clericos præsertim desaeviens, Episcopos alios exilio, alios gladio mulctavit, inter quos numeratur noster hic Valerius.* »

Il est donc certain que saint Valère, évêque d'Antibes, a été martyrisé pendant la persécution qu'exercèrent les Wisigoths en Provence, vers la fin du ve siècle.

Voyons si les objets trouvés dans notre ossuaire peuvent donner quelque crédit à notre opinion.

L'examen de ces objets a fait reconnaître, ainsi que nous l'avons dit :

1° Que les ossements ont appartenu à un seul et même sujet, du sexe masculin, d'une constitution vigoureuse et mort dans la maturité de son âge. Ces données peuvent très bien s'appliquer à notre évêque martyr, dont l'épiscopat aurait duré dix ans, en prenant, selon toute probabilité, l'année 473 pour celle de son intronisation ;

2° Que l'anneau d'or trouvé au milieu des ossements peut être considéré comme épiscopal, quoique certains abbés mitrés eussent le droit de le porter.

L'usage des anneaux d'or remonte aux temps historiques les plus reculés, mais ils étaient exclusivement portés par les princes. C'était la marque ostensible de leur autorité et de leur pouvoir. Pharaon donna à Joseph son anneau d'or lorsqu'il l'investit de sa puissance, et Alexandre le Grand remit le sien à Perdiccas, en le recommandant comme le plus digne de le remplacer. L'anneau d'or fut donc primitivement un signe du commandement. Cette marque du pouvoir s'étendit ensuite aux personnes ayant des dignités, une certaine suprématie dans la société, et servit même à la division des classes. Ainsi, à Rome, les chevaliers, qui portaient tous un anneau d'or, formaient un ordre tenant le milieu entre les patriciens et les plébéiens. L'anneau d'or était également un des insignes des sénateurs.

Il n'y a donc pas lieu de s'étonner si les premiers chrétiens, qui suivirent à peu près l'ordre séculier, établi pour l'organisation du gouvernement ecclésiastique, donnèrent l'anneau d'or à leurs évêques, comme symbole de leur autorité.

Auguste avait, en effet, divisé les Gaules en dix-sept provinces, ayant chacune une métropole, à laquelle les autres villes étaient soumises. La seconde de ces provinces, dite la *Seconde Narbonnaise,* avait pour métropole Arles, *Arelas,* ayant sous elle les villes d'Apt, de Fréjus, de Gap, de Sisteron, d'Antibes et de Riez. Comme les citoyens romains s'assemblaient par *curies,* les réunions des chrétiens prirent le même nom, et leurs prêtres celui de *curé.* Chaque localité fut également appelée *paroisse* et ses habitants *paroissiens,* du mot *parochus,*

qui désignait celui qui fournissait les vivres, le sel et le bois à ceux qui voyageaient pour les affaires de la République, attendu que les chrétiens fournissaient ce dont les curés avaient besoin avant qu'ils fussent pourvus de bénéfices.

Lorsque le nombre des paroisses devint assez considérable, on élut, dans les villes principales, les plus nobles et les plus vertueux parmi les prêtres, pour les présider, et, avec le nom d'évêque (ἐπίσκοπος, *episcopus*, inspecteur, intendant), ils reçurent le gouvernement, la juridiction sur la conduite et la connaissance de tout ce qui avait rapport à la religion. Le lieu et l'étendue de cette intendance prirent le nom de *diocèse* (διοίκησις, *dioecesis*, administration, gouvernement).

Ce fut encore une imitation de ce qui se faisait à Rome, comme nous l'apprend Cicéron, lorsqu'il dit que Pompée l'avait nommé *episcopus* (préposé à la garde) de la Campanie et de toute la côte maritime, pour qu'il eût à surveiller les élections et toutes les affaires importantes. Par suite du même principe, les villes métropoles reçurent des *archevêques*, comme surintendants des évêques, et l'on établit successivement les *primaties* et les *patriarcats* sur les uns et sur les autres.

Il y eut dans ces premiers temps un grand nombre d'évêchés, parce que la surveillance des évêques dut être immédiate pour devenir efficace. Toutes les villes principales de la Gaule Narbonnaise en furent pourvues, et la ville d'Arles reçut un archevêque. Comme les évêques étaient alors élus par le peuple et le clergé, et qu'il en fut de même pour le Pape jusqu'en 1179 (3e concile de Latran), époque à laquelle le droit d'élection fut exclusivement réservé aux cardinaux, beaucoup de villes, non seulement se donnaient des évêques, mais

encore elles les choisissaient, même parmi les étrangers, et les forçaient quelquefois à accepter l'épiscopat, malgré l'effroi que cette dignité inspirait aux plus modestes, témoin saint Maxime, que les habitants de Riez enlevèrent, pour ainsi dire, de force et malgré lui, du monastère de Lérins.

Enfin, nous ajouterons que notre anneau ne nous paraît pas avoir été celui d'un abbé mitré. C'est par suite des privilèges donnés successivement par les souverains pontifes que les abbés eurent la faculté de se servir des insignes des évêques, privilèges qui ne furent d'abord accordés qu'à quelques abbés recommandables par leur éminente piété et pour eux seuls. En 643, le pape Théodore I donna à l'abbé Bobio la faculté de porter la mitre et autres ornements épiscopaux. Semblable faveur avait été accordée, quelques années auparavant, par Honoré I; et les insignes désignés par le 4e concile de Tolède étaient : l'étole, l'anneau et le bâton pastoral. Mais ce ne fut que vers le pontificat de Jean XIII, c'est-à-dire vers l'an 965, que ces concessions devinrent nombreuses et furent prodiguées à tel point, qu'elles se vendirent. Aussi, ce fut avec une vive peine et une sorte d'indignation que saint Bernard, Pierre de Blois et plusieurs autres saints personnages s'exprimèrent à ce sujet en termes qu'on n'oserait pas se permettre maintenant.

D'après un opuscule ancien par un auteur anonyme de Tours, sous le titre : *Speculum Ecclesiae* (Miroir de l'Église), et dans le rational des divers offices de Guillaume Durand, auteur du XIIIe siècle, il est dit :

« Les clercs, s'ils sont dans les ordres sacrés, seront inhumés avec les ornements que demandent les ordres qu'ils ont reçus. S'ils ne sont pas dans les ordres sacrés,

on les inhumera comme les simples laïques. On ne doit jamais se dispenser de suivre la règle, qui prescrit d'enterrer les clercs avec leurs insignes s'il s'agit d'un évêque ou d'un prêtre : *in sacerdote tamen et episcopo nullo modo prætermittendum est.* »

Les abbés mitrés étaient donc enterrés avec leur anneau lorsqu'ils avaient le droit de le porter. Mais cette observation ne saurait s'appliquer au cas que nous examinons. D'abord parce qu'Antibes n'a jamais eu d'abbé mitré et que les dignitaires de son église ont tous été évêques ou vicaires généraux indépendants, ne relevant directement que du saint siège, après la translation de l'évêché d'Antibes à Grasse; en second lieu, parce que la présence d'un poignard parmi les ossements enfermés secrètement dans la paroi d'une église semble indiquer, ainsi que nous allons le voir, que le personnage dont nous nous occupons a été martyrisé, circonstance qui ne peut convenir qu'à l'un de nos évêques.

Le manche de poignard trouvé parmi ces ossements n'a-t-il pas été l'instrument de son supplice? Sa forme élégante, les pans coupés dont on voit encore les traces, et l'ivoire dont il est fait et dont nous avons reconnu la nature prouvent que ce n'est pas le manche d'un couteau vulgaire. Nous l'avons représenté moitié grandeur dans notre planche, et nous avons, ainsi que nous l'avons déjà dit, complété le poignard, en figurant, arbitrairement, la lame, dont il ne reste plus de trace.

De nombreuses découvertes d'ossements de martyrs trouvés dans les murs des églises et des cimetières autorisent à croire, comme le dit Viollet-le-Duc, que les premiers chrétiens plaçaient les restes de leurs martyrs dans de petites cavités pratiquées dans les murailles

des édifices consacrés au culte, pour les conserver et les mettre à l'abri des profanations de leurs persécuteurs et qu'ils y joignaient, lorsqu'ils le pouvaient, les instruments de leur supplice.

C'est ainsi qu'à Lucano on a trouvé, mêlées aux reliques de sainte Philomène, les flèches qui avaient servi à son martyre.

Ces petits ossuaires individuels, avaient de trop faibles dimensions pour recevoir les corps entiers des victimes. Aussi les enterrait-on généralement sous un autel, et ce n'était que lorsque les parties susceptibles de se putréfier étaient réduites en poussière, qu'on déplaçait les ossements, pour les motifs que nous avons donnés.

En résumé, considérant :

1° Que l'Église admet que saint Valère, évêque d'Antibes, y a été martyrisé pendant la persécution d'Euric, roi des Visigoths, sur la Provence, de 480 à 484 ;

2° Que les ossements sont réellement ceux d'un seul et même homme ;

3° Que l'anneau trouvé parmi ces restes osseux présente tous les caractères d'un anneau épiscopal;

4° Que le soin de cacher les ossements dans un ossuaire à part, annonce qu'on a voulu les soustraire, comme dans beaucoup d'autres localités, aux profanations dont ils auraient pu être l'objet de la part des persécuteurs du personnage à qui ils ont appartenu, dont ils sont les restes ;

5° Que la présence indéniable d'un poignard dans cet ossuaire trahit l'instrument avec lequel ce personnage a été martyrisé ;

6° Enfin que dans le diocèse de Fréjus et de Toulon, à Saint-Vallier (arrondissement de Grasse), comme

aussi à Saint-Vallier (Drôme) et à Saint-Vallier (Saône-et-Loire), d'après les renseignements que nous ont fournis les curés de ces communes, aucune de ces églises ne possède des reliques de saint Valère et qu'il en est probablement de même pour toutes les églises de France.

D'après ce qui précède, nous nous croyons autorisés à croire que les ossements en question appartiennent, très vraisemblablement, au corps de saint Valère, le seul des évêques d'Antibes qui y a subi le martyre, sous les Visigoths.

Et quant à la question de faire admettre ces restes comme des reliques de ce saint et de les exposer à la vénération des fidèles, nous devions en référer naturellement à la décision de l'autorité supérieure ecclésiastique ; et voici ce que nous écrivait à ce sujet Mgr Terris, qui avait approuvé, avons-nous dit, nos dernières recherches et à qui nous avions fait connaître le résultat de nos travaux et le procès-verbal où il était consigné :

« De l'examen attentif de cette question, il résulte « que, plein de respect pour des restes ayant pu sans « doute appartenir à un saint et même à un évêque « d'Antibes, je ne saurais trouver, dans les documents « fournis par vous, des preuves suffisantes pour que, « agissant comme évêque et décidant en vertu de mon « autorité, je puisse affirmer que ce sont là des reliques « de saint Valère ou d'un autre bienheureux martyr. « Les règles de l'Église sont ici tellement précises, que « je ne saurais me contenter de probabilités. Mais la « question qu'il ne m'est pas permis de trancher « comme évêque, j'aurai toujours grand plaisir à l'é- « tudier avec vous, au point de vue de la science his-

« torique et archéologique. Les aperçus raisonnés que « vous en donnez tout d'abord me paraissent suscep- « tibles d'être approfondis et discutés. »

PROCÈS-VERBAL DE L'OUVERTURE DE L'OSSUAIRE. — L'an 1881 et le 17 du mois de mai, cet ossuaire a été ouvert sur la demande de M. le colonel Gazan, président du conseil de fabrique d'Antibes, en sa présence et celle de MM. Manfrédi, chanoine, curé-doyen de cette paroisse; Fouques, ancien curé en retraite, et le docteur P. Mougins de Roquefort, membre du conseil de fabrique, à l'effet de reconnaître les objets qu'il contient, d'en faire le dénombrement et de les réunir d'une manière plus convenable pour mieux en assurer la conservation.

Le masque en maçonnerie qui ferme l'ouverture de cet ossuaire étant enlevé par un homme de l'art, il est reconnu que cette cavité a la forme d'un parallélépipède rectangle, ayant 0m45 de largeur, 0m45 de profondeur et 0m27 de hauteur, et qu'elle contient, mêlés à des plâtras et à des débris de marbre :

Des ossements;

Un manche de poignard en ivoire décomposé et à lame fixe;

Une bague en or, dont le chaton porte une améthyste. Ces deux derniers objets étant mis de côté, ainsi que les plâtras et débris de marbre, M. le docteur Mougins de Roquefort a fait, ainsi qu'il suit, la nomenclature et le catalogue des ossements :

TÊTE. — Des fragments plus ou moins reconnaissables d'os de crâne et de face;

Trois débris de maxillaire inférieur, plusieurs dents complètes, très bien conservées et détachées de leurs alvéoles, et quelques racines encore implantées dans leurs cavités.

Région cervicale. — Un os hyoïde.

Colonne vertébrale. — Cinq vertèbres cervicales, huit dorsales et cinq lombaires.

Région pectorale. — Un sternum ; nombreux fragments de côtes, qu'il est impossible de reconstituer et d'énumérer.

Région pelvienne. — Des portions latérales, gauches et droites, d'un sacrum ; les deux os iliaques de cette cavité presque entière.

Membre supérieur :

Épaule. — Une clavicule du côté droit ; trois fragments d'omoplate droite ; une portion d'omoplate gauche.

Bras. — Un humérus gauche.

Avant-bras. — Un fragment supérieur d'un cubitus gauche et un radius entier du même côté ; trois quarts supérieurs d'un cubitus droit et un radius entier de même côté ; une moitié inférieure de cubitus gauche ; le quart inférieur d'un cubitus droit.

Main. — Divers os des carpes, métacarpes et phalanges.

Membre inférieur :

Cuisse. — Deux fémurs, bien conservés et appartenant exactement aux cuisses droite et gauche.

Jambe. — Deux rotules s'adaptant bien aux deux intervalles inter-condyliens de ces deux fémurs ; un tibia gauche, un peu ébréché à sa malléole interne et dont l'extrémité supérieure coïncide parfaitement avec les deux condyles du fémur de même côté, déjà nommé ; deux tiers inférieurs du péroné gauche, dont la malléole externe correspond exactement, par sa facette articulaire, avec celle correspondante du tibia gauche ci-dessus ; portions supérieure et inférieure d'un péroné

droit, très probablement l'analogue de celui dont nous venons de parler.

Pied. — Deux calcanéums entiers, correspondant aux côtés droit et gauche avec les autres os des tarses, des métatarses et des phalanges ou orteils.

Remarques. — Parmi ces ossements, les plats, dont il n'existe plus que des débris, sont plus friables, et encore doivent-ils un peu de leur consistance à la croûte calcaire dont quelques-uns sont revêtus.

Les os longs, surtout les courts, et notamment les dents, ont le moins souffert du temps et des agents extérieurs.

Quoique les surfaces de solution de continuité soient très anciennes et ne permettent plus la juxtaposition et encore moins la reconstitution, il est évident, par l'examen des pièces des membres supérieurs et inférieurs, que nous avons là, sous les yeux, les éléments constitutifs d'un squelette ayant appartenu à un seul et même sujet.

Il est évident aussi que ces pièces osseuses sont celles d'un individu du sexe masculin. La preuve en est dans la configuration en *S* italique plus recourbé d'une des clavicules dans la forme ovalaire des trous sous-pubiens du bassin et dans l'angle formé, par les os iliaques, avec l'horizon.

S'il est impossible de déterminer, avec ces données ostéologiques, l'époque reculée de la sépulture, on peut, grâce à la persistance de certaines sutures, encore apparentes et assez accusées aux os du crâne, malgré l'incrustation que nous avons signalée, grâce à la conservation entière et au bon état de certaines dents et à la solide adhérence de quelques racines dans leurs alvéoles, grâce aussi au volume des os des membres su-

périeurs et inférieurs et à la forme accusée des insertions musculaires sur ces leviers, on peut, disons-nous sans exagération, affirmer que ce personnage était d'une constitution vigoureuse et a succombé dans la maturité de l'âge.

Suivent les signatures de : MM. le docteur Mougins de Roquefort, colonel Gazan, curé Manfredi et curé Fouques.

Remise dans l'ossuaire des objets ci-dessus. — L'an mil huit cent quatre-vingt-un et le trente du mois d'octobre, en présence des personnes susnommées et soussignées, les ossements classés et énumérés dans le procès-verbal ci-dessus ont été réunis dans une boîte en zinc, qui a reçu en même temps une petite boîte en fer-blanc, contenant :

1° L'anneau épiscopal;

2° Les portions recueillies du manche de poignard;

3° Une copie dudit procès-verbal, dont une autre copie sera déposée aux archives de la paroisse, et une troisième, envoyée à Mgr l'évêque du diocèse.

Enfin, après que le couvercle de la boîte en zinc a été scellé à l'étain, elle a été remise dans l'ossuaire de la chapelle du Rosaire, dont l'ouverture a été immédiatement murée comme par le passé, et ont signé :

Le colonel Gazan;
Le docteur Mougins de Roquefort;
Le curé-doyen Manfredi;
Le curé Fouques.

Antibes, le 11 mai 1884.

ÉTUDES PRÉHISTORIQUES

LE BASSIN DU RHONE

DE L'EMBOUCHURE DE L'ARDÈCHE A CELLE DU GARDON

PREMIERE PARTIE

GÉOGRAPHIE ET DESCRIPTION DES GROTTES. — ANALYSE DES ORNEMENTS. — COMPARAISON ET RAPPORT DE LEURS MOBILIERS.

Si la période paléolithique ne laisse que quelques rares traces dans notre département, en dehors des stations moustériennes de Caromb, Sault et Piolenc, nous trouvons, au contraire, pour l'époque suivante, robenhausienne, une foule d'objets qui lui ont appartenu. Partout, à la surface du sol et dans les grottes que j'ai explorées, se montrent nombreux les débris de poteries, des armes en silex et surtout des éclats nuls, preuves d'une longue occupation. Il me suffira donc de vous soumettre avec un certain ordre le résultat de mes dernières recherches dans les diverses régions

que j'ai explorées, de l'embouchure de l'Ardèche au confluent du Gardon.

En première ligne, et pour faire suite au Mémoire, qui en mon absence fut lu au Congrès de Vienne par M. Ollier de Marichard, le savant et heureux explorateur de l'Ardèche, se présentent les nombreuses grottes de Roquemaure.

Il est vrai que, vu leur importance et leur étendue, les proportions considérables qu'on pourrait donner à ces fouilles à peine entrevues rendent insignifiantes les quelques journées que j'y ai consacrées ; mais, à côté des objets fort précieux que j'ai recueillis dernièrement, j'avais aussi quelques points douteux à éclaircir, et c'est précisément pour résoudre ces questions obscures que je tiens à continuer le plus brièvement possible mon premier travail sur ces grottes.

Ce qui m'avait le plus frappé, vous disais-je, était que le désordre qui existait dans toutes les pièces de notre charpente osseuse retrouvées dans la grotte sépulture n° 46 se développait surtout ici et présentait le plus grave des embarras pour reconnaître la cause de ce remaniement. Un examen plus attentif me permit d'expliquer, en partie du moins, un pareil fouillis d'ossements.

Je remarquai en principe que diverses couches de stalagmites recouvraient le sol et tapissaient les parois de l'excavation, séparées quelquefois par une épaisseur de terre noirâtre, ce qui impliquait une modification dans l'accomplissement régulier des dépôts calcaires. Or, comme le point précis où nous retrouvons nos ossements n'est pas celui où réellement ils ont été déposés, il nous faut supposer le transport d'une salle plus élevée, amenant dans la suivante, par une pente

un peu prononcée, tout ce qu'elle contient pour obtenir un résultat semblable ; puis il reste à faire comprendre ce qui s'explique de soi-même : 1° qu'à certains moments, les infiltrations plus puissantes ravinaient le sol de la première grotte et entraînaient ces dépôts mélangés dans la deuxième galerie ; 2° que cette abondance d'écoulement venant à cesser, les gouttelettes déposaient alors la croûte de stalagmites sur cette première couche mélangée d'ossements. C'est en renouvelant cette succession de formations que nous arrivons à expliquer la présence si disparate d'une foule d'objets.

Les stalagmites sont inclinées (1) et retombent en draperies ; elles remontent ensuite et obturent l'espèce d'étroite fissure d'où les dépôts semblent provenir.

J'observe que dans la disposition des grottes quelques-unes n'ont pas de suintement ; les surfaces du roc sont nues de dépôts calcaires, mais celles-ci sont limitées et sans couleur apparente, tandis que d'autres en sont abondamment recouvertes. Elles ont alors des ramifications tortueuses et des conduites ignorées qui suivent forcément.

Passant à une autre question laissée en suspens, je me demandai si la rareté des vertèbres, côtes et autres ossements fragiles n'avait pas pour origine leur structure, leur composition intime?

Il me suffira de vous rappeler quelques analyses qui prouvent que la conservation des ossements de mammifères au sein des couches géologiques, ou bien

(1) C'est dans ces stalagmites ou stalactites que fut retrouvée aux trois quarts engagée une belle lame avec nombreux ossements humains disloqués sans ordre.

enfouis sous terre, est due en partie à la richesse du phosphate de chaux qu'ils contiennent.

Réaumur est le premier, en 1715, qui ait reconnu que les fausses turquoises avaient une origine animale. Elles provenaient de Simorre (Gers) et n'étaient autres que des dents pour lesquelles Cuvier créa le genre Mastodonte, qui remplaçait l'ancien nom connu d'*animal de Simorre*.

Une analyse de Bouillon-Lagrange, pour ces fausses turquoises, donne :

80 0/0 de phosphate de chaux ;

8 0/0 seulement de carbonate de chaux.

Plus tard, Frémy et Pelouze (1857), en poursuivant d'autres analyses, distinguent l'émail de la dent.

Berzélius constate que, pour l'homme et le bœuf, l'émail fournit :

En phosphate de chaux : homme, 85,30 ; bœuf, 81.

En carbonate de chaux ; homme, 8 ; bœuf, 7,10.

Les os contiennent en phosphate de chaux : homme, 51,04 ; bœuf, 55,85.

En carbonate de chaux : homme, 11,30 ; bœuf, 3,85.

Ainsi, tandis que chez l'homme l'émail est plus riche en phosphate que chez le bœuf, les os en contiendraient au contraire moins.

Divers squelettes analysés donnent les proportions suivantes ;

Époque celtique : phosphate de chaux ; carbonate de chaux, 13,02.

Époque romaine : phosphate de chaux, 76,30 ; carbonate de chaux, 10,13.

Époque gallo-romaine : phosphate de chaux, 78,29 ; carbonate de chaux, 10,49.

Ces diverses quantités pour l'homme présentent des écarts sensibles, puisque nous passons de 51 à 76, 78 et 80 ; cela tient aux ossements qui ont été analysés, et même, suivant la partie du même os qui a été choisie, on a reconnu que la proportion n'est pas égale partout sur sa longueur, selon que l'on considère les extrémités ou la partie moyenne.

« L'âge du sujet ne fait pas varier sensiblement; seulement avec la vieillesse, l'épaisseur de la partie dure et dense tend à diminuer, tandis que les parties spongieuses augmentent (1). »

Sous le rapport des analyses, les os de l'homme se confondent avec ceux du lion, du veau, du lapin, du chevreau, du rhinocéros, de l'éléphant, du cachalot, du morse, de l'autruche, etc.

Sur des ossements recueillis au sein des couches géologiques les plus anciennes, MM. Girardin et Pressier indiquent que le plésiosaure des argiles de Dives (oxfordien) contient ;

Phosphate de chaux, 54,20; carbonate de chaux, 10,17.

GRANDE OOLITHE DE CAEN

Tissu spongieux : phosphate de chaux, 74,80 ; carbonate de chaux, 20,43.

Tissu compact : phosphate de chaux, 71,12 ; carbonate de chaux, 25,33.

ICHTHYOSAURE — ARGILES DE DIVES

Phosphate de chaux, 46; carbonate de chaux, 31,09.

(1) M. d'Archiac, *Paléontologie stratigraphique*, page 500.

CRAIE CHLORITÉE

Phosphate de chaux, 76 ; carbonate de chaux, 10,60.

JURASSIQUE

Phosphate de chaux, 70,11 ; carbonate de chaux, 17,02.

Néocomien : grès vert. Partie du littoral de cette mer dans nos environs.

Phosphate : brut, 29 ; lavé, 14,90.

Les mollusques céphalopodes et gastéropodes pris isolément en contiennent très peu.

Tavel : varient, mais arrivent à 85 0/0.

Les ossements sont de ruminants qui n'ont pu être déterminés par M. Albert Gaudy.

LAMANTIN TERTIAIRE (COTENTIN)

Phosphate de chaux, 76,40 ; carbonate de chaux, 0,97.

OURS DES CAVERNES

Phosphate de chaux, 75,45 ; carbonate de chaux, 12,18.

Ces analyses fournirent, en outre de ces deux corps, des matières organiques, du phosphate de manganèse, du phosphate de fer, du fluorure de calcium, silice et alumine.

Vauquelin, analysant quelques mammifères de Montmartre, trouve que le phosphate de chaux y entre pour 65 ; carbonate de chaux, 7.

M. Marcel de Serres, poursuivant ces recherches

ur des os de la caverne de Lunel-Vieil, reconnaît :

Pour le phosphate de chaux, 74; carbonate de chaux, 10.

Enfin l'Élan gigantesque d'Irlande, d'après Apjohn Stokes, a donné exceptionnellement, on doit le reconnaître :

Phosphate de chaux, 43,45 ; carbonate de chaux, 9,14.

En général, les substances organiques disparaissent avec le temps, ce qui augmente la densité.

L'osséine et l'azote s'éliminent lentement et pourraient servir de base pour déterminer l'âge des ossements; tandis que les substances minérales qui s'introduisent insensiblement en remplacement de celles qui disparaissent et remplissent les cellules, les tissus osseux, se combinent même, vérifieraient les premiers calculs.

J'ai une mâchoire romaine tout imprégnée de sel de cuivre, ce qui la colore en vert.

Tous ces résultats, appliqués aux diverses parties du squelette humain, donnent pour leur conservation d'abord les dents, puis les os longs, après le crâne suivi des mâchoires ; viennent ensuite les extrémités antérieures et postérieures, le bassin, enfin les vertèbres et les côtes ; donc, en prenant l'ordre inverse, celles qui disparaissent les premières sont les côtes, les vertèbres, etc., ce qui explique pourquoi dans nos fouilles les côtes et les vertèbres sont les plus rares.

Toutes les analyses que je viens de soumettre, à part celle du néocomien et de Tavel, ont été puisées dans l'excellent ouvrage de M. d'Archiac sur la géologie, pages 494 et suivantes ; voilà des éléments divers qu'il était bon de mettre en présence.

Il restait enfin un dernier point à résoudre, qui, quoique secondaire et n'ayant pas le même intérêt que les précédents, vient cependant à l'appui des raisons que nous avons données pour rendre compte de la dispersion de nos ossements dans les grottes-sépultures.

L'inspection de toutes nos grottes de Montfaucon (je n'en ferai pas l'énumération) nous démontre de la façon la plus évidente qu'elles sont en partie dues à l'action des eaux; la plupart présentent des parois usées, arrondies, onduleuses, sans ces arêtes franches qui résulteraient d'une dislocation brusque, d'un mouvement du sol, d'une faille enfin. Les sources seules, par leur action lente, façonnèrent tous ces couloirs, et lorsqu'elles ralentirent leur débit, le cessèrent même, les infiltrations agirent alors pour recouvrir de stalagmites ce mélange répété d'ossements humains, de poteries et silex englobés dans la terre noirâtre. Cette action a pu être intermittente, reprendre, non pas sa première importance, les causes n'étant plus les mêmes, mais reproduire un peu de leur ancienne activité pour tout bouleverser dans la grotte-sépulture, et cela après ou pendant l'occupation de l'homme.

L'exemple le plus frappant est celui du couloir (1) de la Grande-Baume. Tout d'abord, il devait livrer passage à un grand volume d'eau arrivant par diverses galeries sinueuses, réunies en une seule (le débouché), qui se trouve tout au fond de l'excavation; aussi l'ouverture est-elle largement évasée et débarrassée; or, à

(1) On peut pénétrer dans ce calcaire en rampant jusqu'à une certaine profondeur, où il devient impossible de poursuivre l'exploration.

ce moment, rien ne se déposait ; mais, plus tard, la diminution du débit a dû faciliter la formation de couches limoneuses résultant d'un écoulement moins rapide, ce qui obstrua les galeries. J'ai compté plus de 100 couches de ces dépôts fins et ténus ayant à peine 1 millimètre de hauteur, jadis boue impalpable ; c'est même au milieu de ces limons grisâtres, à 1 mètre de profondeur, que je découvris la pièce représentée sous la fig. n° 94 de notre inventaire, qui n'a pas de nom, mais qui pouvait, entière, être destinée comme usage à puiser de l'eau à la source.

Le cas que je vous signale n'est pas isolé, d'autres galeries présentent des résultats qui ont pour cause une même origine. Donc l'action des eaux est manifeste dans ces embranchements tortueux qui témoignent des érosions produites par la réunion de courants souterrains.

J'ai retrouvé, plus grandiose et plus imposant, pourrais-je dire, un phénomène analogue, qui vient appuyer notre supposition et la rend incontestable.

C'est à Gréoulx (1), où les eaux sulfureuses se sont creusé d'innombrables canaux dans une roche semblable à la nôtre (néocomien ici comme là-bas et même couche caractérisée par le spatangus retusus ou toxas-

(1) Le débit de la source qui alimente l'établissement est de 1,200 litres par minute, mais il pourrait être plus considérable. En maintenant ce chiffre, qui donne 72,000 litres à l'heure, et une faible quantité de matière inorganique transportée par ces eaux, on reconnaît que, pour avoir creusé et déblayé le volume immense représentant le cube total de ces galeries connues ou ignorées, les eaux ont dû agir à une époque des plus reculées. Dans les temps géologiques tertiaires ou du bronze, ces grottes furent habitées.

ter complanotus Agassis) et qui, par un mouvement de

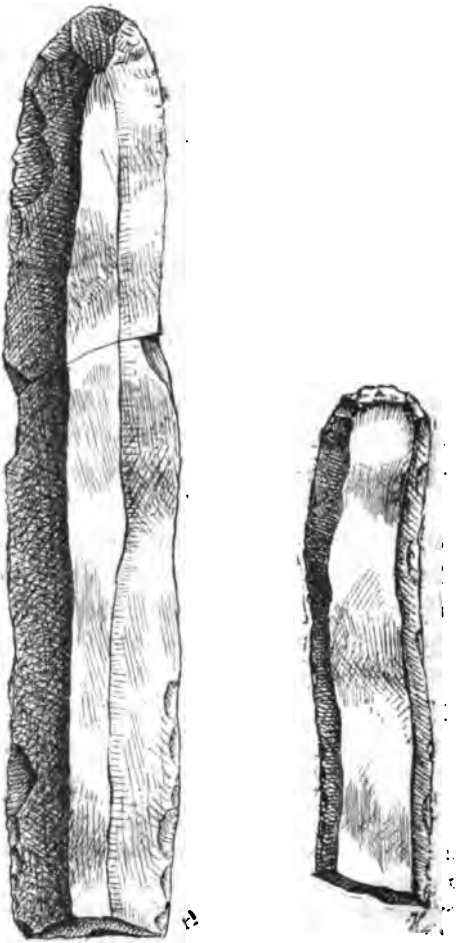

Nos 1 et 2.

glissement de terrain, d'abaissement de source ou toute

autre cause (1), se trouvent aujourd'hui en partie abandonnés. Il résulte de ce retrait des eaux que le village, l'établissement et les environs doivent reposer sur un sol labouré par un réseau inextricable de ces galeries souterraines qui s'entrecroisent, se superposent, se coupent de mille façons. Chaque habitant qui construit n'a qu'à creuser le roc pour être sûr de rencontrer en dessous une de ces excavations comblées, mais sans fin, dont il fait ainsi sa cave, et c'est peut-être par centaines de kilomètres qu'il faudrait en évaluer leur développement si on les déblayait.

Un propriétaire, Auguste Brunias, de Gréoulx, a commencé avec intelligence à dégager les ouvertures qui se montrent dans sa propriété, au bord du Verdon, là où la colline est coupée à pic par la vallée. Partant d'un point, en poursuivant ses fouilles, il se retrouva bientôt à son lieu de départ (sans s'en douter, il était revenu sur ses pas) ; puis il prit une autre direction, qui vint aussi se rejoindre avec un des premiers aboutissants. Il devra renoncer à ses explorations, car il faudrait le fil d'Ariane pour ne pas s'égarer dans ce dédale qui commence à peine et qui ne ferait que s'ac-

(1) Personnellement, nous pensons que le mouvement de ces sources suit forcément le creusement de la vallée du Verdon où elles s'écoulent. Lorsque la rivière roulait ses eaux à des niveaux supérieurs, accusés par les graviers de haut niveau laissés sur place, évidemment ces sources émergeaient à des points plus élevés, pour suivre toujours de proche en proche le lit de cette rivière à mesure qu'il se creusait et s'abaissait ; c'est ainsi que les galeries supérieures furent abandonnées et comblées plus tard, tandis que dans les galeries inférieures se concentrait alors tout le volume des sources, tel que nous le voyons aujourd'hui.

croître s'il poursuivait son œuvre ; c'est toujours une nouvelle ouverture qui se montre aux ouvriers, vous en trouvez à droite, à gauche, sous vos pieds et au-dessus ; toutes donnant accès à des couloirs multiples, de forme constante, elliptiques et variant entre 1 mètre

N° 3.

de largeur sur 2 à 3 mètres de hauteur, pour devenir des chambres plus spacieuses, mais rares.

Ces galeries nombreuses qui égarent me reconduisirent cependant au sujet qui m'occupe, puisque les déblais ainsi effectués dans ces anciennes conduites thermales ramenèrent au jour quelques jolies poteries, des silex et du bronze ; en tout huit à dix objets remarquables.

Les quatre poteries, dont deux sont presque entières

(fig. 3 et 4), se rapprochent un peu de nos formes ordinaires ; le grand vase n° 3 a été trouvé à 1m50 de pro-

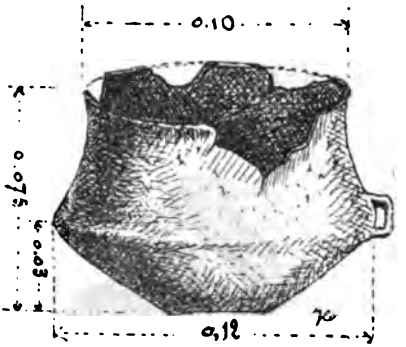

N° 4.

fondeur, les deux silex sont bien taillés (nos 1 et 2).

Deux bracelets en bronze uni, de 0,06 de diamètre,

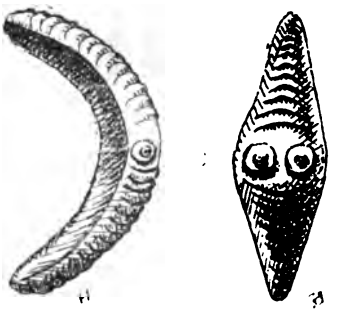

N° 5.

une fibule simple, un morceau de bronze original, n° 5, une fort jolie épingle, représentant tout le corps d'un oiseau n° 6, et autres menus objets, ressorts, etc., du

même métal, appartiennent aussi à ces fouilles et terminent la série des objets qu'on y a rencontrés.

Or donc cette similitude des couloirs si curieux de Gréoulx et de Roquemaure accuse évidemment une même origine, un même mode de formation, quoique

N° 6.

ceux de Roquemaure soient bien moins importants.

Toutes les questions laissées en suspens étant ainsi résolues, je vais continuer la suite de mes recherches.

Après les nombreuses cavernes de Roquemaure, les bords du Rhône devaient aussi me fournir sur d'autres

points quelques grottes à explorer ; guidé par certaines indications, il me fut facile de les découvrir. Elles se montrent en aval d'Avignon, sur la rive droite du fleuve. Nous allons les passer rapidement en revue.

1° Grotte du Chêne-Vert. — La première, en partie disparue, se trouve au-dessus du petit chemin du Chêne-

N° 7.

Vert, au sortir du pont en charpente, sur la face nord du roc de la Justice ; elle est comblée en partie et ne m'a pas semblé assez importante pour y entreprendre des fouilles.

La deuxième, très vaste, est celle située en aval du château des Issards. A ma première visite, je trouvai à la surface la corne d'un cervidé, quelques fragments de poteries dont deux présentent des creux triangulaires, mais pas un silex.

Les fouilles à faire seraient coûteuses si l'on voulait déblayer cette cavité en entier. Vu l'insuffisance de mes ressources, je ne m'attachai qu'à creuser la partie la plus reculée où nous eûmes bientôt devant nous un

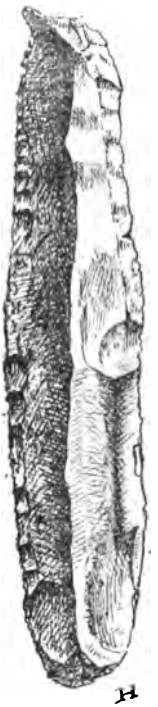

N° 7 bis.

couloir bas, qui demandait le jeu de la mine pour être exploré facilement ; je renonçai à ce moyen, la grotte étant maintenant sur le bord de la nouvelle voie du chemin de fer de la rive droite. Ce passage étroit donne-t-il accès à quelque chambre ou bien se termine-t-il subitement ? Je ne saurais le dire.

C'est aux environs de cette grotte et dans le domaine de M. de Forbin qu'on a retrouvé un caillou roulé, roche noirâtre luisante, présentant des traces évidentes de polissage sur la partie la plus dominante ; elle est cassée et ne donne environ que le 1/4 de sa masse to-

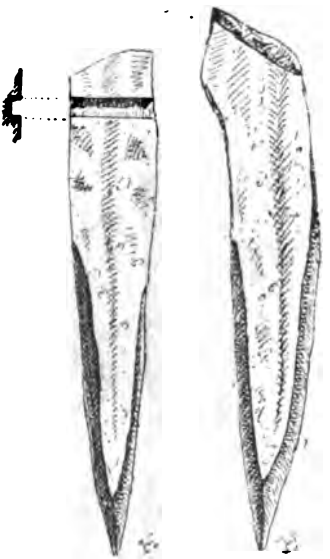

Nos 8 et 9.

tale, plus le talon d'un très beau couteau en silex noir de 0m06 de longueur, cassé à son extrémité (n° 7).

2° Grotte de Valbelle. — Ce silex rappelle une arme semblable que j'ai trouvée dans une des grottes des Alpes, à Valbelle. Ces deux objets m'ont été confiés pour une étude que je m'étais proposé de faire; c'est même grâce à cette première indication que j'arrivai à explorer la région et à fouiller les grottes.

3° Grotte du Poste romain. — La troisième est située sur la colline élevée vis-à-vis du grand mas de la Vernède ; elle domine la vallée de la Durance, et bien certainement elle a été habitée ; seulement, la présence d'une tour de défense en partie démolie qui en ferme presque l'ouverture et les restes de fondation probablement romaine qui existent encore sur le roc supérieur

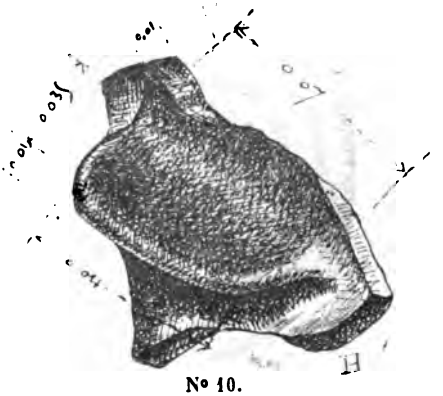

N° 10.

dans lequel elle est creusée ne laissent aucun espoir. Le sol est privé de la terre indispensable à la conservation des objets ; dès lors toute tentative de recherches me semblant inutile, je l'abandonnai.

Entre les deux grottes que je viens de passer en revue se trouvent quelques trous isolés qui ne m'offrirent rien de particulier.

4° Grotte de la Source. — Un d'eux, ancien boyau d'une longueur de plus de 20 mètres, résultant d'une source tarie, me semblait favorable à une sépulture. Mes recherches furent vaines, elles ne produisirent que

la découverte de quelques ossements insignifiants.

5° Grotte de Saze. — Une des plus importantes est celle située sur la commune de Saze, au milieu des contreforts rocheux qui séparent le Rhône de l'étang de Pujault. Très grande, bien assise au midi entre les rochers du néocomien à sa jonction avec la molasse,

N° 11.

creusée en partie dans ces calcaires pétris de nullipores, sortes de corps sphériques, véritables éponges de la mer miocène, elle a pour horizon la vallée sinueuse du Rhône, où se dessine agréablement l'immense monolithe de la pierre qui tourne. Je commençai mes fouilles au centre, où, après quelques essais, nous rencontrâmes des poteries, des ossements humains, puis un foyer ou couche cendreuse se montra sans donner un seul silex aux abords. Ce n'est qu'après quelques persistances pour élargir nos fouilles que je rencontrai deux poinçons en corne de cerf parfaitement taillés

nos 8 et 9, plus une épingle en os cassée à son milieu. La suite des recherches amena la découverte de fragments de poteries avec dessins sur les bords, faits au pouce et à l'ongle (24 juin 1880), plus une petite anse isolée bien conservée et une autre très grande (figure n° 10), rappelant celle de Roquemaure. Nous avions déjà fouillé une surface de plusieurs mètres carrés, lorsqu'un bloc énorme se montra dans nos déblais. Pour le dégager, nous approfondissons la fouille de 1 mètre environ pour acquérir bientôt la certitude que ces terrains ont été remaniés. Un fragment de poterie romaine bien accusée ne laisse aucun doute à cet égard, nos fouilles n'ont dès lors plus le même intérêt, car tout objet un peu remarquable a dû disparaître dans ce remaniement.

Cette grotte a été habitée sans aucun doute, et elle doit prendre place parmi les nombreuses que je vous ai signalées.

6° Grotte François A. (1). — Une dernière faille dont l'ouverture se montre un peu au nord de la grotte de Saze et au bas d'un escarpement de rochers n'est d'abord qu'un étroit passage qui semble aboutir à une plus grande excavation. Nos fouilles amènent de suite la découverte de nombreux fragments de poteries, dont la forme générale pourrait être rétablie facilement ; quelques ornements décorent les bords, une anse en U (2) n° 11 ou boucle, pas de silex, malgré les déblais fort avancés.

(1) Ainsi appelée en reconnaissance des nombreux services qui nous ont été rendus par M. François Adrien, instituteur à Saze, qui a le premier découvert la grotte. Nous sommes heureux de le remercier de son précieux concours.

(2) Cette anse en U rappelle celle que j'ai retrouvée dans la grotte sépulture de Montfaucon.

En reprenant, quelques jours après, le déblayement, deux morceaux de bronze se montrent dans les terres extraites, sans pouvoir établir leur position réelle dans l'épaisseur de la fouille qui a près de 0m90 de profondeur ; mais ce qui me dédommage un peu, ce sont deux coquilles perforées, dont l'une appartient au *Cardium aculeatum* (Linné) de la Méditerranée, et la deuxième à un *Pectunculus* qu'il est difficile de dénommer, vu son usure ; ce n'est pas toutefois le *pectunculus violaceus* (Lamark) de notre littoral.

Il reste quelque peu de terre dans le fond du couloir. En déblayant jusqu 'au roc, nous mettons à décou-

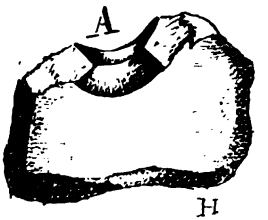

N° 12.

vert, tout près de l'entrée, une espèce de puits de 3 ou 4 mètres de profondeur résultant d'une fissure qu'il serait certainement intéressant de fouiller. Recouvert par quelques grosses pierres, il semblait gêner les premiers occupants. Les faibles dimensions de cette ouverture ne permettent pas à l'ouvrier d'y manœuvrer facilement, il faudrait élargir et enlever après toutes les terres qu'il contient, y compris celles qui s'y sont accumulées par nos travaux.

7° Grotte du Berger. — J'ai pu y pénétrer non sans difficultés ; elle est toujours dans le même rayon, c'est-

à-dire aux environs de Saze. Elle pourra peut-être fournir quelques renseignements.

8° Grotte de Saint-Pierre. — Cette dernière est nue, pas de terre, un passage étroit dans le fond communique au nord avec une chambre basse, dans laquelle je n'ai rien retrouvé.

Le débris de poterie percée à son centre A (n° 12) et cassée après cette perforation provient des fouilles

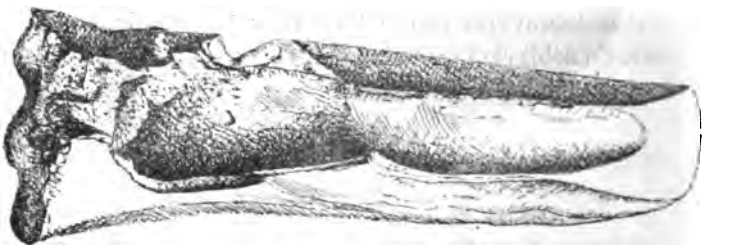

N° 13.

d'une autre grotte sur le chemin des montagnes d'Aramon à Saze, et nous rappelle les superbes fusaïoles rencontrées dans les silos de Villeneuve et quelques morceaux de poteries des mêmes silos, ayant une ouverture pareille pour être suspendue en amulette probablement.

Foyers ou silos de Villeneuve. — Tout naturellement les foyers ou silos de Villeneuve-lez-Avignon trouvent ici leur place, jusqu'à ce qu'une date précise les fasse rentrer dans une de nos époques ; toutefois l'appréciation de M. de Mortillet, que je vais reproduire, vu son importance, enlève toute objection

prématurée, bien que nous n'ayons pas découvert du bronze dans cette nouvelle station.

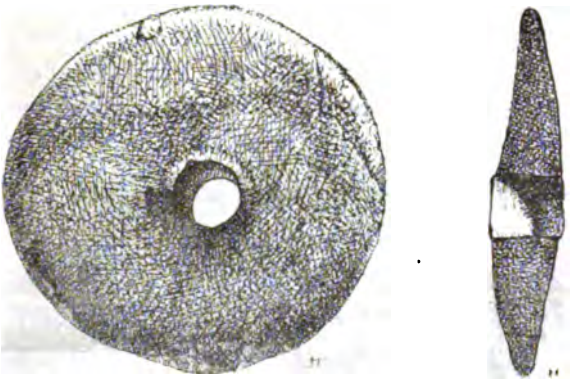

N° 14.

« Ces ossements sont donc : base d'un métatarse très probablement de pigeon ; tibias de jeune lapin. Une

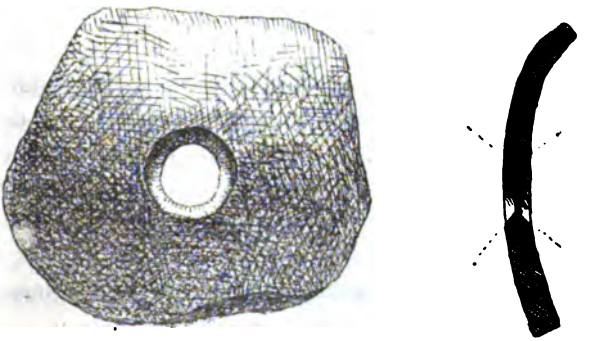

N° 15.

canine supérieure de chien et un derrière de tête, cinq fragments de mâchoire inférieure et une phalange onguale de mouton. Le bœuf est représenté par : mâ-

choire supérieure avec ses dents, autre mâchoire inférieure et montants divers ; vertèbres dorsales ; base d'un humérus rongé par un chien ; 1re phalange ; enfin trois fragments de canons travaillés par l'homme, entre autre une moitié supérieure formant un fort joli ciseau (fig. 13). Le tranchant présente des stries fines et rapprochées provenant de l'usure sur un grès quel-

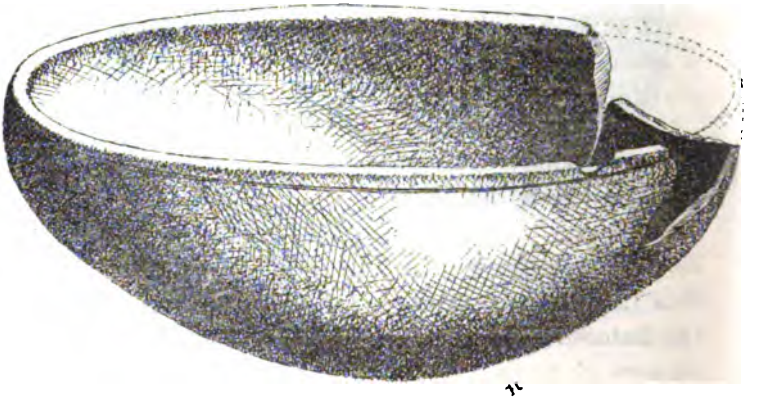

N° 16.

conque pour l'aiguiser, après chaque usure résultant de l'emploi fréquent qu'on devait en faire; plus deux extrémités de poinçons en os, dont un presque entier a 0,06, de longueur.

« Deux coquilles dont une valve brisée de cyrène fort épaisse, et celle d'un mytilus.

« Poteries : fragments pré-romains probablement *hallstattiens,* un morceau troué après la casse (comme la fig. 12) et une fort jolie fusaïole ou volant de fuseau (fig. 14), ainsi qu'une autre plus rudimentaire (fig. 15), qui a été obtenue en perçant au centre un trou, un débris de poteries accusant la courbure. »

La perforation est produite par la rencontre de deux surfaces coniques opposées par leur sommet, résultant de l'usure d'un instrument en silex, et identique à celle de la fig. n° 12, dont nous n'avons que la moitié qui provient d'un autre gisement.

« Trois éclats de silex dont un est un fragment d'instrument très bien travaillé, et une foule d'autres parmi lesquels existent quatorze ou quinze belles lames.

« L'un deux complet démontre que l'usage de ces instruments s'est poursuivi pendant les longs âges de la pierre polie et du bronze. »

J'ajoute une poterie presque entière, parfaitement conservée, d'une pâte noirâtre fine (fig. 16); plus de nombreux débris d'autres vases, de forte dimension.

Maintenant, il me reste à vous dire quelques mots des grottes que j'espérais explorer avec profit aux environs de Baume-de-Venise; le mot Baume m'avait séduit (Baume, Baüme). Après y avoir consacré quelques journées de fouilles et n'arrivant à aucun résultat, j'arrêtai les travaux que j'avais entrepris.

9° Couloir de la Tune. — Une d'elles, appelée la Tune (féminin patois de Tunnel), a son ouverture sur les grands escarpements de molasse, dont les assises fortement redressées forment comme un immense mur incliné en pierre de taille, au pied duquel semblent s'être abrités le village de Baume-de-Venise et l'élégante église romane de Notre-Dame-d'Aubune. C'est à mi-côte entre les deux, le village et la Chapelle, que cette entrée dissimulée, fermée en partie par quelques touffes de genêts odorants qui en facilitent la visite permettent de pénétrer alors dans un véritable tunnel creusé de main d'homme. La forme, quadrangulaire

au début, devient bientôt une figure géométrique quelconque, et l'on finit, après un parcours de quinze à vingt mètres, par se buter contre les éboulements qui le comblent enfin.

Il est probable qu'il se prolonge plus avant que le point où je me suis arrêté. Sans vouloir vérifier la valeur des opinions diverses qui courent dans le pays sur la Tune, je signale ce fait que cette galerie souterraine a nécessité les ressources de l'art des mineurs. Dès lors, son origine est loin de remonter aux époques qui font l'objet de nos travaux préhistoriques (1). Malgré cela, je fouillai sur divers points, espérant trouver quelques monnaies, médailles ou armes qui auraient permis d'en fixer la date ; n'ayant rien découvert, je l'abandonnai.

10° Grotte du Hameau. — En gravissant la côte, après avoir atteint le faite de cette falaise, où, par suite de son inclinaison, se déroulent toutes les couches qui la composent, on arrive enfin à la grande dislocation du sommet résultant des déchirures qui mirent à jour les montagnes de Gigondas. Là, sur le versant nord, taillé à pic sur dix à douze mètres de hauteur, se montrent au milieu d'un prodigieux entassement de gros blocs, des excavations dont l'énumération serait trop longue.

Quelques-unes comblées en partie, nous montrent d'anciennes carrières, tandis que d'autres, largement ouvertes, n'accusent pas la même origine ; elles laissent supposer qu'elles ne résultent que de l'effet naturel du soulèvement des assises inférieures du miocène ; vous

(1) Ce tunnel aboutit, dit-on, au château situé un peu à l'est ; il n'y aurait rien d'étonnant à cela, la portion que j'ai parcourue semblait se diriger de ce côté.

êtes ainsi conduit de l'une à l'autre au petit hameau des Grottes, qui, par une modification d'orthographe ne peut que rappeler le voisinage de ces grottes.

Je visitai en détail les plus spacieuses; puis, glissant à travers les blocs, je me traînai quelquefois pour en connaître la profondeur ; après cet examen, j'attaquai un point particulier qui me semblait favorable. Les déblais consistaient en petits grains siliceux rougeâtres (sable grossier) résultant de la désagrégation de l'assise. Un foyer se montre à un mètre de profondeur très étendu; il me laisse quelque espérance, de courte durée il est vrai, car après l'avoir suivi sans succès sur toute son épaisseur qui était d'au moins trente mètres et n'ayant rencontré aucun silex capable d'attirer notre attention, je laissai là des fouilles qui ne pouvaient rien nous apprendre de ces époques lointaines.

Ici encore comme à Piolenc, à l'abri sous roche, j'ai retrouvé dans le même étage géologique, mais de composition différente, des cavités circulaires résultant de l'extraction des meules à moudre le blé. Ces carrières ont donc été l'objet d'une exploitation qui pourrait dater de très loin et remonter peut-être à l'invasion romaine. En 1700, il existait encore une redevance au profit de la commune de Baume, qui visait spécialement l'industrie des pierres à meule.

J'ai épuisé toutes les grottes que j'ai explorées, soit sur les bords du Rhône, soit à l'intérieur du pays, sur une étendue de plus de cinquante kilomètres. Toutes indiquent la présence de l'homme à diverses époques; par contre, toutes ne m'ont pas fourni les éléments précieux se rattachant à notre histoire primitive ; mais il me reste la satisfaction de les avoir vues, d'en apprécier leur importance et de pouvoir vous dire : il n'y a plus rien

à faire sur un tel point, on doit explorer tel autre, etc. : en guidant ainsi les recherches ultérieures, c'est un un immense service que l'on rend à la science.

Dernièrement notre éminent directeur M. Palustre, celui qui sait donner un si grand développement à notre Société, ne me disait-il pas, en revenant d'une course faite à Uzès : « J'ai vu ce fameux temple des druides qui, par sa haute renommée, a fourni les éléments de tant de descriptions fantaisistes (1), et qui, en réalité, n'est autre chose qu'une ancienne carrière abandonnée, où de simples rainures faites par les ouvriers pour extraire facilement les blocs, ont été considérées comme des rigoles creusées pour écouler le sang des victimes, etc. »

Il faut donc voir, et bien voir surtout ; c'est encore là un mérite qui a son importance.

En résumé, l'exposé rapide que je viens de faire en vous énumérant les grottes de nos régions offre cependant un réel intérêt, et, malgré la rareté des objets et armes recueillis dans certaines d'entre elles, il n'en ressort pas moins qu'elles étaient visitées par ces tribus fixes ou nomades qui habitaient notre région.

Celles de Roquemaure (2) seules livrent d'abondantes dépouilles. Il semblerait donc que ce point central offrait des conditions particulières, favorables au groupement des populations quelquefois éparses, ou bien

(1) Brochure de M. de Beaumefort sur le temple druidique d'Uzès.

(2) C'est dans quelques-unes de ces grottes que nous avons rencontré les dépôts d'un des étages tertiaires, que la mer de ces époques a laissé des traces évidentes de son occupation, car en dehors des traces de *Lithodomus, lithophagus* dont les parois sont criblées, nous avons encore recueilli de nombreux *pectens* à déterminer.

présentait une station bien connue qui était comme une étape obligée. N'oublions pas non plus que si les bords du Rhône semblent plus riches en objets, cela tient absolument à la facilité qu'ils présentaient comme grande voie de communication, artère centrale rayonnant par ses affluents au cœur du pays.

Ces routes sûres et praticables pour ces anciennes populations offraient des ressources qui étaient indispensables à cette époque pour assurer le succès de voyages longs et dangereux, et par un retour sur un passé aussi éloigné de nous, n'est-ce pas par ces mêmes voies, en suivant les fleuves et les rivières, que les nouvelles lignes ferrées s'établissent? Ainsi donc le passé et le présent se confondent pour nous prouver que toujours les cours d'eaux facilitèrent les communications de tribu à tribu et permirent les relations et les échanges de peuple à peuple.

Nous connaissons suffisamment ces grottes : nous avons pu donner une explication sur leur origine de formation, résultant toutes d'actions mécaniques et naturelles; nous savons que, choisies comme habitations et sépultures, elles abritèrent les premiers hommes et protégèrent leurs morts; nous devons donc passer à une description minutieuse des nombreux objets (1) qu'elles recélaient, seuls indices de cette occupation par des races ignorées; objets bien précieux, tels que

(1) Tous ces objets, soigneusement numérotés, étaient exposés à l'appui de ce mémoire dans les grandes vitrines de la salle du Congrès d'Avignon (1882); nous les décrirons donc en suivant cet ordre de classement, en conservant pour chacun d'eux le numéro qu'ils portaient à ce moment-là, bien que pour tous il n'y ait pas de dessins à l'appui.

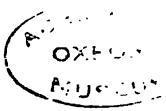

poteries, armes, ustensiles, ossements d'animaux divers et ossements humains, etc.

Nos réflexions personnelles seront courtes, et nous nous permettrons quelques comparaisons. Si nous faisons des rapprochements avec d'autres stations, c'est pour confirmer la chronologie reconnue de ces âges.

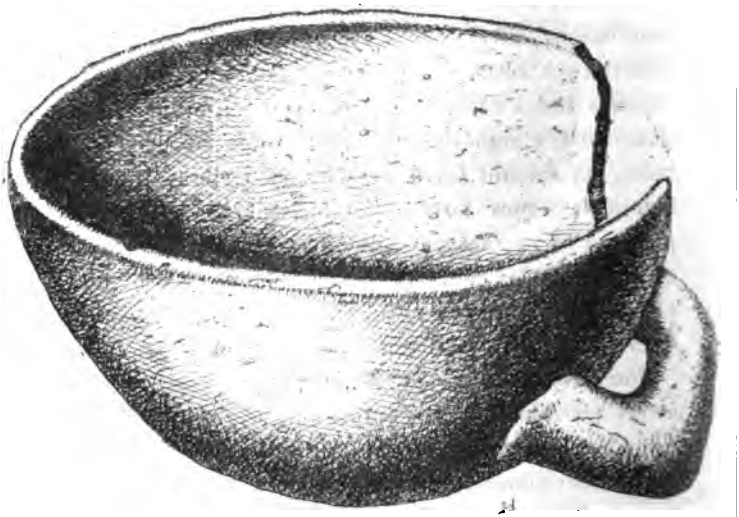

N° 17.

Car bien que certaines armes aient quelques caractères qui sembleraient les éloigner du robenhausien surtout, cela ne peut détruire en rien l'ordre de succession, d'autant que les âges antérieurs ont bien pu perpétuer leurs types dans ceux qui les suivirent, et puis les poteries seules en sont le principal caractère.

Poteries de la grotte sépulture. — La première poterie de notre série est une écuelle, un bol, véritable calotte sphérique, qui n'a pas encore de similaire. Elle

appartient aux premières tentatives, éléments rudimentaires de l'histoire fort longue du potier (voir figure n° 17).

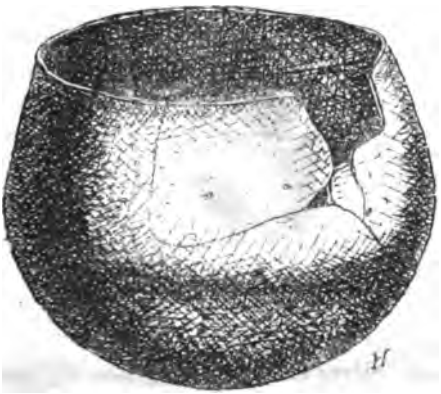

N° 18.

D'une pâte rougeâtre, irrégulière, l'anse en U ou boucle a été appliquée après la confection et semble

N° 19.

N° 20.

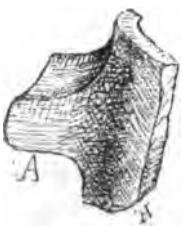

N° 21.

avoir été faite pour s'en servir de la main droite ; l'inclinaison légère de l'anse prise dans ce sens l'indique suffisamment.

La figure n° 18 représente une fort belle poterie presque entière, d'une pâte noirâtre et portant à l'extérieur les traces évidentes du feu. Elle a été rencontrée

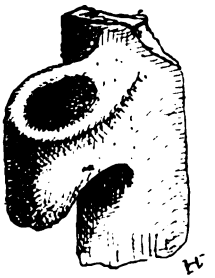

N° 22.

dans nos dernières fouilles à la grotte sépulture faites récemment.

N° 23.

J'ai signalé les anses rudimentaires sans trou (n°s 19, 20 et 21), puis celles qui en possèdent (n°s 22 et 23); enfin la plus parfaite est celle du n° 24, plate, entière et bien arrondie ; plus soignée encore est celle n° 11 :

c'est tout à fait l'anse que nous voyons actuellement aux vaisselles de ménage, mais elle doit être d'une autre époque que nos grottes, et nous vous rappellerons que deux morceaux de bronze y furent rencontrés.

Cette courte exposition nous montre des poteries bien diverses comme forme, allant progressivement du simple au premier degré d'une amélioration rehaussée par l'usage.

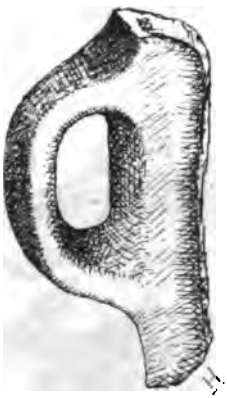

N° 24.

Si de là nous passons aux dessins, nous retrouvons encore une gradation ascendante. Ce sont d'abord ces dessins façonnés à coups d'ongles (voir fig. n° 25), ornementation la plus commune ; ces poteries faites à la main durent donner de suite l'idée d'un pareil ornement, car il suffit de pincer la pâte molle sans le vouloir pour l'obtenir.

Poteries a dessins réguliers. — A côté se placent ceux obtenus au moyen d'un instrument (voir fig. 26 et 27) quelconque et tracés en creux; des séries espacées d'empreintes triangulaires constituent ce genre de

décoration qui est déjà un progrès. Les poteries des palafittes représentent souvent des vases où les roseaux servaient de matrice. On voit alors l'empreinte (un rond) avec un petit bouton central.

Poteries ornées. — Après arrivent les stries ou traits (voir fig. n° 18) faits au burin ou tous autres outils, formant des rayures espacées irrégulièrement ou festonnées autour du vase ; d'autres, en contrebas, des mamelons (voir fig. 29) espacés et groupés par trois, immédiatement au-dessous des lignes en creux. Ceux

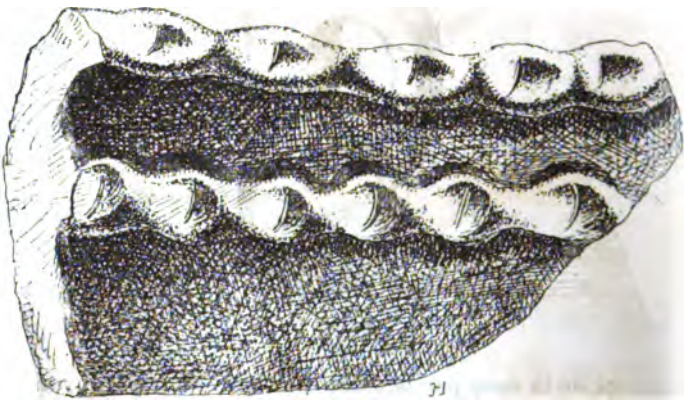

N° 25.

(voir fig. n° 27) placés au-dessous des empreintes triangulaires de cette poterie qui sont tout autant d'éléments primitifs d'ornementation.

Le cirque immense qui domine la fontaine de Vaucluse et qui, par sa lente désagrégation a remblayé en partie la base de cette haute falaise, au pied de laquelle surgit la fontaine, vient de nous révéler par la poterie n° 30 que les peuplades primitives devaient en admirer

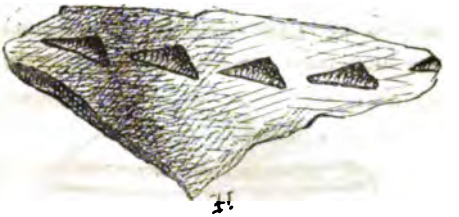

N° 26.

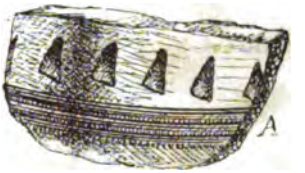

N° 27.

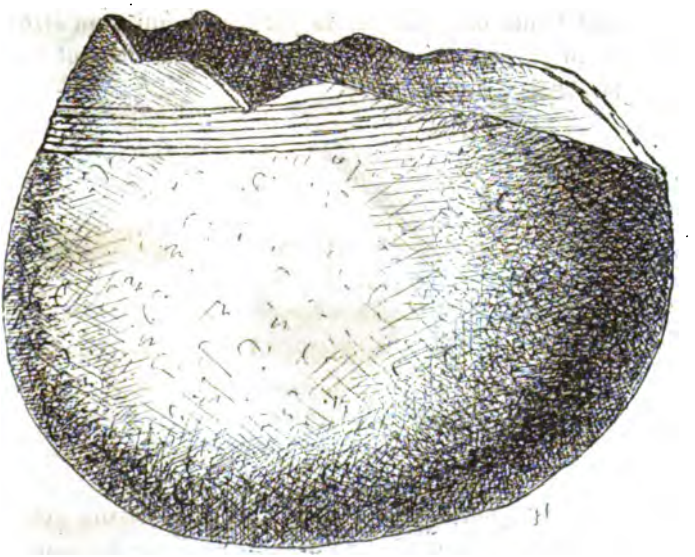

N° 28.

le spectacle. C'est la première fois que nous trouvons des débris bien rares de leur passage ; cette portion

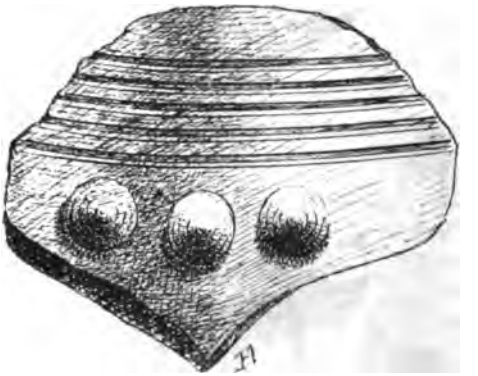

N° 29.

insignifiante offre un dessin particulier qui a pu être obtenu par un ébauchoir, et trouve naturellement sa place dans notre étude.

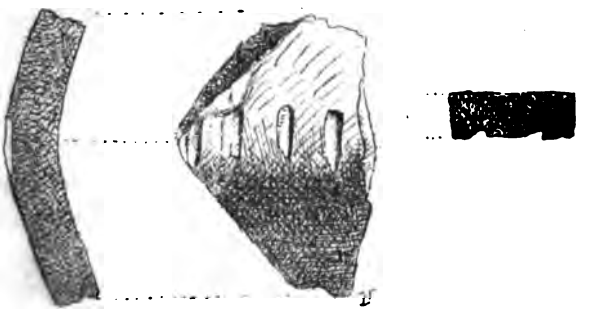

N° 30.

Comme pour la forme des poteries, ces dessins indiquent tous les passages du progrès suivi par les générations dans l'art bien primitif du potier.

Or, toute cette céramique rudimentaire se rattache à l'époque robenhausienne.

Les armes se sont-elles perpétuées d'une époque à l'autre ? Comme nous n'avons pas trouvé, il est vrai, des

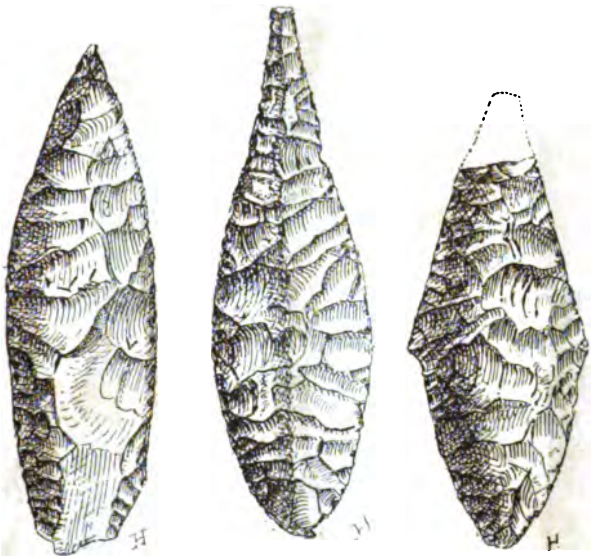

N° 31. N° 32. N° 33.

pierres polies dans ces stations en dehors des poteries qui caractérisent la période néolithique (1), il semblerait dès lors qu'elles pourraient pour quelques-unes, 31,

(1) Note de M. Adrien de Mortillet, que je me fais un devoir de reproduire *in extenso*.

« Les pointes nos 31, 32, etc., sont parfaitement robenhau-
« siennes et ne doivent pas être confondues avec les types solu-
« tréens qui ont presque toujours une forme plus en losange.
« La pointe n° 33 paraissant aussi appartenir au robenhausien
« se rapproche davantage du solutréen que les autres. »

32, et surtout 33, remonter à un autre âge ; mais c'est

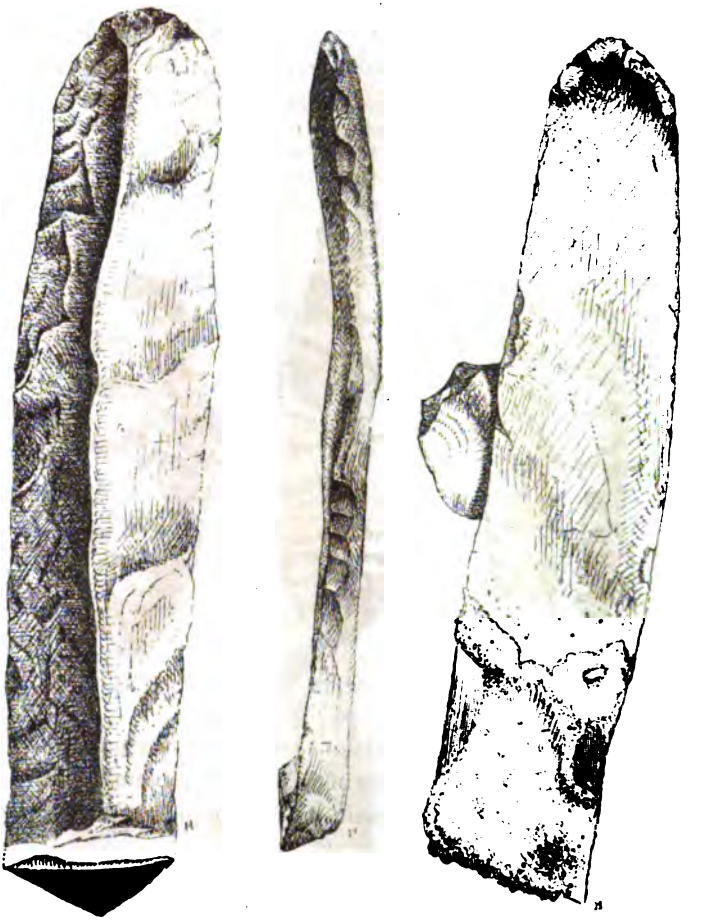

N° 34.

bien rarement que les armes ne fournissent pas la même période pour une même station.

Quoi d'étonnant d'ailleurs que des formes bien définies,

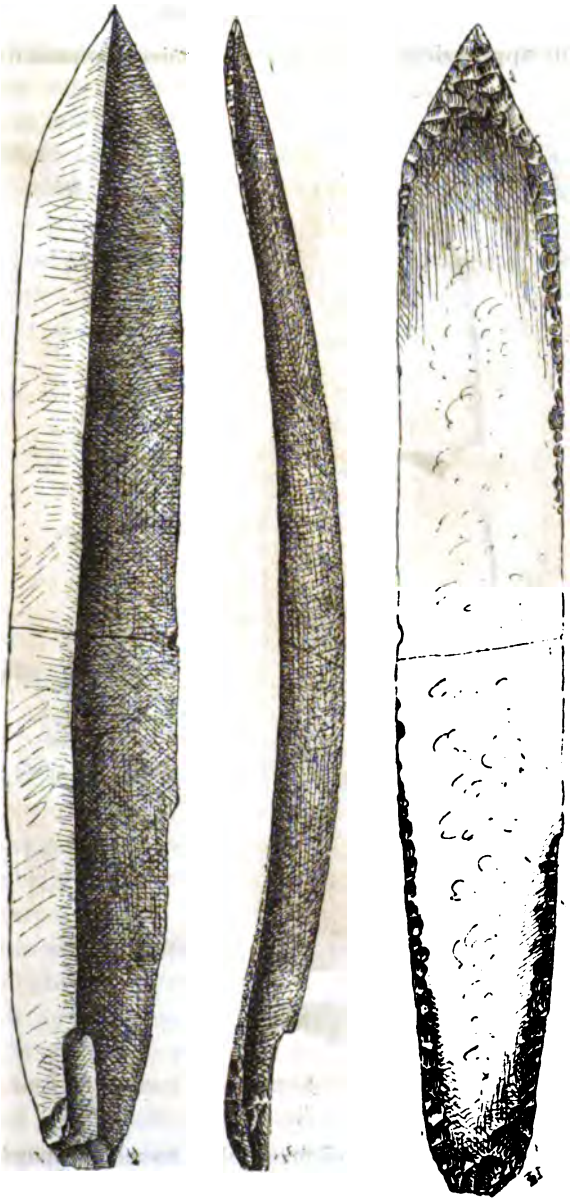

N° 35.

plus appropriées à leur usage, ne se soient pas modifiées

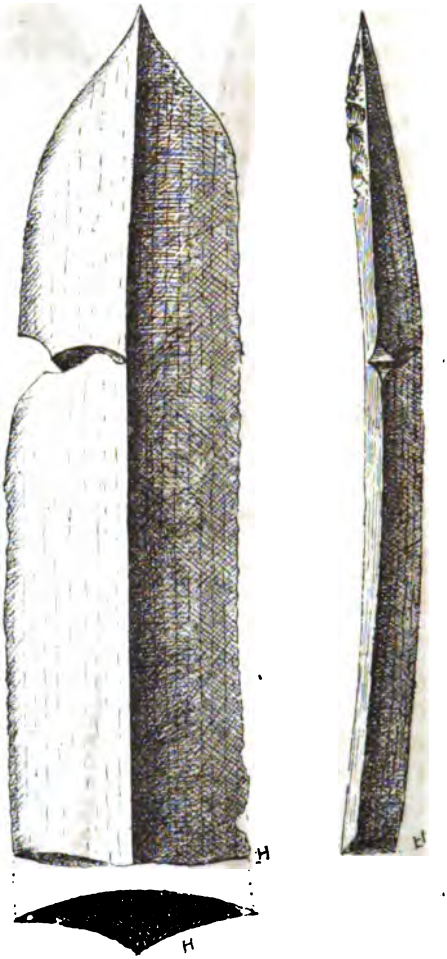

N° 36.

par la suite ? Plus anciennes, elles se sont propagées

dans les âges postérieurs avec leurs caractères principaux, on peut alors les considérer comme un précieux héritage légué par les ancêtres.

Enfin nous retrouvons ces armes, soit à la surface du sol, soit à l'intérieur des dépôts; tout comme nous, sans avoir le même but, mais avec plus de raison, les hommes robenhausiens ont bien pu utiliser les armes solutréennes qui leur tombaient sous les mains ?

Les grands couteaux n°s 34, 35 et surtout 36 sont

N° 37.

N° 38.

N° 38 *bis*.

d'une régularité symétrique et d'une perfection remarquable et rentrent d'eux-mêmes dans la période des poteries.

Les pointes de javelot et flèche semblent au contraire remonter plus avant dans la série des âges, et appartenir au solutréen. Telles sont les belles armes des n°s 32 et 33, mais rappelons qu'à l'époque bien accusée du bronze, nous retrouvons les mêmes armes d'une aussi grande perfection, comme celle de Castelet, contrée voisine de notre région.

Or donc, d'un côté l'absence des pierres polies semblerait donner raison à l'opinion d'une période plus ancienne que le robenhausien, tandis que la présence des poteries fait tout rentrer dans cette époque, qui est celle des dolmens et des premières stations lacustres.

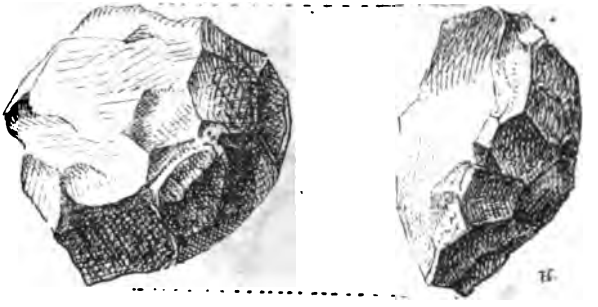

N° 39.

A la surface, les flèches pédonculées et silex de Montfaucon, 37, 38, 38 *bis,* 39 et 39 *bis,* les grattoirs de cette même station, 40, ceux 41 et 42 d'Uchaux-Deboux de Goudargues, flèche triangulaire d'Aramon, 43, et perçoir, 44 et autres stations, sont identiques aux types conservés au musée de Saint-Germain, du robenhausien, sauf peut-être la flèche 45 de l'abri sous roche de Piolenc, et la

(1) M. l'abbé Chanteret nous ayant communiqué cette belle pointe de flèche 45 après la lecture de ce mémoire, nous nous faisons un double devoir de rappeler au lecteur que c'est ce même abbé qui a fouillé en partie cet important abri sous roche et de le remercier de nous permettre de donner un dessin de cette arme la seule que nous ayons pu conserver.

Les crânes font partie de la collection de la Société d'Anthropologie de Paris, à qui ils ont été offerts par M. Adrien de Mortillet.

sépulture du ravin de la ferme Saint-Estève, près Sérignan.

Les instruments d'ailleurs fort rares et consistant en une molette n° 46 nous ramènent à la même époque ; le bouton n° 47 en terre offrant pour ainsi dire la seule

N° 39 *bis*.

trace de vêtements rentre de même dans cette catégorie.

En parlant des ossements nombreux que j'ai recueillis, je ne les ai envisagés dans mes analyses qu'au point de vue de leur conservation ; mais les crânes seuls qu'auraient pu permettre quelques mesures les rattachant à une race, n'ont jamais été rencontrés en entier. J'ai remarqué l'un d'eux d'une épaisseur très accusée, plus d'un centimètre. La forme ne peut donc être reconstituée qu'en cherchant à rassembler les nombreux frag-

ments qui, disséminés dans les déblais, pouvaient appartenir au même sujet. Je les ai tous recueillis, des

N° 40.

essais patients pourraient être tentés par ceux à qui seront remises ces précieuses dépouilles, ces reliques du passé.

N° 41.

N° 42.

Ces crânes ont été remis depuis à la Société d'Anthropologie de Paris ; mais, en attendant de reproduire le

rapport qui sera fait sur eux, je tiens à donner, pour quelques ossements, les observations personnelles qu'ils ont suggurées à M. Gabriel de Mortillet; ce sera montrer leur valeur au point de vue ethnologique.

« Cette grotte sépulcrale contient des squelettes d'enfants aussi bien que de vieillards, d'hommes et de femmes. Tous les âges y sont représentés.

N° 43.

N° 4.

« Les mâchoires inférieures nous montrent des dents de lait à côté de dents tout à fait unies ; sur certaines, les dents sont tombées, et les alvéoles ont entièrement disparu.

« Les humérus nous montrent aussi des pièces appartenant à des enfants, d'autres à des hommes âgés. Je n'ai trouvé que quatre vertèbres, deux sont de femmes, les deux autres d'hommes, mais d'un homme vieux. Tout leur pourtour est garni d'excroissances séniles.

J'ai expliqué la rareté des vertèbres sans avoir à y revenir, et celles dont les bords sont revêtus de saillies os-

N° 45.

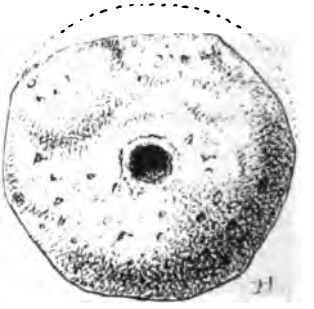

N° 46.

seuses avaient attiré aussi mon attention. Je reviens aux observations de M. Gabriel de Mortillet.

« Les crânes se trouvent trop brisés et trop peu net-

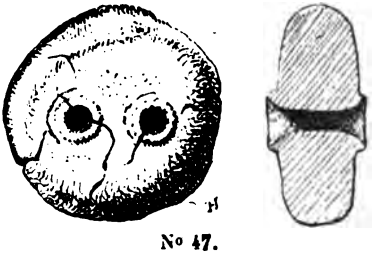

N° 47.

toyés pour être étudiés ; il faudrait prendre plusieurs jours pour les remonter et les reconstituer, et encore réussirait-on ? Je ne le sais.

« Les mâchoires inférieures en général montrent un développement fort curieux du menton. Il est très haut, très élargi, et fortement accentué. C'est un caractère frappant au moins chez les hommes.

« Les mâchoires supérieures présentent au moins en partie un prognathisme fort sensible.

« Il y a quatorze bans d'humérus ; si nous écartons cinq fragments, il nous reste neuf pièces parmi lesquelles une seule, un humérus de femme à la fosse olécranienne perforée. Les huit appartiennent, deux à des enfants, deux à des hommes vigoureux, un à un homme d'une force inconcevable, qui devait être un véritable hercule ; deux à des femmes ordinaires, et un à une femme vraiment mignonne.

« Sur quatorze tibias, il y en a au moins six de très platycnémiques, c'est-à-dire en lame de sabre ou fortement applatis ; les autres sont plus ou moins épais et arrondis. C'est une collection de tous les types.

« Parmi les gros ossements d'animaux, il y a le bœuf de petite race, le mouton, le cochon, le cerf ordinaire également de petite taille, le chevreuil, un grand canidé.

« Parmi les petits se trouvent le chat et le coq, voire même le lapin, animaux importés dans nos régions, depuis les temps historiques au moins pour les deux premiers. »

Comme on le voit, ces premières notes sont très importantes. Dans les autres, M. de Mortillet revient encore sur ce caractère des mâchoires inférieures.

« Je vous ai dit, je crois, que vos mâchoires inférieures d'hommes se distinguaient par un développement inconcevable du menton.

« Préparant une anthropologie de la France, ces

échantillons me serviront de pièce d'étude et de conviction. »

Les notes qui suivent sont plus détaillées, les circonstances sont complètement analysées, les rapprochements sont établis, ce qui constitue un véritable rapport ; elles se rapportent d'abord à cinq fragments de gros ossements, dont deux parties inférieures d'humérus et trois portions de mâchoires inférieures.

« Les humérus appartiennent : le premier à une jeune femme d'une élégance et d'un mignon remarquable. Elle devait être petite et frêle, bien formée, quoique n'ayant peut-être pas encore acquis son entier développement.

« Le second est un ban d'humérus d'un homme extrêmement fort et vigoureux, sa plus grande largeur est de 0m067 ; à 115 millimètres de l'extrémité, les deux diamètres de l'os sont 0m021 ; la largeur de la poulie est de 0m048. Un large et épais contrefort consolide un des côtés. L'os est excessivement épais et compact ; le trou médullaire sur 0,048 n'ayant que 0,004 de diamètre à 115 millimètres de la base, on peut dire qu'il est presque nul.

« Le fosse olécranienne complètement fermée a pourtant sa paroi inférieure très mince et translucide.

« Comparé à des humérus des dolmens de Nogués (Aveyron), d'un dolmen entre Mantes et Mézières (Seine-et-Oise) et d'un cimetière gaulois de Beaulieu (Aube), je n'ai rien trouvé d'aussi grand. Comme taille et développement, on ne peut le rapprocher que des humérus de Cros-Magnon (Dordogne), de l'époque robenhausienne, de l'homme écrasé de Laugerie-Basse (Dordogne), époque magdalénienne, enfin de Magny-Lambert (Côte-d'Or). Ce dernier, trouvé dans un tumulus hallstattien,

appartenait certainement à un chef qui s'était imposé par sa prestance et sa taille. Pourtant aucun de ces trois derniers humérus ne présente les caractères de robusticité de celui que vous avez découvert, dans vos grottes et que j'ai entre les mains.

« Passons aux mâchoires inférieures.

« La première est une mandibule de femme, dont la branche droite présente encore les deux prémolaires et les trois molaires : toutes ces dents atteintes de carie.

« Les quatre incisives étaient refoulées à droite par une dent supplémentaire perçant entre la dernière incisive et la canine de gauche. Cette mâchoire à menton assez arrondi n'offre rien de particulier comme proportions.

« Il n'en est pas de même des deux autres mâchoires, qui appartiennent à des hommes grands et forts.

« Ces mâchoires s'accordent parfaitement avec l'humérus que je viens de décrire ; c'est plus fort et plus vigoureux que tout ce que j'ai pu comparer d'anciens dolmens de Conflans (Seine-et-Oise), et de Livernon (Lot), sépultures de Cros-Magnon et de Furfooz ; cimetière gaulois de Beaulieu (Aube).

« Une seule mâchoire gauloise du cimetière de Bergères-sous-Montmirail (Marne) peut leur être comparée ; la hauteur de la partie antérieure est la même, mais l'épaisseur des os, ainsi que le carré du menton, est moindre.

« Les deux mâchoires du Gard se distinguent par un très large menton carré, fortement accentué, mais tombant presque perpendiculairement, au lieu de se rejeter en avant.

« Malgré la hauteur et la puissance de l'os tout à fait

caractéristique, les dents sont petites. Les incisives, canines et même prémolaires de l'une d'elles sont même remarquables sous ce rapport. »

Je n'ai pas à faire ressortir l'importance de ces notes, elles s'imposent d'elles-mêmes.

Cet humérus, par ses dimensions remarquables et ses mâchoires inférieures qui ne le cèdent en rien comme proportions, reconstituent des êtres vraiment redoutables par leur force prodigieuse et leur taille de géant, types que la mythologie nous représente sous la forme d'Hercule, en nous transmettant par traditions ces hommes légendaires.

L'autre, délicat humérus d'une jeune femme qui, par contraste, se trouve ici associée à ces colosses humains, peut aussi, par ce rapprochement fortuit, nous ramener aux temps fabuleux et nous représenter notre Rhône qui, comme le fleuve Evène, dans un passé aussi éloigné de nous, a vu peut-être l'amoureux Nessus traverser ses ondes rapides pour ravir au terrible Hercule sa faible Déjanire.

Ma tâche est terminée. Je serais très heureux que le fruit de tant d'années de recherches, entreprises aux frais de notre Société, pût enlever quelques-unes des ombres qui planent encore sur ces époques à peine entrevues ; pour moi, je suis satisfait de leur résultat. Je sais désormais que notre département, en me livrant une partie de ses secrets, sera bientôt l'objet d'autres études plus sérieuses, mieux soutenues et surtout plus savamment comprises.

DEUXIÈME PARTIE

DESCRIPTION DES OBJETS RETROUVÉS DANS LES FOUILLES, RÉUNIS PAR LOTS, ET FORMANT LES GROUPES EXPOSÉS DANS LES VITRINES DE LA SALLE DU CONGRÈS.

1° POTERIES, OSSEMENTS ET ORNEMENTS

1er *groupe. Poterie* (1). — Le 6e lot comprend deux poteries, dont l'une est un bol, calotte ou écuelle (voir figure n° 17), en terre rougeâtre pétrie à la main, de 0m127 de diamètre et de 0m051 de hauteur. L'anse est horizontale ; elle était faite comme un petit boudin en terre qui s'implantait dans les poteries après leur avoir donné la forme arrondie. L'anse est inclinée légèrement, de façon à se trouver dans le même plan de la main droite qui veut la saisir lorsque le bol repose par le fond sur une surface.

2e *groupe.* — Poterie élégante (voir figure n° 48), en forme de marmite, ornée d'une seule anse horizontale de 0,02 de largeur, percée longitudinalement d'un tuyau de 0,004 de diamètre; pâte noirâtre, pétrie à la main.

L'autre vase, figure n° 18, est une fort belle poterie pétrie aussi à la main, ayant 0,13 d'ouverture; 0,15 à la panse et 0,12 de hauteur. Elle était séparée en deux

(1) Note de M. Ch. de Mortillet. « Les poteries sont des plus variées et appartiennent à la catégorie des poteries robenhausiennes faites sans le secours du tour et cuites à l'air libre. »

morceaux dans les déblais, et nous les retrouvâmes à peu de distance l'un de l'autre. Remplie de terre, elle contenait quelques helix du genre *Hyalenia* et un *cyclostaus elegans*. La forme est bien dessinée, si régulièrement renflée, d'une épaisseur presque constante;

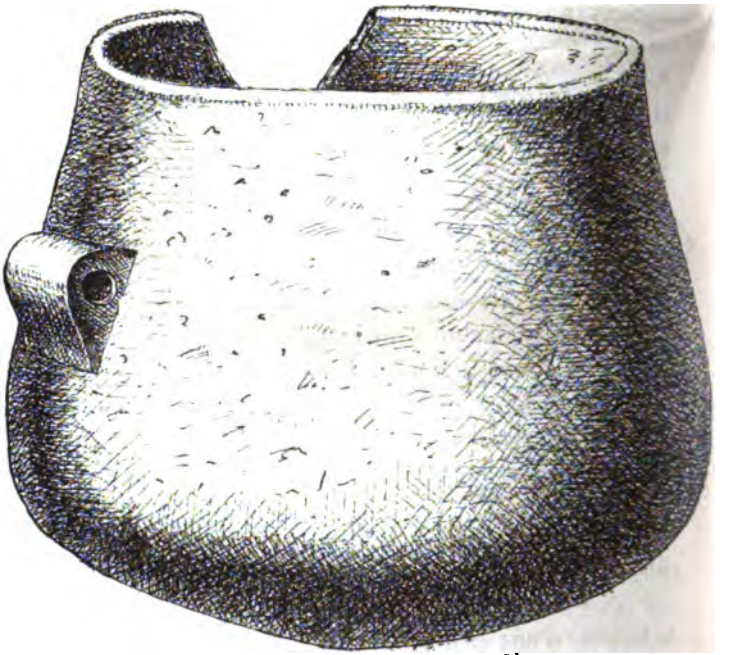

N° 48.

elle nous fournit un superbe spécimen des poteries de cette première époque, où les ustensiles de ménage se montrent dans les grottes et sépultures.

3e groupe. — Poterie en forme de tasse ou de bol (voir figure n° 49), de forme un peu évasée, à pâte noi-

râtre, pétrie aussi à la main ; l'anse horizontale est faite au pouce avec beaucoup de soin, mais percée longitudinalement d'un trou ou tuyau comme à la figure n°48.

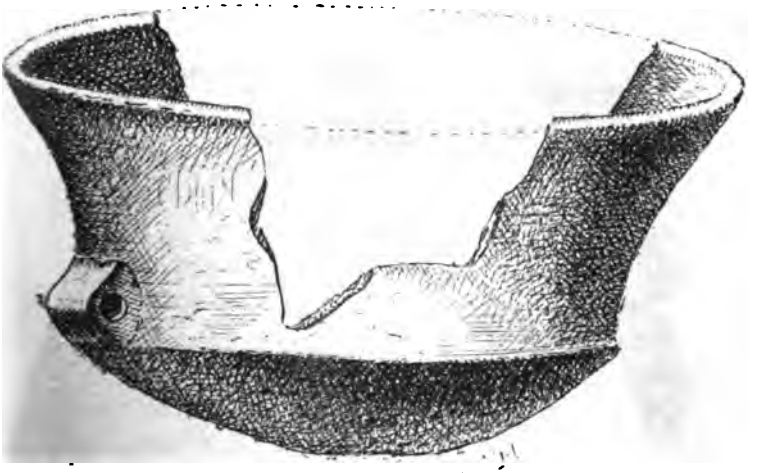

N° 49.

4e groupe. — En forme de poire (voir figure n° 28), sans ornement ni anse ; le fond est aplati légèrement ; pâte noirâtre, pétrie et façonnée à la main (1).

5e groupe. — Poterie (voir figure n° 50) assez grande, de forme écrasée, anse très petite, non percée.

6e groupe. — Une faible portion d'une autre, qui rappelle un peu la forme du groupe n° 3, devait être toutefois beaucoup plus grande.

(1) Note de M. Adrien de Mortillet. « Le vase n° 28, indiqué comme étant sans ornement, se trouve, après examen attentif, être orné dans la partie supérieure de la parure, à l'endroit où celle-ci se retient, de plusieurs stries en creux qui font le tour du vase.

7e *groupe.* — La grande (voir figure n° 51) ayant environ de 0,27 à 0,28 de circonférence et une hauteur

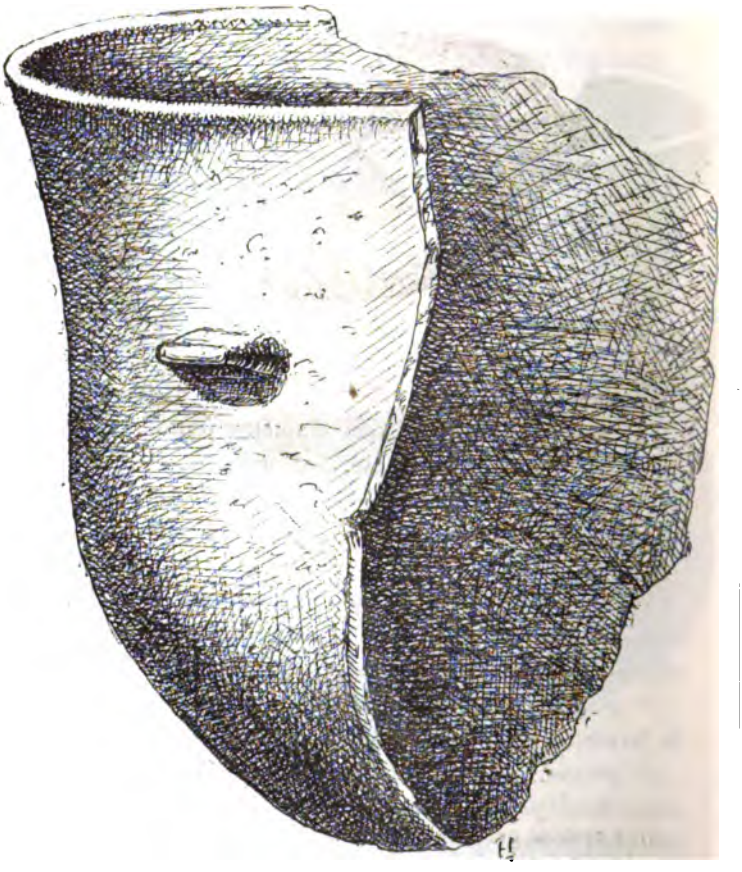

N° 50.

de 0,15 approximativement; l'anse faite grossièrement, au moyen du pouce, est très forte et très épaisse. La grotte del Dazé fournit une anse plus forte, appartenant

à une poterie de 0,01 d'épaisseur. (Appartient à la grande grotte.)

8e groupe. — Sous ce groupe (voir figure n° 52)

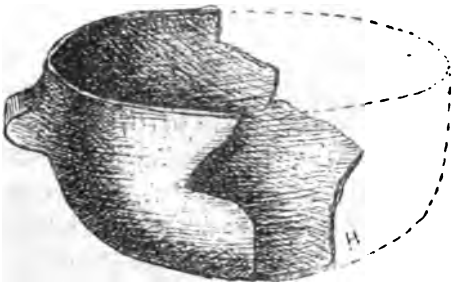

N° 51.

sont représentées trois poteries en forme de tasse, de bol. Toutes trois d'un égal diamètre probablement, mais de hauteur différente. Les seuls fragments qui

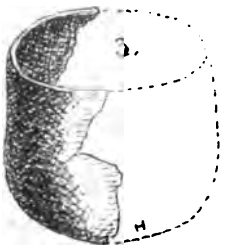

N° 52.

nous restent permettent cependant de les reconstruire. Le troisième, plus grand, est pétri avec soin.

9e groupe. — Ce fragment (voir fig. n° 53) devait appartenir à une très grande poterie ; elle est surtout caractéristique par les deux bourrelets parfaitement dessinés A B qui la contournent.

10e groupe. — Sous le n° 10 sont des fragments de huit à dix espèces de poteries différentes, n'ayant que très peu de rapport avec celles que nous venons d'énumérer.

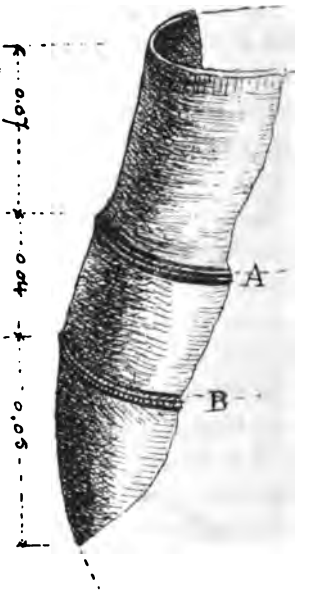

N° 53.

11e groupe. — D'autres nombreux morceaux, indéterminables comme forme. Pourraient être des fragments des premières poteries décrites.

12e groupe. — Anse (fig. n° 21) semblable à celle du groupe n° 2 ; le dessous A est toutefois concave et permet de mieux la saisir. Elle est aussi plus rectiligne.

13e groupe. — Autre anse (figure 20), plus imparfaite, semblable au n° 12 ; se trouve être une moyenne, comme perfection, entre le groupe n° 7 et le groupe n° 12.

14e groupe. — L'anse (figure 19) portant ce numéro est un simple moignon de terre appliqué contre le ventre de la poterie au moyen de la pression des doigts.

15e groupe. — Le groupe n° 15 est une anse plus originale (figure n° 22). C'est aussi un simple morceau de terre appliqué contre la panse de la poterie, mais elle est recourbée en bas, et porte un trou vertical au lieu d'être horizontal comme celui des poteries (figures nos 48 et 49).

16e groupe. — Cette anse (voir figure 23) rappelle celle des groupes numéros 2 et 3 ; le tuyau est horizontal, mais l'anse est moins bien détachée.

17e groupe. — Le numéro 17 est le plus beau spécimen des anses (voir figure 24) ; elle a cela de particulier que sa forme rappelle nos anses actuelles.

18e groupe. — Anse à tuyau horizontal comme les groupes nos 2, 3 et 19, très large, 0,05. Trouvée au pied de l'escarpement.

19e groupe. — Très forte anse, semble se rapprocher de celle de la poterie, groupe n° 7. Comme les bords sont cassés, on ne peut la définir ni reconstituer la forme de ce vase.

20e groupe. — Petite anse isolée des plus simples, mais très saillante.

En résumé, c'est un ensemble de formes d'anses diverses que nous trouvons réunies sur ce même point.

DESSINS TRÈS RAREMENT RENCONTRÉS DANS CES FOUILLES

21e groupe. — Dessins ordinaires (voir figure 25) enlevés à l'ongle, très communs dans les grottes et partout.

22e groupe. — Petits ornements triangulaires en creux (voir figure 27) obtenus au moyen d'un outil quelconque en bois, os ; l'uniformité et la régularité des enfoncements indiquent un instrument ayant servi à les appliquer sur la pâte encore molle. Les stries concentriques à façonner en dessous sont assez régulières.

23e groupe. — Deux poteries ornementées, dessins (voir figure 26) semblables à ceux du groupe n° 22 ; mais allongés et moins bien accentués. Un instrument plus imparfait a servi à les tracer, ou bien une main moins habile et peu habituée les a formés.

Ornement d'un débris de poterie, retrouvé sur les pentes du talus de la fontaine de Vaucluse parmi les éboulis qui les encombrent.

Dans cet hémicycle, bon nombre de grottes se voient, étagées à une certaine hauteur, mais sauf quelques-unes qui pourraient être fouillées un peu, toutes les autres ont le roc nu de partout et ne laissent aucune espérance. Sous les décombres qui comblent les ravins, on devrait trouver quelques objets si on essayait quelques déblais.

24e groupe. — Plus compliqués, très beau dessin (voir figure 29), ils consistent en 5 rainures sinueuses, irrégulières, inégalement séparées, contournant la poterie; plus en-dessous, 3 boutons ou mamelons en forme de seins, groupés probablement autour du vase à distances égales.

25e groupe. — Sous ce lot, sont cinq fragments de poteries, portant des éraillures faites au racloir. Sur l'une d'elles grossièrement dessinées, elles tranchent avec celles de l'autre morceau ; plus fines, les éraflures sont régulières.

26e groupe. — Tufs provenant de la grotte sépulture avec *helix nitida* engagées dans l'intérieur.

27e groupe. — Autre tuf ou magma d'ossements humains, une mâchoire supérieure.

28e groupe. — 4 morceaux de tuf calcaire avec phalanges, mâchoires et dents isolées engagées. Plus trois autres morceaux.

29e groupe. — Morceau de calcaire néocomien arraché à la grotte n° 10, aux perforations nombreuses

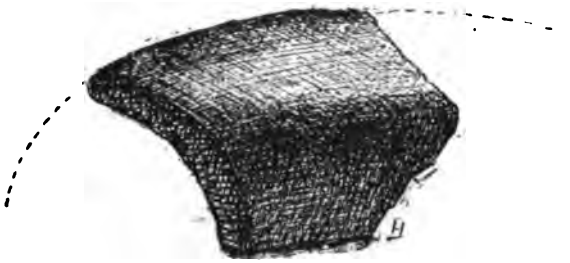

N° 53 *bis.*

de Pholades, indice certain de la présence de la mer pliocène.

30e groupe. — Plusieurs morceaux de poteries romaines y compris la moitié de la partie inférieure d'une lampe sépulcrale, trouvés à la surface et dans la grotte du trou manchon d'un accès des plus dangereux.

31e groupe. — Beau fragment en terre noire (voir figure 53) des bords d'un vase très grand retrouvé à la surface de la grotte du Lierre parmi les blocs éboulés; doit être gallo-romain; plus la moitié d'une lampe sépulcrale trouvée aussi à la surfaee de la grotte des trous Manchon.

32e groupe. — Divers morceaux de poterie gallo-

romaine ramassés au pied de la colline des grottes.

33e groupe. — Fond d'une poterie retrouvée à la surface de la grotte.

34e groupe. — Grande poterie gallo-romaine.

DIVERS OSSEMENTS

35e groupe. — Tibia d'un gallinacé.

36e groupe. — 2 crânes d'oiseaux. 7 demi-becs ou parties inférieure et supérieure. 1 ossement rond.

N° 54.

Plusieurs mâchoires et ossements divers de rongeurs ou gallinacés et oiseaux (1).

(1) Note de Ch. Adrien de Mortillet. Bec et os de coq domestique et d'un oiseau de moindre dimension, peut-être d'un pigeon.

Os des pattes de lapin de garenne (*Lepus cuniculus*).

Tête et mâchoires de campagnol des champs (*arvicola arvalis*).

Dent d'un gros canidé.

Tête de chat domestique.

36e groupe. — 1 ossement (voir figure 54) d'oiseau bien effilé ressemblant à une aiguille sans le chas.

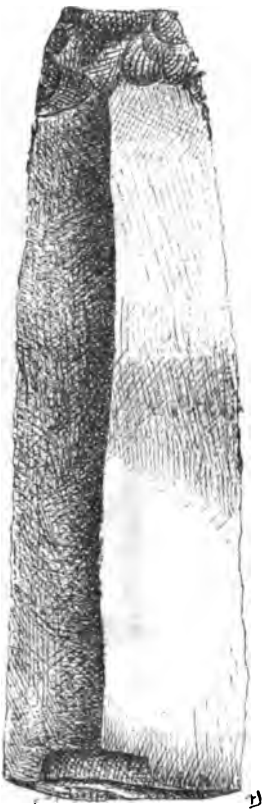

N° 55.

36e groupe. — Un lot contenant une foule de petits ossements.

37e groupe. — Corne de chevreuil.

38e groupe. — 3 ossements paraissant avoir été appointés.

39e groupe. — 3 dents canines de quadrupède dont une d'un chien fortement usée, une autre d'un cheval et la dernière d'un cochon (canine supérieure).

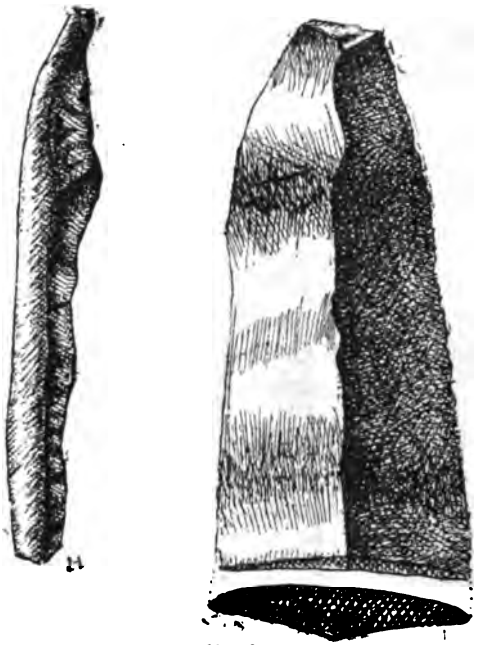

N° 56.

Plus une phalange, une molaire supérieure de bœuf et une canine de jeune mouton.

2° ARMES EN SILEX, QUELQUES PIÈCES DIVERSES DISPARUES, OUTILS ET DE MÉNAGE (1)

40e lot ou groupe. — Très beau couteau en silex, entier (voir figure n° 34), avec nombreuses retouches

(1) Toutes les figures qui suivent sont de grandeur naturelle et la note de M. Gabriel de Mortillet dit : « Vos silex, sauf ceux

sur ses bords, de 0,152 de longueur et 0,033 de largeur. (Vu en dessus, en dessous et de profil.)

41e lot ou groupe. — Autre très beau couteau complet en silex, obtenu d'un seul éclat, sans retouches, de 0,212 de longueur et de 0,029 de largeur, avec son talon et sa pointe intacts (voir figure n° 35).

N° 57.

42e lot ou groupe. — Magnifique lame en silex d'une régularité parfaite, ne laissant aucune imperfection (voir figure n° 36), avec fines retouches sur l'arête du côté intérieur, et la pointe symétriquement effilée. Cette pièce serait unique comme beauté si elle avait

de Carombes, qui sont Maustériens, me paraissent tous Robenhausiens. »

son talon, néanmoins elle est d'une très grande valeur.

Longueur, 0,123; largeur uniforme, 0,034.

43e lot ou groupe. — Talon d'une belle lame en silex avec retouches, d'une longueur de 0,111 et 0,032 de largeur (voir figure n° 55).

N° 58.

44e lot ou groupe. — Trois autres talons de silex, pareils à celui figure n° 55, de 0,073 de longueur et 0,031 de largeur (voir figure n° 56) pour l'un ; le second a 0,046 de longueur et largeur 0,029, et l'autre n'a que 0,035 de longueur et 0,025 de largeur.

45e lot ou groupe. — Deux morceaux, dont un (voir figure n° 57) formant pointe de couteau, ayant 0,071 de longueur sur 0,025 ; pour l'autre, insignifiant, il devait appartenir à l'une de ces lames.

46e lot ou groupe. — Superbe morceau de silex d'un seul éclat et sans retouches (voir figure n° 58), dont

la longueur totale pouvait avoir plus de 0,40; et une largeur uniforme de 0,038.

La régularité de sa largeur peu commune de 0,038 permet de se faire une idée de la pièce entière.

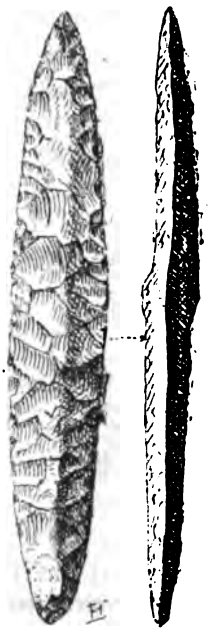

N° 59.

47e lot ou groupe. — Belle pointe de javelot, à extrémité cassée, rappelant l'époque solutréenne, un peu losangique, de 0,051 de hauteur et 0,025 de largeur extrême; restituée, elle aurait 0,065 de longueur totale.

Celles de Castellet ont les angles tout à fait accentués, tandis que dans celle-ci ils le sont beaucoup moins.

48e lot ou groupe. — Très belle pointe de flèche aplatie, forme feuille de laurier, à talon arrondi ou légèrement ébréché, en silex blanc laiteux sur une de ses faces et un peu bleuâtre sur l'autre ; elle a 0,066 de longueur et 0,02 dans son plus grand renflement. Elle se distingue de la précédente, par sa forme allongée et symétrique.

N° 60.

N° 61.

49e lot ou groupe. — Superbe point de flèche très amincie en feuille de saule avec pédoncule très accusé, c'est une des belles pièces retrouvées dans la grotte sépulture. En silex blanc laiteux couleur provenant de la patine, elle a 0,067 de longueur, 0,02 dans son plus grand renflement ; le pédoncule se termine par une lame délicate de 0,04 de largeur.

50e lot ou groupe. — Très belle pointe de flèche très allongée (voir figure n° 59) en silex noir de 0,082 de longueur sur 0,013 dans sa plus grande largeur. Cette arme est surtout remarquable par la forme de son profil, qui offre deux parties symétriques, mais opposées ; au

côté creux d'une face existe un renflement, sur l'autre et inversement au renflement un creux, au creux un renflement.

51e lot ou groupe. — Trois très jolies pointes de flèches du type n° 59 (voir figure n°s 60 et 61), la plus longue a 0,058 de longueur sur 0,012 de largeur ; la moyenne 0,048 de longueur et 0,013 de largeur, la plus petite 0,041 de longueur et 0,012 de largeur. La plus longue est recouverte d'un côté d'une couche de carbonate de chaux, qui existait un peu sur l'autre face avant que je l'eusse enlevée.

N° 62.

N° 63.

N° 64.

52e lot ou groupe. — Sous les numéros sont représentées deux flèches parfaites de conservation, dont l'une en silex blanchâtre et l'autre en silex brun ; elles ont l'une 0,045 de longueur et 0,024 de largeur, l'autre 0,035 de longueur sur 0,014.

53e lot ou groupe. — Trois flèches (voir figure n°s 62, 63 et 64) en silex, allongées, ayant un méplat sur une de leurs faces ; l'une d'elles est en silex rougeâtre, l'autre en silex grisâtre ; les dimensions de la première sont de 0,039 sur 0,014, les deux autres 0,034, 0,014 en moyenne.

54e lot ou groupe. — Cette pièce est une flèche raccourcie, très bombée, ayant une partie luisante et un peu plate en dessous très réduite; longueur 0,028, largeur 0,017.

55e lot ou groupe. — Sous ce numéro est une jolie flèche très pointue, en forme de feuille de laurier; d'un silex blanchâtre, longueur 0,031, largeur 0,014.

N° 65.

56e lot ou groupe. — Cette arme est une petite pointe de flèche, 0,024 de longueur sur 0,013 de largeur en silex blanchâtre.

57e lot ou groupe. — C'est une pointe de flèche (voir figure n° 65) appointée aux deux bouts, en silex blanchâtre de 0,032 de longueur sur 0,016.

58e lot ou groupe. — Ce groupe comprend une pointe de flèche cassée aux deux extrémités; elle est aplatie comme les autres, et rentre dans cette série. Le silex est noir bleuâtre, ses dimensions sont 0,027 sur 0,014; restituée dans sa grandeur, elle aurait 0,034.

59e lot ou groupe. — Cette arme est une pointe de flèche qui semble être cassée aux deux extrémités, et se rapproche de la précédente; elle est en silex blanchâtre laiteux de 0,027 de longueur et 0,013 de largeur.

Reconstituée dans son entier, elle pouvait avoir 0,037 de longueur totale.

N° 66.

60e lot ou groupe. — Renferme une pointe en silex blanc assez renflée sur ses deux faces; elle paraît avoir été cassée à son extrémité supérieure; sa longueur, quoique de dimensions plus réduites, est 0,024, largeur 0,014.

61e lot ou groupe. — Deux extrémités inférieures de pointe de flèche, qu'il est difficile de rétablir dans leur entier. Elles ont : la première 0,036 de longueur et 0,014 dans sa plus grande largeur, la seconde à 0,03 de longueur et 0,009 de largeur moyenne.

62e lot ou groupe — Comprenant trois extrémités supérieures de pointes en silex de diverses couleurs.

N° 67.

63e lot ou groupe. — Très belle pointe de javelot cassée aux deux extrémités, en silex bleuâtre épais (voir figure n° 66); cette arme est une des plus remarquables que nous ayons rencontrées dans la grotte sépulture. Elle a été l'objet de retouches multiples et lui donnent un fini parfait.

Sa longueur est de 0,10, sa largeur au plus grand renflement de 0,024, et son épaisseur de près de 0,011.

En la supposant reconstituée, elle pourrait avoir entre 0,14 et 0,15 de longueur.

64e lot ou groupe. — Perçoir en silex laiteux (voir figure n° 67) trouvé à côté de la belle lame portant le n° 54. Ces deux pierres furent les premières que nous

découvrîmes au premier coup de pioche. Elles étaient engagées dans les stalagmites.

Il a 0,041 de longueur.

65e lot ou groupe. — Sous les figures suivantes figurent plusieurs lames ou éclats de silex des plus fragiles dits canifs.

N° 68.

Les deux premières nos 68 et 69, sont entières. Elles ont :

Le n° 68, 0,058 de longueur, et 0,008 de largeur.

Le n° 69, 0,046 de longueur, et 0,007 de largeur.

Les autres sont coupées et montrent leurs extrémités inférieures intactes. Pour le n° 70, sa longueur est de 0,059.

Les autres sont des talons qui ont 0,046 et 0,043 de longueur, et le n° 71 provient de Saint-Andéol (Bouches du-Rhône); rencontré à la surface, près des marais.

66e lot ou groupe. — Pièce intéressante. Est-ce un os-

sement? Je n'ai pu le définir; elle s'effeuille et est ondulée à la surface, qui est un peu jaunâtre et luisante.

67e lot ou groupe. — Cet objet est aussi un corps (voir figure n° 72) indéterminable (1); mince, friable, blanchâtre comme de la craie. Le trou circulaire pratiqué

N° 69.

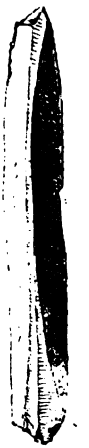

N° 70.

N° 71.

près d'un des bords le rend important; il offre une surface sphérique et semble avoir appartenu à un récipient pour puiser l'eau et provient du fond de la grande grotte.

68e lot ou groupe. — Cette pièce est un très beau prisme hexaèdre de cristal de roche des plus limpides (voir figure n° 73); ce bijou précieux devait former un des

(1) Note de M. Adrien de Mortillet. Est un fragment de grand coquillage.

Personnellement je ne connais aucune coquille qui puisse s'en approcher.

plus beaux ornements de quelque chef de tribu ou d'une reine de cette époque.

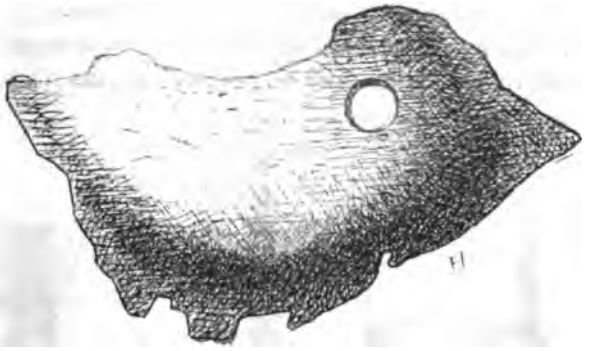

N 72.

69e lot ou groupe. — Le disque (voir figure n° 47) est un bouton en terre percé de deux trous rapprochés ; la pâte jaunâtre fine est bien pétrie ; la forme est tout à

N° 73.

fait irrégulière, c'est le seul objet que nous ayons retrouvé, en fouillant le sol, rappelant les anciens vêtements.

70e lot ou groupe. — Très belle molette faite d'une grossière pâte noirâtre (voir figure n° 48), nullement symétrique, à surface rugueuse, provenant de la grande grotte.

71e lot ou groupe. — Une pointe de javelot retrouvée à la surface du sol dans la grande grotte. Très bien taillée, devait appartenir à une fort belle pièce.

72e lot ou groupe. — Éclat de silex retrouvé dans les terres rougeâtres du fond de la grande grotte. N'a pas d'importance comme taille.

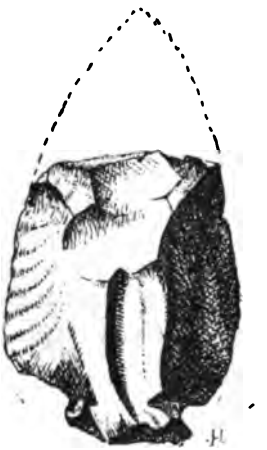

N° 74.

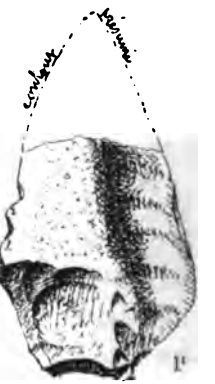

N° 75.

73e lot ou groupe. — Sous le groupe n° 73, se trouvent compris trois éclats de silex, dont l'un (voir fig. n° 74) est pédonculé; les deux autres n'ont aucun caractère particulier comme usage, mais ils ont subi la taille.

GISEMENT DE MONTFAUCON

74e lot ou groupe — Sous ce numéro sont réunis une foule d'éclats de silex ramassés au quartier de Monlezon; quelques-uns présentent un caractère.

77e lot ou groupe. — Comprend six silex mal taillés,

recueillis au pied des collines de nos grottes, sauf deux. (Voir fig. n° 75.)

N° 76.

78e lot ou groupe. — La roche néocomienne contient énormément de silex engagés dans ses couches, mais les essais nombreux que l'on reconnaît avoir été faits sur eux sans résultat pratique ont fait abandonner l'industrie de cette taille plus avantageuse sur d'autres points. C'est ainsi que tous nos silex retrouvés dans les grottes n'appartiennent pas à ces couches, et sont étrangers à la région. Une simple comparaison permet de tirer ici ces quelques conclusions; c'est même à ce titre, et pour faciliter le parallèle, que je les expose nombreux dans le groupe n° 78.

79e lot ou groupe. — Nucléus, le seul retrouvé dans nos grottes. Plus un silex ou perçoir (fig. 76), fort remarquable, provenant du nord du département de Vaucluse.

GISEMENT DE ROQUEMAURE

80e lot ou groupe. — Ce numéro comprend quatre silex provenant d'une grotte qui, déblayée depuis de longues années pour empierrer la route, aurait fourni certainement de précieux renseignements sur cette région. M. Léonce Granet, de Roquemaure, comprenant la haute importance des objets qui allaient servir de

remblais, en prit un assez grand nombre parmi lesquels il a bien voulu m'en céder quelques-uns que j'ai donnés à mon tour au musée Saint-Germain. De ce nombre, deux sont des éclats assez bien obtenus pour être utilisés.

Ainsi déblayée, cette excavation présente encore des traces de foyer à la partie supérieure du roc mis à nu, qui sont à plus de 300 de hauteur au-dessus du sol actuel.

Évidemment, cette grotte était une habitation, dont la majeure partie des objets qu'elle contenait ont été perdus.

81e lot ou groupe. — Larges éclats de silex de la région retrouvés dans les fouilles des grottes, sans destination précise.

82e lot ou groupe. — Cailloux roulés, plats retrouvés dans les fouilles, dont la forme pouvait être employée à certains usages.

83e lot ou groupe. — Époque romaine. Disque hexagonal, retrouvé à la grotte de Saint-Étienne-des-Sorts à 1,00 de profondeur.

84e lot ou groupe. — Sont réunis plusieurs silex de provenances diverses, mais des environs de nos grottes. Toute cette région contient beaucoup de débris de cette nature.

85e lot ou groupe. — Grotte de Saze. Objets réunis.

86e lot ou groupe. — Silex d'Uchaux réunis en groupe.

87e lot ou groupe. — Silex de Sérignan réunis.

88e lot ou groupe. — Silex et grattoirs de Derboux.

89e lot ou groupe. — Grotte des Issards. Objets réunis, poterie et corne d'un cervidé.

90e lot ou groupe. — Grotte François, à Saze. Tout réuni.

91e lot ou groupe. — Silex de Caromb.

92e lot ou groupe. — Fragments des poteries des grottes de Saint-Geniès.

93e lot au grotte. — Ossements divers des mêmes grottes.

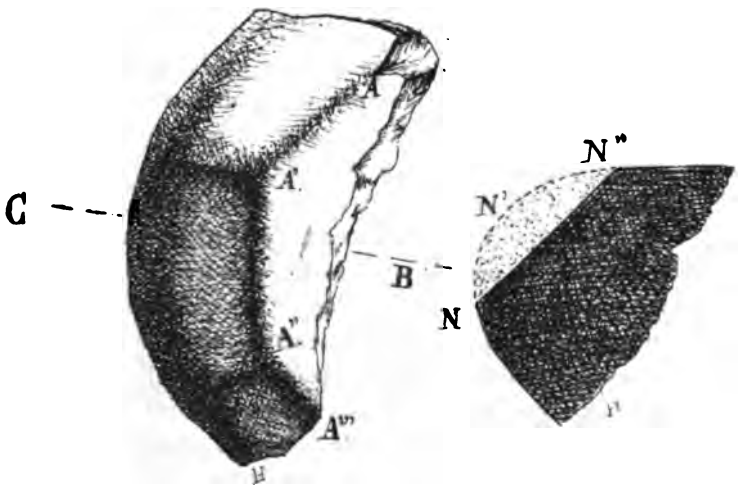

No 77.

49e lot ou groupe. — Crânes, fragments des mêmes grottes.

95e lot ou groupe. — Fémur romain de Montfaucon.

96e lot ou groupe. — Humérus romain de Montfaucon.

97e lot ou groupe. — Sous ce numéro est représenté un caillou roulé (voir fig. n° 77), cassé en partie, ainsi que le montre la figure ci-contre, retrouvé dans la grotte sépulture au milieu des ossements. Le contour,

parfaitement arrondi, indique l'action du transport des eaux.

La section pointillée N N′ N″ indique la portion au segment enlevé par l'action de la bise après la première usure due au roulage par les eaux. Les points A, A″, A″ et A‴ indiquent la nouvelle arête produite par la rencontre des plans résultant de deux systèmes d'érosion.

Considéré comme caillou, il n'a aucune importance et sa présence dans les grottes ne fait que confirmer une coutume de ces époques qui consistaient à accumuler de pareils galets roulés, en nombre assez considérable, dans les sépultures pour en couvrir le sol; c'est ainsi qu'à Castellet, à la grotte de Bounias, les ossements reposaient sur un lit de ces cailloux exclusivement en quartzite, et, chose plus étrange, entièrement blancs; puis, à la grotte de la source, ils furent aussi rencontrés, mais en moins grande quantité. Il n'y aurait donc là qu'un rapprochement fortuit avec bien d'autres sépultures; mais le caractère particulier de ce galet, ce qu'il vient nous apprendre, c'est que le phénomène d'érosion produit par ce nouvel agent destructeur, le vent du nord, au moyen du transport violent du sable qu'il projette, étudié par M. Cazalis de Fondouce sur les cailloux roulés des sables de Saint-Laurent-des-Arbres, et publiés dans les *Annales de l'académie de Montpellier*, aurait son origine à une époque bien reculée, puisque ce même galet, transporté dans la grotte à l'époque néolithique, avait déjà empreint sur ses contours ce caractère bien connu. Il faut donc admettre que nos bords du Rhône étaient désolés comme aujourd'hui et soumis à ces bourrasques de vent du nord qui font redouter nos régions. Cette démonstration était d'ailleurs évidente, puisque même

dans les dépôts de galets des moyens niveaux, aux environs de la tranchée du chemin de fer de la rive droite, au pont de Nizon, près l'Ardoise, j'avais rencontré dans les déblais un de ces mêmes cailloux, portant les mêmes traces recouvertes d'une pellicule de carbonate de chaux déposée sur les faces ainsi corrodées. Évidemment, l'action de la bise (1) pour nous méridionaux, qui souffle si souvent avec tant de violence, s'est fait sentir à des époques dont la chronologie est impossible à traduire.

98e lot ou groupe. — Réunis sous le n° 98 figurent une belle série de flèches, pointes de javelot et silex taillés, etc., de la collection de M. Léonce Gravet, de Roquemaure (2), qui, dans ses patientes et longues recherches, a su faire un très beau choix des objets les plus importants se rapportant à cette époque.

Elles proviennent toutes des environs et se rattachent à l'occupation de nos grottes par les tribus néolithiques. Quelques-uns de ces objets méritent cependant une description à part, ce sont :

1° Un perçoir d'un silex blanchâtre laiteux, à pointe un peu courbe et très effilée.

(1) L'explication qui nous est donnée par M. Lenthéric sur l'origine de ce vent ne nous a jamais paru concluante, car la surface caillouteuse de la Crau ne provoquerait pas certainement cette immense aspiration d'air par l'échauffement de ses galets, et puis, c'est aussi bien en été qu'en hiver que nous arrivent ces coups de vent, toujours après des pluies. La théorie qui répond le mieux aux conditions géographiques de la vallée du Rhône est bien celle reconnue par M. Bouvier, ingénieur en chef du département de Vaucluse, qui résoud toutes les difficultés.

(2) Nous remercions M. Granet Léonce, qui, sur notre demande s'est empressé de nous confier ces précieux objets pour les soumettre aux membres du Congrès et nous en permettre une description.

2° Un beau grattoir allongé orné de fines retouches à sa partie circulaire ; sur une des faces du dos se voit encore la patine du nucleus sur lequel il a été détaché.

3° Un autre perçoir plus délié, obtenu d'un seul coup, sur le dos seulement se voient les éclats enlevés avec soin, ce qui le caractérise.

Ces trois instruments proviennent du déblai de la première grotte et font suite aux quatre éclats du *80e lot ou groupe* de cet inventaire.

4° Viennent ensuite quatre morceaux de couteaux à silex bien connus.

5° Deux pointes de javelot.

6° Réunit trois belles flèches, dont une est remarquable par sa symétrie, le développement des ailerons et la netteté du pédoncule.

7° Pointe de javelot (1).

8° Sont rassemblés six types inédits, qui peuvent être à la fois des perçoirs et des flèches d'un genre peu connu ; cette forme triangulaire en silex plat résultant d'éclats utilisés est assez caractéristique et devait offrir de nombreuses ressources à ces populations comme outils à pointes multiples et déliées.

Pour pratiquer la trépanation, je ne vois pas de meilleurs instruments, et l'on convient qu'ils sont les mieux réussis ; ils prouvent le parti utile qu'ils savaient tirer de ces débris de taille.

9° Cette pièce est cassée sur deux de ses pointes, une seule est intacte.

10° Celle-ci laisse à désirer comme silex à triple pointe.

(1) Instruments semblables à celui du n° 363, figuré dans le musée préhistorique de M. de Mortillet.

11° A ses trois pointes cassées.

12° Ces deux armes suivent les précédentes, elles sont triangulaires mais plus petites.

13° Cet instrument est très petit, à peine 1 centimètre; il a subi de nombreuses retouches, qui l'ont peut être réduit à ces faibles dimensions.

En dehors de ces beaux spécimens cet archéologue émérite a aussi recueilli bon nombre de pierres propres à broyer les grains.

14° Quarzites roulés représentant 3 de ces grosses pierres usées par un frottement prolongé qui a déterminé une surface lane ou courbe, suivant leur usage.

Enfin quelques bronzes, dont une fibule qui n'offre rien de particulier.

99e lot ou groupe. — Les poteries les plus rares sont certainement celles reproduisant les cuillères.

Une des premières et des plus rudimentaires est celle que je retrouvai dans la grotte du Trou-d'Argent, à Sisteron (voir le n° 78) ; d'une terre rougeâtre, elle ressemblait à un grand fourneau de pipe terminé par une queue courte, mais complète. Objet de bien des commentaires, cette poterie inédite nous paraît avoir servi à nourrir les jeunes enfants à la mamelle, lorsque la mère, par suite d'occupations pressantes ou d'absences répétées en dehors, ne pouvait pas les allaiter régulièrement. Confiés alors aux soins de ceux qui restaient dans la grotte, on calmait leurs cris et leurs pleurs en leur faisant boire avec ce biberon improvisé quelques boissons préparées, du lait même d'animaux, comme nous le voyons faire souvent par les mères de familles affairées. Les pâtres des montagnes utilisent pour le même usage les sabots de leurs chèvres.

En dehors des formes qui n'accusent qu'imparfaite-

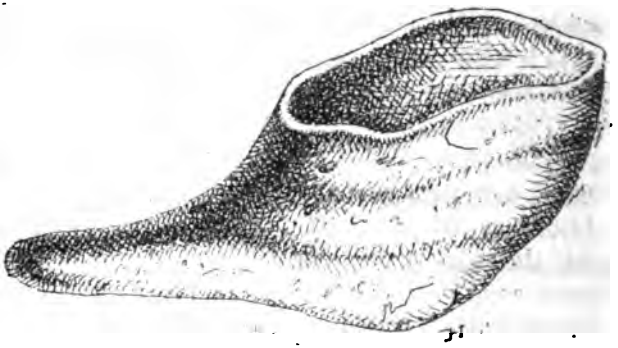

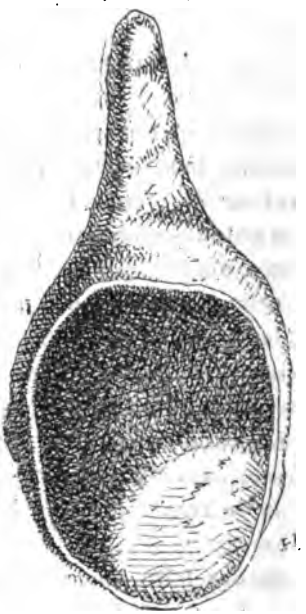

No 78.

ment ce genre de poteries et pour lesquelles des usages divers peuvent être attribués, j'estime que le nôtre est réellement le premier pas fait vers la cuillère.

Après, vient celle retrouvée à la grotte Sainte-Vérédene, sur le Gardon, près d'Uzès (n° 79); celle-ci est arrondie, et porte trace de manche malheureusement cassé, sa grandeur est modérée.

Enfin, en troisième ligne, se place celle représentée sur l'ouvrage de M. Mortillet (musée préhistorique), qui a alors réellement la forme de nos cuillères ordinaires.

TROISIÈME PARTIE

CAVERNE DANS LA VALLÉE DE LA DURANCE

Je dois aussi, pour compléter la description des points explorés et terminer l'énumération déjà fort longue des objets retrouvés dans les nombreuses fouilles faites dans la vallée du Rhône, joindre les recherches que de patientes observations nous ont permis d'ajouter à nos travaux préhistoriques. Car, non seulement avec les fonds alloués à diverses reprises par la Société française d'Archéologie, nous avons pu exécuter le déblaiement partiel de certaines grottes aux environs d'Arles et d'Avignon, mais encore il nous a été permis d'ouvrir ailleurs sur les affluents tributaires de ce même bassin du Rhône ce sillon fécond et inépuisable de la préhistoire.

La plus complète indifférence laissait inexplorées des stations d'un grand intérêt.

Vallée de la Durance. — Valbelle, à quelques kilomètres à l'ouest de Sisteron, presque au bord du Ja-

bron, dont les eaux s'écoulent dans la Durance, est une belle vallée (de là son nom), dont un des puissants contreforts est formé par la montagne de Lure.

A 910 mètres d'altitude commence une série de grottes, la plupart d'un accès des plus périlleux.

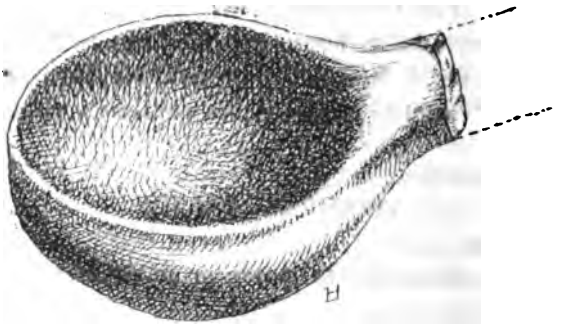

N° 79.

Je m'abstiendrai de vous décrire longuement l'ascension de la première caverne que je visitai, la plus dangereuse de toutes celles que j'ai faites ; mais je ne puis taire l'impression ineffaçable qui, malgré bon nombre d'années écoulées depuis, me laisse encore le souvenir de cette journée.

La veille au soir, nous arrivons au village ; mes amis Jules Besaudin et Victrice Maurel voulurent bien m'accompagner. On s'installe dans une bien modeste auberge.

Après le dîner, nous faisons part aux habitants et habitués du cabaret où nous sommes de notre intention de visiter la fameuse grotte des environs. Comme personne ne l'a encore visitée, sauf un berger d'une ferme voisine, on veut, coûte que coûte, nous accompagner

pour partager tout à la fois les émotions et les périls de notre excursion :

Accoudés sur les tables, tous oseront affronter la rude escalade, et ils sont nombreux.

Le départ est fixé pour demain matin 4 heures ; c'est le gardeur de chèvres qui donnera le signal de la marche de la caravane au son de la trompe ; les chèvres seules ne sont pas admises, c'est arrêté.

A 11 heures du soir, nous nous rendons chez le berger pour l'informer de notre décision.

Il sera exact.

La nuit porte conseil, dit-on, jamais vérification plus concluante ne consacra ces quelques mots dont l'application est rigoureuse, car, le matin venu, nous nous trouvâmes six au rendez-vous, bien décidés à tout braver. A moitié chemin, deux rétrogradèrent pour être suivis bientôt d'un autre couple.

Nous continuons, le vieux berger qui me servait de guide et moi.

Ce n'est pas le courage qui manquait aux autres, certes, non ! mais je dus décider ces braves campagnards à ne pas se risquer ainsi. Ils n'hésitèrent pas à suivre ce conseil, mon raisonnement et les lieux surtout les ayant convaincus qu'il y avait autant de mérite à nous voir grimper qu'à nous suivre.

Pour ce qui suit, je copie textuellement mes notes de voyage, que je livre à vos réflexions.

Nous voilà deux seulement, le berger devant, moi en arrière, à continuer la route, qui, depuis quelques instants, semble se dérober sous nos pieds ; il faut maintenant s'aider des mains, saisir les branches, s'assurer, avant de nous y suspendre, si elles supporteront le poids de notre corps pour franchir ainsi la distance

d'une branche à l'autre. Ce n'est plus une marche. C'est presque un vol d'arbustes à arbustes.

Le berger se retourne de temps à autre pour s'assurer si je le suis toujours, mais en admettant même qu'un regret quelconque veuille m'engager à m'arrêter là, il me serait impossible de retourner sur mes pas; puis, pour m'encourager, je me persuade que nous avons franchi le plus mauvais passage.

C'est une erreur :

Mon guide fait une halte, callé contre un roc accroché aux arbustes.

J'en fais autant en m'équilibrant de mon mieux; mais c'est effrayant.

Nous sondons du regard le gouffre qui est sous nos pieds.

Il faut s'habituer aux profondeurs qui attirent, me dit-il, avant d'aller plus loin.

Je regarde.

Nous quittons le sentier aérien tracé dans les branches d'arbres pour retrouver un sol crevassé disloqué où il ne faut plus compter marcher debout.

Désormais c'est à quatre pattes que nous devons continuer la route. On risque moins, paraît-il; cette position ne peut déplacer facilement notre centre de gravité.

Nous nous serrons de près; les talons ferrés de mon guide, y compris les larges semelles qui suivent, blindées de clous énormes, forment mon seul horizon. Tout autre donnerait le vertige.

Quelques pas encore, et il faudra contourner les flancs d'un rocher à pic. Nous n'avons, pour franchir ce passage, qu'à ramper dans une étroite rainure irrégulière, bosselée, de la largeur de notre corps, environ 0m50,

formant un creux contourné sur la paroi rocheuse, où nous nous engageons.

C'est à ce moment que je ne puis plus avancer.

Le vent frais de la vallée qui monte sur les hauteurs ensoleillées où il est aspiré, en agitant mon vêtement, a fait engager une saillie rocheuse dans la poche de mon pardessus ; de là la résistance que j'éprouve pour aller de l'avant. Vaines tentatives pour faire lâcher prise ; quel parti prendre ? J'hésite un instant !!!

Mon guide, que je n'ose appeler et qui ne pourrait rien faire pour aider à me dégager, s'avance encore et va me distancer de quelques mètres.

Que faire ?

Je réunis toutes mes forces, et alors, lentement, avec une prudence que tout commande, presque couché à plat ventre, quoique légèrement courbé, cramponné au roc, je tire sur mon paletot comme un cheval sur un trait.

Une brusque secousse, si elle se produit, doit inévitablement me précipiter dans le vide.

Il n'en est rien. L'étoffe cède, la poche s'éventre, la déchirure est complète : je puis passer outre. Mais quelle minute !

Le plus difficile est passé, s'écrie, la figure réjouie, mon brave et vaillant conducteur. Mais pourquoi vous êtes-vous arrêté en si beau chemin il n'y a qu'un instant ?...

Mon guide avait tout pressenti, tout deviné, je ne pouvais rien lui apprendre :

Puis, après une légère pause : « J'avais bien peur de vous laisser en route...; » puis, après une autre pause : « Enfin nous avons franchi la passe étroite ; désormais c'est sans danger que nous achèverons la route ; mais vous pouvez vous flatter d'être le seul qui vous soyez

tant aventuré, personne n'a jamais voulu me suivre jusqu'ici, sauf... ma pauvre femme. »

Nous arrivions en ce moment sur un plan légèrement incliné, soutenu par des blocs énormes qu'une épaisse végétation herbeuse recouvrait complètement. Je regardais alors, ébahi, mon guide, et lui répétais sa phrase modifiée en séparant largement chaque mot : « Votre... femme... est... venue... ici? » Pour toute réponse deux grosses larmes où se reflétaient les couleurs du prisme solaire, prêtes à tomber dans l'abîme, s'étalèrent sur ses rudes et fortes paupières.

Un revers de sa manche de chemise de toile grossière les arrêta tout juste à temps pour éviter leur chute.

« Oui, continua-t-il, tenez, là où nous sommes, sur ce beau tapis de belles fougères, il y aura bientôt trente-sept ans qu'ayant dit à la jeune et charmante gardeuse de chèvres de la ferme voisine de venir m'y rejoindre, je la rencontrais ici, malgré les périls, exacte au rendez-vous.

« Mon émotion fut grande, mais nos aveux réciproques nous assuraient l'avenir ; libre et sans autre affection que celle qu'elle me vouait et que nous partagions, le ciel me la réservait. »

Puis, dans un sanglot étouffé, me montrant tout là-bas dans les larges ondulations du sol, les croix blanches du cimetière, dont les murs dessinaient un polygone irrégulier sur la pente douce d'un coteau, il m'indiquait du doigt l'endroit où elle reposait pour toujours.

Charmant, mais triste poème que ce simple et touchant récit.

Pourrais-je jamais dire à cet homme dont le cœur souffre encore, par quel étrange destinée, le ramenant sur ce point qu'il n'avait plus revu depuis cette brusque sé-

paration, je viens aussi, évoquant de vieux souvenirs, agiter des ombres et troubler dans leur repos des générations mille fois séculaires?

En cherchant les traces et les restes des rares habitants qui bien avant nous ont parcouru cette route ardue et bien périlleuse pour se rendre à la grotte Saint-Robert, leur antique demeure, ne suis-je pas coupable?

Nos 80 et 81.

C'est le but cependant que je me suis proposé en venant visiter cette caverne, et rien ne peut m'arrêter maintenant que je l'aperçois à l'extrémité du sentier devenu praticable, ayant encore quelques touffes de chênes rabougris à franchir pour l'atteindre.

Arrivés, nous creusâmes avec nos couteaux la croûte blanchâtre que recouvrait le sol de cette belle excava-

tion orientée a 32° nord-est de douze mètres de longueur, trois à quatre mètres de largeur et deux mètres de hauteur, pour découvrir bientôt des ossements d'animaux calcinés presque à la surface.

A 0,60 de profondeur environ, nous relevons deux humérus d'ours perforés, cinq dents canines ou molaires du même animal, à côté de deux belles flèches (voir fig. nos 80 et 81) du type moustérien.

Ces armes moustériennes nous révèlent un ours éteint dans nos régions, dont on pourrait fixer la date chronologique, ayant ce singulier caractère de la perforation de la fosse olécranienne (1).

Après notre départ, cette grotte s'est de nouveau refermée pour nous ; silencieuse, elle rentre dans l'oubli ; car je doute fort que ses secrets, un moment surpris, arrivent un jour à être entièrement découverts et divulgués.

Ce mutisme durera-t-il autant qu'avant ma visite? Espérons que non !

Après la grotte de Saint-Robert, que nous quittâmes quelques heures après pour retrouver, au retour, les mêmes difficultés, nous continuâmes nos recherches en nous dirigeant vers celle qui se montre sous l'ermitage de Saint-Pons. Elle ne nous offrit rien de parculier ; l'inspection fut bientôt faite, et puis ce voisinage d'une chapelle visitée chaque année par de nombreux pèlerins enlève toute espérance de ce côté. On nous apprit seulement qu'une flèche pédonculée en silex avait été retrouvée sur le sentier étroit et rocailleux qui y conduit.

(1) Les travaux de M. Bourguignat signalent deux ours éteints en Algérie ayant ce caractère.

Le lendemain, nous reprîmes la suite de nos explorations en visitant la vaste grotte des Peyroulès (1,270 mètres d'altitude).

Nous arrivons, nombreux cette fois, et nous gravissons tous le mystérieux sentier qui y donne accès. Quelques haltes sont nécessaires pour la montée, bientôt l'ouverture à demi cachée se montre. Nous pénétrons à l'intérieur exténués, car chacun, voulant arriver le premier, avait forcé la marche. Saisis par le froid malgré la saison, notre première occupation est de nous réchauffer autour d'un bon feu qui flambe et pétille; nous en profitons tous.

L'ouverture est orientée à 20° Nord; c'est d'abord une chambre inférieure très haute, de cinq mètres de largeur; 8 mètres de profondeur, au-dessus de laquelle, tout au fond, à 9 ou 10 mètres de hauteur, se montre une deuxième excavation, où les cailloux que nous jetons roulent quelques instants comme pour en indiquer l'étendue.

La basse excavation livre passage par une étroite rupture du calcaire à un autre couloir, d'une longueur indéterminée, dont les parois séparées laissent entre elles une distance de 3 mètres environ. Je fouille dans cette espèce de fissure à 21 mètres de profondeur au point qui me semble le plus propice. A 0m50 de profondeur dans une terre noirâtre formée d'humus, nous découvrons la superbe lame de silex d'un brun noir (n° 7 *bis*) plus une corne de cervidé, tout à côté.

Puisque n'importe à quel endroit venu, et au premier coup de pioche, nous retrouvons ces traces d'une occupation si éloignée de nous, quel regret pour moi d'abandonner des fouilles qui seraient si productives !

La vallée de Valbelle s'impose donc à tout chercheur; puissent ces quelques lignes rapidement tracées attirer sur elle l'attention des préhistoriens.

Quittons ce vallon aux antiques peuplades et visitons une autre région à l'est de Sisteron, qui sera tout aussi

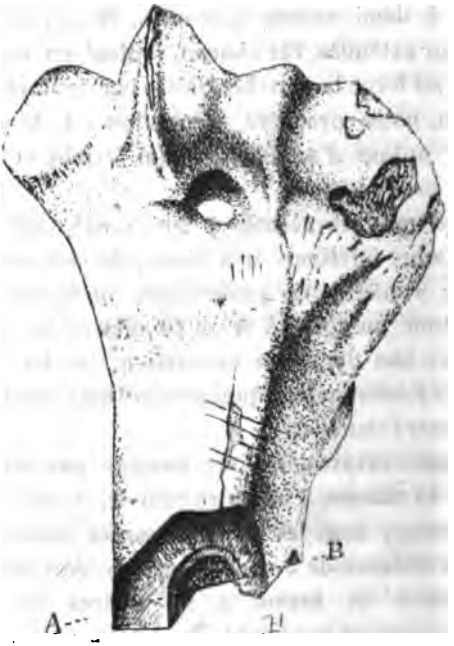

N° 82.

éloquente par les souvenirs vivaces qu'elle va nous léguer.

La montagne de la Baume, sur la rive gauche de la Durance, dont l'échancrure profonde indique, par son érosion et ses graviers étagés aux environs, les divers niveaux superposés où cette rivière roulait jadis ses

eaux, a, comme son nom l'indique, des grottes (Baume, à l'altitude 1,149 mètres) toutes ménagées dans le dur calcaire oxfordien « jurassique ». D'un accès difficile, on y pénètre cependant au nord

N° 83.

par une ouverture surbaissée, qui bientôt aboutit à un vrai boyau souterrain. C'est sur le palier formant la première salle, comme une loge d'avant-scène, que nous fouillons pour découvrir dès le début un humérus humain perforé (voir figure n°s 82 et 83) portant les traces indiscutables d'une coupure intentionnelle faite avec un

instrument en silex aux deux tiers environ de sa longueur; cette indication, pour nous, nous reproduit une scène de cannibalisme d'un drame quelconque, ne voulant pas l'attribuer à une opération chirurgicale.

A côté gisent, à droite, une poterie cassée assez grande reposant entre deux blocs de rocher; deux flèches derrière un de ces blocs; puis, presque touchant, un poinçon en os et de nombreux débris de poteries partout.

A gauche, contre la paroi sous quelques centimètres d'argile rougeâtre, une nouvelle poterie, un nucléus, un couteau et d'autres menus silex taillés.

Cette salle d'entrée a donc été occupée dans la belle saison.

Pénétrons par l'étroit et bas couloir; nous abordons alors dans une vaste boursouflure du calcaire, relativement obscure; comblée sur une grande épaisseur, l'importance des déblais à exécuter est manifeste. D'ailleurs quelle que soit la forme de ces grottes, il est toujours inutile de rentrer dans des détails précis sur leur disposition intérieure; l'on peut dire qu'elles se ressemblent toutes, et à part un aménagement spécial, les difficultés qu'elles présentent pour y arriver, rien ne peut les distinguer les unes des autres, sinon leur mobilier.

Donc, au centre de cette salle, nous ouvrons une tranchée transversale; bientôt un foyer se montre à nous, et, tout près, la poterie originale et inédite, figure n° 78 (1). A la surface, en éraillant le sol à une faible profondeur, trois médailles sont recueillies à quelques

(1) Les figures 106, 111 et 112, trois médailles, le plan et la coupe longitudinale de cette grotte ont été donnés dans le N° 230 du journal *la Nature* du 27 septembre 1877, cinquième année,

jours d'intervalle. La première de Gordianus Pius III *Imperator Gordianus Pius Felix Augustus*, assassiné en 442, âgé seulement de quarante-deux ans. La deuxième de Marcus Aurelius Clodius Germanicus Gothicus *Imperator Cæsar Claudius Augustus*, sur le revers *Virtus Augusta*, mort de la peste en 270. La dernière est de Julia Domna Augusta, morte de faim en 217 ; *Julia Pia Felix Augusta* et *Iuno sculpsit* sur le revers. Habilement dessinées par M. Laugier de Marseille, ces trois monnaies font partie de la riche collection numismatique de cette ville. Avec ces monnaies et de la même époque, une épingle en os cassée, à tête plate.

En approfondissant nos déblais des premiers jours, une foule d'objets se montrent à nous : silex, poteries diverses avec des anses tubulaires horizontales, poinçons en os (fig. 84 et 85), une petite hache polie de 0m046 de hauteur, 0m036 au tranchant même qui offre sa plus grande largeur et d'autres débris nombreux de poteries.

L'extérieur et l'intérieur, c'est bien naturel, ont été habités suivant la saison ; les objets retrouvés l'indiquent suffisamment, et cette grotte n'est fouillée qu'en

pages 344 et 345. Si nous reproduisons les deux premiers dessins c'est que, réduits de moitié dans ce journal, ils ne donnent qu'une idée imparfaite de leur importance ; il est regrettable que, toujours d'après nos notes et nos dessins, l'auteur de cet article en ait diminué tout à la fois et une partie de leur intérêt et l'ensemble de leur caractère.

Sans autre préoccupation, ces mêmes figures se retrouvent aussi reproduites sur l'important ouvrage de M. de Nadaillac, *les Premiers Hommes et les Temps préhistoriques*, aux pages 99 du tome Ier et 184 du tome II ; mais l'honneur de ces recherches en revient toujours à notre Société, c'est ce que nous tenions à revendiquer.

partie. Comme tant d'autres, elle attendra que de nouveaux chercheurs viennent discrètement en éveiller les échos.

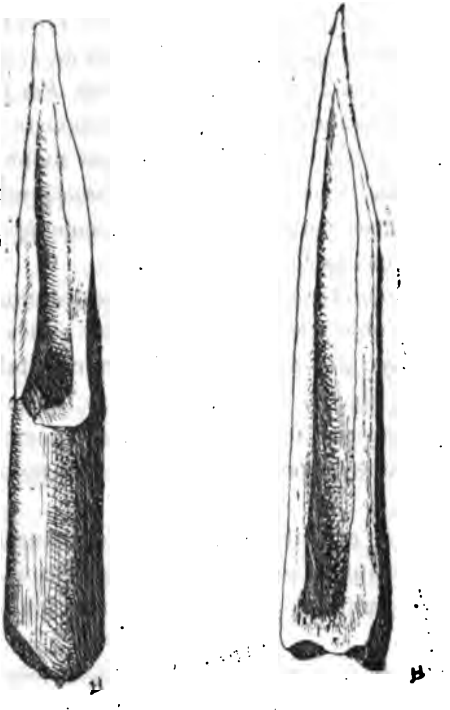

Nos 84 et 85.

Si de cette grotte nous nous dirigeons à l'est, nous rencontrons sur notre route la belle inscription de Dardanus qui, imposante par ses dimensions, défie l'usure des siècles. Un peu plus loin, à Chardavon, je fouille un abri sous roche, mais sans résultat.

Je poursuis mes recherches et je me dirige sur Authon où un affreux sentier nous y conduit après deux

heures de marche, le 24 juin 1877 ; c'est là, sur les hauteurs environnantes où la grotte spacieuse de Saint-Vincent s'ouvre au sud à 1,641 mètres d'altitude (1), situation parfaite pour avoir facilité son occupation aux époques qui nous occupent.

Des blocs cyclopéens sont accumulés à l'ouverture ; c'est entre ces masses colossales que nous, vrais pygmées, nous nous glissons.

A droite, une ouverture au ras du sol nous accuse un lac souterrain qui, au dire des habitants, est variable dans son niveau ; en face, un puits profond, sinueux, anguleux, où nous descendons une flamme de bengale pour en éclairer les horreurs. Tout mon désir serait de descendre dans cette ouverture béante et sombre qui monte aussi dans le plafond de la grotte, mais je n'ai rien pour exécuter ce projet abandonné momentanément à mon grand regret.

A gauche, une autre ouverture, crevasse circulaire comblée en partie que je puis atteindre en m'aidant des cordes que nous avons sur nous : contrairement à ce qu'on m'avait annoncé, je constate que les lumières ne s'y éteignent pas ; malgré cela, je me laisse glisser avec prudence pour me faire hisser au moindre danger.

Tout au fond, je trouve une couche de dépôt contenant des ossements de divers animaux, parmi lesquels, comme à Valbelle, de nouveaux humérus d'ours perforés et retrouvés sans grande fouille.

Tous mes compagnons veulent alors la visiter ; je

(1) Voir l'article que nous avons publié dans la revue de M. Cartailhac, *les Matériaux pour l'histoire primitive de l'homme*, à la page 131 du tome IX, 1877, mois de mars, 3e livraison.

prends mes mesures pour les faire arriver successivement jusqu'à moi.

Ici, évidemment, je n'ai rien pu trouver d'important pour l'homme; le temps et les moyens d'action me manquaient; il serait à désirer qu'une exploration spéciale fut dirigée dans cette grotte, elle ne serait pas stérile, et nous glanerions encore là bien des matériaux qui manquent pour reconstituer dans cette région notre histoire bien incomplète des temps passés.

Je ne dis rien des autres stations secondaires que j'ai dû visiter rapidement; j'ai signalé les plus importantes, Il ne me reste donc plus maintenant qu'à rappeler les destinations diverses qui ont été, comme dons, assignés à tous ces précieux objets, puis à remercier le savant directeur de la société française d'Archéologie, M. Palustre, d'avoir bien voulu m'accorder les fonds nécessaires pour exécuter dans mes loisirs tous ces travaux et surtout me permetrre aujourd'hui de les publier.

J'émets le vœu, que si de nouvelles ressources étaient disponibles, nous accepterions encore la tâche de les utiliser pour agrandir toujours de plus en plus notre horizon préhistorique.

QUATRIÈME PARTIE

INDICATIONS DES COLLECTIONS OU SE TROUVENT CONCENTRÉES LES PIÈCES RÉSULTANT DE NOS DÉCOUVERTES

Musée de Marseille. — Le Muséum de cette ville possède la plus grande partie des objets provenant des grottes des environs de Sisteron qui sont : les trois médailles romaines, ainsi que l'agrafe d'un bouclier et une épingle en os de la même époque ; l'humérus humain perforé (voir figures 82 et 83) ; la poterie inédite (voir figure 78) ; 4 poinçons en os, dont 2 figurés par le dessin (voir figures 84 et 85) ; l'épingle en os ; 4 fragments de poinçons ; toute une série de nombreux silex, comprenant perçoirs, grattoirs, couteaux, etc. ; un nucléus ; deux percuteurs avec traces d'usure très accentuées ; un morceau d'ivoire, indice certain des transactions commerciales ; un fragment de gros ossement d'ours ; une hache polie, de 0,035 de largeur ; corne d'un cervidé : un fossile *Bélemnitès latus*, probablement une amulette ; toutes les poteries et anses diverses parmi lesquelles un petit vase noir avec dessins faits au moyen d'un poinçon en os ; fragment d'un crâne humain, partie du temporal, etc.

Musée d'Arles. — Les dons faits au musée d'Arles consistent dans tous les objets des grottes de Castellet, que le beau travail de M. Cazalis de Fondouce sur cette station, me dispense d'énumérer.

Pour les objets de Valbelle et d'Authon, les ossements d'ours ont été confiés à des spécialistes pour en permettre l'étude et la description.

Musée de Saint-Germain-en-Laye. — Tous les objets des grottes de Roquemaure, Montfaucon, Saint-Geniès-de-Comolas, etc., ont été offerts à ce muséum et se trouvent inscrits du n° 26,394 au n° 26,441, plus la majeure partie de ceux provenant des grottes de Saze et des Issarts. Les ossements de ces mêmes grottes, les crânes surtout, ont été donnés à la Société d'anthropologie de Paris y compris les trois beaux crânes de l'abri sous roche de Piolenc.

Les silex de Caromb. *Moustérien.*

Notre étude embrassant non seulement tous les objets que nous avons rencontrés dans nos fouilles, mais encore ceux retrouvés dans la même région par des personnes dévouées à cette science et qui ont bien voulu nous les communiquer, bon nombre de ces pièces font partie des collections particulières que je me fais un plaisir de rappeler. C'est ainsi que se classe en première ligne la belle série de silex, etc., due aux recherches de M. Léon Granet, à Roquemaure, qui depuis de longues années ne cesse d'explorer et d'étudier le sol des environs pour en recueillir soigneusement tout ce qui se rattache à ces époques et qui serait certainement perdu pour nous.

Pour Gréoulx, M. Auguste Brunias, a su avec intelligence collectionner tous ceux qu'il a rencontrés dans ses fouilles.

Celle de M. Adrien François, instituteur, d'abord à Saze et plus récemment à Saint-Victor-la-Coste (Gard), aura bientôt une valeur par ses efforts réitérés et soutenus. Nous lui devons la découverte d'une grotte, qui porte son nom, plus des indications pour l'exploration d'autres points que nous ne connaissions pas.

Pour d'autres objets malheureusement dispersés,

nous ne savons plus en quelles mains ils sont détenus ; c'est dans ces conditions que les dents d'ours de Valbelle, plusieurs haches polies et autres objets que nous avions déposés chez M. Maurel, de Sisteron, seront certainement difficiles à retrouver, la mort ayant frappé ce chercheur infatigable, qui souvent a bien voulu se joindre à moi et m'aider dans certaines de mes courses dans les Basses-Alpes.

Enfin ma toute petite collection, où se trouvent représentés les divers âges de ces époques, grâce aux générosités de M. Gosse, docteur et directeur du muséum préhistorique de Genève, et aux libéralités de M. Gabriel de Mortillet, professeur d'anthropologie à Paris, possède quelques-unes des pièces que je viens de passer en revue.

Mais, avant de terminer cette rapide exquisse, il me reste le plus doux des devoirs à remplir, en témoignant toute ma gratitude à tous ceux qui, par leurs profondes connaissances et leurs savantes communications, ont contribué largement à faciliter ma tâche.

Je dois donc la plus vive reconnaissance aux précieux appuis et à la bonté inépuisable que j'étais sûr de rencontrer auprès de mon maître et ami, M. Gabriel de Mortillet, directeur du muséum de Saint-Germain-en-Laye, professeur d'anthropologie préhistorique à l'école d'anthropologie de Paris. Ce savant des plus autorisés dans cette science par ses excellentes relations, qui sont un honneur pour moi, par ses bienveillantes et trop judicieuses critiques qui ont bien souvent rectifié mes appréciations, et l'accueil sympathique qu'il m'a toujours témoigné, m'a permis de terminer ce travail relatif à nos régions.

De même tous mes sincères remerciements sont bien

légitimement acquis à M. Adrien de Mortillet fils, pour avoir contribué largement, par ses nombreux dessins, à relever cette œuvre modeste, qui n'aura peut-être que ce mérite. Je dois le dire, il n'a pas hésité, sur ma demande, à se mettre de suite à l'œuvre pour me fournir ces belles figurations des objets que mes loisirs ne m'avaient pas permis de reproduire, ce dont je dois me féliciter lorsque j'en étais le simple dépositaire.

Avignon, le 24 septembre 1884.

H. NICOLAS.

TABLE DES MATIÈRES

Liste des membres de la Société française d'Archéologie I
Comptes du trésorier. XLX
Excursion de la Société française d'Archéologie dans le département du Tarn, par M. le baron de Rivières. 1
Programme de la LIe session tenue à Pamiers, Foix et Saint-Girons. 13
Liste des adhérents. 19
Procès-verbaux des séances. — Séance d'ouverture, à Pamiers. 23
Première séance de Foix 35
Deuxième séance de Foix. 43
Séance de clôture, à Saint-Girons 49
Visites et excursions. — Visite de Pamiers, Vals, Mirepoix et La Garde, par M. de Lahondès 65
Documents sur le château de La Garde. 94
De Pamiers à Foix 97
Excursion dans la vallée haute de l'Ariège. Compte rendu par M. J. de Laurière. 99
Visite de la ville de Foix. Compte rendu par M. J. de Laurière. 111
De Foix à Saint-Girons 126
Excursion dans la vallée du Lez. Compte rendu par M. J. de Laurière 129
Excursion à Saint-Lizier. Compte-rendu par M. J. de Laurière. 151

L'âge de bronze dans l'Ariège par M. l'abbé Cau-Durban 201
Station néolithique d'Ayer, par M. l'abbé Cau-Durban. 214
Notes sur l'ancienne église cathédrale de Mirepoix, par M. l'abbé Gabaldo 225
Les Frères prêcheurs à Pamiers, par M. l'abbé Douais. 254
Inventaire de la chapelle de Philippe de Levis, évêque de Mirepoix (1536), publié par M. l'abbé Gabaldo . 348
Quelques châteaux du pays de Foix, par M. de Lahondès 353
Nos fondations monastiques, par M. l'abbé Barbier . 382
Grotte des Échelles ou de Lombrives, par M. le docteur Garrigou 397
Fresques du porche de la chapelle Notre-Dame de Tramesaygues, à Audressein, par M. Bernard. . . 412
Notre-Dame du Val d'Amour, à Belesta, par M. l'abbé Doumenjou 440
Le latin populaire, par M. Garaud. 452
Notice sur un ossuaire découvert dans la chapelle du Rosaire, à Antibes, par MM. Gazan et Mougins de Roquefort. 456
Études préhistoriques. Le bassin du Rhône, de l'embouchure de l'Ardèche à celle de Gardon, par M. H. Nicolas 474

IMPRIMERIE PAUL BOUSREZ, 5, RUE DE LUCÉ, A TOURS.

ASHMOLEAN OXFORD MUSEUM

LISTE GÉNÉRALE

DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE

Par ordre géographique et alphabétique (1).

(15 MAI 1885)

MM. le comte DE MARSY, *directeur*, à Compiègne.

LÉON PALUSTRE, *directeur honoraire*, rampe de la Tranchée, 61, à Tours.

JULES DE LAURIÈRE, *secrétaire général*, 15, rue des Saints-Pères, à Paris.

EUG. DE BEAUREPAIRE, *secrétaire général*, à Caen.

G. BOUET, *conservateur du musée et archiviste*, rue de l'Académie, 6, à Caen.

L. GAUGAIN, *trésorier*, rue Singer 18, à Caen.

(1) Ceux de MM. les membres de la Société dont les noms seraient omis sur cette liste, et ceux qui auraient à indiquer des rectifications pour leurs noms, qualités ou domicile, sont priés d'adresser leurs réclamations à M. le Directeur de la Société, ou à M. GAUGAIN, trésorier, rue Singer, 18, à Caen.

Comité permanent

MM. le comte DE MARSY, *président*.
DE BEAUREPAIRE, *vice-président*.
CAMPION, *secrétaire*
JULES DE LAURIÈRE.
DE FONTETTE.
GAUGAIN.
JULIEN TRAVERS.
VILLERS.
l'abbé LEFOURNIER.
DE BRÉCOURT.
BOUET.
DE FORMIGNY DE LA LONDE.
LE FÉRON DE LONGCAMP.
ÉMILE TRAVERS.
le prince HANDJÉRI.

Inspecteurs généraux.

1. M. PAUL DE FONTENILLES, à Cahors.
2. M. le comte ADOLPHE DE DION, à Montfort-l'Amaury.
3. M le comte de Soultrait, à Toury-sur-Abrou (Nièvre).
4. M.....

Inspecteurs divisionnaires.

1re division.

Nord, Pas-de-Calais et Somme.

Inspecteur : M. DESCHAMPS DE PAS, correspondant de l'Institut, ingénieur en chef des ponts et chaussées en retraite, à Saint-Omer.

3e division.

Calvados, Manche, Orne, Eure et Seine-Inférieure.

Inspecteur : M. E. DE BEAUREPAIRE, à Caen.

4e division.

Ille-et-Vilaine, Côtes-du-Nord, Finistère, Morbihan et Loire-Inférieure.

Inspecteur : M. AUDREN DE KERDREL, sénateur, au château de Saint-Uhel, près Lorient.

7e division.

Cher, Indre, Nièvre et Allier.

Inspecteur : M. l'abbé LE NOIR, curé de Châtillon-sur-Indre.

8e division.

Vendée, Deux-Sèvres, Vienne, Charente et Charente-Inférieure.

Inspecteur : M. l'abbé AUBER, chanoine titulaire, à Poitiers.

9e division.

Haute-Vienne, Creuse, Corrèze et Dordogne.

Inspecteur : M. l'abbé ARBELLOT, chanoine titulaire, 11, avenue de la Corderie, à Limoges.

11e division.

Tarn-et-Garonne, Tarn, Lot et Aveyron.

Inspecteur : M. le comte DE TOULOUSE-LAUTREC, au château de Saint-Sauveur, près Lavaur.

12e division.

Haute-Garonne, Aude, Pyrénées-Orientales et Ariège.

Inspecteur : M. DE BONNEFOY, à Castelnaudary, et à Toulouse, 3, rue Duranti.

13e division.

Hérault, Gard, Ardèche et Lozère.

Inspecteur : M. A. RICARD, à Montpellier.

14e division.

Bouches-du-Rhône, Vaucluse, Var, Basses-Alpes, Alpes-Maritimes et Corse.

Inspecteur : M. DE BERLUC-PERUSSIS, à Porchères, près Forcalquier.

15e division.

Côte-d'Or, Yonne et Saône-et-Loire.

Inspecteur : M. BULLIOT, à Autun.

LISTE DES MEMBRES

L'astérisque (*) désigne les membres de la Société abonnés au *Bulletin monumental* (1).

(Les noms des membres du Conseil sont désignés par des caractères italiques) (2).

Ain.

Inspecteur : M.

Aisne.

Inspecteur : M.

CHAUVENET (de) ancien président du tribunal civil, à Saint-Quentin.

Le Clerc de La Prairie (Jules), président de la Société archéologique, à Soissons.

WILLOT, à Nampcelle-la-Cour, par Vervins.

Allier.

Inspecteur : M.

BAILLEAU (Jh.), médecin, à Pierrefitte-sur-Loire.

(1) Le *Bulletin monumental,* qui a conquis, depuis cinquante ans, un rang si distingué parmi les publications archéologiques de la France et de l'étranger, paraît tous les deux mois, illustré d'un grand nombre de figures. Pour le recevoir, les membres doivent *ajouter* **15** *francs à leur cotisation annuelle,* pour la France, et **18** *francs* pour l'étranger.

(2) Les inspecteurs généraux et inspecteurs divisionnaires font de droit partie du Conseil administratif.

Burbs (Albert de), à Moulins.
Conny (Mgr de), protonotaire apostolique, à Moulins.
Couturier (Lucien), architecte, à Vichy.
* Dadole (E.), architecte, à Moulins.
Desrosiers (l'abbé), curé de Bourbon-l'Archambault.
* *Dreux-Brézé* (S. G. Mgr de), évêque de Moulins.
* Esmonnot, architecte du département, à Moulins.
Estoile (le comte de l'), à Moulins.
La Couture (Ernest), à Franchesse, par Bourbon-l'Archambault.
Meilleurat des Pruneaux (Louis), à Moulins.
* Mélin (l'abbé), à Moulins.
Mignot (D.-M.), à Chantelle.
Miquel, chef de bureau à la mairie de Montluçon.
Queyroi (Armand), directeur du musée à Moulins.
* Ranquet de Guérin (Henri du), au château de Fouilles, par Chantelle.
* Salvert-Bellenave (le marquis de), à Bellenave.
* Saulnier (Maurice), à Saulcet.
Tixier (Victor), à Saint-Pont.

Alpes (Basses-).

Inspecteur : M. Eysseric.

* *Berluc-Perussis* (L. de), à Porchères, près Forcalquier.
Carbonnel (l'abbé), à Noizelles, près Forcalquier.
Chais (Maurice), à Riez.
* Eysseric (Marcel), ancien magistrat, à Sisteron.
Isnard, archiviste, à Digne.
* Ripert-Monclar (le marquis de), au château d'Allemagne, par Riez.

Alpes (Hautes-).

Inspecteur : M.

Templier (l'abbé), chanoine honoraire, aumônier de l'école normale, à Gap.

Alpes-Maritimes.

Inspecteur : M. Brun.

Baussy (Émile), notaire, à Tourettes-de-Vence.
Blond (Eugène), architecte, à Grasse.
Brun, architecte, rue Saint-Étienne, à Nice.
Gazan, colonel d'artillerie en retraite, à Antibes.
Martin, architecte, à Nice.
Mougins de Roquefort, docteur en médecine, à Antibes.
Randon (Ph.), architecte, à Nice.
* Rastoin-Brémond (Mme), 8, rue des Pouchettes, à Nice.

REVELLAT, ingénieur des arts et manufactures, à Cannes.

* SÉNEQUIER, juge de paix, à Grasse.

Ardèche.

Inspecteur : M. OLLIER DE MARICHARD.

CANAUD (l'abbé), curé de Gravières.

* CANSON (Étienne de), à la Rivoire, par Villevocance.

HÉBRARD (l'abbé), curé de Mélas, par le Theil.

* MARICHARD (Jules OLLIER de), à Vallon.

* MONTGOLFIER (Félix de), à Saint-Marcel-lez-Annonay.

Montravel (le comte Louis de), à Joyeuse.

VASCHALDE (Henry), à Vals-les-Bains.

Ardennes.

Inspecteur : M. COUTY.

* COUTY, architecte à Sedan.

Ariège.

Inspecteur : M. Jules de LAHONDES.

* LAHONDÈS (Jules de), à Pamiers.

SÉRÉ (l'abbé Martial), curé de Loubières, près Foix.

Aube.

Inspecteur : M.

ANTESSANTY (l'abbé d'), aumônier de l'hospice Saint-Nicolas, à Troyes.

BONNEMAIN (l'abbé), chanoine honoraire, curé de Nogent-sur-Seine.

CHAUMONNOT (l'abbé), curé-doyen d'Estissac.

* FLÉCHEY-COUSIN, architecte, à Troyes.

* VANDEUVRE (le comte Gabriel de), ancien député, à Vandeuvre-sur-Barse.

Aude.

Inspecteur : M. COSTE REBOULH DE FONTIÈS.

BERTHOT (Stéphane), professeur rue Barbacane, à Carcassonne.

* *Bonnefoy* (de), à Castelnaudary et à Toulouse, rue Duranti, 3.

* COSTE REBOULH DE FONTIÈS, rue Saint-Michel, à Carcassonne.

GAIRAUD, vice-consul d'Espagne, à Carcassonne.

* Lafont, architecte, à Narbonne.
Serres de Gauzy (Jules), à Castelnaudary.

Aveyron.

Inspecteur : M. l'abbé Azémar.

Affre (Maurice), avocat, à Espalion.
Armagnac (le vicomte Jean d'), château de Lacaze, par Montbazens.
Azémar (l'abbé), curé de Valady.
Bonlouis, professeur de sciences, au petit séminaire de Saint-Pierre, à Rodez.
* Cérès (l'abbé), directeur du musée, à Rodez.

Belfort (territoire de).

Inspecteur :

Bouches-du-Rhône.

Inspecteur : M. Blancard.

Barthélemy (le docteur), villa Doria, boulevard Chaves, à Marseille.
Berriat, sculpteur, à Aix.
Bertoglio (Louis), 9, rue Fontaine-d'Armeny, à Marseille.
Blancard, correspondant de l'Institut, archiviste du département, à Marseille.
Bruno-Vayson, à Marseille.
Buckardt (Oscar), 9, rue Saint-Nicolas, à Marseille.
Camman, notaire, à Tarascon.
Clappier (Félix), ancien magistrat, à Saint-Gabriel, par Tarascon.
Fassin (Émile), conseiller à la cour d'Aix.
* Gautier-Descottes (Marc), notaire, à Arles.
Guillibert (l'abbé), chanoine supérieur de l'école libre, à Aix,
* Huart, conservateur du musée, à Arles.
Laval (le docteur), à Tarascon.
Marin de Carranrais (François de), cour Pierre-Puget, 4, à Marseille.
Meyer (Georges), mécanicien, attaché au bassin de radoub, à Marseille.
* Mistral-Bernard, conseiller général, à Saint-Remy.
Nodet (Ch.), 24, rue Paradis à Marseille.
Penon, directeur du musée Borély, à Marseille.
Pouchet (l'abbé), 2, rue Rougier, à Marseille.
Rolland (l'abbé), chanoine honoraire, aumônier du Lycée, à Aix.
Roman, photographe, à Arles.
Sabatier, fondeur, rue des Orfèvres, 8, à Aix.
Saporta (le marquis de), à Aix.
Sardou (Jean-Baptiste), archiviste, 14, rue Cannebière, à Marseille.
* Véran, architecte, à Arles.

Calvados.

Inspecteur : M. Bouet.

Anquetil (Eugène), avocat, à Bayeux.

Auvray, architecte de la ville, à Caen.

Bazin (Raoul), à Condé-sur-Noireau.

Beaucourt (le marquis de), au château de Morainville, par Blangy.

Beaujour, notaire honoraire, à Caen.

* *Beaurepaire* (E. de), ancien magistrat, rue Bosnières, 25, à Caen.

Blangy (le vicomte Auguste de), au château de Juvigny, par Tilly-sur-Seulles.

Bonnechose (de), à Monceaux.

Boscain, graveur, à Caen.

* *Bouet* (G.), à Caen.

Brécourt (de), ancien officier de marine, à Caen.

* Briqueville (le marquis de), à Guéron.

* *Campion*, avocat, à Caen.

* Carel (Pierre), avocat, à Caen.

* Caumont (Mme de), à Caen.

Chanterenne (Henri de), à Bazenville, par Bayeux.

Chatel (Victor), à Valcongrain, par Aunay.

* Cussy de Jucoville (le marquis de), à la Cambe.

Delaunay, architecte, à Bayeux.

Du Ferrage, à Caen.

Douin père, sculpteur, rue Singer, à Caen.

Douin (Raoul), sculpteur, à Caen,

* Du Manoir (le comte Thibault), à Juaye.

* *Dupray-Lamahérie*, à Caen.

* Flandin, membre du conseil général, au château de Barteville, près Pont-l'Évêque.

* *Fontette* (le baron Emmanuel de), ancien député, à Monts.

* *Formigny de La Londe* (de), à Caen.

Lefournier (l'abbé), curé de Clinchamps, par May-sur-Orne.

* *Gaugain*, rue Singer, 18, à Caen.

* Gérard (le baron Henri), député, à Barbeville, par Bayeux.

Gournay (l'abbé), à Courtonne-la-Ville.

Guéret, avocat, à Vire.

Guernier (l'abbé Léon), aumônier de l'hospice Saint-Louis, à Vire.

* *Handjéri* (le prince), au château de Manerbe.

* Harcourt (le duc d'), à Thury-Harcourt.

Hettier, conseiller général à Caen.

Hettier (Charles), rue Guilbert, à Caen.

Hugonin (S. G. Mgr), évêque de Bayeux et Lisieux.

Jacquier, sculpteur-décorateur, à Caen.

Lamotte, architecte, à Caen.

La Porte (Augustin de), route de Pont-l'Évêque, à Lisieux.

* Le Blanc-Hardel, imprimeur-libraire, à Caen.
Le Courtois du Manoir (Gaston), rue Singer, 11, à Caen.
* *Le Féron de Longcamp*, docteur en droit, à Caen.
* Leffroy, à Bayeux.
* Lidehard, à Caen.
* Loir (l'abbé), curé de Saint-Martin-de-Bienfaite, par Orbec.
* Maintien (l'abbé), curé de Barbery, par Langannerie.
Marguerit de Rochefort (Léonce), à Vierville.
Mesnil-Durand (le baron de), au château de Balthazar, par Livarot.
Morel (l'abbé), curé de Sommervieux, près Bayeux.
Picot (l'abbé), supérieur des missionnaires de la Délivrande, près Caen.
* Pierres (de), membre du Conseil général, à Louviers.
Rampan (Léonard de), à Ecrammeville.
Rioult de Neuville (le vicomte Louis de), à Livarot.
Ruault du Plessis-Vaidière, conseiller à la Cour d'appel, à Caen.
Saint-Jean, à Bretteville-le-Rabet par Langannerie.
Saint-Remy (de), à Caen.
Samson, avocat, secrétaire général de la mairie, à Caen.
Senot de Lalonde, à Parfouru-l'Éclin.
Tavigny, à Bayeux.
Tirard (J.), à Condé-sur-Noireau.
* Tissot, conservateur de la bibliothèque, à Lisieux.
Toustain (le vicomte Henri de), ancien officier de marine, au château de Vaux-sur-Aube.
* *Travers*, ancien professeur à la faculté des lettres, secrétaire perpétuel honoraire de l'Académie de Caen.
Travers (E.), ancien conseiller de préfecture, à Caen.
Vigan (Henri de), inspecteur des forêts en retraite, à la Petite-Lande-de-Cerqueux, par Orbec-en-Auge.
Villers (G.), à Bayeux.
Voisin (l'abbé), curé de Cauchy.

Cantal.

Inspecteur : M. de Rochemonteix.

Bastard (Joseph), fondé de pouvoirs de la Recette particulière, à Saint-Flour.
Berthuy, instituteur communal, à Saint-Mary-le-Plain.
* Chalvet de Rochemonteix (Adolphe de), maire de Cheylade, près Murat.
Réol, conducteur des ponts et chaussées à Massiac.
Robert, juge au tribunal civil de Murat.
Rouville (Paul), à Murat.
Valentin, avocat, à Marcenat.

Charente.

Inspecteur : M. DE THIAC.

CHAMPVALLIER (Maurice de), au château de Beauregard, près Ruffec.
FLEURY (Paul de), archiviste du département, à Angoulême.
RAMBAUD DE LA ROCQUE (Marcel), à Baesac, canton de Jarnac.
* RANCOGNE (Pierre de), rue du Minage, à Angoulême.
SÉBAUX (S. G. Mgr), évêque d'Angoulême.
* THIAC (de), au château de Puyréaux, par Mansles.
VALLIER D'AUSSAC (Médéric), à Aussac, par Saint-Amand de Boixe.

Charente-Inférieure.

Inspecteur : M. l'abbé LAFERRIÈRE.

AVRIL DE LA VERGNÉE (Ernest), avocat, à La Rochelle.
* Bibliothèque de Rochefort.
DESEILLIGNY (l'abbé Eugène), à La Rochelle.
LAFERRIÈRE (l'abbé), chanoine, à La Rochelle.
Person (l'abbé), chanoine, rue Saint-Hubert, 7, à Rochefort.

Cher.

Inspecteur : M.

COUET (René de), à Couet, près Sancerre.
KERSERS (BUHOT de), à Bourges.
MÉLOIZES (Albert des), à Bourges.
* SABARDIN (l'abbé), supérieur du petit séminaire, à Bourges.
VALOIS (Georges), à Bourges.

Corrèze.

Inspecteur : M. l'abbé POULBRIÈRE.

* FAURIE (J.), curé de Pandrignes, près Tulle.
MARCHE (l'abbé B.-A.), curé d'Ussac, par Brive.
MASSÉNAT (Élie), à Brive.
* PAU (l'abbé J.-A.), aumônier de la Cascade, près Bort.
* POULBRIÈRE (l'abbé J.-B.), chanoine honoraire et historiographe du diocèse, directeur et professeur de rhétorique au petit séminaire de Servières, par Argentat.
* VALLON (la comtesse de), au château de Saint-Priest, près Tulle.

Corse.

Inspecteur : M.

Guglielmi, conducteur des ponts et chaussés, à Corte.

Côte-d'Or.

Inspecteur : M.

* Beauvois, à Corberon.
Bretenière (Edmond de), à Dijon.
Degré (Pierre), architecte, 4, boulevard Sévigné, à Dijon.
Détourbet, à Vantoux, par Dijon.
Du Parc (le comte), rue Vannerie, 35, à Dijon.
Lapérouse (Gustave), à Prusly-sur-Ourse, par Châtillon-sur-Seine.
* Montille (Léonce de), à Beaune.
Petitot-Bellaveine, à Menèble.
Suisse, architecte du département, à Dijon.
Vergnette-Lamotte (le vicomte de), président de la Société archéologique, à Beaune.

Côtes-du-Nord.

Inspecteur : M.

Hernot, sculpteur, à Lannion.
Le Moine (Jules), à Lamballe.
Pinot (l'abbé), professeur à l'Institution Saint-Charles, à Saint-Brieuc.

Creuse.

Inspecteur : M. Georges Callier.

* Callier (Georges), au château de Villepréaux, près Saint-Vaulry.
Chaussat (le docteur), à Ahun-les Mines.
Coustin de Masnagaud (le marquis Henry de), au château de Sezerat, par Bénévent.
Pataux (l'abbé), à Saint-Quentin, par Felletin.
* Pauly (Justin), notaire à Chénerailles.
* Rousseau, greffier de la justice de paix, à Ahun.
Sapin (l'abbé), curé de Gentioux.
Lacrocq (Louis), à Guéret.

Dordogne.

Inspecteur : M. A. de Roumejoux.

* Abzac de La Douze (le marquis Ulrich d'), à Borie-Petit, commune de Champcevinel.
* Bouzinac de La Bastide, receveur de l'enregistrement, à Périgueux.
Burguet (Mme de), au château de Portboutout, par Ribérac.
* Fayolle (le comte Gérard de), au château de Fayolle, par Tocane-Saint-Apre.

LAPORTE (Oscar), docteur en médecine, à Belvès.

* ROUMEJOUX (Anatole de), au château de Rossignol, par Bordas.

* VASSEUR (Charles), à Saint-Germain-de-Belvès.

Doubs.

Inspecteur : M. CASTAN.

* CASTAN (A.), correspondant de l'Institut, conservateur de la bibliothèque publique, à Besançon.

GAUTHIER (Jules), archiviste du département, à Besançon.

Drôme.

Inspecteur : M. VALLENTIN.

NUGUES (Alphonse), à Romans.

PAYAN-DUMOULIN (de), ancien conseiller à la cour d'Aix, à Fiancey-Bressac, par Valence.

PORTROUX (du), à Romans.

SIEYÈS (le marquis de), à Valence.

* VALLENTIN (Ludovic), juge, à Montélimar.

LA SIZERANNE (le comte F. MONNIER de), ancien député, à Beausemblant, par Saint-Vallier.

Eure.

Inspecteur : M. l'abbé PORÉE.

ANGÉRARD, notaire, à Louviers.

BLANQUART (l'abbé), curé de Néaufles, près Gisors.

BLOT, ancien libraire-éditeur, 31, rue du Meillet, à Évreux.

BOIVIN-CHAMPIAUX, ancien premier président, à Bernay.

DELIVET (l'abbé), curé de Ménilles, par Parcy.

* DESHAYES (l'abbé), curé de Boissey-le-Châtel.

DROUIN (l'abbé), aumônier de la maison centrale, à Gaillon.

DUBOIS (l'abbé), curé de Notre-Dame, à Verneuil.

DUHAMEL-MARETTE, peintre-verrier, à Évreux.

* FOURNIER, agent-voyer en retraite, à Thiberville.

GUILLARD (E.), avoué, à Louviers.

JOIN-LAMBERT, au château de Livet, près Brionne.

LA BALLE (l'abbé Émile de), curé de Saint-Ouen-du-Tilleul.

LAIR (Casimir), à Saint-Léger-de-Rôtes, près Bernay.

LALUN, architecte, à Louviers.

LAMBERT, avoué, à Bernay,

LAVENANT (l'abbé), vicaire à Pont-Audemer.

LECAUDÉ (l'abbé), curé des Hogues, par Lyons-la-Forêt.

LEBENARD-LAVALLÉE, juge au tribunal civil de Bernay.

Loisel, ancien maître de poste, à la Rivière-Thibouville.
Maisons (le comte Robert des), à Caumont, par la Bouille.
Méry (Paul), à Évreux.
Odieuvre (l'abbé), directeur de *la Semaine religieuse*, à Évreux.
* Porée (l'abbé), curé de Bournainville.
Prétavoine, ancien maire de Louviers.
* Quesnel (l'abbé), curé de Claville.
Quevilly (Henry), à Beaumesnil.
* Régnier, à Gisors.
Rostolan (le comte de), à Évreux.
Schickler (le baron F.), au château de Bisy, près Vernon.
* Société libre de l'Eure (la).
Vy (Émile), conseiller général, à Bernay.

Eure-et-Loir.

Inspecteur : M. Charles d'Alvimare.

* Alvimare (Ch. d'), à Dreux.
Morissure (de), à Nogent-le-Rotrou.
* Tellot (Henri), à Dreux.

Finistère.

Inspecteur : M. Paul du Chatellier.

Aborall (l'abbé), professeur au petit séminaire de Pontcroix.
* Blois (le vicomte A. de), à Quimper.
* Du Chatellier (Paul), au château de Kernuz par Pont-l'Abbé.
Hardouin, conseiller honoraire à la cour de Douai, à Quimper.
Le Carguet, percepteur, à Audierne.
Levainville, ancien préfet, à Bénodet, près Fouesnant.
Lukis (John-Walter), directeur des mines d'Huelgoat.

Gard.

Inspecteur : M.

* Antoyne (Louis), à Alais.
Bertrand (Paul-Gustave), notaire, à Aramon.
Blanc (l'abbé), curé de Domazan.
Bouet (Laurent), avocat, rue Séguier, à Nîmes.
Bruguier-Roure (Louis), au Pont-Saint-Esprit.
* Falgairolle (Edmond), avocat, à Vauvert.
Goudard, à Manduel.
Laville (l'abbé de), chanoine, à Alais.
Priard (l'abbé), vicaire, à Domazan.
* Revoil (A.), correspondant de l'Institut, architecte des monuments historiques, à Nîmes.
Salles, ingénieur des ponts et chaussées, à Nîmes.
Villeperdrix (Louis de), au Pont-Saint-Esprit.

Garonne (Haute-).

Inspecteur : M. de Saint-Simon.

* Bernard (Bertrand), peintre-décorateur, à Bagnères-de-Luchon.
* Cartailhac (Émile), directeur des *Matériaux pour servir à l'histoire primitive de l'homme*, 5, rue de la Chaîne, à Toulouse.

Clausade (de), président de la Société archéologique du Midi, rue Mages, à Toulouse.

Gourdon (Maurice), à Bagnères-de-Luchon.

Héron, au château Latour, par Rieumes.

Malafosse (Louis de), château des Varennes, près Villefranche.

Martel (Paulin), à Castelmauron.

Marturé (le docteur), médecin militaire, 5, rue Périgord, à Toulouse.

* Saint-Simon (de), rue Tolosane, 6, à Toulouse.
* Solages (le comte Paul de), 19, rue Ninau, à Toulouse.

Trutat (Eugène), conservateur du Muséum, à Toulouse.

* Virebent (Gaston), rue d'Alsace-Lorraine, à Toulouse.

Gers.

Inspecteur : M. Adrien Lavergne.

Boussès de Fourcaud (Louis), rédacteur du *Gaulois*, à Beaumarchès.

Carsalade du Pont (l'abbé J. de), curé de Mont-d'Astarac.

Cortade (de), à Simorre.

Ester, ingénieur en chef en retraite, à Condom.

Gardère (Joseph), à Condom.

* Gentil (Léopold), architecte, au château de Larroque, près Gimont.

La Hitte (Charles de), avocat, place Salinis, à Auch.

Laplagne-Barris (Paul), conseiller à la cour d'appel de Paris, au château de la Plagne, près Montesquiou.

* Lauzun (Philippe), à Valence-sur-Baïse.
* Lavergne (Adrien), à Castillon-Debats, par Vic-Fezensac.

Magnié (Albert), à Mirande.

Mellis (Max), au château de Biyès, par Saint-Clar.

Tholomèse, baron de Preinsac (Louis-Auguste de), au château de Saint-Élix-Theux.

Gironde.

Inspecteur : M.

* Auzac de La Martinie (d'),

propriétaire à Pujols, par Castillon-sur-Dordogne.

* *Chasteigner* (le comte Alexis de), rue du Plessis, 5, à Bordeaux.

Cirot de La Ville (Mgr), camérier de S. S., doyen de la faculté de théologie, 10, place de la Concorde, id.

Corbin (l'abbé), 73, rue d'Eyssines, à Bordeaux.

* Des Cordes (Georges), au château de Malfard, par Saint-Denis-de-Piles.

Guilbert (S. G. Mgr), archevêque de Bordeaux.

Jabouin, sculpteur, 1, rue Bonafoux, à Bordeaux.

Piganeau, secrétaire de la Société archéologique de la Gironde, 17, cours d'Albret, id.

Hérault.

Inspecteur : M. Louis Noguier.

Arribat, architecte-inspecteur des travaux diocésains, rue Boussaisolles, à Montpellier.

Azaïs (Roger), rue Clappier, 3, à Montpellier.

Besiné (Henri), architecte, 7, rue des Trésoriers-de-France, à Montpellier.

Bonnaric (Georges), 7, place Louis XVI, à Montpellier.

Bonnet, conservateur du musée à Béziers.

* Cazalis de Fondouce (Paul), ingénieur civil, 8, rue des Étuves, à Montpellier.

Corone (l'abbé), curé de Saint-Jacques, à Béziers.

* Durand de Fontmagne (le baron), au château de Fontmagne, par Castries.

* Espous (le comte Auguste d'), rue Salle-l'Évêque, à Montpellier.

Fabrège (Frédéric), rue Grande, 33, à Montpellier.

Hot (l'abbé), curé de Frontignan.

Laforgue (Camille), ancien membre du Conseil général, à Quarante, par Capestang.

Méjean (l'abbé), curé de Lunas, par Lodève.

* Noguier (Louis), avocat, à Béziers.

Revillout, professeur de littérature française à la faculté des lettres, 14, rue Saint-Firmin, à Montpellier.

* *Ricard* (A.), secrétaire de la Société archéologique, 4, rue du Peyrou, à Montpellier.

Sanchez, 24, rue du Saint-Sacrement, à Montpellier.

Sicard (Joseph), rue Montpellieret, 4, à Montpellier.

Ille-et-Vilaine.

Inspecteur : M. Langlois.

* Breil de Landal (le vicomte du), au château de Landal, près Dol.

Danjou de La Garenne, à Fougères.

Fornier, conseiller à la cour d'appel, 10, rue Nationale, à Rennes.

* Hamard (l'abbé), prêtre de l'Oratoire, à Rennes,

La Borderie (Arthur de), correspondant de l'Institut, ancien député, à Vitré.

Le Gonidec de Tressan (le comte), à Rennes.

Indre.

Inspecteur : M. le docteur Fauconneau-Dufresne.

Blanchet (l'abbé), curé de Buzançais.

* Daiguson (Maurice), archiviste paléographe, ancien magistrat, à Châteauroux.

Fauconneau-Dufresne (le docteur), à Châteauroux.

Guillard, ancien agent voyer, à Châteauroux.

Lehec, docteur en médecine, à Châtillon-sur-Indre.

* *Lenoir*, curé de Châtillon, chanoine honoraire.

Lenseigne, conducteur des ponts et chaussées, à Argenton.

Rouede, à Châtillon.

Vélars (le baron de), à Palluau.

* *Voisin* (l'abbé), curé de Douadic (canton du Blanc).

Indre-et-Loire.

Inspecteur : M. Ch. de Grandmaison.

* Biencourt (le marquis de), à Azay-le-Rideau.

Bousrez (Jules), à Tours.

Durand (l'abbé), aumônier de de l'hospice, à Chinon.

Giraudet (le docteur), à Tours.

Grandmaison (Ch. de), archiviste du département, à Tours,

* Hardion, architecte, à Tours.

Jautrou, à la Hoberdière, près Nazelles.

Juteau (l'abbé), curé de Saint-Julien, à Tours.

* La Perche (Eugène), à Saint-Cyr, près Tours.

* Lobin (Léopold), peintre verrier, à Tours.

Michelle (Paul), à Tours.

* *Palustre* (Léon), à Tours.

* Pic-Paris, conseiller de préfecture, à Tours.

Robin (l'abbé), chanoine, à Tours.

* Saint-Georges (le comte de), au château de la Brèche, près l'Ile-Bouchard.

Sonnay (de), à Cravant.

Isère.

Inspecteur : M. Le Blanc.

Bizot (Ernest), architecte, cours Romestang, à Vienne.

* Blanchet (Augustin), manufacturier, à Rives.
* Blanchet (Paul), à Rives.
Blandin, architecte-voyer, à Vienne.
Bonjean (Joseph), à Vienne.
* Chomer (Louis), manufacturier, à Renage-les-Fures.
Clappier (Félix), ancien magistrat, à Grenoble.
David (Auguste), docteur en médecine, à Morestel, près la Tour-du-Pin.
* Gariel, conservateur de la bibliothèque, à Grenoble.
* Leblanc, conservateur du musée, à Vienne.
Vallier (Gustave), place Saint-André, à Grenoble.

Jura.

Inspecteur : M.

* Robert (Zéphirin), conservateur du musée, à Lons-le-Saulnier.

Landes.

Inspecteur : M. Taillebois.

Behr (Léonce de), à Gamarde (Landes).
Boucher (Henri du), à Dax.
Castaignède (Bertrand), à Pissos.
Départ (l'abbé), curé-doyen de Mimizan.
Dufourcet (Eugène), ancien juge au tribunal civil, à Dax.
Gabarra (l'abbé), curé de Capbreton.
Lescarret (l'abbé), curé de Lure, par Labouheyre.
Lobit de Monval (de), à Brassempouy, par Amou.
Lugat (l'abbé), curé-doyen de Villeneuve-de-Marsan.
Martres (Léon), ancien magistrat, à Castandet.
* Ponse (l'abbé), curé de Nerbis, près Mugron.
Sorbets, docteur en médecine, à Aire.
* Taillebois (Émile), à Dax.

Loir-et-Cher.

Inspecteur : M. le marquis de Rochambeau.

Arcy (le comte d'), à Celettes, près Blois.
Bodard de la Jacopière (Anatole de), à la Roche-Saint-Firmin.
Boisguéret de la Vallière (Henri de), directeur de la Société d'assurance mutuelle, 16, rue du Mail, à Blois.
Bontant (l'abbé), curé de Saint-Claude-de-Diray.
* Courtarvel (le marquis de), au

château de Baillou, par Montdoubleau, et à Paris,, 34, rue Saint-Guillaume.

Delaune (Jules), avoué à Romorantin.

Haugou (l'abbé), curé de Chailles, près Blois.

Lacroix de Senilhes, à Millançay, par Romorantin.

Launay, professeur au collège de Vendôme.

Le Nail (Ernest), peintre, à Blois.

Neilz (Stanislas), à Courtiras, près Vendôme.

* Préville (l'abbé de), chanoine, à Blois.

* Rochambeau (le marquis de), à Rochambeau, commune de Thoré, près Vendôme.

Loire.

Inspecteur : M. le vicomte de Meaux.

* Avaize (Amédée d'), au château de Parras, par Perreux.

Brassart (Éleuthère), à Varennes, près Saint-Sixte.

Chabert de Boen (le baron de), au château de Boën-sur-Lignon.

Chaverondier (Auguste), docteur en droit, archiviste du département, à Saint-Étienne.

Durand (V.), à Alleux, par Boën.

* Gérard, architecte de la ville, à Saint-Étienne.

Gonnard (Henri), à Saint-Étienne.

Jeannez (Ed.), à Roanne.

Meaux (le vicomte de), au château d'Ecotay, par Montbrison.

* Noelas, docteur en médecine, rue du Phénix, à Roanne.

* Poidebard (William), au château de la Bastie, par Saint-Paul-en-Jarret.

Poncins (le comte Léon de), président de la Société de *la Diana*, à Feurs.

* Tétenoire-Lafayette père, ancien notaire, à Saint-Étienne.

Tétenoire-Lafayette (Philippe), notaire, à Saint-Étienne.

Turge (Honoré de), à Montbrison.

Vier (Louis), vice-président de la commission des hospices, à Saint-Etienne.

* Viry (Octave de), au château de Noirétable.

Loire (Haute-).

Inspecteur : M. Chassaing.

Brive (Albert de), ancien conseiller de préfecture, au Puy.

Causans (Paul de), au Puy.

Chanaleilles (le marquis de), au château de Chanaleilles.

Chassaing, juge, au Puy.

Chaumeils de Lacoste (Ludovic de), conseiller général, au château de Fieu, près le Puy.

Gazanion, greffier du tribunal civil, au Puy.

Giron (Gaston), au Puy.

GIRON (Léon), au Puy.
HEDDE, banquier, au Puy.
JACOTIN (Antoine), au Puy.
LA FAYOLLE DE MARS (Edouard de), au Puy.
MALAVAL (Fernand de), au Puy.
PHILIP (Paul), notaire, au Puy.
SOLMES DE VÉRAC (Charles de), notaire, au Puy.

Loire-Inférieure.

Inspecteur : M. le comte Régis DE L'ESTOURBEILLON.

* KERVILER (René), ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Saint-Nazaire.
* LATOUR-DU-PIN-CHAMBLY (le baron Gabriel de), boulevard Delorme, 26, à Nantes.
LE MACXON (l'abbé), chanoine, rue Royale, 10, id.
LEROUX (Alcide), rue des Arts, 12, à Nantes.
L'ESTOURBEILLON (le comte Régis de), 1, rue de Sully, à Nantes, et au château de Penhoët-en-Avessac, par Saint-Nicolas-de-Redon.

Loiret.

Inspecteur : M. l'abbé DESNOYERS.

* BOUCHER DE MOLANDON, à Orléans, et à Reuilly, par Pont-aux-Moines.
BOURGEOIS (le chanoine Edmond), 12, cloître Saint-Aignan, à Orléans.
* DESNOYERS (l'abbé), chanoine, vicaire général, à Orléans.
LE ROY, avoué, à Montargis.
MARCHAND, à Ouzouer-sur-Trézée, près Briare.
MARTELLIÈRE (Paul), juge au tribunal civil, à Pithiviers.
* MICHEL (Ed.), à Touvent, par Fontenay-sur-Loing.
POULLAIN, conducteur des ponts et chaussées, 10, rue Bourgogne, à Orléans.
THIBONNEAU, notaire, à Lorris.

Lot.

Inspecteur : M. Paul de FONTENILLES, inspecteur général.

* BOUDON DU VERDIER, à Cajarc.
* CALMON (Cyprien), statuaire à Cahors.
CARBONNEL (Léon), avocat, à Cahors.
CARDAILLAC (le marquis J. de), au château de la Traine, près Souillac.
CASTAGNÉ, agent voyer d'arrondissement, à Cahors.
COLOMB (Octave de), juge de paix, à Saint-Céré, arrondissement de Figeac.
DELART (Eugène), avocat, au châ-

teau du Cayrou, près Puy-l'Évêque.

DELBREIL (Louis), docteur en médecine, à Puy-l'Evêque.

DELONCLE (Antoine), notaire, maire de Puy-l'Evêque.

DEPEYRE (Etienne), à Cahors.

* *Fontenilles* (Paul de), à Cahors.

FONTENILLES (Jean de), à Cahors.

* FOURNAS (le baron de), château de Janet, par Montcucq.

GOZON (le marquis de), château du Vigan, près Gourdon.

GRANDOU (l'abbé), aumônier du collège de Figeac.

JOUBERT, à Duravel.

MARQUÈS (Joseph), à Cahors.

PRADY (Amédée), à Grezels, par Puy-l'Evêque.

Lot-et-Garonne.

Inspecteur : M. THOLIN.

BOUROUSSE de LAFORRE (de), à Agen.

DUBOR (Georges de), directeur de la succursale du Crédit foncier, à Agen.

LANDESQUE (l'abbé), curé de Devilhac.

* THOLIN, archiviste du département, boulevard Scaliger, à Agen.

Lozère.

Inspecteur : M. ROUSSEL.

ANDRÉ, archiviste, à Mende.

LEFRAND, ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Mende.

POLGE (l'abbé), vicaire général, à Mende.

ROUSSEL (le docteur), sénateur, à Mende.

Maine-et-Loire.

Inspecteur : M.

* CHESNEAU, rue Boreau, 21, à Angers.

CHEVALIER (l'abbé), curé de Combrée.

Espinay (d'), ancien magistrat, rue Volney, 15, à Angers.

FREPPEL (S. G. Mgr), évêque d'Angers.

* GALEMBERT (le comte de), au château de Parpacé, près Baugé.

* *Lair* (le comte Charles), au château de Blou, près Longué.

LAMBERT-LESAGE, président de la chambre consultative des arts et manufactures, à Saumur.

PIETTE, juge au tribunal civil, à Angers.

* Potter (Armand de), au château de Montagland, près Saumur.
Quatrebarbes (la comtesse de), à Angers.
Roffay, architecte, à Saumur.
* Simon, sous-préfet à Cholet.
Tardif (l'abbé), chanoine, secrétaire de l'évêché, à Angers.

Manche.

Inspecteur : M. Quénault.

* Bailliencourt (Gustave de), ancien receveur particulier des finances, à Mortain.
Desplanques, à Sainte-Croix-de-Saint-Lô.
Dubouyt (Gustave), percepteur, à Briquebec.
Le Creps, propriétaire, à Saint-Lô.
Le Mesle (l'abbé), curé de Savigny, près Saint-Hilaire-du-Harcouët.
* Lemuet (Léon), à Coutances.
Moulin, à Mortain.
Pontgibaud (le comte César de), au château de Fontenay, près de Montebourg.
* Quénault, conseiller général, à Montmartin.
Rougé (le comte de), au château de Saint-Symphorien, par Saint-Hilaire-du-Harcouët.

Marne.

Inspecteur : M. le baron Joseph de Baye.

* Baye (le baron Joseph de), à Baye.
Bourgeois, percepteur des contributions directes, à Pierry.
* Chevallier (l'abbé), curé de Tramery, par Ville-en-Tardenois.
Counhaye, à Suippes.
Goulet (François-André), négociant à Reims.
Jadart (Henri), avocat, 26, rue des Murs, à Reims.
Le Conte (Frédéric), à Châlons.
Lefaucher (l'abbé), à Vert-la-Gravelle, par Vertus.
Maireau (G.), 23, rue de la Poirière, à Reims.
Moignon (Ernest), conseiller de préfecture, à Châlons.
* Nicaise (Auguste), à Châlons.
Paris (Louis), bibliothécaire, à Epernay.
* Perrier (Émile), à Châlons.
Poisel, architecte, à Châlons.
Robert, rue du Cloître, 4, à Reims.
Simon (C.), chef d'escadron d'artillerie en retraite, à Fismes.
* Société d'agriculture de la Marne, à Châlons.
Varnier, professeur au collège d'Épernay.

Marne (Haute-).

Inspecteur : M.

MAHUET (Pol), à Saint-Dizier.
ROUGÉ (le comte Hervé de), au château de Dinteville, par Châteauvillain.

Mayenne.

Inspecteur : M.

BRETONNIÈRE (Louis), rue de l'Évêché, à Laval.
CHÉDEAU, avoué, à Mayenne.
FARCY (Paul de), à Château-Gonthier.
GARNIER (Louis), architecte, à Laval.
GUILLER, à Sainte-Suzanne.
MAILLARD (l'abbé), curé de Thorigné-en-Charnie.
MOREAU (Émile), à Laval.
MORIN DE LA BEAULUÈRE (Louis), à la Drujoterie, par Entrammes.
POINTEAU (l'abbé), curé à Astillé.
PRUDHOMME (l'abbé), aumônier de l'hospice Saint-Louis, à Laval.
RAVAULT, notaire à Mayenne.
RICHARD (Jules-Marie), archiviste paléographe à Laval.

Meurthe-et-Moselle.

Inspecteur : M.

* GERMAIN (Léon), 26, rue Héré, à Nancy.
TURINAZ (Mgr), évêque de Nancy.
VALLÉE (Georges), conseiller de préfecture, à Nancy.

Meuse.

Inspecteur : M. LIÉNARD.

ENARD (l'abbé), curé de Koeur, près Sampigny.
HANNION, aumônier du lycée, à Bar-le-Duc.
* LIÉNARD, secrétaire de la Société philomatique, à Verdun.
MOREL (l'abbé), curé de Sampigny.

Morbihan.

Inspecteur : M.

Audren de Kerdrel, sénateur, au château de Saint-Uhel, près Lorient.
LUCO (l'abbé), à Vannes.

Nièvre.

Inspecteur : M. le comte G. DE SOULTRAIT, inspecteur général.

* JACQUINOT (le docteur), à Sauvigny-les-Bois.
LESPINASSE (René de), au château de Luanges, par Urzy.
Soultrait (le comte Georges de), à Toury-sur-Abron.
* VILLEFOSSE (Étienne HÉRON DE). ancien archiviste du département, à Nevers.

Nord.

Inspecteur : M. le comte de CAULAINCOURT.

BONVARLET (A.), consul de Danemark, 6, rue Nationale, à Dunkerque.
CANET (Victor), professeur à l'Institut catholique, à Lille.
CAULAINCOURT (le comte Anatole de), à Lille.
* COTTIGNY (Jean), juge au tribunal civil, à Douai.
* CUVELIER (Félix), rue Saint-Gabriel, 8, faubourg Saint-Maurice, à Lille.
DEHAISNES (l'abbé), secrétaire de de l'Institut catholique, à Lille.
* SUDRE (l'abbé), supérieur du grand séminaire, à Cambrai.
FAVIER (Alexandre), rue Saint-Jean, 18, à Douai.
LEVÉ, vice-président du tribunal civil, à Avesnes.
* OZENFANT, 8, rue des Jardins, à Lille.

Oise.

Inspecteur : M. le baron DE BONNAULT D'HOUET.

AUMALE (S. A. R. le duc d'), à Chantilly.
* BONNAULT D'HOUET (le baron de), à Compiègne.
CHEVALLIER (Raymond), au Bois de Lihus, par Estrées-Saint-Denis.
DUPUIS (Ernest), à Pontarmé, par la Chapelle-en-Serval.
LAC (Jules du), à Compiègne.
LAMBERTYE (le comte de), à Compiègne.
LATTEUX (Ludovic), au Mesnil-Saint-Firmin.
LÉCOT (l'abbé), curé de Saint-Antoine, à Compiègne.
MANUEL (l'abbé), curé de Cires les-Mello.
MARICOURT (le comte de), à Villemétrie, près Senlis.
MARICOURT (Mlle Clotilde de), id.
* *Marsy* (le comte de), à Compiègne.
MAULDE (Mme de), à Villemétrie, près Senlis.
MÉRESSE (Charles), à Compiègne.

THUISY (le marquis de), à Baugy, par Monchy-Humières.

Orne.

Inspecteur : M. Léon DE LA SICOTIÈRE.

* *Blanchetière*, ancien conducteur des ponts et chaussées, maire de Domfront.

CANIVET, inspecteur de l'Association normande, au château de Chambois, près Tran.

CHARENCEY (le comte de), conseiller général, à Saint-Maurice-lez-Charencey.

DALLET (l'abbé), à Saint-Aubin-de-Bonneval.

* LA SICOTIÈRE (Léon de), sénateur, à Alençon.

LE COINTRE (Eugène), à Alençon.

LE VAVASSEUR (Gustave), à la Lande-de-Lougé.

* MACKAU (le baron de), député, au château de Vimers, par Vimoutiers.

Pas-de-Calais

Inspecteur : M. l'abbé VAN DRIVAL.

ALY, artiste peintre, rue Sabligny, 36, à Boulogne.

* CARDEVACQUE (Adolphe de), à Arras.

* *Deschamps de Pas*, ingénieur en chef des ponts et chaussées en retraite, à Saint-Omer.

GEBET (l'abbé François-Joseph), curé de Wierre-au-Bois, par Samer.

HAYS (E. du), château de Roëllecourt, par Saint-Pol.

LECESNE (Paul), conseiller de préfecture, à Arras.

LEFEBVRE (l'abbé F.), curé d'Halinghem, par Samer.

LORIQUET, archiviste du département, à Arras.

MAILLARD-GÉNEAU (Antoine-Désiré-Alexandre), à Samer.

SENS (Georges), à Arras.

VAILLANT (Victor), rue Tour-Notre-Dame, 15, à Boulogne-sur-Mer.

* *Van-Drival* (l'abbé), chanoine titulaire, à Arras.

Puy-de-Dôme.

Inspecteur : M. de LA FAYE DE L'HOSPITAL.

CAVARD (Claude), en religion frère Arthème, directeur du petit noviciat, à Montferrand.

DOURIF (le docteur), professeur adjoint à l'école préparatoire de médecine à Clermont-Ferrand.

JALOUSTRE (Élie), à Clermont-Ferrand.

* LA FAYE DE L'HOSPITAL (de), rue

du Port, 17, à Clermont-Ferrand.

* Maire (Albert), bibliothécaire universitaire, à Clermont-Ferrand.

* Plicque (le docteur), à Lezoux.

* Rouchon, archiviste à Clermont-Ferrand.

Tardieu (Ambroise), à Herment.

Teillard (Emmanuel), place Michel-de-L'Hôpital, à Clermont-Ferrand.

Pyrénées (Basses-).

Inspecteur : M.

Barthety (Hilarion), à Lescar.

Laborde (le comte de), à Pau.

Planté (Adrien), à Orthez.

Pyrénées (Hautes).

Inspecteur : M.

* Agos (le baron d'), à Tibiran, par Saint-Laurent-de-Neste.

Pyrénées-Orientales.

Inspecteur : M.

Delmas de Ribas (Joseph), à Céret.

* Villard (Edmond de), à Thuir.

Rhône.

Inspecteur : M.

* Bégule (Lucien), peintre verrier, 86, montée de Choulans, à Lyon.

* Benoist, architecte, 2, quai de Bondy, à Lyon.

Boissieu (Maurice de), 51, rue Sainte-Hélène, à Lyon.

Brouchoud (Cl.), avocat, 237, Grande-Rue de la Guillotière, à Lyon.

Caillemer, correspondant de l'Institut, doyen de la Faculté de droit, à Lyon.

* *Canat de Chizy* (Paul), 11, rue de Jarente, à Lyon.

* Chabrières-Arlès, trésorier-payeur général, à Lyon.

Le Conservateur de la Bibliothèque du Palais-des-Arts, à Lyon.

Fournereau (Mathæus), 3, place Grolier, à Lyon.

* Frèrejean (Victor), à Saint-Cyr, près Lyon.

Sivet (Daniel), à Lyon.

Testarode, chef de bataillon en retraite, à Lyon.

Vachez (A.), avocat, rue de la Charité, à Lyon.

Veuillot, contrôleur principal des contributions directes, rue de la Reine, 5, à Lyon.

VINGTRINIER (Aimé), bibliothécaire, à Lyon.

Saône (Haute-).

Inspecteur : M. Jules DE BUYER, à la Chaudeau, près Saint-Loup-lès-Luxeuil.

Saône-et-Loire.

Inspecteur : M. CANAT DE CHIZY.

* BATHAULT (Henri), secrétaire de la Société archéologique, à Chalon-sur-Saône.

BUGNIOT (l'abbé), aumônier militaire, missionnaire apostolique, id.

* *Bulliot*, président de la Société éduenne à Autun.

* *Canat de Chizy* (Marcel), à Chalon.

FONTENAY (Harold de), archiviste paléographe, à Autun.

* PAILLOUX (le docteur), maire de Saint-Ambreuil, arrondissement de Chalon-sur-Saône.

RÉVÉREND DU MESNIL, au château de Daron, par Saint-Christophe-en-Brionnais.

Sarthe.

Inspecteur : M. HUCHER.

* ALBIN (l'abbé), chanoine titulaire, au Mans.

BARBE (Henri), juge de paix, à Conlie.

BERTRAND (Arthur), rue de Tascher, 15, au Mans.

BOUILLERIE (le baron Sébastien de La), au château de la Bouillerie, près de La Flèche.

BOURGUIGNON, ingénieur-architecte, au Mans.

CHARDON, ancien élève de l'École des chartes, au Mans.

* CHARLES (l'abbé R.), 60, rue de Flore, au Mans.

* COURTILLOLES (Ernest de), à Courtilloles, par Alençon.

* DUBOIS (Gaston), archiviste paléographe, 33, rue de Ballon, au Mans.

ESNAULT (l'abbé Gustave), rue de Ballon, 39, au Mans.

ÉTOC DE MAZY, médecin de l'asile des aliénés, id.

* FLEURY, imprimeur, à Mamers.

GAYFFIER (A. de), 15, rue de la Motte, au Mans.

* *Hucher*, 126, rue de la Mariette, au Mans.

LÈQUES, receveur des finances, à Mamers.

LIVET (l'abbé), chanoine honoraire, curé du Pré, rue Notre-

Dame du Pré, au Mans.

* Menjot d'Elbenne (Samuel), au château de Couléon, par Tuffé.

* Paillard-Duclaré, sénateur, membre du Conseil général, à Montbrizon, près Ballon.

* Pottier (l'abbé), professeur d'archéologie au grand séminaire du Mans.

Quatrebarbes (la vicomtesse de), château de la Roche, près Vaas.

Rousseau, professeur de dessin, au Mans.

* Singher, rue du Quartier-de-Cavalerie, 37, au Mans.

Soyez, architecte, rue aux Lièvres, au Mans.

* Triger (Robert), docteur en droit, rue de l'Évêché, au Mans.

Vaissières (Emmanuel de), au château de Vassé, par Sillé-le-Guillaume.

Savoie.

Inspecteur : M.

Belat, ancien élève de l'École des beaux-arts, à Abbeville.

Mossière (François), secrétaire de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, à Chambéry.

Savoie (Haute-).

Inspecteur: M. Koziorowicz, ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Annecy.

Seine (1).

Inspecteur : M. Darcel.

Ainval (d'), inspecteur du matériel fixe de la compagnie d'Orléans, avenue de Versailles, 13, à Choisy-le-Roi.

* Aubert (le commandeur Ed.), 9, rue d'Anjou-Saint-Honoré.

* Aubrun, architecte attaché aux bâtiments civils, 15, rue Charles V.

* *Barthélemy* (Anatole de), membre du Comité des travaux historiques, 9, rue d'Anjou-Saint-Honoré.

Barthélemy d'Hastel (le comte Édouard de), 22, rue de Las-Cases.

Baudicourt (Théodule de), boulevard Saint-Michel.

Baudoüin (Henri), 8, rue Royale.

* Bégouen (le comte), place Saint-François-Xavier, 10.

Bégule (Léon), 50, rue Meslay.

Berge (Stéphane), avocat, rue Malher.

(1) L'indication de la rue seule est donnée pour tous les membres qui habitent Paris.

BESCHER, graveur en médailles, 15, quai de Conti.

* BIAIS (Th.), fabricant d'ornements d'église, 74, rue Bonaparte.

* BLACAS (le comte Stanislas de), 52, rue de Varennes.

BONNECHOSE (de), conseiller référendaire à la Cour des Comptes, 43 *bis*, avenue Montaigne.

* BOSC, architecte, 3, rue Séguier.

* BOSSET (Albert), 17, rue du Helder.

* BROGLIE (le duc de), membre de l'Académie française, 18, rue Solférino.

BROGLIE (le prince de), 48, rue de la Boétie.

CAIX DE SAINT-AYMOUR (le vicomte Amédée de), 27, rue Chauveau, à Neuilly-sur-Seine.

CAPELLI, 3, rue Garreau.

* DARCEL, directeur du Musée de Cluny.

DASSY (Léon), 65, rue de Courcelles.

DELONGUEIL, graveur, rue Royale-Saint-Honoré.

* DES CARS (le duc), 79, rue de Grenelle-Saint-Germain.

DUBEAU (A.), bibliothécaire adjoint de l'Académie de médecine, 10, rue de la Tour-d'Auvergne.

EGGER, membre de l'Institut, 48, rue Madame.

GRELLET (Alexandre), avenue Beauséjour, 87, parc Saint-Maur, près Pâris.

GRÉAU (Julien), 126, rue du Bac.

* JOANNE (Paul), 16, rue Soufflot.

JUGLAR (Clément), 167, rue Saint-Jacques.

LAFOLLYE (A.), architecte du château de Saint-Germain, 7, rue Richepanse.

* LAIR (Jules), directeur des entrepôts et magasins généraux. 204, boulevard de la Villette,

LA PERCHE (Paul), 110, rue de la Boétie.

* LA TRÉMOILLE (le duc de), 4, avenue Gabriel.

* LAURIÈRE (Jules de), 15, rue des Saints-Pères.

LAURIÈRE (Ferdinand de), 77, rue de Rennes.

LE BLANT (Edmond), membre de l'Institut, 7, rue Leroux.

* LÉGER (Louis), 9, rue des Écuries-d'Artois.

LEROY (Victor), architecte, 20, rue de l'Odéon.

LIGER, architecte, 10, rue de Bellechasse.

MARQUIS (Léon), ingénieur, 8, rue Linné.

MEISSAS (l'abbé de), premier aumônier du collège Rollin, 12, avenue Trudaine.

MEUGY, inspecteur général honoraire des Mines, 74, rue Madame.

* MICHEL (André), 180, boulevard Saint-Germain.

* MIREPOIX (le duc de), 55, rue de Varennes.

MONTÉGUT (de), ancien magistrat, 55, rue Bonaparte,

MONTFERRAND (le comte Charles de), 7, rue Meyerber.

* Mowat (Robert), chef d'escadron d'artillerie en retraite, 10, rue des Feuillantines.

Muntz, bibliothécaire à l'École des beaux-arts.

* Nodrt (Henri), architecte, 6, rue de Seine.

* Oudin (Hilaire), 17, rue Bonaparte.

Piet-Lataudrie, 9, rue Bochart-de-Saron.

* Picard (Auguste), 5, rue Fénélon.

Pinoteau (baron), commandant d'état-major en retraite, 7, rue d'Aguesseau.

* Pommereu (le marquis Armand de), 67, rue de Lille.

Ponton d'Amécourt (le vicomte de), 18, rue de l'Université.

Poussielgue-Rusand (Placide), orfèvre, 15, rue Cassette.

* Quantin (A.), imprimeur-éditeur, 7, rue Saint-Benoît.

* Rapine (H.), architecte des monuments historiques, 218, boulevard, d'Enfer.

Robert (Charles), intendant général en retraite, membre de l'Institut, 25, boulevard Latour-Maubourg.

* Rohault de Fleury (Georges), rue d'Aguesseau.

Roys (le vicomte Ernest de), 12, place Vendôme.

* Saint-Paul (P.-L. de), avocat, 1, rue d'Aguesseau.

* Saint-Paul (Anthyme), 20, rue Littré.

* Stein (Henri), 55, rue du Cherche-Midi.

* Thédenat (l'abbé), de l'Oratoire, 2, quai des Célestins.

* Troubetskoï (le prince), 29, rue Trudaine.

* Vaulogé (Franz de), 8, avenue Lamennais.

* Vaux (le baron de), 4, rue de Tournon,

Vaux (René de), 12, rue de Tournon.

* Villefosse (Antoine Héron de), conservateur adjoint des antiquités romaines, au musée du Louvre, 80, rue de Grenelle.

Vincent, rue Legendre, 94, aux Batignolles.

* Vogüé (le marquis de), membre de l'Institut, 2, rue Fabert.

Seine-Inférieure.

Inspecteur : M. Léonce de Glanville.

Argentré (le comte d'), rue de Fontenelle, à Rouen.

Barbier de La Serre, inspecteur des forêts, à Rouen.

Barthélemy fils, architecte, boulevard Beauvoisine, 35, à Rouen.

Baudry (Paul), 2, place de la Motte, à Rouen.

Beaurepaire (Ch. de), correspondant de l'Institut, archiviste du département, rue Chasselière, 5 *bis*, à Rouen.

BRAQUEHAIS (Léon), conservateur adjoint à la Bibliothèque publique, au Havre.

BRIANCHON, à Gruchet-le-Valasse, par Bolbec.

CHAVENTRÉ, 12 *bis*, rue Traversière, à Rouen.

* *Cheveraux*, au château de Boscmesnil, près Saint-Saëns.

COMONT (l'abbé), curé de Varengeville-sur-Mer, par Offranville.

CUSSON, secrétaire général de la mairie, à Rouen.

DEVAUX, artiste-peintre, quai d'Orléans, au Havre.

* DUVAL, percepteur des contributions directes, à Lillebonne.

ESTAINTOT (le comte Robert d'), avocat, rue des Arsins, 9, à Rouen.

FLEURY, architecte de la ville du Havre.

GIRANCOURT (de), membre du Conseil général, à Varimpé, près Neufchâtel.

* GLANVILLE (Léonce de), directeur de l'Association normande, rue du Bourg-l'Abbé, 19, à Rouen.

HOMAIS, avocat, 6, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Rouen.

LE BRETON (Gaston), conservateur du musée céramique, 25 *bis*, rue Thiers, à Rouen.

LEMIRE (Eugène), à Rouen.

* LETELLIER, photographe, rue des Pénitents, au Havre.

LORMIER (Charles), avocat, 15, rue Socrate, à Rouen.

LOTH (l'abbé), professeur d'éloquence sacrée à la faculté de théologie, 2, rue des Bonnetiers, à Rouen.

MAUDUIT, avocat, à Neufchâtel.

PALLIÈRES (Médéric de), directeur du *Crédit industriel*, à Elbœuf.

POUYER-QUERTIER, sénateur, ancien ministre des finances, rue du Crosne, à Rouen.

SAUVAGE (l'abbé Eugène), curé d'Ectot-l'Auber, par Yerville.

Seine-et-Marne.

Inspecteur : M. l'abbé THIERCELIN.

COLLET (l'abbé), curé de Verneuil, par Chaumes.

* ERCEVILLE (le comte d'), au château de Chapuis, par Héricy.

SARAZIN (l'abbé Marie), curé de Trilport.

* THIERCELIN (l'abbé), aumônier de l'hospice de Meaux.

Seine-et-Oise

Inspecteur : M. le comte A. DE DION, inspecteur général.

AMAURY (l'abbé), curé-doyen de Bonnières.

* *Dion* (le comte Adolphe de), à Montfort-l'Amaury.

* Fourdrignier (Édouard), 9, rue des Écuyers, à Saint-Germain-en-Laye.
Grave, pharmacien à Mantes.
Guyot (Joseph), au château de Dourdan.
Lebeurier (l'abbé), à Mantes.

Sèvres (Deux-).

Inspecteur : M. Ledain.

* Berthelé (Joseph), archiviste du département, à Niort.
* Cumont (le Mis de), à la Roussière, près Coulonges.
Giraudeau (Théophile), 1, rue de la Comédie, à Niort.
* La Société de Statistique, à Niort.

Somme.

Inspecteur : M.

Amyot (Émeric , chef de bataillon d'infanterie, à Amiens.
Ault du Mesnil (G. d'), rue de l'Eauette, à Abbeville.
Desains (Henri), ancien sous-préfet, à Amiens.
* Durand (Georges), archiviste du département, à Amiens.
* *Duval*, chanoine titulaire, à Amiens.
* Favernay (Gaston Faton de), au château de Raincheval, près Acheux.
Janvier (A.), ancien président de la Société des antiquaires de Picardie, à Amiens.
* Masson, 48, rue Saint-Denis, à Amiens.
Morgan (le baron Thomas de), à Amiens.

Tarn.

Inspecteur : M. Rossignol.

Aragon (le marquis Charles d'), au château de Sallès, près Albi.
Bruguière (Auguste), aumônier de l'Hôtel-Dieu, à Mazamet.
Cazals, archiprêtre de Saint-Benoît, à Castres.
Falguière (le baron de), à Rabastens.
Gouttes-Lagrave (le baron de), au château de Lagrave, près Gaillac.
Madron (Henri de), à Cadelen.
Michau (l'abbé), curé de la Madeleine, à Albi.
Miquel (J.), géomètre, à Mazamer.
O'Byrne (Edward), au château de Saint-Géry, près Rabastens.
O'Byrne (Henri), id.
* *Rivières* (le baron Edmond de), au château de Rivières, près Gaillac.

Rossignol (Élie-Antoine), à Montans, près Gaillac.

* Solages (le marquis de), au château de la Verrerie de Blaye, près Carmaux.

* *Toulouse-Lautrec* (le comte Raymond de), au château de Saint-Sauveur, près Lavaur.

Veyriac (Auguste), à Carmaux.

Viviès (T. de), à Viviès, près Castres.

Tarn-et-Garonne.

Inspecteur : M. l'abbé Pottier.

Combes d'Alma (l'abbé), curé de Roquecor.

Faur (Prosper du), à Lazzaret, canton de Beaumont.

Forestié (Édouard), à Montauban.

Montbrison (Georges de), au château de Saint-Roch, par Auvillars.

Moulenq (François), ancien maire, à Valence-d'Agen.

Nonorgues (l'abbé), curé de Bruniquel, canton de Monclar.

* Pottier (l'abbé), 59, faubourg du Moustier, à Montauban.

Pradel (Emile), à Saint-Antonin.

Taupiac (Louis), avocat, à Castel-Sarrazin.

Var.

Inspecteur : M. Rostan.

* Aube (Ernest), au Luc.

Aube (Frédéric), au Luc.

* Aubenas, ancien magistrat, maire de Fréjus.

Boyer, architecte, à Hyères.

Bresc (Louis de Sigourd de), conseiller, général à Saint-Jean-de-Bresc, par Cotignac.

Decuers (Sévérin), à Fréjus.

Dupuis (l'abbé), curé de Bargemon.

Guérin (Paul), receveur des Domaines, à Fréjus.

Heuselino (J.), à Toulon.

Lagostena, receveur des domaines en retraite, à Fréjus.

Ollivier (l'abbé), à Porquerolles.

Pascal (Eugène), à Fréjus.

* Rostan, à Saint-Maximin.

Sivan (l'abbé), curé de Cannet.

Vian (l'abbé), au Luc.

Vaucluse.

Inspecteur : M. Duhamel.

Barrès, bibliothécaire de la ville de Carpentras.

Biret (Noël), à Avignon.

Chaillot (Félix), à Avignon.

CUREL-SILVESTRE (Félix), à Cavaillon.

* DELOYE (Auguste), conservateur de la bibliothèque et du musée Calvet, à Avignon.

* DUHAMEL, archiviste du département, à Avignon.

EYSSERIC (Joseph), à Carpentras.

FAUCHER (Paul de), à Bollène.

FÉRAUD (Hippolyte), percepteur des finances en retraite, à Orange.

* *Morel* (Léon), receveur des finances, à Carpentras.

Musée Calvet (le président de l'administration du), à Avignon.

NICOLAS (Hector), conducteur des ponts et chaussées, service spécial du Rhône, à Avignon.

PAMARD (le docteur), à Avignon.

* ROUX (A.), notaire à Cavaillon.

SAGNIER (Alphonse), à Avignon.

SALLUSTIEN (frère), à Aubignan.

TÉLESPHORE (frère), rue Vernet, à Avignon.

Vendée.

Inspecteur : M.

GUÉRIN (l'abbé), curé-doyen, à Saint-Fulgent.

ROCHEBRUNE (Octave de), à Fontenay-le-Comte.

STAUB (l'abbé), à Fontenay-le-Comte.

TRESSAY (l'abbé du), chanoine à Luçon.

Vienne.

Inspecteur : M. Alfred RICHARD.

* *Auber* (l'abbé), chanoine titulaire, à Poitiers.

* BARBIER DE MONTAULT (Mgr), 37, rue Saint-Denis, à Poitiers.

FROMENT (le R. P. dom), moine bénédictin, à Ligugé.

* LA CROIX (le R. P. Camille de), rue Saint-Maixent, à Poitiers.

LE COINTRE-DUPONT, à Poitiers.

* LEDAIN (B.), à Poitiers.

* MARET (Arthur de), château des Ormeaux, par les Trois-Moutiers.

RICHARD (Alfred), archiviste du département, à Poitiers.

TOUCHOIS (Aug.), rue Saint-Denis, à Poitiers.

Vienne (Haute-).

Inspecteur : M. René FAGE.

* *Arbellot* (l'abbé), chanoine honoraire, 11, rue de la Corderie, à Limoges.

FAGE (René), avocat, à Limoges.

FORGERONT (André), à Chalus.

MAUBLANC (de), à Saint-Julien.

* Société archéologique du Limousin.

TANDEAU DE MARSAC (l'abbé), chanoine honoraire, rue Porte-de-Tourny, 12, à Limoges.

Vosges.

Inspecteur : M.

* FARNIER (Ferdinand), à Robécourt, par Vrécourt.

Yonne.

Inspecteur : M.

CLERMONT-TONNERRE (le duc de), au château d'Ancy-le-Franc.
Lallier, président honoraire du tribunal civil, à Sens.
* TONNELLIER, ancien greffier du tribunal civil, à Sens.

ALGÉRIE

Département d'Alger.

TRÉMEAUX, à Tipaza.

Département de Constantine.

Inspecteur : M.

POSRÉDON (de), capitaine au 3e chasseurs, chef du bureau des affaires indigènes, à Tébessa.

Alsace-Lorraine.

Inspecteur : M. l'abbé STRAUB.

FREY (Henri), à Guebwiller.
GUERBER (l'abbé V.), curé de Saint-Georges, à Haguenau.
MURY (l'abbé Pantaléon), ancien supérieur du petit séminaire, à Strasbourg.
RAUCH, docteur en médecine, à Oberbronn.
RIEHL (l'ab.), curé de Sleige.
SLEIGE, près Villé.
* STRAUB (l'abbé), chanoine titulaire, président de la Société de conservation des monuments historiques d'Alsace, rue de l'Arc-en-Ciel, 13, à Strasbourg.

MEMBRES ÉTRANGERS

ALLEMAGNE

* Boxberg (Mlle de), 33, Waissenhaustrasse, à Dresde.
* Hettner, directeur du musée d'antiquités, à Trèves.
Hull, professeur à l'Académie de Berlin.
Kirchofer (Théodore), à Stuttlogne.
Lindenschmit, directeur du musée central d'antiquités, à Mayence.
Loersch (le docteur Hugo), professeur à l'Université, à Bonn.
Marcus (Gustave), libraire, à Bonn.
Noue (Arsène de), docteur en droit, à Malmédy.
* Piper, professeur à l'Université et directeur du musée d'archéologie chrétienne, à Berlin.
Ulrichs (de), professeur à l'Université de Wurtzbourg.

ANGLETERRE

Bingham (le colonel), à Rochester.
Cox (lieut.-col. C.), à Fordwich, près Cantorbéry.
Drury (John-Henri), à Norwich.
Franks (Auguste-W.), directeur de la Société royale des Antiquaires, à Londres.
Freeman, à Londres.
Godfray (H. N.), commissaire des impôts de l'île, à Jersey.
Knocher (Edward), esq., ancien maire de Douvres, à Ryde (S. W.).
Le Cornu (le colonel), au manoir de la Hague, à Jersey.
* Lewis (le Rev. S. S.), syndic de l'Université, Corpus Christi college, à Cambridge.
Mayer (Joseph), de la Société royale des Antiquaires, à Bebington, près Liverpool.
Riddel (Sir W. B.), baronnet, 50, Queensgate, à Londres.
Northbourne (lord), de la Société

royale des Antiquaires, à Betshanger, par Sandwich.

Roach Smith, de la Société royale des Antiquaires, Temple-Place, près Strood, Kent.

Stirling (Sir Walter), baronnet, à Tunbridge-Wells.

Stone (le Rév. Canon.), à Cantorbéry.

Weale (James), 15, the Grood, Clapham Common, S. W., Londres.

BELGIQUE

S. M. LE ROI DES BELGES

Béthune (Mgr), chanoine, à Bruges.

* Blomme (Arthur), président du tribunal civil, à Termonde.

Bruyenne (Justin), architecte, à Tournai.

Burbure (le chevalier Léon de), de l'Académie royale, à Anvers.

* Cloquet (L.), ingénieur-architecte, à Tournai.

Cramen (Victor), industriel, rue de la Bienfaisance, à Bruxelles.

Delvigne (A.), curé de Saint-Josse-ten-Node, à Bruxelles.

Devillers (Léopold), président du Cercle archéologique, à Mons.

Dognée de Villers, à Liège.

Dognée (Eugène), à Liège.

Francart (A.), avocat, à Mons.

Gelhand de Merten (le baron), 21, rue du ci-devant Pont-Neuf, à Bruxelles.

Genard (P.), conservateur des archives, à Anvers.

Hagemans, ancien membre de la Chambre des représentants, à Bruxelles.

Hamman, négociant, à Ostende.

Haulleville (P. de), directeur du *Journal de Bruxelles*.

Henrard (Paul), colonel d'artillerie, secrétaire de l'Académie d'archéologie de Belgique, à Anvers.

Hody (le baron Ludovic de), docteur en droit, rue Marie-Thérèse, à Bruxelles.

Huguet (le chanoine), à Tournai.

Juste (Théodore), conservateur du musée d'Antiquités, à Bruxelles.

Kervyn de Lettenhove (le baron), ancien ministre, à Bruxelles.

Keyser (N. de), ancien directeur de l'École des Beaux-Arts, à Anvers.

La Roche de Marchienne (Émile de), à Harvengt, près Mons.

Le Roy, professeur à l'Université de Liège.

Limelette, conservateur du musée, à Namur.

Meester de Ravestein (le baron de), ancien ministre plénipotentiaire, au château de Ravestein, près Malines.

Meulemans (Auguste), ancien consul général de Nicaragua, à Bruxelles.

Mons (le Cercle archéologique de la ville de).

Nédonchel (le comte de), président de la Société archéologique de Tournai.

Nève (Eugène), architecte, 10, rue de Joncker, à Bruxelles.

Reusens (le chanoine), docteur en théologie, bibliothécaire de l'Université, à Louvain.

Ronse (Edmond), archiviste, à Furnes.

Schoutheete de Tervarent (le chevalier de), de l'Académie d'archéologie de Belgique, à Saint-Nicolas de Waes.

Schuermans, de l'Académie d'archéologie de Belgique, premier président à la cour royale de Liège.

Siret (Ad.) directeur du *Journal des Beaux-Arts*, à Saint-Nicolas.

Van der Haeghe, bibliothécaire de l'Université, à Gand.

Vos (l'abbé), archiviste de l'évêché, à Tournai.

Vries (de), ingénieur-directeur des charbonnages de Bonne-Espérance, à Lambusart, par Farciennes, près Charleroi.

Wagener, ancien administrateur de l'Université, à Gand.

ESPAGNE

La Fuente (Vicente de), membre de l'Académie royale de l'histoire, à Madrid.

Saavedra (Eug.), membre de l'Académie royale espagnole et de l'Académie des sciences, à Madrid.

ÉTATS-UNIS

* Ludlow (Thomas W.), « Cottage Lawn » Yonkers, New-York city.

Wagner, président de l'Institut libre des sciences, à Philadelphie.

INDES

S. H. Rivett-Carnac, à Calcutta.

ITALIE

* Aguilhon (César), chapelain de S. M., à la villa de Mirabello, dans le parc royal de Monza.

Balestra (l'abbé Serafino), professeur au séminaire de Côme.

Barelli (Monsignor), inspecteur de la Société archéologique de Côme.

* Bertolotti (A.), archiviste d'État, à Mantoue.

* Brambilla (Camillo), insdecteur des fouilles et monuments de la province de Pavie.

Cesa-Bianchi (Paolo), architecte de la cathédrale de Milan.

Descemet (le commandeur Char-

les-Maurice), 17, via de Balestrari, à Rome.

Fiorelli, sénateur, directeur général des fouilles, à Rome.

Garovaglio (le chev. A.), inspecteur des fouilles de l'arrondissement de Lecco, 18, via Pesce, à Milan.

Gonella, à Turin.

Jeanne (le chanoine), miss. apost., 6, via dell'Arca della Ciambella, à Rome.

Le Louet (le chanoine), via San-Nicola-ai-Cesarini, à Rome.

Mallé, à Vintimille.

Menabrea (S. E. le comte), ambassadeur d'Italie, à Paris.

Minervini (Giulio), bibliothécaire de l'Université, à Naples.

Pigorini (le comm.), directeur du musée préhistorique et ethnographique, à Rome.

Preleni (l'abbé César), à Pavie.

Rossi (le commandeur de), à Rome.

Saige (Gustave), conservateur des archives du Palais, à Monaco.

Salinas, professeur d'archéologie, directeur du musée national de Palerme.

Varisco (l'abbé Achille), à Monza.

Zorzi (le comte Alvise Piero), sous-conservateur du musée Correr, à Venise.

NORWÈGE

Lichtlé (l'abbé), curé catholique de Christiania.

PAYS-BAS

Alberding-Thijm (J.-A.), à Amsterdam.

Gelvet (le comte de), à Elson, près Maëstricht.

Gildenhuis, ancien négociant, à Rotterdam.

Hezenmans (J.-G.), à Bois-le-Duc.

Hezenmans (L.-C.), architecte de la cathédrale, à Bois-le-Duc.

Leemans, directeur du musée d'antiquités, à Leyde.

* Stuers (le chev. Victor de), directeur des Beaux-Arts, à La Haye.

Ten Brink, hommes de lettres, à La Haye.

PERSE

Nazare-Agha (le général), envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Perse, à Paris.

PORTUGAL

* Da Silva (le chev. J.-P.-N.), architecte du roi, président de la Société royale des architectes civils, membre de l'Institut de France, à Lisbonne.

Da Veiga (Estacio), à Tavira.

SUISSE

Kazy (Henri), membre du Conseil d'État, à Genève.

Gosse, docteur, à Genève.

Griollet de Geer (Ernest), à Genève.

Scarieber, professeur des sciences auxiliaires historiques à l'Université de Fribourg.

Sharpes (Edmond), architecte, à Genève.

SUPPLÉMENT

MM.

Affre (Maurice,) avocat, à Espallon.
Barbat (le docteur), à Charlieu (Loire).
Becdelièvre (le vicomte L. de), au chateau de Bigny, à Feurs (Loire)
Castonnet des Fosses, avocat, 1, rue des Saints-Pères, à Paris.
Charencey (le comte de), membre du Conseil général, au château de Saint-Maurice-lès-Charencey (Orne).
Chassain de la Plasse (Raoul), avocat, à Roanne.
Coadon (Alexandre), 5, rue de la Comédie, à Saint-Étienne.
Coudret (Albert), notaire, à Compiègne.
Desjoyaux (Joseph), au Grand-Clos, par Saint-Galmier (Loire).
Des Tournelles (le baron Vital), au château de Trary, à Charolles (Saône-et-Loire).
Gachet (Marc), avocat, 4, rue du Grand-Moulin, à Saint-Étienne.
Gibelin (l'abbé Édouard), vicaire à Brignoles.
Guyon (Louis de), à Vaison.
La Guère (le comte Raymond de) 33, rue Porte-Jaune, à Bourges.
Lefèvre-Pontalis (Eugène), bibliothécaire du Comité des travaux historiques, au palais de l'Institut, à Paris.
Munin-Bourdin (Ernest), avocat, 1, rue du Château-du-Roi, à Cahors.
Poinat (Jules) avoué, à Saint-Étienne.
Pommery (Amédée de), à Nancy.
Rapine (H.), architecte des monuments historiques, 218, boulevard d'Enfer, à Paris.
Rougier (Léon), négociant, 10, rue Lafont, à Lyon.
Testenoire-Lafayette père, ancein notaire, à Saint-Étienne.
Thiollier (Félix), au château de Verrières, par Saint-Germain-Laval (Loire.)

Coello y Quesada (le colonel), membre de l'Académie royale de l'Histoire, 13, Reina, Madrid.
Hambye (Adolphe), notaire, à Mons.
Landberg (le comte Carlo de), 10, Gœthestrasse, à Stuttgart.
Saige (Gustave), conservateur des archives du Palais, à Monaco.
Wilson (le colonel Sylvester F.), de l'armée royale britannique, à Beaumont (Jersey).

NÉCROLOGIE

1885

Joly-Leterme (Charles), à Saumur.
Liesville (le comte Alfred Frigoult de), à Paris.
Du Manoir de Juaye (le comte), au château de Juaye.
Michel (Albin), à Nîmes.
Du Chatellier (Armand Maufras), au château de Kernuz.
Terris (Monseigneur Joseph de), évêque de Fréjus et Toulon, à Fréjus.
Beauvillé (Victor Cauvel de), à Montdidier.
Baron, à Fontenay-le-Comte.
Mennechet (Eugène), à Amiens.
Bouchet (Paul), au Mans.
Bégouen (le comte Max), à Paris.

Foerster (Ernest), à Munich.
Diegerich, à Ypres.

COMPTE DES RECETTES ET DES DÉPENSES

DE L'ANNÉE 1884

RENDU PAR LE TRÉSORIER DE LA SOCIÉTÉ

LE 12 JUIN 1885

Arrêté par le Comité permanent dans la séance du 26 du même mois.

RECETTES

Rente 3 pour 100 sur l'État, trimestres d'avril, de juillet et d'octobre 1884 et janvier 1885	2,000	»
Rente 3 pour 100 amortissable, léguée par M. de Caumont (mêmes trimestres)	540	»
Rente 3 pour 100 (mêmes trimestres).	50	»
Amortissement de deux cotisations	200	»
Cotisations du Congrès de Foix, Pamiers, etc. . .	680	»
Soldes des cotisations de 1883 et cotisations de 1884 encaissées au 12 juin	7,360	»
Total.	10,830	»

DÉPENSES

SECTION PREMIÈRE

Solde du déficit du compte de 1883	90	14
Frais de recouvrement des cotisations par la poste, par les banquiers et par les membres correspondants.	396	15
Frais de retour de traites non payées	246	90
Ports de lettres, de caisses, affranchissements et chargements divers.	189	45
Frais généraux du Congrès de Foix, Pamiers. . .	163	45
Achat et gravure de médailles	221	20
Impressions à Caen en 1883 et 1884	252	65
A reporter. . . .	1,559	94

	Report.	1,559	94
	Dessins pour le compte rendu du Congrès de Caen	100	»
	Payé à valoir sur l'impression et l'envoi du Congrès de Caen.	4,500	»
	Excursions archéologiques	2,000	»
	Loyer d'un appartement pour le dépôt des livres de la Société	150	»
	Traitement des concierges et fournitures diverses.	107	»
	Contributions de la maison de Gassendi	2	95
	Frais généraux d'administration et traitement d'employés.	1,000	»

SECTION DEUXIÈME

Membres chargés de la surveillance de la direction des travaux.			
M. l'abbé Cau-Durban.	Fouilles dans le département de l'Ariège.	150	»
M. Villers.	Conservation des Thermes de Bayeux	100	»
M. Palustre.	Souscription pour concourir à l'achat des ruines de Sanxay.	500	»
M. de Laurière.	Payé pour relever les peintures de l'église d'Audressein	300	»
—	Souscription à la statistique monumentale du département du Cher.	65	»
—	Subvention pour la publication du *Bulletin monumental* . .	500	»
	Total.	11,034	89

BALANCE

Recettes.	10,830	»
Dépenses	11,034	89
Déficit.	204	89

Caen, le 12 juin 1885.

Le Trésorier,
L. GAUGAIN.

ALLOCATIONS ET DÉPENSES A SOLDER

Membres chargés de la surveillance de la direction des travaux.			
	Solde de l'impression et de l'envoi du compte rendu du Congrès de Caen.	1,000	
M. Palustre.	Réparations de l'église de Cravant	400	»
M. Morel.	Fouilles dans l'arrondissement de Carpentras.	100	»
M. Revoil.	Souscription pour l'érection d'un monument à la mémoire de M. Caristie . . .	100	»
	Total.	1,600	»

Le Trésorier,
L. GAUGAIN.

AVIS IMPORTANT

Sur la demande de plusieurs membres de la Société, la question de l'amortissement des cotisations a été mise à l'ordre du jour et résolue affirmativement dans la séance administrative du 24 août 1876. Après avis de M. le Trésorier, cet amortissement a été ensuite fixé à CENT FRANCS. En conséquence, tous les membres qui voudront se libérer définitivement envers la Société pourront, dès ce jour, verser la somme indiquée entre les mains de M. L. Gaugain, 18, rue Singer, à Caen.

L'amortissement de la cotisation ne dispense pas les membres de la Société abonnés au *Bulletin monumental* du paiement de l'abonnement annuel de *quinze francs*, spécial à ce recueil.